

Table des abréviations

ADLA	: Archives départementales de la Loire-Atlantique
ADS	: Archives départementales de la Sarthe
ADV	: Archives départementales de la Vendée
AIRES	: Agence pour l'information et la recherche sur les équipements de sport et de loisirs
AMF	: Association des maires de France
ANCV	: Agence nationale pour les chèques vacances
ANRF	: Association nantaise de rugby féminin
AOSP	: Avenir Omnisports Pontchâteau
APPN	: Activité physique de pleine nature
ARDOS	: Archives et documents sarthois
ASBR	: Ailes sportives Bouguenais Rezé
ASPTT	: Association sportive des postes télégraphes et téléphones
BIAS	: Bassin intercommunal d'activités sportives
CA	: Communauté d'agglomération
CARENE	: Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire
CB	: Cholet basket
CBCV	: Challans basket club Vendée
CC	: Communauté de communes
CCHN	: Comité des clubs de haut niveau
CCI	: Chambre de commerce et d'industrie
CDOS	: Comité départemental olympique
CEL	: Contrat éducatif local
CENS	: Centre éducatif nantais pour sportifs de haut-niveau
CFI	: Comité français interfédéral
CGEGS	: Commissariat général à l'éducation générale et sportive
CIO	: Comité international olympique
CLC	: Comité local de coordination
CLHS	: Centre de loisirs sans hébergement
CLO	: La Chaize-Landevieille Olympique
CNFPT	: Centre national de la fonction publique
CNOSF	: Comité national olympique et sportif français
CNS	: Comité national des sports
CNSN	: Conseil national des sports de nature
CROS	: Comité régional olympique
CTD	: Conseiller technique départemental
CTR	: Conseiller technique régional
CTS	: Conseiller technique sportif
CU	: Communauté urbaine
DDJS	: Direction départementale de la jeunesse et des sports
DNCG	: Direction nationale de contrôle de gestion
DRJS	: Direction régionale de la jeunesse et des sports
EGS	: États généraux du sport
EPCI	: Établissement de coopération intercommunale
ESM	: Étoile sportive du Marais
ETD	: Entreprises Territoires et développement
FCC	: Football club des copains

FCNA	: Football club Nantes Atlantique
FCR	: Football club de Rezé
FCY	: Football club Yonnais
FFBB	: Fédération française de basket-ball
FFF	: Fédération française de football
FFFA	: Fédération française de football-association
FFHB	: Fédération française de handball
FFR	: Fédération française de rugby
FFRS	: Fédération française de roller-skating
FGSPF	: Fédération gymnique et sportive des patronages de France
FIFA	: Fédération internationale de football association
FLRSV	: Fontenay Luçon rugby Sud Vendée
FNASHN	: Fond national d'aide au sport de haut-niveau
FNOMS	: Fédération nationale des offices municipaux des sports
FSCF	: Fédération sportive et culturelle de France
GIP	: Groupement d'intérêt public
INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
INSEP	: Institut national des sports et d'éducation physique
JSC	: Jeunesse sportive club
LFB	: Ligue féminine de basket
LNB	: Ligue national de basket
LFP	: Ligue de football professionnel
LNR	: Ligue nationale de rugby
LOADDT	: Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
MJSVA	: Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
MSB	: Mans Sarthe Basket
MUC	: Le Mans université club
NBC	: Nantes basket club
OIS	: Office intercommunal des sports
OMS	: Office municipal des sports
PNDS	: Plan national de développement du sport
PSI	: Projet sportif intercommunal
PSL	: Projet sportif local
RCBC	: Rugby club Basse-Indre Couëron
RCENA	: Rugby club entreprises Nantes Atlantique
RCGG	: Rugby club de Grâce Guenrouet
RCH	: Rugby club Les herbiers
RCPA	: Rugby club du Pays d'Ancenis
RCSSBG	: Rugby club Saint-Sébastien-sur-Loire Basse-Goulaine
RCT	: Rugby club trignacais
RES	: Recensement des équipements sportifs
RMI	: Revenu minimum d'insertion
ROC	: Rugby olympique de Cholet
SAC	: Sporting club de Châteaubriant
SAC	: Sporting club de Clisson
SAOS	: Société anonyme à objet sportif
SASP	: Société anonyme sportive professionnelle
SBUC	: Stade bordelais université club
SCM	: Sporting club moderne
SCO	: Sporting club du Crédit de l'Ouest
SCOT	: Schéma de cohérence territoriale
SCUN	: Sporting club universitaire de Nantes
SNR	: Sporting club nazairien
SNUC	: Stade nantais université club
SRU	: Solidarité et renouvellement urbain (loi)

SSCS	: Schéma des services collectifs du sport
UNACOD	: Union nantaise du commerce de détail
UNCU	: Union sportive des clubs universitaires
USEP	: Union sportive de l'enseignement du premier degré
USFSA	: Union des sociétés françaises des sports athlétiques
USJA	: Union sportive Jeanne d'Arc de Carquefou

Sommaire

Introduction	p.13
1^{ÈRE} PARTIE : L'ORGANISATION DU SPORT	p.29
Chapitre 1 : Trois entrées, trois systèmes, la complexité sportive	p.31
Chapitre 2 : La structure spatiale des pratiques sportives	p.67
Chapitre 3 : Les hypothèses de travail	p.95
2^{ÈME} PARTIE : UN SIÈCLE DE PRATIQUE ; ENTRE INERTIE ET MOBILITÉ	p.107
Chapitre 4 : Émergences du sport	p.109
Chapitre 5 : La dynamique spatiale comme objectif du système	p.153
Chapitre 6 : Permanences des structures	p.169
Chapitre 7 : Réorganisation spatiale des pratiques.....	p.189
3^{ÈME} PARTIE : LA SITUATION CONTEMPORAINE, LA COMPLEXITÉ À L'ŒUVRE.....	p.209
Chapitre 8 : La complexité de la réalité	p.211
Chapitre 9 : Instrumentalisation du sport	p.239
Chapitre 10 : Vers un sport intercommunal	p.265
Conclusion générale.....	p.285

Introduction générale

Rapport-Gratuit.com

«C'est parce que le ballon est capricieux qu'il est venu rebondir dans nos vignes, sous nos pins et parmi nos garrigues»

J. Lacouture, 1993

DEUX DISCOURS

«Immense déception», «grosse désillusion», «profonde tristesse»¹... Les réactions s'enchaînent et aucune ne semble assez forte pour exprimer combien ce jour restera un «jour triste pour la France et le sport français». Le Comité international olympique (CIO) vient de préférer Londres à Paris pour organiser les Jeux Olympiques de 2012. Sportifs, personnages publics, élus, s'accordent à faire de cette défaite parisienne un échec national. Si le rejet de la candidature parisienne suscite autant d'émotion, c'est que le sport dépasse le statut d'activité physique pour s'inscrire au cœur même de la société et rappelle qu'il est, selon les mots de Marcel Mauss (1950), un «fait social total»². Mais c'est aussi parce que «les candidatures sont des actes politiques délibérés» et que «le choix des lieux de déroulement des J.O., c'est une décision politique majeure car elle procède et pèse sur l'équilibre des rapports internationaux» (P. Leblanc & Y. Fates, 1989). C'est donc beaucoup plus qu'un grand évènement sportif universel que la France s'est vu refuser. Le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) déclare que «ce moment doit être l'occasion d'un nouveau départ», qu'il faut «dessiner le visage du sport que nous voulons». Dans le même temps, le Premier Ministre annonce son intention de consulter «dans les prochains jours les représentants du sport français pour lancer un grand programme sportif national et pour faire davantage rayonner le sport français». Fidèle à l'éthique sportive, il convient de réagir face à la défaite et quelques mois suffisent à l'élaboration du Programme national de développement du sport (PNDS) 2006-2008 structuré autour de trois ambitions principales. Parmi celles-ci figure le développement de la «pratique sportive pour le plus grand nombre» grâce, entre autres, à «une politique d'aménagement sportif du territoire»³.

Une décision politique, l'attribution des Jeux Olympiques, devrait donc être à la source d'une dynamique spatiale des pratiques sportives dirigée conjointement par les pouvoirs publics et sportifs. L'implantation spatiale du sport serait donc le produit d'une volonté politique. Une telle conception se retrouve chez la quasi-totalité des élus des différentes collectivités territoriales. En effet, rares sont ceux qui, au cours de leurs discours, ne soulignent pas la qualité des pratiques sportives de leur territoire et surtout, les efforts et les moyens mis en œuvre pour bénéficier d'une qualité de pratique

¹ Ces expressions ont été relevées dans les nombreux articles et interventions qui ont suivi la décision du CIO

² Dans *Sociologie et anthropologie* (1950), M. Mauss qu'il appelle ainsi «les faits [qui] mettent en branle sans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions».

³ Conseil des ministres du 18/01/2006

encore accrue. S'il est aisément de comprendre que «voir sa ville s'installer au zénith d'un sport, c'est le rêve de tout maire soucieux du prestige de sa cité» (M. Ravaud, 2003), prêter foi à cette approche, c'est accorder peu d'attention au rôle de l'espace géographique. En poursuivant le raisonnement, il est alors possible de ne voir dans les inégalités spatiales du sport, que le reflet des manques et insuffisances des décideurs politiques. Dès lors, la volonté de «faire du rugby une discipline très populaire dans toutes les régions de France» (B. Lapasset, 2004), n'est qu'une question de temps et le directeur sportif du club de rugby de Saint-Nazaire a raison lorsqu'il déclare que «le rugby n'existe pas que dans le Sud-Ouest! Ce sera d'ailleurs de moins en moins vrai dans l'avenir»⁴. Les choses semblent bien simples!

Dans son ouvrage «La culture sportive» (1995), C. Pociello intitule une des parties «Terres, territoires et terrains de sports». Ce jeu étymologique reflète un second discours récurrent du monde sportif, en relative contradiction avec le précédent, dans lequel l'espace n'est plus perçu comme le simple support d'une pratique. Il suffit de se tourner vers l'imagerie populaire pour s'en rendre compte. Biarritz est une ville de surf, Toulouse de rugby et Marseille joue au football et à la pétanque⁵. Ces préjugés, dont on pourrait à loisir multiplier les exemples, communément admis et rarement remis en cause, reposent, pour la plupart, sur l'ancienneté des rapports entre un sport et un espace. La question des temporalités vient donc se placer au cœur du discours comme en témoignent les mots du secrétaire général de la Fédération française de basketball⁶, «c'est plutôt l'histoire, qui fait chez nous la réussite du basket... La culture du terroir a une importance énorme». L'implantation spatiale des pratiques sportives est alors présentée comme un héritage avec lequel il faut faire. C. Pociello (1999), rapportant les travaux de J.P. Augustin, note que «le schéma général d'organisation spatiale qui est ainsi mis en place dès cette période [les années 1930] va se renforcer et se pérenniser sous l'effet du processus d'identification communautaire que construit la société locale autour de son club». Ainsi, depuis près de trois-quart de siècle, l'ossature géographique générale des pratiques sportives n'aurait que très peu changé et l'épaisseur du temps a offert aux espaces des disciplines de prédilection (et inversement).

Du point de vue du géographe, la confrontation de ces deux discours suscite l'intérêt puisque le premier sous tend une possible évolution spatiale quand le second repose sur la pérennité de ces structures. Au regard de ce paradoxe apparent, la question principale de la thèse prend forme et peut être formulée de la façon suivante: dans quelles mesures les pratiques sportives sont-elles aptes à évoluer spatialement? En d'autres termes, la situation actuelle est-elle l'image d'un processus parvenu à maturité ou l'instantané d'un phénomène toujours en cours?

Si les historiens ont largement reconstitué les époques et circonstances de l'implantation et du développement des pratiques sportives (Arnaud P., 1995; Terret T., 1996; Lejeune D., 2001; Andrieu

⁴ Ouest-France du 18/08/2004

⁵ Biarritz fut la première ville à accueillir la pratique du surf dans les années 1950. Les étudiants toulousains ont goûté aux joies du ballon ovale dès 1890 et le Stade Toulousain, club de référence, a vu le jour en 1907. L'Olympique de Marseille a été fondé en 1899 et la pétanque serait née en 1908 à la Ciotat, à quelques kilomètres de la cité phocéenne.

⁶ Ouest-France du 17/11/1999. F. Jugnet est également Président du comité de basketball de la Sarthe

G., 2002), les géographes se sont intéressés plus tardivement aux sports. Aujourd'hui, les travaux se multiplient et différentes hypothèses, plus ou moins convaincantes, sont avancées pour rendre compte de la répartition spatiale des pratiques sportives. À la croisée de ces deux disciplines, le sujet de la dynamique spatiale est, pour sa part, resté en retrait des recherches. Dans le précurseur *Atlas des sports en France* (1987), D. Mathieu & J. Praicheux ne s'y intéressent qu'à travers l'évolution des licenciés dans une fourchette de temps très courte (six ans). Les zones de croissance et de diminution sont alors répertoriées pour les différentes disciplines cartographiées. Mais le format d'édition rend l'analyse réduite à une portion congrue. S'y ajoute la mention du rôle de l'histoire parmi «les principaux thèmes qui rendent compte, à des degrés divers, de la géographie des sports» où se côtoient les structures démographiques, le niveau de vie et le milieu naturel. La théorie de la diffusion spatiale des innovations a servi de référent à J.P. Augustin (1995) pour traiter de la question en se fondant sur la succession de quatre étapes principales (amorce, expansion, condensation et saturation). En traitant du cas du département des Landes, il souligne le rôle prépondérant de l'antériorité dans le jeu des conquêtes sportives et donc de l'idée similaire d'un mouvement tendant vers l'entropie et une situation stabilisée même si «cet agencement n'est pas totalement figé: les frontières des territoires sont parfois percées par des avancées». L. Ravenel (1998), parlant du football de haut-niveau en France, s'intéresse de manière plus approfondie à l'évolution dans le temps et l'espace; il s'appuie lui aussi sur le cadre théorique de la diffusion spatiale d'une innovation. Aujourd'hui, il ne semble plus nécessaire de justifier de la légitimité du sport comme objet de recherche. Ce confort est toutefois très récent puisque L. Ravenel se livre encore à cet exercice en 1997. D. Giband et J.M. Holz (2007) consacrent également quelques lignes pour expliquer «cette émergence [...] tardive». R. Hubscher (1992) rappelle que le sport a longtemps été considéré par les historiens comme «un objet vulgaire» avant qu'il ne soit lentement reconnu et admis au cours des années 1980.

L'INSTRUMENT SPORTIF

L'idée d'une relative stabilité acquise dans la première moitié du 20^e siècle semble la plus partagée, comme l'exprime A. Haumont (1995): «le premier cycle de diffusion du sport moderne se terminait en effet par un partage sportif des territoires où les positions acquises pouvaient apparaître comme une géographie de la maturité». Pourtant, les signes d'une dynamique sportive sont omniprésents. Les chiffres des licenciés s'accroissent à chaque recensement, le nombre de clubs fluctue constamment⁷ et les campagnes de promotion des pratiques sportives en club se succèdent. De plus, et c'est là une idée forte de la thèse, le sport est utilisé à diverses fins. Depuis 1987, le gouvernement organise chaque été l'opération «étapes sportives». Le principe «d'initier le grand public à la pratique sportive sur les aires d'autoroutes en juillet et août tout en participant à l'effort de prévention routière en favorisant les

⁷ Selon le ministère des sports, entre 2000 et 2003, le nombre de licenciés dans les fédérations est passé de 13752306 à 15121934 soit une progression de 1369628 licences. Durant la même période, 1174 clubs ont disparu.

arrêts relaxants sur ces aires»⁸ montre que le sport est parfois mobilisé dans des contextes étonnantes. Si, de façon générale, les utilisations du sport (comme celles de la culture) se concentrent sur les thèmes de l'insertion ou de la cohésion sociale, il n'en demeure pas moins que « [...] le sport est aussi l'objet façonné et contrôlé par des institutions qui l'exploitent à des fins particulières (éducatives, idéologiques, spectaculaires, lucratives).» (C.Pociello, 1999). Cet état de fait n'est pas nouveau. D.Bodin et S.Héas (2002) notent que «le sport était pourtant, dès son époque [début XX^e siècle], comme il l'était plus tard durant la guerre froide et comme il l'est encore bien souvent aujourd'hui, un instrument au service de la promotion d'un système économique, idéologique ou politique». Dès 1940, la Charte des sports⁹ promulgue que «les associations ne seront plus seulement des centres de jeux et d'acquisition de techniques sportives, elles seront désormais pour les jeunes des foyers d'éducation où ils développeront, en même temps que leur valeur physique, leurs qualités morales: courage, ténacité, loyauté, maîtrise de soi, esprit de discipline et de sacrifice. Par là, elles constitueront l'un des éléments les plus sûrs du redressement national». Fortement teintée de la conception pétainiste de l'époque, cette loi rappelle que les différentes époques apposent leurs marques sur le sport. Ainsi, G.Andrieu (2002) considère qu'«il est de plus en plus reconnu, en effet, qu'il n'y a pas de définition universelle du sport, de définition hors du temps». Ainsi, est-il passé de «la série d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs [...] de tous les divertissements qui mettent à l'épreuve les aptitudes diverses de l'homme, le courage, l'agilité, l'adresse, la souplesse» (Pierre Larousse, 1875)¹⁰ à «toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux» (La Charte européenne du sport,1992). E. Weber (1987) exprime une idée similaire, de manière plus concise: «En moins d'un siècle, il est passé du délassement suspect à l'activité d'intérêt public [...]» et ce parce que les différents pouvoirs y ont vu un moyen d'atteindre leurs objectifs. Même ses détracteurs fondent leur démonstration sur ces usages, à l'instar de J. M. Brohm qui le considère comme un outil d'aliénation et d'oppression. La pensée du Baron de Coubertin semble prémonitoire lorsqu'il déclare en 1889: «ainsi, voici le sport défini par ses résultats...».

Cette instrumentalisation du sport n'est pas régulière et linéaire. Certaines de ces utilisations sont constantes, d'autres ponctuelles, certaines sont éphémères quand d'autres sont cycliques, contingentes ou historiques. À titre d'exemple, la Charte des Sports ne survivra pas à la guerre et au régime de Vichy. «Aussi, le sport n'est pas, ne saurait être déterminé une fois pour toute, de façon absolue, par chacune de ses composantes puisqu'elles peuvent et effectivement s'expriment selon une intensité variable sous l'influence de l'environnement» (D.Guay, 1993). Que l'on parle d'un euphémique «souci d'éducation» (C.Piard,2002) ou de ses « [...] fortes potentialités éducatives et

⁸ Durant l'été 2004, plus d'une vingtaine de disciplines sportives ont été proposées sur douze aires d'autoroutes (escalade, escrime, kendo, etc.)

⁹ Loi du 20 décembre 1940

¹⁰ Cité par P. Arnaud, 1995

sociales»¹¹, la question de la cohésion sociale et ses deux axes que sont l'intégration et l'éducation, constitue le fil rouge de l'instrumentalisation du sport. Leur persistance tient sans doute du fait «qu'on lui prête la vertu de mettre en scène un modèle idéalisé de lien social où la compétition n'empêcherait pas la solidarité en conciliant hiérarchisation et sens collectif» (Duret P., 2005). Ces rôles sont encore très forts aujourd'hui et bénéficient de la vigilance des grandes institutions à le conserver. La décision de proclamer l'année 2004 «année européenne de l'éducation par le sport» participe du souci communautaire de «protéger le rôle social, éducatif et culturel que joue le sport dans la société européenne» face aux dérives du dopage mais aussi face à la montée des pratiques auto-organisées, prônant de nouvelles valeurs (liberté de temps et de lieu, survalorisation du plaisir, nouveau rapport à l'environnement...) dont certaines pourraient s'avérer dangereuses pour les pratiques traditionnelles. Cette dimension sociale, qui a valeur d'exemple par sa permanence, ne doit pas occulter les multiples autres offices dont le sport se voit chargé au point de ressembler à une véritable panacée. Il a été successivement appelé au secours des jeunes anglais durant la première moitié du 19^e siècle dans un souci éducatif, puis mobilisé pour aider les corps malingres des soldats français de 1870 dans une conception eugénique. Durant l'Entre-deux-guerres, le sport, en raison de son succès populaire, est devenu un outil politique fort que les jeux Olympiques de Berlin en 1936 ont érigé en élément de prestige national (et racial). Au sortir de la guerre, il fait partie des joies de la vie auxquelles le peuple aspire. Ainsi, «le voici intégré, partie prenante ou même leader dans tous les secteurs de l'industrie humaine» (M. Hourcade, 1986).

Cette exploitation à diverses fins érige le sport en richesse potentielle, c'est-à-dire en ressource¹² pour de nombreux acteurs. De fait, une ressource n'est pas une entité figée mais évolue au gré des utilisations qui en sont faites. En d'autres termes, et en sus d'être marquée par des rythmes, l'instrumentalisation évolue. En guise d'illustration, ce n'est que lorsque le malaise des banlieues est devenu de plus en plus pesant (ou conscient) que le recours au sport comme outil d'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté s'est généralisé. Parmi les nombreuses fonctions que les sociologues reconnaissent au sport figurent les fonctions manifestes et les fonctions latentes (M. Bouet, 1968; G. D. Baillet, 2001; D. Bodin & S. Héas, 2002). Si les premières «sont les conséquences objectives» de la pratique sportive (hygiène de vie, développement musculaire, plaisir ludique, etc.), les secondes relèvent du domaine de l'inconscient. L'instrumentalisation peut alors être comprise comme la prise de conscience des fonctions latentes et leur transformation en fonctions manifestes. L'objet sportif recèle des qualités que les différents acteurs découvrent au gré du temps et des circonstances et qu'ils utilisent lorsqu'ils y voient un intérêt. L'idée principale est que ces utilisations ne tombent que très rarement en désuétude même si «l'importance que peut prendre une dimension peut fluctuer considérablement dans le temps.» (D. Guay, 1993). Ainsi, elles se sont succédées, chevauchées, complétées, accumulées, etc., de telle sorte que «ces fonctions – toujours présentes – peuvent être plus

¹¹ JO Assemblée nationale du 11/05/2004, question 35879 posée à M. le ministre des sports par C. Estrosi

¹² D'après R. Brunet (1993) «Richesse potentielle, et dans certains cas ce qui sert à produire des richesses»

ou moins activées ou réactivées, «récessives» ou «dominantes» - selon les périodes de l'histoire» (C. Pociello, 1999) si bien que l'instrumentalisation du sport est permanente mais aussi fluctuante et cumulative. L'intégration régulière de nouvelles fonctions dans la pratique sportive empêche son entropie complète et induit des modifications incessantes de son organisation. C'est là un postulat fort de la thèse qui explique que, depuis une vingtaine d'années, le sport connaît une évolution profonde après s'être caractérisé, pendant près d'un siècle, par une remarquable stabilité.

Il ressort de ces propos l'existence d'une énergie importante qui maintient le système sportif en évolution. Dès lors, il semble très peu probable que d'un point de vue spatial ces phénomènes demeurent sans effet. D'autant que la «relative inertie des implantations sportives classiques» (A. Haumont, 1995) constitue elle aussi une forme d'instrumentalisation fondée sur le rapport au passé. La pratique sportive se caractérise alors en premier lieu par son usage identitaire. À force de présence, le sport imprègne les mentalités et devient, par là, un élément d'identité, voire de culture locale. Il participe ainsi au phénomène de territorialisation que F. Durand-Dastès (1984) définit comme «le processus selon lequel les traces concrètes laissées par le passé sont une des causes qui interviennent dans le présent»¹³. L'image générée à terme est alors celle d'une légitimité doublée d'un savoir-faire, bref d'une qualité de pratique qui fonde, à son tour, l'argumentaire de l'instrumentalisation. Engagée dans ce principe récursif, la territorialisation constitue un puissant fixateur qui fonctionne selon le principe d'auto-reproduction évoqué par A. Dauphiné (2003) : «De même, un vignoble organise un terroir qui devient un frein au développement d'une nouvelle viticulture». Sport et vin présentent, de ce point de vue, une forte similitude. À mesure que le temps passe, les pratiques sportives plongent leurs racines de plus en plus profondément dans l'espace, rendant leur éventuel déplacement plus improbable si bien que l'inertie sportive se renforce avec le temps. La territorialisation du sport se fonde donc non seulement sur l'atonie spatiale mais également sur l'unicité sportive. Si l'on partage l'avis de R. Dodgshon (1998)¹⁴, selon lequel l'inertie, «c'est le passé dans le présent», le danger est de glisser vers une conception fixiste du territoire. Présenté en tant qu'espace doté d'une culture, d'une identité (les deux termes étant ici relativement proches, selon N. Hashar Noé (2002) pour qui la notion d'identité renvoie «plus généralement à la notion de culture locale»), le territoire doit se concevoir comme une entité active puisque «contrairement aux idées reçues, elle [la culture] ne consiste pas simplement en un héritage quelconque d'un passé lointain. Ce n'est pas une notion figée, finie : elle est en permanence retravaillée par la collectivité. Une culture naît d'abord d'un rapport social et s'élabore quotidiennement dans les interactions humaines.» (D. Bodin & S. Héas, 2002). Le territoire est donc appréhendé ici, et c'est un point important, en constante recomposition. R. Brunet (2001) ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit que «disposer d'un espace est le résultat provisoire d'une longue chaîne de processus et de décisions, de hasards et de nécessités; mais tous les jours des personnes et des groupes créent leur place». Les pratiques sportives ne sont donc pas inamovibles, même lorsqu'elles sont

¹³ Cité par G. Baudelle & H. Regnault, 2004

¹⁴ Cité par G. Baudelle & H. Regnault, *op. Cit.*

élevées au rang de culture locale, mais fonctionnent simplement dans une temporalité peu sensible à l'individu.

PROBLÉMATIQUE

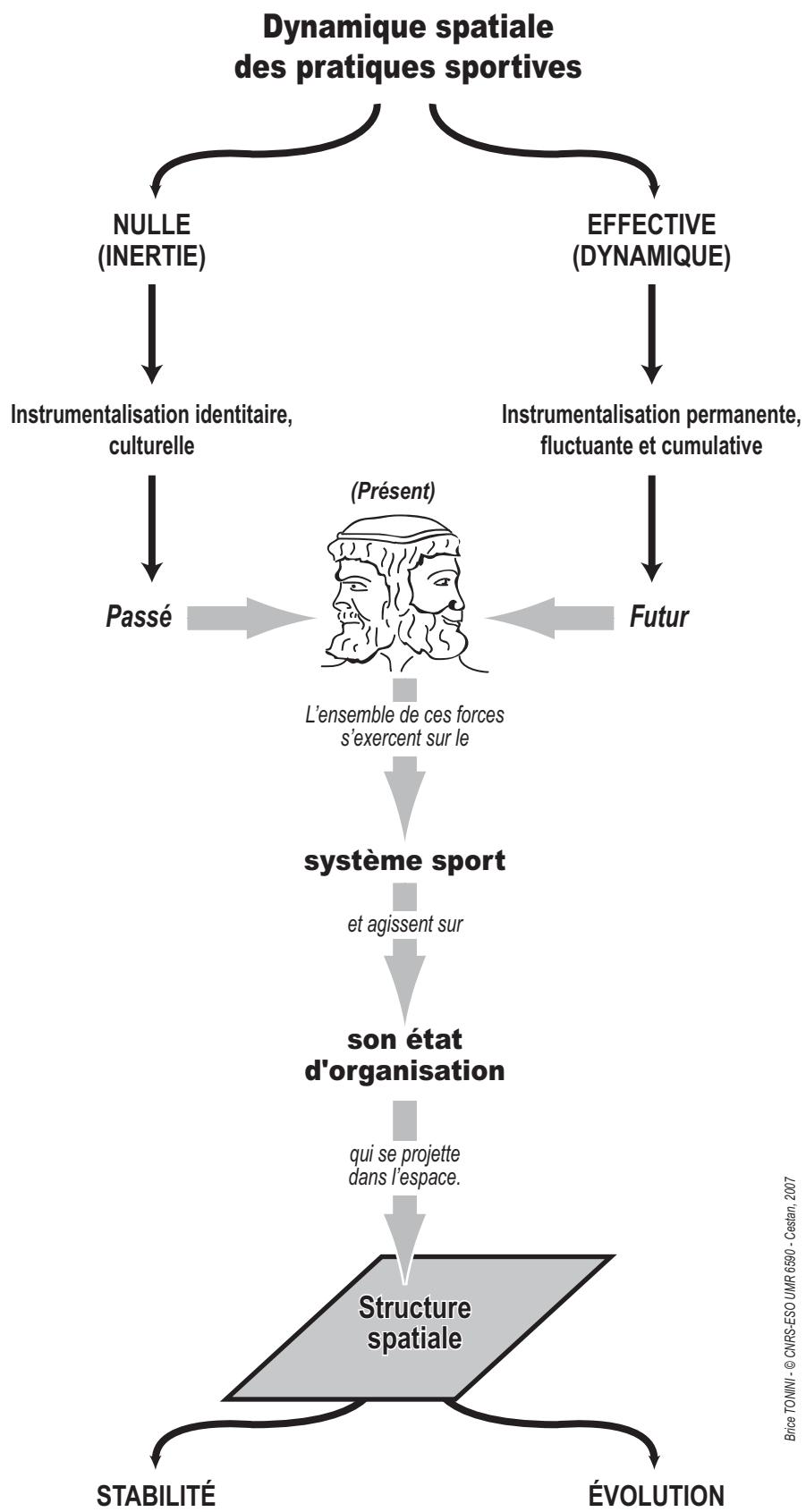
Comprendre ces différentes utilisations et les discours évoqués en propos liminaires nécessite de se placer quelques secondes à la place de Janus, dieu romain doté de la «double science», c'est-à-dire de la faculté de regarder simultanément le passé et l'avenir. Quelle que soit la direction vers laquelle se porte le regard, c'est bien la conception du présent qui est en question, telle que l'a évoqué F. Hartog à travers son concept de «régime d'historicité»¹⁵. Résumé de façon simple, il pose la question de savoir si l'on souhaite reproduire un passé qui nous convient ou atteindre un futur idéalisé ou, tout au moins, planifié. Ce jeu entre passé et avenir pose également la question de la nature de l'instrumentalisation: du sport comme élément de définition et de construction identitaire au sport comme révélateur, outil et enjeu du développement territorial; les deux éléments pouvant, à l'occasion, se rejoindre. Cette dialectique constitue une clé fondamentale pour cette thèse qui vise un objectif clair, saisir les dynamiques spatiales des pratiques sportives. Pour l'atteindre, elle considère l'organisation spatiale des pratiques sportives comme la projection au sol d'un système complexe.

L'hypothèse centrale de la thèse peut alors être formulée: la dynamique spatiale des pratiques sportives peut s'expliquer comme l'état d'organisation d'un système complexe. Plus spécifiquement, trois faisceaux de questions se posent :

- Dans quelles mesures et par quels moyens le phénomène d'instrumentalisation s'immisce-t-il dans l'organisation du système et influence-t-il son état ? Quels sont les acteurs à l'œuvre ? Quels sont leurs objectifs et leurs attentes ?
- Comment se combinent les forces issues de l'instrumentalisation et celles inhérentes à l'objet sportif ? S'opposent-elles ? ou, au contraire, s'associent-elles ? Le sport parvient-il à garder son autonomie ?
- Quelle en est l'inscription spatiale ? Quelle organisation spatiale en ressort ? Quel rôle joue l'espace ?

Pour répondre à ces questions, cette thèse privilégie l'analyse des situations d'évolution, non par confusion de la géographie avec une science prospective, ni par esprit de contradiction quand la majorité en souligne l'inertie, mais parce que différents arguments se conjuguent en ce sens. Tout d'abord, ce choix est sous-tendu par l'accent mis sur le phénomène d'instrumentalisation considéré comme croissant et cumulatif. De plus, l'action publique en intégrant désormais les impératifs du développement durable, pose un regard de plus en plus rigoureux sur l'avenir et les moyen et long termes. En témoignent le slogan du schéma des services collectifs du sport «penser ensemble le sport

¹⁵ Pour plus de précisions, cf. B. Elissalde, 2000



Brice TONINI - © CNRS/ESO UMR 6590 - Castan, 2007

Figure 1 - Synopsis de la problématique

pour les vingt prochaines années», le renforcement des projets sportifs locaux (PSL) qui sont des outils de planification ou les objectifs visés par les États généraux des sports (EGS). A cela s'ajoute

l'idée de C.P. Péguy (2001) pour qui «l'essentiel de l'information est dans le mouvement». Cette recherche vise alors également à identifier les indices de la dynamique spatiale contemporaine au moyen d'indicateurs. Mais cela ne doit pas se faire «au détriment de phénomènes d'inertie, de pérennité ou de résistance de structures spatiales [...] qui peuvent montrer une réelle efficacité» (J. Lévy & M. Lussault, 2003). De nouvelles questions se posent: qu'entend t-on exactement par dynamique? Tout changement correspond t-il à une dynamique? Repose t-elle sur l'apparition de pratiques nouvelles ou sur une réorganisation de l'existant? Comment mesurer et juger la dynamique spatiale? Par ailleurs, est-ce que le processus de territorialisation – déterritorialisation – retriterritorialisation contient les ferment de la dynamique spatiale du sport?

À la riche panoplie des utilisations du sport, il en est une dernière à laquelle cette thèse, elle-même, n'échappe pas. L'instrumentalisation croissante du sport procède d'un glissement du pouvoir de l'intérieur vers l'extérieur de l'objet sportif. En somme, les domaines extra-sportifs¹⁶ prennent progressivement le contrôle du sport et le dégagent de sa gangue initiale pour l'imbriquer de façon sans cesse plus intime dans la société, au point que N. Elias y voit «le laboratoire privilégié pour l'analyse des rapports sociaux et pour l'examen de leurs évolutions»¹⁷. De nombreux auteurs partagent cet avis et ont choisi de regarder la société au travers du prisme du sport. C. Pociello considère qu'il «contient tout notre monde social» (1995); D. Bodin et S. Héas soulignent que «quel que soit l'angle d'analyse, [il] renseigne sur le fonctionnement global de nos sociétés contemporaines» et J.P. Callède (1993) considère que «l'analyse du sport ouvre à la compréhension des sociétés locales et de leurs transformations». Si, comme le dit, encore une fois N. Elias, «la connaissance du sport est la clef de la connaissance de la société» (1986), alors la dynamique de ce même sport doit renseigner sur les caractéristiques du développement territorial contemporain.

MÉTHODOLOGIE

La problématique désormais posée, il est nécessaire de s'attacher à présenter la méthodologie retenue pour atteindre les objectifs. En fonction de la nature de l'objet et de l'approche adoptée, les choix méthodologiques se sont imposés d'eux-mêmes. La volonté et la nécessité d'aborder le sport d'une manière globale, le glissement de pouvoir de l'intérieur vers l'extérieur de l'objet, la conscience d'une connaissance inévitablement parcellaire de cette *unitas multiplex*¹⁸, etc., tout ceci converge vers les principes et les outils de la systémique. Le propos n'est pas ici de démontrer le bien-fondé du sport comme système. Cette conception est posée comme un acquis préalable dans la mesure où de nombreux auteurs en ont déjà fait la démonstration. Parmi eux, les mots de C. Pociello sont les plus

¹⁶ L'expression désigne les acteurs non spécifiquement dédiés à la pratique sportive mais qui participent, de façon plus ou moins importante, à son fonctionnement (éducation nationale, partenaires financiers, associations à vocations sociales, etc.)

¹⁷ Cité par C. Pociello, 1999

¹⁸ Selon E. Morin (2000), «Comprendre l'humain, c'est comprendre son unité dans la diversité, sa diversité dans l'unité». Pour ce faire, il propose le concept d'*Unitas Multiplex* repris, avec bonheur, par T. Busset et C. Jaccoud (2001) qui l'ont appliqué au sport.

démonstratifs lorsqu'il écrit au tout début des années 1980 qu'«en montrant que ces deux processus (d'importation et de création par différenciation interne) ne sont pas sans relations, on peut accréditer l'idée que cette nébuleuse phénoménale est en réalité constituée comme un système.» (1981). Il ajoute, quelques années plus tard que «[...] le sport échappe à une définition univoque parce qu'il fait l'objet incessant de légitimation sociale recouvrant d'importants enjeux sociaux et institutionnels et parce qu'il est toujours investi d'une forte charge normative qui le situe comme un objet culturel ambigu. Aussi doit-il, pour être compris, être saisi totalement et comme un système» (1995). Citons encore J.P. Augustin (2002) pour qui «la polysémie du mot sport est évidente, son utilisation s'applique à une mosaïque de pratiques et de secteurs ayant leur propre spécificité, mais ce qui fait lien dans cette diversité, c'est un ensemble d'interactions qui font système». C'est donc une approche relativement commune que de concevoir le sport comme un système mais qui demeure pertinente si l'on en croit D. Guay (1993): «Cette méthodologie apparaît adéquate parce qu'elle permet d'appréhender la totalité des dimensions du concept de sport ainsi que les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec l'environnement. Elle permet d'observer le sport comme système dans sa totalité, sa complexité et sa dynamique». Ceci ne dispense cependant pas de retrancrire une définition du système. Parmi les nombreuses qui existent, trois ont retenu notre attention. Tout d'abord, il convient de rapporter celle formulée par L. Von Bertalanffy (1950) au sein de sa *théorie générale des systèmes*. Le système est alors «défini comme un complexe d'éléments en interaction». Cette définition, bien que fondatrice, a largement été précisée par d'autres auteurs. En 1977, B. Walliser a défini le système comme un «ensemble formé de sous-systèmes en interaction, cette interdépendance lui assurant une certaine cohérence». Il précise que cet «ensemble [subit] des modifications plus ou moins profondes dans le temps, tout en conservant une certaine permanence». Le propos introduit deux idées importantes selon nous de la présence de sous-systèmes et d'une certaine durabilité. Le concept de sous-système invite à considérer l'existence de multiples systèmes emboités, enchevêtrément au sein duquel la place du système sport doit être précisée. Enfin, selon J.W. Lapierre (1992), le mot système signifie «un ensemble organisé de processus liés entre eux par un ensemble d'interactions à la fois assez cohérent et assez souple pour le rendre capable d'un certain degré d'autonomie». Les notions d'organisation et de degré d'autonomie sont les éléments forts de cette dernière définition. La première, l'organisation, «est en quelque sorte l'interaction entre les interactions» selon le même auteur. Pour J.L. Le Moigne (1990), elle correspond au concept analytique de structure. Elle est fondamentale puisque c'est à son niveau que se lit la dynamique des systèmes, leur maintien (équilibre) ou leur destruction (systémolyse). La notion d'autonomie permet pour sa part de caractériser le système étudié et sa complexité. Elle permet aussi de mieux saisir l'organisation du système.

Cette méthodologie trouve également crédit auprès de D. Pumain (2003) qui déclare que pour les rares géographes ayant pris pour objet «l'étude de l'évolution des entités géographiques», «[...] c'est l'ensemble des réflexions conduites autour de la dynamique des systèmes qui, à partir des outils qui en étaient issus, offraient les perspectives les plus prometteuses». L'examen de la dynamique des systèmes implique également les termes de trajectoires, bifurcations et les notions d'entropie (et de

néguentropie) et d'équilibre dynamique. Cela nécessite aussi de tenir compte des temporalités de fonctionnement des systèmes. C. Aschan-Leygonie (2000) en distingue trois types majeurs: le rythme d'évolution des composantes du système (chaque composante du système fonctionne à un rythme spécifique), les temporalités des perturbations affectant le système et le rythme d'évolution du système dans son ensemble. Chacune d'entre elles contribue à la dynamique spatiale des pratiques sportives et doit, à ce titre, être considérée.

La question de la dynamique des territoires constitue également un point d'ancrage fort. Investir ce champ de recherche suppose «l'étude des changements des organisations des territoires et des forces qui les provoquent et les contraignent» (R. Brunet, 1993). Selon M. Le Berre (1992), «comprendre la dynamique territoriale c'est répondre à une première série de questions: pourquoi une chose est-elle là et pas ailleurs? Quelle est sa durée de vie? Comment les configurations spatiales se transforment-elles?». R. Lajarge (2002) note que «le premier principe qui fonde l'intérêt d'une analyse des recompositions territoriales est celui de l'inscription dans une certaine temporalité». Le concept de temps se situe donc au cœur du propos. Temps long, temps court, temps de réaction ou temps d'assimilation, etc., c'est dans toute sa richesse qu'il s'exprime au sein de cette recherche.

S'engager dans le domaine de la systémique s'accompagne d'une émulation mêlée d'appréhension. Émulation par la richesse des outils et des concepts qu'offre ce courant de pensée mais également appréhension, non seulement pour ces mêmes arguments, et en raison du risque d'enfermement, d'identifier des systèmes en tout et partout, de faire «entrer» l'objet dans le cadre systémique au risque de le déformer. Afin de réduire les risques, nous reviendrons plus en détail sur le système conçu, sa composition et son organisation dans le premier chapitre.

Ce travail mobilise plusieurs sources. Les recensements des instances sportives (Fédérations, ministère des Sports, comité Olympique) constituent la première d'entre elles. Lorsque ce n'est pas précisé, l'ensemble des chiffres mentionnés concernent la saison 2002-2003. Ces statistiques ont servi de base à la construction d'un système d'information géographique (SIG) qui constitue le socle de l'analyse. Le sport, parce qu'il bénéficie d'une image positive, est un domaine qui s'affiche. En partant de ce constat, la méthodologie retenue accorde une attention particulière aux discours sous toutes leurs formes (écrits, iconographies, etc.). Pour les analyser, un intérêt particulier a été accordé à deux vecteurs de communication essentiels: la presse quotidienne et l'internet. Le quotidien *Ouest-France*, premier quotidien régional, consacre une part conséquente de ses éditions à la pratique sportive, part qui a fourni une matière importante à cette étude. Pour la période allant de 2002 à 2007, la lecture quotidienne de ce média a permis le recueil de nombreuses informations. Elles ont été complétées, pour les années antérieures, par une consultation des archives des départements de l'étude. D'autres parutions de la presse écrite ont nourri ce travail, notamment les magazines municipaux. Le média Internet exige une grande prudence en raison de son essor exponentiel et surtout de sa totale liberté d'accès et de mise en ligne. Au-delà de l'attitude critique et de la censure individuelle qu'il convient d'avoir, la richesse et la faculté de ce média à diffuser de l'information sur l'ensemble des associations,

même les plus modestes, en font une source pertinente et passionnante. Sur ce point, l'approche a été exhaustive. L'ensemble des sites des associations, des instances sportives et des collectivités locales a été consulté.

C'est en pleine conscience des limites inhérentes au choix de cette méthodologie que s'est construit ce travail. Si les grands modèles généraux prennent parfois le pas sur une analyse plus précise des mécanismes, l'étude de clubs et/ou d'espaces à travers différentes dates, différents contextes et processus, permettent de limiter cette perte de richesse de l'étude.

DU CHOIX DE L'OBJET D'ÉTUDE

Pourquoi avoir arrêté le choix des disciplines aux seuls basketball, football et rugby quand une part essentielle du propos s'appuie sur la diversité et la richesse de l'objet sportif ? Plusieurs raisons le justifient :

Tout d'abord, cette même diversité du sport invite à la plus grande prudence face au dédale des formes des pratiques sportives. Ainsi, la volonté d'une délimitation nette de l'objet d'étude face au flou de sa définition - nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur- et à la variété de ses instrumentalisations, a présidé à la volonté de retenir des disciplines fédérales, définies par une licence sportive.

Parmi le panel restant, encore riche d'une centaine de disciplines, la sélection s'est faite en regard de la trajectoire générale des sports. Le rôle central attribué au temps demande des disciplines anciennes et bien implantées dans l'espace. Football, basket et rugby répondent parfaitement à ces critères car, depuis leur apparition sur le sol français et plus encore sur le sol régional, le parcours de ces trois disciplines a judicieusement mêlé, dans l'ordre ou le désordre, complémentarité, affrontement, superposition et succession. Ainsi, ces disciplines sont riches individuellement mais aussi collectivement.

Centré sur trois disciplines, l'objet d'étude ne peut prétendre à la totale représentativité du sport. Football, basket et rugby n'ont pas les mêmes charges symboliques et/ou valeurs sociales que, par exemple, le tennis, le golf ou la boxe... Cependant, dans la typologie élaborée par J. Praicheux et D. Mathieu (1987), les disciplines retenues appartiennent à des types différents et sont donc, d'un certain point de vue et malgré tout, représentatives d'une certaine diversité du sport¹⁹.

DU CHOIX DE L'ÉCHELLE

La région est-elle l'échelle la plus pertinente ? S'il n'est vraisemblablement pas de réponse univoque à cette question, plusieurs arguments plaident pour une réponse positive. Les collectivités locales

¹⁹ Les auteurs ont catégorisé les différentes disciplines sportives à partir d'un graphe factoriel dont ils ont extrait 6 types principaux. Le football figure dans le type 6 « tradition, modération, sports d'équipe » ; le rugby au sein du type intitulé « l'effet midi ». Enfin, le basket, bien qu'absent du classement, peut être, selon toute vraisemblance répertorié dans le type 5, caractérisé par la neutralité générale des pratiques ou le type 6 aux côtés du football.

jouissent, depuis les lois de décentralisation, d'un pouvoir accru qui lui permettent d'être un artisan majeur des processus d'instrumentalisations évoqués. Ensuite l'enjeu identitaire lié au sport se perçoit clairement à l'échelle régionale, notamment dans celle des Pays de la Loire régulièrement présentée comme dépourvue de véritable identité. De plus, outre l'aisance offerte par l'étude d'un territoire administratif précisément délimité et identifié, il existe une réelle cohérence entre les disciplines choisies et leurs trajectoires dans l'espace des Pays de la Loire. S'y ajoute la capacité de l'échelle régionale à offrir une relative diversité de situations, évitant ainsi l'analyse de conjonctures locales et particulières. Les récents États généraux du sport²⁰ (EGS) reconnaissent la pertinence de cette échelle d'analyse en voulant créer «les observatoires régionaux du sport» et en soulignant que «l'échelon régional paraît le mieux adapté pour appréhender le développement sportif territorial et aider l'élaboration des projets de clubs. En outre, il semble adapté au soutien et à l'organisation de la coopération des clubs sur un territoire, gage de développement». Enfin, deux derniers facteurs renforcent ce choix de l'échelle d'analyse. La mise en place des structures intercommunales a insisté sur la rigoureuse nécessité de ne pas se calquer sur le découpage départemental afin de ne pas aboutir à un renforcement des pouvoirs en place. Par contre, ces néo-structures, sur lesquelles cette recherche reviendra, s'associent et s'emboîtent au sein de l'échelle régionale. Enfin, la proximité et la connaissance de ce terrain ont bien évidemment participé au choix de ce terrain d'étude.

DÉROULEMENT DE LA THÈSE

Cette étude est construite autour de trois temps forts. La première partie présente l'objet de recherche sous un angle méthodologique, spatial et dynamique. Le système considéré est complexe et nécessite une présentation fine de son organisation structurée en trois niveaux (chapitre 1) afin de dévoiler sa structure spatiale fondamentale (chapitre 2). À partir de cette lecture statique, il est possible de formuler des hypothèses de travail relatives à la dynamique du système (chapitre 3). La deuxième partie s'appuie sur ce travail initial pour proposer une relecture de la pratique sportive du 20^e siècle dans les Pays de la Loire. Les hypothèses sont alors confrontées au crible de l'Histoire pour être validées, invalidées ou rectifiées (chapitre 4 à 7). Riche des enseignements du passé, la troisième partie expose un diagnostic de la situation contemporaine. Il s'agit tout d'abord de mettre en relation les hypothèses de travail pour mettre en évidence la complexité de la réalité (chapitre 8). Puis, le propos s'attache à rendre compte de l'évolution actuelle du système sportif à travers l'affirmation de nouvelles instrumentalisations (chapitre 9). Enfin, le dernier chapitre interroge l'apport potentiel de l'échelle intercommunale dans l'organisation et l'implantation spatiales des pratiques sportives (chapitre 10).

²⁰ Les États généraux du sport se sont clôturés en décembre 2002.

1^{ère} Partie :

L'organisation du sport

Chapitre 1 :

Trois entrées, trois systèmes : la complexité du sport

«En fait, et en définitive, nous avions le choix entre trois attitudes, correspondant à trois échelles, à trois problématiques et à trois domaines d'études : l'analyse pouvait être menée à trois niveaux». Ces propos issus de la thèse d'État de J. Renard (1975)¹ peuvent être repris dans le cadre de cette recherche. Du club au sport en passant par la discipline, ce sont bien trois entrées qu'offre l'objet sportif. Parce que les principes de la dynamique spatiale des pratiques sportives résident dans chacun des niveaux, parce qu'il est impossible d'en négliger un sans porter préjudice à l'ensemble, parce que pour comprendre ce qui se passe à un niveau, il faut connaître ce qui se passe dans les autres, le choix a été fait de mener une analyse synchronique de ces trois entrées. Tour à tour qualifiées d'entrées, de niveaux d'ordre, niveaux d'observation ou de systèmes, elles sont tout cela en même temps et dessinent la structure de la pratique sportive. L'objectif de ce premier chapitre est de présenter les variables jugées pertinentes pour la description et l'analyse du système, décrire l'objet sportif à partir de la présentation de trois sous-systèmes. L'identification des éléments qui le composent, des interactions qui lient ces éléments entre eux et de la frontière qui le distingue de son environnement constituent des étapes incontournables de l'analyse des systèmes. De ce fait, elles guident l'organisation de ce chapitre.

1.1 *Le club*

Si comme le déclare C.P. Péguy (2001) «les sociétés [sont] formées non d'individus mais de groupements mineurs préalables tels que la famille ou le clan», il est logique de considérer que le sport est constitué de clubs plus que de joueurs. En effet, l'association sportive est l'élément de base du système sportif français. C'est elle qui est reconnue par les fédérations, non les licenciés. Initialement définie par un cadre juridique relativement souple issu de la loi du 1^{er} juillet 1901, l'association peut varier d'une structure élémentaire extrêmement simple à une organisation particulièrement complexe aux ramifications étendues et à l'implantation spatiale importante. Déclarée en préfecture, elle est une personnalité morale ce qui lui «permet d'ester en justice, de posséder et d'administrer les biens nécessaires à la poursuite des buts déclarés»². L'emploi du pluriel pour qualifier la finalité des associations est intéressant. Si, dans l'esprit de la loi, il reflète la diversité des associations et de leur objet? au sein de la geste sportive, il peut être considéré comme la marque des différentes modalités de pratique (du loisir à la compétition). La présente étude, bien que restreinte à seulement trois disciplines quand les instances sportives en reconnaissent plus d'une centaine, porte sur 1682 associations sportives (figure 2) profondément hétérogènes. Outre la diversité propre à chaque association sur laquelle nous reviendrons, les trois disciplines de l'étude présentent des situations très

¹ L'auteur évoque le choix de son espace d'étude.

² Loi du 1^{er} juillet 1901

contrastées. Le football compte 2 fois plus de clubs et de licenciés que le basket et 30 fois plus que le rugby. Afin de saisir au mieux cette entité composite qu'est le club, les propos suivants s'attachent à présenter les principaux acteurs du club, préalable nécessaire à la classification des pratiques. Le troisième paragraphe pose la question des temporalités de ce premier niveau d'ordre.

	Clubs	Licenciés
Basket-ball	523	53 449
Football	1 123	147 212
Rugby	36	4 214

Brice TONINI - © CNRS-ESQ/UFR 6590 - Cestan, 2007

Source : Cros Pays de la Loire, 2002

1.1.1 LES ACTEURS DU CLUB

S'ils interviennent de multiples façons, les acteurs du club peuvent être répertoriés en cinq catégories qui sont présentées ici.

Figure 2 – Clubs et licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002

LES LICENCIÉS

Un club se définit d'abord par le nombre de ses adhérents³. En composant les équipes, organisées ensuite en catégories d'âge et en niveaux de compétition, les licenciés sont à la source de la pratique et s'affirment donc comme un acteur principal du club. Mais, les joueurs, s'ils représentent la majeure partie des licenciés de l'association (environ 90%)⁴, ne sont pas les seules personnes qui la composent. À leurs côtés existent les dirigeants sportifs et administratifs. Pour J.P. Augustin et A. Garrigou (1985), «le passage des équipes informelles aux équipes organisées coïncide avec l'apparition des dirigeants, qui se chargent de la gestion et de la direction des clubs.». Ils sont en ce sens tout aussi essentiels que les joueurs. Le pan administratif est composé, dans sa version élémentaire, par le bureau directeur⁵, mais peut être complété par différentes commissions dévolues à des aspects précis de la pratique (commissions technique, de recrutement, etc.) ou tournées vers d'autres acteurs du système (commission de recherche des partenaires, de communication extérieure, etc.). Les dirigeants sportifs se résument quant à eux, dans leur plus simple expression, à l'entraîneur et l'éducateur mais peuvent, dans certains cas, se multiplier sous forme de préparateur physique, kinésithérapeute, médecin, etc. Toutes catégories confondues, les licences du basketball, du football et du rugby dans les Pays de la Loire s'élèvent à 204 875 soit une population comparable à celle de la ville de Rennes⁶. Mais les adhérents ne représentent pas seulement une masse démographique témoignant de l'importance du sport. Lieu de pratique et lieu de résidence ne sont bien souvent pas les mêmes et les adhérents sont à la source d'une importante mobilité qui structure également l'espace et ancre l'association dans un

³ Le terme d'adhérents est synonyme de celui de licenciés. Il englobe non seulement les joueurs (appelés aussi pratiquants) mais aussi les dirigeants sportifs et administratifs

⁴ Il est parfois difficile de faire la part des différentes catégories. La FFBB distingue les joueurs (92.5%) et les non-joueurs (7.5%) ; la FFF sépare les joueurs (86.7%) et les dirigeants (11.8%), les éducateurs (0.2%) et les arbitres (1.3%) ; la FFR distingue les joueurs (89.7%) et les dirigeants (10.3%). Source : la Lettre de l'économie du sport, mars 1998, n°431-432

⁵ L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 débute par ces termes « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun... »

⁶ Le recensement général de la population de 1999 indique une population de 206 194 habitants pour la ville de Rennes.

espace plus ou moins vaste. Le lieu de résidence des licenciés est une information que les clubs hésitent à fournir, le plus souvent par crainte de divulguer des informations relatives à leur vie privée. Néanmoins, à partir de l'exemple du basketball dans le département de Loire-Atlantique en 2000, il ressort que près du quart des licenciés ne réside pas dans sa commune de pratique. Ces écarts peuvent avoir plusieurs causes. On peut imaginer qu'il s'agit d'un recrutement local fondé sur une logique d'excellence sportive, on peut également émettre l'hypothèse de caractéristiques sociales ou idéologiques (C. Suaud, 1989) ou bien encore l'expliquer par l'absence d'offre similaire dans les communes émettrices. Ces différents points feront l'objet d'analyses ultérieures.

A côté des licenciés existe une seconde catégorie de personnes qui, bien que n'appartenant pas à part entière à l'association, participe de son fonctionnement. Il s'agit du public. Comme le notent J.P. Augustin & A. Garrigou (1985), «Le public doit être compris comme une catégorie active puisqu'il participe par son soutien moral ou financier à la vie du club». J.M. Faure (1989) émet une idée similaire en déclarant que «quels que soient les enjeux, rencontres de district ou matches professionnels, le spectateur vient au stade pour participer à l'action». Aujourd'hui, le chiffre des spectateurs figure fréquemment, dans les colonnes de la presse écrite, aux côtés du score de la rencontre. Pourtant, le public fut d'abord honni par les hommes forts du sport à l'image du Baron de Coubertin qui voyait dans la masse de spectateurs l'indice d'une «dégénérescence» de la pratique sportive et dans les tribunes, une masse de béton hideuse. L'importance de cet acteur réside dans une double logique. Tout d'abord, il est d'autant plus efficient que la pratique sportive proposée par le club tend vers le spectacle. D'autre part, il reflète l'intégration de l'association au sein de la société locale, sa popularité. Même dans les niveaux de compétition les plus modestes, il convient de ne pas perdre «devant son public». Non seulement parce que ce sixième, douzième ou seizième homme, selon les disciplines, est supposé apporter une plus-value à l'équipe mais aussi parce que cette dernière est la représentante de la communauté. Tout comme les licenciés, le public génère des flux de déplacements qui dessinent l'aire d'implantation du club.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

«C'est un lieu commun de rappeler que le sport en France repose sur les collectivités territoriales» (P. Bayeux, 1996). Si la commune représente la collectivité fondamentale pour le domaine sportif, les départements et les régions se sont également immiscés dans le système-club depuis une vingtaine d'années⁷. L'absence de texte pour guider l'action des collectivités en matière de sport se traduit par des actions profondément disparates, difficiles à ordonner.

Les communes sont des acteurs incontournables de l'organisation et de la promotion du sport en France. Cette relation se fonde sur le fait que la commune constitue le cadre privilégié de la pratique sportive (même si l'existence d'une mobilité sportive importante vient nuancer ce fait) et le niveau

⁷ L'intervention des régions correspond à la date de leur création

auquel s'enracine l'association sportive. La logique de ce rapport est résumée par les propos d'A. Haumont (1995), «la forme la plus générale de cette liaison est celle du club dont les pratiques et les résultats sont échangés, si l'on peut dire, contre une aide matérielle et morale consentie par une collectivité qui paie pour des effets sociaux escomptés (intégration sociale, notoriété de la ville)». Les liens l'unissant à l'association peuvent être de quatre natures: matériels, financiers, humains et identitaires.

La question matérielle s'articule autour des équipements sportifs, évoqués précédemment. Durant les premiers temps de la pratique sportive, (fin 19^e et début 20^e siècle), les rapports entre municipalités et associations se limitent à un aspect administratif (P. Bayeux, 1996) avant de se cristalliser autour de la construction des équipements sportifs à partir des années 1930. Aujourd'hui encore, les municipalités demeurent propriétaires de la très grande majorité des équipements comme le note J. Monneret (1998): «les enjeux d'une politique sportive d'équipements sportifs ont bien été compris par les communes, puisqu'environ 95 % des installations sportives sont la propriété de celles-ci». En 2006, J.F. Bourg & J.F. Nys réévaluent ce rapport légèrement à la baisse et l'estiment à 90 %. Cette dimension matérielle est étroitement liée à l'aspect humain puisque la mise à disposition de personnels de la commune pour le sport concerne en majorité des emplois d'entretien et gardiennage des stades (J.F. Bourg & J.J. Gouquet, 1998). Les communes, à partir d'une certaine taille, voient l'aspect humain se structurer au sein de deux organes principaux: l'Office municipal des sports (OMS) et le service municipal des sports. Les premiers OMS ont apparu dans les années 1930 avec pour objectif de «réunir toutes les personnes bénévoles susceptibles d'exercer une action tendant à moraliser, à intensifier, à unifier et à organiser la pratique de l'éducation physique et des sports au sein de la commune» (Bayeux P., 1996). Constitués par les associations sportives affiliées aux grandes fédérations, ils sont, au même titre que la plupart des clubs, des associations de type 1901. Les services des sports municipaux sont eux un service communal parmi d'autres et ont été créés au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec pour tâche de gérer les budgets communaux du sport et les équipements sportifs.

La commune joue également un rôle prépondérant dans le financement de la plupart des associations sportives par le biais des subventions municipales. Ces dernières, facultatives, précaires (le renouvellement n'est pas automatique) et conditionnelles (leur attribution dépend de différents critères)⁸, tendent parfois à perdre de leur primauté dans les budgets mais demeurent, dans bien des cas, la principale ressource avec les cotisations des licenciés. Avec, en moyenne 3 à 8% de leur budget consacré au sport (C. Pigeassou, 1995), les communes s'affirment comme le principal financeur public.

⁸ W. Andreff dénombre six critères d'attribution variant selon les cas.

"Nantes est une ville sportive. On y pratique 70 disciplines dans 350 clubs, qui totalisent 60 000 licenciés"
Nantes Passion, n°159, novembre 2005

"Angers aime le sport : 36 000 licenciés et plus de 150 clubs se partagent les nombreux stades, gymnases, courts de tennis et piscines"
Site internet de la ville d'Angers, page visitée en décembre 2006

"Les associations constituent une sorte de baromètre de la vitalité de la commune. "Dis-moi comment se portent tes associations, je te dirais qui tu es !" [...] 37 associations sportives, 5 912 licenciés."
Site internet de la ville de Mayenne, page visitée en décembre 2006

"Deux vendéens sur cinq sont licenciés dans un club. C'est dire si le sport tient une place primordial dans le département."
Site internet du Conseil général de Vendée, page visitée en décembre 2006

"Le sport en Mayenne : une passion partagée 1 000 clubs, 55 disciplines, 74 019 licenciés dont 19 720 femmes, 1 400 équipements sportifs harmonieusement répartis dans plus de 90 % des communes permettent à la Mayenne de se positionner dans les 10 départements les plus sportifs de France [...] Plus d'un quart de la population mayennaise est licenciée dans un club."
Site internet du Conseil général de Mayenne, page visitée en décembre 2006

Figure 3 – Extraits de discours sur la qualité des pratiques sportives

d'avoir au minimum un contact annuel avec les clubs.». Les EPCI (Établissement public de coopération intercommunal) participent au domaine sportif et, en ce sens, ont leur place dans le présent propos. Toutefois, leur récence, l'existence de textes officiels guidant leur action dans ce domaine expliquent qu'une large place leur est consacrée en troisième partie. En ce qui concerne les équipements, les conseils généraux et régionaux participent à leur financement. La dimension humaine est présente notamment par l'entremise des services déconcentrés du ministère de la Jeunesse et des sports et l'action des conseillers techniques sportifs (CTS), présents à différents

Le dernier pan de cette association réside dans la construction identitaire. En retour des subventions versées et des équipements mis à disposition, les communes retirent une qualité de vie en termes d'offre à la population mais également une image. Les villes et communes mettent leur pratique en avant, dans leur discours souvent emphatiques (figure 3) et affichent fièrement, quand elles sont élues, leur titre de «ville la plus sportive» (figure 4).

Les rapports existants entre club et commune se retrouvent globalement, avec les autres collectivités territoriales. P. Bayeux (1996) note que «toute collectivité territoriale entretient des relations avec les clubs sportifs. Que ce soit pour l'attribution d'un équipement ou pour la demande d'une subvention, une collectivité est assurée



Source : photographie personnelle, 2004

Figure 4 – Panneau d'affichage à l'entrée de Carquefou (44) en 2002

échelons: régionaux (CTR) ou départementaux (CTD)⁹. Départements et régions disposent également des services consacrés à la question sportive¹⁰. J. Chaboche (2000) souligne qu'«au plan national, l'étude des politiques sportives départementales montre une mosaïque de situations», constat déjà présenté par C. Pigeassou en 1995 (*op. Cit.*). Toujours, cependant, les dimensions d'image et de communication sont présentes.

Des moyens financiers et/ou matériels en échange d'une image et d'un espace de communication, les termes du contrat entre le club et les collectivités semblent proches de ceux existant avec les partenaires ou sponsors. Si bien que les collectivités locales peuvent être, par certains abords, considérées comme tels. En ce sens, le Secrétaire général de l'Union sportive des clubs universitaires (UNCU) déclarait lors de l'université sportive d'été: «Pour moi, il n'y a plus de subventions; il n'y a



Figure 5 – Panneaux d'affichage des collectivités locales mêlées aux sponsors. Stade SNUC, 2002

que des sponsors. Tout le monde se conduit en sponsors.». La même idée est soutenue par W. Andreff (2002) pour qui, «les soucis d'image et de notoriété, plus que la mise en œuvre d'une véritable politique sportive régionale, semblent motiver l'action des régions. Ce comportement s'apparente à celui d'un sponsor public». Cela se vérifie aisément autour des terrains où les affichages des collectivités territoriales se mêlent aux panneaux publicitaires des différentes entreprises, partageant une même visée publicitaire (figure 5). Les sites internet de certains clubs apportent une preuve supplémentaire de cette juxtaposition. L'exemple du Snuc -principal club de rugby de l'agglomération nantaise- est significatif puisque, dans la rubrique consacrée aux «entreprises» partenaires, les deux

⁹ Pour de plus amples informations, cf. Augustin J.P., 2003

¹⁰ Le Conseil général de Loire Atlantique peut même s'enorgueillir d'avoir été le premier département français à mettre en place un service des sports dès 1972.

premières mentions renvoient respectivement à la ville de Nantes et au Conseil général de Loire-Atlantique¹¹. Ainsi, la transition vers un autre acteur du niveau d'organisation du club se fait d'elle-même.

LES SPONSORS¹²

Conjointement au financement public, le sport repose également sur des apports privés. Aux côtés des ménages, principaux financeurs¹³, interviennent également les sponsors. Si elle n'est pas permanente, leur présence au sein des associations tend à s'accroître et concerne aujourd'hui la plupart des clubs. Les communes ont atteint un seuil critique dans la part du budget alloué et les clubs se voient contraints de trouver d'autres sources de financement. L'attrait des sponsors pour la geste sportive repose sur le principe d'instrumentalisation du sport dans un objectif de construction identitaire et d'obtention d'une image positive comme le déclarent B. Halba (1997) «L'objectif premier des sponsors est de créer une image et de la conserver» et J. Fontanel & L. Bensahel (2001), «les entreprises investissent pour promouvoir, développer, ou améliorer leur image». Les sponsors trouvent également dans le sport un espace de communication et de promotion. Ils ne forment pas un ensemble homogène. Outre les profondes disparités dans le volume des aides financières apportées, les partenaires se distinguent selon qu'ils sont locaux ou nationaux. Les premiers soutiennent les clubs de leur commune et ont, le plus souvent, un lien étroit, parfois ancien, avec l'association sportive. Ce lien pouvant aller jusqu'aux origines de la pratique. Local ne veut cependant pas dire modeste et certains parmi ces sponsors constituent des partenaires particulièrement puissants. Le cas de l'entreprise Michelin à Clermont-Ferrand est un parfait exemple de ce rapprochement entre mécénat et sponsorisme. Les sponsors nationaux soutiennent des clubs sur l'ensemble du territoire soit directement par le siège social, soit par le biais des succursales régionales et locales. Par exemple, le rugby bénéficie depuis 1986 du soutien d'un grand groupe bancaire français dont l'action va du partenariat avec la fédération jusqu'au parrainage de multiples clubs. Dans tous les cas, ils fonctionnent selon une logique économique et utilisent le sport pour leurs intérêts. De leurs côtés, les associations en retirent des moyens financiers pour assurer leur pratique.

LES MÉDIAS

Les sponsors, en recherchant dans le sport un vecteur de propagande, font écho aux médias. Le lien entre sport et médias est aussi fort qu'ancien. Dès 1964, E. Seidler publiait un ouvrage intitulé *le sport et la presse* dans lequel il explicite les fondements de leurs rapports. À l'origine de plusieurs événements sportifs, dont le plus célèbre est sans doute le Tour de France, la presse ne joue pas simplement un rôle

¹¹ <http://www.snucc-rugby.com/entreprises.php>

¹² Le sponsorisme se définit comme une technique publicitaire spécifique au sport. Les sponsors sont en ce sens une forme particulière de partenaires financiers même si le terme est utilisé comme synonymes.

¹³ L'enquête menée pendant les mois de mars et avril 1998 auprès de 1 200 maires de France par l'AMF stipule que 49.4 % du financement du sport provient des ménages. En 2002, la part des ménages s'est légèrement accrue et atteint 50.05% selon le ministère des sports.

de publicité. Elle finance le sport, l'influence et le fait rayonner. Comme l'écrit R. Hubscher (1992), «Incontestablement la presse, dont la troisième République fut l'âge d'or, a largement contribué à la crédibilité et à la popularité du sport. La moindre feuille de la France profonde relate les «exploits» des équipes locales». C'est en ce sens un outil puissant de la construction des identités et donc de la territorialisation. La presse considérée ici n'est pas la presse sportive mais la presse quotidienne dans laquelle l'objet sport est analysé. Les journaux quotidiens, nationaux et régionaux, lui accordent en moyenne quatre ou cinq pages par édition (soit environ 15 %) que ce soit par des rubriques qui lui sont consacrées ou au gré des actualités communales¹⁴. La télévision est également un média puissant pour l'objet sportif, notamment pour la manne financière qu'il représente au travers des droits de diffusion. Cependant, cette caractéristique se limite au seul haut-niveau même si l'essor des télévisions locales offre un nouvel espace de communication aux associations. La place accordée aux différents clubs est donc significative car elle joue un rôle de révélateur de leur popularité mais exerce également une influence sur les autres éléments du système par sa qualité de vecteur d'informations. Les médias tirent de la pratique sportive une matière première riche dont ils exploitent les différentes facettes: l'avant-match avec le jeu des pronostics et de la présentation des forces en présence; l'après-match et le rituel de l'analyse; les moments clés de la vie des associations avec les reprises de début de saison, les anniversaires ou les recrues et les objectifs, etc. Le média internet est également à considérer dans la mesure où sa facilité et sa liberté d'utilisation en font un outil à la portée de tous, même des plus modestes. L'attitude des clubs vis-à-vis de ce nouvel instrument renseigne sur son organisation.

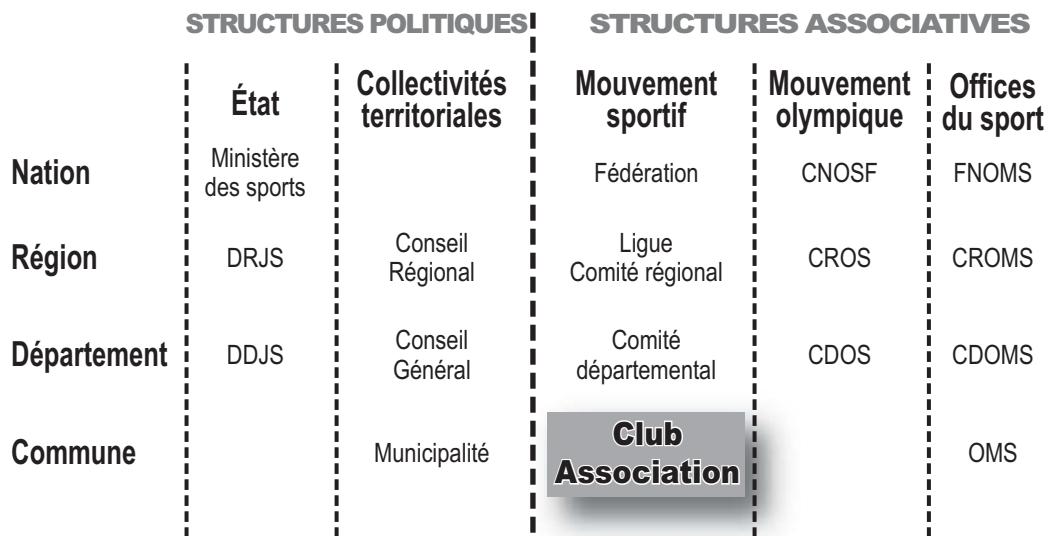
LES INSTANCES SPORTIVES

Les instances sportives enfin sont un dernier acteur à considérer. Elles constituent le cadre institutionnel et réglementaire de la pratique sportive. «En France, il [le sport] fait l'objet d'une organisation administrative remarquable de l'échelon local au niveau national, en charge de sa promotion et de son développement» (M. Attali, 2004). Cette originalité du modèle français tient à la diversité des structures étant partie prenante dans le sport (figure 6). Ces instances et leurs actions ne sont pas présentées ici car elles charpentent l'objet sportif. Par conséquent, elles ont déjà été abordées (collectivités territoriales, offices du sport) ou le seront dans les paragraphes suivants.

LES ÉQUIPEMENTS

Ces différents acteurs agissent tous, d'une manière ou d'une autre, sur les équipements sportifs. C'est pourquoi ils sont présentés ici même s'ils ne constituent pas un acteur en tant que tel. Quasiment toujours le sport fait appel, à un moment ou un autre, à des équipements pour sa préparation, sa pratique et sa récupération.

¹⁴ Logiquement, la part consacrée à l'actualité sportive augmente le vendredi avec la présentation du week-end sportif à venir et, plus encore, le lundi où le compte-rendu du week-end apparaît sous la forme d'un « cahier-sport » d'une vingtaine de pages.



Pour la signification des sigles et acronymes, se reporter à la table des abréviations

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 6 – Organisation des instances sportives en France

F. Vigneau (1998) définit les espaces de préparation sportive comme «les installations conçues pour permettre l'entraînement dans toutes ses composantes (technique, tactique, physique, mentale...)». Du simple et célèbre tableau noir aux salles de musculation dotées des appareils les plus récents, le sport a recours à de nombreux équipements pour sa mise en place car «la préparation à la performance ne se réduit pas à la simple «répétition», au «simulacre» de la compétition». Régulièrement ignorée, cette phase amont est pourtant importante pour au moins deux raisons. Tout d'abord, ce sont en majorité ces mêmes équipements qui composent l'offre privée qui s'est développée depuis quelques années (clubs de remise en forme). Outre la question de la véritable concurrence induite par ces nouvelles installations pour la pratique associative, cela interroge également sur les motivations à faire du sport, et donc sur sa dynamique. En effet, cette croissance incite à interpréter l'engouement actuel pour le sport comme la recherche d'un bien être du corps, une hygiène corporelle plutôt que la confrontation et le lien social prônés par les clubs. Les espaces de récupération sont destinés pour leur part, à effacer les traces de l'activité sportive.

Connaître les équipements utilisés contribue donc à connaître le sport pratiqué. Les installations de récupération peuvent être associées à celles de préparation dans la mesure où, comme elles, elles sont un développement, un appendice de la pratique sportive *stricto sensu*. En effet, qu'elles soient de préparation ou de récupération, leur utilisation n'est pas obligatoire et lorsqu'elles y ont recours, les associations fournissent un indice fort de leur ambition sportive.

Comme le dit un adage sportif, «tout se joue sur le terrain». Les espaces de réalisation sportive correspondent pour le football et le rugby aux terrains de grands jeux; aux salles omnisports¹⁵ et aux terrains de petits jeux pour le basket. En se limitant à cette distinction sans regard sur les capacités d'accueil ou toutes autres précisions, ces équipements se caractérisent par leur omniprésence. D'après le recensement des équipements sportifs présenté par le ministère des sports en 2006, les trois quarts des communes de la région Pays de la Loire disposent d'au moins un terrain de grands jeux et la moitié d'une salle ou d'un terrain de petits jeux. Ce maillage très dense résulte des plans de construction d'équipements sportifs, destinés à offrir à tous les citoyens un accès aisément à la pratique sportive, un modèle d'équité socio-spatiale (J.P. Augustin, 1998).

Constaté dès 1936 par Léo Lagrange, alors sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs, le retard français en termes d'équipements ne sera comblé qu'à partir de 1961 et des trois lois programmes. À partir de l'exemple de communes du Limousin, J.F. Bourg & J.J. Gouguet (1998)

	Moins de 100 hab.	De 100 à 199 hab.	De 200 à 499 hab.	De 500 à 1 999 hab.	De 2 000 à 4 999 hab.	5 000 hab. et plus
Part des communes ayant au moins un terrain de grands jeux (%)	0	13,5	42,9	86,5	99,6	100
Part des communes ayant au moins un terrain de petits jeux ou un gymnase (%)	0	2,25	9,5	56	98,3	100

Source : Recensement des équipements sportifs, ministère des Sports, 2006, Calculs personnels

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 7 – Part des communes disposant d'équipements pour la pratique du football, du rugby et du basket dans les Pays e la Loire en 2006

soulignent la corrélation entre hiérarchie des équipements sportifs et hiérarchie des communes en s'appuyant sur la théorie des lieux centraux. Ils indiquent des seuils d'apparition des différents équipements (dès 100 habitants pour les

terrains de grands jeux et 258 habitants pour les salles polyvalentes). Appliqué aux Pays de la Loire (figure 7), les premiers terrains de grands jeux apparaissent dès 100 habitants; entre 200 et 500 habitants, il existe quasiment autant de communes jouissant de ces équipements que de communes qui en sont dépourvues; la norme pour les équipements voués à la pratique du basket semble être de 500 habitants même s'il existe quelques cas de seuils moins élevés. Retranscrits dans l'espace régional, ces seuils d'apparition permettent une couverture très importante de l'espace (figure 8). La quasi-totalité des communes de Loire-Atlantique dispose d'un équipement susceptible d'accueillir la pratique du football et du rugby ainsi que, dans une moindre mesure, celle du basket. La Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-Loire et la Vendée disposent également de terrains de grands jeux dans la majorité de leurs communes. Le constat est plus nuancé pour la présence de terrains de petits jeux ou de

¹⁵ Les salles omnisports sont également qualifiées de multisports ou de polyvalentes, voire de gymnase. Les nuances de différenciation ne sont pas retenues ici et ces termes sont utilisés comme synonymes.

gymnases notamment en Mayenne et en Sarthe. Espaces de réalisation, ils sont également des espaces de représentation et sont, de ce point de vue, très hétéroclites. Du simple rectangle plan et herbeux à des édifices susceptibles d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de personnes aux appellations

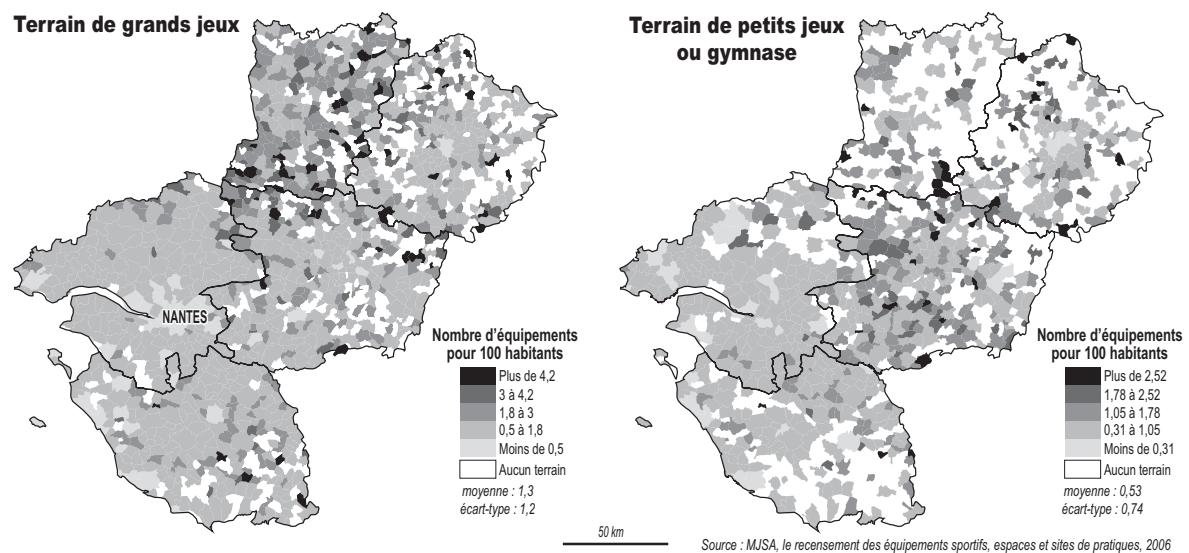


Figure 8 – Les équipements sportifs du football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2006

religieuses (temple, cathédrale...), le terrain fait place au stade à mesure que le spectacle prend le pas sur la pratique.

La simple présentation des acteurs ne suffit pas. Le club est un système parce que tous ces éléments (licenciés, collectivités, sponsors, médias et instances sportives) sont en interaction comme le souligne J.P. Augustin (2002) : «Les formes d'insertion des clubs dans la société locale dépendent généralement des soutiens obtenus par les sphères du pouvoir politique, du pouvoir économique et du public. Les représentants du pouvoir politique, que l'on peut identifier aux municipalités et autres collectivités locales, proposent les équipements et apportent les subventions. Les représentants du pouvoir économique, chefs d'entreprises, commerçants, offrent des dons, des services et leurs compétences bénévoles à l'association. Enfin, les supporters donnent argent et militantisme, mais expriment aussi des demandes et exercent donc une pression sur les pouvoirs politiques et économiques pour qu'ils soutiennent le club. L'ensemble des soutiens et des demandes constitue un réseau d'échanges entre les clubs et la société locale». Les flux constitutifs de cette structure peuvent varier tout comme les rôles dévolus aux différents acteurs. Si bien que cette présentation des acteurs doit s'accompagner d'une analyse des formes d'interactions.

1.1.2 LE TYPE DE PRATIQUE

Pour rendre compte des interactions entre les acteurs du club, en cerner les limites et saisir l'organisation, l'analyse se concentre sur le concept de type de pratique. Il se définit comme la

conception et les objectifs de l'association par rapport à sa discipline et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. En suivant un gradient d'ambition sportive décroissant, le concept de pratique sportive se décline de la pratique agonale à la pratique dionysiaque¹⁶. Deux courtes phrases, issues du quotidien Ouest-France, résument bien l'esprit de ces extrêmes : présentant le club de football de Sainte-Luce-sur-Loire, l'article souligne sa vocation à proposer une pratique de « foot loisir, juste pour le plaisir de jouer »¹⁷. À l'opposé, le nouvel entraîneur du club de rugby de Saint-Nazaire, tout juste arrivé, déclare : « J'ai tout de suite senti un club qui voulait avancer, construire un projet ambitieux... »¹⁸. L'intérêt d'une telle approche est de dépasser la traditionnelle dichotomie entre la pratique compétitive et la pratique de loisirs. Si cette distinction garde toute sa valeur, elle est enrichie par la notion d'ambition et donc, par déduction, par la question du temps. Bien sûr, une telle catégorisation n'échappe pas à une certaine simplification de la réalité mais en considérant que ce n'est pas parce

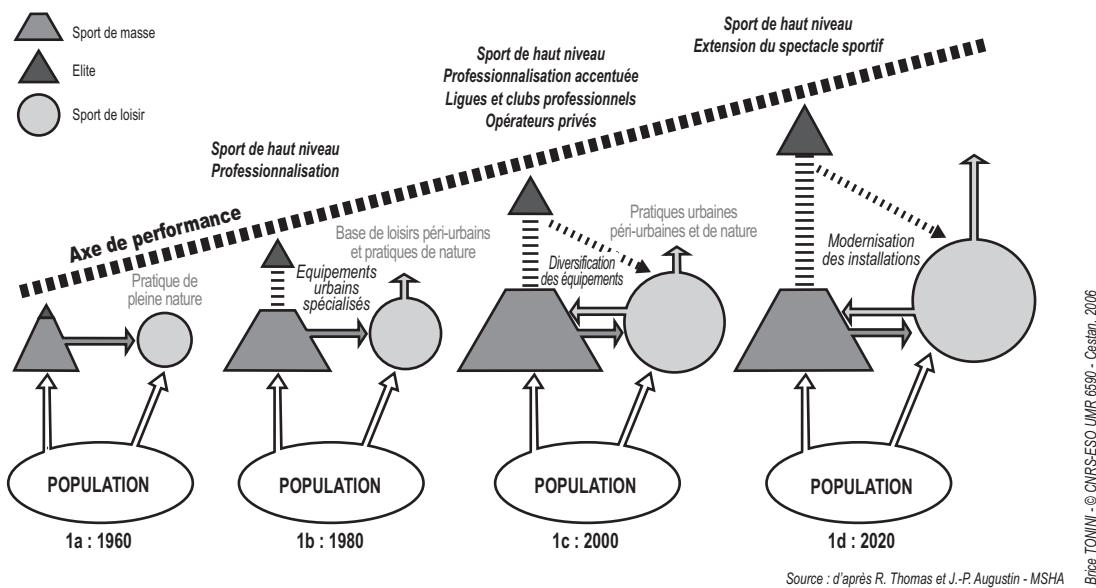


Figure 9 – Évolution des types de pratiques sportives de 1960 à 2020

qu'un club évolue dans des divisions modestes qu'il n'est pas ambitieux et que tous les clubs inscrits dans des championnats, ne visent pas l'excellence sportive, le concept de type de pratique apporte une intelligibilité nouvelle à l'objet sportif. En écrivant que «... les activités sportives ne sont pas toujours quêtes de gloire ou de résultats, elles se satisfont, pour la majorité, de l'engagement physique et de la jubilation tranquille de se mesurer aux autres...», D. Le Breton (2005) rappelle que le sport n'est pas

¹⁶ Agonal vient de l'*âgon* signifiant la lutte, la compétition. Racine que l'on retrouve dans les termes de protagoniste et antagoniste. Le qualificatif *dionysiaque* fait référence à Dionysos, dieu grec du vin, référence au plaisir. Seule cette notion hédoniste est retenue, celles de démesure et d'irrationnelle sont exclues.

¹⁷ Ouest-France, 26 octobre 2004

¹⁸ Ouest-France, 18 août 2004

toujours la compétition même lorsque les clubs sont inscrits dans des championnats officiels. La question du temps intervient car certaines de ces associations se satisfont pleinement de leur situation alors que d'autres souhaitent évoluer. En visant à rendre compte des interactions entre les acteurs, à mettre en évidence les différentes formes d'organisation du système-club, le type de pratique se veut un outil synthétique dont la méthode de construction mérite quelques éclaircissements. Le concept développé ici s'inspire du modèle proposé par J.P. Augustin (1995, 2002) et R. Thomas (1986) pour rendre compte de l'articulation des liens entre les trois types de pratiques sportives : l'élite, le sport de masse et celui de loisir (figure 9). Appliqué à notre objet, l'élite s'apparente au secteur professionnel, le sport de loisir correspond à une pratique sans licence et le sport de masse, qui représente la quasi-totalité du corpus d'étude¹⁹, apparaît comme une entité homogène. Conçu pour synthétiser l'ensemble

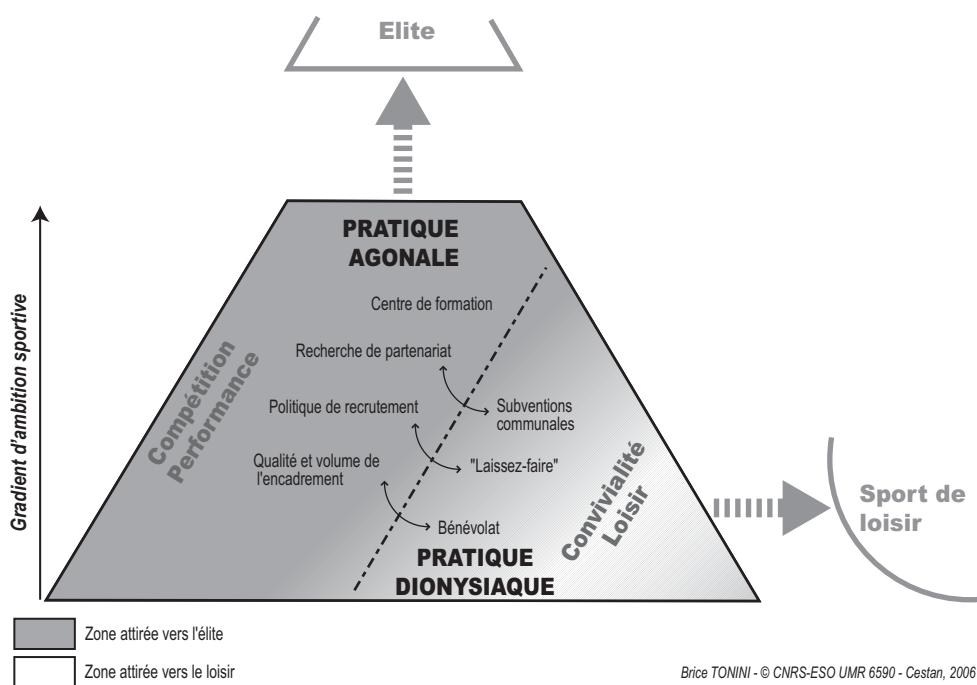


Figure 10 – Organisation de la pratique sportive de masse

des sports alors que seules trois disciplines sont retenues par cette analyse, le modèle doit être ajusté et un zoom sur la pratique de masse effectué. Le postulat de départ est que le sport de masse reprend en son sein une organisation identique au sport en général et comporte donc les trois types de pratique (figure 10). Les clubs dont la pratique est qualifiée d'agonale tendent ainsi vers l'élite et, à l'inverse, ceux dont la pratique est caractérisée comme dionysiaque regardent vers le sport de loisirs. Le dernier ensemble se situe alors en ces deux influences pour composer une pratique «neutre». Précisons que la question n'est pas tant de savoir si le type de pratique naît de la volonté de l'association ou est imposé par des facteurs et des forces exogènes que de préciser la richesse et la

¹⁹ Moins d'une dizaine des 1 682 associations sportives comprises dans l'étude comportent une catégorie professionnelle.

diversité des situations existantes sous le vocable de club. L'objectif de ce paragraphe est donc de s'interroger sur les formes et importances prises par les acteurs afin de dégager des grands types de pratique.

TYPOLOGIE DES PRATIQUES

Cette typologie exprime ce que J.W.Lapierre (1992) désigne comme la variabilité d'un système, c'est-à-dire «une mesure de sa complexité par l'évaluation de l'ensemble de ses états possibles». Le recensement pour l'ensemble des associations de l'étude, de la totalité de leurs éléments constitutifs représente un travail lourd, fastidieux et relève bien souvent de la gageure tant les sources fournissent des informations variables, voire contradictoires. L'enjeu est alors de concentrer l'attention sur les formes et les caractéristiques prises par les acteurs et leurs interactions afin de singulariser les différentes pratiques sportives proposées. À l'image d'A.Garrigou (1985) qui, pour rendre compte du pouvoir dans les associations, a proposé quatre modèles de clubs (notabliaire, municipal, communautaire, d'entreprise) établis en fonction des aspects politiques et économiques, il est proposé ici une typologie fondée sur huit critères jugés pertinents (volumes des licenciés et des dirigeants, niveau de compétition, équipements, ancienneté, budget, aura médiatique, recrutement). Ces critères ne sont ni hiérarchisés ni pondérables mais offrent les bases d'une classification nécessaire à la bonne compréhension du niveau d'ordre du club.

Si le volume des licences d'une association ne traduit pas, à première vue, une quelconque ambition sportive, il contient pourtant quelques informations à qui sait le lire. À ce titre, la catégorie des «seniors»²⁰ mérite d'être considérée plus attentivement. La grande majorité des clubs repose sur une équipe principale, appelée équipe première ou équipe fanion. En tant que vitrine du club, elle est celle qui intéresse au premier chef les partenaires financiers, celle qui utilise l'équipement principal, celle qui attire le plus de spectateurs, etc. Cette équipe, qui est toujours une équipe senior, est donc une condition *sine qua non* d'une pratique compétitive. Paradoxalement, une surreprésentation de cette catégorie retranscrit une pratique de loisir car un club ambitieux s'intéresse également à la formation, c'est-à-dire aux catégories de jeunes. Un club à pratique agonale se caractérise donc par un nombre conséquent de seniors mais également par une forte présence des autres catégories d'âge, en somme par un nombre de licenciés considérable.

La part prise par les dirigeants dans l'organisation du club est un deuxième critère important. Elle peut se lire à travers le chiffre des dirigeants mais également dans l'organigramme de l'association et l'existence de diverses commissions. En considérant la catégorie des dirigeants, l'analyse se tourne vers une des questions récurrentes du monde sportif, celle du bénévolat. «Les adhérents apportent

²⁰ La catégorie séniors désigne les pratiquants adultes, généralement plus de 18 ans. Sa désignation ne doit pas prête à confusion. Si de plus en plus souvent, les « séniors » désignent dans le langage courant les personnes relativement âgées, dans le domaine du sport, la catégorie se nomme « vétéran »

leur cotisation, les bénévoles donnent de leur temps, les salariés font leur travail»²¹. Ce schéma, volontairement simpliste, résume les devoirs des membres d'une association. Il souligne surtout le caractère aléatoire de l'engagement et de la fonction de bénévole²², caractère avec lequel se marie difficilement l'ambition sportive. Enfin, les dirigeants se structurent en commissions qui participent donc tout autant à la catégorisation des types de pratique. L'existence de ces sous-structures (commissions technique, des écoles de rugby, de communication, des relations avec les sponsors, etc.) au sein de l'association témoigne de la finesse et la précision de sa structure et de son organisation.

Le niveau de compétition représente aussi un critère nécessaire mais non suffisant pour caractériser le type de pratique d'une association sportive. Il est incontournable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, lorsqu'il est élevé, il témoigne d'un incontestable choix préalable d'une pratique compétitive. De plus, il constitue l'objectif à atteindre de toute ambition sportive. D'accès relativement aisés, ce critère pose néanmoins une difficulté du fait de sa grande variété. Afin de pallier ce problème, il a donc été ventilé en trois catégories : nationale, régionale et départementale rendant compte de l'échelle dans laquelle les clubs se confrontent dans leur pratique. Il est défini, géré par les instances sportives.

Le critère des équipements peut être mobilisé de deux manières. La première concerne la capacité d'accueil du stade, la seconde, la diversité des équipements utilisés. La capacité d'accueil est un indice de l'attraction populaire du club et donc de sa tendance à se diriger vers une pratique spectacle, apanage (corollaire) de l'élite. La diversité des équipements renseigne sur les méthodes de préparation et de récupération des joueurs et les conditions de fonctionnement de la strate administrative. La recherche de la performance sportive passe par un entraînement important, sans cesse amélioré et adapté au rythme des découvertes médicales, des progrès techniques ou de la validation de techniques nouvelles (sophrologie ou préparation mentale par exemple).

L'ancienneté de l'association trouve sa place dans les critères constitutifs du type de pratique. Les liens et rapports entre les acteurs ne sont évidemment pas les mêmes selon qu'ils datent de quelques mois ou de plusieurs décennies. En soulignant que «...la plupart des acteurs du système sportif local ont une histoire commune», A. Haumont (1995) touche incontestablement un élément d'explication fondamental à l'inertie spatiale des pratiques sportives. Cette construction identitaire se fonde notamment autour du palmarès et de l'existence d'une mémoire collective orale ou écrite.

L'aspect financier, et donc le budget, est également un élément prépondérant pour caractériser les types de pratiques. J.F. Bourg & J.F. Nys (2006) rappellent qu'«il est habituel, pour analyser les recettes des clubs, de parler des «4S», c'est-à-dire des sportifs, des spectateurs, des sponsors et des subventions». Les places prises par ces différentes entités participent à l'identification des types de pratiques. Toutefois, il convient de demeurer prudent. À titre d'exemple, plusieurs clubs de rugby des

²¹ Guide pratique de l'association de Loire-Atlantique, édition 2003, p. 16

²² Le mot vient du terme latin *benevolus*, de *bene* « bien » et *volo* « je veux »

Pays de la Loire ont, pendant plusieurs saisons, développé un système d'invitations à leurs matches, diminuant ainsi les recettes directes des spectateurs. Pourtant, la gratuité d'entrée visait une augmentation d'affluence et, ainsi, un accroissement de la popularité de leur discipline mais aussi des ventes de produits dérivés et surtout du chiffre d'affaires des buvettes. Néanmoins, ce critère garde toute son efficience et permet de dresser une première classification telle que celle proposée par J.F. Bourg & J.F. Nys (*op. cit.*). Selon leur importance dans les budgets des clubs, ils distinguent les rôles joués par les subventions municipales «moteur», «stabilisateur» et «marginal». Elles sont qualifiées de moteur lorsqu'elles représentent l'essentiel du budget, de stabilisateur lorsqu'elles offrent une sécurité à l'incertitude des apports financiers de partenaires et de marginal si la part qu'elles représentent dans le budget est particulièrement modeste.

Les médias sont également considérés. L'interrogation de ce critère repose sur l'hypothèse qu'un club ambitieux et volontaire cherche à le faire savoir, que de l'intention à l'action, il y a le discours (H. Gumuchian *et al.*, 2003). De cette façon, la presse quotidienne doit faire état de celui-ci. Afin de s'en assurer, une revue de presse du quotidien *Ouest-France*, édition Grand Nantes, a été réalisée. La période de la reprise, durant le mois de septembre, est intéressante car elle marque le début d'un cycle primordial dans le fonctionnement des clubs (cf. 1.1.3). La question est de savoir s'il est simplement fait état des résultats où le club (et plus précisément l'équipe première) fait l'objet d'analyses d'avant et après match ainsi que d'une relation des principaux moments de son existence (anniversaire, événements sportifs, assemblée générale, etc.). Parallèlement un regard, plus original, est accordé aux sites internet des associations. Le principal intérêt de ce moyen de communication est sa facilité d'accès non seulement pour les lecteurs mais aussi pour la mise en ligne des informations. Il représente donc un média largement mobilisé par les associations qui y affiche de nombreuses informations.

Enfin, la question du recrutement est importante. Celui-ci est un passage obligé pour tout club ambitieux. Il réside dans la structure du club, parfois l'apanage d'une commission ou d'un dirigeant. De ce point de vue, l'aire d'attraction du club semble être un révélateur pertinent du type de pratique. Plus un club attire des licenciés lointains, plus son niveau de jeu est élevé. Cependant, cette démarche souffre d'une limite majeure. Il existe un seuil au-delà duquel la distance devient rédhibitoire et le recrutement s'accompagne d'un déménagement. Le lieu de résidence des joueurs devient alors inapproprié puisque la nouvelle adresse ne reflète pas l'origine géographique. Cette limite est d'autant plus vive dans le contexte de mobilité contemporaine.

Un dernier a pu être mobilisé ponctuellement dans la mesure où il a une réelle capacité à rendre compte du type de pratique: le nom du club. Les *Brakass'* en sont un exemple quasi-caricatural. Il exprime sans équivoque leur volonté d'une pratique résolument dionysiaque. L'analyse sémantique peut également être menée diachroniquement. Dès lors, le constat principal est celui de la recherche d'une aire d'implantation, d'inscription spatiale de référence différente. Pensons par exemple au FC Nantes *Atlantique*. Toutefois, dans la plupart des cas, les appellations reflètent davantage l'époque

d'apparition ou plus généralement les origines du club qu'une quelconque conception ou ambition sportive même si ces deux critères ne sont pas antinomiques. Ce critère, malgré sa limite, peut donc, de façon ponctuelle, apporter sa contribution à la lecture des pratiques.

À partir des ces huit critères, il est possible de classer l'ensemble des clubs en cinq grands types de pratiques :

Les clubs agonaux à ambition forte: Dans ce premier modèle, se retrouvent les quelques clubs professionnels évoluant dans l'élite de leur discipline. À leurs côtés demeurent les clubs amateurs pour lesquels ils servent d'exemple à atteindre. Ces derniers se caractérisent par un niveau de jeu élevé (division nationale)²³ et disposant d'une structure à bien des égards déjà professionnelle (politique sportive, nombreux sponsors, place conséquente dans les médias, etc.). Ces associations disposent de plusieurs équipes seniors, de nombreux dirigeants ainsi que de commissions relativement similaires à la sphère professionnelle. En somme, le nombre de licenciés est toujours élevé. Ces clubs sont le plus souvent anciens même si, le phénomène des fusions peut venir interférer à la lecture de ce critère. Bien évidemment, les stades utilisés disposent de capacité d'accueil importante (de l'ordre de plusieurs milliers de spectateurs). La notoriété de ces clubs en fait un vecteur des aménités locales, un outil de politique extérieure.

Les clubs à dominante agonale: Cette catégorie, par définition transitoire, comportant les clubs ayant fait leur choix, mais encore au début de leur processus de développement ou à la structure encore fragile. Ils se caractérisent fréquemment par une oscillation du niveau de compétition (accession à la division supérieure sans parvenir à y rester plus d'une ou deux saisons). Les seniors et les dirigeants y sont largement représentés. Les politiques de communication sont généralement très présentes. Par déduction, les médias se font largement l'écho des ambitions nouvelles et les sponsors s'y intéressent.

Les clubs en crise²⁴: Les associations de ce type se caractérisent par un profil moyen les plaçant sur un seuil de décision. Leurs différents éléments leur confèrent une liberté de choix qui n'est pas encore fait ou très récemment. L'ambition sportive peut être qualifiée de neutre. Ces clubs peuvent être des clubs tournés vers le loisir, particulièrement structurés ou, ambitieux dans lesquels les choses restent à faire.

Les clubs à dominante dionysiaque: Ce sont les clubs dont l'organisation et le fonctionnement témoignent, que ce soit par choix ou par contrainte, d'une pratique peu ambitieuse. Les acteurs multi-casquettes font leur apparition dont la forme de l'entraîneur-joueur est la plus courante. La structure

²³ La très grande diversité des divisions de compétitions variant non seulement d'une discipline à l'autre mais aussi, au sein d'une même discipline, d'un département à l'autre, contraint à un travail de schématisation. L'ensemble des divisions a été ventilé en trois niveaux : national, régional et départemental.

²⁴ Le terme de crise est pris ici au sens de moment de la décision, du choix

de l'association se réduit à sa plus simple expression. Le nombre de licenciés est modeste tout comme les équipements utilisés. La seule ambition de ces clubs est d'assurer leur pratique.

Les clubs dionysiaques: Cette dernière catégorie comprend les associations résolument axées sur une pratique conviviale où le plaisir prime sur l'aspect sportif. Elles peuvent être à la limite de rejeter le système fédéral et ne l'accepter que pour son rôle d'organisateur de rencontre. Les subventions municipales y jouent un rôle moteur, le nombre de sponsors est extrêmement réduit voire nul. Souvent, ils sont composés d'une unique équipe.

Cette diversité dévoile une structure plus fine de l'organisation spatiale qui souligne la complexité de l'objet sportif. Si les acteurs sont, de façon très générale, les mêmes, leur fonction, leur importance et leur pouvoir varient considérablement d'un type à l'autre. Il en va de même pour les temporalités.

1.1.3 LES TEMPORALITÉS DU CLUB

La question de la temporalité est essentielle à la compréhension du fonctionnement d'un système. Dans le cadre des associations sportives, trois axes se dégagent :

LA PÉRENNITÉ DES ASSOCIATIONS

La première question à se poser est celle de la pérennité des associations. Avoir des ambitions sportives, si modestes soient-elles, nécessite du temps et passe donc par la stabilité des clubs. Celle-ci ne peut s'obtenir que par un nombre minimum de licenciés lui permettant de résister aux oscillations quantitatives inhérentes à toute vie associative. Contrairement à une idée reçue, les mouvements de création et de disparition d'associations sportives sont particulièrement nombreux. Si l'on considère le basketball vendéen entre la saison 1988-1989 et la saison 2003-2004, 48 mouvements ont été recensés (figure 11). Répartis en quatre périodes afin de ne pas obscurcir le propos, l'analyse de ces

seize saisons fournit quelques renseignements. Précisons d'ores et déjà que seules les questions de création et disparitions sont considérées et, par conséquent, les mouvements de fusions²⁵ ou de déversement massif de licenciés d'une association vers une autre sont volontairement ignorés. Il se dégage de ce tableau une grande régularité des mouvements. En effet, mise à part l'importance des disparitions durant la

	Créations	Disparitions
De la saison 1988-89 à la saison 1991-92	6	5
De la saison 1992-93 à la saison 1995-96	6	4
De la saison 1996-97 à la saison 1999-2000	6	4
De la saison 2000-01 à la saison 2003-04	5	12

Brice TONINI - © CNRS/ESO UMR 6590 - Castan, 2007

Source : Comité départemental de basketball de Vendée, 2004

Figure 11 – Mouvements de création et de disparition des clubs de basket vendéens entre 1988 et 2004

²⁵ Ainsi, une fusion entre deux clubs équivaut à une création et deux disparitions.

dernière période, due au renforcement du phénomène des fusions sur lequel nous reviendrons, les chiffres ne varient que très faiblement. Cela semble indiquer l'existence d'une frange particulière de clubs soumise à ce phénomène. C'est une hypothèse qu'il faudra vérifier.

LA SAISON SPORTIVE

Lorsqu'ils sont pérennes, les clubs fonctionnent selon une temporalité fondamentale : la saison sportive. Calquée sur le calendrier scolaire, elle débute en septembre pour s'achever au cours des mois de mai ou juin. Elle rythme le monde sportif en définissant l'état, les caractéristiques et les rapports entre les acteurs pour cette durée. Ainsi, «Une licence est délivrée pour la durée de la saison au maximum»²⁶ et chaque fin de saison est marquée par le jeu des promotions et relégations dans les divisions supérieures ou inférieures et définit ainsi le niveau de compétition de la saison suivante. S'ouvrent à son terme, au gré des résultats, les discussions avec les partenaires publics et privés, les démarches de recrutement et l'élaboration du budget, etc. Entre deux de ces cycles qui constituent une saison, il est un moment fort de cette temporalité : l'assemblée générale. C'est l'épisode au cours duquel s'articulent passé et avenir puisque «l'assemblée générale fait le bilan de l'année écoulée et se prononce sur les projets». L'objet de l'assemblée générale, qui réunit l'ensemble des licenciés qu'ils soient joueurs ou dirigeants, est de juger de l'organisation de l'année écoulée, d'en faire un bilan et d'établir le degré de satisfaction de l'état actuel de l'association. En somme, l'assemblée générale est le moment où se décide l'ambition du club et donc le type de pratique. Elle est également celle qui introduit une autre temporalité.

LES POLITIQUES SPORTIVES

Les clubs fonctionnent également dans des temporalités plus longues correspondant à la question des politiques sportives. «Élaborer une politique [sportive], c'est fixer les objectifs d'une organisation en fonction des attentes des bénéficiaires et c'est allouer des moyens au regard des objectifs fixés» (P. Bayeux, 1996). La politique sportive est alors le corollaire du type de pratique des associations. C'est aussi une question de temps : pour atteindre les objectifs et pour disposer des moyens adéquats à ces mêmes objectifs. La volonté d'accéder à des niveaux de compétitions supérieurs signifie adopter leur fonctionnement et leur organisation. D'après les propos précédents, l'ambition sportive repose donc sur des politiques de croissance des licenciés, une augmentation du nombre des sponsors et du budget, une plus grande attraction du public, etc. C'est aux dirigeants qu'il appartient de fixer les objectifs à long terme et d'en déduire les moyens nécessaires à mettre en œuvre, c'est-à-dire de redéfinir les relations avec les autres acteurs. Il s'agit en définitive d'établir le degré d'ambition du club. L'accession aux niveaux de compétition régionaux et surtout nationaux ne peut se faire dans le court terme alors que l'attente des collectivités, du public mais aussi parfois des joueurs et des dirigeants s'inscrit dans ce laps de temps.

²⁶ Statuts de la fédération française de Rugby, article 6.

Dans la perspective de saisir la dynamique spatiale des clubs, il est donc indispensable de tenir compte de ces différentes temporalités qui toutes participent à la dynamique spatiale des pratiques sportives. Sis à la base de la pratique sportive française, le club s'affirme comme une véritable *unitas multiplex*. Fondé sur des acteurs relativement bien identifiés, le club se pare de son caractère composite par les innombrables configurations que ces derniers génèrent. Dans toutes ces diversités pourtant, le club dessine un niveau d'ordre supérieur, celui de la discipline.

1.2 *La discipline*

La discipline se compose de l'ensemble des clubs pratiquant un même sport. Elle n'est cependant ni la simple répétition ni même l'addition des clubs. Conformément à l'une des règles fondamentales de la pensée systémique, «le tout est plus que la somme des parties» et la discipline s'affirme comme une entité à part entière, un deuxième système constitutif de l'objet sportif. La discipline correspond à un sport donné et pourrait se définir comme l'ensemble des rapports liants les clubs entre eux. Regroupées à l'origine au sein de l'union des Sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA) et la fédération gymnastique et sportive des Patronages de France (FGSPF), les disciplines se sont émancipées durant l'Entre-deux-guerres en fédérations autonomes²⁷. Ces dernières sont aujourd'hui, après les clubs, l'acteur essentiel de ce deuxième niveau d'ordre. Cependant, aussi fondamentale soit-elle, la fédération ne contrôle pas tout et, des interrelations des clubs naît une organisation récurrente que l'on appellera le triptyque sportif. Enfin, tout comme les associations, les disciplines sont soumises à certaines temporalités qui seront évoquées dans un troisième paragraphe.

1.2.1 LA FÉDÉRATION, ORGANISATEUR DES RELATIONS ENTRE CLUBS

Si pour la présentation du système-club, une large place a été faite aux différents acteurs, cela ne semble pas aussi primordial dans le cas de la discipline pour deux raisons. D'abord parce que même si un acteur fort -la fédération- se détache, les associations restent fondamentales. Ensuite parce que cet acteur s'organise globalement de façon similaire au club.

RÔLE ET ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

Pour encadrer les milliers d'associations pratiquant un même sport, il est besoin d'une instance dirigeante : la fédération. Son rôle est de regrouper des personnes morales qui ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans le même sens. La fédération est donc une association d'associations.

²⁷ Les FFF et FFR ont vu le jour en 1919, la FFBB en 1933

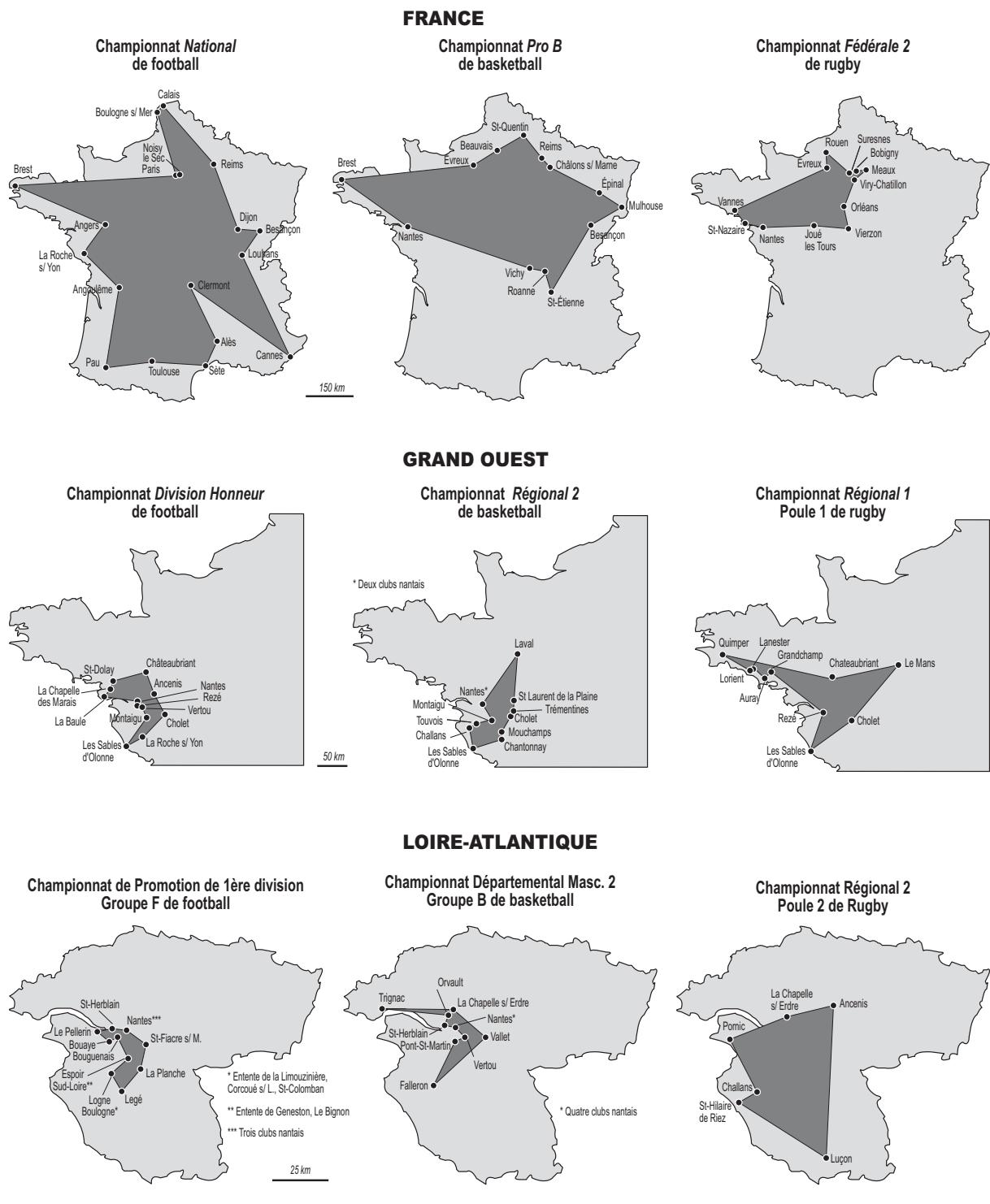


Figure 12 – Les aires de compétitions sportives de quelques clubs des Pays de la Loire en 2002

Son rôle est officiellement reconnu par l'État dont elle reçoit délégation pour « promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles et de délivrer les licences et titres fédéraux »²⁸. Elle joue donc un rôle majeur dans la dynamique des pratiques dans la mesure où

²⁸ Article 16 de la loi du 16 juillet 1984

elle édicte les conditions de réalisation. Par sa vocation à administrer la pratique sportive, la fédération s'affirme également comme un puissant acteur géographique. Tout d'abord, en définissant les niveaux de compétition et les poules²⁹, les fédérations dessinent des aires de compétitions soumises à la temporalité des saisons sportives (cf.1.1.3). Le critère géographique est important dans la mise en place de ces poules dans la mesure où la volonté de réduire au maximum les frais de déplacements conduit à regrouper les équipes de proche en proche. Ces aires de compétitions font souvent écho à la gradation du niveau de jeu (figure 12), du national au départemental, évoqué précédemment.

Ces aires, dont la surface reflète le niveau, sont importantes d'abord pour leurs sommets. En effet, ce sont eux qui sont à la source de l'organisation spatiale en établissant les groupes au sein desquels seront désignés ceux devant rejoindre les divisions inférieures et ceux progressant dans leur niveau de compétition. Cette organisation introduit une certaine relativité dans le critère du niveau de compétition. Une poule peut être plus faible ou plus forte qu'une autre et les clubs soumis aux relégations ou promotions, n'auraient pas nécessairement connus une même évolution s'ils avaient appartenu à une autre poule. Ce fait incite les ligues et comités, désireux de ménager les associations de leur ressort tout autant que la santé de leur discipline sur leur espace, à parfois inscrire les associations de même niveau dans des poules distinctes. Il existe donc des logiques de la discipline pouvant aller à l'encontre des logiques des clubs. Ce faisant, ils complexifient le déterminant de la proximité évoqué. La fédération est également un puissant acteur géographique par l'existence d'un découpage du territoire qui lui est propre. L'exemple de la FFR est à ce titre particulièrement probant (figure 13). En effet, le territoire national est divisé en 26 comités territoriaux (plus 7 comités d'Outre-Mer) qui ne correspondent pas, dans la plupart des cas, au découpage administratif français. C'est particulièrement vrai dans le Sud-Ouest où l'hypertrophie du rugby mais également des jeux de pouvoirs entre dirigeants sportifs ont engendré ce



Figure 13 – Les 26 comités territoriaux métropolitains de rugby

²⁹ Les poules sportives désignent les sous groupes d'équipes de même niveau de compétition, se confrontant durant les phases préliminaires des championnats. Organisées selon une structure pyramidale, plus le niveau s'élève, moins il y a de poules et l'élite des trois disciplines s'affronte en poule unique.

découpage particulier. À l'inverse, la modestie du rugby normand a incité au regroupement des deux entités régionales. Ce découpage, connecté à la réalité sportive, n'est pas figé. Lors de son congrès de 2007, la FFR a annoncé la création prochaine de deux nouveaux comités, ceux de Picardie et de Champagne-Ardenne, qui devraient empiéter principalement sur l'actuel comité de l'Île-de-France. Dans sa majorité, l'espace national est soumis à un redécoupage caractéristique du ballon ovale. De manière moindre, football et basket n'échappent pas à ce phénomène puisque, pour le premier, la région des Pays de la Loire est scindée en deux structures régionales: la ligue Atlantique et la ligue du Maine qui gèrent quelques clubs implantés dans des communes morbihannaises (Férel & Saint-Dolay). La fédération génère donc le découpage sur lequel elle exerce son pouvoir et influe donc largement sur la dynamique des pratiques. En définitive, la fédération est un organe de référence pour les clubs dont ils reçoivent des directives pour leur pratique. Pour remplir ce rôle, la fédération repose sur une organisation stricte qui, d'un point de vue globale, constitue une réplique de l'association.

UNE ORGANISATION SIMILAIRE AU CLUB

Pour les trois disciplines retenues dans cette étude, l'organisation des fédérations ressemble à bien des égards à celle des clubs. Afin de classer les fédérations, le magazine *L'Équipe*³⁰ s'appuie sur six critères: les licenciés, les performances, le budget, le rayonnement international, le dynamisme et le pouvoir. À peu de choses et au prix de quelques nuances et précisions, on retrouve là les critères évoqués dans le cadre de l'association.

Le ministère des Sports procède régulièrement aux recensements des licenciés des fédérations. Les chiffres présentés correspondent alors à la somme des licenciés de l'ensemble des associations auxquels s'ajoutent les dirigeants fédéraux élus ou de droits ainsi que les salariés en charge du secteur administratif. Football, basketball et rugby se situent, d'après ce critère, parmi les tous premiers sports collectifs français. Le football se singularise par son écrasante domination (figure 14) puisque toutes disciplines confondues, il présente un nombre de licences deux fois plus important que le tennis, pourtant deuxième discipline nationale d'après ce même critère (1065531 licences en 2004). Suit à quelques distances le basketball avec un chiffre quatre fois moindre. Le rugby, dont les licences étaient comparables à celles du handball à l'aube du 21^e siècle³¹, semble aujourd'hui en retrait, notamment parce que le handball a connu une progression particulièrement vive quand le rugby a subi, dans la même période, une diminution non négligeable de ses licenciés. Toutefois, le rugby reste largement représenté par rapport au volleyball. Le critère des licenciés est tout aussi prépondérant à

Brice TONINI © CNRS-ESQ UMR 6530 - Océan

Sports	Licenciés
Football	2 146 752
Basketball	435 816
Handball	337 971
Rugby	240 795
Volleyball	105 906

Source : Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, 2006

Figure 14 – Licenciés des principaux sports collectifs en France en 2006

³⁰ *L'Équipe magazine* du samedi 30 septembre 2006, *Fédés, Les meilleures et les pires*

³¹ En 2000, la FFR totalisait 264 628 licenciés et la fédération française de handball (FFHB), 273 793 licenciés

l'échelle de la discipline qu'à celle du club, à ceci près que les joueurs cèdent leur prééminence aux fonctions d'encadrements et administratives.

Les fédérations fonctionnent également sur des ressources publiques et privées. L'existence de partenaires privés est d'autant plus conséquente dans le football, le basketball et le rugby que ce sont trois disciplines populaires et médiatiques. À titre d'exemple, des 75 millions d'euros de budget de la FFR, seuls 2% proviennent des cotisations des licenciés et moins de 5% des aides publiques et, en janvier 2003, un contrat de partenariat pour trois ans a été signé entre la Ligue nationale de rugby (LNR)³² et une grande enseigne d'ameublement française. Si dans leurs rapports aux clubs, les sponsors sont d'abord à la recherche d'une image et de valeurs, auprès des fédérations, ils visent dans le même temps, notamment par l'entremise des équipes nationales, l'accès à des espaces de publicité considérables, synonymes de nouvelles clientèles.

De leurs côtés, les fédérations accordent une grande attention à la communication avec comme dessein l'accroissement de leurs licenciés et ce en recherchant une image attractive fondée sur les qualités propres de leur discipline. Elles disposent alors d'organes de communication développés (magazine, internet, lettre de diffusion, etc.) et élaborent des slogans éloquents. Le slogan de la FFR «École de rugby, école de la vie» a marqué plusieurs générations de rugbymen et participé à donner au rugby l'image d'un sport développant des qualités utiles à la vie sociale, un sport qui permet d'«aller au contact» selon la nouvelle formule. La fédération de basketball adopte une autre démarche en s'opposant à l'immobilité dénoncée des loisirs modernes dont la télévision est le parfait ambassadeur, grâce à un slogan qui s'adresse directement aux jeunes: «bouge toi de la télé et viens faire du sport». Quant au football, son statut de sport-roi le dispense de la nécessité d'actions de communication directe autour de tels outils. Cependant, la récente présentation du nouveau logo de la FFF³³ offre l'occasion de saisir les valeurs mises en avant. Une nouvelle fois, la dialectique entre passé et avenir se situe au cœur du propos puisque ce logo choisi «en respectant les valeurs historiques de l'institution, tout en illustrant la modernité de celle-ci [...] les rubans qui le composent sont le symbole de la continuité entre le passé et l'avenir» selon les dires de la fédération.

Enfin et à l'inverse des clubs qui connaissent une relation privilégiée avec l'échelon communal, les fédérations se caractérisent par une relative autonomie par rapport aux collectivités territoriales. Déléguaires du pouvoir, les fédérations restent liées à l'État, par les conventions d'objectifs³⁴ ou l'action des CTS mais ne s'appuient que de façon ponctuelle ou partielle sur les autres collectivités territoriales. Ainsi, une convention a été passée en 1996 entre la commune de Saint-Sébastien-sur-

³² La LNR est la structure de la FFR qui gère la pratique professionnelle

³³ La FFF a présenté officiellement ce logo au mois de décembre 2006

³⁴ « La convention d'objectif, en général plurianuelle, est l'outil central du partenariat financier entre l'État et les fédérations » Site internet du ministère des sports, visité en décembre 2006.

Loire et la ligue Atlantique de football pour l'utilisation de terrains³⁵. Si ce type de relation est réelle, il n'est pas une généralité.

Le système discipline s'articule donc autour de l'acteur fédéral qui administre l'ensemble des associations sportives. Malgré son pouvoir, une bonne part des relations existantes entre les associations échappent au contrôle de la fédération. Saisir l'organisation et le fonctionnement de la discipline ne peut donc se contenter d'un regard sur les acteurs et doit se concentrer sur les interactions qui lient ces acteurs entre eux.

1.2.2 LE TRIPTYQUE SPORTIF

COMPOSITION DU TRIPTYQUE

À l'instar du système club pour lequel le type de pratique a été défini, la discipline est approchée par la médiation du triptyque sportif. La question posée est de savoir comment s'articulent les différents types de pratique mis en évidence précédemment (cf. 1.1.2). L'idée directrice est que l'organisation spatiale des pratiques sportives contient les deux ressorts principaux du sport que sont la concurrence et la complémentarité entre les associations sportives, en dehors du rôle organisateur joué par l'acteur fédéral. Ce faisant, la notion postule que coexistent constamment trois types de

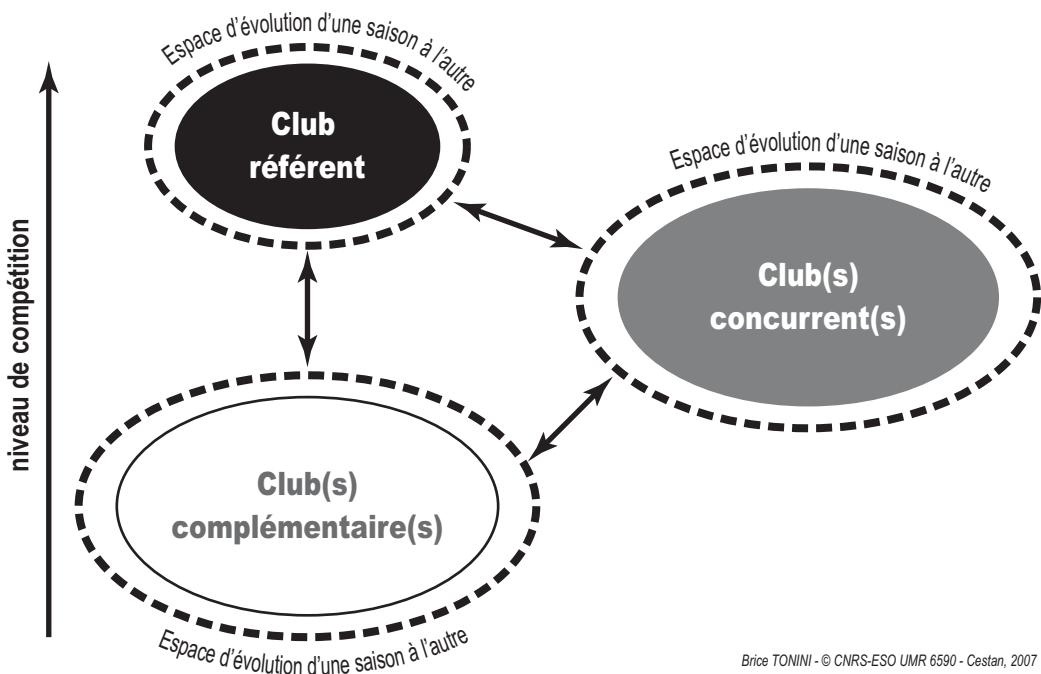


Figure 15 – Le triptyque sportif

³⁵ Ouest-France, 23 octobre 1996, *Convention avec la fédération de football*

clubs forment le triptyque sportif : un club référent, un club concurrent, et un club complémentaire (figure 15).

Le club phare est une association sportive dont le niveau de compétition et l'importance peuvent varier mais est toujours tourné vers la compétition. Il appartient donc invariablement à l'un des deux premiers types définis. Par essence, le club phare tend à être unique. Il peut cependant exister deux clubs de ce type dans l'hypothèse où le club concurrent s'immisce au même niveau de compétition tout en ayant une ambition et des moyens similaires. De cette situation naissent les «derbies». Cette configuration est nécessairement temporaire et l'un des deux clubs prendra l'ascendant sur l'autre. Le club référent est ainsi qualifié car il est la meilleure association sportive d'un point de vue sportif. En ce sens, il est souvent celui mis en exergue par les collectivités et joue un rôle d'entraînement dans l'organisation et la dynamique sportives.

Le club concurrent présente des caractéristiques proches du club référent. Hormis les rares occasions où il peut être au même niveau, le club concurrent se situe le plus souvent dans les divisions immédiatement inférieures au club phare, tout en visant l'accession au niveau supérieur dans le court terme. Contrairement au club référent, il peut exister plusieurs clubs concurrents qui s'affrontent alors, dans le même temps, entre eux. Ils trouvent donc principalement leur émulation dans la confrontation. Ambitieux, ne serait-ce que dans la volonté de rivaliser avec l'association phare, ils sont le plus souvent des clubs à pratique agonale mais peuvent également se caractériser par un profil neutre.

Le club complémentaire enfin exerce le rôle que son nom indique. Il ne conteste pas la suprématie ni même la place des types précédents mais vient s'adjointre à eux pour enrichir l'offre. Il représente la pratique dionysiaque aux côtés de pratique compétitive voire agonale des autres types. La notion de compétition n'est pas première dans l'organisation et la conception de l'association qui lui préfère les dimensions ludiques et sociales. Ces clubs subissent en premier lieu la question de la pérennité de l'association.

PRINCIPES DE LECTURE

Ce triptyque maille l'espace et fonde l'organisation spatiale des pratiques sportives selon trois principes :

- La structure est pérenne, les associations occupant les différentes positions, non. Le jeu des promotions/relégations redéfinit chaque année les positions de référent, concurrent, complément mais, le triptyque se réajuste toujours même s'il peut exister de manière incomplète.
- Il existe toujours un club phare dont l'ambition est plus ou moins grande. De ce fait, la lecture du triptyque peut se faire à différentes échelles géographiques. Ce dernier peut être en élite ou en division

départementale et les autres composants occuper des positions en adéquation. En guise d'illustration, le concurrent du FC Nantes peut être le club de football d'Angers, de Rennes ou un autre club nantais selon les positions respectives de chacun.

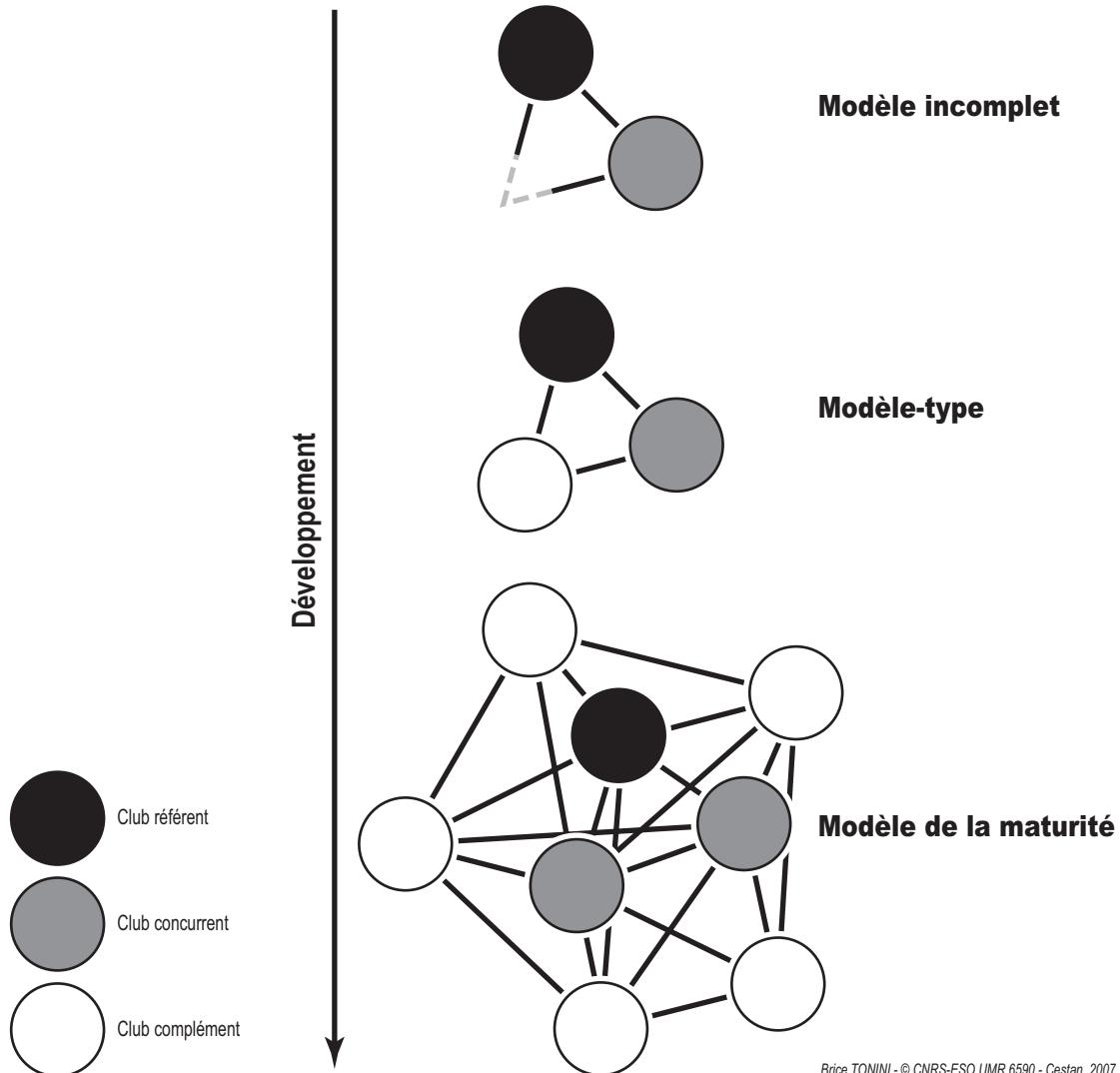


Figure 16 – Les modèles caractéristiques du triptyque sportif

- Plus les associations caractérisées comme complémentaires sont nombreuses et variées, plus la discipline en question est implantée dans l'espace. De ce fait ressort que, si les clubs phares sont ceux mis en exergue par les collectivités territoriales car ils témoignent de l'excellence sportive de l'espace où ils se situent, les clubs complémentaires, même s'ils sont laissés le plus souvent dans l'ombre, sont ceux qui permettent de souligner la richesse de la pratique et leur assise dans l'espace étudié.

Une autre fonction, dérivée de la précédente, pouvant être attribuée à ce triptyque est celle d'indicateur du développement de la pratique. S'il ne suffit pas à rendre compte à lui seul du développement de la pratique, sa capacité à refléter l'implantation de la discipline dans un espace et la

possibilité de le lire à différentes échelles, le rendent apte à y participer. De surcroît, plus il gagne en complexité, plus l'organisation spatiale de la discipline s'approche de la maturité. À partir de cette idée, plusieurs configurations caractéristiques peuvent être dégagées (figure 16).

Le triptyque peut se parer d'éléments formels et contractuels. Ces actions tendent à rigidifier la structure et contribuent à figer les positions des différentes associations en définissant la nature et les modalités des interactions. Le processus de parrainage en est un exemple. La question des transferts de joueurs peut alors prendre deux directions. Un flux dirigé vers les clubs référents et/ou complémentaires constitué par les actions de recrutement ou les ambitions individuelles; un flux inverse formé par principalement par les joueurs lassés des contraintes de la compétition et à la recherche d'une détente et d'une convivialité.

1.2.3 LES TEMPORALITÉS DE LA DISCIPLINE

À l'échelle de la discipline, la question des temporalités s'organise selon trois axes.

L'INERTIE DE LA DISCIPLINE

La discipline se caractérise d'abord comme le niveau de l'inertie. Les liens qui unissent le sport à un espace se nouent à l'échelle de la discipline parce que les oscillations des clubs n'y transparaissent que très rarement. À l'exception des clubs du plus haut-niveau et leur qualité de symbole, les disparitions d'associations n'affectent pas l'ensemble, soit que celui-ci est suffisamment développé pour résister à ce phénomène, soit que ces disparitions sont compensées par les créations. Cette forte capacité de résilience de la discipline repose sur l'importance des représentations. Le succès d'une pratique sur un espace entraîne, par le jeu de l'émulation, une multiplication du nombre d'associations qui, elle-même, contribue à caractériser cet espace. Ainsi, de vastes espaces sont-ils dédiés à telle ou telle discipline et le principe d'unicité peut s'avérer parfois vif et rendre difficile l'apparition et l'implantation d'une nouvelle discipline. À mesure que la discipline se structure, les associations s'organisent selon le modèle du triptyque et, par là, se territorialisent.

TEMPORALITÉ DU TRIPTYQUE

Comme l'a noté C. Aschan-Leygonie (2000), un système fonctionne selon des temporalités variées. Parmi celles-ci, existe le rythme de chacun des composants. En ne considérant que les clubs comme composants, la discipline combine les trois temporalités relevées au niveau d'observation du club (pérennité, saison et politique sportive). Au premier niveau de complexité s'ajoute une temporalité que l'on pourrait qualifier de secondaire constituée par le temps de réponse du système à une perturbation ou une crise, c'est-à-dire la durée nécessaire à son réajustement dans l'espace par le biais du triptyque. Cette temporalité du triptyque ne fonctionne pas sur un rythme précis et marqué d'un moment fort. *A contrario*, elle se caractérise par un mouvement incessant pour lequel les saisons ne

constituent que des instants d'observation privilégiés. La loi d'allométrie présentée par A. Dauphiné (2003) est intéressante à cet égard. Elle «met en relation la croissance d'une composante du système avec la croissance de tout le système ou d'une autre partie du système. L'allométrie est donc un modèle de croissance relative». Plus que la loi elle-même, l'idée de croissance relative permet de rendre compte de la viabilité de l'hypothèse d'un triptyque reflet d'un état de développement. Ainsi, la phase initiale correspond à la mise en place, autour du club référent, d'une ou deux associations concurrentes. Puis, le développement se marque par l'apparition d'associations complémentaires, symbolisant l'enrichissement de l'offre. Enfin, la multiplication des associations et la complexification du triptyque caractérisent la phase de maturité du triptyque.

LES EFFETS CONJONCTURELS

Une discipline repose également sur des effets conjoncturels. Toutes les disciplines et leurs fédérations connaissent ces moments de forte croissance, souvent impulsés par les bons résultats d'athlètes ou d'équipes dans des évènements sportifs majeurs qui, par le jeu des médias, se répercutent dans la pratique de masse. Les trois disciplines étudiées ont subi ces faits. Ainsi, les Jeux Olympiques de Barcelone, en 1992, ont engendré, par la fantasque *dream team* américaine, un afflux massif de jeunes joueurs dans les clubs de basket français. La volonté de ces derniers était de pratiquer un basket sans horaires, avec leurs propres règles, c'est-à-dire en décalage important avec le basket institutionnel à l'esprit socio-éducatif. Si bien que quelques mois ont suffi pour voir de nombreux clubs s'effondrer avec un départ tout aussi brutal et massif de ces jeunes. La discipline Basket a, dans un intervalle de temps relativement court, connu une dynamique conséquente née d'un évènement majeur et d'un décalage dans les représentations de la discipline des différents acteurs.

La temporalité de la discipline se caractérise donc par une plus grande lenteur que celle du club.

1.3 *Le sport*

Pas plus que la discipline n'est la simple addition des clubs, le sport n'est celle des disciplines. Le principe de non additivité garde toute sa valeur à ce dernier niveau d'observation qui peut être approché de deux manières. Soit comme l'ensemble des disciplines reconnues par les institutions sportives, soit comme l'ensemble des pratiques sportives existantes, pratiques dites libres comprises. Ce paragraphe vise à répondre à une question simple: en quoi le sport dans son ensemble, sans tenir compte de leurs spécificités, influe sur les mécanismes des dynamiques spatiales du football, du basket et du rugby sans tenir compte de leurs spécificités ? Le cas échéant, quels sont les acteurs parties prenantes de ces processus ? Afin d'identifier ces derniers, il est nécessaire de dessiner la frontière du sport. En effet, après un détour par la discipline et son organisation relativement fermée, le sport s'apparente davantage au club en ce sens qu'il s'ouvre largement sur son environnement. Il en ressort l'existence de nombreux acteurs qui, par leurs actes et leurs objectifs, complexifient la définition du

sport et rendent plus délicate la distinction de sa frontière. Enfin, ici encore, différents rythmes organisent la dynamique du système.

1.3.1 LA FRONTIÈRE DU SPORT

Selon l'article 1^{er} de la loi du 16 juillet 1984, «les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général». Fort de cette reconnaissance, le sport, sous quelque forme que ce soit, est omniprésent sur le territoire national. Rares sont, en effet, les lieux qui ne proposent aucune activité sportive. Cependant, il repose sur des moyens humains, financiers et matériels, demande du temps et ne peut donc pas s'accroître à l'infini. Borné, limité, mais recherché et plébiscité, le sport constitue une richesse ou, en d'autres termes, une ressource, ce qui induit la notion de partage. Pour qu'une discipline progresse, il faut qu'elle attire de nouveaux publics vers sa pratique ou qu'elle récupère des pratiquants au détriment d'autres disciplines. Dans les deux cas, la dynamique des disciplines étudiées est tributaire de ce qui se passe ailleurs et la question de la définition du sport se pose.

LA FRONTIÈRE DU SPORT : FONCTION DE SA DÉFINITION

Qu'est-ce que le sport? Aucune réponse à cette simple question n'a pour l'instant réussi à faire l'unanimité. Pourtant, à l'évidence, de celle-ci découlent de profondes différences. Il ne s'agit en aucun cas ici de s'évertuer, à notre tour, à proposer une solution mais, en regardant les multiples propositions de définition, de réfléchir sur la dynamique sportive effective. Selon J.P. Augustin (1995), «toute recherche sur le sport se heurte d'abord à un problème de définition», point de vue partagé par M. Caillat (2000) pour qui «le mot sport est un mot clair, trop clair. L'éclaircir c'est d'abord veiller à le définir pour éviter les confusions». En effet, quels points communs peut-on noter, par exemple, entre des athlètes de haut-niveau à la préparation quotidienne et scientifique et les joggeurs dominicaux qui, sans juger de leur performance, ne sont soumis à aucune règle sinon celles qu'ils se fixent. P. Erlinger répond en déclarant de façon quelque peu consensuelle: «le sport, c'est finalement ce que je pratique quand je dis que je fais du sport». Dans cette acception très souple, la population sportive s'élève, en 2000, à plus de 36 millions d'individus³⁶, soit 83% de cette catégorie de la population et 1.5 fois plus que d'actifs³⁷! Et ce chiffre, pourtant éloquent ne tient pas compte des moins de 15 ans dont l'activité sportive n'est, pour employer un euphémisme, pas la moindre. La frontière du système est alors extrêmement ténue, fine, perméable et discontinue. Cependant, faire du sport ne signifie pas exactement la même chose qu'être sportif et *Le Robert*, dès 1892, remarque que «le phénomène sportif a devancé de loin le nom qui le baptise»³⁸. En définitive, l'activité sportive est inséparable de la vie

³⁶ Selon l'enquête menée par le Ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Éducation physique auprès de la population âgée de 15 à 75 ans.

³⁷ En 2004, l'INSEE a recensé 27 518 000 actifs en France

³⁸ Cité par D. Lejeune, 2001

sociale mais elle n'est pas identique à la pratique sportive. Parmi les 36 millions de français qui «font du sport», seule une partie compose la population sportive.

La Charte européenne du sport (1992) définit le sport comme «toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux». À défaut de faire l'unanimité et de représenter la globalité du phénomène sportif, cette définition jouit de la légitimité institutionnelle. Si elle s'avère plus précise, elle conserve une ambiguïté tangible. J.P. Augustin (1994) considère qu'«on admet aujourd'hui que le sport moderne doit rassembler quatre composantes: d'abord un ensemble de situations motrices, puis un système de règles, ensuite un enjeu lié à la compétition et enfin un caractère institutionnel». Qu'il vienne à manquer l'une ou plusieurs de ces composantes et il s'agira de «ludo-sport» (Augustin J.P., 2002)³⁹. La principale critique qui puisse être formulée est, cette fois-ci, d'exclure une part non négligeable de pratiques parce qu'elles ne possèdent pas l'ensemble de ces composantes et ce, sans tenir compte de la réalité de la pratique. Toutefois, la référence à l'institution permet de souligner l'existence d'une délimitation précise entre le sport et le reste. Plus qu'une interface et ses idées de gradation et de progression présentes en filigrane, il s'agit ici d'une véritable borne caractérisée par son imperméabilité et sa logique d'exclusivité booléenne (Oui/non). S'il est possible d'adoucir quelque peu le propos en précisant que toutes les licences n'ouvrent pas droit à la compétition, cela ne remet pas en cause son rôle de marqueur sportif. Ce sont tout de même 14 millions de licences que les institutions sportives ont délivré en 2001⁴⁰.

L'ensemble sport est susceptible de recouvrir des réalités très différentes. Dans la perspective de repérer les enjeux et incidences pour le football, le basketball et le rugby, il est possible d'affiner la lecture de l'objet sportif en reprenant le principe du triptyque, exposé précédemment (cf. 1.2.2).

SOUS-ENSEMBLES

Appliquée à ce niveau d'organisation, l'approche par le prisme du triptyque fait ressortir deux structures :

La première est la structure tripartite fondée sur les travaux déjà évoqués de R. Thomas et J.P. Augustin (figure 9). L'ensemble sport est contenu dans ce modèle. L'élite qui suit une trajectoire de plus en plus indépendante, conserve des liens avec les deux autres ensembles par son aura et son rôle de représentation, de spectacle qui se répercute dans les pratiques de masse et de loisirs. Le sport de loisir «concerne [...] les pratiquants qui s'adonnent à un exercice physique dans un but soit hygiénique soit ludique» écrit J.P. Augustin (2002) sans précision sur l'existence d'une licence ou de toute autre

³⁹ Augustin J.P., 2002, *Territorialisation des pratiques. Espace géographique et espace social*, Intervention au Séminaire de l'École Doctorale Droit et Changement Social, Nantes, 7 février.

⁴⁰ Sports, Stat-Info, février 2004, n°04-02.

forme d'adhésion. C'est à l'évidence au sein de ce type de pratique que réside le flou sportif (qui représente tout de même plus de 20 millions de personnes si l'on compare le nombre de licences délivrées par les fédérations et l'enquête menée par le ministère des sports). Entre les deux figure le sport de masse qui compose la quasi-totalité du corpus d'étude. Toutefois, la pratique d'élite est présente grâce au football (Nantes, Le Mans, Angers) et au basket (Le Mans, Cholet, Nantes). De son côté, la pratique loisirs est également bien développée en raison des qualités du territoire (longue portion de littoral, espaces naturels nombreux). Ces trois sous-ensembles façonnent de nouvelles frontières qui marquent parfois des zones de rééquilibrage des dynamiques. Pour chacun de ces ensembles, ni les acteurs ni leurs actions ne sont identiques ou ne visent exactement les mêmes objectifs.

Une seconde structure, articulée autour du schéma Référent/concurrent/complément, offre un nouvel éclairage du sport. Présenté au niveau d'organisation de la discipline, cette structure comporte des différences notables transposée à l'échelle du sport. La principale est probablement qu'il peut exister plusieurs disciplines phares sur un même espace (deux ou trois maximum). Ce cas de figure est même fréquent tant le sport est appelé de ses vœux par la société. Ainsi, par exemple, Montpellier et Bordeaux s'affichent comme des espaces de rugby et de football. Naturellement, ce phénomène s'amenuise à mesure que l'échelle géographique grandit. Un quartier ou une petite commune est souvent marquée par une mono-activité. La question de la pérennité semble également perdre de son importance puisqu'il est tout de même rarissime qu'une discipline disparaîsse totalement d'un espace. Cependant, en termes de popularité, elle conserve une réelle signification. Pour preuve, l'exemple du ballon ovale dans la région, notamment à Nantes et au Mans, qui, après avoir été le sport favori, a été remplacé par le football (cf. chapitre 7.3). Enfin, le triptyque des disciplines, en comparaison de celui des clubs, semble substituer la complémentarité à la concurrence. Effectivement, un espace a d'abord et avant tout besoin de plusieurs disciplines qui, au besoin, se le partagent et la concurrence ne s'affirme qu'à partir d'un certain niveau de développement, d'une certaine ambition. L'étude de J.P. Augustin sur le département des Landes démontre parfaitement cet état de fait. Dans les Pays de la Loire, cette concomitance existe. Terre de football, la région comporte un espace voué à la pratique du basket (les Mauges) et un à la pratique du rugby (la Brière). Pour formuler ce modèle dans la région, il semble que le football représente la discipline phare, concurrencée à quelques distances par le basket et complétée par le rugby.

Par le flou de sa définition et son caractère protéiforme, l'objet sportif traverse alors la société de part en part. E. Morin évoquant les conséquences principales à l'idée de système ouvert, souligne que l'une d'elles «est que l'intelligibilité du système doit être trouvée, non seulement dans le système lui-même, mais aussi dans sa relation avec l'environnement, et que cette relation n'est pas une simple dépendance, elle est constitutive du système» (1991). Plus que saisir la dynamique du sport, il importe de saisir l'interface, la jonction entre le sport et la société, qui dépend naturellement de la définition

retenue mais aussi de l'instrumentalisation qui est faite du sport. Selon les objectifs visés à travers lui, les utilisations ne seront pas les mêmes. L'analyse des acteurs de ce niveau permet d'en rendre compte.

1.3.2 LES ACTEURS DU SPORT

Nous l'avons dit, le niveau d'organisation du sport se caractérise par son ouverture sur son environnement. Il en résulte une inévitable diversité d'acteurs aux intérêts variés. Dans un souci de clarté, ils sont présentés en deux ensembles.

DES ACTEURS VOUÉS AU SPORT...

Le sport s'affiche et le ministère publie régulièrement les classements des régions et départements français en matière de sport. Les différentes collectivités se voient donc désignées par un rang d'après leur nombre de sportifs. Sous cet éclairage, la région des Pays de la Loire présente l'un des meilleurs profils de France en se situant notamment, au sein des quatre premières régions d'après le nombre de licences par rapport à la population. Représentatif de la pratique licenciée, ce rapport rend compte de l'action de la structure d'État qui est «responsable de la conduite des politiques sportives en France»⁴¹. S'il délègue l'essentiel du pouvoir aux fédérations par «le biais de conventions d'objectif et la mise à disposition des cadres techniques», le ministère des Sports⁴² conserve toutefois quelques prérogatives. Parmi elles se trouvent la réglementation et l'édiction des normes qui ont des répercussions sur les équipements notamment, et surtout le rôle d'impulser «[des] efforts [...] en faveur de la structuration de l'offre sportive, de la diversification des pratiques et de l'élargissement des publics»⁴³. À l'image des fédérations, la dimension de la communication est importante et les slogans constituent des outils prisés. G. Vigarello (1994) note qu'«« autoritaire », sans doute, mais aussi « providentiel » à son heure, l'État démocratique du 20^e siècle fait naître un sport « mis au service de tous », une norme autant qu'une aide, une prescription collective autant qu'un libre recours individuel ». À la fin de l'année 2006, le ministère des Sports a lancé, dans le cadre du programme de développement du sport, une campagne de communication autour du slogan «la vraie victoire dans le sport, c'est d'abord d'en faire» (cf. chapitre 5). Par différents aspects, reformulation moderne du célèbre mot de Coubertin «l'essentiel est de participer», cette campagne est relayée par la presse, radio et internet et vise à identifier le «sport comme vecteur de bien-être et de lien social». À travers une promotion autour du sport au sens large, sans référence à la compétition ni même à l'adhésion à une association, l'objectif avoué est d'accroître le nombre de licences de plus d'un million d'ici 2012. Un tel gain ne saurait rester sans effet sur l'organisation spatiale des pratiques.

⁴¹ <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

⁴² Les réguliers changements de noms du ministère incitent à lui préférer cette appellation simple afin d'éviter toute confusion susceptible de naître de références prises à diverses périodes. Le terme de Ministère des sports recouvre ainsi le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère des sports, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

⁴³ <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Second acteur voué à la pratique sportive, le comité olympique et sportif français (CNOSF) se présente, sur la page d'accueil de son site internet⁴⁴ par quatre chiffres fondamentaux : 105 fédérations, 175 000 associations, 2 000 000 de bénévoles et 15 500 000 licenciés. Il met alors en avant son rôle de représentation du mouvement sportif institutionnel. «Le fait sportif, aujourd'hui intimement lié à la vie sociale, place en effet le sport sous toutes ses formes d'activités, de compétitions comme de loisirs, au carrefour de l'ensemble des secteurs de la vie du pays. À ce titre, le CNOSF agit avec les fédérations qui lui sont affiliées, au profit de l'intérêt général». C'est avec ces mots que le comité olympique énonce sa mission en insistant sur le fait qu'elle dépasse largement le cadre sportif. Quelques lignes plus loin, expliquant ces actions, il est écrit que le comité olympique doit «conserver les acquis et anticiper les évolutions». Une fois encore, la dialectique entre tradition et progrès rythme l'action de cette institution. Au mois d'octobre 2006, le CNOSF a lancé un appel à candidatures auprès des fédérations sportives pour les accompagner dans l'élaboration de leur stratégie de développement territorial. En considérant les tendances actuelles, l'objectif est d'aider à nouer des liens spécifiques entre les différents territoires et les fédérations, liens dont nous soulignions l'absence précédemment. «Garant de la tradition», le mouvement olympique se veut l'héritier de la pensée du père fondateur. Il veille ainsi à la bonne déontologie des pratiques sportives et encourage «toutes activités d'intérêt commun de nature à développer le sport». Le comité olympique a également recours, dans son objectif d'accroître le nombre de licenciés, à l'outil communicationnel. En 2003, le CNOSF a lancé une campagne de promotion autour du slogan «Mon club, c'est bien plus que du sport» (cf. chapitre 5).

Ces deux acteurs, fondamentaux, présentent la limite majeure de n'avoir de véritable pouvoir que sur la pratique institutionnelle qui, somme toute, ne représente qu'une partie du phénomène sportif. Même s'ils tentent d'intervenir par le biais de campagnes de promotion et réfléchissent au moyen de s'immiscer dans les pratiques non institutionnelles (cf. chapitre 9). À leurs côtés, d'autres acteurs interviennent dans la pratique du sport institutionnel.

...ET DES ACTEURS INTERVENANTS DANS LE SPORT

Système largement ouvert, le sport se caractérise par la présence d'acteurs qui, s'ils interviennent dans son fonctionnement, ne fondent pas leur existence sur lui. Pour ceux-ci, le sport représente soit une activité parmi d'autres au sein d'un ensemble, soit un recours, plus ou moins habituel avec un dessein quelconque. Il serait vain de vouloir dresser un inventaire de ces acteurs tant ils sont nombreux, variables et parfois inattendus. Pensons à la prévention routière évoquée en introduction. Toutefois, quelques-uns méritent d'être mentionnés. C'est le cas du ministère de l'Éducation nationale dont le rôle dans le sport est bien réel. Il en use de façon régulière, notamment en cherchant à s'approprier ses vertus sociales, dans son entreprise éducative et influe sur lui en faisant découvrir, en initiant les élèves à diverses pratiques sportives qu'ils peuvent poursuivre, par la suite, dans le cadre associatif. Cette action se fait dans le cadre de l'enseignement classique de l'éducation physique et est également

⁴⁴ www.franceolympique.com

fréquemment précisée par la signature de conventions avec différentes fédérations (cf. chapitre 5). Il arrive que l'Armée joue un rôle similaire comme elle a pu le faire durant la Première Guerre mondiale en initiant de nombreux soldats aux différents sports ou durant le service militaire.

Les partenaires économiques, qui sont fréquemment les sponsors évoqués aux autres niveaux d'organisation, peuvent également intervenir dans la dynamique sportive. De ce point de vue, les actions d'EDF sont intéressantes. En collaboration avec la fédération de rugby dans le cadre de l'opération 100 villes-100 clubs, l'entreprise est à l'origine d'une incontestable dynamique créatrice d'associations sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 5. Ces partenaires influent également par leur intervention dans l'évènementiel. Qu'il s'agisse de l'organisation de manifestations ou simplement d'un soutien financier et médiatique, les sponsors sont des acteurs importants de la pratique sportive. L'interrogation de ces acteurs ne peut ignorer l'omnipotente télévision. Si importante qu'elle dicte de plus en plus ses règles aux disciplines, la télévision a surtout le pouvoir d'influer considérablement sur la popularité des différentes disciplines. Elle joue en ce sens un rôle important dans le sport.

Enfin, dans le cadre des sports libres, auto-organisés, en se libérant du cadre associatif et en organisant sa pratique à la fois dans l'espace et dans le temps, l'individu s'immisce au premier plan. Mais, à bien des égards, ces pratiques libres se caractérisent davantage par un rejet des différents pouvoirs et contrôles, donc des acteurs correspondants, plutôt qu'un infléchissement vers de nouveaux. Quoi qu'il en soit, l'individu demeure central et, en définitive, la montée en généralité aboutit à un retour vers le système le plus fondamental, l'individu fermant ainsi l'objet sportif en un tout cohérent.

1.3.3 LES TEMPORALITÉS DU SPORT

Niveau d'organisation global, le sport est soumis à des temporalités multiples et complexes.

UNE TEMPORALITÉ COMPLEXE

Le sport est d'abord soumis à la temporalité des politiques sportives mises en œuvre pour son développement. Les opérations, actions, dispositifs menés à différentes échelles et sous l'égide de divers acteurs, rythment alors l'évolution de la pratique sportive en mélangeant court, moyen et parfois long termes. Au bilan, la temporalité du sport est avant tout complexe car elle combine non seulement les apports de nombreux acteurs et comporte dans le même temps celles issues des niveaux d'organisation du club et de la discipline.

LA TEMPORALITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Régulièrement, le sport est présenté comme un miroir de la société. Il fonctionne donc aussi en accord avec son évolution, des modes et conditions de vie. Ainsi, l'instauration du repos dominical en 1906 ou

l'abaissement du temps de travail et l'apparition des congés payés sont des éléments incontournables du développement des pratiques sportives. Il est aisément compréhensible que la journée de travail de quatorze ou douze heures est difficilement compatible avec la pratique d'une discipline sportive. Les progrès techniques, l'invention de nouvelles machines, le déclin de la pratique religieuse, l'allongement de la scolarité apportent également leur pierre à l'édifice sportif en le solidifiant, le diversifiant ou l'affaiblissant. Enfin, le sport est soumis aux temporalités conjoncturelles et réagit aux grands événements sportifs bien sûr avec les Jeux Olympiques ou les Coupes du monde, mais aussi sociaux. S'intéressant à l'évolution du nombre de licenciés, C. Pociello souligne une baisse de la progression à la fin des années 1950 qu'il explique par les «événements» d'Algérie. Ainsi, la temporalité du sport est avant tout complexe et irrégulière ce qui rend particulièrement difficile toute projection sur son avenir même si, à l'image du ministère des sports, des objectifs sont clairement fixés.

Au terme de la présentation des sous-systèmes sportifs, il ressort l'idée forte qu'à chaque niveau correspond un aspect de l'analyse systémique. Ainsi, le club a une importance particulière grâce aux éléments qui le composent, la discipline met en avant les interactions entre ses acteurs, en particulier les clubs, alors que le sport en général voit la notion de frontière s'immiscer aux premières loges de l'attention.

Chapitre 2 :

La structure spatiale des pratiques sportives

Comment ce système complexe qu'est l'objet sportif se projette dans l'espace? Quelle structure spatiale en ressort? Ce deuxième chapitre se construit autour de ces deux questions. Selon B. Elissalde (2004), s'il «existe des structures spatiales, [c'est] parce que l'espace géographique n'est pas constitué d'un ensemble de lieux uniques, occupant des localisations aléatoires». C'est donc qu'un ordre et une logique président à l'agencement de l'espace, que la structure est «le mode d'organisation des éléments» comme le note R. Brunet (1993). Saisir la structure spatiale du sport signifie donc cerner les pôles organisateurs, autrement dit, les centres et les espaces qui leurs sont inféodés, les périphéries. Ce binôme centre-périphérie se retrouve à de multiples reprises dans l'espace, composant une mosaïque de sous-ensembles bornés par des discontinuités. Il n'est pas question toutefois de dissocier ces derniers en fonction de ces grandes ruptures de différentes natures. B. Elissalde (2004) poursuit son propos sur la structure spatiale en précisant qu'elle «n'est complètement décrite que si, au-delà de la forme prise par l'arrangement des objets, on est en mesure de cerner les interdépendances entre ces derniers». À travers l'analyse de la structure, c'est également le fonctionnement du système spatial qui est considéré.

2.1 *Les centres et périphéries de la pratique*

Parlant du moulin, C. Rivals (2000) écrit: «Qu'il soit au centre géographique, au bord du village ou à l'écart, il est toujours au centre...»¹. Sortie de son contexte et appliquée à l'objet sportif, l'idée conserve toute sa valeur. C'est en ce sens que le centre est entendu, c'est-à-dire, non dans sa dimension géométrique mais dans un rapport de domination. Ainsi, au centre qui domine et commande se combine une périphérie qui subit et obéit. Quels sont les espaces détenant ce pouvoir de contrôle? Selon D. Pumain & T. Saint-Julien (2001), «le centre se distingue de la périphérie par un ou plusieurs éléments de centralité, c'est-à-dire d'attributs économiques, fonctionnels, symboliques, politiques, ... susceptibles d'exercer une attraction -ou une domination- sur les personnes et les autres entités localisées dans sa périphérie». L'accent est alors mis sur l'identification des centres afin de, par le jeu du négatif, reconnaître les périphéries. Puisqu'« il n'y a pas de mesure unique de la position relative des lieux. Toute carte unique de centralité est *a priori* suspecte et seule la multiplication des points de vue permet de se faire une idée juste d'une réalité complexe et «feuilletée»» (Boursier-Mougenot)², ce chapitre reprend, une nouvelle, fois les trois niveaux d'organisation de la pratique sportive.

¹ Cité par R. Barraud, 2007

² Cité par C.P. Péguy, 2001

2.1.1 À L'ÉCHELLE DU CLUB

D. Pumain & T. Saint-Julien (2001) soulignent que la distinction entre un centre et une périphérie ne se traduit pratiquement jamais par «une franche dichotomie et une délimitation claire entre ces deux types d'objets géographiques, mais toujours par des gradients, des modifications qui altèrent progressivement les indicateurs au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre pour aller vers la périphérie». C'est donc au contraire de la tendance générale qu'au sein des éléments qui composent le club, deux lieux s'affirment, s'inscrivent de manière concrète dans le paysage et se caractérisent par des limites franches. Il s'agit du siège social et du stade.

LE SIÈGE SOCIAL

Le siège social est le centre du pouvoir administratif du club, le lieu autour duquel s'organise l'ensemble de la pratique de l'association. De ce point de vue, sa qualité de centre ne semble pas faire de doute. Cependant lui reconnaître ce statut peut prêter à discussion, notamment pour les clubs les plus modestes, dans la mesure où, dans bien des cas, le siège social n'est qu'une adresse administrative fournie par nécessité légale sans plus d'incidence sur le club, son organisation spatiale ou sa dynamique. Ainsi, régulièrement le lieu de résidence du président, l'adresse de la mairie ou celle de l'équipement principal tiennent-ils lieux de siège social. Les textes officiels n'exigent, pour la création d'une association, que l'existence d'une adresse postale de référence sans plus de précision. *A contrario*, il arrive que le siège soit un véritable pôle de la pratique érigé en vitrine du club, en servant de symbole à son pouvoir, son prestige et son dynamisme. Quoiqu'il en soit, c'est une entité aux caractéristiques parfois ambiguës. Ainsi, du strict point de vue de l'adresse du siège social, l'association de l'ASPTT Nantes réside sur la commune de Saint-Herblain³ et, plus étonnant, le Football Club de Nantes Atlantique est une association de la Chapelle-sur-Erdre. Ces deux exemples tempèrent l'intérêt de la référence à ce critère dans l'analyse de la structure spatiale des associations. D'autant plus qu'il arrive également qu'une même adresse soit le siège social de plusieurs associations. Il est alors possible d'y voir une nouvelle limite - le centre est partagé - ou, au contraire, la preuve de son statut de centre par cette force de concentration. La cartographie des sièges sociaux des clubs de football de la ville de Nantes met en évidence plusieurs informations (figure 17.a). Il faut tout d'abord noter que l'ensemble de l'espace communal est concerné par le phénomène sans que de véritables écarts (pleins ou vides) se dessinent. De plus, leur localisation ne fait pas écho à la densité de population (figure 17.c). Si les quartiers d'habitats collectifs (Bellevue, Breil-Malville ou la Bottière) se caractérisent par de fortes densités de population et un maillage associatif conséquent, l'hyper-centre nantais, malgré les densités démographiques les plus fortes, n'accueillent que de très rares sièges sociaux. Il faut cependant noter que les associations les plus anciennes, ont eu le souci, durant les premières années de leur pratique d'implanter leur siège dans cet hyper-centre (cf. chapitre 4.2). L'hétérogénéité de la

³ Désormais, les noms des deux communes sont le plus souvent accolés. La précision est cependant extrêmement récente.

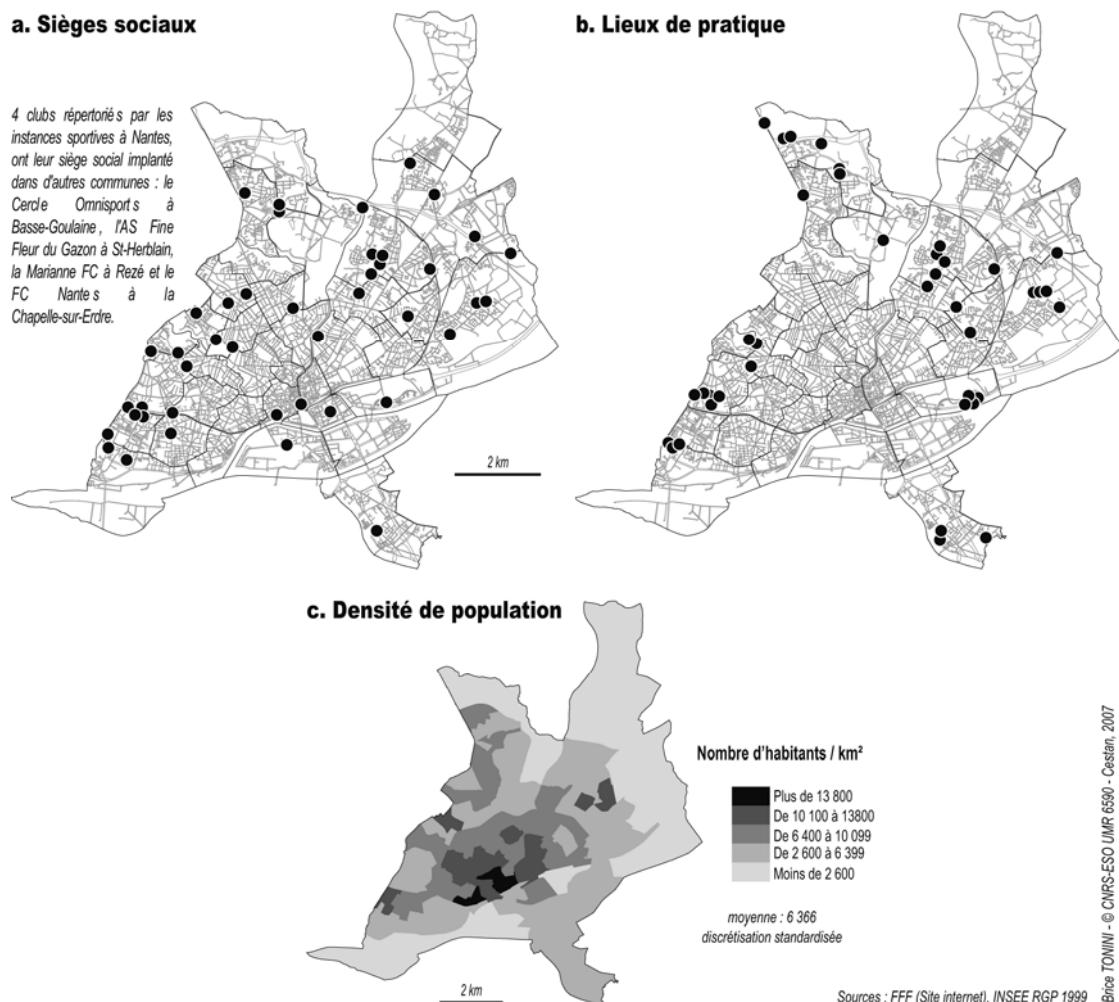


Figure 17 – Localisation des sièges sociaux et des lieux de pratique des clubs de football à Nantes en 2002

nature des sièges sociaux anéantit toute logique de localisation. En définitive, le siège social ne structure pas fondamentalement la pratique sportive dans l'espace même si, dans certains cas, il peut être le centre de la mémoire du club par le biais de l'exposition, plus ou moins ostentatoire, des trophées et des articles rappelant les moments forts de l'Histoire du club.

Le siège social est le lieu où se prépare la pratique sportive en amont et où l'on en tire les conséquences, en aval. Paradoxalement, ce centre est totalement déserté pendant le temps même de la pratique. Hormis s'il se situe au sein de même de l'espace de réalisation de la pratique : le stade.

LE STADE

Le stade, plus que le siège social, semble être le centre de pratique de l'association quels que soient son niveau, son importance et son ambition. A. Reynaud (1992) définit le centre comme «le nœud de

toutes les relations». Le stade⁴ qui voit converger l'ensemble des acteurs du club, correspond parfaitement à cette description: les joueurs y réalisent leur pratique, coordonnée par les dirigeants, sous les encouragements du public, et les collectivités, qui l'ont le plus souvent financé et en sont propriétaires, s'y affichent sur les panneaux publicitaires aux côtés des sponsors. Tout ceci fournissant une matière première aux médias qui se chargent de transporter les évènements qui se déroulent sur le stade -le lieu- et ses protagonistes à travers l'espace jusque dans les foyers. Le stade représente donc un pôle attracteur fort pour tous les acteurs du club. À l'image du moulin de C. Rivals (*Op.Cit.*), le stade est un centre, fréquemment situé en périphérie, en raison de ses exigences foncières. Ainsi, les lieux de pratique des associations nantaises de football, qui servent ici encore d'exemple, se localisent sur les périphéries du territoire communal (figure 17.b). Ce lieu excentré concentre toutes les attentions de façon aussi éphémère que régulière. En effet, un week-end sur deux, le temps d'un match, le stade s'érige en centre unique de l'association dans lequel la pratique devient, à bien des égards, un spectacle, au point d'appliquer la règle des trois unités du théâtre classique: unité de temps -la durée d'un match est fixée à l'avance et connue de tous- , unité de lieu -l'aire de jeu est précisément délimitée- et unité d'action -il existe un objectif commun à atteindre selon des règles communes. Comme le siège social est le centre administratif, le stade est le centre de vie du club si bien que si le premier est une donnée initiale et fondatrice de l'association qui, par la suite, n'évolue pas ou peu, le stade suit pour sa part la trajectoire de vie du club, l'orientant et la reflétant en même temps, que ce soit par des travaux de modernisation, son déménagement et parfois même par son appellation.

Si le siège social a à sa charge de sauvegarder et diffuser le passé du club, c'est dans le stade que ces moments forts se sont déroulés. Ce dernier est donc également un lieu fondamental de l'association, de manière certes plus abstraite se traduisant par une atmosphère, par une fragrance transpirant du lieu qui aboutit à un attachement fort. La récente polémique autour du devenir du stade Marcel Saupin à Nantes transcrit parfaitement la force de ce lien au lieu et des conflits entre passé et avenir qui peuvent apparaître dans le domaine sportif, du jeu entre «les lieux de mémoire et la mémoire des lieux» (J.P. Peyon, 2001). Si «le stade Marcel Saupin [...] fait parti de l'histoire sportive nantaise et conserve à ce titre une place privilégiée dans notre patrimoine urbain»⁵, il connaît, depuis 1984 et la construction du stade Louis Fonteneau-La Beaujoire, une activité secondaire en n'accueillant plus les matches de l'équipe première du FC Nantes. Cependant et malgré la fermeture de trois de ses quatre tribunes pour des raisons de sécurité, la nouvelle de la possible démolition de ce «stade mythique» a soulevé les passions. «L'attachement à Saupin est lié aux époques glorieuses du football nantais» selon G. Rampillon, ancien joueur du club qui souligne toutefois qu'«il ne faut pas être nostalgique». Théâtre de multiples exploits des Canaris, Saupin, comme l'appellent les habitués dans une personnification du stade, ne peut être détruit pour les uns mais représente une «masse de béton» peu

⁴ Le stade est entendu ici comme lieu de réalisation sportive. Il peut donc être une simple aire de pratique herbeuse sans tribunes importantes tout autant qu'un édifice imposant doté d'une capacité d'accueil de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

⁵ *Une nouvelle vie pour Saupin*, Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, n° 167, septembre 2006

utile pour les autres, qui gêne au renouvellement de cette partie de la ville. Entre passé et avenir, ce centre de la pratique provoque le débat. La solution adoptée par la municipalité et la communauté urbaine est intermédiaire. Elle s'inspire d'un projet urbain mené à Amsterdam. Tout en conservant l'activité sportive du lieu, les tribunes désaffectées font place à des bureaux, des logements et un institut de recherche ; en d'autres termes, composer l'avenir en sauvegardant le passé. L'équipement sportif s'érige en patrimoine par le jeu de la rémanence et du refus de l'oubli. Le centre de la pratique est donc sensible à la dimension du temps. Cette caractéristique se retrouve par son maintien lorsqu'une discipline phare en remplace une autre dans le même lieu (cf. chapitre 7.3).

2.1.2 À L'ÉCHELLE DE LA DISCIPLINE

L'exemple du stade Saupin est particulier puisque plus qu'un lieu, il est un haut lieu du sport. Si le lieu est «une portion de l'espace singulière et limitée désignée par un toponyme» (P. Clerc, 2004.a), le haut lieu se pare, de surcroît, d'une dimension symbolique, «à la différence du lieu qui peut renvoyer à la sphère intime, le haut lieu implique un investissement collectif qui revêt un caractère plus ou moins sacré» (P. Clerc, 2004.b). Dans le cadre du sport, cette dimension lui permet de dépasser l'échelle du club pour s'inscrire dans celle de la discipline. Les principaux stades sont, en ce sens, les premiers centres du niveau d'ordre de la discipline. Ils sont cependant très peu nombreux et d'autres s'affirment davantage.

DISTRIBUTION DES LICENCIÉS

Pour déterminer le centre de la discipline, un réflexe fréquent conduit à considérer les lieux de pratique des licenciés. Leur cartographie fait ressortir, pour chacune des disciplines, une structure largement calquée sur la trame urbaine (figure 18).

Si le constat est moins patent dans le cas du rugby du fait de la modestie de son développement dans l'espace régional, il n'en reste pas moins que les villes principales se signalent par l'existence d'un club. Basket et football reflètent pour leur part fidèlement la distribution spatiale de la population. Les licenciés entretiennent donc une forte corrélation avec la population (figure 19) à tel point que la population demeure, selon L. Ravenel (1998), une adéquation de base et compose une «sorte de structure sous-jacente à la présence de clubs de football». Cette relation se vérifie pour les autres disciplines et le constat tient alors en une phrase -plus il y a d'habitants, plus il y a de licenciés- dont l'évidence même révèle un effet de taille. Le calcul des taux de pénétration⁶ permet de gommer cet effet et une répartition spatiale profondément différente apparaît (figure 20). L'espace rural présente les zones de plus fortes concentrations sportives, à l'exception bien sûr du rugby présent seulement dans quelques villes de la région. Proportionnellement, les ruraux apparaissent donc plus sportifs que leurs

⁶ Le taux de pénétration, également appelé densité sportive, correspond au nombre de licenciés mis en rapport avec le nombre d'habitants.

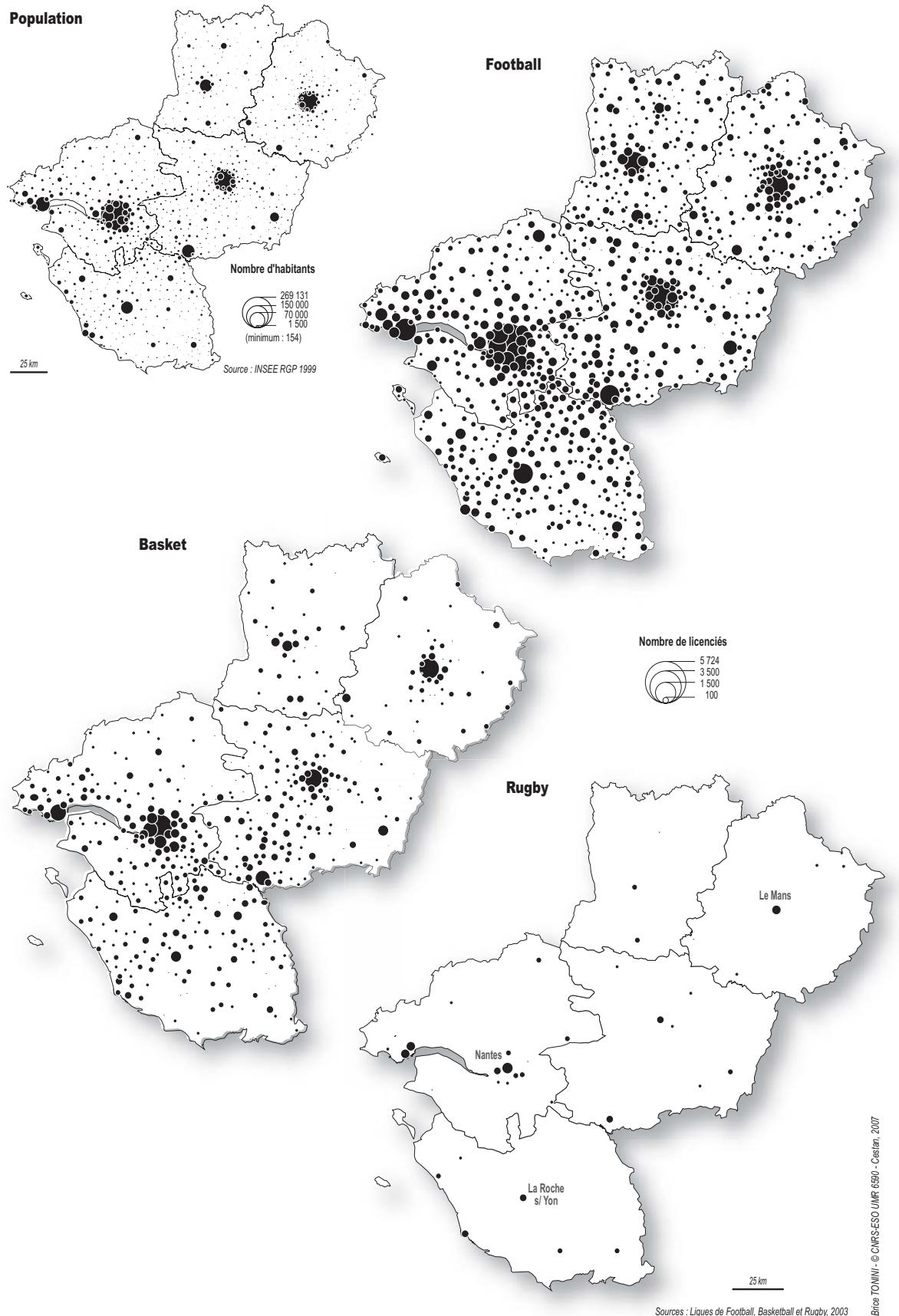


Figure 18 – Les licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002

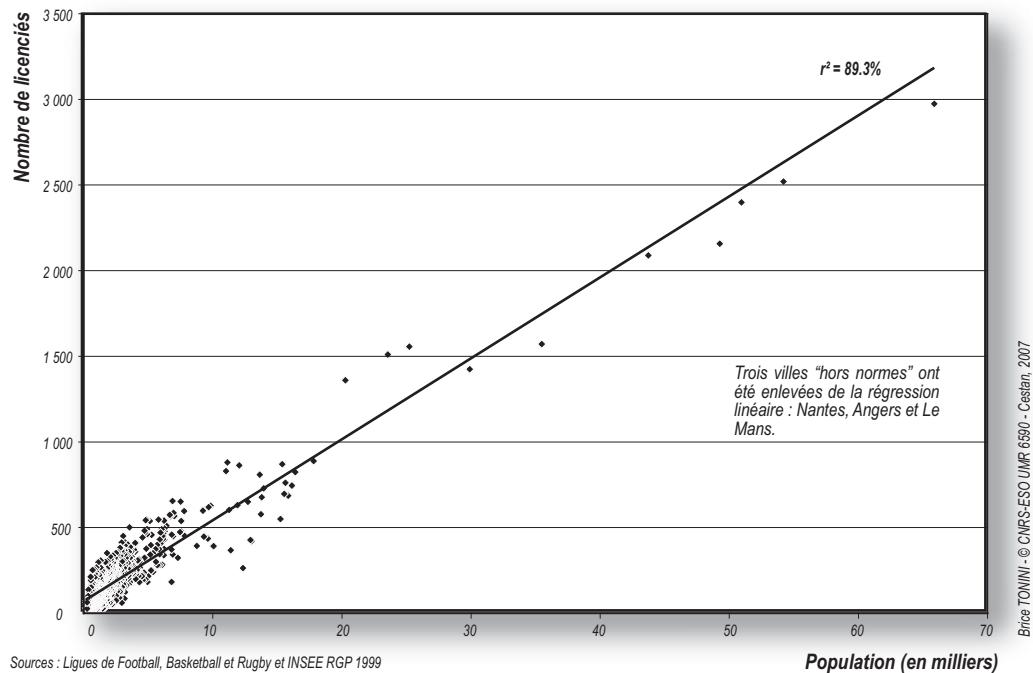


Figure 19 – Population et licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002

homologues citadins. Dès 1984, D.Mathieu & J.Praicheux ont fait un constat similaire pour la Franche-Comté soulignant que, dans bien des cas, le club représente la seule activité proposée. Pour une majorité d'entre elles, ces zones de forte densité sportive se situent également dans des secteurs dépourvus d'associations de même discipline laissant transparaître une probable attraction des habitants alentours.

L'ATTRACTION DES LICENCIÉS

Beaucoup de sportifs ne pratiquent pas leur activité dans la commune où ils résident. Ils génèrent alors des flux de déplacements qui structurent l'organisation spatiale des pratiques. Les 257 clubs de basketball de Loire-Atlantique servent de support à la démonstration. Au regard des lieux de résidence des licenciés, il ressort que, en moyenne, entre un cinquième et un quart des licenciés ne résident pas dans la commune où ils pratiquent leur activité sportive. La figure 21 représente l'origine géographique des licenciés de quelques clubs. Les clubs recrutent leurs licenciés sur des bassins aux superficies diverses. Ces derniers ne sont également pas isotropes. Ainsi, Nozay tourne le dos à l'Est du département, la Montagne ne s'appuie que sur l'agglomération nantaise comme le club d'Orvault Sports qui, toutefois, s'étend timidement en direction du Nord-ouest. L'Hermine de Nantes et, dans une moindre mesure Pornic présentent des bassins de recrutement ouverts dans les différentes directions. Le second constat confirme que les communes bénéficient de l'apport des communes limitrophes et alentours et notamment de celles sans association. Cependant, les communes dépourvues d'association de même discipline ne sont pas les seules pourvoyeuses de pratiquants loin de là. La plupart des licenciés se dirigent vers d'autres communes alors que l'offre de pratique existe

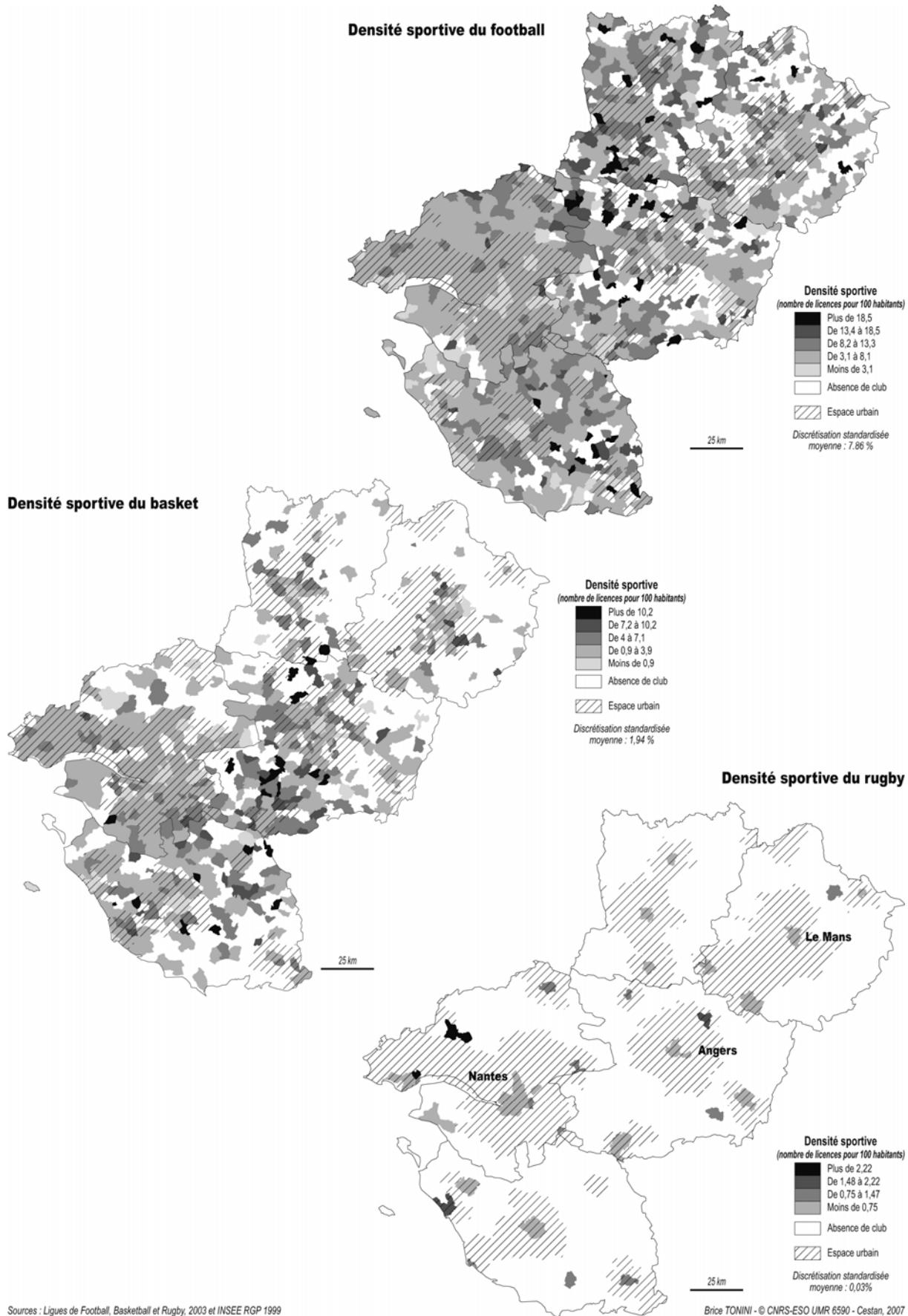


Figure 20 – Taux de pénétration du football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002

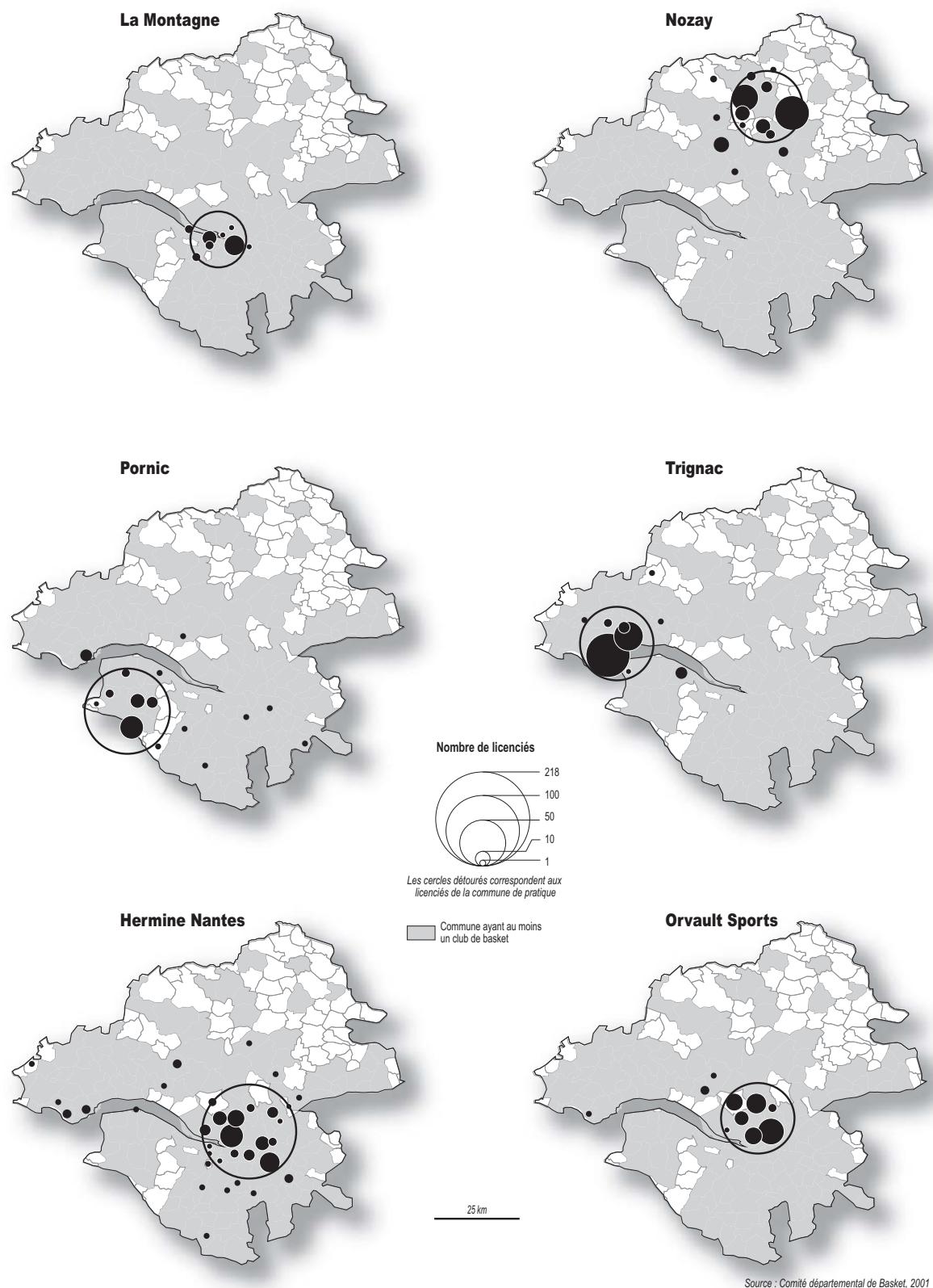


Figure 21 – Origines géographiques des licenciés de quelques clubs de basket de Loire-Atlantique en 2001

sur leur territoire communal. La proximité n'est donc pas l'unique motivation pour adhérer à un club. D'autres, plus ou moins évidentes, œuvrent également à dessiner l'architecture de la mobilité sportive (niveau de pratique, image du club, critères sociaux, etc.). Cependant, la distance reste un critère fondamental et, de manière générale, elle n'excède pas quelques kilomètres.

CLUBS RÉFÉRENTS

Qu'ils soient situés dans l'espace urbain ou rural, les centres n'ont jusqu'ici pas tenu compte de la diversité à l'œuvre dans les associations, attribut pourtant largement évoqué dans les propos précédents. Il convient donc de se référer au triptyque sportif qui a servi de modèle pour rendre compte de ce phénomène. Étant donné que le triptyque se construit autour d'un club référent, ce dernier peut être considéré comme un centre et ce, malgré plusieurs limites d'importance. La première d'entre elles étant la précarité du statut qui fait de ce centre un appui quelque peu fébrile de la structure spatiale. En effet, si un club référent peut se maintenir durant de longues années, il peut tout aussi bien ne conserver ce statut que le temps d'une saison sportive. De plus, le triptyque est relatif et le club référent pour l'un peut être le club complément pour l'autre. Selon l'échelle spatiale et sportive dans

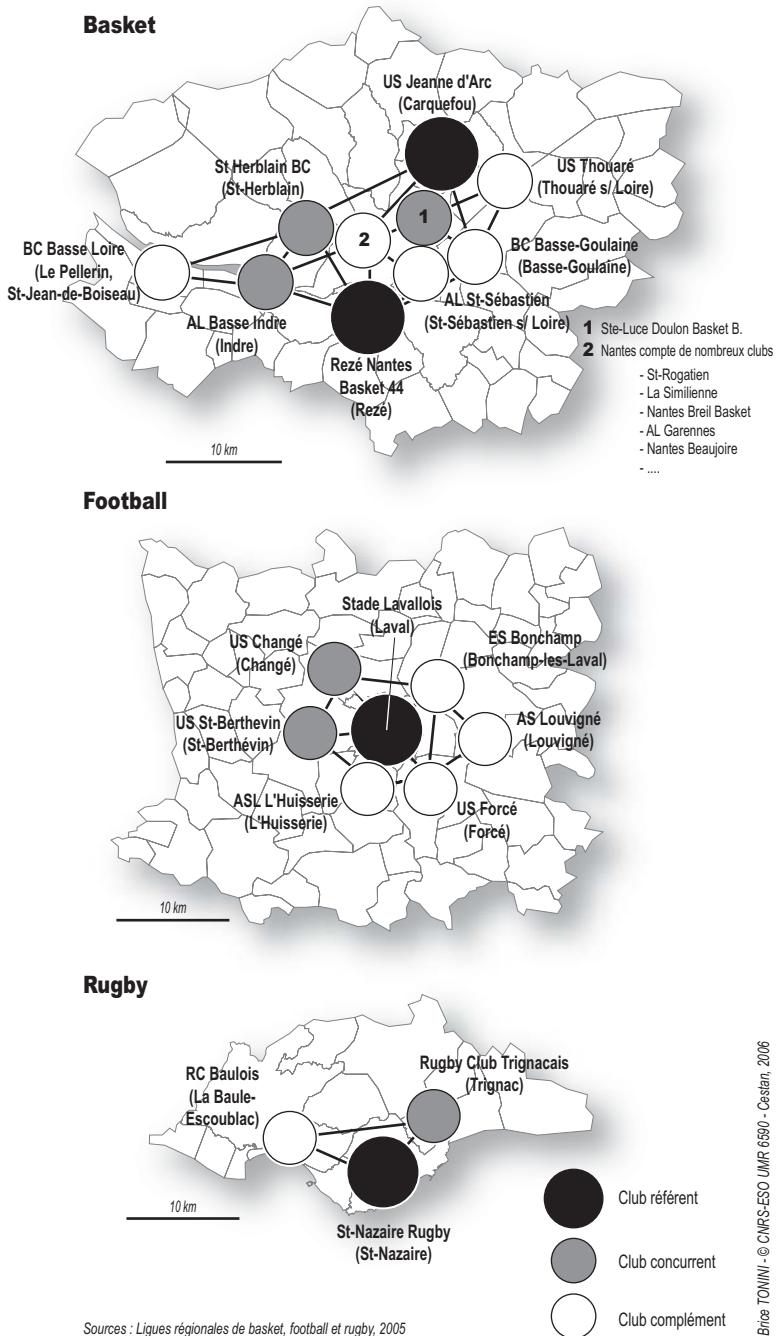


Figure 22 – Exemples de triptyque sportif dans les Pays de la Loire

laquelle on se place, les positions et statuts du triptyque se redéfinissent (cf. 2.2.2). Toutefois, il est intéressant de considérer quelques exemples. Par son rôle d'entraînement, le club référent influe sur les autres associations du triptyque. Cependant, la précarité du statut évoquée, entrave largement

cette fonction car pour provoquer des changements dans son environnement, il a besoin de temps. S'il peut prétendre au statut de centre, le club référent ne l'obtient pas de façon systématique et doit conserver sa position quelques temps. L'identifier comme tel demande donc une analyse diachronique qui sera menée au sein de chapitres ultérieurs. Plusieurs exemples de triptyques permettent de rendre compte de l'inscription spatiale du modèle (figure 22). Les centres ne se localisent pas au milieu traduisant l'anisotropie de l'espace sportif. Clubs concurrents et clubs complémentaires s'entremêlent sans localisation particulière facilitant et soulignant ainsi les fréquents changements de statuts.

Afin de mettre en évidence cette influence de l'élite (sans juger si elle est cause ou conséquence), l'analyse s'effectue en deux temps. Tout d'abord, il s'agit, à la suite de D. Mathieu & J. Praicheux (1984), de mettre en évidence l'existence d'un seuil minimal d'apparition. Si le travail initial des auteurs concernait le football en Franche-Comté, il est reconduit ici pour les trois disciplines étudiées. Le seuil se définit comme la population minimale au-dessous de laquelle on ne peut mobiliser l'effectif nécessaire à la constitution d'une équipe. Dans les Pays de la Loire, l'exercice met en évidence des seuils d'apparition largement disparates d'une discipline à l'autre (figure 23). Ainsi, les communes de moins de 500 habitants ne possèdent qu'exceptionnellement une association sportive qui, lorsqu'elle

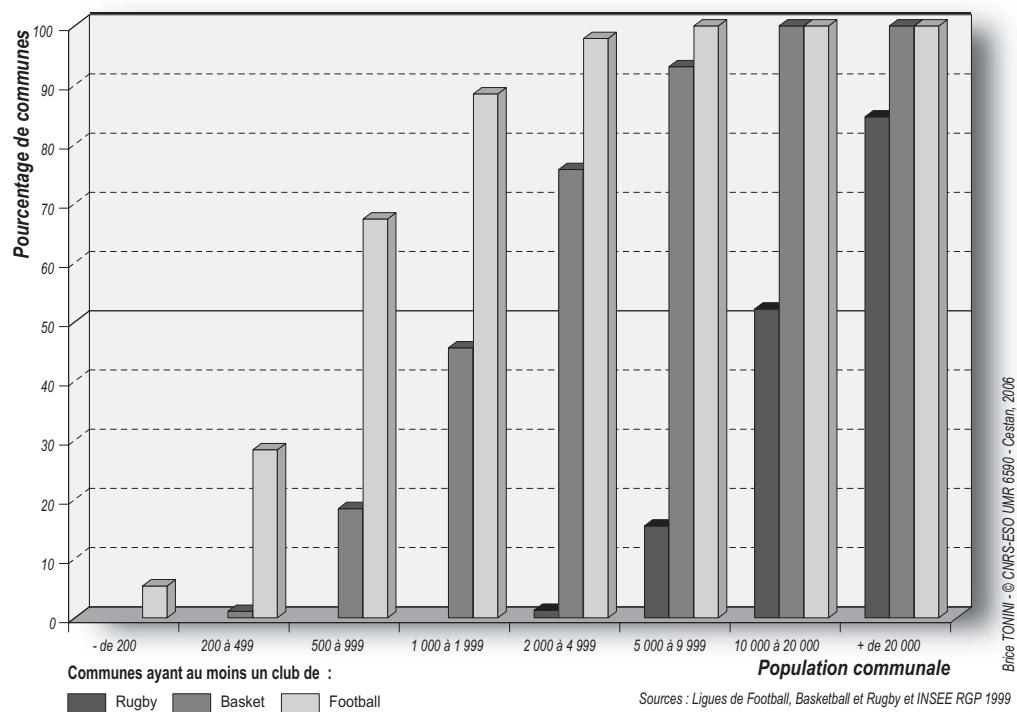


Figure 23 – Taille des communes et présence des clubs

existe, pratique le football et, très rarement le basket (B. Tonini, 2004). À partir de 1000 habitants, les clubs de football deviennent très fréquents; au-delà de 2000 habitants, c'est l'absence d'un club de cette discipline qui devient singulière. Le basket suit une progression analogue avec une demande démographique plus importante. Ainsi, le seuil de 2000 habitants caractérise la présence majoritaire

des associations qui devient quasi-permanente au-delà des 5 000 habitants. Enfin, le rugby ne fait son apparition qu'à partir de 2000 individus mais ne devient présent de façon régulière qu'au-delà de 10 000 habitants.

L'ossature démographique esquissée, l'influence de l'élite peut être démontrée. Le club de Cholet, qui figure parmi l'élite du basket français depuis une vingtaine d'années, sert de support à la démonstration. L'ensemble des communes des Pays de la Loire situées dans un rayon de 30 kilomètres autour de cette commune ont été comparées à l'ensemble régional (figure 24). À densité de population comparable, la probabilité d'apparition d'un club de basket est largement supérieure dans la périphérie choletaise que dans la région. De plus, les densités sportives montrent une intensité de pratique près de deux fois plus forte dans cette zone test.

Ce phénomène se traduit par un abaissement très net des seuils d'apparition (figure 25). Dès 500 habitants, la présence d'un club devient très fréquente dessinant ainsi une véritable «alcôve» de basket

	Périphérie choletaise	Périphérie choletaise (hormis Cholet)	Pays de la Loire
Population	331 660	277 462	3 220 695
Densité Nombre d'habitants / km ²	95	81	99
Nombre de clubs	88	85	540
Nombre de licenciés	10 109	9 357	53 886
Probabilité d'apparition (%) Rapport entre le nombre de communes ayant au moins un club et le nombre total de communes	58	58	32
Densité sportive (%) Nombre de licenciés pour 100 habitants	3,04	3,37	1,67

Sources : INSEE RGP 1999, Ligue régionale de basket, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 24 – Comparaison de la périphérie choletaise et des Pays de la Loire

dans les Mauges. Ce processus, afin d'être validé, doit être reproduit sur d'autres espaces. Si la périphérie de la ville du Mans, qui dispose également d'un club de l'élite du basket français, ne présente pas un profil similaire, l'action de l'élite se traduit sous une autre forme. En recentrant l'analyse sur la seule ville du Mans, la forte imprégnation du basket transparaît. Ville de 146 065 habitants en 1999, le chef-lieu de la Sarthe totalise 13 clubs de basket et 1 637 licenciés soit, un club pour 11 200 habitants et un licencié pour 90 habitants quand les autres villes principales des Pays de la Loire⁷ présentent des chiffres beaucoup plus modestes, à l'exception de la ville de Saint-Nazaire sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 6 (figure 26).

⁷ Mettre liste des villes, en fonction d'un seuil de pop.

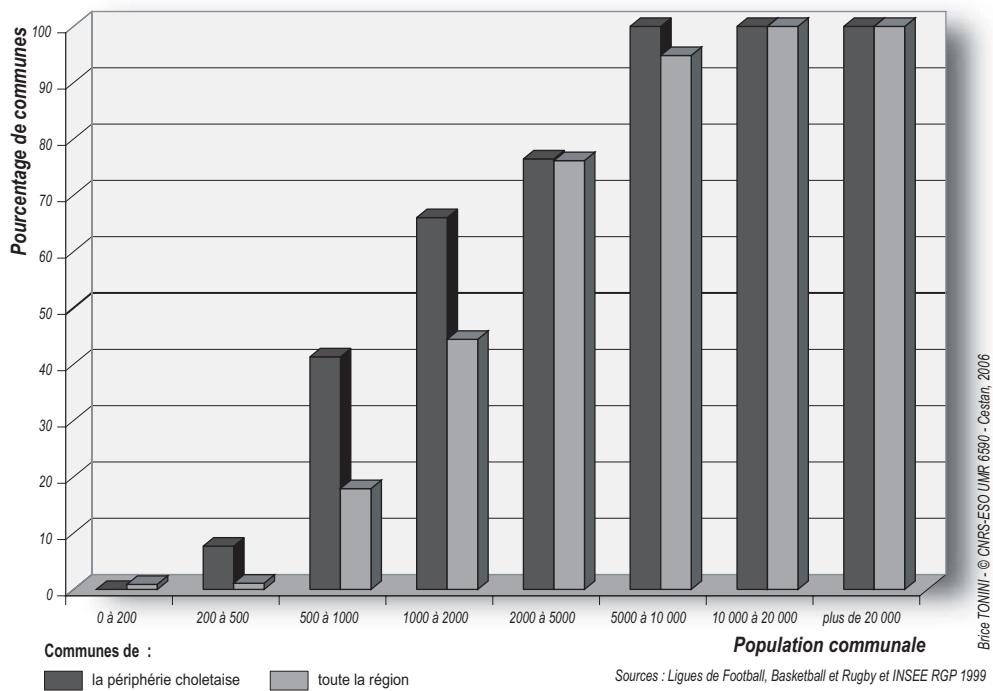


Figure 25 – Taille des communes et présence des clubs de basket : comparaison de la périphérie choletaise et des Pays de la Loire

Le club référent du triptyque semble donc bien constituer un centre du niveau d'ordre de la discipline par son rôle structurant sur l'organisation spatiale des pratiques. L'analyse proposée ici se fonde sur des clubs de l'élite dont le rôle d'entraînement est particulièrement fort. Si les clubs référents de divisions plus modestes jouissent très logiquement d'une aura plus limitée, leur rôle d'exemple à

	Population	Licenciés	Clubs	Nombre d'habitants pour un licencié	Nombre d'habitants pour un club
Nantes	269 131	2 226	17	120	15 800
Angers	151 204	1 335	6	113	25 200
Le Mans	145 105	1 637	13	90	11 200
St-Nazaire	65 874	941	6	70	10 980
Cholet	54 198	752	3	72	17 000
Laval	50 947	418	3	122	18 000

Sources : RP 99, Insee, Ligues régionales basket, foot, rugby, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Castan, 2007

Figure 26 – La pratique du basket dans les villes principales des Pays de la Loire

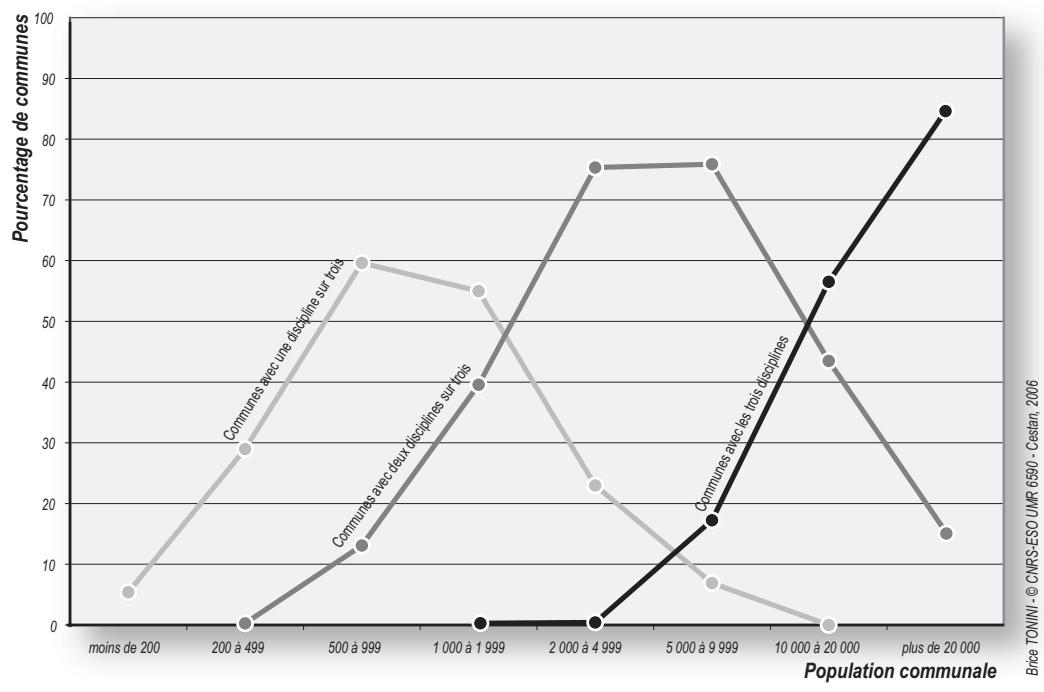
suivre et leur contribution à construire l'identité sportive, n'en reste pas moins réelle.

2.1.3 À L'ÉCHELLE DU SPORT

Les clubs phares, pour les plus importants d'entre-eux, ont tendance à s'immiscer en symbole de la discipline. Ce sont eux qui, en outre, occupent les grands stades évoqués en introduction du propos. L'implantation de ce club phare se confond alors avec celle de la discipline. Nous touchons par là à l'échelle du sport qui concerne les rapports entre disciplines. Un club référent, en tant que vitrine de sa discipline, constitue t-il un centre du sport en général? La proposition n'est pas dénuée de fondement d'autant que, s'ils sont très peu nombreux, ils influent et/ou reflètent l'organisation spatiale alentours comme l'a démontré l'exemple du basket choletais. De manière générale, le sport repose davantage sur un principe de complémentarité que de concurrence. Prenant appui sur cette caractéristique, les centres du sport devraient être les espaces de pluri-activités.

MONO-ACTIVITÉ ET PLURI-ACTIVITÉS

Selon le même principe d'un potentiel démographique minimal, il est possible de calculer un seuil de pluri-activité. La figure 27 met en évidence des seuils de diversification, nés de la confrontation des seuils d'apparition précédents. Entre 1000 et 2000 âmes, la mono-activité laisse place à l'apparition d'une seconde pratique. Un phénomène similaire se reproduit pour l'émergence d'une troisième discipline lorsque la population dépasse les 10 000 habitants. Le propos suivant ignore délibérément la possibilité d'existence d'autres disciplines dans les communes et se concentre exclusivement sur le



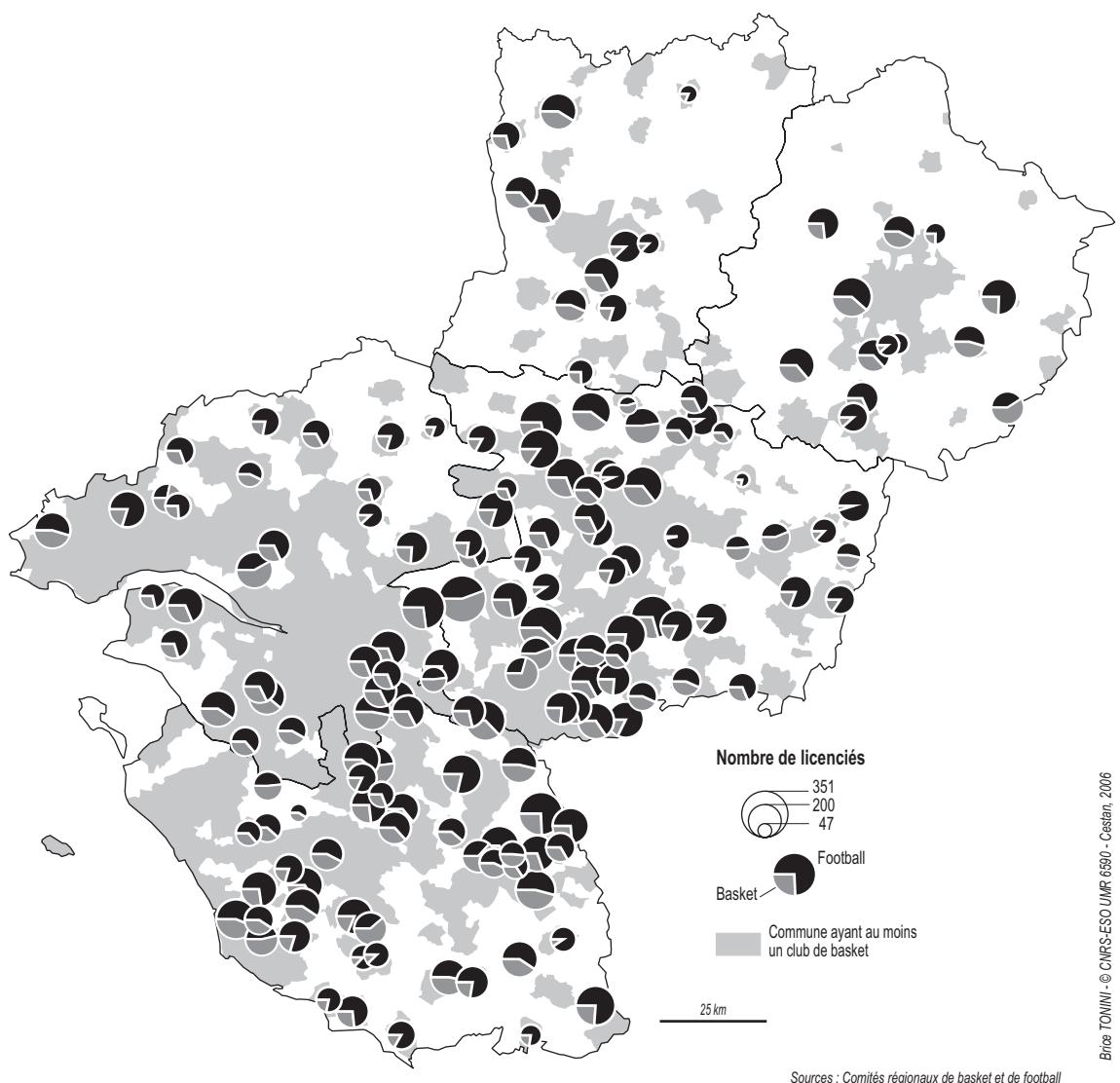


Figure 28 – Communes de moins de 2 000 habitants ayant plusieurs clubs sportifs en 2002

basketball, le football et le rugby.

Sur les 696 communes de moins de 2000 habitants et ayant une association dans l'une des trois disciplines, que comptent les Pays de la Loire, 517, soit les trois-quarts, ne proposent qu'une seule et unique discipline en accord avec le modèle général. Cependant, 179 autres communes jouissent de plusieurs disciplines et connaissent donc des situations que l'on pourrait qualifier de surreprésentation sportive et peuvent donc, théoriquement être qualifiées de centres. Aucune de ces communes ne pratique le rugby et ce sont donc le football et le basket qui se partagent l'offre d'activités. Leur cartographie (figure 28) ne fait pas ressortir de localisation particulière. Quelques concentrations peuvent être soulignées dans les Mauges, en accord avec la situation du basket à Cholet ou en Vendée. De par l'omniprésence du football dans la pratique sportive régionale et son seuil minimal d'apparition, l'hypothèse est alors que ces centres sont les communes qui, en plus d'un football attendu, sont parvenues à accueillir la pratique du basket. L'ensemble des communes

disposant d'une association de basket ont donc été cartographiées afin de les mettre en rapport avec les centres considérés. Fréquemment ces derniers apparaissent au milieu de larges zones dépourvues d'associations de basket, incitant alors à valider l'hypothèse. Cependant, leur existence au sein de zones couvertes est également très fréquente. D'autres éléments explicatifs doivent donc être trouvés. Deux critères se posent au premier plan. Tout d'abord, ces associations de basket sont, pour bon nombre d'entre elles, en entente avec d'autres clubs (12,5 %). La coopération intercommunale est donc un élément important qui permet aux communes limitées démographiquement de proposer une pratique, en l'occurrence le basket. Plus encore, ces clubs sont très fréquemment dédiés à la pratique féminine⁸ (36 %), rappelant alors le leitmotiv du sport catholique du « foot pour les garçons et basket pour les filles ». Toutefois, ils ne sont pas issus de patronages à moins que leur parcours n'est fait disparaître toute trace de ce passé. Enfin, notons que certaines de ces associations ne comportent que des équipes de jeunes et que d'autres ont disparu aujourd'hui à l'image de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) en 2004 ou d'Anetz Sports (Loire-Atlantique) en 2006.

L'OFFRE SPORTIVE

Pratiques masculine et féminine confondues	Pro A & B	Nationale 1, 2, 3	Régionale 1, 2, 3	Départementale	Pas d'équipe senior
Nantes	1	2	3	5	3
Angers	1	1	1	3	
St-Herblain		1	2		1
St-Nazaire		1	3	2	
Cholet	1		1	1	
Laval			2	1	
Le Mans	1	1	1	7	3
La Roche s/ yon		1		2	1

Source : Fédération française de basket, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 29 – Offre sportive des communes ayant au moins trois clubs de basket en 2002

Disposer d'une offre sportive complète peut-être considéré comme une caractéristique d'un centre de pratique. À l'évidence les communes les plus modestes, même celles qui proposent football et basket, ne peuvent prétendre à faire partie de cette catégorie. L'analyse porte donc sur les communes dont la population leur permet de connaître une pratique importante. Bien que nous traitions ici du niveau d'organisation du sport, l'objectif n'est pas d'identifier les communes proposant les trois disciplines. À la vue du modeste développement du rugby local, les conclusions conduiraient immanquablement vers les seules communes principales de la région. Il s'agit alors de s'intéresser aux communes disposant d'un triptyque complet dans les différentes disciplines. Les communes disposant de trois associations ou plus de basket ou de football sont relativement peu nombreuses. Seules 9 communes dans le cas

⁸ Dans quelque cas, des équipes masculines existent dans ces clubs mais l'équipe première est féminine

	Ligues 1 & 2	Nationale, CFA ₁ , CFA ₂	Régionales	Départementales	Pas de senior ou compétition		Ligues 1 & 2	Nationale, CFA ₁ , CFA ₂	Régionales	Départementales	Pas de senior ou compétition
Blain			1	1	1	St-Sebastien s/ Loire			1	2	
Bouaye			2	1		Thouaré s/ L.			1	2	
Bouguenais				2	1	Vertou			1	3	1
Carquefou		1		1	2	Angers	1		4	10	2
Chapelle s/ Erdre			1		2	Cholet			2	5	
Châteaubriant		1	1	2		St-Barth. d'Anj.			1	2	
Couëron			1	1	1	Saumur			1	4	
La Baule			1	1	1	Trelazé			2	2	
Guéméné-P.				2	1	Laval		1	5	4	4
Nantes	1		3	25	10	Mayenne		1		1	2
Orvault			2	1		St-Berthévin			1	1	1
Pontchâteau			1	2		Le Mans	1		1	8	4
Rezé			1	2		Les Herbiers		1		1	1
St-Herblain		1	1	5		La Roche s/ Yon		1	2	4	
St-Nazaire			1	6	2	Les Sables d'Ol.		1		3	

Source : Fédération française de football, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 30 – Offre sportive des communes ayant au moins trois clubs de football en 2002

du basket et tout de même 30 dans celui du football (figures 29 & 30). Le basket s'organise en triptyques complets dans huit communes, qui sont les principales villes régionales. À Nantes, si le club professionnel de l'Hermine semble un peu détaché du reste des associations locales (seule une autre association évolue en Nationale 2, soit deux divisions en dessous, mais il s'agit d'un club de pratique féminine, l'ASPTT Nantes), la concurrence pour le *leadership* se joue entre les clubs de ALPC Moulin en division Nationale 3 et l'AS Saint-Rogatien au niveau immédiatement inférieur de la Régionale 1.

De nombreux autres clubs viennent compléter le triptyque. Un même schéma se retrouve à Saint-Nazaire. La meilleure équipe de la commune est féminine et dispute le championnat de Nationale 3. Cependant, il n'existe aucun concurrent et les autres équipes féminines se situent dans les divisions régionales. La pratique masculine est plus complète et les positions plus incertaines. En effet, trois associations disputent des championnats qui se suivent: l'Atlantique BC Nazairien, l'ASPTT Saint-Nazaire et l'ALS Plaisance, respectivement en Régionale 1, 2 et 3. La Vaillante Immaculée et le SNOS, légèrement en retrait venant assurer les places de clubs complémentaires. Saint-herblain propose une

pratique structurée autour d'un club résolument agonale qui évolue en Nationale 3, d'un club compétitif de Régionale 3 et d'une association sans équipe senior, c'est-à-dire d'un triptyque complet mais peu concurrentiel. Dans le cas du football, le nombre de triptyques est plus important. Parmi eux, certains sont particulièrement développés et complexes (Nantes, Angers, Le Mans, Laval et La Roche-sur-Yon) mais la plupart présentent des modèles réduits à des structures très simples (Blain, Bouaye, Châteaubriant, St-Barthélémy-d'Anjou ou les Herbiers, etc.).

Cette analyse se heurte à plusieurs limites. Tout d'abord, les tableaux de répartition des communes selon le niveau sportif de leurs associations est construit autour d'une ventilation en groupe majeur qui, par le regroupement de plusieurs divisions peuvent cacher des relations concurrentielles. En guise d'illustration, un club de football placé dans la colonne Régionale peut disputer les championnats de division honneur, division régionale supérieure, division régionale honneur ou division honneur, tout comme la catégorie départementale comporte différents niveaux. Au bilan, bien que situés dans des colonnes accolées, deux peuvent en réalité évoluer à des niveaux très différents. Toutefois, la présence de clubs dans les différentes colonnes indique la richesse de la pratique et sa diversité si bien que la perte de précisions induite par cette ventilation, si elle doit être précisée, ne rend pas caduque l'exercice pour autant. De plus, la considération de l'espace communal s'avère trop restreint et l'intégration de communes limitrophes apparaît pertinente. Cette solution sera reprise dans le chapitre 10.

Enfin, en guise de conclusion, une dernière question mérite d'être posée. D. Charrier (1999) note que : «Dans les années 1960 et 1970, le club sportif est incontestablement le seul porteur de l'offre sportive. Il est dans une situation de monopole. [...] Évidemment, cette situation s'est transformée et, au cours des années 1980-1990, nous sommes passés d'une situation de monopole à une situation de concurrence ». Ce constat questionne sur la place du sport associatif et de ses organes élémentaires que sont les clubs. Sont-ils encore aujourd'hui les places centrales de la pratique sportive? Cette réflexion interroge le club comme centre du sport et clos ainsi le propos en faisant du niveau d'organisation élémentaire, en l'occurrence le club, un centre du niveau d'ordre global, le sport.

2.2 *Les discontinuités spatiales*

À la suite de R. Brunet (1967), de nombreux auteurs s'accordent à penser le monde fondamentalement discontinu, strié de multiples frontières et limites de différentes natures. La structure spatiale des pratiques sportives ne s'articule pas simplement autour de centres et de périphéries mais se compose également des discontinuités qui, selon L. Carroué (*et al.*, 2002) «influent sur les répartitions de toutes sortes [...]», mais aussi sur les dynamiques [...] de l'espace géographique». Si elle est essentielle, leur identification n'est pas toujours aisée puisque les discontinuités ne sont pas toujours nettes et précises, ce sont parfois «ces marges qui se dissolvent dans l'éloignement à un centre» (J.C. Gay, 1995). L'objectif est donc de cerner les grandes lignes de fractures qui singularisent, plus ou moins fortement, le fonctionnement de sous-ensembles spatiaux dans les Pays de la Loire. R. Brunet distingue les

discontinuités dynamiques des discontinuités statiques, «les premières sont inhérentes à l'évolution de la société et, se traduisent matériellement dans l'espace par les secondes....» (B.Trouillet, 2004). Ce sont donc ces dernières, les discontinuités statiques qui sont ici abordées. Dans cette perspective, trois grands types de discontinuités ont été retenus. Aussi artificielles soient-elles, les limites administratives exercent un rôle incontournable. Le modèle du triptyque sportif génère de multiples discontinuités qui, relatives et fluctuantes, commandent pour bonne part à la structure de l'espace des pratiques sportives. Enfin, le dernier type de discontinuité abordé concerne les zones de partage entre les associations et entre les disciplines qui dessinent également la répartition spatiale des pratiques sportives.

2.2.1 LES FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES

Les limites administratives strient le territoire national à trois échelles principales: régionale, départementale et communale. Chacune d'elles est une discontinuité spatiale non seulement parce qu'elles sont une limite d'action des divers acteurs de la pratique sportive (instances sportives, collectivités locales, etc.) mais aussi parce qu'elles composent des réalités qui, pour la plupart, échappent aux règlements, volontés et vigilances de ces mêmes acteurs. Partant du niveau régional pour zoomer jusqu'à l'échelon local, le propos s'attache à rendre compte des limites administratives comme canevas fondamental de la structure spatiale des pratiques sportives.

Hormis les excroissances que représentent les communes de Saint-Dolay et Férel qui, bien que morbihannaises, sont régies par les instances du football ligérien (figure 31), la frontière régionale ceint nettement la pratique sportive des Pays de la Loire. La région n'est pas pour autant un isolat tel que l'a défini A. Reynaud⁹ et de nombreux échanges existent avec l'ensemble des espaces extrarégionaux par le biais, par exemple, des poules de compétitions ou du recrutement de pratiquants (figure 12). Cependant, l'analyse se concentre sur la structure spatiale des pratiques sportives au sein des Pays de la Loire et ne tient pas compte des régions limitrophes dont les influences sont probables sur certains points.

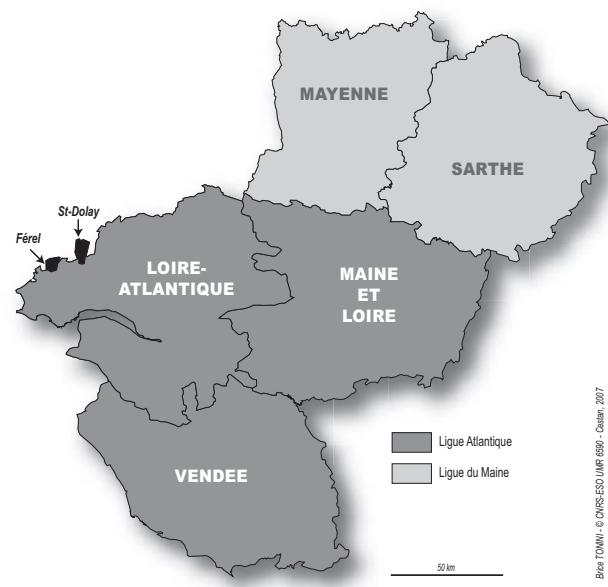


Figure 31 – Espace d'action des instances ligériennes du football

⁹ D'après A. Reynaud (1992), «Si un sous-ensemble territorial n'entretient pas de relations avec l'extérieur et vit pratiquement de ses seules ressources, il constitue un isolat».

Les limites départementales exercent un rôle plus complexe. Si leur fonction de bornes du champ d'action des instances sportives et des collectivités reste réelle, elle doit être tempérée. En effet, tout en conservant une identité propre, les comités sportifs, organes départementaux des fédérations, s'inscrivent en premier lieu dans la strate supérieure composée par les ligues régionales. De telle sorte que si les premiers sont effectivement contraints par les frontières départementales, celles-ci peuvent être aisément dépassées grâce à l'action des instances régionales. L'existence d'effets de barrière flagrants est plus originale. La figure 32 montre les lieux de résidence des licenciés du club de basket de Sablé-sur-Sarthe. Cette commune sarthoise, située à la jonction de trois départements, illustre le rôle de barrière joué par les limites administratives dans la mobilité sportive. Ce club d'un niveau

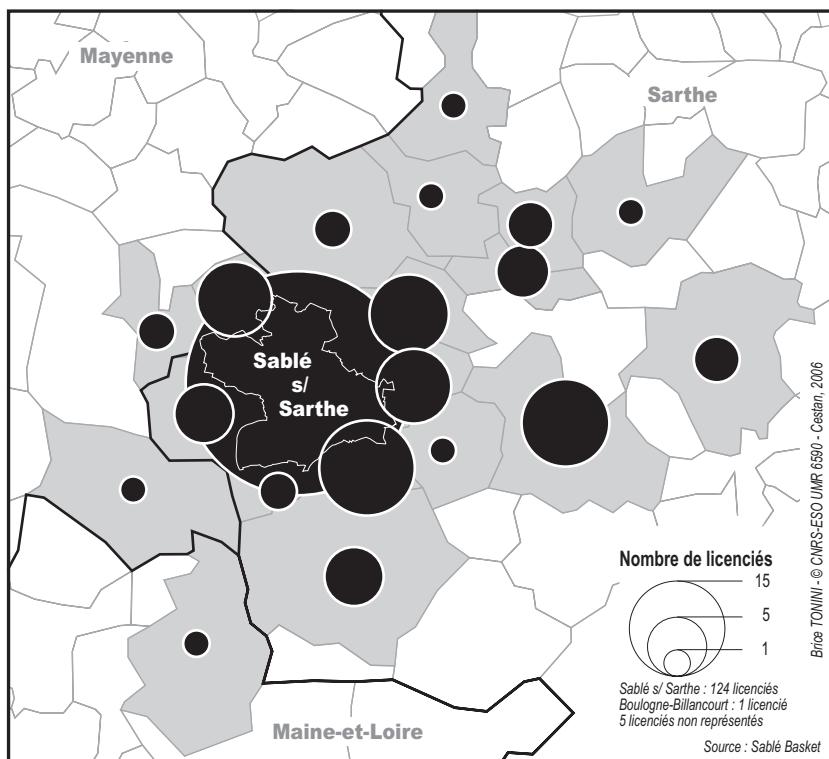


Figure 32 – Origines géographiques des licenciés de basket de Sablé-sur-Sarthe (72) en 2003

national recrute ses licenciés dans un large bassin. Pourtant, la majorité provient du département de la Sarthe alors que certaines communes du Maine-et-Loire et de Mayenne, bien que plus proches, ne pourvoient que de très rares pratiquants.

Fondée sur l'échelon communal qui accueille et fait vivre les clubs, la pratique sportive ne saurait s'en dispenser. Pourtant, l'importance croissante des flux de licenciés déjà évoqués et l'affirmation d'une identité supra-communale semblent être les indices de l'obsolescence de celles-ci. Cette identité supra-communale, réelle ou espérée, se manifeste au travers de l'appellation des associations. Nous avons déjà évoqué le cas de l'ASPTT Nantes qui dépendant de la commune voisine de Saint-Herblain, est devenu récemment l'ASPTT Nantes-Saint-Herblain. Parmi les clubs de haut-niveau, les exemples

sont nombreux à l'image du FC Nantes Atlantique, du Mans Sarthe Basket ou du MUC 72¹⁰, etc. Le phénomène se retrouve dans les divisions plus modestes, notamment lorsque les clubs sont en entente ou nés de fusions. L'ABC des Trois Rivières, le Basket Club Sèvre et Maine ou l'Espoir Sud-Loire¹¹ en sont des exemples parmi d'autres. En enlevant la référence à la commune, en mentionnant des espaces géographiques plus importants, les clubs atténuent le rôle des limites communales en tant que discontinuités spatiales de la structure spatiale des pratiques sportives.

Enfin, à une échelle plus fine, les quartiers peuvent composer de réelles entités sportives. À l'évidence, ce dernier échelon est l'apanage des villes principales. L'exemple pris est une nouvelle fois la Cité des Ducs de Bretagne. Si Nantes n'est pas une ville où les quartiers sont, d'une manière générale, fortement singularisés, l'échelle conserve néanmoins une réelle efficacité même si le principe de proximité prévaut grandement sur le sentiment d'appartenance. Quelques associations mettent en avant le nom de leur quartier telles que la JSC Bellevue, le FC toutes Aides ou l'AL Dervallières, revendiquant ainsi leur appartenance à des espaces particuliers au sein de la ville. Cependant, le recrutement de ces associations n'est pas circonscrit à ses espaces. Selon C. Davault (1995), 58% des adhérents sont des Nantais et un tiers provient de la commune voisine de Saint-Herblain. Parmi le contingent nantais, seulement 45,6% habitent le quartier et pas moins de 20% ne résident pas dans les quartiers limitrophes. Toutefois, le travail d'O. Bourmaud (2002) démontre nettement le rôle prépondérant joué par la proximité dans la structuration de l'espace. En effet, il ressort que la très grande majorité des licenciés provient d'un rayon de moins de deux kilomètres autour des équipements du club.

En définitive, les limites communales restent un architecte majeur de la structure spatiale des pratiques sportives même si elles semblent devenir plus perméables à mesure que la mobilité permet de dissocier lieux de vie, lieux de travail, lieux de loisirs, lieux de sport, etc. Les frontières départementales semblent cependant résister à cet essor des mouvements de populations et conservent une réelle efficacité. De manière générale, les discontinuités nées du découpage administratif sont franches et brutales et s'apparentent plus à une ligne qu'à une zone. Elles apparaissent de fait très nettement dans l'espace.

2.2.2 LA MISE EN ABÎME DU TRIPTYQUE

Aux frontières administratives, franches et précises, succèdent les contours du triptyque d'une tout autre nature. Si le sport s'organise d'abord selon le modèle du triptyque, il est nécessaire d'en connaître les limites spatiales. Une fois encore, l'exercice se heurte aux difficultés inhérentes au modèle que sont sa relativité et son instabilité.

¹⁰ FCNA: Football Club Nantes Atlantique ; MUC 72 : Mans Union Club 72

¹¹ Les Trois rivières font référence à l'Isac, le Don et le Brivet, cours d'eau présents près de St-Gildas des Bois, commune du club. Le Basket Club Sèvre et Maine est situé à la Haie-Fouassière. L'appellation fait également écho aux cours d'eau du pays. Enfin, L'espoir Sud-Loire est une association née de la fusion des clubs de football de Geneston et du Bignon, deux communes du sud-Loire.

De son caractère relatif émane une multitude de limites possibles. Parlant du football, L. Ravenel (1998) remarque que la définition du haut niveau est relative car «chaque niveau sportif possède son propre haut niveau». Le club référent d'un niveau peut devenir le club complément d'un niveau plus élevé. Ainsi, les triptyques peuvent s'emboîter les uns aux autres et composer ce que l'on appelle en littérature une mise en abîme. Afin de conserver une clarté au propos, les exemples présentés dans le paragraphe précédent (cf. chapitre 2.1) sont repris et introduits dans d'autres niveaux (figure 33). Ce

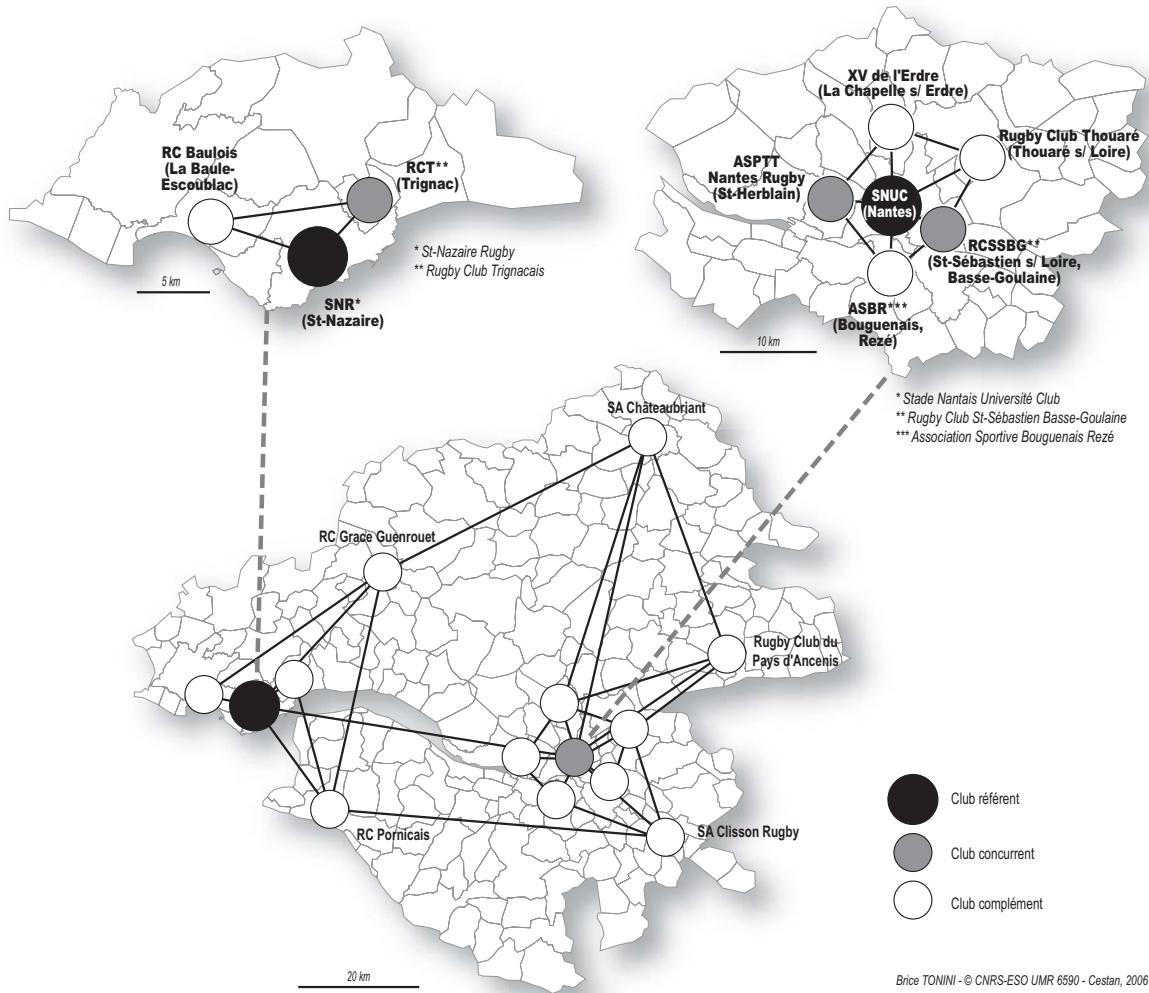


Figure 33 – Mise en abîme de triptyques du rugby

jeu d'emboîtement des échelles sportives s'accompagne généralement d'un enchaînement des échelles géographiques. À titre d'exemple, le rugby régional repose sur une trentaine d'associations dont deux se partagent traditionnellement le *leadership*: le SNUC situé à Nantes et le SNR localisé à Saint-Nazaire¹². Chacun d'eux est à la tête d'un triptyque circonscrit dans son agglomération. Après de

¹² SNUC: Stade Nantais Université Club, SNR: Saint-Nazaire Rugby

longues saisons de domination nantaise, régulièrement concurrencée par le club nazairien, le SNR a pris, en 2006, un avantage en se hissant au plus haut niveau amateur (Fédérale 1) alors que son homologue nantais, malgré des moyens conséquents et un passage éclair dans la même division, est resté à l'étage sportif inférieur. Ainsi, d'un point de vue régional, le SNR représente-t-il le club référent et le SNUC, le club concurrent. Les clubs concurrents de chacun, le RCT, l'ASPTT et le RCSSBG¹³ sont alors requalifiés d'associations complémentaires. Des analyses identiques, en plus grand nombre, pourraient être menées pour les cas du football et du basket.

La délimitation doit donc se faire en fonction du club référent. Pour autant cela ne suffit pas et la distinction entre les associations concurrentes et complémentaires pose autant de difficulté. Poser des délimitations est alors délicat en raison de l'extrême rapidité avec laquelle les deux statuts peuvent s'inverser. Le cas d'un mouvement d'un seul pratiquant (joueur ou entraîneur) entraînant dans son sillage d'autres individus vers une autre association et un autre triptyque peut relever de ce phénomène. Aucun signe ne permet, le plus souvent, d'anticiper ces mouvements de réorganisation. Ainsi, le SNUC, club référent du rugby local a vu, au cours des dernières saisons, partir un nombre important de ses joueurs qui ne se reconnaissaient plus dans la politique ambitieuse du club ou n'avaient plus le niveau exigé en raison du recrutement soutenu. Ces joueurs se sont dirigés en masse vers le RCSSBG, club modeste qui a alors connu une très forte amélioration de son niveau de jeu et est monté de plusieurs divisions de compétition. Ancré depuis plusieurs années dans les divisions départementales, le club s'est aujourd'hui hissé en division nationale et a délaissé son statut d'association complémentaire pour devenir un club concurrent. Cet exemple, sur lequel nous reviendrons, illustre parfaitement la fragilité des positions au sein du triptyque. De surcroît, certaines associations, particulièrement celles qualifiées de complémentaires, peuvent, au gré des événements, changer de triptyque pour un autre, bouleversant ainsi non seulement les limites de la combinaison abandonnée mais aussi celles d'accueil.

Ces modèles restent toutefois fort logiquement soumis aux effets de barrières soulignés. De plus, on peut supposer que si les clubs à forte charge agonale, s'affranchissent en partie de la distance, les clubs complémentaires y demeurent largement soumis. Réelles, les limites du triptyque demeurent relativement insaisissables dans l'espace. Ce caractère ambigu et flou les rapproche de la notion de marge ou de frange.

2.2.3 LES INTERFACES DU SPORT

Rappelons-le encore une fois, le sport est complémentaire avant d'être concurrentiel. Par là, il trouve parfois, comme les disciplines et les clubs, des terrains d'entente pour partager l'espace. Les discontinuités considérées s'apparentent donc aux interfaces définies comme «plan ou ligne de

¹³ RCT: Rugby Club Trignacais, ASPTT: Association Sportive des Postes et Télégraphes, RCSSBG: Rugby Club Saint-Sébastien Basse-Goulaine

contact entre deux systèmes ou deux ensembles distincts» dans lesquels se produisent «des phénomènes originaux et des échanges entre les deux parties» (R. Brunet, 1993). Trois grandes lignes de contact apparaissent: Tout d'abord, l'espace n'est pas homogène dans son rapport à la pratique sportive. Il est possible d'identifier des coupures nettes grâce notamment à la loi rang-taille. De plus, dans leurs rapports à l'espace, les disciplines construisent des zones de forte pratique en contact les unes aux autres.

Par leur population et leurs fonctions de décisions et de pouvoir, les espaces urbains se distinguent du monde rural. Cette distinction se retrouve t-elle dans la pratique sportive? Pour répondre à cette question et tenter de différencier, le cas échéant, le sport «des villes» et le sport «des champs», l'analyse se fonde sur le calcul de la loi rang-taille. À partir du classement des communes de la région en fonction de la somme de leurs effectifs de basket, football et rugby, l'objectif est d'identifier des discontinuités au sein de la distribution afin de focaliser l'analyse dans un deuxième temps, non sur les caractéristiques sportives des sous-groupes ainsi définis, mais sur les communes comprises dans ces zones de bifurcations. À partir de la représentation graphique de la distribution sur un graphique semi-logarithmique, sur lequel les discontinuités apparaissent nettement (figure 34.a), les communes comprises entre les rangs 20 à 40 et 955 à 975 ont été extraites et cartographiées (figure 34.b). S'il existe bien deux ruptures, celles-ci ne semblent pas correspondre au passage de l'espace urbain à l'espace à dominante rurale. La simple opposition ville-campagne n'apparaît donc pas pertinente pour définir ces rapports à la pratique sportive et ces discontinuités doivent être expliquées par d'autres critères ou par l'entremise d'un découpage plus précis (cf. chapitre 10).

D'autres interfaces apparaissent par la prise en considération simultanée des trois disciplines. Afin de les mettre en évidence, les profils sportifs de l'ensemble des communes ont été comparés à la moyenne régionale grâce à la méthode cartographique du diagramme triangulaire (figure 35). Cette technique offre en outre l'avantage de rendre compte de la pratique du rugby qui, par sa modestie, est le plus souvent étouffé par la forte présence des deux autres disciplines. La cartographie permet de faire ressortir un partage de l'espace plus ou moins mité entre les différentes disciplines. À l'évidence, le rugby n'apparaît que ponctuellement. Football et basket se partagent des espaces importants et dessinent une organisation spatiale des pratiques nouvelles. La région des Pays de la Loire peut être schématiquement découpée en 3 ensembles: Des zones largement tournées vers la pratique du football tel le sud de la Vendée, le Nord-Est de la Loire-Atlantique ainsi qu'une part importante des départements de la Sarthe et de la Mayenne; des espaces préférentiellement voués à la pratique du basket à l'image de l'axe central de la Loire-Atlantique qui se prolonge au Sud-Ouest du Maine-et-Loire et au Nord-Est de la Vendée composant ainsi un vaste ensemble. Les alentours des villes principales se caractérisent également par une pratique du basket surreprésenté à laquelle s'ajoute le rugby lorsqu'il existe. Enfin, la majeure partie du Maine-et-Loire et le Nord-Ouest de la Vendée forment des espaces plus indécis où football, rugby et basket s'entremêlent d'une commune à l'autre. Ces zones de contacts entre surreprésentation des disciplines soulignent une organisation spatiale

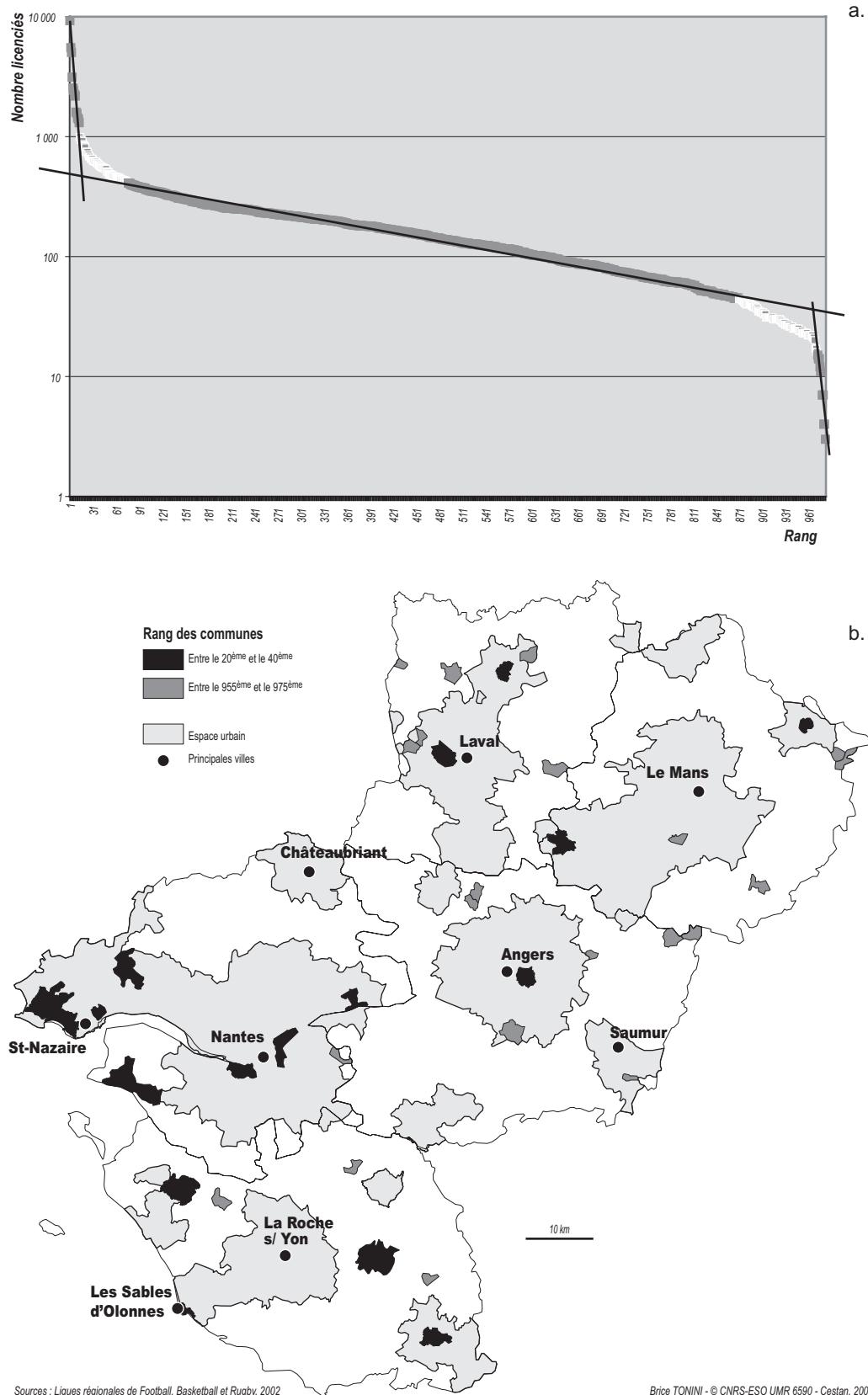


Figure 34 – Les discontinuités de la loi rang-taille appliquée à la pratique sportive des Pays de la Loire en 2002

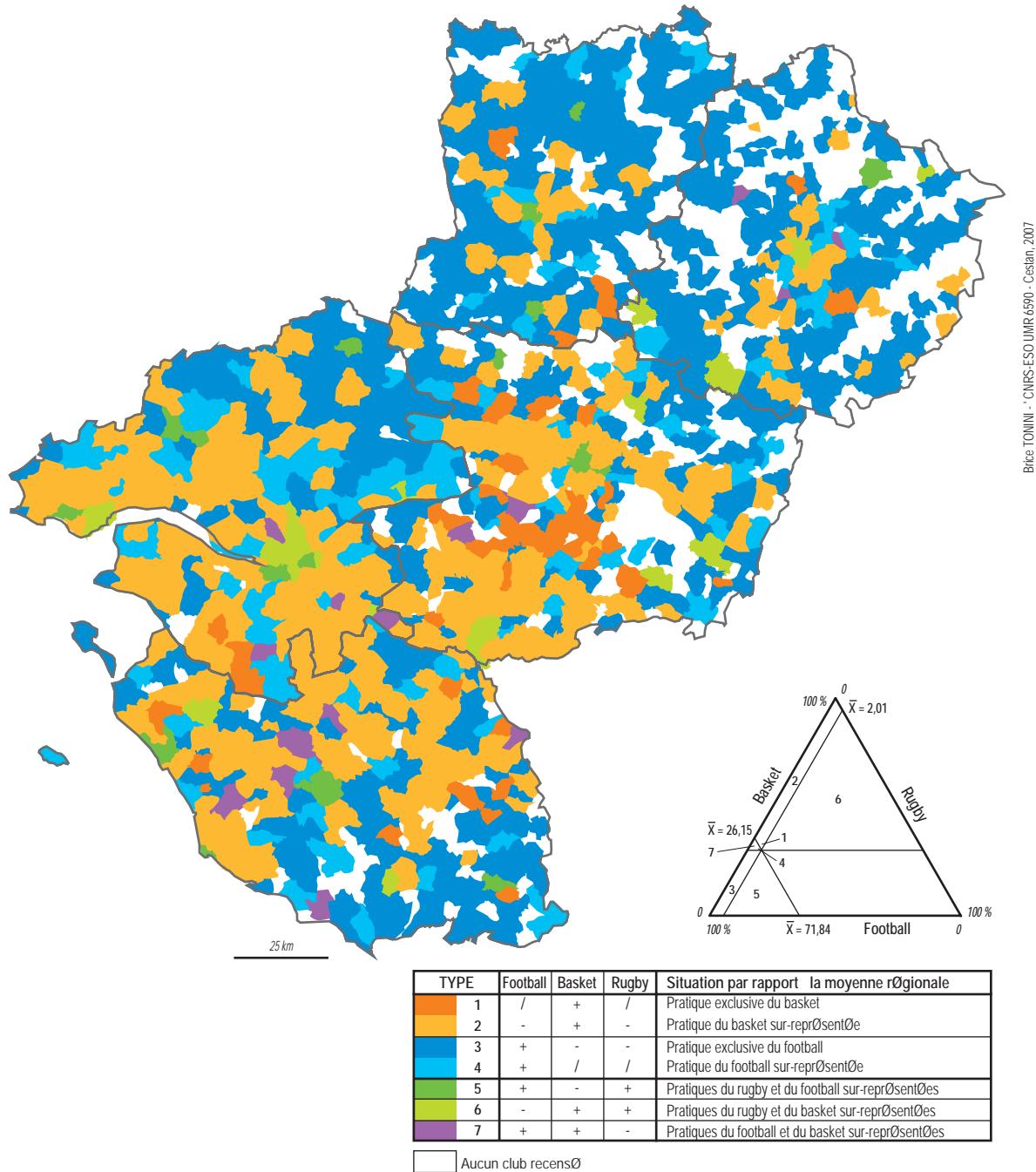


Figure 35 – Sur-représentation des pratiques de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002

dépassant le plus souvent les limites communales. Les interfaces s'affirment à l'échelon supra-communal offrent alors un nouvel indice d'une réalité sportive fonctionnant selon une autre échelle (cf. chapitre 10).

Centres et discontinuités de la pratique sportive se caractérisent par leur diversité. Il ressort en premier lieu que l'exercice de les identifier implique largement la subjectivité du chercheur. Identifier un centre ou une discontinuité dépend en large partie du choix de l'angle d'analyse. Ceux que nous

avons présentés, s'ils ne sont pas les seuls, nous semblent être pertinents dans la volonté de saisir les mécanismes de la dynamique spatiale des pratiques sportives. Ils seront repris, de façon plus ou moins explicites, dans les chapitres suivants. En quelques mots, le stade apparaît comme un lieu riche pour l'observation de la dynamique des clubs. À l'échelle de la discipline, si le critère des licenciés est incontournable, il est aussi relatif et le recours au triptyque sportif s'avère porteur. Enfin, au niveau du sport, cette première analyse incite à tenir compte de l'espace d'accueil des pratiques. Après s'être investi dans l'analyse de l'organisation spatiale des pratiques sportives, il convient de se questionner sur les conditions de son évolution tant sur les mécanismes qui ont précédés son organisation actuelle que sur ceux qui sont à l'œuvre actuellement. En d'autres termes, il s'agit de conserver notre position empruntée à Janus.

Chapitre 3 :

Les hypothèses de travail

Ce chapitre vise, en s'appuyant sur les analyses précédentes, à énoncer et expliciter les hypothèses de l'évolution spatiale des pratiques sportives. En d'autres termes, il s'interroge, d'après les deux premiers chapitres, sur les cas de figures possibles de l'évolution spatiale des pratiques sportives. Dans quels cas la structure spatiale évolue t-elle? Dans quels cas se maintient-elle? À l'évidence, il ne s'agit pas de répertorier toutes les possibilités, travail sans fin, mais de présenter, sous un angle théorique, les principaux mécanismes à l'œuvre. Ces hypothèses de travail correspondent à la définition qu'en a donné H. Gumuchian (2000), c'est-à-dire «à une idée directrice, à une proposition générale qui va permettre d'orienter ultérieurement les observations». Elles n'ont donc de valeur qu'en tant que cadre général d'explication et ne prétendent pas rendre compte de la subtilité de la réalité dont nous essaierons de nous approcher un peu plus en troisième partie. Le système sport et sa projection spatiale sont ainsi replacés dans la courbe du temps pour en saisir les principes généraux d'évolution. L'organisation de ce chapitre repose sur les deux états possibles d'un système: l'équilibre ou le déséquilibre. Chacun de ces états est abordé par l'entremise de deux hypothèses.

3.1 L'inertie spatiale comme reflet d'un d'équilibre

3.1.1 PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE

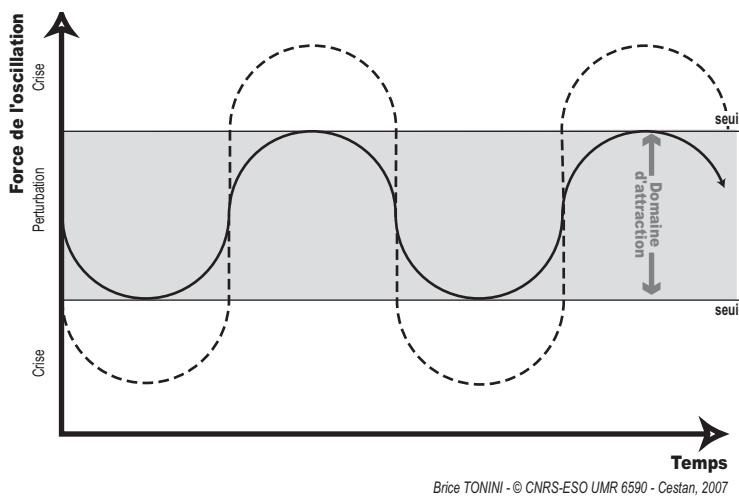
L'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE

Nous avons évoqué, en introduction, les liens parfois forts, qui unissent le sport à l'espace en insistant sur le rôle prépondérant de la durée comme élément fondateur de ces rapports. La première hypothèse de travail découle de ce principe et considère que l'inertie spatiale des pratiques sportives est l'expression de l'état d'équilibre du système. En perdurant, le système conserve sa structure spatiale de telle sorte qu'aucune évolution n'existe. Mais, le sport est un système complexe largement ouvert sur son environnement qui lui, change inéluctablement. E. Morin (1991) déclare que parmi les deux conséquences capitales découlant de l'idée de système ouvert, «la première est que les lois d'organisation du vivant ne sont pas d'équilibre, mais de déséquilibre, rattrapé ou compensé, de dynamisme stabilisé...». Il en ressort l'idée, aujourd'hui communément admise, que l'équilibre d'un système ne s'apparente pas à un point fixe mais à un domaine au sein duquel l'équilibre varie et se maintient. C'est pour cela qu'il est préférable, au risque d'introduire une certaine ambiguïté, de parler d'équilibre dynamique. La même idée est présente dans les propos de C.P. Péguy (2001) lorsqu'il écrit qu'«aucun équilibre dans la nature (ni dans nos sociétés) n'est instantané. Mais aucun non plus ne persiste, ni ne se reconstitue «à l'identique». Dans le cas le plus simple, il présente des oscillations de périodes variables autour d'une position centrale».

LE DOMAIN D'ATTRACTION

C. Aschan-Leygonie (2000) propose, à la suite d'autres auteurs, la notion de domaine d'attraction qu'elle définit comme la zone au sein de laquelle «le système peut fluctuer de manière sensible sans pour autant perdre sa structure qualitative et s'effondrer...». La figure 36 exprime cette idée sous forme graphique. L'interrogation se porte alors sur la manière de maintenir le système dans les limites de son domaine d'attraction. Deux solutions sont envisageables: soit restreindre l'amplitude des

perturbations afin qu'elles ne franchissent pas les seuils, soit étendre le domaine d'attraction afin qu'il tolère des oscillations plus importantes. La première proposition débouche sur la question des processus de régulation du système, «des mécanismes d'équilibre dynamique des systèmes culturels, des boucles de régulation destinées à



maintenir ces cultures à travers l'évolution des sociétés» (A. Meistersheim), ce que les systémistes appellent des rétro-actions négatives. Dans cette catégorie, le processus d'homéostasie¹ est particulièrement intéressant. Cependant, la notion repose d'abord sur une idée de stagnation qui ne permet pas de rendre compte de la richesse des systèmes sociaux, notamment si l'on partage l'avis d'Y. Barel pour qui «les systèmes sociaux ne persistent pas, ils se re-produisent... Cette négation d'une simple persistance de la société, celle-ci ne se survivant qu'en réinventant des équilibres sans cesse nouveaux, est une affirmation majeure»². Dans le phénomène d'homéostasie, il n'est question que «d'autorégulation autoprogrammée» (Lapierre J.W., 1992) sans que la notion d'apprentissage soit présente. La seconde possibilité repose sur la taille du domaine d'attraction qui ne peut se définir que par la capacité des acteurs du système et de leurs interactions à faire face aux perturbations. Cette voie de recherche peut être abordée par le concept de résilience qui, pour sa part, ouvre sur un questionnement porteur.

¹ L'homéostasie est un terme de physiologie qui exprime « la stabilisation, chez les organismes vivants, de différentes constantes biologiques » (Le Petit Robert, 1993). Par extension, le terme désigne « la capacité à conserver l'équilibre de fonctionnement en dépit des contraintes extérieures » (Encyclopédie en ligne Wikipédia, consultée en avril 2007).

² Cité par C.P. Péguy, 2001

3.1.2 LE CONCEPT DE RÉSILIENCE

Évoquer le concept de résilience en géographie ne peut se faire sans référence au travail de C. Aschan-Leygonie (2000). Citant Holling, elle définit la résilience comme «la capacité d'un système à pouvoir intégrer dans son fonctionnement une perturbation, sans pour autant changer de structure qualitative». L'enjeu est alors de saisir les caractéristiques qui rendent un système résilient. À cette question, C. Aschan-Leygonie avance trois qualités nécessaires: le comportement des acteurs du système, le type de perturbation et les propriétés du système.

LE COMPORTEMENT DES ACTEURS

Les acteurs du sport, aussi nombreux qu'inégaux et diversifiés, adoptent infailliblement des comportements dissemblables face aux perturbations. Imaginons l'apparition et la croissance très soutenue d'une nouvelle discipline sportive. S'il est probable que les associations des autres disciplines craignent pour leur situation et leur nombre d'adhérents, il est tout aussi prévisible que le ministère des Sports et les collectivités locales se réjouissent, quant à eux, de ce nouvel arrivant. Ces réactions sont non seulement susceptibles de varier d'un acteur à un autre mais également d'un instant à l'autre, composant ainsi une infinité de possibilités. Toutefois, il est possible de repérer trois attitudes majeures englobant ce vaste panel théorique. Face à une perturbation, un acteur peut : résister, s'adapter ou quitter le système. La complexité reste de mise d'abord parce qu'au sein de ces types, la diversité demeure mais aussi car ils peuvent se combiner. Ainsi, il est possible d'imaginer un acteur résistant à une perturbation le temps de choisir une stratégie d'adaptation. Étant donné qu'un système est d'autant plus résilient que ces acteurs sont nombreux et variés, l'abandon, à l'évidence, ne favorise pas un comportement résilient en amputant le système d'un acteur et donc, en l'affaiblissant. De plus, D. Pumain (2003) écrit que «l'explication de la pérennité de la combinaison ne réside pas tant dans la force des associations qui en relient les composantes, que dans la subtilité des principes évolutifs par lesquels la structure, de manière incrémentale et continue, et dans toutes ses composantes, s'adapte aux changements, qu'elle peut aussi d'ailleurs contribuer à susciter». Résister n'apparaît donc pas plus être une réaction satisfaisante et, en définitive, seule l'option d'adaptation constitue un choix allant dans le sens de la résilience du système.

LE TYPE DE PERTURBATION

L'analyse du type de perturbation rejoint par certains aspects la notion de crise qui sera développée dans un paragraphe prochain (cf. chapitre 3.4). Toutefois, il est possible d'en dire d'ores et déjà, quelques mots. Penser en termes de résilience permet de ne pas simplement considérer une perturbation comme un traumatisme mais également de l'envisager sous l'angle d'un «mal nécessaire» au système et à son maintien. Immanquablement, une perturbation entraîne une réaction des acteurs qui peut être conçue comme une énergie évitant au système de se diriger vers un état d'entropie. Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'apparition d'une nouvelle discipline, un tel évènement contraint le

système en place à réagir, à différent niveaux, afin, soit de l'intégrer dans l'existant, soit de défendre sa position et assurer sa pérennité. La distinction fondamentale entre les différents types de perturbations repose sur leur origine selon qu'elles sont externes au système (perturbation exogène) ou interne (dysfonctionnement endogène), division qui sera précisée dans le cadre des crises.

LES PROPRIÉTÉS DU SYSTÈME

Enfin, les propriétés du système comportent une part importante de la capacité de résilience. Dans le cadre de notre sujet, trois d'entre elles méritent une attention particulière. Tout d'abord, et comme le note C. Aschan-Leygonie (2000), la diversité est une composante importante. Plus un système se compose de nombreux acteurs, aux caractéristiques hétérogènes et aux interactions variées, plus son potentiel d'adaptation est accru³. À cet égard, le système sport que nous avons qualifié d'*Unitas Multiplex*⁴, présente un critère fort de résilience. L'ancienneté est un deuxième attribut fondamental dans l'évaluation de la résilience d'un système et ce, par au moins deux aspects. Tout d'abord, la dimension culturelle comme principe de territorialisation est incontournable, nous l'avons évoqué en introduction. Si bien que, solidement implantée car issue du lent travail du temps, la culture contribue au phénomène évoqué par R. Brunet (1990): «Les choix [des acteurs] sont en quelque sorte imposés, et perdent à la longue leur nature de choix. On croit choisir, mais on se contente de reproduire [...].» De plus, la durée est souvent (mais pas toujours) synonyme d'un essaimage conséquent des éléments du système, facteur de résilience. Une discipline est d'autant plus résiliente qu'elle compte de nombreuses associations tout comme un club assure une bonne part de sa pérennité par un nombre d'adhérents importants (B. Tonini, 2001). Or, il faut du temps à une discipline pour accroître son nombre d'associations et à une association pour hauser ses effectifs. Enfin, à ces qualités proposées par C. Aschan-Leygonie, F. Durand-Dastès (1992) en ajoute une dernière en considérant qu'«un système géographique en équilibre est un système à évolution lente, d'apparence stable», introduisant par là la question de la temporalité et du rythme de fonctionnement du système.

3.2 *La dynamique spatiale comme objectif*

3.2.1 PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE

Selon J.W. Lapierre (1992) «le système est orienté vers un but (ou plusieurs) et c'est par rapport à ce but qu'il modifie ce qui sort de lui selon l'information rétroactive qu'il a reçue. Cette téléconomie (ou régulation finalisée) ne signifie pas que le but (ou les buts) est toujours consciemment poursuivi par les agents des processus du système». L'auteur précise que B. Walliser a distingué les finalités intentionnelles et les finalités latentes. Nous voilà revenus sur les utilisations faites de l'objet sport.

³ Le cas de la forêt amazonienne, extrêmement diversifiée et pourtant si peu résiliente, constitue un contre exemple fort sans invalider le critère (C. Aschan-Leygonie, 2000)

⁴ De façon succincte, l'*Unitas Multiplex* exprime la diversité dans l'unité et l'unité dans la diversité. Pour plus de précisions, le lecteur pourra se référer à E. Morin, 2000

Ce regard porté vers un objectif explique qu'un système en équilibre ne se traduit pas inexorablement par une inertie spatiale mais qu'au contraire, il peut également être à la source d'une dynamique spatiale. Il suffit pour cela qu'il le veuille ou qu'il doive modifier l'organisation spatiale pour atteindre son but. Le regard de Janus est donc résolument orienté vers l'avenir et la structure spatiale des pratiques sportives est plus ou moins planifiée. Puisqu'un système est une construction abstraite (M. Le Berre, 1992), sa volonté correspond donc à la convergence de celles des acteurs vers un objectif commun. En se structurant autour d'une même finalité, le système s'organise alors en synergie.

LA SYNERGIE

La notion de synergie considérée ici reprend la définition simple du dictionnaire *Le Petit Robert*: «action coordonnée de plusieurs éléments». Ce cas de figure est particulièrement présent dans le monde sportif notamment au niveau des associations. En guise d'illustration, l'ambition sportive d'un club nécessite l'engagement de l'ensemble des acteurs ; les pratiquants doivent consentir des efforts de temps et parfois d'hygiène de vie, les sponsors et les collectivités, des efforts financiers, etc. À l'échelle de la discipline, la synergie se retrouve le plus souvent autour de la question du développement de la pratique que ce soit dans un souci de croissance quantitative, qualitative ou d'harmonisation de l'implantation géographique. Dans ce dernier cas, le rugby constitue un parfait exemple tant la volonté pour la plupart des acteurs, de sortir la pratique de ses fiefs traditionnels, est sans cesse réaffirmée. Au niveau du sport en général, la conjugaison de l'ensemble des acteurs est difficile en raison de leur nombre. De ce fait, on assiste à la mise en place d'outils officiels destinés à la faciliter. Ainsi, le Schéma des services collectifs du sport (SSCS) né de la LOADDT⁵ se veut «un outil de concertation et de rapprochement entre tous les acteurs du sport».

LE POUVOIR

Si, sur le principe, la synergie des acteurs du club semble aisée, la pratique montre une réalité beaucoup plus nuancée. Globalement, atteindre les objectifs passe par une modification des représentations du sport en place qui conduit souvent vers la fragilisation, voire la destruction de la synergie. L'ambition sportive s'accompagne souvent de la peur de perdre les valeurs sociales de la pratique au profit de logiques économiques, de spectacles et élitistes. La dynamique spatiale n'est pas ici la préoccupation première du système mais elle est sous-tendue par les conséquences prévisibles : accroissement des aires de compétition, de recrutement et de popularité, réajustement du modèle sportif du triptyque, etc.

⁵ La loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement durable du territoire, appelée aussi loi Voynet, votée en 1999, a créé neuf schémas de services collectifs parmi lesquels figure le sport. Elle marque ainsi la reconnaissance institutionnelle du rôle du sport dans l'aménagement du territoire.

	Type de pouvoir	Descriptif
LEMIEUX	Pouvoir indicatif	Simple influence
	Pouvoir allocatif	Disposition de la ressource
	Pouvoir prescriptif	Maîtrise des commandes
	Pouvoir constitutif	Organisation et orientation des acteurs
ETZONI	Pouvoir coercitif	Basé sur la sanction
	Pouvoir rémunérateur	Basé sur le contrôle des ressources
	Pouvoir normatif	Basé sur la manipulation des ressources symboliques

Sources : Lapierre J.W. Lapierre, 1992; Raffestin C., 1980 Brice TONINI - 'CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 37 – Types de pouvoir

À défaut d'être complète, la synergie est compensée par le jeu des pouvoirs. Ainsi, en reprenant l'exemple de l'ambition d'une association sportive, certains licenciés - joueurs ou dirigeants - peuvent être en désaccord avec les objectifs et se diriger vers d'autres associations sans que le club ne soit contraint à renoncer à l'objectif. Le pouvoir d'un ou de quelques licenciés n'est pas suffisant pour faire bifurquer la direction empruntée par le club même si, à l'évidence, il existe un seuil au-delà duquel le nombre de «dissidents» peut enrayer cette synergie. Selon C. Raffestin (1980), «le pouvoir est consubstantiel de toutes les relations». Sous ce terme se dissimulent différentes formes de pouvoir (figure 37).

Les acteurs, selon leur nature et leurs rôles, n'usent pas du même type de pouvoir. Au gré des circonstances et surtout des objectifs, un pouvoir est le plus souvent mis en avant. Ce dernier s'accompagne alors d'un acteur qui affirme sa domination au sein du système.

3.2.2 DE L'OBJECTIF À LA STRATÉGIE

Faisant appel une nouvelle fois au *Petit Robert*, la stratégie est définie comme «l'ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie». D. Pumain (2003) déclare que «l'autre spécificité des systèmes sociaux est l'intervention de la cognition, qui injecte dans le système des stratégies, certes plus ou moins informées, mais qui tiennent compte d'une représentation de l'état du système pour tenter d'agir dessus». Par cette capacité d'auto-critique, le système enrichit son fonctionnement d'une réflexion sur le meilleur moyen d'atteindre son but. La stratégie évolutive s'appuie sur les types de pouvoirs cités précédemment.

MOYENS FINANCIERS & MATÉRIELS

Fréquemment, la stratégie adoptée dans la perspective de faire évoluer l'organisation spatiale des pratiques sportives est fondée sur la mise à disposition de moyens matériels, financiers et techniques. L'enjeu est d'apporter aux acteurs du système les ressources nécessaires à leur développement et d'accroître les relations entre les acteurs et avec l'environnement. Au niveau d'ordre des clubs, la

question des adhérents est centrale et les aides à l'adhésion dans les associations sportives constituent une politique récurrente tout comme l'allocation de matériels et équipements. À l'échelle de la discipline, la volonté est principalement d'accroître le nombre d'associations tant quantitativement que qualitativement. En effet, si la multiplication du nombre de clubs des différentes disciplines est un objectif permanent, une attention particulière est accordée au club de haut niveau et surtout à leur capacité d'entraînement sur le reste de la pratique.

LE DISCOURS & L'IDENTITAIRE

La stratégie employée le plus souvent est le jeu sur la représentation du système. L'enjeu est de le rendre attractif pour l'ensemble des acteurs. Les propos de H. Gumuchian *et al.* (2003) sont, de ce point de vue, particulièrement intéressants:

« *Parmi les divers leviers dont vont s'emparer les acteurs afin de mettre en œuvre une stratégie particulière, il en est un, fort souvent approprié et utilisé: l'identitaire. Entre matériel et idéal, le territoire, au regard des acteurs, peut se décliner de manière analytique en terme d'images ; images jouant un rôle en interne, mais également images du territoire considéré, renvoyées en externe [...] Selon que l'on appréhende le territoire dans sa logique de fonctionnement interne ou dans son positionnement en externe par rapport à d'autres territoires, ces représentations ne répondent pas aux mêmes finalités opératoires. Dans le premier cas, elles participent de l'émergence d'un sentiment d'appartenance au dit territoire, sentiment qui va créer du lien entre les acteurs. C'est autour de ces représentations « internes » communes que vont se construire les réseaux d'acteurs au sein du territoire. Dans le second cas, les représentations « externes » sont parties prenante de la construction de l'identité territoriale. Les images renvoyées, si possible valorisantes, ont pour finalité de rendre lisible un territoire donné, de mettre en évidence sa spécificité, de la poser au sein d'une situation de concurrence entre divers territoires.* »

Dans les deux cas, l'identitaire vient apporter son aide au maintien de la cohésion en favorisant la construction des représentations. Pour atteindre leur but, les systèmes ont donc recours à l'identitaire, que le sport peut contribuer à construire. « De l'intention à l'action territoriale se construit un cheminement parfois incertain, mais qui s'appuie dans tous les cas sur un objet médiateur fort, le discours » (*ibid.*) qui constitue donc un outil essentiel pour l'analyse des objectifs.

Au final, l'hypothèse de travail peut être synthétisée par le schéma suivant (figure 38).

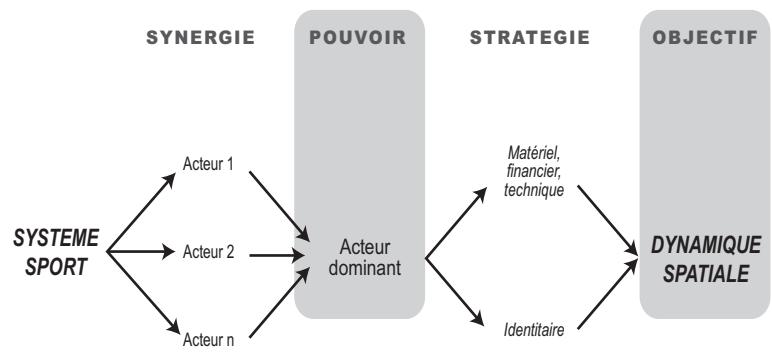


Figure 38 – Trajectoire d'une dynamique spatiale comme objectif du système

3.3 *Naissance d'un système*

3.3.1 PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE

Cette troisième hypothèse délaisse l'équilibre du système pour le déséquilibre, et plus précisément, la phase préalable à l'équilibre. Le premier cas dans lequel il est confronté à cette situation est logiquement lors de son apparition et de sa mise en place. Si le sport et les trois disciplines concernées, ont dépassé ce stade depuis bien longtemps, l'analyse de leurs premières heures contient de nombreuses informations précieuses sur lesquelles nous reviendrons. De plus, le niveau d'organisation du club demeure quant à lui, largement concerné par ce processus, chaque saison comportant son lot de création d'associations. Enfin, si l'on en croit C. P. Péguy (2001), « chaque système ne dure qu'un temps » et d'autres apparaîtront pour les remplacer, faisant de cette hypothèse, un cas de figure central de l'évolution de la structure spatiale des pratiques sportives. Lorsqu'il se fait jour, le nouveau système peut être considéré comme une innovation.

QUELLE INNOVATION ?

Afin de rendre compte de la dynamique née de la mise en place d'un système dans l'espace, le système est considéré comme une innovation, c'est-à-dire comme « l'introduction d'une nouveauté dans quelque chose d'établi ». Dans le cadre de cette étude, deux types d'innovations peuvent exister: l'innovation spatiale et l'innovation sportive. L'innovation spatiale correspond à l'introduction d'une pratique sportive dans un espace qui en était jusque là dépourvu. Par innovation sportive, nous entendons l'apparition d'un nouveau type de pratique dans un espace déjà concerné par le phénomène sportif qui, par là, enrichit son offre. Avec quelques libertés, il est possible de s'appuyer sur le cadre théorique de la diffusion spatiale des innovations.

3.3.2 LE CADRE THÉORIQUE ET SON APPLICATION AU SPORT

Rendre compte de la systémogenèse d'objets sportifs au travers de cette théorie implique d'apporter quelques précisions et de prendre quelques précautions. Dans sa présentation de la théorie développée par T. Hägerstrand, T. Saint-Julien (1985) répertorie sept points fondamentaux: les éléments du processus, les formes de la propagation dans l'espace, les canaux de la diffusion, les barrières, l'échelon géographique de la diffusion, les stratégies de conquête de l'espace et les étapes de la diffusion. En l'appliquant à la question des pratiques agricoles, E. Bouzille-Pouplard (2002) structure les mêmes idées autour de deux axes: l'innovation et la diffusion. À partir de ces travaux, la présentation s'organise ici en quatre points: (La présentation n'est pas finalisée)

- La combinaison des trois niveaux d'organisation (club, discipline, sport). L'ensemble des points d'ancrage reconnus dans l'approche de cette théorie doivent être appréhendés en tenant compte des trois niveaux d'ordre du système sport.

- L'espace d'accueil. Comme le souligne E. Bouzille-Pouplard, (2002), «les caractéristiques socio-spatiales du milieu d'accueil sont [...] fondamentales pour comprendre les formes ou les temporalités de la diffusion». Il est nécessaire d'y prêter attention notamment d'un point de vue sportif (pratiques existantes, situations de ces pratiques, etc.)
- Les étapes de la diffusion. T. Hagerstrand a défini, dès 1952, quatre étapes dans le processus de la diffusion spatiale d'une innovation: le stade primaire qui correspond à l'amorce de la diffusion, l'étape d'extension qui est la période au cours de laquelle se développe le processus, l'étape de condensation au cours de laquelle le processus ralentit et enfin l'étape de saturation caractérisée par la banalisation du phénomène qui tend désormais vers zéro. Ces étapes peuvent être exprimées sous forme d'une courbe logistique (figure 39). En mettant en regard cette courbe avec la mise en place du système, il est possible de rapprocher l'état d'équilibre du système de la phase de condensation du processus et donc d'identifier le terme de la dynamique spatiale supposée.
- L'objet sportif comporte également quelques particularités qu'il est nécessaire d'évoquer. Parmi eux, il faut citer le principe fondamental de l'attraction/répulsion qui dessine des canaux de diffusion particuliers. Le profil des adoptants potentiels est également important. D'après E. Bouzille-Pouplard 2002), «les principaux médias sont efficaces dans la prise de conscience de l'existence d'une innovation alors que les réseaux interpersonnels jouent davantage un rôle sur les changements d'attitude envers l'innovation et influencent plus directement son adoption ou son rejet», de telle sorte que, selon la popularité et l'implantation de la discipline, les réactions ne seront pas identiques. Enfin, le sport, dans sa diversité, mélange les formes d'innovation (innovation domestique et innovation institutionnelle) et les formes de propagation (diffusion par extension et diffusion par migration). Pederson⁶ a distingué l'innovation domestique qui s'adresse à des unités individuelles et qui est susceptible d'être adoptée par l'ensemble de la population et l'innovation institutionnelle qui peut être une activité ou une institution, non directement adressée aux individus mais dont ils peuvent être les bénéficiaires et les utilisateurs. L'auteur avance l'exemple de centres commerciaux. Dans le cadre du sport, l'innovation domestique concerne en premier lieu les licenciés et, par là, les clubs, et l'innovation institutionnelle s'adresse davantage aux collectivités territoriales et aux sponsors. La diffusion par extension rend compte de la couverture progressive de l'espace par le phénomène sans que l'innovation ne disparaisse des premiers endroits concernés à mesure de son évolution. La diffusion par

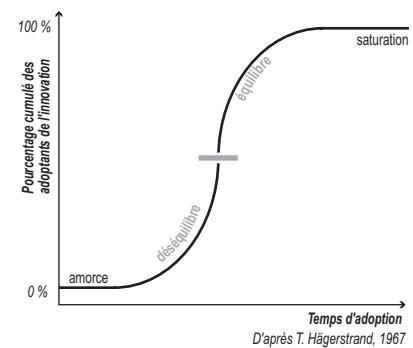


Figure 39 – Courbe logistique de la diffusion spatiale d'une innovation

⁶ Cité par Saint-Julien T., 1985

migration rend compte de la localisation successive des zones atteintes. Dans le cas du sport, elle existe par les déplacements réguliers du club référent.

3.4 *Les crises et la réorganisation du système*

3.4.1 PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE

La dernière hypothèse présentée considère également le système dans un état de déséquilibre. Si dans la première hypothèse, le propos s'est concentré sur la période préalable à l'équilibre, l'attention se porte ici sur la perte de cet équilibre et la phase qui la précède, et surtout sur la phase de réorganisation de l'existant qui en découle. Il s'agit donc de s'intéresser à l'entropie (c'est-à-dire aux processus désorganisateurs) et à la négentropie (les processus réorganisateurs) du système. Toujours en référence à la première hypothèse, il est question de saisir les conditions de franchissement des seuils et donc, du passage de la perturbation (contenue dans le domaine d'attraction) à la crise (figure 40). Pour C.P. Péguy (2001), «... tout système ne fonctionne qu'entre des limites bien précises des valeurs des variables. En deçà ou au-delà de ces seuils, la systémolyse débouche sur des situations parfois encore prévisibles, mais irréversibles». En dépassant les limites du domaine d'attraction, le système peut donc se diriger vers sa destruction (systémolyse) ou survivre au prix d'un processus de rééquilibrage de l'existant. La crise se situe donc entre la résilience et l'apparition d'un nouveau système, entre l'équilibre et la systémogenèse. R. Brunet (1993) définit la crise comme un «moment d'extrême tension, ... quand les régulations et rétroactions du système ne suffisent ou ne jouent plus». Sans que le mot ne soit écrit, C.P. Péguy (*Op. Cit.*), évoque également le phénomène de crise lorsqu'il écrit que «souvent, une oscillation hors du commun débouche sur un état nouveau, qui devient l'équilibre du lendemain». Le même auteur emploie l'expression de situation critique qu'il définit comme «un ensemble de changements dans l'environnement tel que de fortes perturbations et contraintes entrent dans le système et y provoquent entre les sous-systèmes des interactions destructrices (oppositions, conflits, blocages)». Le propos concerne alors les crises exogènes. D'autres peuvent apparaître au sein même du système. On parlera alors de crise endogène.

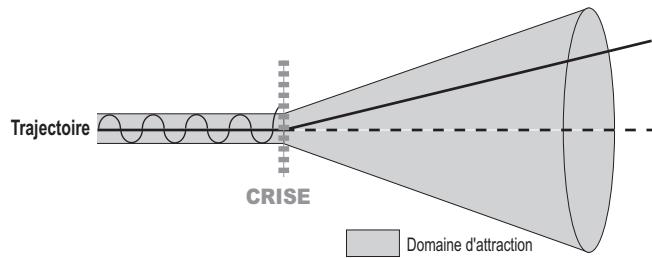


Figure 40 – « Cône » des trajectoires possibles du système suite à une crise

3.4.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES CRISES

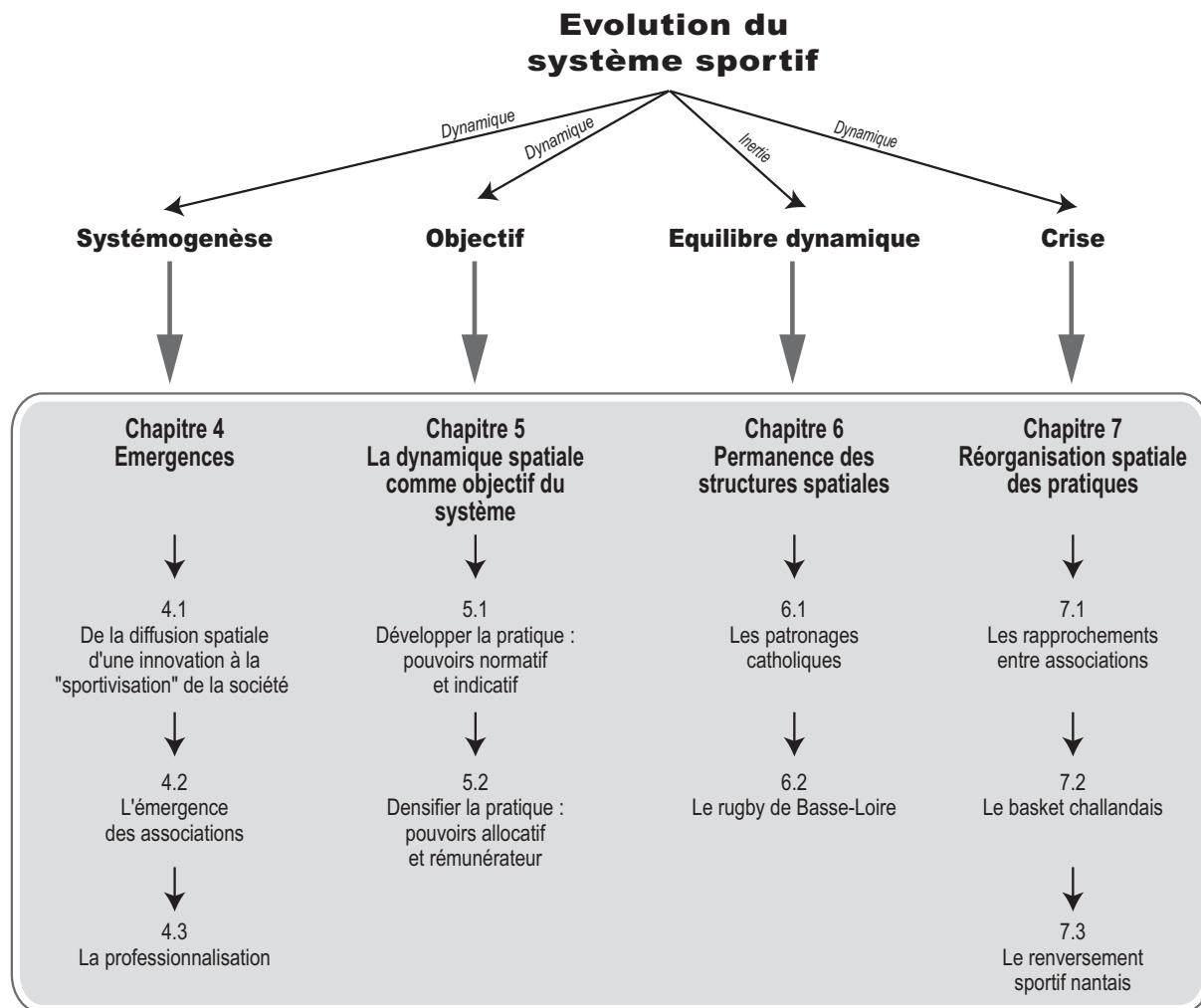
La principale distinction des crises se fait selon leur origine: endogène ou exogène. Si cette caractéristique est fondamentale, elle peut être complétée par une réflexion sur la temporalité. En effet,

la question des temporalités est récurrente dans l'analyse des crises. J.C. François (2004) écrit qu'« un pan de la recherche considère la discontinuité comme l'application à l'espace de la notion de crise ». Croisés avec la septième loi de la théorie des discontinuités proposée par R. Brunet (1967) qui stipule que « le franchissement d'un seuil résulte d'une préparation lente, apparemment continue, mais généralement faite d'une série de discontinuités à petite échelle, durant laquelle s'additionnent les tensions ou les informations », ces propos plaident pour la considération des rythmes à l'œuvre dans le système mais aussi incitent à un regard aux différentes échelles d'organisation du sport. De manière synthétique, il ressort que si la crise se produit toujours dans un temps court (F. Durand-Dastes, 2000), la phase préalable se caractérise par une temporalité plus lente. Enfin la question de la temporalité de la réorganisation du système doit être posée. Selon R. Brunet (1990), « une nouvelle période d'évolution lente succède à la rupture ». Cet entremèlement des rythmes conduit la démonstration vers la notion de la transition de phase. Cette expression désigne ce moment sensible de basculement d'un état d'organisation stable à un autre. Après une période (phase) où le système se maintient dans un état donné, il bascule rapidement dans un nouvel état⁷.

La négentropie du système s'appuie sur le passé et sur l'environnement. Les représentations du sport, l'organisation spatiale alentours sont des guides majeurs de la réorganisation du système quel que soit le niveau d'organisation.

Au bilan de la présentation de ces quatre hypothèses, l'idée de dynamique spatiale ressort avec force. Trois des quatre hypothèses tendent à démontrer une dynamique spatiale des pratiques sportives. Toutefois, ces hypothèses n'ont de valeur heuristique que dans la mesure où elles sont validées par l'expérience. En ce sens, elles servent de grille d'analyse au siècle de pratique qui vient de se terminer. Regarder l'histoire des pratiques sportives régionales à travers ces hypothèses constitue l'objet de la deuxième partie dont la structure découle de ce travail (figure 41).

⁷ Par exemple, l'eau est à l'état solide à une température inférieure à 0, puis une faible augmentation de température suffit à la faire transiter vers un état liquide



Brice TONINI © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 41 – Les hypothèses de travail comme architecture de l'analyse

2^{ème} Partie :

Un siècle de pratique ; entre inertie et mobilité

Chapitre 4 :

Émergences du sport

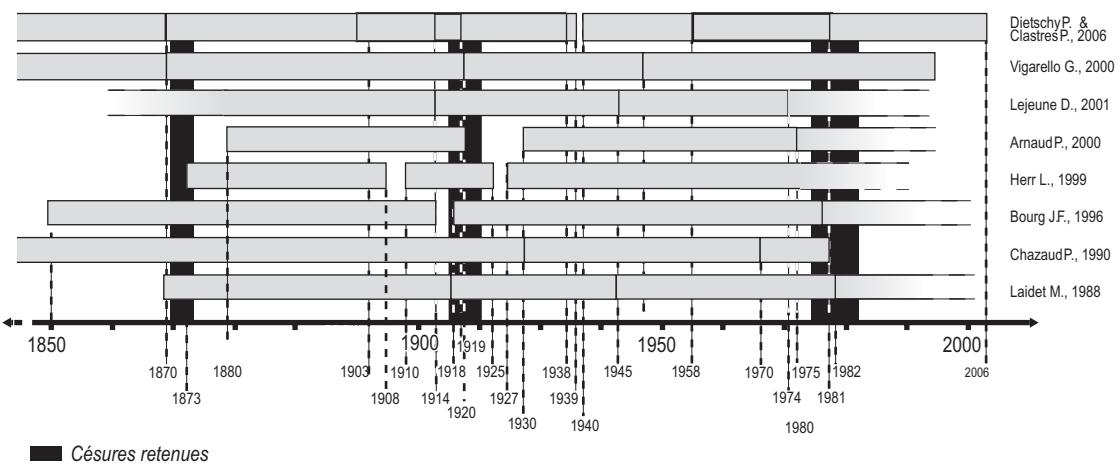
Dans son dictionnaire de géographie, R. Brunet (1993) définit l'émergence comme une «manifestation au grand jour, l'apparition, généralement après des travaux de préparation plus ou moins long et souterrains, cachés, invisibles». L'auteur précise que le terme «s'emploie souvent en théorie des systèmes pour indiquer l'apparition d'un système nouveau, qui comporte des propriétés nouvelles, voire un niveau de complexité supérieur». Cette définition comporte plusieurs éléments notables. Il s'agit premièrement des processus préalables qui bien qu'invisibles contiennent des informations importantes et doivent, à ce titre, être appréhendés. De plus, dans une perspective plus systémique, la question des propriétés nouvelles se révèle centrale dans le souci de retranscrire l'émergence d'entités sportives. Comment se spatialisent ces nouveaux systèmes? Quels indices rendent compte des processus préalables à ces émergences? Ce chapitre est structuré en trois temps. Ceux-ci reprennent une nouvelle fois les niveaux d'organisation exposés précédemment (cf. chapitre 1). Ainsi, il s'agit d'abord de comprendre l'implantation et l'affirmation du sport sur le sol national. Précisons dès à présent qu'à la suite de N. Elias, le sport est ici considéré comme une invention de la société industrielle du 19^e siècle. Il n'est pas question de renier les pratiques sportives existantes dans la Grèce Antique ou dans diverses sociétés traditionnelles mais la volonté de saisir la dynamique d'un système implique l'existence d'un objet clairement défini. Dès lors, l'homogénéisation des règles et des conditions de pratique, en général issues de l'Angleterre victorienne, compose bien une entité inexistante auparavant. Dans un deuxième temps, le propos se concentre sur l'apparition des associations sportives à partir d'une typologie simple construite autour de la question des mécanismes précédents leur apparition. Enfin, le dernier point s'attache à rendre compte de la mise en place du professionnalisme, considéré comme un système à part entière en raison de la spécificité de son organisation et de son fonctionnement.

4.1 De la diffusion spatiale d'une innovation à la «sportivisation» de la société

De nombreux historiens ont travaillé à reconstituer les étapes du développement de la pratique sportive en France depuis son arrivée à la fin du 19^e siècle. L'objectif est de repérer les étapes et les périodes qui ont rythmé la construction du système et d'extraire les phases de la dynamique spatiale. À la reconstitution d'une chronologie se substitue donc la reconstruction des temps du système, de la systémogenèse.

4.1.1 PÉRIODISATIONS

La quasi-totalité des travaux des historiens du sport, et plus généralement portant sur l'histoire du sport, ont pour point commun de s'appuyer sur une périodisation de son siècle de pratique. Plutôt que de s'évertuer à légitimer et argumenter les intérêts de ces découpages et aboutir à un choix parmi d'autres, nous avons préféré réaliser une présentation critique de plusieurs de ces travaux afin de reconstituer le dessin général de la trajectoire prise par le sport au cours du 20^e siècle, trajectoire qui a suivi des chemins et rencontré des carrefours unanimement reconnus mais qui a également emprunté des itinéraires plus discutés.



Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 42 – Les périodisations du sport au 20^e siècle

La figure 42 permet de dresser quelques repères dans ce labyrinthe historique. Le premier constat est qu'aucun de ces découpages n'est identique soulignant ainsi le caractère subjectif de l'exercice. Ces différences tiennent souvent aux objectifs visés par leurs auteurs et aux thématiques retenues. Ainsi, à titre d'exemple, les «trois ordres sportifs» présentés par J.F. Bourg (1996) s'articulent autour d'un questionnement économique. Il souligne alors les tendances dominantes de chaque période en considérant que, dès la fin du premier conflit mondial, le sport entre dans un sphère du spectacle puis connaît une nouvelle bifurcation en 1980 avec l'entrée dans les domaines du commerce et de la communication. S'intéressant aux infrastructures sportives, M. Laidet (1988) propose pour sa part, un découpage différent fondé sur le rôle de l'Etat dans leur construction et leur gestion. L'après-guerre et la mise en place des politiques de planification constituent alors une rupture fondamentale totalement invisible dans le travail précédent. Dans une perspective plus générale, D. Lejeune (2001) répertorie quatre phases. À la suite d'une période d'innovation qui prend fin à la veille de la première guerre mondiale, apparaît un premier modèle caractérisé par l'internationalisation du phénomène et sa politisation. Il laisse place au deuxième modèle en 1945 marqué par l'imprégnation du tissu social via l'activité sportive. C'est durant cette période que le sport affirme de manière très forte son ambivalence entre sport de masse et professionnalisme. Un troisième modèle émerge au milieu des

années 1970 avec l'apparition de la marchandisation sportive et de quelques dérives. En 2000, G. Vigarello fait commencer sa chronologie dès le début du 13^e siècle tout en soulignant que «le sport est né avec la société industrielle». Ainsi, à la suite de la période qui s'étend de 1800 à 1870 qu'il intitule «à l'aube des loisirs sportifs» faisant par là écho aux mécanismes préparatoires à l'émergence de notre système, il qualifie les années comprises entre 1870 et 1920 de «naissance du sportif, naissance du mythe». Puis, de 1920 à 1950, l'auteur évoque «l'affirmation du sport» dont l'évolution l'amène, entre 1950 et 2000 vers «le triomphe de l'image». Dietschy P. & Clastres P. (2006) enfin, structurent leur propos en sept périodes qui, parfois se chevauchent. La première retrace «l'émergence du corps moderne: des jeux traditionnels à la gymnastique nationale» de la fin du 18^e siècle à 1870. Puis entre 1870 à 1914, les auteurs évoquent l'affirmation du sport, et notamment de la gymnastique, dans le cadre national. La troisième phase nécessite une reprise de l'étude en 1903 pour évoquer la «naissance et l'essor du spectacle sportif» qui prend fin en 1938. De 1919 à 1939, les auteurs parlent d'un sport pris dans les initiatives étatiques et les combats idéologiques. Le gouvernement de Vichy et la quatrième République font l'objet du cinquième temps suivi par l'analyse des présidences du Général De Gaulle et Giscard d'Estaing. Le dernier point commence en 1981 et traite de la pratique de masse et de la mondialisation.

Au sein de ces différents découpages, de grandes tendances se dessinent également au travers des similitudes. La première est sans conteste les ruptures fondamentales que représentent les conflits majeurs. Ainsi, 1870 marque l'apparition du sport en France et les deux guerres mondiales constituent des charnières dans l'évolution sportive. À ces inflexions s'ajoute celle des années 1980. La seconde similitude est la reconnaissance de trois ou quatre grandes périodes au cours du siècle de pratique. Dans la perspective de rendre compte de la dynamique spatiale des pratiques sportives née de la mise en place du système, nous avons retenu une périodisation générale en trois étapes correspondantes à trois phases de structuration du système au sein desquelles des césures secondaires apparaissent.

4.1.2 LA COMPLEXIFICATION DU SYSTÈME

La trajectoire du sport à travers le 20^e siècle esquissée, il est possible de se concentrer sur les phases de constitution et de structuration du système, de son état embryonnaire à sa forme contemporaine. Il n'est alors pas simplement question d'en noter les phases d'expansion mais de rendre compte de l'apparition et du rôle de ses acteurs, de leurs interactions et de réfléchir sur les frontières existantes. Les trois phases retenues peuvent être traduites en termes systémiques. Jusqu'en 1918, il s'agit de la constitution du système, qui bien qu'intégrant de nouveaux acteurs et éléments reste largement fermé, nettement circonscrit dans une frontière très nette. Des années 1920 aux années 1980, le système sport connaît une phase de croissance très importante qui se concrétise par une multiplication de ses acteurs. Si elle existe, l'ouverture n'en est pas la caractéristique principale. Elle le devient à partir des années 1980 avec l'intervention de nouveaux éléments et une redistribution des pouvoirs et des rapports. T. Terret (1996) note que «l'histoire du sport n'est pas la simple somme des histoires des sports», renvoyant ainsi à une loi fondamentale de la pensée systémique qui veut que le tout soit plus

que la somme des parties. À chacune de ses phases, une dynamique spatiale s'affirme au sein de laquelle football, basket et rugby suivent le mouvement général du sport ou s'en éloigne.

CONSTITUTION & CONSTRUCTION

«C'est dans le dernier tiers du 19^e siècle que s'organisent et se diffusent massivement les pratiques d'activités physiques et sportives en France. C'est après la première guerre mondiale qu'elles se parent des traits de la modernité» (Arnaud P., 1986). Dans les Pays de la Loire, l'élosion de l'innovation sportive suit le même schéma que dans le reste du pays et s'il est question ici du sport en général, l'apparition et la diffusion initiale des pratiques sportives se font d'abord au niveau des associations. Dès le milieu du 19^e siècle, les courses hippiques et les sports nautiques apparaissent dans le paysage nantais. Les journaux locaux soulignent que la situation de Nantes, sur un fleuve, la Loire, et deux rivières, l'Erdre et la Sèvre, est propice au développement des sports nautiques tels la voile et l'aviron (alors appelé canotage). Le Cercle nautique de Nantes est créé en juillet 1857, la société des Régates de Loire-Inférieure en 1858. Quelques mois plus tard, en juillet 1858, les deux sociétés fusionnent pour donner jour à la société nautique de Nantes. En 1874, c'est au tour de la société des Régates nantaises de voir le jour suivi en 1882 par le Sport nautique de l'Ouest puis en 1883 par le Rowling club de l'Erdre.

Parallèlement à ces sports d'eau, la gymnastique fait également son apparition. En 1880, la Société nantaise de gymnastique est fondée. Diverses causes concourent à ce que l'engouement populaire soit au rendez-vous. La défaite française de 1870 joue un rôle fondamental. Le traumatisme est très présent et la volonté de former une jeunesse vigoureuse place cette discipline au cœur des attentions. À l'occasion de la fête fédérale de la gymnastique organisée à Nantes en 1886, le journal *Le Phare* écrit que «la question de l'éducation gymnastique de la jeunesse française qui, avant 1870, ne comptait pour ainsi dire pas dans les programmes de l'enseignement, a pris, depuis l'avènement de la République, une importance considérable. Les préoccupations qui s'imposaient à notre patriotisme, la nécessité de substituer à la jeunesse efféminée que l'Empire nous avait léguée, une France nouvelle plus virile, plus robuste au moral et au physique, tout devait concourir à la création de sociétés qui, sous des noms divers, visaient au même but: la régénération de la patrie». Ce court extrait exprime sans équivoque le rôle de la défaite dans la dynamique du développement du sport et de la gymnastique en particulier. L'acte de naissance de la «Nantaise» en 1883 précise que cette société de gymnastique souhaite développer les forces du corps et «préparer, en vue du service militaire obligatoire, un contingent d'hommes agiles, robustes, façonnés à la discipline, animés de sentiments patriotiques et aptes par la suite à fournir des cadres solides à l'armée française» (Padioleau H., 1998). Selon P. Chambat (1986), «profondément marquée par l'empreinte du patriotisme et du militarisme, la gymnastique ne parviendra que tardivement à l'autonomie en se transformant en authentique discipline sportive».

Si la gymnastique est la discipline la plus stigmatisée, elle n'est pas la seule à bénéficier de cet élan. C'est également à cette époque qu'apparaît un sport qui deviendra très populaire dans la région: le

cyclisme. En septembre 1872, le Vélo Sport de Nantes voit le jour. Cette société ne durera que quelques années mais elle lance le mouvement du cyclisme dans la région qui connaît également un franc succès dans le département de la Sarthe¹ et dans celui du Maine et Loire.

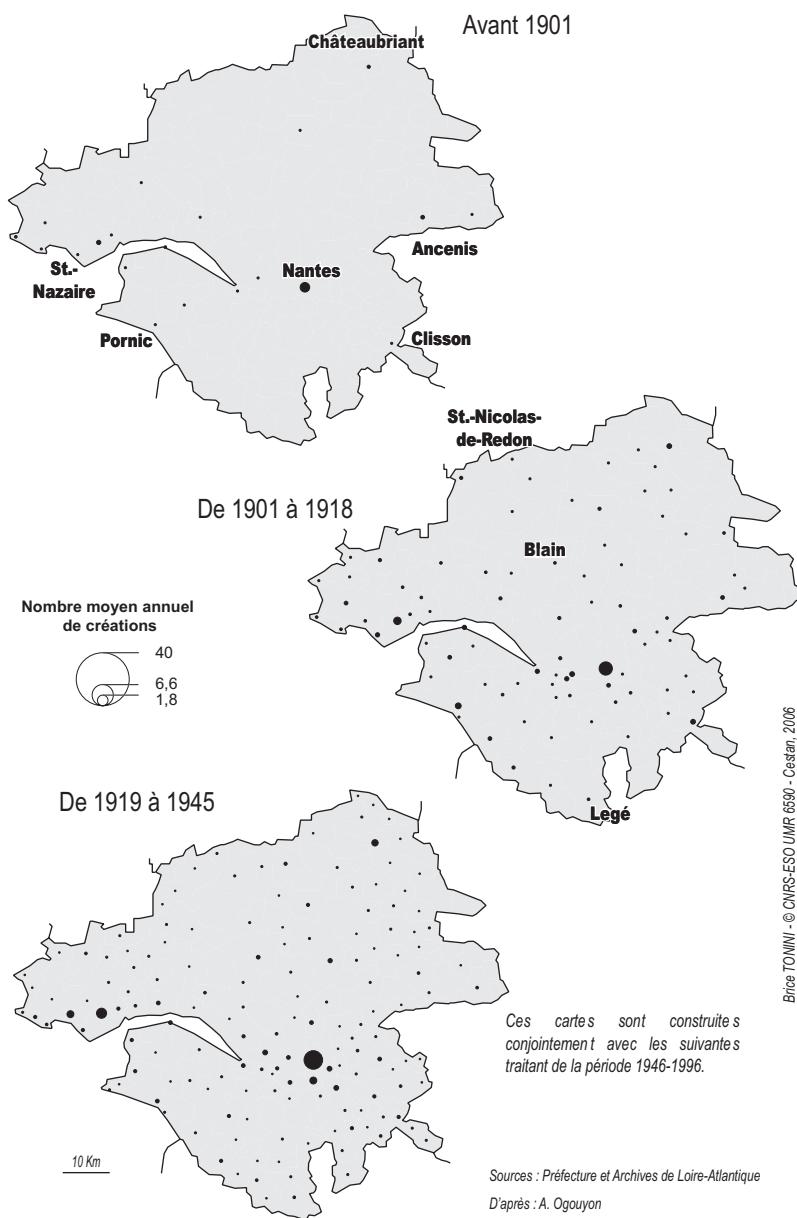


Figure 43 – Dynamique de création des associations sportives en Loire-Atlantique de la fin du 19^e siècle à 1945

Si la gymnastique est la discipline la plus stigmatisée, elle n'est pas la seule à bénéficier de cet élan. C'est également à cette époque qu'apparaît un sport qui deviendra très populaire dans la région : le vélo. En septembre 1872, le Vélo Sport de Nantes voit le jour. Cette société ne durera que quelques années mais elle lance le mouvement du cyclisme dans la région qui connaît également un franc succès

¹ Nous renvoyons le lecteur à l'analyse de Poyer A., 1998, cf. bibliographie

dans le département de la Sarthe² et dans celui du Maine et Loire. En 1875, le Véloce club Angevin est fondé, en 1883 c'est au tour du Véloce Club Nantais suivi en 1888, par le club des Cyclistes de Nantes et celui des Cyclistes Nantais.

Le sport s'affirme dans l'espace régional mais il est difficile de retracer les itinéraires des différentes disciplines car les sociétés omnisports sont alors la norme et les dates de création des différentes sections sont délicates à recenser. Par exemple, l'Union sportive du Mans apparaît en 1899. Le rapport de son assemblée générale du 2 février 1903 évoque indifféremment les pratiques des sports athlétiques (cross, courses à pieds, football, etc.) mais également de l'escrime, des exercices de tir, du tennis, de la photographie et une section littéraire (Ardos, n°21, ADS). De la même façon, le Sporting club universitaire de Nantes (SCUN), fondé en 1903, propose la pratique du football-rugby³, du lawn-tennis, du canotage et de la natation. La figure 43 montre la dynamique de création des clubs sportifs en Loire-Atlantique. Si son caractère général empêche toute analyse dans le détail, elle rend compte, de façon flagrante, de l'essaimage progressif de la pratique sportive sur le territoire. En 1918, une partie importante de l'espace s'est ouverte au sport. Les chiffres permettant de décrire la progression de la pratique sportive à cette époque sont lacunaires et variables. Les données fournies par l'union des sociétés de sports athlétiques (USFSA) suffisent à rendre compte de la progression à l'échelle nationale même si d'une source à l'autre des différences apparaissent.

En ce qui concerne plus précisément le football et le rugby (le basket n'apparaîtra que quelques années plus tard), les premières associations voient également le jour dans les années 1880. À la suite du Havre Athletic Club en 1872, les deux sports prennent leur véritable essor dans la Capitale avec la création en 1882 du Racing Club de France, en 1883 du Stade Français, et dans quelques grandes villes de l'Hexagone comme le Stade Bordelais en 1885 en rugby et les Whites Rovers ou le Paris FC en football qui datent de 1887⁴. Dans la région, le Stade Nantais est créé en 1886 et devient la première association sportive scolaire créée en France. Dès 1897, une équipe de football-rugby est fondée à Nantes à l'initiative d'étudiants de la ville, sous la forme d'une section du Sport Vélocipédique Nantais née en 1890. Cette première structure rugbystique, comme ce fut le cas pour le cyclisme, ne survivra que quelques mois. Dans le cadre scolaire en revanche, la pratique continue et, par exemple, l'opposition du lycée de Nantes et du collège de Saint-Nazaire devient régulière. En 1901, les premières mentions relatives au football apparaissent avec notamment une rencontre entre le Stade Nantais et le Stade Rennais. Les créations d'associations s'accélèrent dans la décennie qui précède la première guerre mondiale. À Nantes toujours, la Mellinet, le SNUC, La Similienne, etc. apparaissent respectivement en 1902, 1907 et 1910 et existent encore aujourd'hui, d'autres qui disparaîtront au fil du temps voient également le jour tels le Football Club de Nantes (qui propose la pratique du football et du rugby) ou le Racing Club de Basse-Indre Couëron, tous deux fondée en 1902; le SCUN en 1903; à

² Nous renvoyons le lecteur à l'analyse de Poyer A., 1998, cf. bibliographie

³ Le rugby est appelé à cette époque football-rugby tandis que le football est nommé football-association

⁴ De nombreux ouvrages retracent les premiers pas du football et du rugby en France. Citons parmi d'autres Arnaud P. & Camy J., 1986 ou Augustin J.P., 2007, cf. bibliographie

Châteaubriant, une association de football se crée en 1908 puis de rugby en 1912; le ballon ovale apparaît également à la Roche-sur-Yon dès 1905, à Saint-Nazaire en 1908, à Clisson en 1911 et à Trignac en 1912 tandis que le football gagne Laval en 1902, Saint-Nicolas de Redon en 1906, Blain en 1908, Ancenis en 1910, Guérande et Saint-Malo-de-Guersac l'année suivante ainsi que Nozay, etc. (figure 44). Le rugby est cantonné dans les principales villes du département alors que le football entame son expansion dans les petites communes. Pour preuve, les équipes de football-rugby engagées dans le championnat de l'Atlantique de 1904 sont le SCUN, le Racing club Basse-Indre Couëron, le Football club de Nantes et le Racing club nantais. Le territoire régional est alors gagné par la pratique sportive même si celle-ci demeure encore majoritairement un fait urbain. Les difficultés de recensement de ces premières associations sont nombreuses. Elles tiennent notamment à la situation juridique antérieure à 1901 qui ne contraint pas à une déclaration en préfecture à moins de 20 personnes. Si la loi de 1901 n'oblige pas *stricto sensu* les associations à se déclarer, elle les incite fortement en faisant de cette démarche le préalable à la reconnaissance de la personne morale et juridique.

Ce foisonnement associatif, qui trouvera donc un cadre législatif porteur avec la loi de 1901, représente les prémisses du système sportif qui commence à se structurer avec la mise en place d'un championnat, et l'intégration progressive de la presse écrite. Les clubs, bien que déjà en relations par le biais des matches, demeurent les fruits d'initiatives locales et privées et ne sont pas intégrés dans une organisation plus vaste. La structuration des instances sportives est certes amorcée mais encore rudimentaire. Au niveau national, l'USFSA est fondée en 1887 et la fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) en 1898. Ces deux fédérations contrôlent la quasi-totalité de la pratique sportive. C'est là un trait caractéristique de ce *primo-système* qui appréhende le sport dans son ensemble tout comme le comité national des Sports (CNS) créé en 1908 qui sera à l'origine du comité Olympique français en 1911. Le comité de l'Atlantique de l'USFSA voit le jour en 1904, il comprend les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Maritime; l'Union départementale de la FGSPF date, pour sa part, de 1909. Toutefois, «progressivement, des structures plus solides et plus cohérentes sont mises en place. Ce sport [le rugby] commence à atteindre un seuil qui distingue le jeu de lycéens d'un sport organisé» (Pech R. & Thomas J., 1986). Malgré cette structuration relative des instances dirigeantes, le champ compétitif se

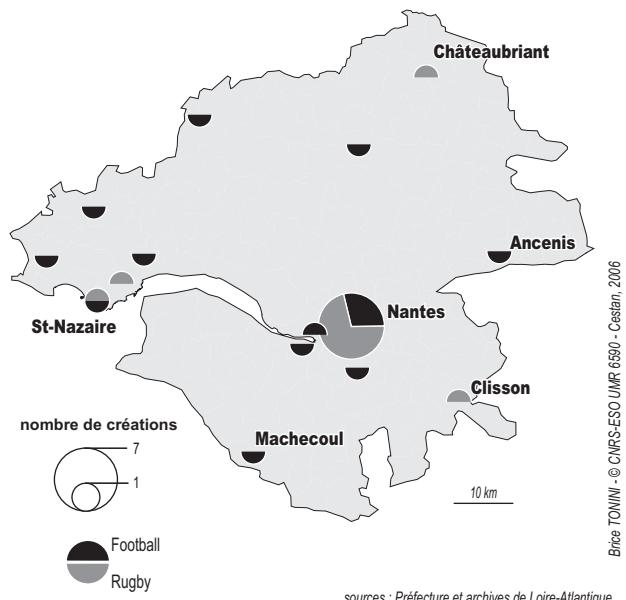


Figure 44 – Les clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique en 1914

met en place. Les rencontres entre les différentes associations deviennent régulières et le calendrier sportif affirme sa temporalité. Les journaux participent et reflètent parfaitement le phénomène. Dès 1891, naît au Mans « L'Étoile Cycliste », revue de l'Union vélocipédique de la Sarthe. En 1903, cette revue est rebaptisée « l'Étoile sportive » témoignant ainsi de l'élargissement des pratiques sportives. En 1908, *Le Phare* ouvre une chronique consacrée au rugby alors que moins de dix ans auparavant, seules les courses de chevaux et le cyclisme apparaissaient dans la rubrique sportive. La presse sportive prend sa place dans le système et apporte sa contribution à la diffusion du phénomène sportif en le faisant connaître au plus grand nombre. La population s'intéresse de plus en plus à ce nouveau phénomène que représente le sport. Ainsi, en 1909, la victoire du SNUC, section rugby, sur le stade Français au vélodrome de Longchamp rassemble plus de quatre mille spectateurs.

C'est d'abord au succès populaire du cyclisme que l'on doit les premiers équipements sportifs : les vélodromes. À Nantes, celui de Beauséjour date de 1895 et celui de Longchamp de 1897, celui de La Flèche en 1904, etc. Football et rugby trouvent leur place dans ces édifices en investissant l'espace central après avoir réalisé leur pratique en des lieux moins accueillants (cf. chapitre 4.2.1). Grâce à leur popularité croissante, ils auront bientôt des équipements construits à leur unique intention. Ainsi, le Parc des sports sera construit à Nantes en 1911 (cf. chapitre 4.2.1)

Les collectivités sont alors les grands absents de ce premier stade du système. Il arrive que les municipalités versent de timides subventions aux associations mais il n'existe alors aucune politique publique des pratiques sportives. Les partenaires financiers se trouvent sous forme de mécènes. Fréquemment, les clubs les plus importants sont composés par des personnalités influentes des villes, politiques ou hommes d'affaires. Par leur entremise, et en raison de la popularité croissante du sport, le monde des entreprises commence à s'intéresser au phénomène sportif. Dans le cyclisme, les cycles Phébus et Peugeot soutiennent, de manière ostentatoire, la pratique locale.

À l'aube de la première guerre mondiale, le sport est donc à l'amorce de son processus de diffusion. La dynamique spatiale est réelle mais délicate dans l'identification des différentes disciplines. Il existe un engouement général pour le sport et diverses disciplines apparaissent. Les nouveaux sports se structurent le plus souvent sous forme de sections et intègrent des associations déjà existantes et pas toujours recensées. La vitalité du phénomène est malgré tout très visible même s'il demeure circonscrit à l'espace urbain puisque « manifestement, le geste sportif dans les campagnes avant 1914 demeure tout à fait exceptionnel et limité à quelques clubs de football » (Dumons B., Pollet G. & Berjat M., 1987). Le système sport constitue alors une entité aux frontières à la fois très nettes en étant réservé aux étudiants et aux classes sociales privilégiées, et, en même temps, difficilement identifiable de façon précise en ne comptant quasiment aucun acteur totalement voué à la pratique sportive et encore moins aux différentes disciplines qui commencent à s'affirmer de façon plus ou moins fortes. À ce jeu, le rugby représente la discipline la plus médiatisée dans l'espace régional à cette époque. Le principe de la discipline référence appuyée par les disciplines concurrentes et complémentaires est cependant très différent. Non seulement parce que la pratique sportive ne demande pas encore des

investissements comparables à ceux d'aujourd'hui mais aussi parce que les sportifs de cette époque multiplient les activités sportives. Ainsi, à la fin de la saison de football ou de rugby, beaucoup de joueurs s'orientent vers l'athlétisme durant l'été et les plus brillants d'entre eux réalisent des exploits dans plusieurs disciplines⁵. En définitive, dans l'ambivalence attraction-répulsion inhérente au phénomène sportif, si le jeu de l'attraction fonctionne à plein alors que celui de la répulsion d'une activité par rapport à l'autre ne semble pas encore à l'œuvre.

Au milieu des années 1910, la plupart des éléments semblent en place pour la véritable croissance et diffusion des pratiques sportives. Déjà l'ampleur prise par le phénomène génère des signes d'autonomisation des disciplines les plus importantes et la lutte idéologique entre Catholiques et Républicains, déjà consommée, ne cesse de s'amplifier (cf. chapitre 6.1). La première guerre mondiale va jouer un rôle essentiel dans le développement des pratiques sportives. Si elle vide dans un premier les associations de leurs adhérents, elle permet à l'ensemble des couches sociales de découvrir les joies de la pratique et prépare ainsi le terrain à une diffusion massive du phénomène. Le phénomène sportif s'imprime dans le paysage.

CROISSANCE OU DÉVELOPPEMENT

Au lendemain de la première guerre mondiale s'ouvre la deuxième étape de la constitution du système sportif qui peut être qualifiée de phase de croissance. Celle-ci s'étend sur une soixantaine d'années et comporte logiquement des sous-périodes.

Le retour à la paix marque un renouveau important pour les pratiques sportives. Au cours de la guerre, le mélange des classes sociales a permis aux populations plus modestes de s'initier aux pratiques sportives et notamment au football. Parallèlement, les journaux contribuent au processus de démocratisation et affirment leur rôle au sein du système comme l'écrivent Kahn C. & Landais J. (1995), «La presse familiarise le public avec les grands noms du sport dont la pratique, avant la guerre, était limitée aux milieux aisés, et qui s'étend désormais aux couches populaires». De surcroît, les patronages catholiques apportent leur contribution «non seulement dans la vulgarisation et la démocratisation du sport en France, mais dans son organisation institutionnelle générale [...]» (Lagrée M., 1986). La représentation et la perception du football changent: «La bourgeoisie a abandonné la pratique du football qui devint un jeu des seuls milieux populaires (Wahl A., 1986). Ce même football donne le coup d'envoi d'un profond processus d'émancipation des disciplines sportives en créant, en 1919, la fédération française de football association (FFF). En 1920, les fédérations de rugby, de tennis et d'athlétisme voient le jour; en 1925, c'est au tour du ski puis en 1927, le tennis suit le même exemple. En 1932, alors que le football franchit une nouvelle étape en devenant professionnel (cf. chapitre 4.1.3), le basket se sépare de la fédération d'athlétisme et fonde la fédération française de basket-ball (FFBB). La pratique ne cesse de progresser. Selon J.L. Gay-Lescot (1991), «en 1929, le

⁵ Le cas du docteur Hervoche illustre bien cette idée. Trois-quart aile de l'équipe de rugby du SNUC, ce médecin nantais est, en même temps, champion de France du 110 mètres haies et recordman du saut en hauteur.

mouvement sportif ne compte pas moins de quarante fédérations, regroupe 3 658 000 licenciés et, par-dessus tout, voit son succès entretenu par une presse spécialisée florissante».

Les acteurs du monde sportif se mettent en place et avec eux, les prémisses d'une différenciation spatiale des disciplines. En même temps, la sphère publique commence à réellement s'intéresser au phénomène. Le 20 juin 1918 est créé le Comité national d'éducation physique et sportive et d'hygiène sociale. Pour qualifier ces premières interventions de l'État, J.P. Callède (2000) évoque l'«esquisse d'un cadre d'action». Des mesures sont prises, principalement dans le domaine de l'édification d'équipements sportifs sans qu'il existe cependant de réelle politique à l'échelon national. Selon P. Dietschy & P. Clastres (2006), «l'action de l'État dans le domaine de l'éducation physique et des sports existe, mais elle consiste d'abord davantage dans l'invocation que dans l'action». La guerre a vidé les caisses de l'État et la priorité va à la reconstruction, ce qui empêche la mise en place d'une véritable politique publique du sport. Toutefois, dans la région de grands stades apparaissent. À Nantes, le stade Malakoff, qui deviendra le stade Marcel Saupin, sort de terre pour la pratique du rugby. Il sera réapproprié par le football par la suite (cf. chapitre 7.3). Le comité régional de l'Atlantique de Basket est fondé en 1932, la même année que la fédération. Il comprend les départements de Loire-Inférieure, Maine et Loire (hormis l'arrondissement de Saumur), Vendée ainsi que l'arrondissement de Bressuire. En 1937, après quelques modifications géographiques⁶, il prend le nom de Ligue de l'Atlantique.

«L'entre-deux guerres consacre le sport en tant que phénomène social, politique et culturel» (Arnaud P., 1995). Spatialement cela se traduit par une dynamique soutenue de création d'associations sur l'ensemble de l'espace (figure 43). La diffusion par contagion du football et du basket suit le même mouvement (figure 45). À partir de quelques foyers, les associations se multiplient et «ce fut comme une traînée de poudre, petit à petit, des sociétés se montaient un peu partout dans la plupart des communes» (Chevalier H., 1992). Si le rugby est le sport le plus populaire, ce sont le basket et le football qui poursuivent leur ancrage territorial en investissant l'ensemble des communes. Le rugby représente alors une discipline que l'on regarde, que l'on aime, que l'on soutient, dont on parle mais qu'on pratique peu et seulement en des lieux spécifiques, en l'occurrence quelques villes. L'arrivée au pouvoir du Front Populaire en 1936 marque l'affirmation de l'État en matière de sport. L'objectif est alors de développer la pratique de masse comme le prouve cette citation de Léo Lagrange, sous-sécrétaire d'État aux sports et à l'organisation des Loisirs: «Notre souci est moins de créer des champions et de conduire sur le stade 22 acteurs devant 40 000 ou 100 000 spectateurs, que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine»⁷. L'action de Léo Lagrange dans le gouvernement se caractérise alors par l'élaboration et la réalisation d'un «référentiel normatif ambitieux» (Callède J.P., 2000). C'est également à ce moment là

⁶ Il ne comprend plus que les départements de Loire-Inférieure et de Vendée, à l'exception de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte

⁷ Discours de Léo Lagrange à la Chambre des députés en 1937. Cité par J.P. Callède (2000)

qu'apparaissent les premiers offices municipaux des sports (OMS) qui donnent aux communes un réel pouvoir dans le développement du sport. Toutefois, ils ne deviendront véritablement actifs qu'à partir de 1958 après s'être affirmés vers le milieu des années 1940.

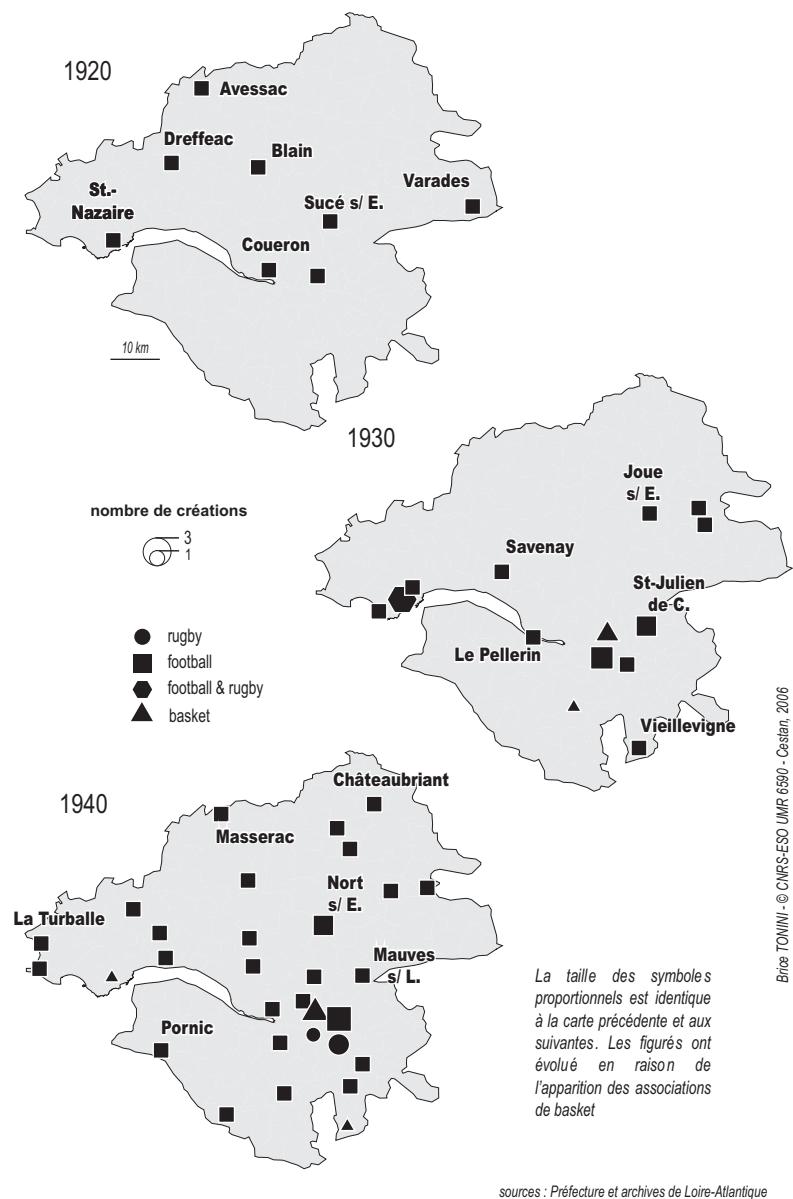


Figure 45 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique entre 1920 et 1940

Paradoxalement, le gouvernement de Vichy poursuit la volonté du Front populaire de développer une pratique sportive pour le plus grand nombre. En se basant sur une volonté affichée de régénération de la race, le gouvernement de Vichy «confirme et complète une longue évolution qui fait passer le sport hors du domaine de la vie privée, d'abord, dans le domaine de la vie associative, et ensuite dans le domaine de l'État» (Paxton R.O., 2002). À l'évidence, de profondes divergences idéologiques différencient ces deux gouvernements et la question de la continuité ou de la rupture entre eux a fait

l'objet de débats⁸, bien synthétisés dans la formule de R.O. Paxton (2002), « Pour le Front populaire, le sport est un droit ; pour Vichy, il est un devoir ».

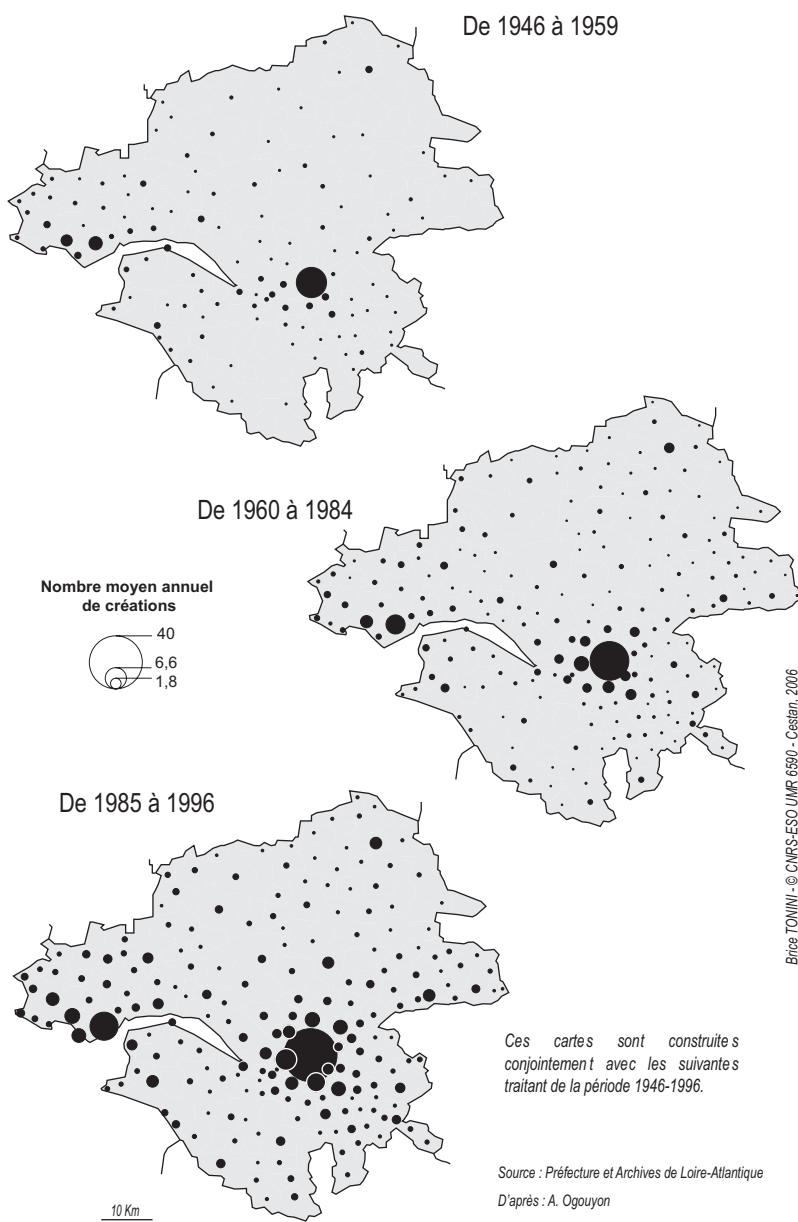


Figure 46 – Dynamique de création des associations sportives en Loire-Atlantique de 1946 à 1996

Dès sa mise en place, le gouvernement de Vichy prend des mesures qui restructurent le système sportif. Tout d'abord, en août 1940, le Commissariat général à l'éducation générale et sportive (CGEGS) est fondé. Il a pour objectif « d'organiser l'exercice physique à travers tout le pays pour aboutir à une généralisation massive de ces pratiques [...] » (Attali M., 2002). Puis l'État lance une

⁸ Nous renvoyons le lecteur aux deux tomes réunissant les principales contributions du 9^{ème} Carrefour d'histoire du sport tenu à Lyon en 2000, Arnaud P. *et al.*, 2002, cf. bibliographie

politique de construction d'équipements sportifs symbolisée par une formule devenue célèbre: «un stade pour chaque école et pour chaque commune». Mais, l'acte le plus marquant est sans doute la promulgation en décembre 1940 de la «Charte des sports»⁹ qui consacre la main mise de l'État sur le sport en obligeant les associations à être agréées et affiliées à une fédération reconnue.

Le Front Populaire et le gouvernement de Vichy ont (ré)organisé le système sportif en donnant une part importante du pouvoir à l'État. Ils ont également pour point commun d'avoir privilégié la masse à l'élite. Fort de ce soutien, la pratique de masse poursuit alors son essor de manière considérable. Selon G. Vigarello (2000), la fédération française de football (FFF) compte 70 000 licenciés en 1920 et 277 000 en 1945, soit le quadruple en un peu plus de vingt ans. Dans la région des Pays de la Loire, de nombreux clubs apparaissent, le principal est sans conteste le FC Nantes né en 1943 de la fusion de plusieurs clubs (cf. 4.2.2). Entre 1942 et 1945, des clubs de football émergent également à Thouaré sur Loire, Nantes, Haute-Goulaine, Bouaye, la Chapelle-sur-Erdre, Châteaubriant, Derval, La Baule, Le Pallet, Pornic, Clisson, Saint-Herblain, etc. Contrairement à la première guerre mondiale, le second conflit ne provoque donc pas d'arrêt de la pratique comme le sous-entend le propos de Dumons B., Pollet G. & Berjat M (1987), «En 1940, [...] le sport s'est infiltré dans toutes les sphères de la société sans atteindre la véritable pratique de masse de l'après-guerre». Il faut cependant noter que beaucoup des associations créées durant le conflit connaissent des durées de vie très courte. Ainsi, L. Helvig (2007) note que parmi les onze équipes de basket créées pendant le conflit, seules deux connaîtront une durée de vie supérieure à cinq ans. Quoiqu'il en soit, le 1^{er} million de licenciés est atteint en 1945 et, cinq ans plus tard, les effectifs ont doublé (2 081 361 en 1950). La libération voit donc le sport connaître une nouvelle envolée (figure 46) que note J.L. Gay-Lescot (1991): «En revanche, le monde du sport fédéral, porté par le formidable appétit de liberté qui marque l'immédiat après-guerre, connaît un renouvellement complet de ses structures et un succès étonnant qui le place, en même temps que l'automobile, la radio et le cinéma, au rang des quatre phénomènes de masse de l'après-guerre qui permettent de s'évader de la grisaille quotidienne et qui façonnent en même temps la civilisation nouvelle». Selon les chiffres du ministère, cette frénésie sportive est suivie d'un calme relatif durant lequel le chiffre des licenciés s'accroît jusqu'à 2,5 millions en 1958. Cette année-là, la V^e République est mise en place et ouvre une dernière phase de croissance qui se poursuit jusqu'au début des années 1980. Cette ultime phase est la plus soutenue (figure 47). Entre 1960 et 1964, la progression est de 43,46 %. En 1968, on recense 4,6 millions de licenciés. Ils seront 9 millions en 1978. Le sport associatif connaît une forte expansion grâce aux effets cumulés de conditions sociales favorables (baisse du temps de travail, mode du corps et retour à un hygiénisme), du développement du sport scolaire et des politiques d'aménagements des équipements sportifs. Les clubs de football, basket et rugby continuent à se multiplier (figure 48). À la suite des intentions du Front Populaire, une importante politique publique de construction d'équipements est lancée notamment au travers des quatrième et cinquième Plans (Augustin J.P., 1995, 2007). La pratique sportive devient un élément visible du

⁹ Loi du 20 décembre 1940

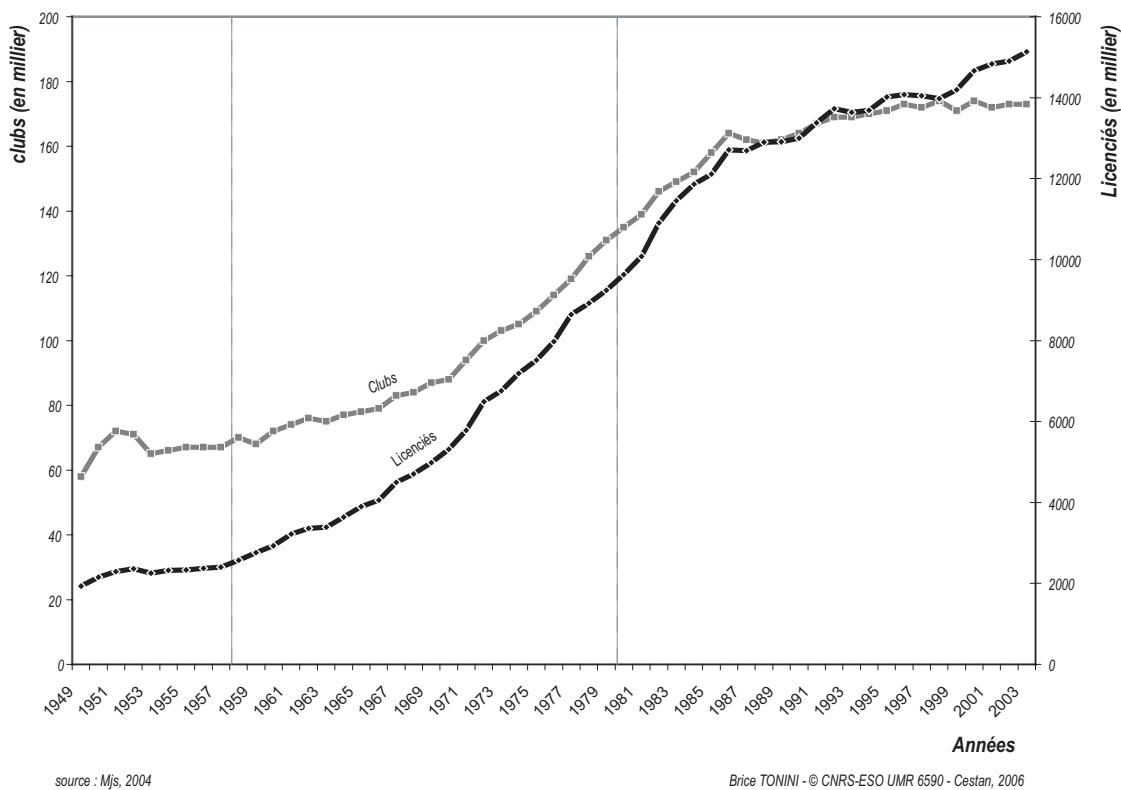


Figure 47 – Évolution des clubs et licenciés sportifs en France de 1949 à 2003

paysage car «des milliers d'équipements sont édifiés, tissant un véritable maillage dans les villes et les campagnes [...]» (Augustin J.P., 1995).

Les années 1960 marquent également la dissociation progressive du sport en trois entités distinctes : le sport d'élite, le sport de masse et le sport loisirs (cf. figure 9, chapitre 1). L'attribution de ces épithètes reflète la complexification du système. La colère du général de Gaulle face aux résultats de la délégation française aux Jeux Olympiques de Rome symbolise l'ingérence de l'État dans la pratique sportive. Le sport devient un élément incontournable du prestige national. Il entre également dans l'ère de masse grâce notamment à la télévision et à la mise en place des loisirs sportifs. «Cela correspond à l'émergence des ludo-sports, liée à des inventions technologiques (surf, planche, etc.) mais aussi à des notions écologiques et à l'utilisation d'espaces naturels [...] Toutefois, il n'y a pas de concurrence entre les «anciens» et les «nouveaux» sports mais une recomposition du système sportif, il n'y a pas antinomie mais complexification» (Augustin J.P., 2002). La pratique sportive imprègne l'ensemble de la vie sociale d'autant que le processus d'apparition des associations sportives se poursuit en France comme dans la région des Pays de la Loire. En football, des clubs apparaissent entre autres à Couffé, Saint-Géron, Treillières ou Bonchamp-les-Laval; en Basket, à Conquereuil, Corsept, le Loroux-Bottereau, Pornic, Saint-Nicolas-de-Redon, Chalonnes-sur-Loire, Louverne ou Changé; en rugby, des clubs apparaissent en particulier sur la façade atlantique, à la Baule, Saint-Hilaire-de-Riez et Pornic.

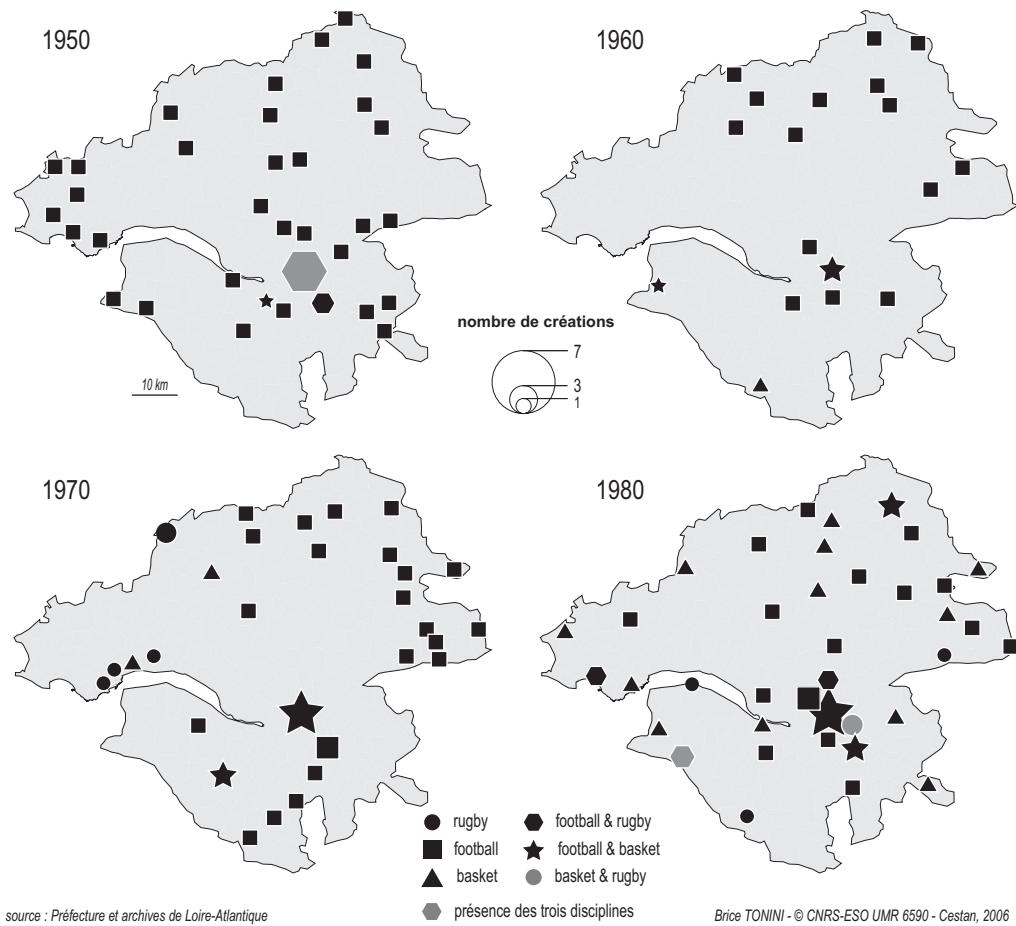


Figure 48 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique de 1950 à 1980

Le mouvement sportif poursuit et parachève sa structuration. Dans les Pays de la Loire, la Ligue de basket est modifiée en 1961 et comprend désormais les trois départements de Loire-Atlantique, du Maine et Loire et de Vendée. La Sarthe est intégrée l'année suivante et le nom devient Ligue Régionale des Pays de la Loire. Cependant, le département de la Mayenne n'est intégré qu'en 1980. Au cours de cette période, les ligues de rugby et de football prennent leur forme moderne en 1963 et 1967 alors que les OMS affermissent leur rôle à partir de 1958 avec la création de la fédération nationale des OMS (FNOMS).

Au cours de ces soixante années, le système sportif a traversé les phases d'expansion et de contraction. Plus que de l'ouvrir, il a ajusté sa frontière au sein de la sphère sociale. Le sport s'est en effet démocratisé pour s'imposer comme un phénomène de grande ampleur. Durant cette période, il a surtout connu une très forte croissance de l'ensemble de ces acteurs et une redéfinition de leurs statuts respectifs. La prise de pouvoir de l'État et des collectivités publiques est l'un des traits marquant avec le fait que ce pouvoir s'est exercé en majorité vers la question des équipements. Les associations et les licenciés ont atteint des chiffres gigantesques et le domaine public s'est pleinement investi dans son évolution.

Le système sport affirme sa frontière et son autonomie à mesure que les interactions entre les acteurs sont codifiées. Si une première loi avait été adoptée en 1946 permettant aux communes d'acquérir les terrains et installations nécessaires à l'éducation physique et aux sports¹⁰, et quelques ordonnances avaient apporté leurs contributions au sport, une deuxième, beaucoup plus importante, est votée en 1975¹¹. L'article 1^{er} reconnaît le sport comme «un élément fondamental de la culture [dont le développement constitue donc] une obligation nationale» (cf. chapitre 5). Le texte permet aussi de poser quelques jalons à l'organisation du système en précisant que l'État, les collectivités publiques en liaison avec le mouvement, sont chargés de la promotion des activités physiques et sportives. Par la suite, d'autres lois sont venues encadrer la pratique sportive et son développement (1984, 1999, 2000). Les instances sportives ont également apporté leurs lots de mesures avec l'édition de nombreuses normes. Enfin, le système sportif a connu une réorganisation interne avec l'affirmation d'une dialectique en ouverture et fermeture des différents niveaux d'organisation. La croissance du système sport, due à l'accès d'une population plus large socialement, peut provoquer, à l'occasion, une fermeture des niveaux d'ordre inférieurs, notamment par le jeu du marquage social des pratiques. Réservé à ses débuts aux élites sociales, la démocratisation du sport engendre un repli de ces élites sur certaines disciplines (golf, tennis, etc.) voire dans certains clubs privés. «L'idéal purement aristocratique de la pratique du football-association resta vivace jusqu'au début des années 1920 en France» (Wahl A., 1986) avant que ce sport ne devienne la discipline populaire par excellence. Ce jeu conserve toute sa prégnance au cours de l'ultime phase.

OUVERTURE ET QUESTION DE L'IDENTITÉ

En 1977, le ministre de l'éducation physique, des sports et des loisirs déclare que «le sport français est au creux de la vague». L'année suivante, deux commissions, l'une pour le sport de masse, l'autre pour le sport de haut-niveau, sont constituées dans l'objectif d'élaborer une politique générale du sport français. Cette mesure inaugure la dernière phase de l'évolution du système sportif que l'on a artificiellement choisi de situer en 1980. La phase de transition s'opère, selon les auteurs, entre 1974 d'après D. Lejeune (2001) qui souligne la marchandisation du sport et les prémisses de quelques dérives, et 1982 du point de vue de M. Laidet (1988) qui y voit le moment du désengagement de l'État et un retour vers l'initiative privée en ce qui concerne les équipements. Plusieurs éléments concourent à caractériser le basculement qui s'opère à partir de ce moment. Ils peuvent être scindés en trois groupes: politique, économique et sportif.

Au plan politique, le fait le plus marquant est sans doute la mise en place des lois de décentralisation. En ignorant totalement le phénomène sportif dans ces textes, elles ont engendrées une grande incertitude dans les compétences dévolues aux différentes échelles de l'organisation publique. Cela

¹⁰ Loi n° 46-2424 du 30 octobre 1946. Cette loi ne compte qu'un seul et unique article relatif à l'acquisition par les communes des terrains et installations voués au sport par voie de d'accord amiable, d'expropriation ou de réquisition.

¹¹ Loi n° 75-988 du 29 octobre 1975

s'est traduit par de profondes divergences dans les actions menées. « La véritable prise en charge du sport par les conseils généraux se situe au milieu des années 1980. Le service des sports du conseil général de Loire-Atlantique date de 1986 et fut l'un des premiers en France. Cependant, comme le remarque P. Bayeux (1996), « la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine comptaient dès les années 1970 des animateurs départementaux [...] mis à disposition de la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) ». Chaque région, chaque département est donc libre de mener ses politiques sportives propres. Non encadrées par les textes de loi, les interactions entre les acteurs provoquent fréquemment des confusions et des superpositions des actions menées, contribuant ainsi à l'ambiguïté de la frontière du système. Notons qu'en 1981, l'arrivée au pouvoir de la Gauche se traduit de manière sensible par la création d'un poste de ministre délégué de la Jeunesse et des Sports rattaché au ministère du Temps libre dans la perspective de développer la pratique pour le plus grand nombre.

La sphère économique prend une nouvelle ampleur dans le domaine sportif à l'orée des années 1980. L'offre privée se multiplie par le biais des salles de remise en forme et la multiplication des prestataires privés. En ce sens, le secteur économique profite de l'émergence des pratiques en dehors du cadre fédéral qui poursuivent leur affirmation. En guise d'illustration, les loueurs de canoë ou de VTT se multiplient et la population nombreuse, soucieuse de son hygiène de vie mais réticente à s'engager dans une pratique associative qu'elle juge trop contraignante, se dirige en masse vers ces prestataires et les salles de musculation. Dans le même temps, le sport professionnel, porté par une médiatisation galopante, voit l'arrivée en force des lois du marché dans son fonctionnement dont les conséquences les plus évidentes sont l'envolée des salaires et la prise de pouvoir des clubs par des chefs d'entreprise.

Le monde sportif provoque et subit ces changements : « depuis la fin des années 70, le football, et le sport de manière générale, n'est plus exclusivement rattaché au phénomène d'institutionnalisation et de bureaucratisation. Des dissidences sportives sont nées, tant est si bien que le monde sportif ne se réduit dès lors plus à la simple adhésion fédérale » (Baudry T., 2003). Parvenu dans le stade de la saturation, le sport s'ouvre au risque de rendre sa frontière perméable et ténue. On peut alors parler d'un retour en force d'acteurs non spécifiquement dédiés au sport mais intervenant dans son organisation. Cette ouverture du système qui passe ainsi de la croissance au développement, ne doit pas tromper. Contrairement à sa fin maintes fois annoncée, le sport fédéral poursuit sa dynamique et les créations d'associations restent nombreuses (figure 46) tout comme les chiffres des licenciés aux fédérations continuent de progresser (figure 47), même si certaines disciplines connaissent une stagnation de leurs licenciés. Le football et le basket font partie de ces dernières malgré des associations qui continuent à apparaître (figure 49). En 1984, le nombre d'associations sportives est estimé à 150 000 affiliées à 85 fédérations représentant environ 12 millions de licenciés. Deux ans plus tard, en 1986, le ministère des Sports dénombre environ 12700000 licences délivrées par 94 fédérations affiliées¹². Le monde sportif continue donc à se développer d'un point de vue global.

¹² Stat-Info, 2004, *Un demi-siècle de licences sportives*, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, n°04-06

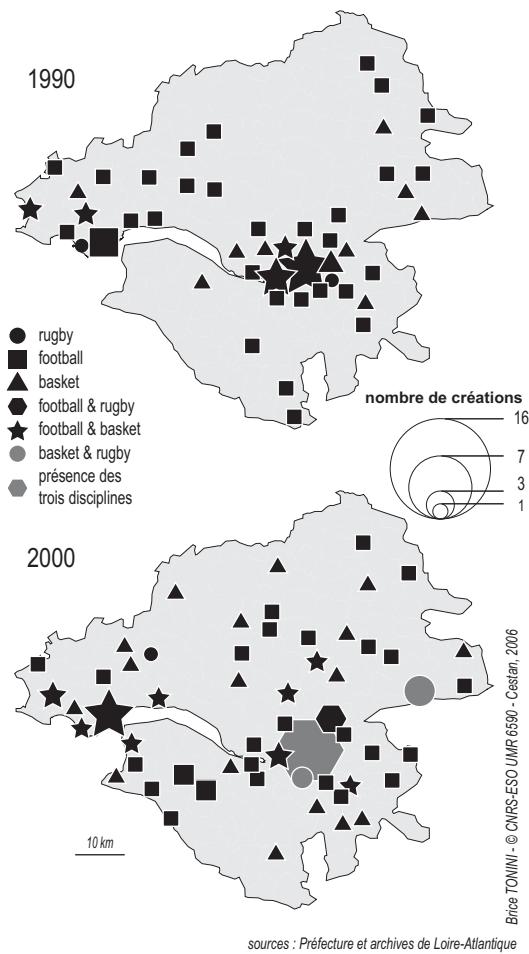


Figure 49 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique de 1990 à 2000

Cependant, D. Crosnier & J.P. Boisson (2004) remarquent que cette longue période se décompose en trois phases distinctes dont ils fixent les dates charnières en 1956 et 1986. Ils qualifient alors la période s'étendant de 1957 à 1986, «d'âge d'or» qui voit un rythme de croissance soutenu qui permet au nombre de licences d'être multiplié par 5.5 (de 2 300 000 à 12 700 000 licences).

À partir de 1987, les auteurs soulignent que le nombre de licences délivrées par les fédérations connaît un fort ralentissement. Dans les Pays de la Loire, le nombre des licenciés a progressé pour, l'ensemble des disciplines, de 28.7 % entre 1982 et 1997 et les clubs de 24.15 %¹³. Mais, si certaines disciplines connaissent une envolée de leurs adhérents et de leurs associations, à l'image du canoë dont les licenciés doublent entre 1980 et 2000 (en passant de 1030 à 2091) ou de la voile dont les licenciés passent dans la même période de 6 261 à 17 658 dans les Pays de la Loire, d'autres disciplines présentent une évolution moins probante. Football, basket et rugby connaissent tous trois une progression de leur nombre de licenciés, dans des proportions différentes

(figure 50). Ainsi, globalement, le football voit ses effectifs stagner. Après avoir connus une baisse en 1998, ils sont repartis à la hausse. Le titre de champion du Monde obtenu par la France a vraisemblablement contribué à ce nouveau départ des adhésions. Le basket a pour sa part connu une progression continue de ses pratiquants jusqu'au milieu des années 1990 avant de subir une légère désaffection qui l'a ramené à la situation de la fin des années 1980. Le rugby a franchi les années 1980 en voyant ses effectifs s'effondrer avant de connaître une progression conséquente. Mais le profil reste instable ce qui témoigne de sa fragilité dans le panel sportif régional. De plus, la progression régionale cache des disparités à l'échelle départementale (figure 51). La Loire-Atlantique poursuit sa progression générale mais a connu un optimum en 1996. La Sarthe et la Mayenne ont atteint leur maximum en

¹³ Le CROS des Pays de la Loire dénombrait 692 994 licenciés et 8 261 clubs en 1982, ils sont respectivement 892 206 et 10 256 en 1997.

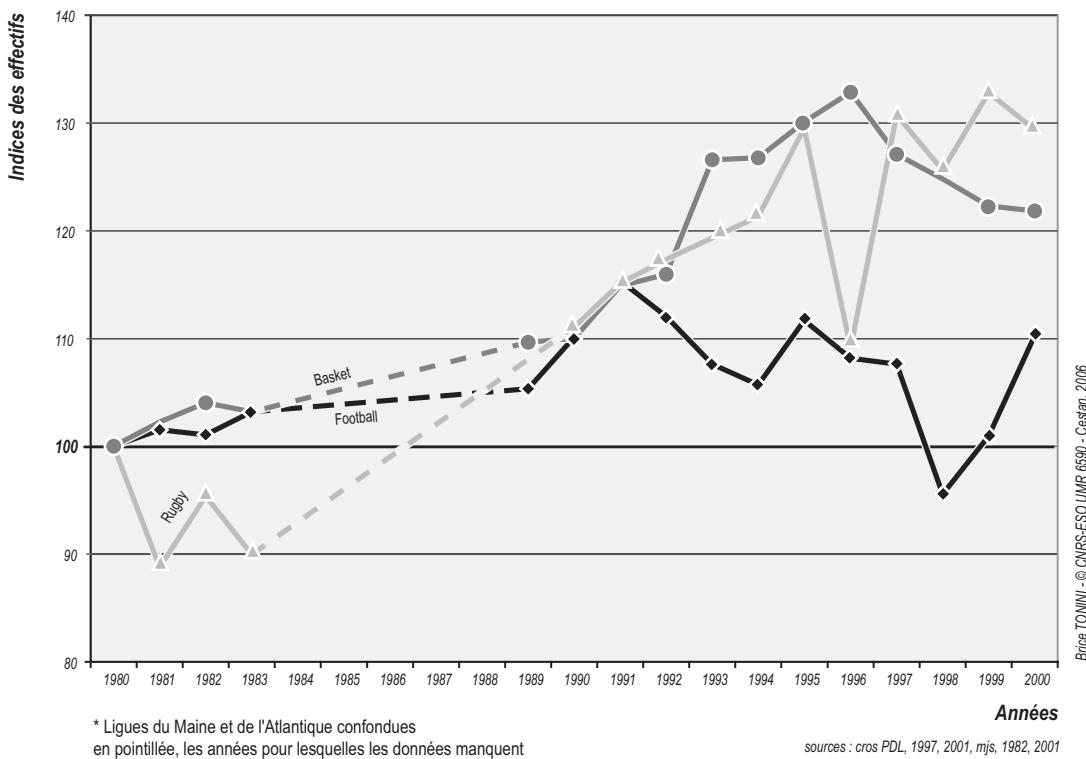


Figure 50 – Évolution des licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire de 1980 à 2000

	1992	1994	1996	1999	2002
Loire-Atlantique	31 529	48 427	49 967	48 105	47 924
Maine-et-Loire	39 579	37 215	39 579	35 922	35 127
Mayenne	19 124	20 562	20 000	20 228	19 332
Sarthe	21 771	22 949	22 000	23 343	21 794
Vendée	33 364	32 246	33 364	30 952	29 703
Total	145 367	161 399	164 910	158 550	153 880

Source : District de football de Loire-Atlantique, 2002
D'après Baudry T., 2003

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 51 – Évolution des licenciés de football par département des Pays de la Loire de 1992 à 2002

1999 et sont revenus en 2002 à des situations comparables à celles de 1992. Enfin le Maine-et-Loire connaît une baisse de ses effectifs malgré un soubresaut en 1996.

L'innovation spatiale est remplacée par l'innovation sportive. À une innovation spatiale qui a disparu avec la couverture quasi-totale de l'espace par les disciplines traditionnelles s'est substituée une innovation sportive qui a entamé, à son tour, une diffusion spatiale. Si le sport a profondément évolué

depuis une vingtaine d'années, il continue à se développer dans sa forme traditionnelle dont font partie le football, le basket et le rugby. L'émergence d'associations témoigne également de ce phénomène.

4.2 *L'émergence des associations*

Le sport est apparu, s'est développé et complexifié au cours du 20^e siècle en s'appuyant principalement sur la mise en place d'un maillage associatif qui n'a cessé de se densifier. En se concentrant sur le niveau d'ordre des associations, trois types d'émergences peuvent exister. Le premier type correspond logiquement à l'apparition d'une association dans la perspective de la satisfaction d'une demande, de la diffusion de la pratique où elle n'existe pas encore ou plus. Une deuxième possibilité réside dans la création d'une association dans un objectif d'excellence. Il s'agit alors de fonder un club phare, de haut-niveau, vitrine et moteur de l'ensemble de la pratique présente dans l'espace concerné. Enfin, le dernier type est celui de l'enrichissement de l'offre. Ces associations viennent s'implanter dans des espaces déjà pourvus de clubs d'une même discipline afin d'offrir un choix supplémentaire de pratique et ainsi composer un triptyque sportif complet. Pour chaque type, un exemple est développé de façon fine et accompagné d'éléments portant sur d'autres associations traité de manière plus générale.

4.2.1 ASSOCIATIONS RÉCEPTRICES DE L'INNOVATION

Ce premier type d'associations concerne les clubs qui se sont formés en réponse à un manque existant dans leur espace. Si elles comptent souvent parmi les plus anciennes, il arrive également que ces associations apparaissent dans une commune jusque là ignorée de la discipline ou dont le club après avoir disparu, n'a pas été remplacé. De très nombreuses associations sont de ce type et toutes sont légitimes pour illustrer notre propos. Deux critères ont présidé au choix des exemples présentés. Afin de pallier le risque inhérent à la présentation successive des hypothèses de se livrer à une nomenclature de situations quelque peu artificielle voire caricaturale, la volonté a été, lorsque c'est possible, de multiplier les éclairages sur les mêmes objets. Ainsi, les clubs de rugby du SNUC, de football du FCNA, de basket de Challans ou de Cholet sont présentés ici de façon plus ou moins développée et seront repris ultérieurement sous des angles d'analyse différents. De plus, ayant opté pour des études de cas plutôt qu'un regard exhaustif, difficilement réalisable, le souhait a été de retenir des associations représentatives de l'ensemble. Innovations spatiale et sportive, ces associations posent les bases de la (ré)organisation spatiale des pratiques sportives.

LE STADE NANTAIS UNIVERSITÉ CLUB (SNUC)

Les origines du SNUC remontent aux toutes premières années du 20^e siècle. En 1903 apparaît le SCUN qui deviendra le SNUC à la suite de sa fusion avec le Rugby Club Basse Indre Couéron en 1907. Issu du rapprochement de deux associations, il fut un temps question de l'émergence d'un club

beaucoup plus important. En mai 1907, le journal *Le Phare* écrivait : «nous apprenons aujourd’hui de source officieuse que toutes les sociétés [de football-rugby] de Nantes ont résolu de se fonder en une seule qui prendrait le nom de «Stade Nantais Université Club». La nouvelle société, [...] comprendra ainsi environ huit cents adhérents [...]. Cette nouvelle ne manquera pas que d’intéresser vivement les nombreux amateurs de football [rugby] que compte notre ville»¹⁴. Si ce projet n’aboutira pas, quelques semaines plus tard, le même journal fait part d’«une bonne nouvelle dont tous les amis du sport se réjouiront : nos deux sociétés nantaises, le SCUN et le RCBC, ont vécu, et, personne n’en portera le deuil puisque voici naître pour leur succéder une société nouvelle, active, alerte, vigoureuse déjà, qui veut vivre et qui vivra»¹⁵. Effectivement, le club vivra, il est alors au commencement d’un siècle de pratique qui peut se diviser en trois grandes étapes. Il connaîtra d’abord de nombreux succès avant de subir un lent déclin qui l’emmènera vers l’anonymat. Depuis quelques années, le club entend bien renouer avec son prestige passé et met en place une pratique ambitieuse. Cette trajectoire générale du club au cours du 20^e siècle peut être précisée selon trois éclairages : sportif, populaire et matériel.

Bien qu’il ne fut pas créé dans l’optique affichée d’être un grand club, dès ses premières années d’existence, le SNUC connaît de nombreux succès. Quelques dates suffisent à en rendre compte. Il remporte le titre de Champion de l’Atlantique en 1909. L’année suivante, en 1910, il conserve son titre et accède même à la demi-finale du championnat de France mais perd devant le SBUC (déjà six fois Champion de France). En 1917, le club connaît son heure de gloire en remportant le bouclier de Brennus. Précisons qu’en raison du conflit mondial, le championnat de France, réduit à douze équipes, est remplacé par la Coupe de l’Espérance. C’est néanmoins face au prestigieux Stade Toulousain que le SNUC gagne le trophée convoité. Dans la mise en scène fédérale, le SNUC brille sur des espaces géographiques étendus du Nord au Sud. En 1933, le club est Champion de France Honneur ; en 1939, il est classé 16^e meilleur club français. En 1960, le club ne parvient pas à se maintenir en division nationale et s’installe pour de longues années en deuxième division et connaît alors une seconde phase de son évolution qui voit un repli du club dans un espace beaucoup plus restreint. Au milieu des années 1990, le club renoue de façon éphémère avec le haut-niveau et accède en 1^{ère} division¹⁶. Aujourd’hui, le club affiche de grandes ambitions et se donne les moyens de les atteindre. L’objectif est l’accession en Fédérale 1, plus haut niveau amateur et antichambre du rugby professionnel. Pour cela, il s’efforce de retrouver une place dans son environnement local et étend ses liens sportifs aux échelles nationale et internationale (cf. chapitre 8 et 9).

¹⁴ Le Phare, 25 mai 1907, non titré

¹⁵ Le Phare, 8 juin 1907, *Naissance du Stade Nantais Université Club*

¹⁶ L’appellation de 1^{ère} division ne doit pas induire en erreur. Il ne s’agit pas du plus haut niveau national mais correspond à la troisième division nationale.

Un deuxième éclairage de la trajectoire du club du SNUC peut se faire à travers son aura populaire. Très tôt, les succès sportifs du club l'amènent à se livrer à un recrutement important. Ainsi, l'équipe championne de l'Atlantique en 1910 est composée d'une mosaïque de provenances géographiques. Sous les couleurs du club se côtoient un anglais et des joueurs issus de clubs de Strasbourg, Paris, Rennes, Nice, Roubaix et Brest. À l'origine même du club se trouve Pascal Laporte, joueur de grand talent et champion de France avec le Stade Bordelais. Un autre joueur de prestige adhère au club à la fin de l'année 1910 en la personne de Percy Bush, capitaine de l'équipe du Rugby Club de Cardiff et international gallois. Si la présence de ces personnalités œuvre à l'engouement des Nantais pour le ballon ovale, il ne permet sans doute pas à la population de s'identifier à l'équipe. De surcroît, le club, qui revendique son caractère universitaire depuis sa création, véhicule une image élitaire, réservée aux classes aisées. J.P. Pinson (2007) écrit à propos du rugby qu'«à Nantes, il est celui des élites bourgeoises anglophones». En témoignent les présidents successifs du club, tous issus de la bourgeoisie nantaise. À l'aube des années 2000, l'indication «club privé» est encore clairement visible sur la façade bétonnée de l'entrée du stade Pascal Laporte. Entrée qui de plus ne laisse entrevoir qu'un parking et peu de passants s'imaginent le vaste espace sportif qui se trouve à quelques mètres. Parlant du stade, J.P. Pinson (*Op. Cit.*) écrit que «c'est beaucoup plus qu'un stade [...], c'est un endroit chic, un lieu de villégiature pour la *gentry*». Cette représentation du club nantais est encore très vive dans nombre d'esprits et le club peine à s'en défaire. Ce recrutement élitaire, sur les plans sportif et social, n'empêche pas le club de connaître un franc succès auprès de la population et le public est nombreux à venir assister aux matches. En 1909, plus de 4 000 spectateurs assistent à la victoire du SNUC sur le Stade Français au Vélodrome de Longchamp. En 1910, divers aménagements sont réalisés au vélodrome de Longchamp pour le confort du public qui n'est jamais inférieur à 3 000 personnes lors des rencontres. En 1911, le public est composé de 6 000 spectateurs venus encouragés le SNUC devant le club anglais de *London's Hospital*. H. Padoleau (1997) note que «Pascal Laporte donne ainsi le goût du rugby et des grands matches aux Nantais». Les matches du SNUC sont alors le spectacle incontournable du dimanche après-midi auquel les Nantais viennent assister en nombre. Julien Gracq (1985) y a puisé quelques souvenirs d'enfance qu'il évoque dans son ouvrage *La forme d'une ville* (figure 52). Le rugby est alors le sport préféré

"Dans les années 20, la ville qui s'est faite, depuis, un nom honorable dans le football professionnel, avait épousé le rugby [...] Son équipe-phare, le Snuc [...] avait un public, un public sur lequel il avait beaucoup plu, un public en or, à la fois résigné et fidèle, qu'aucun revers n'abattait, [...]."

Gracq J., 1985, *La Forme d'une ville*

""[...] j'attirais hypocritement Angèle, qui était chargé de me promener, vers le quai de l'île Gloriette [...]. Presque en face de l'actuel Marcel-Saupin, le Stade du SNUC [...], en bordure du canal Saint-Félix [...] le terrain n'était clos, le long du quai Ferdinand Favre, que par une palissade médiocrement élevée : on pouvait voir (mal) les matches sans bourses délier, [...] en dépliant sur le trottoir désert du quai une échelle double, du haut de laquelle l'oeil plongeait sans obstacle sur le terrain [...] une fois là, il devenait difficile à Angèle [...] de me décrocher de mon perchoir avant la fin de la partie"

Gracq J., 2004, *A Nantes, sur les pas de Julien Gracq*

Figure 52 – Souvenirs rugbystiques de Julien Gracq

des Nantais comme le souligne A. Garnier (1991), à propos de l'année 1943 et de la création de FC Nantes : «Le rugby est alors tout-puissant dans la région et son porte-drapeau, le Stade Nantais Université Club a remporté en 1917 le championnat national. Après la grande tourmente, le football nantais vit, pendant 25 ans, dans l'ombre du SNUC, lequel, en 1933, remporte le championnat de France de 2^e division en battant Lézignan». Cette prédominance du rugby sur les sports nantais ne durera pas et le football quittera l'ombre pour la lumière.

Enfin, l'évolution du SNUC peut se lire à travers sa trajectoire au sein même de l'espace de la ville, par la localisation de ses lieux de gestion et de pratique (figure 53). Avant de devenir le SNUC, le club pratique sa discipline sur un terrain situé dans le quartier du Petit-Port avec pour vestiaire le bistro du coin et en guise de douche, un seau d'eau. Rapidement, un autre terrain est trouvé au sud de la ville, à Pont-Rousseau. Ce terrain, quoique de meilleure qualité que le précédent, demeure très insuffisant.

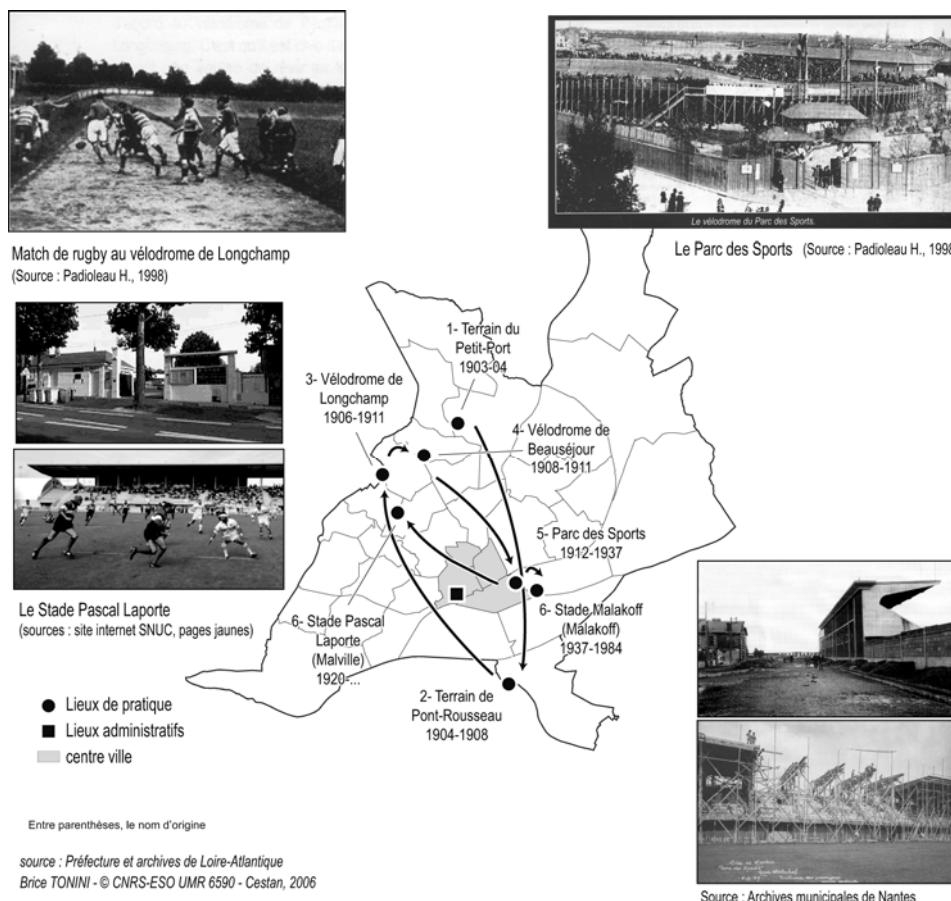


Figure 53 – Les lieux de pratique et sièges sociaux du SNUC

Situé en bord de Sèvre, il est d'une largeur insuffisante si bien que le ballon fini souvent ses rebonds dans l'eau et «pour le repêcher, les joueurs se servaient d'une épuisette qui faisait partie du matériel indispensable aux matches de rugby» (M. Mahé, 1990). En 1906, en raison de la popularité croissante du club, un terrain aux dimensions réglementaires est trouvé dans l'espace central du vélodrome de Beauséjour. La pratique sportive nantaise trouve alors son premier vrai équipement sportif. Inauguré

en 1895 pour la pratique du cyclisme, le vélodrome dispose, outre une piste cyclable qui sera détruite, et bien sûr le terrain de grand jeu, d'une piste de course à pied et de deux courts de tennis. Au prix de quelques travaux financés grâce à des tombolas, un vestiaire est bâti. Deux années plus tard, le club poursuit son périple à la recherche d'un équipement digne de sa pratique. Au mois d'octobre, il s'installe au vélodrome de Longchamp inauguré en 1897. En intégrant ce haut lieu du cyclisme, le SNUC affirme son caractère central dans la pratique sportive nantaise. Les spectateurs continuent d'affluer et *le Phare* ouvre une chronique consacrée au rugby. C'est en 1911 que le club connaît une véritable reconnaissance lorsque la municipalité décide de la construction du Parc des Sports. Situé en plein cœur de la ville et près de la gare ferroviaire, ce parc d'une superficie de 29 000 m², devient le lieu dominical du spectacle sportif. Outre, le rugby, football et cyclisme s'y pratiquent également¹⁷. En 1937, il est détruit pour laisser la place à la foire. Le sport, et en particulier le rugby, est déplacé à quelques centaines de mètres de là, sur les bords de la Loire, dans le stade Malakoff. Entre temps, en 1920, le club connaît une année fondamentale et intègre ce qui est encore aujourd'hui son lieu de pratique. Les membres du club forment une société civile immobilière afin d'acquérir une propriété rurale sise en dehors de la ville, composée d'une maison et d'une exploitation agricole en activité. Au terme de travaux importants, le stade de Malville comprend un terrain de rugby ou de football, une piste de course à pied, une tribune, un terrain d'entraînement, quatre courts de tennis, des vestiaires et même un club-house au sein de l'ancienne maison d'habitation. En même temps, le club loue un bureau dans l'hyper centre nantais, dans la «salle des sociétés savantes», place de la Bourse et un appartement, rue Santeuil, où il installe une salle de réunion et son siège social. À l'heure actuelle, le SNUC occupe toujours le stade de Malville, devenu Pascal Laporte en 1950, et désormais intégré dans le cœur de la ville. Au début du nouveau millénaire, le club a procédé à de nombreux aménagements, témoins de son ambition. La page de présentation des installations du site internet du club¹⁸ souhaite au visiteur, la «bienvenue dans une nouvelle dimension». Le principal aménagement tient à la construction d'une nouvelle tribune en septembre 2004, apte à accueillir 1300 spectateurs. De plus, le club s'est doté d'un terrain d'entraînement en synthétique, d'une salle de musculation, d'une salle de réception et même d'une salle de presse et vidéo. La modernité et la richesse de ces installations attestent des aspirations d'excellence sportive de la section rugby.

Au sein des triptyques sportifs qui jalonnent notre étude, le SNUC occupe diverses positions. Après s'être confronté dans le rôle de concurrent aux tous meilleurs clubs français, le SNUC s'efforce désormais de conserver sa place de club référent dans le rugby local et régional. Son histoire et son évolution ne peuvent se comprendre qu'en regard des autres associations du rugby local. Durant ses années de gloire, dans la première moitié du 20^e siècle, le SNUC joue le rôle du club concurrent en s'opposant à des associations aussi prestigieuses que le SBUC, le Stade Français, le Stade Toulousain,

¹⁷ Si le SNUC n'est pas le seul utilisateur de cet équipement, il en est le principal. Il doit en effet partager les installations avec d'autres clubs nantais de rugby et de football (Véloce Sport Nantais, Gallia-Sport, la Mellinet) mais dispose de 18 dimanches réservés quand l'ensemble des autres associations doivent se partager les 12 dimanches restants du calendrier sportif.

¹⁸ <http://www.snuc-rugby.com>

etc. À l'échelle départementale, le club est en opposition avec ses voisins de Basse-Loire, les clubs de Saint-Nazaire et de Trignac (cf. chapitre 6.2) mais domine la quasi-totalité du temps les autres associations nantaises de rugby. Celles-ci suivent d'ailleurs la trajectoire du SNUC soulignant ainsi le rôle du club référent. Dans les rapports entre disciplines, le SNUC a également connu un changement de position. Pascal Laporte qui fut un acteur central dans la création du SNUC, s'efforce, dès son arrivée, «de dynamiser d'autres sports, comme le football et le tennis» (Padioleau H., 1997).

Comme le rappellent plusieurs historiens et documents d'archives, le rugby fut à Nantes, comme au Mans, la discipline phare. (figure 54).

Pourtant, ce règne du rugby dans l'espace social ne s'accompagne pas d'une pratique nombreuse et dense. Résumée sous une image géométrique, la suprématie du rugby régional et notamment nantais, s'apparente à une haute colonne étroite; haute car le SNUC figure parmi les toutes meilleures équipes et étroite, car il ne dispose pas d'un nombre élevé de clubs de niveaux plus modestes, d'un triptyque riche et complet en appui à sa pratique. Si comme l'écrit J.P. Augustin, «dans l'emblématique sportive, l'essentiel est l'existence d'un terrain commun de rivalité; la présence d'un sport dans une communauté entraîne une imitation de proximité par ses voisines et donc une rivalité mimétique» (Augustin J.P., 2002 b.). Dans le cas nantais, ce jeu de la rivalité n'a pas suffit à faire du rugby une discipline populaire. Cette organisation du rugby local explique pour bonne part son destin dans la seconde moitié du 20^e siècle.

D'AUTRES EXEMPLES

Nous l'avons dit en propos introductif, les exemples de ce type d'association sont nombreux. Ainsi parmi d'autres, Le Mans Sarthe Basket est né en 1938 lorsque L. Gouloumès, grand industriel fondateur de «La société des Comptoirs Modernes» décide de créer un club de football au sein de son entreprise: le «Goulou Club». Le basket arrive en 1941 à l'initiative de femmes de l'entreprise pendant que les hommes sont à la guerre. Face à l'interdiction gouvernementale pour les associations sportives de porter le nom d'une société, il est décidé de rebaptiser l'association le Sporting Club Moderne (SCM), nom qui restera jusqu'en 1993. L'équipe féminine connaît de brillants résultats avec

"Football, rugby, tennis et autres sports plus "modernes" apparaissent plus tard, mais provoquent presque immédiatement un fort engouement [...]. Ils ne se développèrent vraiment de façon autonome qu'à partir de 1910 [...]. Et c'est dans les années 1920 [...] que Nantes épousa le rugby."

O. Petré-Grenouilleau, 2003

"Le football, quant à lui, est loin de soulever les passions [...]. Le rugby, par contre, est, avec le cyclisme, le sport le plus populaire à Nantes, et de loin."

E. Leroux, 1984

"Au temps où le rugby était un des sports favoris des Manceaux [...]. L'Union Sportive du Mans [...] disputait également le Championnat de France Honneur où, suivant les années, elle avait pour adversaires des équipes réputées comme Cognac, Niort, La Rochelle, Nantes, Périgueux, Moissac, Trignac, Saint-Nazaire, Le Havre et les équipes parisiennes du PUC et du Racing."

La Vie Mancelle, 1991, ADS

Figure 54 – Témoignages du rugby « sport-roi » des Pays de la Loire

notamment un titre de championne de France en 1952, ce qui incite les dirigeants à créer une équipe masculine. Face au nombre croissant d'adhésions, le club construit une nouvelle salle au cours des années 1950. À l'image de l'équipe féminine, la formation masculine connaît une progression remarquable et accède aux divisions nationales dès les premières années de la décennie 1960 : en 3^{ème} division en 1961, elle accède en 2^{ème} division en 1962. Face à cette réussite, de nouvelles ambitions s'affirment, en l'occurrence l'accession au plus haut niveau national. Grâce à un recrutement réussi, l'objectif est atteint dès la saison suivante. Le club fait alors son apprentissage de l'élite et, quelques années plus tard, en 1971, la construction de la nouvelle salle de la Rotonde, de 6 000 places, témoigne de sa popularité. Le premier titre de Champion de France est décroché en 1978. En 1987, le club est relégué en Nationale 1B, il remontera en 1990. En 1993, le club devient le Mans Sarthe Basket (MSB) et en 1995 est inauguré la nouvelle salle Antarès. À travers ce rapide historique du club apparaît le rôle essentiel d'un individu : L. Gouloumès, et d'une structure, celle des « Comptoirs Modernes », dans l'implantation d'une association sportive. Après avoir ancré sa pratique grâce au réseau des salariés de l'entreprise et, en l'occurrence des employées, le club de basket du Mans a suivi une trajectoire sportive performante qui l'a entraîné sur la route du professionnalisme. Contrairement à la relative solitude du rugby snuciste, le MSB repose sur une forte concentration d'associations dans les limites du chef-lieu sarthois, concentration qu'il a contribué à former par ses succès sportifs mais dont il a également profité pour asseoir sa popularité. Ce rôle prépondérant d'un individu se retrouve fréquemment à l'origine d'une association. Ainsi, le club de football de Landevieille (Vendée) est né en 1965 à l'initiative du maire de la commune, férus du ballon rond et nostalgique du club disparu de la Chaize-Landevieille Olympique (CLO). Sous son impulsion apparaît l'Amicale Sportive de Landevieille qui, par la suite, a connu de belles réussites sportives et est toujours en activité aujourd'hui. En 1970, la commune de Saint-Avaugour-des-Landes (Vendée) ne dispose plus de club de football. Malgré sa modeste population de 567 âmes¹⁹, seuil démographique qui rend la présence d'une association de football possible mais improbable (cf. chapitre 2.1), quelques anciens joueurs d'un club disparu du paysage communal depuis plusieurs années, souhaitent lui redonner vie. Grâce à l'appui de la municipalité et le retour de nombreux jeunes partis pratiquer le football dans les communes alentours, le club a vu le jour et existe encore aujourd'hui donnant raison aux journaux lorsqu'ils écrivaient : « est-ce une gageure d'instaurer une société sportive dans une commune aussi modeste ? [...] On peut être persuadé de la viabilité de cette nouvelle société [...] »²⁰. Un scénario quasi-similaire se retrouve à l'origine du club de rugby de Grâce-Guenrouët (Loire-Atlantique). Au milieu des années 1990, le club de rugby de Pontchâteau, l'AOSP Rugby, disparaît pour des raisons obscures de mésentente avec la municipalité. Un couple de passionnés du ballon ovale s'est alors expatrié à quelques kilomètres pour fonder un nouveau club. Si ce club se revendique « pour la promotion du rugby village »²¹, il dénombre en 2003, après sept années d'existence, environ soixante-dix licenciés

¹⁹ INSEE des Pays de la Loire, *Population des communes de la Vendée ; 1801-1990*, Chiffres n°21, Janvier 1999

²⁰ Ouest-France, 24 septembre 1970, *Renaissance de la société sportive « Les lévriers vendéens »*

²¹ <http://rccg.monsite.wanadoo.fr>

répartis en plusieurs catégories. La réussite est donc réelle après avoir «démarré avec quatre joueurs séniors et beaucoup de novices»²². Actuellement, les liens noués avec les clubs de Saint-Nazaire et de Châteaubriant, sous forme d'ententes pour les équipes benjamins, minimes et cadets, sont des signes de l'imprégnation de ce club dans le tissu rugbystique local.

L'action individuelle est donc au cœur de processus d'émergences de ces associations qui, une fois créées, développent leurs liens avec leur environnement et en priorité avec la municipalité pour les plus récentes. Ainsi, le club de rugby de Grâce souligne que «les conseillers municipaux ont pris l'habitude de se positionner sur la petite butte qui surplombe le terrain» et le maire «se félicite de leur intégration [et de] leur contribution à la vie de la commune»²³.

L'action individuelle se retrouve d'une façon différente dans la naissance du club de Cholet Basket. Contrairement à la tendance générale du rapprochement entre clubs (cf. chapitre 7.1), l'association est née d'un divorce au milieu des années 1970. La place de club référent est alors occupée par le patronage de la Jeune France de Cholet. Fondé en 1926, le club évolue alors en Nationale 2, c'est-à-dire dans le haut-niveau, mais connaît une situation de crise avec une divergence des attentes quant à l'avenir de l'association. Partisans et opposants au professionnalisme s'affrontent et la scission a officiellement lieu lors de l'assemblée générale du 18 juin 1975 avec l'appel lancé par les tenants du passage au professionnalisme à quitter la salle. Une cinquantaine de personnes suivent le mouvement et fonde le Cholet Basket, dont le nouveau président, naturellement l'homme qui a mené et dirigé le divorce, lance une phrase qui s'avérera prémonitoire : «Dans 10 ans, Cholet Basket jouera en Nationale 1».

Le club de Challans connaît une trajectoire inverse. Apparu en 1936 comme une section du club omnisport de l'Étoile Sportive du Marais, créée en 1912, le club de basket dispose, pour développer sa pratique, de nombreux clubs alentours : La Garnache, Beauvoir-sur-mer, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Jean-de-Monts. Le club atteint l'élite en 1971 où il restera jusqu'en 1987 (malgré deux intermèdes en Nationale 2 lors des saisons 1979-1980 et 1981-1982). La fin des années 1980 marque pour le club, un déclin important qui le mène jusqu'en Régionale 3 (cf. chapitre 7.2). Il évolue aujourd'hui en Nationale 1 qui correspond cependant, après des changements d'appellation, au troisième niveau national.

Les clubs de basket de Challans et de Cholet se sont donc croisés dans les divisions sportives. Si celui de Challans a disparu de l'élite, le Cholet Basket demeure l'un des meilleurs clubs français comme ses fondateurs l'avaient espéré.

²² Ouest-France, 30 janvier 2003, *Le rugby de clocher a trouvé son village. La passion donne des ailes*

²³ Ouest-France, 30 janvier 2003, *Le rugby de clocher a trouvé son village. La passion donne des ailes*

4.2.2 ASSOCIATIONS À LOGIQUE D'EXCELLENCE SPORTIVE (NAISSANCE D'EXCELLENCE)

Sous ce terme sont entendues les associations créées dès l'origine dans une logique d'excellence. Elles apparaissent dans le dessein d'être un «grand club» disputant les meilleurs niveaux de compétitions. Ce type d'associations, que nous avons qualifiées d'agonales à l'ambition forte dans le chapitre 1, existe et apparaît tout au long du siècle avec non seulement l'ambition de s'affirmer dans les divisions sportives mais également sur la scène locale. Ces clubs ne sont donc pas des émanations d'une volonté individuelle ou conjoncturelle mais proviennent souvent d'actions concertées issues du constat d'un manque avéré. Ils sont alors fréquemment le fruit de l'adage populaire «l'union fait la force» et naissent de fusions de diverses associations. Elles constituent donc des innovations sportives plus que spatiales. De par leurs ambitions, ces associations sont des structures finement organisées en prise directe avec les pouvoirs locaux et économiques. Elles participent de la reconnaissance publique des communes dans lesquelles ils apparaissent. Du fait des liens entre sport et collectivités, il arrive couramment que la logique qui préside à leur création ne soit pas sportive mais sociale. Ainsi, telle ville se doit d'avoir un club digne de son rang. Il en découle que ces associations sont, pour la grande majorité, urbaines.

LE FOOTBALL CLUB DE NANTES ATLANTIQUE

Relatant l'histoire du football en Bretagne, G. Cadiou (1998) écrit que «Nantes manquait incontestablement d'un grand club, comparable au Stade Rennais». Ce sera chose faite avec la création du FC Nantes en 1943. Cette rivalité avec Rennes est essentielle pour saisir les mécanismes préparatoires à l'émergence du FC Nantes. L'objectif est autant sportif que politique. Il faut doter Nantes d'un club digne de son rang. Marcel Saupin, principal ouvrier à la constitution du club a d'ailleurs «pris conseil pour bâtir une formation compétitive à Nantes, ville de 200 000 habitants faisant figure de parent pauvre à côté de Rennes, sa voisine et concurrente» (P. Minier, 2003). Plusieurs scénarios sont envisagés pour fournir à la ville de Nantes, le grand club de football qu'elle désire.

L'équipe de la Saint-Pierre, patronage nantais domine le football local à la veille de la Seconde guerre mondiale. L'équipe surnommée «les Pierrots» attire un public conséquent et dispose d'un équipement important avec le Stade du Vivier, inauguré en 1936²⁴. Lorsque l'idée de fonder un grand club de football à Nantes germe dans l'esprit des responsables, la Saint-Pierre évolue en division d'honneur, niveau qui autorise les joueurs à des prétentions financières. Le patronage ne pouvant assurer seul la rétribution des joueurs, deux solutions apparaissent: la création d'une équipe professionnelle au SNUC, qui dispose encore à cette époque d'une section football, ou la fusion des équipes des principaux patronages nantais en vue de la création d'un club unique. La seconde possibilité, prônée

²⁴ Il deviendra plus tard le Stade Geoffroy

par Marcel Saupin, est acceptée. La Saint-Pierre de Nantes s'associe la première au projet, suivie par l'ACB Loire, Les Batignolles, l'ASO Nantes et le SNUC (section football) et par les deux patronages de Notre-Dame-de-Bon-Port et de la Saint-Georges des Batignolles. Après quelques discussions, le Football Club de Nantes est officiellement créé le 21 avril 1943, dans un café de la place de la Bourse, le Café des Alliés, devenu aujourd'hui le Trianon. La genèse du club est amorcée. Un comité directeur de neuf membres est élu ainsi qu'un comité financier pour gérer les capitaux (Bernard Y., 2001) ; le siège social du FC Nantes est établi au 2 rue de l'Héronnière. Il est alors question de l'intégration au championnat professionnel qui sera décidée dès 1945. Entré dans la sphère professionnelle, le club poursuit son objectif de se hisser au plus haut niveau au plus vite. Cependant, s'il y parviendra, le club et son public devront faire preuve de patience. Dès 1945, la provenance des licenciés s'élargit. Dans un premier temps issus en majorité du patronage, les joueurs sont par la suite recrutés sur des critères sportifs. Le club accède à la deuxième division dès 1946. Cependant, la situation financière est fragile comme le note G. Cadiou (1998) «Pire, les finances ne sont pas au mieux et la ville de Nantes, en ces temps de reconstruction, a autre chose à faire que d'aider le foot pro». Malgré cela, à partir de 1948, la municipalité accorde les premières subventions au FC Nantes afin d'éviter sa faillite. Le club doit encore se structurer pour disposer de bases solides et viables, en particulier dans le domaine extra-sportif. Sur le plan des résultats, le FC Nantes confirme, dès les premiers matches, sa suprématie sur le football local. Il domine Brest largement pour son premier match officiel en septembre 1943. L'année 1944 voit d'écrasantes victoires sur les Batignolles, club nantais (8-0), sur Ancenis (9-1). À la libération, le FC Nantes balaie le CSJB Angers (10-0) puis Sablé-sur-Sarthe (17-0), le TA Rennes (5-0) et Cholet (7-0). Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples des victoires nantaises pour peu que l'on accepte que le FC Nantes siège sans conteste à la place de club référent et engendre alors une réorganisation du triptyque footballistique local. La Saint-Pierre de Nantes, prédecesseur à la position de référence et sacrifié à l'émergence du FCN, repart en division d'honneur, la section football du SNUC disparaît alors que quelques mois auparavant son passage au professionnalisme était envisagé. Seul à la tête du football nantais, le FCN s'engage en 2^e division professionnelle en portant déjà le regard plus loin. La 2^e division est considérée seulement comme «un stage obligatoire dont il peut espérer sortir au bout d'un an». Les structures du club se développent avec notamment, la location d'un local dans l'hyper-centre, rue Racine, et le premier club de supporters «Allez Nantes» voit le jour en 1946. Le recrutement se poursuit également et à un rythme soutenu, à tel point que lors de la saison 1946-47, un seul joueur de l'équipe est né dans l'agglomération nantaise.

Le club peine toutefois encore à posséder une situation financière stable à la fin des années 1940. Il faut attendre 1950 pour que la municipalité nantaise octroie des subventions conséquentes : 5 millions d'anciens francs en 1950, 8 millions en 1952 et 30 millions d'anciens francs en 1960²⁵ (Minier P., 2003).

Le FC Nantes est alors solidement ancré en 2^e division et ne parvient pas à atteindre l'élite tant convoitée. Cependant, il assoit sa popularité et l'affluence aux matches se hisse aux alentours des

²⁵ Soit respectivement 76 200 euros, 122 000 euros et 4 500 000 euros.

9000 spectateurs lors de la décennie 1950. En 1955, à la suite de nouveaux travaux, la capacité du stade est portée à 20000 places, puis l'éclairage est installé. Cette montée en puissance se matérialise également par un déménagement vers des locaux plus spacieux, rue Bertrand-Geslin où le club restera jusqu'en 1978 et son départ vers son site actuel de la Jonelière. Cependant, le bilan financier du club reste alarmant, situation dont le club ne sortira réellement qu'au cours de la décennie 1960 grâce notamment aux bons résultats sportifs qui attirent une foule conséquente de spectateurs.

En définitive, malgré des résultats sportifs modestes, les années 1950 se caractérisent par une structuration du club qui l'achemine vers l'élite nationale. La municipalité accroît régulièrement ses subventions, les spectateurs affluent en nombre croissant dans un stade sans cesse modernisé. Le milieu des années 1950 voit la politique du FC Nantes évoluer. Au recrutement est désormais préférée l'intégration de jeunes joueurs dont les résultats sont prometteurs ce qui permet de soulager les finances.

En ce qui concerne la structuration de l'espace, G. Cadiou (1998) rappelle que, descendu en deuxième division pour la saison 1953-1954, «le Stade Rennais [...] se retrouve pour la première fois de son histoire dans la même division que le FC Nantes. Par la suite, le chemin des deux plus grands clubs du foot breton se croiseront à plusieurs reprises, le plus souvent en première division [...]». Cette phrase exprime nettement une relation de concurrence pour le contrôle du triptyque sportif, lutte qui existe également avec le club d'Angers.

Lors de la saison 1963-1964, la ville de Nantes accorde une subvention pour agrandir le stade Marcel Saupin. C'est à cette période que le football prend définitivement le pas sur le rugby sur le devant de la scène sportive locale (cf. chapitre 7). Le FC Nantes commence à se construire un palmarès et devient champion de France en 1965, pour sa deuxième saison seulement à ce niveau. Après quelques années agitées (G. Cadiou, 1998), le club de Nantes reprend, au début des années 1970, ce qui a fait son succès : une politique de formation de jeunes. S'en suivent de belles saisons pour le FC Nantes qui atteint son objectif originel d'être un grand club. Il devient un élément incontournable de la ville de Nantes et du football français. Dès lors, même confronté à des situations graves, le club bénéficie de son tissu d'ancrage local. Ainsi, lorsqu'en 1992, la DNCG décide de rétrograder le FC Nantes pour des raisons financières²⁶, «La mairie (socialiste) et le conseil général (de droite) se mettront finalement d'accord pour aider le club à passer ce mauvais moment. Le PDG de la Biscuiterie nantaise Guy Scherrer, deviendra le nouveau président» (G. Cadiou, 1998). La même année, le club affirme son aura sur un espace plus vaste que la seule commune nantaise en transformant son nom en *FC Nantes Atlantique*²⁷.

Né pour doter Nantes d'un club de football digne de son rang, le FCN a inscrit sa marque dans l'espace footballistique et sportif local puis national. Si la présentation de sa trajectoire s'arrête au milieu des

²⁶ Le passif avoué est alors de 61,5 millions de francs (environ 9,5 millions d'euros)

²⁷ Le qualificatif a été abandonné en 2007 (cf. chapitre 8)

années 1990, le club entame au tournant du siècle une nouvelle phase qui sera abordée dans le chapitre 9.

AUTRES EXEMPLES

Parmi les autres exemples de ces associations à vocation d'excellence, le club de Cholet Basket aurait pu trouver sa place. Cependant, il a été présenté brièvement dans le paragraphe précédent car il n'a pas été créé *ex nihilo* pour être performant mais émane d'une association classique qui, au cours de son évolution, a vu sa trajectoire se scinder en deux et suivre des itinéraires divergents. Le club de l'ABC Nantes fait pour sa part pleinement partie de ce type d'émergence. Il naît en 1950 de la volonté d'acteurs locaux de voir une équipe nantaise parmi l'élite du basket national. S'il vise un objectif similaire au FC Nantes, le club n'est pas issu, et c'est une particularité pour ce type d'association, d'une fusion. Cette association se qualifie elle-même de super-club et se livre dès sa première année d'existence à un recrutement soutenu. Pas moins de quinze recrues viennent renforcer le club en provenance de nombreux clubs, en majorité de Nantes : 2 joueurs de l'Hermine, 2 joueurs de la Saint-Rogatien de Nantes, 2 de l'Amicale Laïque des Garennes 1 de la Saint-Christophe, 1 de l'ABCL, 1 du RACC, et 1 de la Similienne mais aussi 1 de Saint-Nazaire et 2 de la Baule. Ce recrutement massif, (d'autant que, rappelons le seulement cinq joueurs sont présents sur l'aire de jeu), se fait sur des bases d'excellence et tous ces nouveaux venus peuvent se prévaloir d'un bon niveau de jeu et de sélections dans les divers échelons nationaux. Une réunion de présentation de cette nouvelle association est organisée durant laquelle «il sera exposé les buts de cette société qui tient à faire savoir à tous qu'en tant que super-club, elle désire avoir les meilleurs rapports avec tous les autres clubs en vue de développer le jeu de basket-ball dans la région»²⁸. L'ABC Nantes revendique donc, dès le départ, la place de club référent dans le triptyque du basket nantais. En 1963, le club atteint les demi-finales du championnat de France qu'il dispute même au stade Malakoff réaménagé pour l'occasion. Sa quête d'excellence, malgré sa volonté d'entretenir de «bons rapports» avec les autres clubs, influe sur les autres clubs. Ainsi, lorsqu'en 1982, la municipalité de Nantes émet le souhait de voir fusionner l'ABC avec la Similienne qui évolue en Nationale 2, le patronage nantais craint pour la préservation de son esprit amateur et s'y oppose. «Les conséquences sont immédiates: les meilleurs joueurs quittent le club et rejoignent la nouvelle équipe de Nantes. Privée de ses piliers, la Similienne se retrouve alors en Nationale 4» (Bernard Y., 2001). Après avoir été rebaptisé NBC, le club disparaîtra en 1991 en raison d'une liquidation judiciaire. La place de club référent est alors reprise par l'Hermine de Nantes qui accèdera en Pro B en 1995.

Toujours dans l'agglomération nantaise, le Nantes Rezé Basket offre un dernier exemple intéressant de ces associations d'excellence. En 1994, l'AL Rezé Centre fusionne avec l'Amicale Laïque de Pont-Rousseau sous le nom consensuel de Rezé Centre Pont-Rousseau. Dès l'année suivante, l'association du Chêne Creux rejoint l'association qui devient le Rezé Basket. En 1998, l'intégration du club

²⁸ L'Ouest-Matin, 6 juillet 1950, *Réunion de présentation de l'ABC*

Harouys entraîne l'ajout du nom de sa commune au club qui devient le Nantes Rezé Basket. Le club se scinde la même année en deux entités : le Nantes Rezé Basket dédié aux équipes féminines, et le Rezé Basket 44 qui se voue à la pratique masculine (Helvig L., 2007). Il est intéressant de souligner les mouvements de rapprochement et de séparation qui caractérisent le club. À la suite d'un rapprochement dans un souci de performance sportive, une scission apparaît dans une logique de spécialisation.

4.2.3 ASSOCIATIONS DE COMPLÉMENTS, D'ENRICHISSEMENT

Le dernier type d'émergence d'associations concerne celles qui voient le jour dans le but d'enrichir l'offre existante. Ces associations sont celles qualifiées de dyonisiaques dans le chapitre 1. Elles sont dans la plupart des cas relativement récentes et témoignent de la bonne implantation d'une discipline en un lieu. Innovations sportives, elles apparaissent pour la plupart lors de l'ouverture du système sportif à partir des années 1980. Si elles ont pour point commun la volonté d'un modèle différent de celui proposé par l'institution fédérale, elles ne doivent pas être confondues avec les pratiques auto-organisées. Selon W. Gasparini (1999), «les pratiques auto-organisées découlent de la démocratisation du sport mais reflètent une inadéquation entre l'offre fédérale et la demande d'une partie des sportifs. Pourtant, il existe des associations qui, malgré ces divergences de conception, sont affiliées à leur fédération de tutelle. Elles sont alors qualifiées d'associations de loisirs». Les adhérents de ces associations sont motivés par la pratique d'une activité plus que par des résultats. Il n'existe aucune quête d'excellence. Les interactions avec les autres clubs sont nettement orientées dans un sens : des clubs compétitifs vers le club loisir. En d'autres termes, ils bénéficient plus de la pratique compétitive qu'il ne l'alimente. S'il arrive que des joueurs du club de loisir s'engagent dans une association compétitive, il est beaucoup plus fréquent que des anciens adhérents de clubs plus ambitieux, lassés des contraintes du sport de compétition s'orientent vers la pratique loisir.

LE FOOTBALL CLUB DES COPAINS (FCC)

Le Football Club des Copains (FCC) est né officiellement le 2 novembre 1976 dans la commune de Vertou (Loire-Atlantique). Il s'inscrit à la Ligue Atlantique le 25 février 1977. Pourtant, «les joueurs ne se sont pas engagés auprès de la fédération que dans le but de voir leur équipe terminer en tête du classement en fin de saison» (Baudry T., 2003). Ainsi, l'émergence de cette association ne vise aucunement une quelconque concurrence avec les clubs de football alentours mais répond à une envie de pratique différente dans laquelle la compétition est secondaire et l'affrontement n'est qu'une mise en scène de motivations ludiques. Le choix de faire figurer en bonne place le terme de «copains» dans l'appellation de l'association reflète de manière flagrante la conception de la pratique prônée par l'association. La non-concurrence de l'association se lit à travers plusieurs critères. En premier lieu, le faible chiffre des licenciés reflète la part modeste de la pratique footballistique représentée par l'association, seulement 2,89% des licenciés (figure 55). De plus, le club utilise les équipements délaissés par les autres associations, en l'occurrence le terrain quitté par le FC Vertou. Enfin, il n'est

que très faiblement épaulé par la municipalité en termes de subventions. En guise d'illustration, en 1982, le club ne reçoit que 310 francs²⁹ de la commune. L'affiliation aux instances sportives est alors une contrainte que le club accepte pour pouvoir réaliser sa pratique. T. Baudry (2003) souligne que «le FCC s'est vu attribuer un terrain dès lors qu'il s'est engagé dans un système organisé». De plus, l'affiliation offre divers avantages aux clubs tels l'assurance des licenciés, la mise en place et l'organisation d'un calendrier de rencontres, etc. En définitive, elle résulte donc d'une dépendance au niveau d'organisation supérieur, au modèle normatif en place et aux acteurs détenant le pouvoir. Ce choix du refus de la logique compétitive implique également que l'association n'envisage pas de sortir du champ strictement sportif pour devenir un élément de reconnaissance publique de la commune, de s'affirmer sur la scène locale. Dès lors, les sponsors ne trouvent donc pas un espace de publicité et d'affichage dans cette association et les quelques partenariats existants avec les entreprises et sociétés locales découlent de liens d'amitiés avec les membres du club ou de leur appartenance à ces structures. Enfin, la politique de recrutement menée est également révélatrice: un nouveau joueur n'est accepté que lorsqu'un autre membre de l'association s'en va. Le contrôle des licenciés s'opère également grâce à la pratique du parrainage. Pour intégrer l'association, il est nécessaire de connaître au moins deux membres déjà licenciés. Le souci de connaître un effectif stable est une particularité puisque le plus souvent, les associations recherchent une augmentation maximale du nombre de leurs adhérents au risque de devoir en refuser ou de connaître des difficultés d'encadrement. L'importance donnée à la connaissance de ces néo-adhérents témoigne également du souci de préserver une identité. L'âge des pratiquants est également significatif puisqu'en 2003, les adhérents du FCC ont entre 35 et 55 ans et que plus d'un tiers se situe en 45 et 50 ans, soit très largement au-dessus des âges moyens des équipes purement compétitives dans lesquelles les trentenaires sont peu représentés.

Clubs	Licenciés	Part du total (%)
US Ste-Anne	348	40.28
FC Vertou	271	31.66
AS Beautour	176	20.37
Football Club des Copains	25	2.89
FC Mainguy	24	2.78
AS Beautour Loisirs	20	2.31
Total	864	100

D'après : Baudry T., 2003

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6690 - Cestas, 2007

Figure 55 – Les licenciés du FCC

AUTRES EXEMPLES

Composer entre la nécessité de s'affilier et la volonté de rester une pratique confidentielle et fidèle aux valeurs ludiques, peut également se faire par le biais des sections au sein d'une structure préexistante. Le club de football de l'Union Sportive de Sainte-Luce-sur-Loire (USL) a, par exemple, mis en place une section loisirs au début des années 1980. La volonté est «de pratiquer le meilleur football possible,

²⁹ Soit moins de 50 euros

avec un souci minimum de performance»³⁰. Vingt ans plus tard, cette section est toujours active et refuse toute concurrence avec les autres équipes du club mais se considère «comme une continuité dans la vie du club»³¹. Cette continuité se retrouve également au niveau de la discipline, c'est la logique du triptyque sportif.

Ainsi, la naissance du Rugby Club Baulois en 1972 vient compléter le triptyque rugbystique de la Basse-Loire articulé autour des clubs de Saint-Nazaire et Trignac. S'il s'inscrit dans une logique de compétition, il n'affiche aucune volonté réelle de concurrencer ses voisins trignacais et nazairiens. Cette éventualité ne pourra pas se présenter pour l'équipe des Brakass'. Cette association nantaise de rugby au nom évocateur qui se qualifie de «club de rugby amateur», est née au début des années 2000, et revendique une pratique «pour le plaisir de se retrouver et partager d'agréables moments de rugby sur le terrain ainsi que des troisièmes mi-temps joviales»³². Elle vient enrichir le rugby nantais et local d'une nouvelle possibilité de pratique qui s'ajoute à l'émergence de la nouvelle association de rugby féminin, l'ANR (cf. chapitre 8).

La pratique de loisirs n'exclut pas le recours au sponsoring. Comme le FCC, les Brakass' se voient appuyés par une dizaine d'entreprises afin de pouvoir fonctionner. Mais là encore, le soutien financier relève davantage d'une volonté d'aide que de la recherche d'un espace d'exposition et de promotion. Si ces exemples ne portent pas sur des clubs de basket, la pratique de loisirs y est également présente. L. Helvig (2007) recense dans l'agglomération nantaise, 38 clubs possédant une équipe loisirs. La progression de ces équipes est importante puisqu'en 1970, seule une association possédait une équipe loisirs: la Similienne, trois en 1980, dix en 1990 et onze en 2000.

L'affirmation des pratiques de loisirs accompagne l'affirmation des pratiques auto-organisées et marque de «nouvelles manières de pratiquer des sports anciens» (Pociello C., 1994). Ces pratiques, volontairement éloignées de l'exposition médiatique, se trouvent à l'opposé du sport professionnel.

4.3 *La professionnalisation*

Rendre compte de la dynamique spatiale née de la professionnalisation de la pratique incite à changer d'échelle en raison du nombre restreint de clubs de ce type au niveau régional. Ce paragraphe met donc en avant l'échelle nationale. Notre volonté de reconstruire le système sportif et d'identifier les césures majeures, voire les crises ayant données naissance à de nouveaux systèmes, conduit à considérer ces étapes majeures où les trois disciplines étudiées ont franchi le pas de la professionnalisation. Le sport professionnel est présenté ici comme un système différent de celui du sport de masse, nous nous en expliquerons dans le point suivant. Différent mais non indépendant et c'est en cela que le sport professionnel trouve sa place dans cette étude consacrée à la pratique de masse. De plus, rugby, basket et football ont été professionnalisés à des époques distinctes, de telle

³⁰ Ouest-France, 26 octobre 2004, *Le foot loisir, juste pour le plaisir de jouer*

³¹ *Ibid.*

³² Site internet du club : <http://www.rugby-nantes.com>

sorte que les points communs qu'ils peuvent comporter ne peuvent être attribués aux contextes historiques. Selon notre hypothèse d'une dynamique accompagnant la mise en place d'un système, la naissance du professionnalisme doit entraîner une recomposition spatiale qui, par le jeu des interactions entre sport d'élite et sport de masse doit trouver une résonance dans la pratique sportive dans les Pays de la Loire.

4.3.1 LE SPORT PROFESSIONNEL, UN NOUVEAU SYSTÈME ?

La tentation est grande de voir la professionnalisation comme une crise du système sportif et sans doute en est-elle une comme le laisse penser J.L. Gay-Lescot (1991) lorsqu'il écrit qu'«à partir de 1929, l'édifice sportif tout entier, saisi par son succès, incapable de résoudre la difficile question du statut de l'amateurisme sportif et taraudé par les enjeux financiers, va vaciller sur ses bases». Quels sont alors les éléments qui permettent de considérer la professionnalisation comme l'émergence d'un nouveau système? Divers arguments peuvent être avancés.

Le premier d'entre eux est qu'un système se définit par sa structure qualitative qui, dans le cas du sport professionnel est nettement différente de celle de la pratique de masse. En effet, les acteurs de la sphère professionnelle ne sont pas toujours identiques au sport de masse et quand ils le sont, leur rôle et leur logique de fonctionnement diffèrent. Ainsi, la pratique professionnelle connaît un acteur fondamental avec les ligues professionnelles, inexistantes de la pratique de masse. La Ligue nationale de rugby (LNR), la Ligue de football professionnel (LFP) et dans le cas du basket, la Ligue national de basket (LNB) et la Ligue féminine de basket (LFB), sont au cœur de l'organisation de la pratique professionnelle. Une autre divergence profonde réside au niveau des clubs, acteurs premiers et communs aux deux pratiques. Alors que la pratique de masse est fondée sur la volonté d'accroître au maximum son nombre d'associations, l'élite pose comme principe un nombre limité et restreint de clubs. La mise en place du professionnalisme se traduit donc par une redistribution du nombre de clubs appartenant à l'élite et certains clubs, faisant jusque là partie intégrante sont laissés de côté. Sous cet angle, le professionnalisme est parfois synonyme de désenchantement³³. Autre argument, l'approche séparée quasi-systématique de ces deux pans de la pratique sportive. Le choix entre un soutien à la pratique de masse ou à l'élite³⁴ jalonne l'histoire des politiques sportives (cf. chapitre 4.1). Aujourd'hui encore, le ministère des Sports distingue les actions menées en direction de l'un ou l'autre³⁵. De plus, ces clubs, qui ne sont plus des associations loi 1901 mais des sociétés anonymes à objet sportif (SAOS) ou des sociétés anonymes sportives professionnelles (SASP), disposent de

³³ Dans un article consacré au rugby à Saint-Claude dans le Jura, S. Fleuriel développe cet aspect du passage au professionnalisme. Cf bibliographie.

³⁴ Dans le cas du football, du basketball et du rugby, l'élite correspond à la pratique professionnelle. Il est donc possible d'utiliser ces termes en tant que synonymes sans introduire une grande ambiguïté.

³⁵ La politique sportive du ministère de J.F. Lamour est axée autour de trois axes qui sont : le développement du sport pour tous, le soutien au sport de haut-niveau et la lutte contre les dérives. Nouvellement nommée, R. Bachelot a clairement annoncé son intention de poursuivre dans la même direction. Pour plus de précisions, <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

réseaux de recrutement spécifiques qui se séparent de la pratique de masse de plus en plus tôt³⁶. Par leur statut, les clubs professionnels laissent entrevoir l'ingérence du monde économique dans la sphère sportive. Spectacle, la pratique professionnelle repose sur des obligations de rentabilité. D'autant que les principaux pourvoyeurs de moyens financiers ne sont pas les collectivités publiques mais les entreprises qui attendent des retours sur investissement. Le pouvoir appartient donc à des acteurs spécifiques qui sont les ligues professionnelles et les sponsors. En guise d'illustration, dans le cas des trois disciplines étudiées, et par ordre décroissant, le football, le rugby et le basket professionnels sont largement tributaires du média télévisuel. Enfin, il faut mentionner la séparation de plus en plus fréquente des pratiques au sein même des associations, nouvel indice de l'existence de deux systèmes. Ainsi, en 2005, l'Hermine de Nantes s'est scindée en deux associations distinctes, l'une pour le secteur amateur, l'autre pour le secteur professionnel qui se nomme désormais l'Hermine Nantes Atlantique Pro.

La professionnalisation ne constitue pas exactement ce que l'on appelle une catastrophe en terme systémique, c'est-à-dire une systémolyse suivie d'une systémogenèse, puisque le système précédent ne disparaît pas, mais s'apparente davantage à ce que R. Brunet (1967) qualifie de seuil de changement d'état³⁷. Le système initial se scinde en deux pour suivre des trajectoires différentes qui, selon R. Thomas et J.P. Augustin, ne cessent de s'éloigner l'une de l'autre (cf. figure 9). Si le système professionnel se dissocie de la pratique de masse (comme le fait de son côté, la pratique de loisir), il ne s'autonomise pas totalement pour autant. Élite et masse restent connectés.

Les clubs professionnels sont la vitrine de la pratique de masse. Ce sont eux qui véhiculent l'image sportive la plus forte dans l'espace local et national. En ce sens, ils invitent à la pratique la population locale et dessinent l'image de leur commune, de leur espace. Cependant, « il semble au moins hasardeux d'établir des relations mécaniques de cause à effet à partir de la seule observation des résultats d'une équipe-phare régionale [...] Si les clubs engagés au plus haut niveau des compétitions nationales peuvent susciter un engouement populaire subit et parfois impressionnant, ils n'entraînent pas inéluctablement une augmentation du nombre de pratiquants licenciés » (Robert S., 1997). De façon plus officielle, les clubs professionnels parrainent et soutiennent de nombreux clubs faisant partie de la masse, et contribuent à ce titre à dessiner l'organisation spatiale de la pratique sportive. De plus, l'évolution des règles du haut-niveau, le plus souvent destinée à accroître l'aspect spectaculaire de la pratique, se répercute dans la pratique de masse³⁸. Enfin et surtout, la pratique de masse et la pratique professionnelle sont en rapport dialectique. Pas d'œuf ni de poule mais une pratique de masse qui se nourrit de l'élite et une élite qui, malgré des processus nouveaux d'émergence

³⁶ La détection des futurs talents du football, par exemple, se fait dorénavant à partir de 10 ou 12 ans, âge à partir duquel les jeunes joueurs intègrent des centres de formation et se séparent de la pratique traditionnelle.

³⁷ R. Brunet définit les seuils de changement d'état comme « la limite à partir de laquelle un corps ou un phénomène se transforment en un autre corps ou un autre phénomène qualitativement distincts ».

³⁸ Les exemples sont nombreux. Qu'il s'agisse de la façon de comptabiliser les points en volley ou la mise en place de nouvelles règles pour les touches et les mêlées en rugby ou l'allongement de la mi-temps de 5 à 15 minutes.

tirés du monde de l'économie, s'appuie sur la masse. Selon E. Medjad, dans une équipe sportive, il existe deux processus: le processus compétitif et le processus performatif». Si le premier est composé des moyens permettant de préparer la compétition et sous le contrôle du club, le second ne l'est pas et dépend de l'environnement. «Pour qu'un club sportif réussisse, il faut qu'il soit en phase avec son environnement social et culturel» (E. Medjad). Un club professionnel situé dans un espace ouvert à sa discipline, dispose de cet environnement favorable.

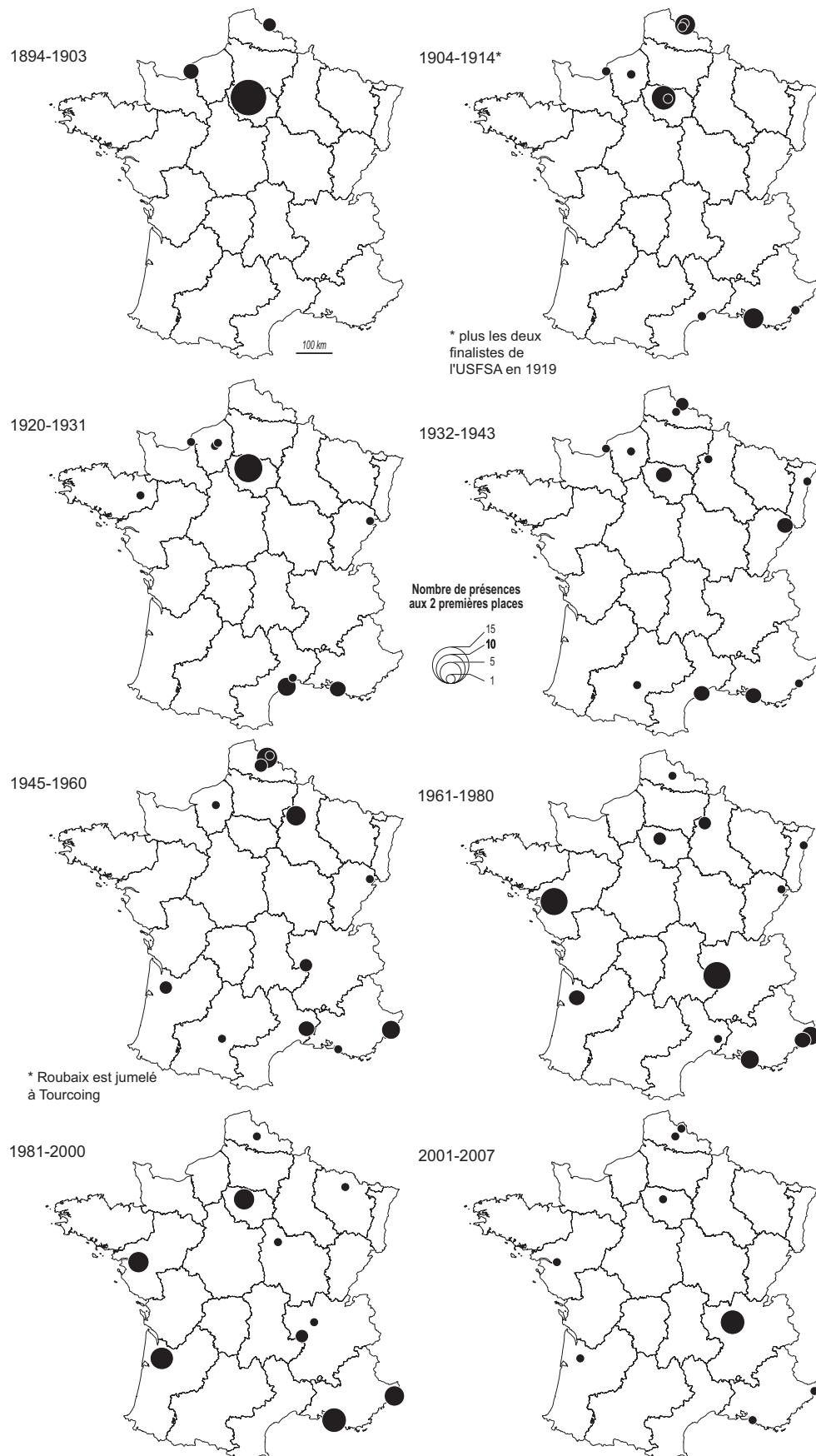
En définitive, la pratique professionnelle ne représente qu'une part infime de notre corpus mais contient des éléments importants pour saisir la dynamique spatiale des pratiques. Puisque le système professionnel a des incidences sur la pratique de masse, si l'on montre que la professionnalisation provoque une dynamique spatiale, alors il est possible d'en déduire une plausible dynamique de la pratique de masse.

4.3.2 TROIS DISCIPLINES, TROIS ÉPOQUES

Chronologiquement, le football fut la première des trois disciplines à s'ouvrir à la pratique professionnelle en 1932. Le basket devient professionnel en 1968. Le rugby, après avoir longtemps proclamé son attachement à l'amateurisme, l'est devenu pour sa part en 1995. Afin de mettre en évidence la dynamique spatiale née du passage au professionnalisme, l'accession aux deux premières places des championnats respectifs des trois disciplines depuis les premières éditions ont été recensées. Il en ressort une lecture relativement aisée de l'évolution des places fortes des différentes disciplines. Notons que l'analyse menée au niveau des communes ne permet pas de rendre compte de présence possible de plusieurs clubs d'une même ville aux premières places comme ce fut le cas en particulier de Paris au cours des premières années du 20^e siècle.

LE FOOTBALL

Le premier championnat de France de football a eu lieu en 1894 et met aux prises cinq clubs parisiens. Jusqu'en 1920, en raison de l'organisation du sport français de l'époque, des championnats distincts sont organisés par différentes structures. Nous avons retenus les deux principaux que sont le championnat de l'USFSA et celui de la FGSPF. Au lendemain de la guerre et de l'émancipation de la fédération française de football, les championnats se tiennent aux échelles régionales et seule la nouvelle compétition de la Coupe de France permet de rendre compte de la hiérarchie nationale. Enfin, en 1932, lorsque le football devient professionnel, un championnat national est mis en place. Cet historique du palmarès du football français repose donc sur une construction quelque peu artificielle. Cependant, nous postulons qu'elle demeure fidèle à la réalité dans la mesure où, quelque soit la forme de compétition existante, les clubs compétitifs cherchent à s'affirmer sur la scène nationale même si, à l'évidence, quelques exceptions peuvent exister par le biais d'exploits sportifs sans lendemain. Au regard de la cartographie réalisée à partir de ce palmarès, trois étapes ressortent (figure 56). Tout d'abord entre 1894 et 1932, la France du football d'élite s'organise autour de quelques grands pôles.



Source : Recherches personnelles

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 56 – Palmarès de la pratique d'élite du football de 1894 à 2007

Aux côtés de Paris, premier foyer de la pratique, émergent des clubs performants à Roubaix et au Havre, premier club français. Le développement de la pratique s'accompagne à la veille de la première guerre mondiale, de l'apparition de nouveaux clubs qui restent localisés le long de la Seine (Rouen) et dans le Nord (Tourcoing et Lille). Le déclin relatif de Paris semble se reporter vers le Sud-Est et, en particulier, vers Marseille et Sète auxquelles s'ajoutera Montpellier dans les années 1920. La prise en considération de la Coupe de France en lieu et place des championnats ne semble pas fausser le regard puisque les mêmes villes demeurent aux plus hautes places. Le passage au professionnalisme marque une bifurcation dans l'accession aux premières places du championnat. Si les places fortes parisienne, marseillaise ou lilloise demeurent présentes, une multiplication des villes accédant aux deux premières places se fait jour. Reims, Sochaux, Toulouse ou Cannes apparaissent. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France du football professionnel est toujours dominée par un nombre important de villes. Le Nord de l'Hexagone réaffirme sa valeur, Reims s'affirme tout comme Saint-Étienne et Nice. L. Ravenel (1997) qualifie ces premiers temps du football professionnel de système fermé car la relégation est alors soumise à l'existence d'un club amateur, sportivement qualifié, souhaitant franchir le pas du professionnalisme. «En instaurant un mécanisme imperméable entre le monde professionnel et amateur, le championnat a éliminé la sanction sportive: terminer à la dernière place n'est pas synonyme de relégation, de sortie du système» (Ravenel L., 1997) et les places fortes peuvent se maintenir en dépit de résultats médiocres. De plus, cette première phase de diffusion de la pratique professionnelle «reste circonscrite aux zones originelles» (*Ibid.*). L'entrée dans les années 1960 voit l'instauration d'une nouvelle organisation avec la confirmation du pôle stéphanois et la côte méditerranéenne alors que le Nord semble en perte de vitesse. À côté de Paris qui réapparaît, Bordeaux s'affirme alors que Nantes commence son aventure dans l'élite. Ces différents pôles qui ont su assimiler ou profiter du passage au professionnalisme sont confrontés à l'arrivée massive de l'argent au début des années 1980. Cinq villes organisent alors le football professionnel français. Paris, Monaco, Marseille, Bordeaux et Nantes accaparent les présences et ne laissent que peu de place aux autres villes. Ces mêmes pôles se retrouvent dans les premières années du 21^e siècle qui voit cependant la domination du football lyonnais.

La décision d'admission dans le championnat professionnel appartient à la fédération qui impose trois conditions: un passé en terme de résultats, des finances importantes grâce à une attractivité de spectateurs et l'engagement d'au moins huit joueurs professionnels (Ravenel L., 1998)

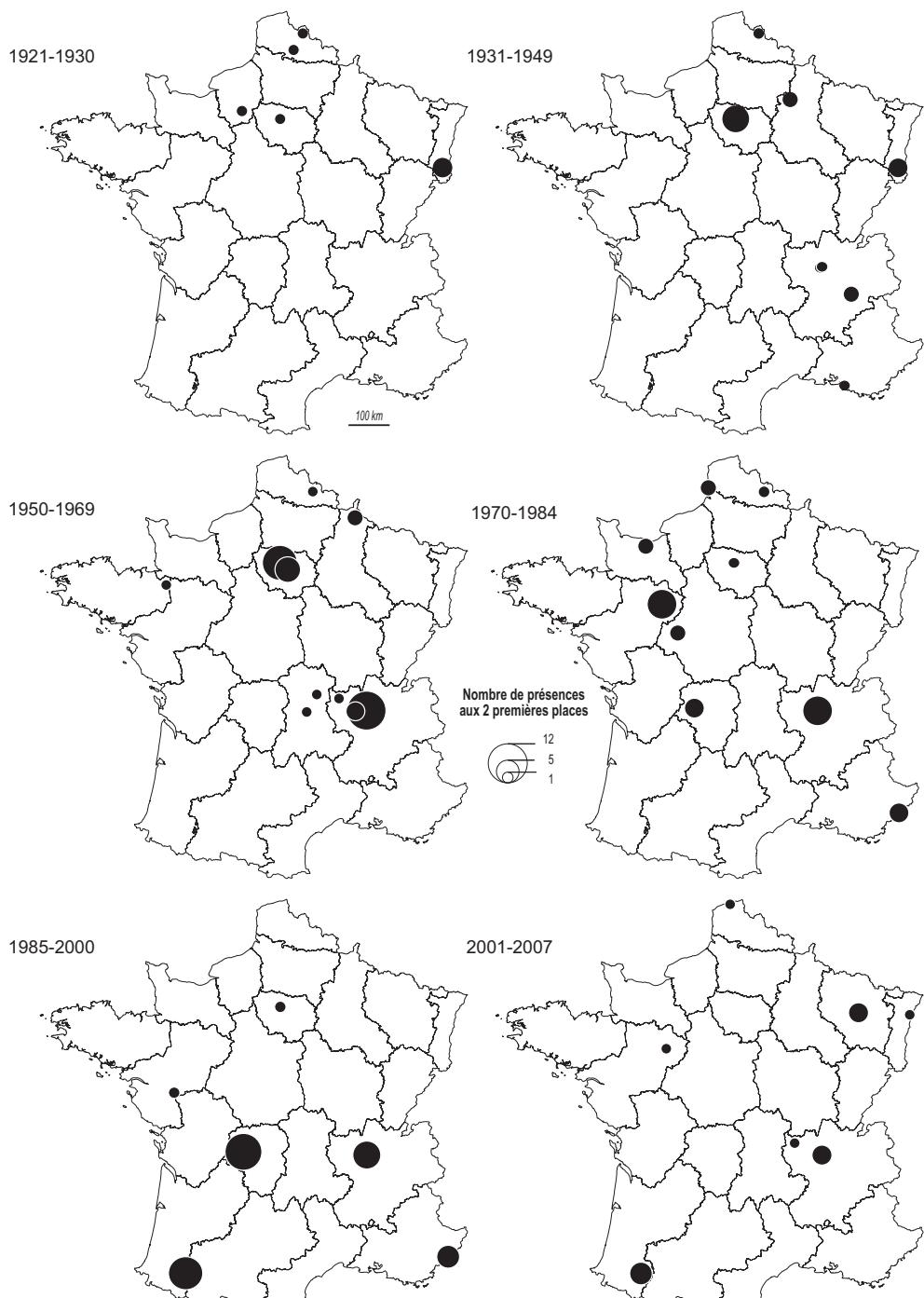
LE BASKET

Le basket a suivi un processus de professionnalisation relativement long. L'idée de professionnalisme commence à germer au milieu des années 1960. Elle se met en place d'abord avec la rémunération et le statut des joueurs avant d'aboutir réellement dans les années 1980 avec la fondation de structures dédiées à la pratique professionnelle qui amèneront la création de la Ligue Nationale de Basket (LNB)

en 1990³⁹. Dès lors, un championnat professionnel composé de deux divisions est mis en place (N1 A et N1B qui seront remplacées dès la saison 1993-1994 par l'appellation actuelle de Pro A et Pro B). En 1995 est fondé le GIE Basket Pro, un groupement d'intérêt économique constitué par les clubs professionnels ayant pour objet de promouvoir l'activité et l'image des clubs. L'historique du palmarès du basket français est construit sur le même principe que pour le football en tenant compte de l'accession aux deux premières places du championnat (figure 57). C'est la pratique masculine qui est ici représentée, au travers de seulement six périodes (au lieu de huit pour le football et le rugby) en raison d'un démarrage plus tardif. En effet, le premier championnat national de basket date de 1921 et ne prend une forme contemporaine qu'à partir de 1949.

Avant 1930, alors que le basket en est encore à ses balbutiements, seules les villes du nord de l'Hexagone (Paris, Évreux, Arras et Lille) composent le palmarès en compagnie de Mulhouse. Puis, les haut-lieux du basket français s'essaient, durant les années qui suivent, le long du couloir rhodanien alors que dans le même temps, Paris affirme la qualité de sa pratique. L'entrée dans les années 1970 marque une diffusion spatiale très vive des villes atteignant les meilleures places du championnat. Seuls un large Sud-Ouest et la Bretagne sont encore vierges de tout palmarès en 1984. Dans la région des Pays de la Loire, Le Mans fait une apparition importante dans cette période en accédant à sept reprises à l'une des deux premières places. Le milieu des années 1980 correspond au passage au professionnalisme, même si le processus est largement amorcé depuis plusieurs années. Les localisations du palmarès du basket national changent profondément. Trois centres ressortent et accumulent les premières places: Limoges, Pau-Orthez et Villeurbanne. Le cas de Limoges est éloquent comme l'écrit S. Robert (1997), «La fin des années 1970 marque une rupture sur la forme et sur le fond incarnée de la façon la plus manifeste par l'ascension dans la hiérarchie en moins de dix ans d'un club jusque-là vierge de tout palmarès au plan national: le Cercle Saint-Pierre de Limoges (CSP Limoges)». En effet, ce club, pensionnaire de Nationale 3 en 1973, va connaître une embellie sportive en accédant en Nationale 2 en 1975, en Nationale 1 en 1978 et en remportant son premier titre national en 1982. Ce club est issu de la société sportive du patronage catholique né en 1929. Disparu en 2004 pour des raisons financières, il a ressuscité sous le nom de CSP Élite l'année suivante. Il est évolué aujourd'hui en Pro B en espérant retrouver le devant de la scène. Le club de Pau-Orthez est pour sa part né en 1989 de la fusion d'un ancien patronage d'Orthez, L'Élan Béarnais avec le club de la préfecture du département afin de s'adapter à la pratique professionnelle. Dans les Pays de la Loire, Le Mans semble avoir quelques difficultés à franchir l'étape du professionnalisme et disparaît totalement du palmarès entre 1985 et 2000. Cholet y fait en revanche une première apparition. La dernière période, très courte, laisse entrevoir le maintien de Pau-Orthez et de Villeurbanne aux premiers rangs de la pratique de haut-niveau. Nancy prouve sa compétitivité alors que le club du Mans fait sa réapparition.

³⁹ En 1982 : création d'un groupe de travail mixte des clubs professionnels ayant pour objectifs la mise en place des centres de formation. 1983 : ce groupe de travail se transforme en commission fédérale paritaire. 1985 : création de la commission exécutive du haut niveau. 1987 : création du comité des clubs de haut niveau (CCHN) qui deviendra la LNB en 1990.



Source : Recherches personnelles

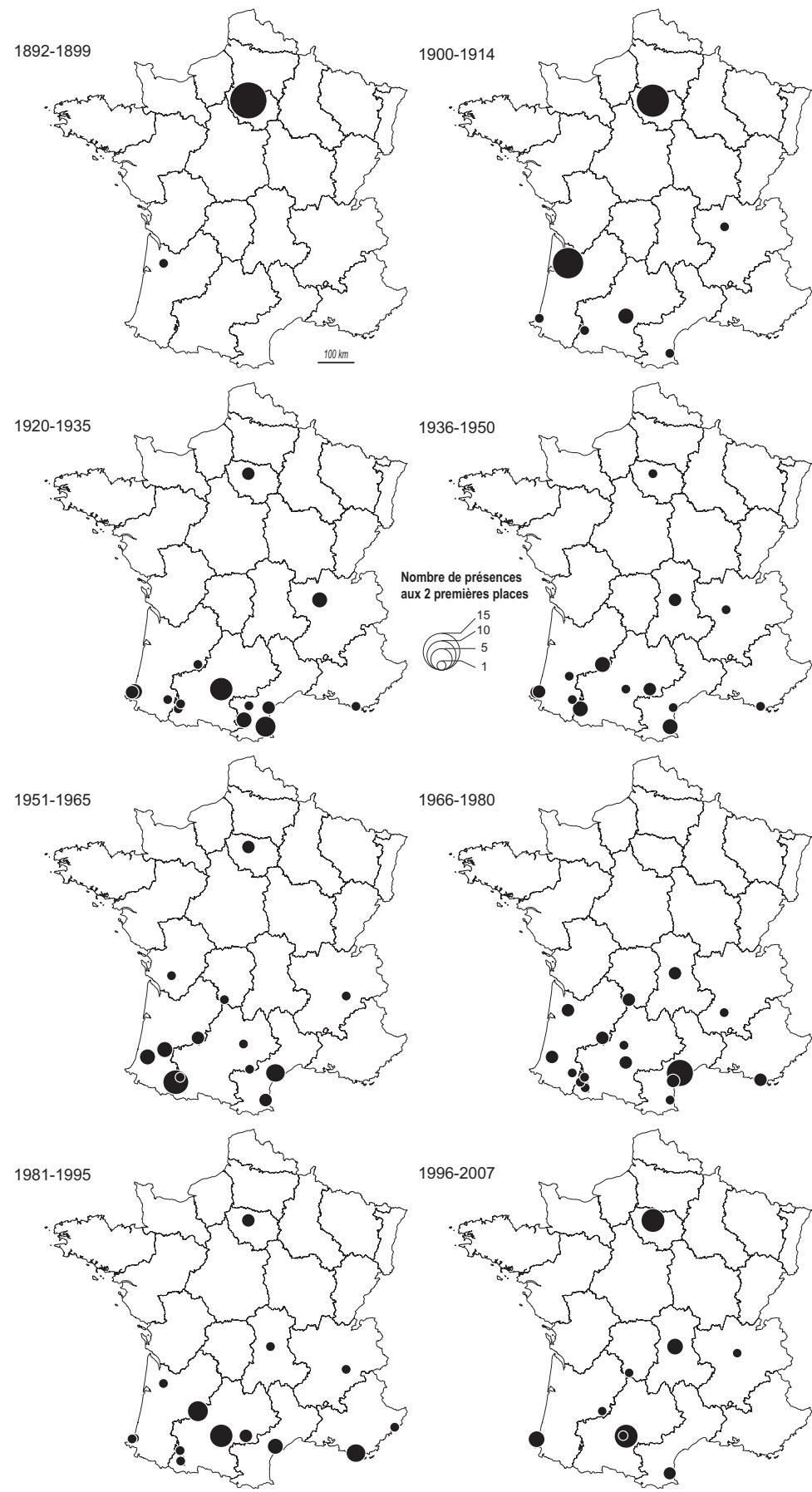
Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 57 – Palmarès de la pratique d'élite du basket de 1921 à 2007

LE RUGBY

Après avoir longtemps refusé le professionnalisme, le rugby français franchit le pas en 1995, plus d'un siècle après le premier championnat qui date de 1892 dans lequel se sont confrontées seulement deux équipes parisiennes. Le rugby présente la particularité d'avoir suivi un mouvement lancé à l'échelle mondiale. En France, le rugby est associé au Sud-Ouest et aux villes moyennes. Le palmarès du championnat de France de rugby rend compte de ce double attachement à des lieux géographiques spécifiques, attachement remis en question par la professionnalisation (figure 58). Les débuts du championnat de rugby sont logiquement dominés par Paris, qui jusqu'en 1899, remporte tous les titres. Le tournant du siècle est marqué par la première victoire de la province avec Bordeaux qui, jusqu'à la première guerre mondiale se partage l'essentiel des premières places avec la Capitale. Hormis Paris et Bordeaux, la domination du Sud de l'Hexagone commence à poindre, Bayonne, Tarbes, Toulouse et Perpignan figurent parmi les meilleurs clubs tout comme Lyon. La main-mise du Sud-Ouest sur le rugby français se confirme durant l'Entre-deux-guerres. Alors que la présence de Paris devient plus aléatoire, de nombreux clubs, tous, situés au sud d'une ligne reliant Agen à Toulon (à l'exception de Lyon), s'affirment dans la hiérarchie nationale. Cette situation demeure jusqu'en 1950 avec seulement l'émergence de Clermont-Ferrand. Entre 1951 et 1980, la France du rugby reste dans le Sud même si une timide progression vers le Nord peut être relevée. La ligne va alors de La Rochelle à Grenoble. Bordeaux réapparaît grâce au club voisin de Bègles. Durant cette période, Béziers et Lourdes dominent le rugby avant de voir, durant les années 1980, la confirmation de Toulouse et Agen ainsi que de Toulon, sur le pourtour méditerranéen. Paris fait également un timide retour au premier plan après avoir disparu depuis les années 1960 des premières places. Le passage au professionnalisme se marque, contrairement au football, par une réduction très forte des villes présentes dans les deux premières places. Si Toulouse semble avoir parfaitement géré la nouvelle pratique et Paris, en ayant largement profité, les places fortes que furent Agen ou Toulon ont disparu tout comme Bordeaux tandis que Biarritz et Clermont-Ferrand affirment leur place dans le rugby professionnel.

La professionnalisation du rugby s'est accompagnée d'une diminution drastique du nombre des clubs des premières divisions. Ils étaient 64 clubs au lendemain de la guerre puis entre 40 et 80 jusqu'au début des années 1990. La saison du passage au professionnalisme (1995-1996) voit les clubs de l'élite réduits à 20. Ensuite, le nombre de clubs de l'élite passe à 24 puis à 16 (Top 16) en 2000 avec l'instauration d'une poule unique et enfin à 14 (Top 14) en 2005. Ainsi, en se concentrant en quelques lieux, le rugby est en passe de déserter les villes moyennes pour des agglomérations plus importantes et ce, en dehors, de ses zones de préférences. En effet, le Sud-Ouest ne dessine plus un espace clairement sur-représenté dans le palmarès récent du rugby français. Le basculement dans cette nouvelle organisation redéfinit les enjeux. S. Fleuriel (2002) remarque que dorénavant, «aux grands clubs d'élite, le développement du professionnalisme; aux autres, la conservation de la philosophie et des traditions, c'est-à-dire le maintien en l'état du fonctionnement initial». On retrouve là la figure de Janus, aux grands clubs le regard vers l'avenir; aux autres celui vers le passé.



Source : Recherches personnelles

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 58 - Palmarès de la pratique d'élite du rugby de 1892 à 2007

Chaque exemple le montre, la professionnalisation d'une discipline s'accompagne d'une dynamique spatiale. Cela n'a rien de très étonnant en soi puisque les critères économiques et de spectacles prennent le pas sur ceux de la tradition, de l'identité et du savoir-faire (sans qu'ils disparaissent nécessairement). Le projet de développement du rugby professionnel pour les années à venir, présenté en 2003 par la LNR, stipule, entre autres, que «le secteur professionnel veut être moteur dans la politique d'élargissement géographique du rugby». Consciente de la facilité de dynamique spatiale induite par la professionnalisation, la fédération de rugby souhaite en profiter pour permettre au rugby d'élite de s'étendre sur l'ensemble du territoire et par là, développer la pratique de masse (cf. chapitre 5. 2). Parce qu'il est le dernier à s'être professionnalisé, le rugby peut et doit se nourrir des difficultés qu'ont rencontré les autres disciplines. Partant de l'analyse de N. Elias et E. Dunning (1998) qui évoquent l'apparition puis le développement linéaire des pratiques sportives, G. Derèze (2007) se livre à un jeu géométrique pour rendre compte de l'évolution des pratiques. Il qualifie alors le sport doté de son plein d'acteurs et de leurs interactions de forme ronde et rend compte de la surmédiatisation et des effets pervers qui guettent la course au professionnalisme et au spectacle en parlant du sport carré. Il conclut alors sur l'état actuel du rugby qui, par une heureuse coïncidence, peut être appréhendé sous une forme ovale, c'est-à-dire d'un rond qui bien que s'étirant refuse de devenir carré. Le rugby affiche sa volonté de ne pas sombrer dans les travers du professionnalisme.

La dynamique spatiale née de l'avènement du professionnalisme n'est pas éphémère mais s'inscrit dans la durée. L'entrée massive de l'argent a notamment enclenché des mouvements d'apparition et de disparition accélérés des places fortes du football qui évoluent désormais au rythme des saisons même si, souvent un club ou deux parviennent à rester au plus haut niveau de la hiérarchie pendant quelques années. Ce décalage de temporalité dans la dynamique sportive a amené un décalage entre les espaces de la pratique de masse et celle de l'élite, rendant plus incertaines les influences de l'une sur l'autre.

Chapitre 5 :

La dynamique spatiale comme objectif du système

Tout système naît avec un ou plusieurs objectifs, conscient ou non, qui peut évoluer au fil du temps. C'est le principe de téléconomie. Fréquemment, ces objectifs correspondent à une dynamique spatiale. L'accent est donc mis sur la finalité du système sans toutefois ignorer le trajet vers celle-ci. Le regard de Janus se porte alors résolument vers l'avenir et le système, ordonné en synergie, applique une stratégie préalablement définie sans exclure la possibilité de la réajuster¹. Au niveau d'ordre des clubs, la volonté de provoquer une dynamique spatiale rejoint l'ambition sportive et se matérialise par un recrutement plus large et la recherche d'une communication accrue avec l'environnement social ainsi que la signature de «contrats d'objectifs» avec la ville. Les disciplines et le sport visent, pour leur part à développer et densifier leur pratique. Pour tous, la communication est le pivot central de ces desseins de recomposition spatiale. Ce chapitre se construit autour de la question du pouvoir et des acteurs qui le détiennent pour mettre en place leur stratégie et atteindre leurs objectifs.

5.1 *Développer la pratique, pouvoirs normatif et indicatif*

Il n'est pas utile de rappeler que le sport est devenu un élément permanent, une offre incontournable de tout espace et de tout lieu. Cependant, si l'ensemble des espaces comporte désormais au moins une pratique sportive, il existe toujours des volontés d'en ajouter de nouvelles et d'accroître l'existant notamment de la part des collectivités publiques et des instances sportives. L'effort ne porte pas sur la migration d'un lieu vers un autre mais sur l'augmentation des lieux et espaces de pratique.

5.1.1 LES COLLECTIVITÉS LOCALES À L'ŒUVRE

UNE VOLONTÉ QUI S'AFFICHE

Selon H. Gumuchian *et al.* (2003), entre l'intention et l'action, il y a le discours (cf. chapitre 3.2) Pour accroître une pratique, le premier temps est souvent consacré à la construction d'une image, d'une représentation, en quelque sorte d'une légitimation de la pratique sur l'espace visé. Les collectivités, le plus souvent les communes, sont des artisans essentiels de cette volonté de réorganiser l'existant dans le domaine du sport et usent largement dans ce contexte des différents outils de communication. Afin de mettre en évidence ce fait, les sites internet des communes ont été visités. Le choix de ce nouveau média se justifie, outre sa facilité d'accès, par son caractère synoptique. Dès lors, la place du sport et l'importance qui lui est accordée par la municipalité sont immédiatement visibles. Toutes les

¹ Un rapprochement pourrait également être fait avec la notion de gouvernance telle que l'ont définie A. Bagnasco et P. Legales (1997), « processus de coordination d'acteurs, de groupes d'acteurs, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains »

collectivités, à de rares exceptions, affichent leur pratique sportive au moyen de chiffres clés (nombre de licenciés, nombre de clubs, variété des disciplines proposées, clubs les plus performants et parfois les noms des grands sportifs) et n'omettent pas de souligner qu'elles ne s'en contentent pas mais mènent des actions de développement. Elles se construisent ainsi une image attractive pour ceux qui la regardent de l'extérieur et incitent les entreprises à s'impliquer dans le domaine sportif. En 2003, lors de la cérémonie des vœux pour la nouvelle année, le maire de Rezé (Loire-Atlantique) a «invité [les chefs d'entreprises] à contribuer davantage encore à la richesse et au dynamisme de Rezé en apportant leur soutien au monde sportif» en déclarant que «le sport, vecteur de communication, source de rencontres et de notoriété, a toutes les qualités pour vous séduire»². De tels exemples peuvent être multipliés en grand nombre. Selon le même principe, la ville du Mans précise que «la ville aide au développement des activités sportives pour le plus grand nombre [et] aide aussi les clubs de sport de haut-niveau»³; la ville de Fontenay-le-Comte (Vendée) déclare que «grâce au développement de dispositifs d'aide aux associations et à la mise en place d'une politique d'animation de la vie sportive, la ville répond à toutes les attentes»; Vertou (Loire-Atlantique) met en perspective les 45 associations sportives qui existent actuellement sur la commune avec les 12 présentes au milieu des années 1970. La devise de la FNOMS, «Sport pour tous et toutes et le meilleur niveau pour chacun» est régulièrement repris sous des formes très proches par les communes à l'image de Nantes qui, sous l'étiquette «Nantes, ville sportive», affiche «sa passion pour le sport» par la formule: «Le sport pour tous et le soutien à l'excellence sportive». La municipalité précise plus loin qu'elle «revendique une politique de développement concerté et harmonieux du sport pour tous dans la ville, notamment au travers de contrats de partenariat ambitieux avec les fleurons que constituent ses meilleures écoles de formation, parfois plus que centenaires»⁴. La ville a alors procédé à une catégorisation des associations à partir de différents critères. Parmi ceux-ci, l'image de la ville véhiculée se situe en bonne place et «dans le groupe Elite, se retrouvent les meilleures dans les disciplines phares, ces disciplines ancrées dans la tradition nantaise, dont les succès font la fierté de la ville» (Clergeau M.F., 2005). Ces clubs sont alors ceux mis en avant par la municipalité pour afficher sa dynamique sportive et la qualité de ces actions dans ce domaine.

Dans leur volonté de promouvoir leur pratique sportive, les communes s'appuient, lorsqu'il existe, sur l'Office municipal des sports (OMS). Apparus sous le Front Populaire, ces organismes ont pour fonction d'assurer le lien entre les municipalités et les associations, de gérer les rapports entre les acteurs. Ils ont également pour mission de promouvoir la pratique sportive sur leur territoire. En ce sens, ils œuvrent aussi à l'ouverture des clubs sur leur environnement en passant notamment par la mise en place de moment de découverte. La ville de la Roche-sur-Yon (Vendée) a organisé durant plusieurs années la semaine «sport pour tous» dont l'objectif est de faire «mieux connaître les clubs et

² Le magazine de Rezé

³ <http://www.ville-lemans.fr>

⁴ <http://www.nantes.fr>

associations de la ville»⁵. Cette opération organisée par la municipalité mobilise la direction départementale de la jeunesse et des sports ainsi que différents comités départementaux et, bien sûr, associations sportives yonnaises. Hand ball, basketball, athlétisme, gymnastique, patinage à roulettes, courses à pieds, judo mais aussi parachutisme ascensionnel, initiation à la plongée ou escrime sont présentés à la population locale le temps d'une semaine afin de les inciter à venir pratiquer une de la quarantaine de disciplines existantes dans le chef-lieu vendéen. Si cette opération a disparu à la Roche-sur-Yon, d'autres villes ont pris le relais. Aujourd'hui, la ville de Cholet (Maine-et-Loire) organise chaque année, début octobre, le week-end «sport en famille». Initiée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et par le ministère délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées et à la Famille mais organisé par l'OMS, la manifestation vise à promouvoir la pratique sportive en insistant sur une mobilisation familiale et inter-générationnelle. En 2006, 18 disciplines ont été présentées par les associations sportives à plus de 3600 participants. L'OMS de la ville de Saint-Herblain (Loire-Atlantique) organise aussi «une semaine pour choisir son sport» à travers l'opération «Pass'sport, une discipline, une séance». La première édition a eu lieu en juin 2003 et a proposé un large panel de 25 disciplines aux habitants allant «du football au twirling, en passant par le tennis de table ou l'escrime»⁶. À travers ces actions et leur affichage, les municipalités tendent à construire une image attractive non seulement pour la population locale et l'identité collective mais aussi dans la représentation qu'elle renvoie vers l'extérieur. Elles cherchent à se positionner en tant que territoire de qualité, dont la pratique sportive est un critère constitutif.

LES PROJETS SPORTIFS LOCAUX

Les Projets sportifs locaux (PSL) sont des outils de planification mis en place par certaines communes afin de construire une politique sportive dans un souci prospectif. Les villes de Saint-Herblain (Loire-Atlantique) et de Cholet (Maine-et-Loire) servent d'exemples.

Dès 1995, l'OMS de Saint-Herblain a établi un projet sportif local afin «de réfléchir autour des grands axes pour les années à venir»⁷. Piloté par cet organisme, le PSL a pour objectif d'anticiper l'avenir afin de mener une politique sportive cohérente en facilitant les échanges et la coordination des actions des divers organismes locaux. En se basant sur l'existant, dont la qualité est soulignée, la volonté est d'impulser et d'accompagner le développement du sport dans ses différentes directions (haut niveau, pratique de masse et de loisirs, accès à tous les publics). À l'échelle des clubs, l'OMS affirme que «l'accès au haut-niveau doit se préparer et qu'il [l'OMS] doit être averti des projets du club pour éviter le phénomène du fait accompli». Dans cette perspective, il a été mis en place un protocole précis afin de bénéficier des aides adéquates au sein duquel de nombreux critères s'appuient sur le passé et sur le

⁵ Ouest-France, 26 septembre 1985, *Semaine, sport pour tous*

⁶ Ouest-France, 2 juin 2003, *Une semaine pour choisir son sport*

⁷ <http://www.oms-saint-herblain.org>

futur (figure 59). Le souhait est alors de contrôler et de guider le développement des pratiques et non le suivre, y compris dans sa dimension spatiale. En effet, dans un rapide rappel des missions de l'OMS, le document du PSL stipule: « Les nouveaux clubs doivent-ils naître uniquement au gré du bon vouloir de quelques personnes volontaires et enthousiastes? Il faut tenir compte de l'environnement et de l'existant »⁸. La ville de Saint-Herblain a donc totalement intégré la dynamique sportive au sein de sa politique de développement territorial.

O.M.S.
DOCUMENTS A FOURNIR EN CAS D'ENGAGEMENT D'UN CLUB
DANS LE « HAUT NIVEAU LOCAL » A SAINT HERBLAIN
Trame de présentation pour 3 ans d'un
« PROJET SPORTIF DE HAUT NIVEAU LOCAL »

Historique de l'association

- Vécu de l'association (date de création)
- Nombre de licenciés
- Ecole du sport (heures de formation)
- Nombre d'entraîneurs (diplômes s'ils en possèdent)
- Nombre d'équipes
- Nombre de juges ou d'arbitres officiels

Pourquoi le « Haut Niveau local » ?

- Explication par le club du pourquoi de son engagement vers du sport dit de 'Haut Niveau local' collectif, et des moyens qu'il compte prendre pour pérenniser cette accession, sur plusieurs années (3ans)
- Résultats déjà réalisés, ou éventuellement changement de catégories ou de division amenant à participer à des compétitions de niveau national.
- A accès au niveau de base de la discipline pouvant prétendre à une subvention dite de « Haut Niveau local »

Le « Haut Niveau Local » et ses besoins

- Contraintes financières (frais de déplacement, accompagnateurs, hébergement, arbitres...)
- Formation de cadres (entraîneurs, juges)
- Soutien logistique et financier pour l'organisation de compétitions de niveau national.
- Reconnaissance du sport de « Haut Niveau local » par l'insertion d'articles sportifs dans les bulletins municipaux.
- Eventuellement agrandissement ou mise en conformité des salles d'entraînement.
- Soutien des actions sportives de « Haut Niveau local » par des sponsors. (aide de la ville pour les prises de contacts)

Le « Haut Niveau local » et ses obligations

- Bilan sportif et financier à rendre 2 fois/an au comité de pilotage
- Engagement sur l'organisation d'une manifestation phare.
- Action auprès des jeunes
- Communication auprès des autres clubs des résultats sportifs
- Formalisation entre clubs concernés, d'une même fédération :
 - a pour des actions ponctuelles
 - b pour des rapprochements de clubs

Projet de budget sur 3 ans

- Précision sur les frais de : déplacement, d'entraîneur, équipement, formation des jeunes
- Possibilité d'attacher à la subvention de fonctionnement, les résultats sportifs.
- La ville par l'intermédiaire du comité de pilotage, pourra apporter des ajustements au résultat du calcul de la subvention dite de Haut Niveau local (Annexe D du projet sportif local), ajustements estimés et portant sur les événements sportifs du club (manifestations, vie du club, incivilités...) et par un soutien à l'encadrement des équipes subventionnées.
- Tous les clubs peuvent être soumis à une demande de justificatif financier avant de percevoir la subvention. (Texte de loi 23000€)

Passages soulignés par l'auteur de la thèse

Source : PSL St-Herblain, 2005

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 59 – Projet sportif du haut-niveau local de Saint-Herblain (44) en 2007

La ville de Cholet s'est également lancée dans une démarche de Projet sportif local ambitieux ayant pour objectif affiché « d'anticiper l'avenir du sport à Cholet en prenant en compte les évolutions du milieu sportif [et] de donner un sens commun et davantage de cohérence aux orientations dans le domaine du sport »⁹. Ce PSL fait suite aux Assises Locales du Sport qui se sont déroulées au début de l'année 2006 afin « de définir de façon participative les grands axes de la politique sportive pour les cinq prochaines années ». L'approche prospective se veut la plus globale possible et porte sur les rapports entre le sport compétitif et le sport loisirs, la concurrence avec les structures à but lucratif, l'évolution des critères de subventions avec la prise en compte des clubs sponsorisés ou ceux qui « véhiculent l'image de Cholet » aux différentes échelles géographiques.

Cette approche globale se manifeste également par un discours largement porté sur la

⁸ Ce document est consultable en ligne sur le site internet de l'OMS de St-Herblain

⁹ Compte-rendu de la réunion plénière du Projet Sportif Local du 24 octobre 2006

collaboration entre tous les services concernés (Service des sports, OMS, direction départementale des sports, comité départemental Olympique et Sportif) qui tous soulignent leur mission de promouvoir et développer la pratique sportive dans le cadre associatif et en particulier vers les populations les moins concernées que sont les personnes handicapées et les personnes âgées. Cette visée de populations spécifiques est un objectif aujourd’hui principal qui se retrouve à l’échelle nationale (cf. ci-après). Les disciplines traditionnelles que sont le basket, le football et le rugby sont toujours largement soutenues par la municipalité notamment par la signature de «contrats d’objectifs». En s’engageant dans ces partenariats, les clubs¹⁰ «s’engagent à œuvrer pour le développement sportif local et interviennent pour bon nombre d’actions»¹¹ initiées par la municipalité. L’engagement dans cet ambitieux projet a constitué l’un des piliers de la candidature de Cholet à l’obtention du titre de la «ville la plus sportive» et dans son couronnement en 2007. Ce challenge, organisé depuis 1937 par le journal *L’Équipe*¹², décore chaque année les villes aux meilleures pratiques sportives. Parmi la vingtaine de critères retenus, les objectifs de développement occupent une place non négligeable. Plusieurs villes des Pays de la Loire ont obtenu cette distinction depuis sa création: Nantes en 1953 et 2000 (ville de plus de 100 000 habitants); Cholet en 1972 et 2007; Saint-Nazaire en 1975; Angers en 1985; Sablé-sur-Sarthe en 1989 (ville de moins de 40 000 habitants) et Fontenay-le-Comte en 1993 (ville de moins de 30 000 habitants). Le comité régional Olympique des Pays de la Loire (CROS) organise une élection similaire avec le Challenge de la ville la plus sportive. L’existence de ces distinctions, que les communes recherchent, attribuées, entre autres, sur des critères de développement, vient renforcer l’idée d’une incessante volonté de modifier l’organisation spatiale des pratiques et surtout d’afficher les efforts et actions entrepris aux vues de tous.

5.1.2 LE MOUVEMENT SPORTIF

LES CAMPAGNES DU COMITÉ OLYMPIQUE

La montée en puissance de nouvelles formes de pratique hors du modèle fédéral ne pouvait laisser indifférentes les instances sportives. Aux côtés des réflexions menées sur les moyens de s’investir dans ces pratiques (cf. chapitre 9), des opérations d’incitation à l’adhésion en club ont été lancées notamment par le mouvement olympique. Ces dernières portent sur la modernisation des représentations des associations auprès de la population. Des conditions et des normes de pratique moins contraignantes sont un des arguments principaux avancés par les tenants de ce que J.P. Augustin a appelé les ludo-sports et qui clament leur volonté de faire du sport «où je veux et quand je veux». En regard de ce constat, plusieurs campagnes de promotion ont été réalisées sous l’égide du

¹⁰ Pour les disciplines de l’étude, Cholet-Basket, la Jeune France Omnisports, le Stade Olympique Choletais et le Rugby Olympique Choletais ont signé un contrat d’objectifs avec la ville.

¹¹ Dossier de candidature de la ville de Cholet, 2007, pour le challenge de la ville la plus sportive de France

¹² Auparavant l’Auto

mouvement Olympique et du ministère des Sports. Elles sont présentées ici de façon chronologique car leur enchaînement reflète les différentes stratégies mises en œuvre et objectifs espérés.

La première campagne a été menée en 1997 sous le slogan «Le sport, c'est bien mieux dans un club» (figure 60). Le dispositif et l'importance de sa diffusion témoignent des enjeux liés. Lancée la première année avec 2000 dépliants sur les étapes sportives d'autoroutes du sud de la France, la campagne s'est enrichie d'affichages grand format dans les villes de plus de 400 000 habitants. Le volume des dépliants et des affiches s'est accru régulièrement jusqu'en 2003 tout comme les lieux de distribution (par exemple dans les restaurants Mac Donald). À partir de 2001, la campagne a été diffusée par plusieurs radios, puis les affiches ont été placardées dans quelques gares. En 2003, le slogan a évolué pour insister davantage sur le rôle et la fonction éducative et sociale du club. Il est ainsi devenu «Mon club, c'est bien plus que du sport». Le pronom possessif placé en tête de slogan met en exergue le rôle actif du licencié dans son club. La substitution du comparatif de supériorité «plus» au superlatif «mieux» reflète l'accent mis sur la richesse des apports des structures associatives de préférence à l'ancien jugement de valeur. La cible visée évolue également et la campagne se décline en mots clés des différents apports des clubs. Comme la précédente, la campagne s'est appuyée sur une large diffusion et le nombre d'affiches et de dépliants s'est encore accru. Le seuil démographique d'envoi des affichettes est descendu à 20 000 habitants. En 2004, année Olympique, la formule de circonstance fut «les plus beaux lauriers poussent dans nos clubs». En 2005, trois nouveaux mots clés servent de référents: liberté, maîtrise et équilibre, comme un appel aux pratiquants auto-organisés avec un accent mis sur la pratique handisport. Cette fois, ce sont toutes les villes de plus de 10 000 habitants qui ont reçus les supports publicitaires. Une nouvelle campagne est prévue en 2007 dans l'objectif avoué de recruter 10 000 bénévoles.

LA CAMPAGNE DU MINISTÈRE DES SPORTS

En octobre 2006, «une grande campagne nationale de communication pour encourager la pratique d'une activité physique et sportive»¹³ a été lancée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, dans le cadre du Plan national du développement du sport (PNDS) dont l'objectif principal est «d'accroître de plus d'un million le nombre de licenciés d'ici 2012»¹⁴. Cette campagne vise un large public et une fois encore les populations encore peu intégrées dans les pratiques, à savoir les personnes âgées et les personnes handicapées. Mais, les femmes dont les taux de pratique sont en moyenne plus faibles que les hommes et les plus jeunes sont également des cibles de la campagne. Le slogan retenu est alors «La vraie victoire dans le sport, c'est d'abord d'en faire». La finalité de la pratique est alors clairement identifiée dans une perspective de loisirs en accord avec le fondement de l'opération d'identifier «le sport comme vecteur de bien-être et de lien social» (figure 60). Cela se

¹³ Discours de J.F. Lamour, ministre des sports, pour le lancement de la campagne nationale pour la promotion du sport, Paris, le 2 octobre 2006

¹⁴ *Ibid.*

Campagne de 1997



Campagne de 2003



Campagne de 2004



Campagne de 2005



Campagne de 2006



Sources : Ministère des sports, CNOFS
Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 60 – Les campagnes de promotion de la pratique sportive

traduit également par l'absence de toute référence au cadre associatif. La diffusion est encore une fois très large et les supports de la presse, de la radio et de la télévision sont mobilisés ainsi que le média internet avec notamment la mise en ligne d'un site consacré à cette campagne¹⁵.

Si les retombées sont difficilement chiffrables et que le CNOSF n'a malheureusement pas été en mesure de nous communiquer des chiffres ou autres précisions, il est probable, à la vue des moyens engagés et de la durée totale des différentes opérations de communications, que cela n'a pas été sans conséquences. La publicité faite autour de la pratique sportive rend compte de l'efficience du discours pour développer le sport. Le recours au pouvoir normatif s'explique par la nécessité d'ajuster les représentations du sport en cours aux représentations désirées, de faire changer la conception d'une pratique associative rigide et contraignante pour mettre en avant sa vocation à construire du lien social. Ce discours découle de l'évolution des motivations des pratiquants où «la notion de compétition est relativisée et la sociabilité familiale ou amicale est préférée aux contraintes de l'association» (Mignon P. & Truchot G., 2002). Ainsi, le slogan officiel de l'année 2004, année européenne de l'éducation par le sport, «Bouge ton corps, muscle ta tête» reflète la volonté de ne pas promouvoir une pratique totalement tournée vers sa dimension physique. L'enjeu est donc d'attirer un nombre de personnes maximal au sein des associations sportives, soit directement, comme l'ont tenté les premières campagnes du CNOSF, soit dans le giron sportif général en espérant que l'adhésion associative compose une seconde étape, comme le vise la campagne du ministère de 2006. Si le discours est un instrument largement mobilisé dans l'objectif d'accroître la pratique, il présente l'inconvénient d'être relativement aléatoire quant à ses conséquences sur les représentations et ses apports en nombre de licenciés. D'autres actions sont menées dans le cadre d'objectifs plus précis.

5.2 *Densifier la pratique, pouvoirs allocatif et rémunérateur*

5.1.3 HARMONISER LA PRATIQUE

L'OPÉRATION « 100 VILLES-100 CLUBS »

Les fédérations sportives, qui tirent leur raison d'être et leur pouvoir de leur médiatisation et surtout d'un maillage associatif dense, cherchent logiquement à accroître leur assise dans le panel sportif. Seule la fédération de football, à la tête d'un réseau de clubs densément implantés sur l'ensemble du territoire, est préservée de cette préoccupation. La fédération de basket et, plus encore, la fédération de rugby ont pour objectif une harmonisation de l'implantation spatiale de leur discipline dans l'espace national. Dans le cas du basket, la politique générale de la FFBB pour la période 2005-2009 comporte un volet destiné à «identifier les déserts de pratiquants» dans le dessein «d'optimiser la présence géographique des clubs sur le territoire»¹⁶. Afin d'y parvenir, la fédération souhaite «mener des actions ciblées sur les comités départementaux de moins de 1500 licenciés [et] sur les clubs de

¹⁵ http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/faire_du_sport/

¹⁶ Les grands axes de la politique sont consultables sur le site internet de la FFBB : <http://www.basketfrance.com>

moins de 50 licenciés» ainsi qu'«intensifier [ses] relations avec les collectivités territoriales sur le développement des installations sportives et la création des clubs» c'est-à-dire renforcer les interactions entre acteurs. Révélatrice de la dynamique spatiale comme objectif, cette action demeure à la marge de notre étude car les Pays de la Loire sont une zone de forte implantation du basket. En revanche, le rugby régional est pleinement concerné par l'objectif similaire de la FFR de sortir le rugby «de ses fiefs traditionnels». Pour ce faire, la FFR a lancé en 2000 l'opération «100 villes-100 clubs». Menée en partenariat avec EDF, cette opération propose une aide financière, humaine et logistique pour la création de clubs au nord de la Loire. La fédération et l'entreprise EDF prennent en charge, lors de la première saison de fonctionnement du club, le coût des équipements, fournis par un partenaire, les licences et les formations des dirigeants, des éducateurs et des arbitres. Les communes sont également mobilisées dans l'aide à l'accroissement des effectifs et la mise à disposition d'un terrain réglementaire. La fédération use alors de deux types de pouvoirs identifiés par Lemieux (cf. chapitre 3.2): le pouvoir indicatif et le pouvoir allocatif. Dans les Pays de la Loire, un club a été créé dans le département du Maine-et-Loire, celui de Segré; en Vendée, le club des Herbiers a vu le jour tout comme celui de Mayenne dans le département éponyme alors qu'en Loire-Atlantique, le club de Clisson, fondé en 1911, a été réactivé grâce à cette opération. Cependant, les projets menés à Guérande, Pontchâteau (Loire Atlantique), à Gorron (Mayenne), à Saint-Macaire-en-Mauges et Trélazé (Maine-et-Loire), à Sillé-Le-Guillaume (Sarthe), à Noirmoutier et Saint-Jean-de-Monts (Vendée) n'ont pas abouti. Le bilan, bien que conséquent, reste mitigé puisque seulement soixante quinze clubs ont été créés au terme de l'opération en juin 2006 alors que le dispositif a été élargi à l'ensemble du territoire. Les raisons de ce semi-échec restent sans réponse. Selon P. Villepreux, haute personnalité du monde rugbystique, «la mayonnaise ne prend pas parce que le système ne le permet pas»¹⁷. Il poursuit sa démonstration en indiquant les difficultés de mettre en place une pratique performante qui demande un temps relativement long alors que les meilleurs joueurs, soucieux de saisir leur chance lorsqu'elle se présente, sont irrémédiablement attirés vers des clubs déjà parvenus dans les meilleures divisions. C'est donc un problème de mélange des temporalités qui se pose avant tout. Du côté de la fédération, le discours reste optimiste et estime qu'il est «plutôt rassurant que, malgré une volonté politique et économique, la vérité du terrain prime et que l'on ne puisse tout acheter»¹⁸. D'autres acteurs reconnaissent ou argumentent le résultat en admettant que «cette opération était plus un slogan qu'une réalité»¹⁹. Une nouvelle fois, l'usage permanent du discours souligné par H. Gumuchian, se vérifie (cf. chapitre 3.2). La mise en place d'une géographie sportive planifiée ne semble donc pas chose aisée. Toutefois, une opération similaire devrait être reconduite prochainement sous un autre nom et avec un autre partenaire.

¹⁷ L'Équipe, *Au nord, rien de nouveau*, édition en ligne du 23 janvier 2006

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Le Monde, *Le rugby français rechigne à dépasser ses frontières naturelles*, édition du 08 mai 2004

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA LNR

Face à ce constat de la difficile implantation d'une pratique de masse projetée, les acteurs ont recours à la pratique d'élite. «Il manque des locomotives au nord de la Loire»²⁰ est un argument régulièrement avancé. Depuis moins de dix ans, la fédération, avec le concours de la LNR, réaffirme sans cesse son souhait de «voir leur sport étendre son emprise [...] Cette expansion est nécessaire par le besoin de mieux asseoir la place du rugby face aux autres grands sports et d'offrir aux partenaires et sponsors une plate-forme vraiment nationale»²¹. La LNR a donc lancé à son tour un projet de développement visant «à apporter une aide technique et logistique, mais pas financière, à des clubs aux portes du professionnalisme». Dans ce cadre, deux dossiers ont été acceptés, ceux de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et de Nantes avec le SNUC. Cependant, les faibles résultats du club, redescendu en Fédérale 2 (et aujourd'hui en Fédérale 3 suite à des problèmes financiers), pointent les difficultés rencontrées. O. Nier estime que «les institutions du rugby sont encore prises dans une attitude ambivalente entre une volonté de développement au niveau national et un certain conservatisme», bref entre une hésitation dans la direction du regard de Janus. Le 11 mai 2005, «un contrat de développement» a été signé avec le SNUC en raison de la «qualité de ses infrastructures et du bassin de population et d'activité de l'agglomération nantaise, à forte histoire rugbystique»²². Des clubs de l'élite sont parties prenantes du projet. Pour le SNUC, ce sont l'US Tyrosse et l'USA Perpignan, chacun apportant leur expérience du haut niveau dans les domaines sportif et médical (US Tyrosse) mais aussi dans les domaines de la formation, du développement économique et de la gestion administrative et financière (USA Perpignan). Suite aux premières rencontres, un état des lieux a été réalisé qui fait ressortir les actions prioritaires à mener. Il s'agit du développement des ressources commerciales du club, du développement du potentiel sportif de l'équipe première en conservant les meilleurs joueurs et en recrutant, du développement du nombre de spectateurs, de l'implication des collectivités locales et de la structuration de la gestion administrative du club. En définitive, il s'agit d'accroître l'emprise du club sur son environnement local et dans la sphère sportive. Pour cela, le club a également recours à l'outil discursif. En guise d'illustration, le club n'a pas hésité à faire appel à T. Castaignède, international de rugby qui affiche son soutien au SNUC et estime que «Nantes doit avoir un grand club»²³. Pour les clubs ambitieux, la médiatisation dans leur espace local constitue un passage obligé. Être connu attire les spectateurs qui entraînent avec eux les sponsors et les médias. Ces derniers œuvrent alors à faire connaître le club et donc favorisent l'attraction du public. Le discours de propagande est donc une clé fondamentale de l'ambition sportive qui permet d'ouvrir le cercle vicieux de la reconnaissance sportive et sociale.

Cette tentative d'une restructuration du rugby local comporte divers enseignements. Lancée au niveau de la pratique de masse, elle s'est, par la suite, appuyée sur un club référent, destiné à devenir la vitrine

²⁰ *Ibid.*

²¹ Le Monde, *Le rugby cherche ses marques en dehors du Sud-Ouest*, édition en ligne du 16 septembre 2006

²² Déclaration de signature du contrat de développement. <http://www.lnr.fr>

²³ <http://www.snuс-rugby.com>

de la dynamique rugbystique régionale, à l'image de la tentative avortée de l'ABC Nantes en basket dans les années 1950 (cf. chapitre 4.2.2). Ces ancrages sur la masse et l'élite rappellent que les deux pratiques demeurent liées (cf. chapitre 4.3) alors que les résultats en demi-teinte soulignent les difficultés de la planification de l'organisation spatiale des pratiques sportives dans l'espace. Le passage d'une opération visant la multiplication des associations à une action menée pour l'établissement d'un grand club de référence correspond à la substitution du pouvoir rémunérateur d'Etzioni au pouvoir normatif. Si le club nantais semble avoir quelque peu laissé passer sa chance, il est probable que cela profite au voisin nazairien à l'ambition sportive équivalente. Cet exemple pointe également l'interrelation entre les niveaux d'organisation, en l'occurrence du club et de la discipline. La volonté de développer la discipline rugby dans les Pays de la Loire passe, en partie, par le développement d'une ou plusieurs associations phares. Cette étape qui semble incontournable pour le développement du rugby dans les Pays de la Loire, sera abordée ultérieurement (cf. chapitre 8 et 9).

Densifier la pratique sportive peut également passer par d'autres stratégies axées sur l'attrait de populations spécifiques.

5.1.4 LES POPULATIONS CIBLES

Les campagnes de promotion du sport des mouvements olympiques et sportifs se sont précisées au fil du temps pour s'adresser aux populations statistiquement en retrait dans la pratique sportive. Hormis les personnes âgées et handicapées, les actions menées ont également pour cible les jeunes issus de milieux défavorisés et la vaste population concentrée dans les établissements scolaires.

COUPONS SPORT & SES DÉRIVÉS

Le sport est devenu un moyen coutumier des efforts d'insertion des jeunes. Parmi toutes ces opérations à visée sociale, celle du coupon-sport est probante. Initiée par le ministère des Sports en 1998, ce dispositif apporte une aide financière aux jeunes âgés de 10 à 18 ans, issus de milieux défavorisés en vue de l'inscription dans un club sans mention de discipline²⁴. Cette incitation individuelle a pour finalité d'accroître le nombre de pratiquants tous sports confondus. Face à l'ampleur du dispositif, la gestion en a été confiée à l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV). Plus de 130 activités sportives sont accessibles par ce dispositif et plus de 30000 associations sportives sont conventionnées. Dans le département de la Loire Atlantique, durant la saison 2001-2002, 152 associations sportives pratiquant 25 disciplines, ont bénéficié d'un apport de licenciés via cette opération (figure 61.a). Sur les 2486 coupons sport délivrés, 61,5 % ont été utilisés pour pratiquer l'une des trois disciplines de l'étude. Ces 1529 coupons ne se répartissent pas uniformément entre les trois disciplines. La quasi totalité a profité au basket (797 coupons dans 60 associations) et au football (699 coupons dans 36 associations) alors que le rugby n'a profité que de 33

²⁴ Une partie ou la totalité du prix de l'adhésion est pris en charge à hauteur de 16 €. Le montant sera réévalué à 20 € à partir de 2008

coupons sport (dans 2 associations). Ce sont les disciplines les plus populaires qui bénéficient majoritairement du dispositif et principalement au sein de l'agglomération nantaise et du Nord-Ouest du département (figure 61.b).

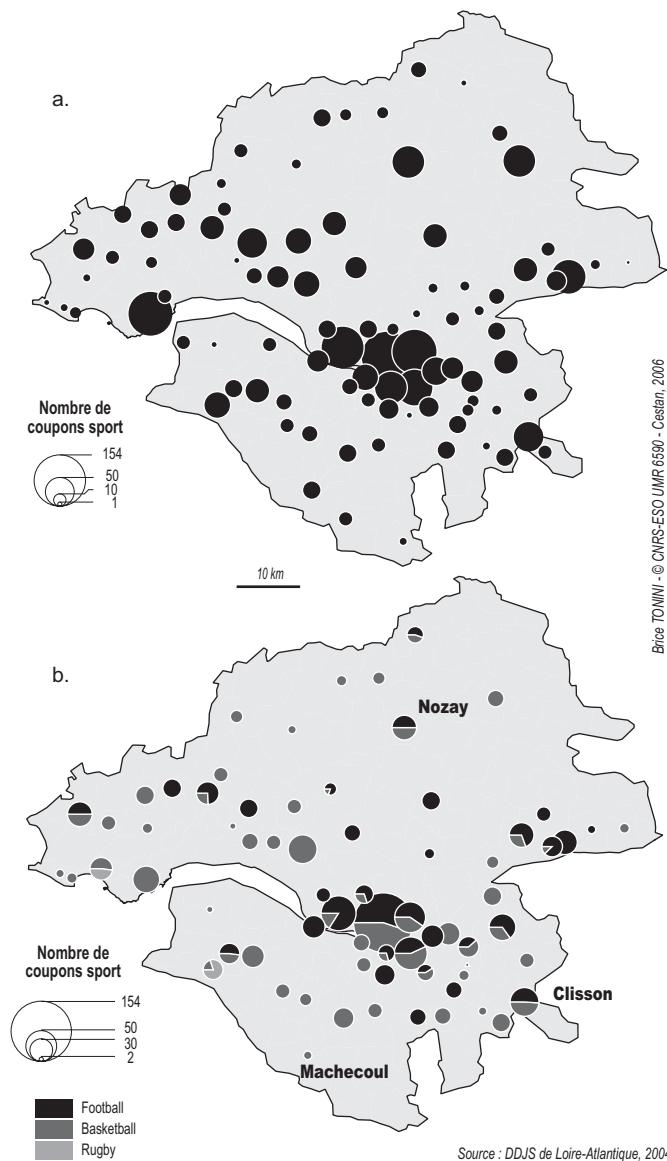
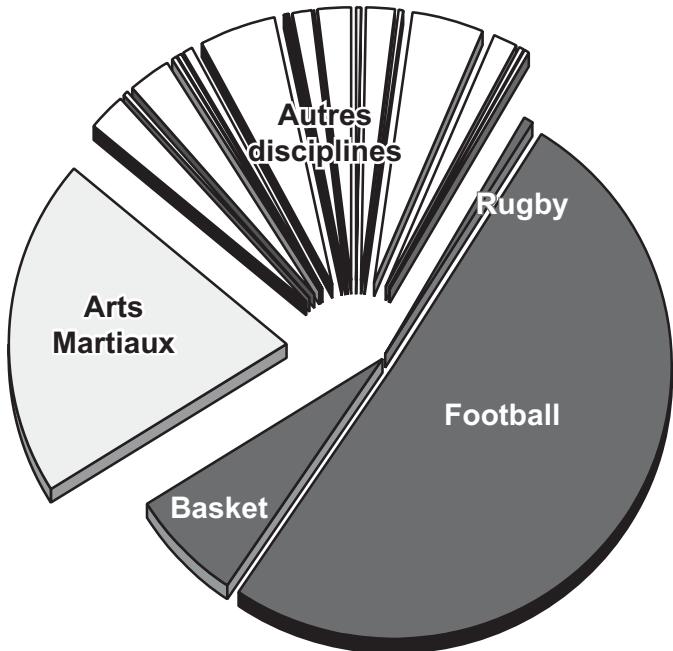


Figure 61 – Les « coupons-sport » en Loire-Atlantique en 2004

Diverses communes pratiquent des politiques similaires afin d'accroître leur pratique sportive. La ville de Fontenay-le-Comte par exemple prend en charge une partie du coût de la licence des familles les plus démunies. Cette prise en charge, possible depuis 1999, est calculée d'après le quotient familial et peut atteindre 90% du prix de la licence. Toutefois, dans le cas fontenaysien, cette mesure, menée dans le cadre du projet éducatif local, demeure modeste. Selon le service des sports de la commune, seulement une vingtaine de jeunes bénéficient de cette aide que ce soit pour une pratique culturelle ou sportive. Le sport est cependant la pratique majoritaire des bénéficiaires et plus précisément le

football. La municipalité de Saint-Nazaire mène une action similaire appelée «chèques sport». Géré par la fédération des Maisons de quartier, cette initiative a été créée en 1994 et concerne aujourd’hui 261 jeunes dont les parents bénéficient de la couverture maladie universelle (CMU). Si seulement 46 chèques ont été émis lors de la première année, le dispositif a rapidement connu un vif succès et le nombre de chèques est passé à 279 en 1995 et a atteint 440 en 1997. Depuis, ce chiffre oscille entre 300 et 350. Cette fluctuation est due pour partie aux changements des critères d’attribution (RMI, bourses, allocations rentrée scolaire, etc.). Le service des Sports souligne, sans chiffre précis à l’appui, que le football accapare la majorité des adhésions des garçons et le basket chez les filles, et ce tous les ans. Le basket se retrouve le plus souvent également présent chez les garçons ainsi que le karaté qui est aussi prisée des filles. Le rugby figure parmi les trois disciplines les plus pratiquées à l’aide des chèques en 2004 (au lendemain de la Coupe du Monde) et en 2005-2006.

La ville d’Angers a également décidé d’œuvrer pour l’adhésion en club. Son action, ciblée sur les jeunes âgés de 6 à 17 ans, offre une réduction du prix de la licence pouvant aller jusqu’au 2/3 du montant, également sur la base des critères sociaux. Pour y prétendre, les représentants légaux des jeunes doivent posséder la «carte partenaire». Celle-ci créée en 1999 est accessible aux familles les plus modestes et offre un ensemble de services et d’avantages²⁵. Le nombre d’enfants bénéficiaires de l’offre est largement plus élevé qu’à Fontenay. Pour la saison 2006-2007, 1173 enfants ont été aidés et ont adhéré à 25 disciplines différentes. L’ensemble de la pratique sportive angevine profite de cette aide puisque 47 clubs (ce qui représente 71 sections sportives) ont connu un apport plus ou moins important de licenciés. Parmi eux, 591 se sont dirigés vers le football, 80 vers le basket et seulement sept ont opté pour le rugby (figure 62). Les arts martiaux (majoritairement le judo et le karaté), la boxe, les sports de glace et le tennis font partie des autres disciplines fréquemment choisies par ces jeunes. Deux remarques doivent être apportées. Tout d’abord, cette opération est réservée aux jeunes résidants dans la ville d’Angers s’inscrivant dans une association de la ville d’Angers, reconnue par la DDJS. Si ces critères sont aisément compréhensibles dans la mesure où le financement provient de la commune, ils



Source : Mairie d’Angers, Service des Sports, 2007

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2006

Figure 62 – Les disciplines sportives bénéficiaires des aides à l’adhésion à Angers (49) en 2007

²⁵ <http://www.angers.fr>

participent d'une réaffirmation des limites communales qui étaient pourtant apparues très poreuses dans les analyses précédentes (cf. chapitre 2.2). De plus, le service des sports angevin souligne que cette aide, bien que largement sollicitée par la population, est utilisée très souvent par des jeunes d'ores et déjà inscrits dans les associations pour qui cette aide représente une opportunité à saisir et qu'en conséquence, son rôle réel dans le développement de la pratique doit être tempéré et reste difficilement mesurable.

Ces actions, qui se généralisent, contribuent au développement des pratiques sportives et profitent majoritairement aux disciplines traditionnelles que sont le basket et le football. Elles sont d'autant un objectif porté vers l'avenir qu'elles visent un public jeune. Cette même cible se retrouve dans un autre partenariat régulier entre le mouvement sportif et le milieu scolaire.

LE RECURS AU MILIEU SCOLAIRE

Le sport et l'école ont une histoire largement commune. Outre le rattachement régulier de la pratique sportive au ministère de l'Éducation Nationale, le sport s'est d'abord développé dans le cadre scolaire et les premières équipes, à la fin du 19^e siècle, sont celles des lycées. S'il s'est depuis longtemps émancipé des cours d'école, le sport partage fréquemment les équipements avec l'enseignement et y trouve encore un appui fécond pour son développement.

Les fédérations de football, de basket-ball et de rugby ont signé des conventions de développement de leur pratique à l'école. Le principe est le même pour les trois disciplines: faire découvrir leur sport dans l'optique de voir la population scolaire initiée se diriger dans les associations. En contrepartie, chaque fédération s'engage à fournir aux établissements scolaires «une aide, limitée dans le temps, en prêt de matériels ou en équipements»²⁶ ainsi que «solliciter pour des actions de formation les cadres désignés par le comité départemental»²⁷. À l'occasion de la Coupe du Monde de 2007, le partenariat entre l'Éducation nationale et la FFR s'est matérialisé par différents projets se déclinants à tous les niveaux du cursus scolaire et dans les différentes obédiences de l'enseignement. Ainsi, l'opération *Scolarugby* concerne les enfants des écoles maternelles afin de leur faire découvrir le rugby pendant les deux années précédents l'évènement mondial, *Planète Ovalé* concerne la pratique du rugby dans les collèges et lycées, *Ovalé U* se concentre sur la pratique du rugby à 7 dans les universités avec l'organisation d'un championnat de France et le dispositif *Parlez-vous rugby?* vise à rapprocher des collèges français avec des établissements britanniques autour du rugby. Si le partenariat est ici contractualisé à l'échelle nationale, des ententes similaires peuvent exister entre un établissement et une association comme ce fut le cas entre le lycée privé du Locquidy à Nantes et le club de rugby de l'ASPTT.

²⁶ Convention football signée le 18 septembre 2003, entre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, la FFF, l'USEP et l'UNSS, Article 6

²⁷ Convention rugby signée le 11 novembre 2000, entre entre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, la FFR, l'USEP et l'UNSS, Article 4

Les conventions, signées pour une durée de trois ans, se succèdent avec, à l'occasion, quelques modifications. Ainsi, la nouvelle convention signée en 2004, avec la FFR étend le partenariat au dispositif de l'École ouverte. Ce dernier accueille les jeunes qui ne partent pas en vacances pour leur proposer, pendant les vacances scolaires, des activités scolaires, culturelles et sportives. «Ce dispositif joue également un rôle important pour modifier auprès des jeunes l'image de l'école et constitue donc un élément dans la prévention de la violence»²⁸. Cette opération a été initiée en 1991 dans la banlieue parisienne avant d'être généralisée en 1996 à l'ensemble de la France et vers un public beaucoup plus large²⁹. Une convention identique a été signée avec la FFBB pour promouvoir la pratique du basket dans le cadre de l'opération «école ouverte». Elle fait suite, comme pour le rugby, à une convention signée au début des années 2000.

La fédération de basket a par ailleurs lancé une autre opération d'envergure baptisée «Basket École». L'objectif est de faire découvrir le basket et inciter les jeunes à s'inscrire en club par le biais du mini-basket. La volonté est de créer des liens entre les écoles et les clubs. Le principe du partenariat est alors que l'école devienne un lieu de recrutement de nouveaux adhérents tandis que le club se transforme en centre de ressources pour l'école grâce au prêt de ballons, paniers et conseils techniques ou la mise à disposition de gymnases. Ce partenariat s'officialise par la signature conjointe d'une «fiche d'intentions» et l'envoi d'un coffret pédagogique, de six ballons et d'une affiche. De nombreux liens sont noués entre le monde du basket et scolaire. Si le comité départemental de la Loire-Atlantique n'a pas été en mesure de fournir la liste de ces partenariats, il estime qu'environ un quart des clubs se sont rapprochés d'une ou plusieurs écoles. Sans doute sa position de premier département français en nombre de licenciés ne l'encourage-t-il pas à s'investir pleinement dans cette action. Les autres départements de la région sont investis dans l'opération. Seul le Maine-et-Loire nous a communiqué les chiffres (figure 63), les départements de Mayenne, Sarthe et Vendée n'ont pas donné

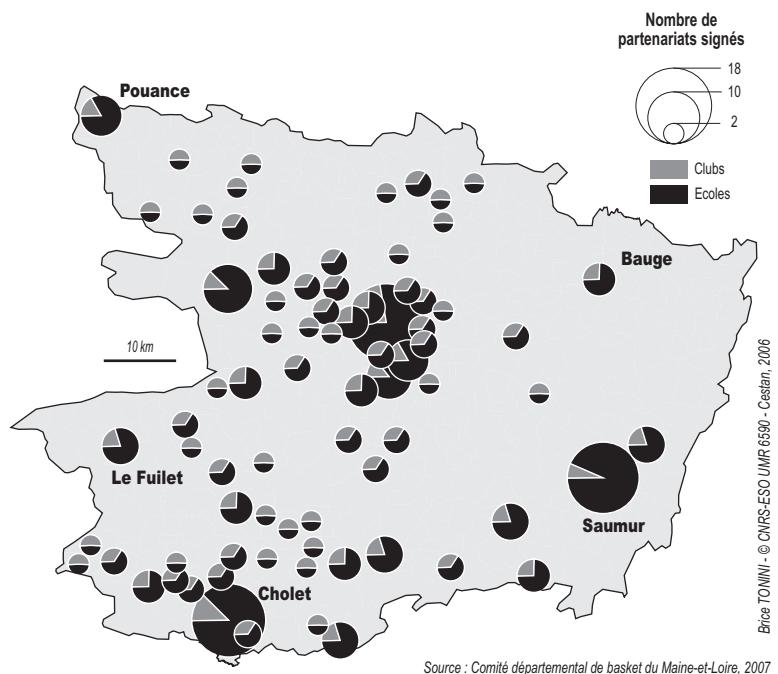


Figure 63 – Les partenariats de l'opération « basket-école » dans le Maine-et-Loire en 2007

²⁸ Convention pour le développement de la pratique du rugby à l'école, au collège, au lycée, signée à Marcoussis le 15 janvier 2004

²⁹ Pour plus de précisions, la charte de l'école ouverte est accessible en ligne : <http://education.gouv.fr>

suite à nos demandes.

Au bilan, il ressort de ce chapitre que la dynamique spatiale est une volonté fréquente du système sportif qui met en jeu les trois niveaux d'organisation. Ainsi, le souhait d'accroître une discipline, le rugby, se répercute sur le développement d'une association sportive, le SNUC, et l'objectif d'initier le plus grand nombre à la pratique sportive en général se traduit par l'augmentation des licenciés dans certaines disciplines, particulièrement le football.

Dans ce regard porté sur les actions de développement du sport, il ressort l'idée forte que le pouvoir n'est que rarement entre les mains des licenciés et des clubs qui sont davantage les bénéficiaires. Le mouvement sportif dispose d'un pouvoir normatif et indicatif. L'allocation des ressources matérielles et financières provient des partenaires ou des collectivités. Le sport n'a donc pas entièrement son avenir entre ses mains et doit le composer en accord avec les acteurs situés à sa marge.

Chapitre 6 :

Permanence des structures

Dans le propos introductif de l'ouvrage «*La naissance du mouvement associatif sportif en France*», P. Arnaud (1986) pose la question suivante: «Qu'est ce que le «mouvement sportif» en 1870? en 1890? en 1914? Rien en tout cas de ce que nous connaissons aujourd'hui». À l'évidence, les choses ont changé en un siècle. Pourtant football, basket et rugby, disciplines phares de nos jours, sont présents depuis les tous débuts de la pratique sportive en France. De même, de nombreuses associations ont fêté ou fêtent actuellement leur centenaire et sont encore très dynamiques. Pour subsister, elles ont dû s'adapter. Ce maintien de la structure témoigne, selon notre première hypothèse, de l'équilibre du système sport et donc de processus de résilience (cf. chapitre 3.1). Ce chapitre vise à rendre compte de ce processus à partir de deux exemples: le premier est celui des patronages catholiques qui, après avoir été un vecteur essentiel de la diffusion des pratiques et de leur développement, ont subi une restructuration profonde et composent encore aujourd'hui une part conséquente de l'organisation spatiale des pratiques sportives. Le second exemple porte sur le rugby de la Basse-Loire qui a su demeurer au sein d'un environnement pourtant totalement tourné vers le football et le basket. Quels mécanismes ont permis à ces systèmes de se maintenir et de s'adapter? À quelles perturbations ont-ils du faire face?

6.1 Les patronages catholiques

6.1.1 UN CONTEXTE FAVORABLE ; LE SPORT À LA RESCOUSSE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

UN CLIMAT ANTICLÉRICAL

La rupture du Concordat le 9 décembre 1905 rend officiel la séparation de l'Église et de l'État. Elle est l'aboutissement d'un processus d'émancipation de la République par rapport au pouvoir religieux entamé en 1879 avec l'arrivée au pouvoir des Républicains¹. Les années 1880 et les lois Ferry sur la laïcisation de l'école avaient déjà porté un coup important au mouvement catholique. Dans ce climat, les patronages évoluent: De «réunion pieuse d'enfants et de jeunes gens appartenant aux classes laborieuses de la société, qui, dans leurs moments de loisirs, se rassemblent pour se livrer à des jeux innocents et sanctifier leur âme par la pratique de la piété chrétienne» (C. Lecigne²), ils deviennent une «œuvre de conquête catholique, à partir des années 1890/1900 [avec pour objectif] de ne pas abandonner [la jeunesse] sur le terrain des œuvres laïques et de la protéger contre les attaques de l'anticléricalisme» (Bernard Y., 2001). L'Église insiste d'abord sur la construction des écoles chrétiennes qu'elle considère comme une priorité pastorale avant de porter l'effort sur les patronages.

¹ Jules Grévy succède au Maréchal Mac Mahon à la présidence de la République française

² Cité par Bernard Y., 2001

C'est donc parce qu'ils perdent de leur pouvoir dans la société que les catholiques réagissent par un vif mouvement de développement des patronages. «Depuis l'arrivée des républicains au pouvoir en 1879, l'influence de l'Église dans le pays, naguère omniprésente et toute-puissante, avait été largement réduite, en particulier par les lois visant la laïcisation de l'État et de la société française» (Dubreuil B., 1987). Clairement anticléricales, les lois de la fin du 19^e siècle se défendent d'être antireligieuses. L'article II de la loi de 1882 stipule que : «les écoles primaires vaqueront un jour par semaine en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires». Cette fenêtre laissée libre se tient le jeudi qui devient alors un moment stratégique pour l'Église catholique, «la pépinière du patronage» pour reprendre l'expression de l'Abbé Germont³.

L'ENJEU DU CONTRÔLE DE LA JEUNESSE

Pour R. Hubscher (1992), «Désemparés, les catholiques le sont quand ils ont le sentiment que la formation de la jeunesse leur échappe après la promulgation des lois Ferry sur l'école laïque et obligatoire [...].» Pour B. Dubreuil (1987), le sentiment semble plus fort car «l'enjeu, chacun s'en rendait compte, ce n'était pas seulement la religion, mais le pouvoir, la mise en place d'une nouvelle forme de société qui passait par le contrôle et la formation de la jeunesse». Il est urgent et primordial de réagir pour les catholiques: «pour conserver un peuple catholique, l'Église doit compléter l'éducation de la jeunesse et lui donner les références chrétiennes qu'elle ne trouve plus à l'école. Les patronages répondent à cette mission [...]» (Dessertine D., Maradan B., 2001). Il s'engage alors une lutte idéologique profonde entre catholiques et laïcs au centre de laquelle l'enjeu est la jeunesse. Les catholiques cherchent à la préserver des idées républicaines comme l'écrit le bulletin de l'*Union des associations ouvrières catholiques de France*, en 1890:

«L'ennemi veille à nos côtés; il attend au sortir de l'école chrétienne les adolescents que l'on a réussi à lui arracher dans la première enfance; il les attire, il les saisit, il les enrôle dans des sociétés de mauvais

"Dieu est l'Eternel arbitre qui juge le sportif"

Abbé Guiho

Figure 64 – Discours sur les ressemblances entre les œuvres catholiques et le sport

³ Cité par Bernard Y. 2001

aloï où bientôt il les a transformés à son image; si les chrétiens ne gardent pas la jeunesse au patronage, les francs-maçons triomphants s'en seront bientôt emparés et ruineront sans peine l'œuvre laborieuse édifiée par l'école catholique»⁴. Tous ne proposent alors pas d'activités sportives, loin s'en faut. Selon Y. Bernard (2001), «pratiquer un sport au patronage n'est pas un but en soi. Les œuvres de jeunesse revendentiquent une conception chrétienne de cette pratique. Les vicaires de patronage l'utilisent pour éduquer la jeunesse. Des valeurs profondes, chrétiennes et humaines veulent être transmises à une nombreuse jeunesse populaire ». Le sport est donc un instrument pour l'éducation religieuse de la jeunesse en raison des valeurs qu'il véhicule. Divers témoignages, parfois surprenants, rendent compte des parallèles entre sport et religion (figure 64).

Le sport devient d'autant plus important qu'il exerce une forte attraction sur cette jeunesse comme le note F. Groeninger (2004), «les sports et la gymnastique, finalement, seraient moins des moyens d'apostolat que des moyens d'attraction et de contrôle de la jeunesse» si bien que «les activités sportives vont donc relancer les patronages, leur donner une nouvelle impulsion avec l'introduction de la gymnastique, des jeux et des sports» (Bernard Y., 2001).

LA DÉCOUVERTE DE LA PRATIQUE SPORTIVE PORTÉE PAR L'ESPRIT DE LA REVANCHE DE 1870

Le souci d'encadrer et de protéger la jeunesse s'est d'abord traduit par la mise en place d'activités musicales et théâtrales. Ce n'est qu'après quelques temps que le sport fait son apparition. G. Cadiou (1998) note même, à titre anecdotique, qu'«à la Stella Maris de Douarnenez [...], c'était même un motif de renvoi». Mais, la défaite de Sedan et la chute du Second Empire ont laissé un traumatisme important dans l'esprit des Français. Un sentiment de revanche attise l'intérêt porté à l'aspect sportif. C'est grâce à une jeunesse musclée et sportive que les Allemands ont gagné la guerre. G. Avanzini (1999) rappelle que la finalité des sections sportives dans le contexte postérieur à 1870 est «de préparer la reconquête et la libération de l'Alsace et de la Lorraine». En 1898, le docteur Paul Michaux fonde la fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) afin de rassembler les sociétés sportives. Le docteur Michaux est lorrain et a vécu le siège de Metz durant le conflit franco-allemand de 1870. Profondément marqué, il apporte un soutien sans faille à la préparation militaire, demandant même au ministre de l'Armée que les patronages y participent. «La naissance et les premières années de la FGSPF ne peuvent [donc] être dissociées du projet patriotique de reconquête de l'Alsace et la Lorraine» (Groeninger F., 2004). L'article 2 des statuts de la FGSPF est éloquent: «Développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique et des sports, les forces physiques et morales de la jeunesse ouvrière; préparer ainsi au pays des générations d'hommes et de vaillants soldats». Les sociétés sportives développent un patriotisme important et entrent avec générosité dans l'effort de guerre (Bernard Y., 2001). Portée par cet élan patriotique, les pratiques sportives

⁴ Cité par Cholvy G., 1988

connaissent un essor important au sein des patronages qui choisissent des appellations révélatrices de leurs valeurs. Y. Bernard en recense de nombreux dans le diocèse de Nantes.

Hormis le nom de Jeanne d'Arc porté par plus d'une dizaine de sociétés, l'historienne recense, en autres, la Conquérante de Couffé, l'Avant-Garde de la Haye-Fouassière, la Cambronnaise de Saint-Sébastien-sur-Loire, la Vaillante de Vertou ou l'Étendard de Guéméné-Penfao⁵. En tout, ce sont environ 45 % des patronages qui comportent une connotation patriotique dans leur appellation. Attractif auprès de la jeunesse et bénéfique pour la défense de la nation, le sport des patronages va trouver un appui supplémentaire dans son opposition idéologique avec les Républicains.

6.1.2 LA VITALITÉ DE L'ACTION CATHOLIQUE STIMULÉE PAR LES LAÏCS

UN SUCCÈS ÉNORME

Années	Licenciés & Sociétés
1900	4 168 sociétés (CG)
1901	
1902	200 sociétés
1903	10 000 adhérents (HR)
1904	
1905	
1906	
1907	234 sociétés (GF)
1908	480 sociétés (HR & GF)
1909	
1910	850 sociétés (HR)
1911	1 000 sociétés (GF)
1912	
1913	1 505 sociétés (HR)
1914	1 500 sociétés (CG & AJP)
....	200 000 licenciés
1925	2 100 sociétés
1926	200 000 licenciés (CG)
1927	
1928	2 500 sociétés
....	350 000 licenciés (CG)
1937	3 000 sociétés (AJP)
1938	3 600 sociétés
1939	500 000 licenciés (CG)
....	4 100 sociétés (GF)
1942	4 500 sociétés (GF)
....	5 000 sociétés
1948	750 000 licenciés (CG)

CG : Cholvy Gérard
HR : Hubscher Ronald

GF : Groeninger Fabien
AJP : Augustin Jean-Pierre

Source : Recherches bibliographiques

Les réticences du monde catholique envers le sport vaincues, la pratique sportive connaît un vif succès au sein des patronages. De nombreux chiffres, parfois divergents, rendent compte du dynamisme de la pratique sportive au sein des œuvres (figure 65). Cependant, la reconstitution des dates de création est plus délicate parce que les archives manquent le plus souvent. La pratique sportive au sein des patronages s'articule en trois grandes périodes où les conflits mondiaux servent de charnières, comme ils l'ont fait pour le sport en général.

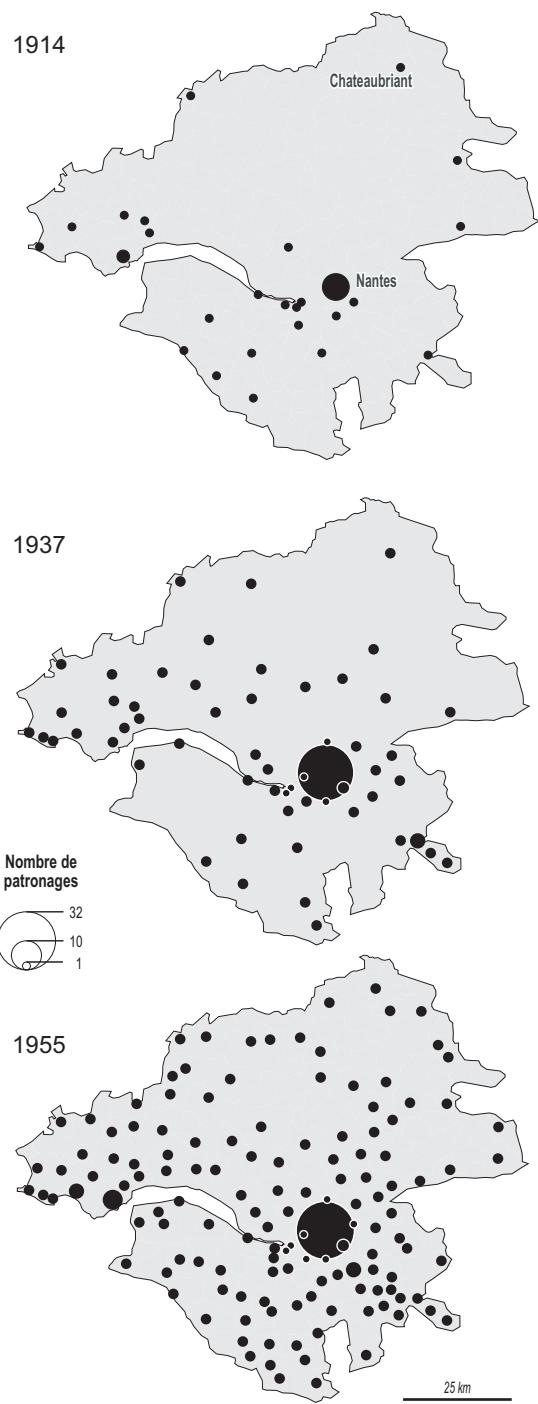
La loi de 1901 sur les associations permet aux sociétés sportives des patronages de se transformer en associations. Très rapidement, le patriotisme revanchard laisse sa place à des motivations sociales: offrir la possibilité de pratiquer le sport pour les jeunesse populaires. D'après les chiffres cités par Cholvy G. (1988), il existe en 1900, 4168 patronages catholiques, 90 protestants et 1500 laïcs. Selon R. Hubscher (1992), la FGSPF connaît une attraction très forte; «quelque 200 sociétés et 10 000 adhérents en 1903; 480 sociétés en 1908; 850 en 1911; 1505 en 1913 groupant 150 000 jeunes affiliés à 42 Unions régionales.

Figure 65 – Licenciés et sociétés affiliées à l'USFSA en France de 1900 à 1948

⁵ Pour la liste complète, nous renvoyons le lecteur à la thèse d'Y. Bernard, 2001, tome II

Le dynamisme de la FGSPF est favorisé par l'implantation très émiettée des patronages liés à une paroisse de quartier où les enfants bénéficient d'une structure d'accueil proche de leur domicile».

Selon F. Groeninger (2004), la progression des effectifs est très régulière: de 234 en 1907, les sociétés passent à 480 en 1908 puis à 1000 en 1911». Si ces chiffres divergent quelque peu, tous s'accordent sur le succès de la pratique sportive au sein des patronages. Le football est une discipline largement plébiscitée par les Catholiques. Toujours selon R. Hubscher (1992), «Dès 1903, 64 équipes sont sur les rangs et en 1913 elles seraient 600 à jouer chaque dimanche au football». En Loire-Atlantique, avant 1914, le football est notamment pratiqué dans les patronages de La Saint-Pierre de Nantes, la Mellinet de Notre de Dame de Bon-Port, la Fraternelle de Rezé et les Montagnards de la Montagne. À l'évidence, la première guerre mondiale marque une rupture dans la vie des patronages. La plupart des adhérents sont partis combattre, forts de leur préparation sportive, voire militaire. Le conflit terminé, la pratique sportive connaît un nouveau démarrage. D. Dessertine & B. Maradan ont intitulé leur ouvrage « *L'âge d'or des patronages: 1919-1939*» soulignant ainsi le dynamisme sportif des œuvres de jeunesse durant cette période. À partir de 1920, la pratique du football va se généraliser dans les patronages catholiques. Le patronage de Sainte-Anne et celui de Saint-Michel à Nort-sur-Erdre possèdent une équipe en 1921, etc. À partir des annuaires de la FGSPF, il a été possible de répertorier les mouvements de création des sociétés sportives des patronages affiliées à la Ligue Régionale de Bretagne entre 1914 et 1955. La figure 66 en est la représentation cartographique. Cependant, les annuaires ne précisent pas les activités sportives des patronages. Selon J.P. Augustin (1988), en un peu plus de vingt ans, le nombre de patronages affiliés va doubler, passant de 1500 à



Source : Annuaires de la FGSPF, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 66 – Les patronages catholiques en Loire-Atlantique de 1914 à 1955

3000 en 1937», et ce phénomène est d'autant plus accentué dans l'espace d'étude puisqu'«ils progressent partout mais deux tendances apparaissent clairement: le début d'un renforcement dans les pays de forte catholicité, pays de l'Ouest et Est de la France, mais aussi Pays Basque et Béarn, et le maintien de la faiblesse des implantations dans le sud». (*ibid.*). Au sein de ce que J.P. Augustin désigne comme les pays de l'Ouest⁶, «le nombre de patronages affiliés passe de 191 en 1914 à 504 en 1937 et la place des patros y sera de plus en plus forte par rapport au reste de la France [...]. Ainsi, cet espace va concentrer 13.1% des patronages affiliés en 1914, 16.9% en 1937 et 29.6% en 1955» (Augustin J.P., 1999). La progression quantitative des affiliations s'accompagne donc d'une concentration importante dont l'Ouest de la France bénéficie largement. Au cours de cette période, le monde rural est massivement atteint par le phénomène, d'autant que le basket fait son apparition dans les patronages. Introduit par les soldats américains, il se répand sur le territoire français. Son succès est conséquent notamment par ce qu'il ne requiert que peu de joueurs et un terrain de petite taille. Le mouvement catholique devient dithyrambique envers cette nouvelle discipline comme le montre cette description donnée par la FGSPF en 1924: «il est un résumé presque complet de l'athlétisme et une application de la gymnastique. C'est un jeu formateur des caractères. Il apprend à se décider. Il est destructeur d'égoïsme. Ce jeu si complet au point de vue physique comme au point de vue moral, devrait devenir en faveur chez nous»⁷. Basket et football bénéficient de la vitalité du mouvement sportif catholique pour imprégner le territoire régional. Pour les patronages, la deuxième guerre mondiale se traduit par une continuité de leur progression. «Si les dirigeants de la FGSPF avaient eu à se plaindre de Jean Borotra, ils reconnaissent que le Commissariat général avait permis un spectaculaire gonflement de la pratique sportive [...] Fin 1942, la fédération sportive catholique [...] regroupe 4 500 sociétés [...] au lieu de 4 100 en 1939 [...] en basket-ball, 58 équipes étaient engagées dans le championnat de France FGSPF en 1939, 73 en 1942. Les compétitions d'athlétisme et de football connaissent la même évolution» (Groeninger F., 2004). La fédération des patronages est à la tête d'une pratique sportive importante et dynamique. L'opposition avec le mouvement laïc motive continuellement les efforts de développement.

UNE RIVALITÉ MIMÉTIQUE

Une part importante de la vitalité des œuvres catholiques réside dans la lutte idéologique qui l'oppose au mouvement laïc pour le contrôle de la jeunesse. P. Arnaud (1988 in Cholvy) souligne qu'«à la guerre scolaire s'ajoute celle des sociétés sportives» si bien que «la création d'une société cléricale provoque aussitôt celle d'une société dite «républicaine», à moins que ce ne soit l'inverse». Cette opposition se traduit dans l'espace par un mimétisme parfois étonnant. À tel point qu'il arrive parfois que les patronages laïcs et catholiques existent de part et d'autre d'une même rue. Plus fréquemment, cette lutte engendre la création de sociétés des deux bords dans les communes comme le remarque R.

⁶ Les pays de l'ouest comprennent neuf départements : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée.

⁷ Cité par Y. Bernard, 2001

Hubscher (1992), «En face de chaque école des «sans-dieu» il faut dresser un patronage». En 1894 se tient, à Nantes, le congrès de la Ligue de l'Enseignement qui marque l'engagement des instituteurs dans la course à la création des sociétés sportives. G. Cadiou (1998) souligne que le Comité de Bretagne de l'USFSA, auquel est alors rattaché le département de la Loire-Inférieure, est créé en 1902 et «dès 1905-1906, un championnat de Bretagne de football est organisé par la fédération bretonne de la FGSPF, deux ans seulement après celui de l'USFSA». Les tensions entre laïcs et catholiques entretiennent et stimulent le dynamisme des œuvres de jeunesse dont l'apogée se situe au cours de l'entre-deux-guerres. «Les œuvres [patronages laïcs] s'organisent et s'imposeront après la première guerre mondiale. Elles se transforment en rivales sérieuses avec le développement des activités sportives et de loisirs» (Bernard Y., 2001). Selon M. Thurmann, en 1906 «il existe en 1894-95, 34 patronages laïcs en France. Ils sont au nombre de 648 en 1896-97 et 809 en 1901». La comparaison du chiffre des sociétés des deux obédiences démontre cette rivalité mimétique. D'après R. Hubscher (1992), en 1907, le CFI compte 490 sociétés, c'est-à-dire légèrement moins que les 687 comptabilisés par l'USFSA.

La lutte ne se limite pas à la création en miroir de patronages des deux bords. Chacun a adopté une discipline qu'il soutient et promeut: le football auquel s'adjoint un peu après le basket pour le mouvement catholique, le rugby pour le mouvement républicain, choix que J.P. Augustin a résumé par l'heureuse formule «formes de ballons, formes de croyances». À l'origine pourtant, les patronages catholiques appréciaient le ballon ovale. «Néanmoins, c'est le football-association, préconisé par la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, qui fait l'orgueil du patronage. Dans ce jeu, la finesse l'emporte sur la brutalité. C'est une autre façon d'affirmer sa différence face aux associations laïques où le rugby triomphe. La rivalité entre le ballon rond et le ballon ovale reflète symboliquement la concurrence entre les organisations laïques et les patronages, chacune d'entre elles cherchant à occuper le maximum d'espace sportif pour contrôler l'encadrement de la jeunesse». Nous ne nous attarderons pas sur les raisons de ce choix mais sur ses conséquences. A. Wahl (1999 in Cholvy) remarque que «dans ce processus de développement du football-association des patronages survient un fait capital en 1906. Charles Simon⁸ engage une campagne [qui vise] à supprimer la pratique du rugby dans tous les patronages de France». Le bras de fer entre l'USFSA et la FGSPF est engagé et se durcit lorsque la FIFA, récemment créée, déclare ne plus accepter qu'une seule fédération par pays et par discipline. Ce sera l'USFSA jusqu'en 1908 avant que son adversaire ne parvienne à s'imposer comme «la véritable fédération française de football» (Wahl A., 1999). En 1913, l'USFSA adhèrera même au comité français interfédéral (CFI)⁹ abandonnant ainsi totalement le football. Terre catholique, l'Ouest de la France, et plus précisément les Pays de la Loire, se tournent alors largement vers les pratiques du football et du basket qui apparaissent jusque dans les communes les plus

⁸ Charles Simon est le secrétaire général de la FGSPF. Mort au champ d'Honneur en 1915, le trophée Charles Simon est créé à sa mémoire en 1918 et est appelé plus couramment la Coupe de France.

⁹ Le CFI est créé en 1907 à l'initiative de C. Simon en réaction à la victoire de l'USFSA pour la reconnaissance par la FIFA. En 1919, le CFI deviendra la fédération française de football-association FFFA.

modestes. Le rugby est alors restreint aux isolats républicains constitués par les grandes villes et la Basse-Loire. En définitive, comme le remarque R. Hubscher (1992), «contrairement aux discours lénifiants sur la vertu consensuelle du sport, c'est dans le terreau des affrontements idéologiques qu'il puise sa vigueur». Pourtant le sport catholique devient victime de son succès. Ces réussites sportives et l'évolution des modes de vie le conduisent vers une rupture avec les valeurs religieuses.

6.1.3 DIVERGENCES ET RÉSILIENCE

La fin des années 1950 marque une bifurcation dans la trajectoire du sport catholique qui se scinde et suit des directions divergentes.

LA MISSION DE 1958, UNE RUPTURE DE TRAJECTOIRE

M. Launay (1988) rappelle qu'«en 1958, une grande mission est lancée autour d'une volonté de réflexion sur la dynamique des paroisses [...]. Dans une première étape, celle de la pré-mission, il s'agit de mettre progressivement en place les structures nécessaires à l'évaluation des moyens et des objectifs d'évangélisation.» Dans cet objectif, 15 commissions sont composées dont deux s'intéressent aux patronages: celle de «l'enfance» et celle «des sports et loisirs». La date de 1958 est réelle et symbolique. Réelle car elle correspond à l'officialisation de la réflexion sur les patronages (même si elle ne s'intéresse pas spécifiquement à eux); symbolique car les phénomènes lui sont antérieurs, de façon très importante pour certains. Selon A. Wahl (1998), la pratique du football prend quasiment fin dans les patronages catholiques avec la création de la FFFA, soit en 1919! Sans doute parce que dès lors, de nombreuses équipes de patronages s'affilient à la nouvelle fédération et se détachent de la FGSPF. «Mais, la pratique de la balle au pied ne disparaît pas des patronages» (Bernard Y., 2001). Ce phénomène d'adhésion à la FFF s'explique par la possibilité aux associations catholiques de se confronter, et à l'occasion de triompher de clubs de l'autre bord. Beaucoup d'entre elles adhéreront durant de nombreuses années conjointement à la FGSPF et à la FFF avant de se détourner progressivement de la première pour dessiner l'hégémonie fédérale en place aujourd'hui. La perturbation est donc longue et lente et les premières interrogations sur la place du sport dans les patronages sont conjointes à son apparition. Malgré quelques opposants, les patronages se sont investis pleinement dans la pratique sportive pendant de nombreuses années avant que les difficultés ne reviennent au premier plan.

Selon M. Launay (1998), «on a l'habitude de situer les dernières belles années des patronages aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, suivies après 1950 par un dépérissement lent mais inexorable. Il faudrait plutôt parler [...], d'une dissociation de plus en plus importante entre les activités sportives, parfois en plein essor et dont le support primitif est un patronage, et la formation culturelle et religieuse souvent délaissée [...]. De toute façon, la question est posée de la survie de l'œuvre». Si en 1958, encore 5 000 jeunes gens sont présents dans les patronages nantais, ils y sont prioritairement pour faire du sport. La dimension religieuse a quasiment disparu des motivations des

jeunes à tel point que la commission de l'Enfance écrit que «le patro est un milieu à christianiser»¹⁰. Les patronages, en perte de vitesse, ne survivent, pour la plupart, que grâce à la vitalité de leur association sportive. Or, «pour une partie du clergé, la société sportive n'est pas le patronage! Là, commence la polémique» (Bernard Y., 2001). Face à ce constat, la commission «sports et loisirs» propose de confier les tâches administratives des associations sportives à des laïcs, préparant ainsi son émancipation de la geste religieuse. Les acteurs à la tête du sport catholique changent, tout comme leur motivation. Cette évolution est également présente au niveau des pratiquants. Longtemps, la pérennité des associations catholiques a été assurée par l'acteur extrêmement puissant que représente l'Église.

D'après J.W. Lapierre (1992), «Un système souple est plus capable de faire face à des changements de son environnement». La souplesse d'un système se définit notamment par la relative autonomie des sous-systèmes constitutifs. Dans le cas des patronages, gageons que l'autonomie des licenciés leur a permis de poursuivre leur activité en délaissant la dimension religieuse au profit de l'aspect sportif. Cette idée est contenue dans les propos de Cholvy G. (1988) lorsqu'il écrit que «les jeunes attirés au patro par le sport gardaient un lien avec la paroisse, même si la motivation religieuse restait faible. Adhérents à une association sportive coupée de toute référence avec le monde paroissial, ils deviennent indifférents [...]. La fibre religieuse paraît particulièrement distendue. Les sportifs des patronages n'ont donc plus comme rapport à l'Église catholique que l'origine de leur association. Si l'Église reste un acteur, ne serait-ce que parce qu'elle est propriétaire des installations, elle devient secondaire et perd de son pouvoir.

L'OUVERTURE DES PATRONAGES & LA FIN DES PAROISSES

Parmi les constats de la mission, l'obsolescence de la paroisse comme échelon géographique de l'organisation des patronages a été soulignée. La Saint-Pierre de Nantes fournit une illustration frappante du phénomène puisque, en 1958, «seulement 10 % des adhérents sur les deux cents membres vivent dans le quartier» (Archives privées de la Paroisse Saint-Pierre, 1958)¹¹. Les propos de G. Cholvy (1988) sont, à ce propos sans ambiguïté :

«Le changement socioculturel qui marque les années 1960 parut signifier leur disparition définitive. Les facteurs externes du déclin vont se multipliant: une plus grande autonomie de l'enfant et de l'adolescent, mobylette, argent de poche; habitat éclaté qui rend les rassemblements plus difficiles tout comme les départs familiaux en week-end; influence de la télévision et des autres médias; développement de la panoplie des loisirs, les spécialisations «pointues» orientant vers les clubs et nécessitant une formation de cadres excluant de plus en plus le bénévolat [...]. On n'oubliera pas le phénomène de municipalisation des loisirs et des sports (1958 Fédération nationale des OMS); le développement des organismes d'entreprises, PTT, SNCF, EDF... S'y ajoutent les problèmes posés par

¹⁰ Cité par Bernard Y., 2001

¹¹ Cité par Bernard Y., 2001

la mixité, la libération des mœurs, le relâchement des disciplines familiales [...]. Les causes internes du déclin sont souvent soulignées. Les jeunes prêtres ne veulent plus être «des amuseurs d'enfants» et dès 1950 se détournent de la direction des patros».

De nombreux autres chercheurs s'accordent à reconnaître ce fait. Pour J.P. Augustin (1999), les transferts des populations du centre à la périphérie des grandes villes contribuent à l'éclatement de l'organisation par quartier qui a servi de base à l'implantation des œuvres catholiques.

Le chevauchement dominical des pratiques religieuse et sportive, la divergence croissante entre les valeurs des exploits sportifs et celles prônées par l'Église, les contestations d'une part croissante du clergé, la fin des paroisses, tous concourent à précipiter les patronages dans une situation de crise. Pourtant, elle reste au stade de la perturbation et la pratique sportive issue des patronages catholiques, compose encore aujourd'hui une part conséquente, voire en certains lieux majeure, du paysage sportif local.

D'une manière générale, les Pays de la Loire constituent une région traditionnellement catholique comme le rappelle Y. Bernard (2001), à propos de la Loire-Atlantique « [...] », l'Église s'est investie avec d'autant plus de force dans ces domaines [des activités culturelles et sportives], qu'elle œuvrait dans un département marqué par une fidélité traditionnelle à ses institutions, un clergé nombreux et une jeunesse, urbaine et rurale, en attente d'occupations». La ferveur catholique qui engendre une pratique sportive en adéquation avec les directives de l'Église est un élément constitutif du territoire régional. De là est née une implantation spatiale très dense des pratiques du football et du basket. Si, suite au divorce, les patronages sont réappropriés par les municipalités qui en font des témoins de leur histoire et affichent leur succès sportifs à leur compte, c'est bien grâce à la vitalité de l'Église et ses ramifications nombreuses dans l'ensemble de la région des Pays de la Loire, que la pratique sportive s'est diffusée et développée à l'ensemble des communes. Le foisonnement associatif mis en place est un facteur essentiel de la résilience sportive. À l'origine de centaines d'associations sportives, le désengagement de l'Église ne pouvait provoquer leur disparition pure et simple. L'affirmation des acteurs laïcs a offert la passerelle aux associations pour poursuivre leur pratique en dehors du mouvement catholique. Le divorce n'est pas complet et la FSCF continue à s'investir dans le sport. Elle prône dorénavant une pratique plus en phase avec ses valeurs. «Son objectif premier, en portant un regard particulier sur l'homme et la société est de contribuer à la réalisation de l'individu sous toutes ses formes, physique, morale, spirituelle par la pratique d'une activité dans une association»¹². Les activités artistiques et culturelles sont également présentes. Quant à sa pratique sportive, la fédération précise que «le projet fédéral est tourné vers ceux qui veulent pratiquer une activité physique dans un cadre classique [...] mais aussi et surtout ceux qui préfèrent aller à leur rythme, sans

¹² Objectifs de la FSCF, <http://www.fscf.asso.fr>

contraintes de recherche de la performance»¹³. L'ambition sportive n'a donc plus sa place dans la structure.

Les prémisses de la perturbation se situent loin en amont. L'Église n'a pas accepté immédiatement de voir le sport investir ses œuvres de jeunesse. Ce n'est que face à son succès auprès des jeunes et son refus de laisser les laïcs s'en emparer totalement qu'elle s'est investie dans cette activité. Cependant, les opposants à une pratique sportive trop importante n'ont jamais disparu d'autant que très vite cela a induit une ouverture des patronages à des populations de plus en plus larges, à la foi parfois discutable. À partir des années 1930, le phénomène ne fait que s'accentuer. Le football est devenu professionnel, le sport se développe de façon exponentielle et la société vibre au rythme des exploits des sportifs. Lentement, les représentations de la pratique sportive s'écartent des valeurs prônées par les patronages, engagés dans un mouvement général de sécularisation. Le divorce entre l'Église et le sport semble inéluctable.

LA SUBSTITUTION DES ACTEURS

Le processus de résilience s'est donc fondé sur l'évolution du profil des adhérents. Alors qu'à la fin du 19^e siècle, «le patronage accueille ses membres selon des règles bien précises. [à savoir] tout jeune homme [...] pourvu qu'il ait fait ses communions et qu'il pratique ses devoirs religieux»¹⁴, les règles de recrutement se distendent au point, en 1958, selon le Pape Pie XII «d'accueillir tous ceux qui se présentent, y compris les non-chrétiens pour leur offrir un milieu nourricier et formateur»¹⁵. Ce recrutement réalisé à l'échelle du quartier disparaît au profit d'une logique essentiellement sportive définie par le niveau et la performance. Le remplacement des aumoniers par des laïcs à la direction des patronages et le recrutement d'excellence «semblent marquer ou même redéfinir l'identité des patronages [...]» (Lacombe P. 1999). On assiste donc à une substitution des acteurs qui se caractérise par la disparition de la dimension religieuse. Ce phénomène apparaît dès la fin des années 1940 avec l'évolution de l'onomastique des sociétés. Ainsi, il apparaît qu'à partir de la fin des années 1940, les sociétés sportives optent pour des noms dénués de toute référence religieuse. L'auteur cite alors les exemples nantais de l'Essor de Saint-Pasquier et de l'Avenir-Sport de Saint-Donatien (Bernard Y., 2001).

En conclusion, il est possible de reprendre les mots de J.P. Augustin: «Au terme de ce périple dans le temps et dans l'espace, les patronages apparaissent bien comme un élément incontournable du paysage social et sportif de la France [...]. Dans le domaine du sport, après avoir facilité la pratique de certaines disciplines (gymnastique, football, basket), ils ont favorisé l'éclosion de nombreuses associations sportives, dont certaines en basket et football sont aujourd'hui au plus haut-niveau». Le

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Archives manuscrites sur le patronage Saint-Joseph de Basse-Indre, années 1889-1893. Cité par Bernard Y. 2001

¹⁵ Cité par Launay M. 1989

Le système sport a donc su adopter un comportement résilient lorsqu'une de ses structures fondamentales est devenue inadaptée à son évolution. Les disciplines du football et du basket se sont émancipées afin de survivre aux institutions qui les ont largement développées. Les patronages ont subsisté, même s'ils ont connu une diminution très importante de leur nombre, mais proposent désormais, en priorité d'autres pratiques.

Les patronages sont une bonne illustration d'un système qui s'est ouvert sur son environnement afin de réajuster les flux entrants pour se maintenir au fil des années. Aujourd'hui, de nombreuses associations ont une filiation catholique plus ou moins visible. Si beaucoup se signalent par leur nom, de très nombreuses ne comportent pas d'indices dans leur appellation, soit qu'elles aient été rebaptisées à l'occasion d'une fusion, soit que dès l'origine aucune référence ostentatoire n'existe dans les toponymes (les amicales par exemple). La ferveur religieuse de la région a conduit à la forte imprégnation du territoire par les pratiques sportives portées par l'Église catholique. À l'inverse, la tradition républicaine de la Basse-Loire contient les ferment de sa vocation rugbystique.

6.2 *Le rugby de la Basse-Loire¹⁶; une exception qui dure*

6.2.1 UN CLUB DANS SA COMMUNE

CULTURE RUGBYSTIQUE ET ATTACHEMENT AU CLUB

Selon Bernard Y. (2001), «la carte politique fait apparaître un vote régulier à gauche parmi ces populations des centres industriels de la Basse-Loire. Le courant républicain, radical et anticlérical de surcroît, remporte régulièrement les élections». Cette tendance idéologique se traduit par un retard et une faiblesse de la présence des œuvres catholiques. «Ainsi dans la région nazairienne, Trignac, dont la majorité de la population est issue de l'immigration des campagnes du nord-ouest de la Loire-Inférieure¹⁷ et du sud du Morbihan, ne possède pas de lieu de culte paroissial avant 1921» (Bernard Y., 2001). La Basse-Loire se démarque donc du reste du département qui, à l'exception du littoral, affiche «une majorité de droite bonapartiste ou monarchiste, qui évolue peu jusqu'à la guerre de 1914-1918» (*Ibid.*). Cette exception se retrouve dans les pratiques sportives et le rugby occupe une place majeure du début du 20^e siècle à nos jours. Ce maintien s'explique par deux facteurs principaux: la très forte imprégnation du club dans la société locale et son positionnement dans le paysage sportif. L'entrée dans cette analyse se fait par le club de rugby de Trignac qui symbolise, presque jusqu'à la caricature, le phénomène.

«Trignac, l'équipe des hauts fourneaux, célèbre comme Bilbao pour les taureaux géants de sa plaza, pour son pack de superbes brutes, blindées par la fréquentation quotidienne de l'acier trempé, et qui électrisaient la foule indigène».

¹⁶ Les termes de Basse-Loire et de Brière seront employés ici indifféremment pour évoquer les communes situées sur la rive droite de l'estuaire de la Loire.

¹⁷ C'est en 1957 que la Loire-Inférieure a changé de nom pour devenir la Loire-Atlantique.

Ces mots de J. Gracq (1985), amateur de rugby, permettent de saisir la nature profondément ouvrière du club de rugby de Trignac et ses liens avec la société locale. Dès l'origine, le club de rugby de Trignac affiche sa particularité en voyant le jour avant la commune. En effet, Trignac est, à ce moment là, rattachée à Montoir-de-Bretagne et ne devient une commune qu'en 1914. En 1872, ce village ne compte que 319 habitants mais la décision d'implanter des forges à Trignac par la Société des Mines de fer et d'Anjou en 1879, bouleverse sa dynamique démographique. Chaque jour, plusieurs milliers d'ouvriers viennent travailler à l'usine. Parmi eux, plusieurs adolescents souhaitent se défouler le dimanche venu, jour chômé¹⁸ depuis quelques années et fondent le Rugby Club Trignacais en 1912. Ce lien à l'usine préside au choix des couleurs du club. «Le rouge pour le sang versé si souvent dans l'usine [...] le noir parce que couleur du deuil [...]. Pensons aussi à la couleur du «coke», charbon utilisé en énorme quantité par la citadelle usine» (Grolleau J.P. *et al.*, 2002). Dès 1913, l'usine fait l'acquisition d'un terrain qui est encore aujourd'hui, près de 100 ans plus tard, celui sur lequel évolue le club: le stade Lesvrières¹⁹.

Émanation d'une usine qui rythme la vie de la commune, le club s'enracine dans son espace et s'affirme comme une «grande famille», ainsi qu'il se qualifie. De très nombreux éléments viennent le rappeler tout au long du siècle de pratique. Ainsi, une trentaine de fratries porteront les couleurs du club. De plus, le club ne fait qu'un recrutement de circonstances, au rythme des mutations professionnelles et quasiment jamais sur critères sportifs. La plupart des équipiers premiers sont issus de l'école de rugby et, par là, de la population locale. En 1961, un journaliste du sud de la France écrit: «Dans l'Ouest, Trignac et son Rugby Club, constituent un véritable phénomène. Existe-t-il en France un seul autre club où l'équipe première soit constituée par quinze garçons du cru, tout comme d'ailleurs sont entièrement locales l'équipe réserve, les équipes juniors, cadets, minimes et canetons? [...] Ce fief du ballon ovale où le sport-roi l'est doublement, a toujours provoqué un étonnement admiratif dans les milieux rugbystiques [...] Trignac, c'est le RCT; le RCT c'est Trignac. Cette véritable passion de toute une cité pour un sport et pour une équipe est émouvante au possible»²⁰. Aujourd'hui encore, le club est alimenté en quasi-totalité par les habitants des communes alentours. Ainsi, les jeunes de l'école de rugby proviennent de communes ou villages sis dans un rayon de moins de 20 km (figure 67). Même si ces jeunes licenciés ne sont pas aussi mobiles que leurs aînés, le constat d'un fonctionnement local est indéniable. Lors des premières saisons sportives du 21^e siècle, 80 % de l'équipe fanion est encore issu de l'école de rugby locale. Cet enfermement sur le local n'existe pas seulement au niveau des pratiquants, il se retrouve à propos des dirigeants. La plupart des licenciés, lorsqu'ils se transforment en «canard voyageur» pour reprendre l'expression attachée au club²¹, c'est-à-dire partent dans d'autres clubs pour des raisons diverses, reviennent au club et s'investissent dans son fonctionnement.

¹⁸ Le repos dominical est institué en 1906

¹⁹ Du nom d'un ancien président du RCT de 1924 à 1937.

²⁰ Cité par Grolleau J.P. *et al.*, 2002

²¹ L'image du canard, très présent en Brière, est indissociable du club. L'écusson représente un canard qui s'envole au dessus d'un roseau. Le journal du RCT s'intitule « Le Canard déchaîné » et les joueurs de Trignac sont fréquemment surnommés ainsi.

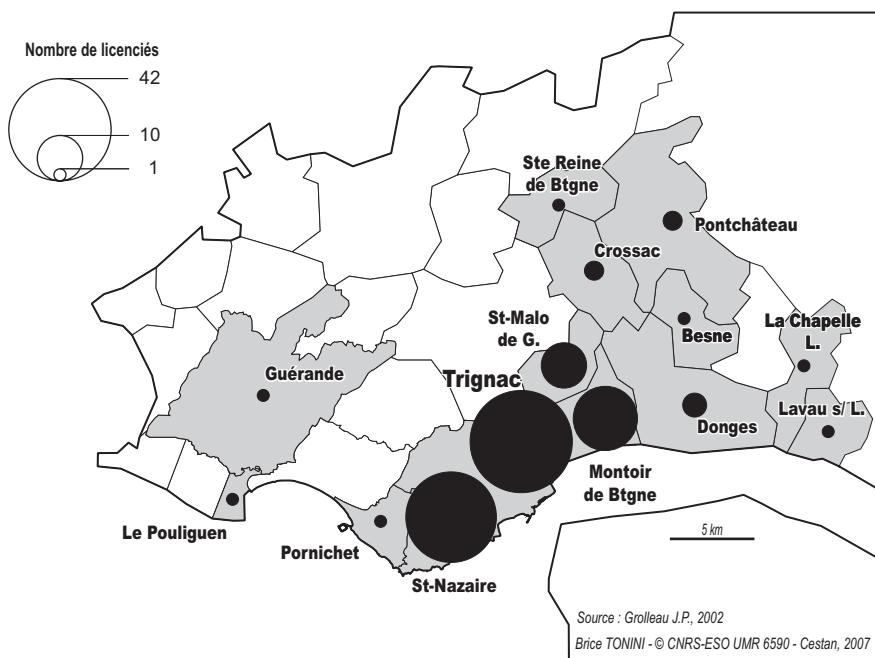


Figure 67 – Origines géographiques des jeunes licenciés (non séniors) du RCT en 1996

Cela est nettement visible au travers des présidences successives. Selon le même principe, la quasi-totalité des entraîneurs de l'équipe première sont des joueurs du club. En 1996, se produit «un fait unique dans l'histoire du rugby briéron», l'entraîneur n'est pas issu de l'école de rugby trignacaise mais arrive de Paris. Ce premier entraîneur «extérieur» exerce pendant une seule saison avant de laisser sa place, une nouvelle fois, à un entraîneur en provenance de Paris. Ce n'est pas une réussite et il n'effectue lui aussi qu'une saison. Le club en tire les leçons et «revenu aux valeurs d'antan, le RCT fait confiance aux entraîneurs formés au sein même de son école de rugby» (Grolleau J.P., 2002). Le RCT affiche fièrement sa particularité dans un univers rugbystique régional qui, pour les plus ambitieux d'entre eux, se dirige vers une semi-professionnalisation des joueurs, un recrutement important et des budgets en hausse. Réputé renfermé, le club n'ouvre pas sa frontière sur l'extérieur et se plaît à se comparer régulièrement à un certain village gaulois qui résiste toujours «grâce à sa potion magique où entrent deux ingrédients essentiels: l'attachement au maillot «rouge et noir» et un public fidèle»²².

Ce public est tout autant attaché aux valeurs du club. La création d'un club de supporters en 1949 en est une preuve probante à la lecture de ces actions et de ces objectifs. Ainsi, l'Article 9 précise que le but moral est d'«assister de toutes ses forces les équipes du RCT, soit sur le terrain, soit en déplacement et faire en sorte que tous les joueurs du RCT sentent que derrière eux, se trouve un club de supporters qui sera toujours prêt à les encourager en toutes circonstances». Si cette volonté est à la source de tous regroupements de supporters quel que soit le club, bien que rarement le soutien soit

²² Article issu du quotidien Ouest-France, Cité par Grolleau J.P. *et al*, 2002

formulé de manière aussi inconditionnelle, le but financier, présenté dans l'Article 10, témoigne des liens puissants entre le club et son environnement local: «le club des supporters peut aider pécuniairement un joueur blessé en match, si la blessure occasionne de nombreux jours de manque à gagner. Le club des supporters peut, [...] aider pécuniairement les équipes du RCT soit par l'achat des maillots, chaussures de sports, [...]»²³. Ce soutien indéfectible se lit logiquement dans la nombreuse assistance présente au cours des matches. En guise d'illustration, lorsqu'en 1951, une nouvelle tribune est construite, 3 000 personnes sont présentes pour le match d'inauguration alors que la population de la commune est de 3 947 en 1946 et de 6 223 en 1954 selon les recensements de l'INSEE²⁴.

Une telle imbrication dans la commune procure indéniablement au club une force et une assise. Cependant, lorsqu'au milieu des années 1980, le chômage croît fortement dans la région, le club en subit directement les conséquences et quitte la 2^e division nationale pour la 3^e puis pour les divisions régionales. Cette même osmose avec la commune lui permettra de faire face à la crise.

SUCCÈS ET MOTEUR SPORTIF LOCAL

Par sa dynamique et l'engouement communal qu'il génère, le rugby trignacais se retrouve à l'origine du développement sportif local. En 1927, une section d'athlétisme voit le jour dans laquelle beaucoup de rugbymen viennent parfaire leur condition physique. Dans le même temps, le basket fait son apparition pour la gente féminine²⁵. Le basket masculin n'apparaîtra qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1946. Le rugby demeure la discipline reine de la Basse-Loire et les succès du club trignacais lui permettent de devenir l'emblème de la commune. En 1926, le club est champion Honneur d'Anjou et accède à la 2^{ème} division nationale; dans les années 1930, le club se confronte à des noms prestigieux et lointains, à l'image du Stadoceste Tarbais ou du Sporting Club Albigeois. À plusieurs reprises, le club tutoie la première division. Lors de la saison 1948-1949, le club devait y accéder et ce n'est qu'en raison d'un changement de règlement de la FFR qui institua des matches de barrages, que le club ne connaît pas cette consécration. Les succès sportifs se doublent d'un succès populaire et le nombre d'adhérents est en constante augmentation. Dès 1926, une deuxième équipe est créée, en 1930, il existe plusieurs équipes de quartiers qui viennent affronter les joueurs du club, et beaucoup endossent par la suite le maillot rouge et noir. En 1936, une équipe juniors apparaît officiellement. Quelques années plus tard, en 1956, la création de l'école de rugby, riche d'une quarantaine d'enfants, assure en partie la pérennité du club. Les équipements suivent l'évolution du club. Un second terrain est construit adossé au premier en 1964 et en 1987, alors que le club connaît une époque sportive en demi-teinte, il est décidé la construction d'un lieu de rassemblement. Habituellement appelé «Club-House», le RCT préfère qualifier le nouvel local de «maison du rugby», vraisemblablement plus par

²³ Cité par Grolleau J.P. *et al*, 2002

²⁴ INSEE des Pays de la Loire, *Population des communes de Loire-Atlantique ; 1801-1990*, Chiffres n°11, Mars 1998

²⁵ Une équipe de basket féminin existe à Trignac depuis 1921, date à laquelle il n'en existe qu'une seule autre dans le département à Nantes.

volonté de marquer sa différence que par un rejet de tout anglicisme. Au sein de ce lieu de rassemblement, une large place est accordée à la salle des trophées, symbole du passé du club, dont une vidéo est même disponible sur le site du club²⁶.

Si l'association revendique fièrement ses origines, elle ne se contente pas de regarder le passé. En 1995, la presse locale titre : « RCT, le passé se conjugue au futur » et le club fait souvent sienne l'expression « un pied dans le passé, la tête vers l'avenir ». Il poursuit alors son implication dans la société locale et tisse des liens avec les établissements scolaires. Dans les années 1980, l'instituteur de l'école primaire fait partie des dirigeants du RCT. Ce sont ses élèves qui, dans le cadre d'un projet scolaire, modernisent l'écusson du club, un canard et un roseau. Situé au cœur des marais de Brière, le club de Trignac revendique son territoire. Il se veut à l'image de ce roseau qui « plie mais ne se rompt pas ». Les relations ne se limitent pas avec l'école primaire et à la même époque, une classe « promo rugby » est créée au sein du collège de Certé à Trignac.

Le club s'appuie donc sur son passé tout autant que sur sa différence par rapports aux autres associations. En 1996, alors que beaucoup d'équipes régionales de rugby affichent leurs ambitions et rétribue partiellement leurs joueurs (Saint-Nazaire, SNUC, FCY), le nouveau président de Trignac rappelle qu'il n'y a toujours pas de prime de match au RCT et s'interroge sur la viabilité de cette politique face à l'attitude des autres associations. Mais, il souligne que « la priorité est de conserver pleine et entière l'identité du club »²⁷, qui repose sur son esprit de clocher²⁸.

6.2.2 UNE CONCURRENCE SALVATRICE

RUGBY ET BASKET

En Brière, on joue au basket et au rugby. Cette phrase, volontairement incisive et bien sûr exagérée, permet de souligner les rapports entre disciplines existant dans cet espace. De nombreuses autres disciplines existent et sont performantes à l'image du volley-ball ou de la boxe et même du football. La forte présence du rugby, et surtout sa persistance, se fait d'abord par une concurrence envers le football. En effet, le basket, pratique pourtant largement portée par le mouvement catholique lors de son apparition et de son expansion, est fortement présent dans la Basse-Loire. Si le rugby tient une place si forte c'est parce qu'il a pris la place du football au sein des communes de Saint-Nazaire et surtout de Trignac. Bien sûr, un club de football existe à Trignac et plus d'une dizaine à Saint-Nazaire et la plupart des communes disposent d'associations mais l'image sportive renvoyée par cet espace est celle d'une pratique d'abord rugbystique. La cartographie des surreprésentations sportives présentée dans le chapitre 2 (figure 35) met clairement en évidence la place prépondérante du basket et du rugby et la relative clandestinité d'un football pourtant plus habitué à la lumière. La place du basket

²⁶ <http://www.rugby-trignac.com>

²⁷ Cité par Grolleau J.P. *et al*, 2002

²⁸ Il est cocasse de remarquer que le club n'a de cesse de revendiquer son « esprit de clocher » alors que l'église de la commune n'en possède pas.

apparaît également particulièrement importante dans la ville de Saint-Nazaire dont le nombre de licenciés et de clubs par rapport à sa population est le plus important pour les villes des Pays de la Loire et comparable aux situations de Cholet ou du Mans dont les clubs évoluent au plus haut-niveau national (cf. chapitre 2, figure 26). Une autre caractéristique du basket local est d'être largement tourné vers la pratique féminine. Déjà, en 1921, Trignac était la seule commune des Pays de la Loire à disposer d'une équipe de basket féminin avec Nantes. Au début du 21^e siècle, la pratique féminine demeure très présente dans la Basse-Loire.

LE MAINTIEN DU TRIPTYQUE

Le second critère d'importance dans le maintien du ballon ovale de la Basse-Loire est celui de son environnement rugbystique. La lutte avec son voisin nazairien et, dans une moindre mesure avec le rugby nantais, constitue une réalité constante qui a largement contribué au maintien de la pratique rugbystique dans un département d'obédience footballistique.

Le rugby dans les Pays de la Loire est un sport urbain. Mais, il n'est pas le même dans toutes les villes. «À Nantes, il est celui des élites bourgeoises anglophiles, comme en atteste son association ancienne au tennis. À Saint-Nazaire, il est celui des ouvriers de la construction navale et du port [...]. À ces deux clubs, on ne manquera pas bien sûr d'ajouter celui de Trignac, le faubourg communiste de Saint-Nazaire» (Pinson J.C., 2007). Chaque club, à la tête de sa commune et de son espace, caractérisé par une dimension sociale, œuvre à dominer ses adversaires.

Les rapports avec le voisin nazairien sont les plus évocateurs. Nés à quelques années d'intervalle (le SNR a vu le jour en 1908), la connivence entre les deux clubs apparaît jusque dans les couleurs des clubs qui sont identiques. Le Sporting Nazairien Rugby (SNR) est apparu quelques années auparavant en 1908. C'est également un club d'ouvrier dont la rivalité avec Trignac correspond selon J.P. Pinson à «une transposition dans l'ordre sportif de la vieille rivalité des socialistes et des communistes pour la conquête de l'hégémonie sur la classe ouvrière [...]». À Trignac la communiste s'oppose Saint-Nazaire la socialiste. Le rugby nazairien revendique également ses origines ouvrières en témoignent ces mots de l'entraîneur: «Il faut que les joueurs ouvrent les yeux sur la misère qui les entoure. Saint-Nazaire est une ville ouvrière où les salaires sont peu élevés [...]. Il faut que les joueurs cessent de fonctionner comme des petits-bourgeois et qu'ils adoptent un comportement plus conforme aux valeurs de la ville dont ils défendent les couleurs»²⁹.

Les rapports entre les clubs ne sont pas seulement fondés sur l'opposition. En 1929, les sections d'athlétisme de l'Étoile de Saint-Nazaire et du RCT fusionnent, rapprochant ainsi les nombreux rugbymen qui pratiquent les deux disciplines. Plus encore, au cours de toutes ces années, des membres de même famille se retrouvent face à face lors des rencontres, parfois même en première

²⁹ Cité par Pinson J.C., 2007

ligne³⁰. À chaque confrontation, l'engouement des supporters des deux bords, voire des communes, est général. Il s'agit alors de véritables derbies³¹. Bien que de telles rencontres aient lieu presque chaque année, tant les trajectoires sportives se suivent, le match reste une «rencontre tant attendue des fervents de l'ovale»³². Les journaux quotidiens s'en font largement l'écho comme le montre ce court extrait : «Nul doute, comme le veut la tradition, nombreux seront les supporters des deux clubs sur les touches du stade Lesvrières [...]. Le passé nous a valu des rencontres serrées, passionnées même [...]. Si le Sporting s'est laissé distancer par Trignac les saisons passées, il semble [...] qu'il veuille reprendre sa place grâce à l'apport de sang neuf»³³. Une dizaine d'années plus tard, l'opposition entre les deux clubs demeure un rendez-vous incontournable et nul doute qu' « un nombreux public se rendra donc rue du stade pour assister à l'un des évènements sportifs les plus marquants de l'année»³⁴. L'opposition atteint son paroxysme en 1994 lorsque RCT et SNR se retrouve face à face pour le match de la montée en 2^{ème} division. Parmi les 32 équipes de toutes la France encore en lice pour s'affronter en vue de l'accession à la division supérieure, le hasard a voulu que les voisins de la Basse-Loire se retrouvent ajoutant ainsi le parfum du rugby à une confrontation sportivement majeure. Disputée en terrain neutre, la rencontre est organisée à Nantes, dans le stade Marcel Saupin. Pour déplacer la foule de supporters briérons, pas moins de 19 cars partent de Basse-Loire en direction de la Cité des Ducs de Bretagne (Saint-Nazaire remporte cette première confrontation par 10 cars à 9). Trignac sort vainqueur de cette confrontation encore très présente dans les mémoires car non seulement la victoire sur le frère ennemi fut au rendez-vous mais elle eu lieu sur les terres de l'autre rival traditionnel, le SNUC.

En effet, la concurrence ne se restreint pas à la Basse-Loire et s'étend jusqu'à Nantes. *L'Ouest-Matin* titre, en septembre 1952, «Grand Derby Régional» et précise dans l'article qu' «à l'occasion des derbies passés, la petite cité trignacaise connaissait une certaine affluence. Le stade Lesvrières se trouvait à chaque fois envahi par cette foule de spectateurs, qui, fervents de la balle ovale, venaient de tous les coins du département. Aussi dimanche, avec le match SNUC-RC Trignacais, tous ces sportifs ne voudront pas rompre avec la tradition»³⁵. Le club nantais, vainqueur du bouclier de Brennus, a été pendant de nombreuses années, largement dominateur du rugby ligérien. Mais la volonté de s'imposer face à «la grande ville» ne s'est jamais démentie et chaque rencontre a donné lieu d'après combats. Au rythme des saisons et avec la disparition du SNUC de l'élite nationale, Trignac et Saint-Nazaire sont parvenus à disputer la place de référent du triptyque rugbystique. Aujourd'hui encore, d'après le

³⁰ La première ligne est constituée au rugby des deux piliers et du talonneur qui, à chaque mêlée, sont en confrontation directe avec leur adversaire.

³¹ Terme issu du monde hippique, le derby désigne par la suite une rencontre entre deux villes voisines. Le terme s'est étendu pour évoquer des matchs importants entre deux villes géographiquement proches. Cependant, il arrive que la distance soit importante, à l'image des rencontres de football entre Nantes et Bordeaux ou le PSG et l'OM, apportant une certaine laxité au terme.

³² *L'Ouest-Matin*, 1^{er} octobre 1950, *Demain, traditionnel derby local Trignac-St-Nazaire*

³³ *L'Ouest-Matin*, 28 septembre 1950, *Derby local entre le RC Trignac et le Sporting Club Nazairien*

³⁴ *L'Éclair*, 23 septembre 1959, *Derby local : RC Trignacais-Sporting Club Nazairien*

³⁵ *L'Ouest-Matin*, 17 septembre 1952, *Grand Derby Régional, Snuc-RC Trignacais*

président du comité territorial de rugby des Pays de la Loire « il y a un fief: la Brière. Et il y a Nantes [...] »³⁶. Si quelques autres associations se sont immiscées dans le triptyque, à l'image du FCY la Roche-sur-Yon ou de l'ASPTT Nantes, les trois clubs se sont en définitive stimulés conjointement pour permettre au rugby des Pays de la Loire de disposer d'une ossature pérenne. Chaque montée ou relégation d'une des ces associations a provoqué une réponse des deux autres et dessiné un véritable chassé-croisé dont le dessin rend compte de cette coopération plus ou moins consciente. Désormais, un écart se creuse entre Trignac, engagé dans le championnat de Fédérale 3 pour la saison 2007-2008 et Saint-Nazaire, pensionnaire de Fédérale 1.

Les ambitions du club nazairien et sa volonté d'entrer dans le professionnalisme représentent probablement un moment charnière dans l'évolution des rapports entre les deux clubs. Le SNR qui affiche sa volonté d'accéder à la Pro D2 (antichambre du Top 14) d'ici trois ans s'est tourné vers une pratique nationale et domine à l'heure actuelle le rugby régional. Cette ascension sportive peut se traduire par deux scénarii. L'un pessimiste qui verrait la rupture de cette concurrence salvatrice et porteuse avec le voisin trignacais, l'autre optimiste qui consisterait en un progrès et un suivi du RCT dans le sillage du SNR qui s'émancipe de la pratique « Atlantique ». Si Saint-Nazaire a pris quelques avances sur le plan sportif, Trignac dispute la place de second club du département aux clubs de l'agglomération nantaise, le SNUC et le RCSSBG, désormais orienté vers la compétition (cf. chapitre 8).

Une même question peut être posée à propos des interactions entre le club de Saint-Nazaire et celui du SNUC. Le département de la Loire-Atlantique est-il suffisamment ouvert sur le rugby pour assumer deux clubs de haut-niveau. Si non, quel club faut-il soutenir ?

Les relations entre le RCT et le SNR ont également franchi une étape d'importance dans leur relation avec la création, à la fin de l'année 2006, du « XV de l'Atlantique » qui rassemble les équipes cadettes et juniors de deux clubs. L'opposition laisse place à l'entraide car « des gens intelligents ont compris que ce mariage de raison était nécessaire voire vital pour le développement de la discipline. Dans le cas contraire, on aurait assisté régulièrement à une érosion chez les jeunes, faute de pouvoir leur présenter un niveau digne de compétition [...] »³⁷. Un nouveau pas vient d'être fait et la résilience se déplace à l'échelle de la discipline afin d'éviter de voir la perturbation née d'un déclin des licences vers une crise pour les deux associations. Cet exemple fournit une belle transition vers le chapitre suivant (cf. chapitre 7.1).

Les patronages et le rugby de la Basse-Loire offrent deux exemples de résilience différents. Si les premiers se sont adaptés aux changements en ouvrant leur frontière et en transférant le pouvoir d'un type d'acteur (le pouvoir religieux) vers un autre (le pouvoir fédéral), le rugby a agi différemment. Sans le renier, les patronages n'accordent pas un intérêt fondamental à leur passé catholique. À

³⁶ *Ouest-France*, 5 septembre 2007, Jacques Troger, *on comble notre retard*

³⁷ *L'Écho de la Presqu'île*, 3 mars 2006

l'opposé, le RCT est parvenu à se maintenir en conservant une structure relativement fixe tout au long du siècle en s'appuyant sur ses origines et les valeurs liées. Le club de rugby de Saint-Nazaire a suivi, pour sa part, une trajectoire intermédiaire en revendiquant également ses origines, quoique de manière moins flagrante, tout en s'ouvrant largement sur son environnement pour se lancer dans une pratique résolument compétitive. Selon D. Charrier (1999, in FNOMS) : « Il faut accepter [...] l'idée de la vulnérabilité du mouvement sportif. Autrement dit, puisque les pratiques changent, puisque les organisations se transforment, il faut accepter l'idée que le club sportif n'est pas forcément une organisation éternelle. Il doit se transformer, sinon il est vulnérable ». Si Trignac a réussi à composer un contre-exemple relatif, c'est parce qu'il a, dès son apparition, dessiné sa frontière autour de sa commune et non dans une partie de celle-ci voire dans le bassin de la Basse-Loire.

Ces deux cas de résilience ont pour point commun de représenter des appuis fondamentaux de l'organisation spatiale actuelle des pratiques sportives. Le rugby de la Basse-Loire constitue la place forte de la discipline dans la région et l'un de ses meilleurs ambassadeurs pour son image au sein du territoire national, d'autant que désormais Saint-Nazaire évolue à un haut-niveau. De plus, les meilleurs clubs de basket et de football d'aujourd'hui - Hermine de Nantes et Football Club de Nantes ou Cholet Basket - sont les héritiers du mouvement catholique. Parfois en filiation directe comme L'Hermine (le patronage de Sainte-Anne); parfois via le jeu d'une fusion à l'image du FCN Atlantique né du rapprochement de cinq associations dont deux patronages (La Saint-Pierre et la Mellinet). Les patronages ont laissé un précieux legs à la pratique sportive contemporaine. Considérant le discours des éducateurs de l'Hermine, soucieux de remplir un rôle social auprès des « 200 jeunes » du club, S. Robert (1997) souligne que « comme au temps du patronage, l'enjeu de la jeunesse demeure : il ne s'agit certes plus de former des soldats ou de citoyens patriotes, mais le traditionnel souci de ne pas voir les jeunes « courir dans la rue », de les « détourner de l'oisiveté et des tentations » n'a pas pour autant disparu. C'est peut être là une caractéristique de tout club formateur ». À travers cette remarque, il est possible d'appréhender les clubs formateurs, avec les précautions qui s'imposent, comme une forme moderne du patronage.

Chapitre 7 :

Réorganisation spatiale des pratiques

Lorsqu'un système ne parvient pas à contenir une perturbation au sein de son domaine d'attraction, il est confronté à une situation de crise (cf. chapitre 3). Le risque majeur pour le système est alors de disparaître. Cependant, ce risque n'est réel qu'au niveau d'ordre du club. En effet, une discipline et plus encore le sport sont assurés de leur pérennité. Suite à la survenue d'une crise, s'il survit, le système doit se réorganiser ce qui se traduit le plus souvent par une dynamique spatiale. Si cette réorganisation est, pour sa part, réelle pour les trois niveaux d'ordre, nous ne traitons pas dans ce chapitre du niveau d'organisation le plus général qu'est le sport. Sans doute, la fin maintes fois annoncée du sport associatif «menacé» par l'émergence des pratiques libres aurait pu trouver sa place au sein de ce chapitre. Nous lui avons préféré d'autres exemples: ceux des rapprochements entre clubs, de la trajectoire du basket challandais et, par là du basket vendéen, et celui des trajectoires croisées du football et du rugby nantais. Pour chacune de ces illustrations, la présentation de la situation de crise précède l'analyse de la recomposition spatiale induite.

7.1 *Les rapprochements entre associations*

7.1.1 FUSION ET ENTENTE

Le paysage sportif contemporain est le fruit de multiples processus d'unions entre associations. Les exemples sont nombreux à tous les niveaux de la pratique : deux des plus anciens clubs de rugby français, le Stade Français et le Racing Club de France sont devenus après rapprochement, respectivement, le Stade Français CASG et le Métro Racing Club de France ; en basket, l'Élan Béarnais, issu de l'union des clubs de Pau et d'Orthez, est un autre exemple probant. Dans la région des Pays de la Loire, le phénomène est également très actif : le FC Nantes, nous l'avons dit précédemment, est né en 1943 du rapprochement de plusieurs clubs nantais ; le FC Sablé sur Sarthe, apparu en 1986, émane du rapprochement entre l'Étoile Sabolienne, de l'AS Sablé et du Sablé Relaxe ; le club de football de la Flèche (Sarthe) résulte de l'union de la Flèche sportive et de l'AS Bellegarde en 1953 qui ont ainsi donné naissance à l'Union sportive fléchoise. Cette dernière s'est ensuite associée, en 1976, au Sporting club Fléchois pour donner naissance au Racing club en 1995. Ce parcours illustre la complexité et le jeu de rapprochement entre associations à l'origine de l'organisation spatiale actuelle. Ces rapprochements peuvent être de deux natures : la fusion et l'entente. La fusion se définit comme l'intégration complète de deux ou plusieurs associations en une seule structure nouvelle et autonome alors que l'entente relève d'un principe moins exclusif et correspond au rapprochement d'associations au niveau d'une ou plusieurs équipes sans remettre en cause l'existence propre de chacune des parties.

7.1.2 PERDURER OU PROGRESSER

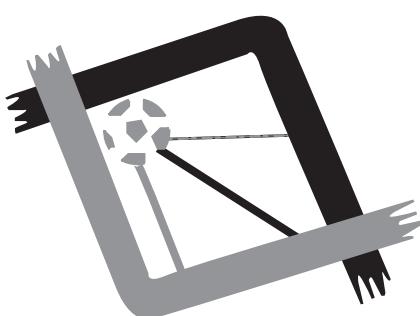
Deux raisons peuvent pousser les clubs à se rapprocher: perdurer et s'améliorer. Lorsqu'il s'agit de perdurer, l'union vise à pallier des effectifs trop faibles pour pouvoir subsister individuellement. La mise en commun des adhérents permet alors d'assurer une relative pérennité de la pratique. Si la logique présidant au rapprochement fait suite à une volonté d'amélioration du niveau de pratique, l'enjeu est alors de disposer d'effectifs conséquents et surtout de structures et d'un encadrement adéquats, éléments qui posent souvent problème aux responsables sportifs. Ces deux cas ne sont pas antinomiques mais, au contraire, fréquemment corrélés. Cependant, ils sont présentés séparément afin de conserver une certaine clarté au propos.

PERDURER

Des effectifs restreints sont une cause récurrente de crise pour les associations et «la solution passe par le rapprochement»¹. De nombreux clubs peinent à atteindre un seuil d'adhérents qui assurerait leur pérennité. L'union avec un club voisin est alors une alternative pour franchir ce seuil et ainsi pouvoir mettre en place une gestion et une politique à moyen et long termes. La création du Football Club de Rezé en 1993 provient de la double volonté de disposer d'un effectif humain conséquent, tant au niveau des joueurs que de l'encadrement technique et administratif, et d'avoir l'opportunité d'améliorer le niveau de pratique. Sur son site internet², le club expose les raisons de sa création en écrivant que «le but [était] avant tout de regrouper les effectifs tant en joueurs, que pour l'encadrement des équipes et la gestion des clubs. C'était aussi un constat des dirigeants qu'en ne faisant pas la fusion, les trois clubs risquaient de végéter». Ainsi, trois des quatre clubs de football de la commune de Rezé, les Ailes Sportives Bouguenais Rezé (ASBR), l'ES Ragon et le Rezé Olympique Club (ROC), se sont associés pour donner naissance à la nouvelle association riche de 537 licenciés. Si le nom du club ne fait aucune référence à ses trois aïeux, ceux-ci apparaissent dans le logo du club

largement fondé sur des critères géographiques (figure 68).

Les traits rouges et bleus symbolisent respectivement la limite communale et les deux cours d'eau qui bordent Rezé, la Loire et la Sèvre. Le ballon représente le club actuel issu de la convergence des trois traits, les anciens clubs. La réorganisation spatiale née de la fusion se lit aussi par l'élection d'un nouveau siège social différent des trois précédents.



Source : Football Club de Rezé, 2007

Figure 68 – Le logo du FC Rezé

¹ Ouest-France 10 décembre 1998

² <http://www.fcreze.free.fr>

Plus récemment, en 2003, le Beaujoire Basket Club a vu le jour à la suite de la fusion de deux clubs anciens de Nantes. Le club de Saint-Joseph de Porterie, malgré ses trente années d'existence, rencontrait des problèmes de gestion et d'encadrement avec un afflux massif de nouveaux licenciés. Son voisin, le club de Saint-Georges des Batignolles, fondé depuis soixante-quinze ans, ne bénéficiait pas d'un tel dynamisme d'adhésion mais possédait une expérience, un passé glorieux et des structures importantes. La fusion a donc permis la mise en commun des forces des deux clubs. La fondation du Football Club de la Montagne (FCLM), en 1998, né du rapprochement entre l'ALM, Les Montagnards et l'Entente Montagnarde, résulte des difficultés de gestion rencontrées par les trois associations. Les effectifs vieillissant du club de Brains, malgré son expérience et la qualité de l'encadrement, ont poussé le club à se rapprocher de son voisin de Saint-Jean-de-Boiseau qui disposait pour sa part d'un effectif très jeune mais d'un niveau de jeu modeste, afin de donner naissance au Football Club Brennois-Boiséen, en 1992. Onze ans après sa création, le quotidien *Ouest-France* lui accorde une pleine page en tant qu'«exemple d'une fusion vraiment réussie»³. Cette réponse à la crise ne fait pas l'unanimité. Par un effet d'entraînement, lorsque le chiffre des licenciés devient plus important, de

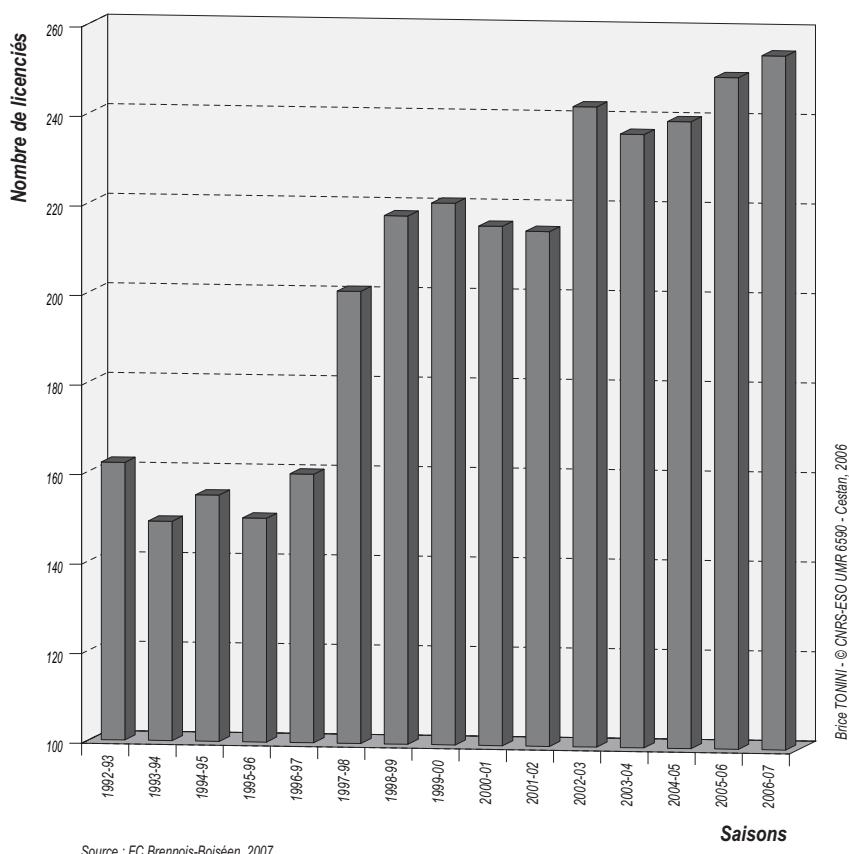


Figure 69 – Évolution des licenciés du FC Brennois-Boiséen de 1992 à 2007

³ *Ouest-France*, 1^{er} avril 2004, *Un dimanche au...Football-club brennois boiséen. L'exemple d'une fusion vraiment réussie*

nouvelles adhésions se font et le club s'engage dans une logique d'accroissement. Ainsi, à la suite de sa création, le FC Brénnois-Boiséen, émanation des clubs de Brains et de Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Atlantique) a connu une hausse constante de ses effectifs (figure 69). Toutefois, certains dirigeants de clubs soulignent qu'à la suite de cette embellie née du processus de rapprochement, l'érosion des effectifs réapparaît après quelques saisons et le club s'engage à nouveau dans une spirale de crise, sans que les causes précises ne soient identifiées.

PROGRESSER

Lors de la création du Sablé FC en 1986, la volonté des dirigeants était «d'avoir quelques ambitions pour un club évoluant à un bon niveau»⁴. Ces ambitions semblent être légitimes si l'on en juge par les résultats enregistrés suite à ces rapprochements par la plupart des clubs. Le Football Club de la Chapelle des Marais est le fruit d'un processus de recomposition des clubs locaux. En 1930, la commune voit l'apparition de deux associations de football: la Sainte-Corneille, un patronage et l'AS Camerun. Puis en 1947 apparaît l'US Mayun. En 1972, l'US Mayun et l'AS Camerun fusionnent pour laisser place à l'Entente sportive des Marais (ESM). En 1989, l'ESM s'unit à la Sainte-Corneille pour aboutir à la création du FCCM. Suite à l'établissement d'un club unique, le football de la Chapelle des Marais connaît pendant cinq années de bons résultats sans parvenir à se hisser dans les divisions de compétition supérieures. En 1994, le club connaît une montée en Division Régionale Honneur. C'est le départ d'une ascension sportive. Dès l'année suivante, le FCCM accède à la Division Régionale Supérieure et monte dans la foulée en Division d'Honneur. Ce club illustre le succès du processus de fusion qui lui a permis d'atteindre le plus haut niveau régional en moins de dix ans. L'Anjou Basket Club, créé en 1982 de la fusion entre la Vaillante et le Centre Sportif Jean Bouin (CSJB), a également connu deux accessions successives en division supérieure. De Nationale 4 en 1983 à Nationale 3 en 1984, puis une montée en Nationale 2 en 1989 et une accession à la pratique professionnelle, Pro B en 1994. À l'occasion du dixième anniversaire de sa naissance, le FC Rezé est satisfait et optimiste ,et souligne que «le FC Rezé est devenu un grand club avec 490 licenciés et 21 équipes»⁵. Plus que ce bilan quantitatif, les dirigeants mettent en avant la progression du niveau de jeu de toutes les catégories et rappellent que l'équipe fanion évolue désormais au plus haut niveau régional. Le Football Club Brennois-Boiséen a également connu une progression dans la hiérarchie sportive pour atteindre le plus haut niveau départemental et ambitionne l'accession aux divisions régionales.

Un critère fondamental différencie ces deux types de rapprochement. Dans le cas de la logique de survie, le rapprochement est une obligation sous peine de dissolution et de disparition alors que dans le second cas, celui de la logique d'excellence, le rapprochement répond à un choix. Il entraîne un

⁴ <http://www.sablefc.fr>

⁵ Ouest-France, 26-27 avril 2003, *Déjà quelques belles pages sportives.*

changement de catégorie dans la typologie présentée en chapitre 1 (cf. chapitre 1.1.2), passant du statut de club en crise à celui de club à dominante agonale.

7.1.3 RECOMPOSITION DU PAYSAGE SPORTIF

La crise qui préside à ces mouvements de rapprochement entre clubs engendre inéluctablement une recomposition du paysage sportif existant.

ÉVOLUTION DES APPELLATIONS

Les fusions se marquent également par un changement de l'appellation. Le choix du nouveau nom repose sur deux logiques. Soit il reprend simplement les anciennes appellations et les accolé; soit, à l'inverse, le nouveau nom refuse toute référence à la situation antérieure et met en avant des références à un espace géographique plus vaste dans lequel il s'inscrit désormais pour y puiser son unité et son identité. Une troisième voie est possible, notamment lorsque le rapprochement se réalise au sein d'une même commune, qui voit le choix d'un nom sans indice de son origine et en tout point conforme à ceux des autres associations. Le FC Rezé, le SNUC ou le FC Nantes relèvent, entre autres, de ce choix. Notons enfin, le Vertou Basket qui a trouvé une solution originale en gardant le nom d'une des associations fondatrices et en conservant les couleurs de la seconde.

Les deux premières solutions sont cependant les plus fréquentes. Lorsqu'ils comportent une référence à un espace géographique, les noms des cours d'eau et des rivières reviennent le plus souvent (figure 70) ainsi que les références aux noms de pays traditionnels. La juxtaposition des anciennes appellations reste tout de même la décision la plus classique à l'image du FC Brennois-Boiséen ou de l'AS Montmirail-Melleray.

RÉAJUSTEMENT DU TRIPTYQUE

Au bilan, les associations issues de rapprochements entre clubs parsèment l'ensemble de l'espace régional, sans réelle distinction entre le monde rural ou urbain (figure 71). Les fusions et ententes sont les réponses à des crises émanant d'effectifs trop réduits, risquant d'entraîner la disparition de l'association mais également parfois de l'apport d'adhérents trop important qui menacent le club d'asphyxie. Les rapprochements entre clubs de communes voisines, qui sont devenus fréquents dans les années 1980 et se sont renforcés dans les années 1990, sont un nouvel indice de la perméabilisation des limites communales. Les municipalités ne sont pas pour autant de farouches opposants à ces processus dans la mesure où ils permettent une offre sportive améliorée pour la population sans toutefois exiger un important effort de la part de la collectivité. Ainsi, le maire-adjoint de la ville du

Nom de l'association	Communes concernées	Référent géographique	Juxtaposition anciens noms
AS de la Maine	Aigrefeuille s/ Maine Remouillé	×	
US Loire & Divatte	Barbechat, Chapelle-basse-mer	×	
ES Baie des Moutiers	Moutiers-en-Retz Bernerie-en-Retz	×	
Espoir Sud-Loire	Le Bignon Geneston	×	
FC Brennois-Boiséen	St-Jean-de-Boiseau Brains		×
Temple-Cordemais FC	Temple-de-Bretagne Cordemais		×
FC Estuaire	Corsept Paimboeuf	×	
Alliance Sud Retz	Machecoul Fresnay-en-Retz	×	
Landreau-Loroux OS	Le Landreau Le Loroux-Bottereau		×
FC Mouzeil-Teillé-Ligné	Mouzeil, Ligné, Teillé		×
ASV Monnières Pallet	Monnières Le Pallet		×
UFC Erdre et Donneau	Pannecé, Riaillé, Trans-s/-Erdre	×	
Océane FC	Plaine-s/-Mer, Préfailles, St-Michel-Chef-Chef	×	
Basket Club Basse-Loire	Le Pellerin St-Jean-de-Boiseau	×	
AS Montmirail-Melleray	Montmirail Melleray		×

Source : FFF & FFBB, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 70 – Noms d'associations issues de fusions

Mans, président de la commission des sports précise : « nous n'encourageons pas forcément la création de nouveaux clubs. La tendance est plutôt aux regroupements »⁶.

La fusion entre clubs présente plusieurs avantages. Si elle se fait selon une logique de survie, elle permet à la commune, ou aux communes, de conserver leur offre de pratique sportive. Si elle se réalise

⁶ Ouest-France, 23 février 2004, *Le Mans, la ville aux 40000 sportifs. Une enveloppe de près de 9 millions d'euros pour soutenir 106 clubs*

selon une logique d'excellence, elle leur permet d'enrichir cette même offre. Dans les deux cas, elle engendre un réajustement du triptyque. Parce que les rapprochements concernent des clubs proches géographiquement, ils réunissent fréquemment en une même structure, des associations auparavant concurrentes et effacent des derbies qu'elles disputaient à leur échelle de compétition. Lorsque le rapprochement permet une hausse du niveau de compétition, il donne naissance à une association s'immisçant comme club référent ou club concurrent au sein de son triptyque ou dans un autre, sportivement meilleur.

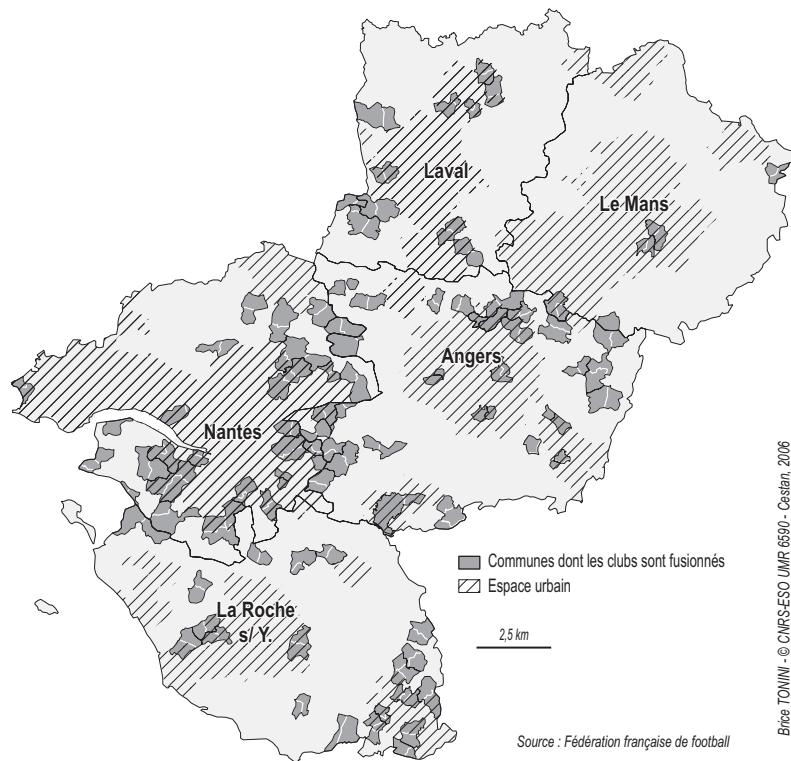


Figure 71 – Les communes dont les clubs de football sont fusionnés en 2007

Cependant, toujours en raison de la proximité des communes concernées, ces rapprochements ne se font pas sans heurts et la guerre de clocher demeure parfois encore vive. La décision de fusionner pour créer le FC Brennois-Boiséen s'est jouée, selon le site internet⁷, à seulement 2 voix sur plus de 200 votants. De la même façon, la constitution du FC Rezé n'a pas été immédiate et ne s'est pas faite sans difficultés. En 1991 et 1992, des tentatives de rapprochement entre l'ASBR et le ROC, puis entre l'ES Ragon et le ROC avaient eu lieu sans succès. L'équipe féminine de la Saint-Léonard d'Angers s'est unie avec le club de Saint-Barthélémy-d'Anjou dans l'espoir de retrouver une compétitivité dans le championnat féminin national. Ce rapprochement s'est soldé par un échec dès la première année et la Saint-Léonard s'est alors engagée avec l'équipe féminine de l'Anjou BC. Cette nouvelle union a pris son indépendance en 2006 pour devenir l'Union féminine Étoile Angers Basket avec également l'ambition

⁷ <http://footfcbb.free.fr>

de «penser à plus haut dans quelques années»⁸. Parfois, une frontière administrative peut entraver le processus de rapprochement. Au milieu des années 1990, le club de basket de Cugand (Vendée) déclare vouloir «fusionner avec un autre club proche pour dynamiser ses effectifs et par là éléver le niveau des équipes, grâce à la multiplication du nombre de personnes susceptibles de les encadrer» (Richard D., 1995). La première intention fut de se rapprocher du club de la Bernardière, situé à quelques kilomètres mais peu enclin à fusionner. Le club de basket de Gétigné, tout aussi proche mais sis de l'autre côté de la frontière administrative en Loire-Atlantique, est quant à lui d'accord pour la mise en place d'une structure unique. Le projet a été abandonné car l'un et l'autre refusaient de «s'exporter» dans un autre département.

Les phénomènes d'union sont omniprésents dans la pratique sportive et recomposent continuellement l'organisation spatiale en modifiant les lieux de pratique mais également les sièges sociaux et les espaces de réalisation. Les processus d'entente entre clubs sont beaucoup plus difficiles à recenser car ils sont plus éphémères et ne peuvent exister que le temps d'une saison sportive. De plus, ils se font au niveau d'une ou plusieurs équipes et un même club peut connaître des ententes avec plusieurs autres. En guise d'illustration, l'Hermine de Nantes, club référent du basket nantais, est en entente pour certaines de ses équipes minimes et cadettes avec l'ASPTT Nantes mais également avec Vertou; Besne est en entente avec Campbon (Loire-Atlantique) pour la pratique séniors masculine mais avec Prinquiau pour la pratique séniors féminine; Carquefou et Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique) sont associés pour les catégories séniors, cadets et minimes; Changé et Bonchamp (Mayenne) pour leur équipe minimes tout comme Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) ou Saint-Hilaire et l'Herbergement; en cadets, Falleron et La Garnache (Vendée) se sont regroupés ainsi qu'une nouvelle fois Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvre qui accueillent alors Chambretaud; etc. Les exemples sont innombrables et il arrive que ces rapprochements donnent lieu à l'apparition de nouveaux noms à l'image du «XV de l'Atlantique» qui désigne l'entente des équipes cadettes et juniors de Trignac et Saint-Nazaire (cf. chapitre 6.2). «Challans UNO 85» est un autre exemple. Créée à l'initiative de trois clubs, Martinet, Saint-Révérend et Challans (Vendée), auxquels se sont ajoutés ceux de la Garnache et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, cette entente vise à proposer «une pratique de niveau national dans les catégories minimes et cadettes, masculine et féminine»⁹. Sa création a été motivée par plusieurs facteurs: «permettre à chaque club de conserver ses licenciés, bénéficier d'un encadrement de tout premier ordre, permettre à nos jeunes de jouer à un bon niveau sans s'expatrier loin de chez eux, optimiser l'utilisation des infrastructures sportives et dynamiser le basket dans le nord-ouest Vendée»¹⁰. Ces ententes peuvent également constituer la première étape d'une fusion. Ainsi, le Vertou Basket né en 2003 de la fusion des clubs de Beaufort Basket et du Basket Club de Vertou, est l'aboutissement d'un processus engagé depuis plusieurs années. À partir de la saison 2001-2002, trois

⁸ Ouest-France, 24 septembre 2004, *Basket-ball: pour ne pas refaire l'ascenseur*

⁹ <http://www.challans-basket.com>

¹⁰ *Ibid.*

équipes de jeunes ont formé une première entente entre les deux associations. La réussite constatée, les équipes séniors se sont rapprochées pour donner naissance à la nouvelle association qui revendique également l'ambition «à court ou moyen terme de ne former qu'un seul et grand club de basket sur Vertou»¹¹. Cette fois, la décision de fusionner a été largement plébiscitée à une très large majorité (186 pour et 27 non).

Ces rapprochements entre clubs, rappelons-le, ont toujours existé. Dès 1907, le SNUC voit le jour grâce à la fusion de plusieurs associations (cf. chapitre 4.2) tout comme le Gallia Sports, club de football et surtout de rugby, qui a vu le jour en 1921 avec l'union de l'Étoile Sportive Nantaise et des Cheminots Nantais ou le FC Nantes. Ces mouvements se sont toutefois multipliés à la fin du 20^e siècle et ne concernent plus en majorité des associations d'une même commune mais se réalisent entre communes voisines.

La fréquence et l'importance de ces mouvements de rapprochements entre associations, fruits de crises à l'échelle des clubs, se répercutent sur l'organisation spatiale du niveau d'ordre de la discipline.

7.2 *Le basket challandais*

La commune de Challans en Vendée a disposé pendant de longues saisons, d'un club de basket-ball au meilleur niveau national. Pourtant, au milieu des années 1980, le club a disparu, victime de problèmes financiers. Il est possible de voir dans cette disparition soudaine une conséquence de la professionnalisation qui s'est, par la suite, traduite par une réorganisation du triptyque.

7.2.1 VICTIME DE LA PROFESSIONNALISATION

DU PATRONAGE À L'ÉLITE

Le basket fait officiellement son apparition à Challans en 1936 avec la création d'une section basket au sein du patronage catholique de l'Étoile Sportive du Marais (ESM). Dès la première année, des matches se déroulent avec les autres équipes de basket présentes à proximité: La Garnache, Beauvoir-sur-Mer, Saint-Christophe-du-Ligneron et Saint-Jean-de-Monts. Après avoir fait ses gammes pendant de nombreuses saisons, le club connaît un évènement marquant avec l'arrivée à la présidence, lors de la saison 1963-1964, d'un important entrepreneur de travaux publics local. Cette date symbolise l'engagement dans une pratique agonale dont l'objectif est l'accession à l'élite nationale. Immédiatement, les dirigeants du club se tournent vers un recrutement sur critères sportifs et attirent d'anciens joueurs nantais dans la commune vendéenne. Partie des divisions départementales, l'ESM accède aux divisions régionales pour la saison 1964-1965 puis aux divisions nationales en 1966 (Fédérale 3) et poursuit sa route vers l'élite en atteignant la Fédérale 2 en 1968 et la Fédérale 1 en 1969. Ces succès sportifs se concrétisent lors de la saison 1967-1968 avec la victoire dans la Coupe FSCF

¹¹ Ouest-France, 8 mai 2003, *Vertou, les deux clubs de basket fusionnent*

(Fédération Sportive et Culturelle de France)¹² après avoir perdu une première finale la saison précédente. En 1970, l'ESM atteint l'antichambre de l'élite, la Nationale 2. Proche de son objectif et soucieux de pratiquer un basket performant et spectaculaire, le club recrute son premier joueur américain. Plus qu'une anecdote, ce recrutement témoigne de l'ambition de l'ESM. En effet, l'arrivée de plus en plus fréquente des joueurs nord-américains dans le championnat français soulève à cette époque autant d'engouement de la part du public que de débat au sein des instances du basket. Prôné par la fédération, ce mouvement d'ouverture du basket français vers les États-Unis, et dans une moindre mesure les Pays de l'Est, pose la question de devenir de la discipline. Effectivement, l'amateurisme de ces transfuges prête à contestation et certains craignent une perte d'identité du basket et relancent la question de l'amateurisme. Mais, nombreux sont ceux qui y voient une solution pour développer la pratique et accroître sa popularité. En effet, « il faut se rendre à l'évidence, elle [l'ouverture vers les USA] a séduit le public, venu plus nombreux et plus enthousiaste [...] »¹³.

Le basket challandais s'installe au début des années 1970 dans l'élite nationale pour une longue période. Il accède à la Nationale 1 en même temps que le club nantais de l'ABC qui « n'entend pas se laisser dominer par son rival régional »¹⁴. Le club y restera jusqu'en 1987 malgré deux brèves descentes en division inférieure lors des saisons 1979-1980 et 1981-1982. Durant son bail en Nationale 1, l'ESM connaît de beaux succès sportifs même s'il n'inscrit pas son nom dans le palmarès du championnat de France. Il dispute plusieurs coupes d'Europe et se fait un nom dans le basket français. Pourtant, en 1987, année où est fondée le CCHN (comité des clubs de haut-niveau), qui deviendra la Ligue Nationale de basket en 1990, « dix-huit années de très haut-niveau ont amené une certaine usure et une défection du public »¹⁵ et le club quitte l'élite.

LE CLUB FACE À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Si les dirigeants évoquent « l'usure et la défection du public », d'autres causes sont à rechercher pour expliquer le déclin du club vendéen. Sa disparition de l'élite coïncide avec l'avènement du processus de professionnalisation du basket (cf. chapitre 4.3). La saison 1986-1987 voit la mise en place d'un championnat professionnel à deux divisions, la NIA et la NIB, au terme de laquelle le club quitte définitivement l'élite. L'officialisation du CCHN a pour objectif « de mettre de l'ordre dans les affaires [...] professionnelles du basket français [...] »¹⁶, rangement dont semble avoir été victime le basket challandais. Plus prosaïquement, le club n'a pas connu de rétrogradation sportive mais s'est trouvé face à de sérieux problèmes financiers nés des exigences accrues d'un sport professionnel. Au terme de

¹² La FSCF est la descendante de la FGSPF

¹³ Ouest-France, 25 septembre 1970, *Vers le sport spectacle grâce au renfort (accru) des USA*

¹⁴ Ouest-France, 30 avril 1971, *ESM Challans et ABC Nantes accèdent à la Nationale I et sont en demi-finale de Nationale II*

¹⁵ <http://www.challans-basket.com>

¹⁶ Ouest-France, 10 mai 1987, *Le comité des clubs de haut-niveau. Le petit dernier aura du pain sur la planche*

plusieurs semaines d'incertitudes, un accord est trouvé grâce à l'appui de deux investisseurs dont les noms sont gardés secret, l'un s'engageant à épouser le déficit, le second procurant les fonds nécessaires à la saison sportive suivante. Le 11 mai 1987 a lieu l'annonce officielle du maintien en Nationale 1. Le soulagement est de courte durée et, moins de deux semaines plus tard, il est décidé de repartir en Nationale 2. En effet, durant ce court répit, le président délégué du club explique: «nous avons la désagréable surprise de constater que les joueurs que nous avions contactés devenaient de plus en plus gourmands...En conséquence, l'équipe dirigeante mandatée le 6 avril a décidé de renoncer à sa mission étant dans l'impossibilité de former une équipe compétitive en Nationale 1»¹⁷. Des situations financières précaires sont fréquentes dans la pratique sportive professionnelle. Le FC Nantes a longtemps vacillé face à ces exigences (cf. chapitre 4.2) et le club de basket du Mans, par exemple, a nourri «les craintes les plus vives [...] quant à l'avenir du club [...] Le renoncement pur et simple a même été évoqué à l'examen du budget prévisionnel et la démission des membres du bureau directeur»¹⁸. Dans le cas de Challans, cette perturbation due aux problèmes financiers qui semblait avoir trouvé la voie de la résilience, s'est concrétisée sous forme de crise par l'appétit soudain de ses joueurs. Deux trajectoires s'ouvrent alors devant le club et sont soumises au vote: soit le club fusionne avec Cholet, soit il repart dans les divisions inférieures. La seconde solution est adoptée à la majorité et «le Challans BCV restera en Vendée»¹⁹. Notons qu'un vote sur la fusion s'est également effectué, au même moment, à Cholet, qui s'est déclaré partisan de la reprise de la section professionnelle à la quasi-unanimité mais contre la fusion avec l'ensemble du club. La perspective d'un tel rapprochement témoigne de l'importance d'un club de haut-niveau puisque les communes sont distantes de pas moins de 80 km.

Le nouveau départ en Nationale 2 lors de la saison 1987-1988 ne marque cependant pas la fin de la crise. Le principal objectif reste d'assurer la rentabilité du club «et, sur ce plan, nous auront autant de difficultés en Nationale 2 qu'en Nationale 1. Si ce n'est plus, car au niveau des sponsors, ce sera plus dur [...] C'est une saison test pour savoir si le basket peut être maintenu à Challans»²⁰. S'ouvre alors une phase de réorganisation.

7.2.2 RÉINSERTION DANS UN NOUVEAU TRIPSYQUE

CHANGEMENT D'IDENTITÉ

Par la force des choses, le club change profondément sa politique. En réponse aux difficultés financières ayant emmené le club vers la crise, il n'existe plus de professionnels (hormis l'entraîneur et le seul joueur américain restant). Mais surtout, le club axe sa politique et sa communication sur un

¹⁷¹⁷ Ouest-France, 23-24 mai 1987, *Challans refuse la fusion avec Cholet*

¹⁸ Ouest-France, 22 septembre 1987, *SCM-Le Mans, des ambitions mesurées*

¹⁹ Ouest-France, 23-24 mai 1987, *Challans refuse la fusion avec Cholet*

²⁰ Ouest-France, 17 septembre 1987, *On ne peut pas laisser tomber l'entreprise basket à Challans*

«esprit amateur» afin de «retrouver une ambiance de club comme l'ESM en a connu avant d'entrer en Nationale 1»²¹. La remontée n'est alors pas désirée dans l'immédiat et le Challans Basket Vendée Club se détourne de la pratique professionnelle sans nostalgie, voire avec un certain dédain. Ainsi, un quotidien régional écrit: «Challans, le petit poucet qui «tombait» salle Michel-Vrignaud, les ténors de la NI. Challans, qui tenait la dragée haute à Sarajevo, Milan, Tel-Aviv, dans les soirées de fièvre. C'était avant-hier. Challans, qui reçoit Rome dans une salle vide, les smashes de Bigenheimer, les rushs de Demory [...] qui ne peuvent empêcher le bateau de dériver. Un énorme trou financier dans la coque, Challans qui coule. C'était hier. Aujourd'hui, ce soir, on oublie hier. On découvre [...] la Nationale 2 [...] Les dollars en moins, le cœur en plus [...] Sans stars, test sportif, le match de ce soir fera également figure de test populaire»²². Cet article, au style très journalistique, exprime clairement la volonté du club de «tourner la page» et de se reconstruire. Le club s'engage alors dans un mouvement peu fréquent qui l'emmène de la catégorie des clubs agonaux les plus ambitieux, présentée dans le chapitre 1, à celle de la pratique agonale. Cela s'exprime également à travers le changement d'appellation (figure 72). Vraisemblablement en réponse aux prémisses de la crise, le club décide au début de 1987 de changer de nom. «Afin de sensibiliser le conseil général de la Vendée, le basket challandais s'est démarqué de l'Étoile sportive du Marais et a maintenant sa propre identité: Challans Basket-Club

Saisons	Appellations	Sigles
1936-1987	Etoile sportive du Marais	ESM
1987-1988	Challans Basket Club Vendée	CBCV
1988-1989	Vendée Challans Basket	VCB
1989-1996	Basket-ball Challans	BBC
1996-2004	Basket-ball Challans Vendée	BBCV
2004-2007	Vendée Challans Basket	VCB

Source : Vendée Challans Basket, 2007
Brice TONIN - © CNES/ESO/UMP 650 - Costan, 2007

Figure 72 – Les changements d'appellation du club de basket de Challans (85) de 1936 à 2007

Vendée»²³, mais cela ne suffira pas à maintenir le club en Nationale 1. Dès la saison suivante, suite à la crise, le club adopte un nouveau nom, le Vendée Challans Basket avant de retirer la référence au département pour devenir le Basket-ball Challans en 1989. Ce sont donc quatre appellations en quatre années que connaît le club, symbolisant ainsi son manque de stabilité, sa quête identitaire et sans doute sa volonté de se défaire des scories de la crise. Le club renouvelle la référence à la Vendée en 1996 en retrouvant la division nationale (Nationale 4) et la replace même en tête de son appellation en 2004 lorsqu'il accède en Nationale 1, désormais 3^{ème} division nationale en dépit de son homonymie avec la division de sa gloire passée.

²¹ Ouest-France, 17 septembre 1987, *On ne peut pas laisser tomber l'entreprise basket à Challans*

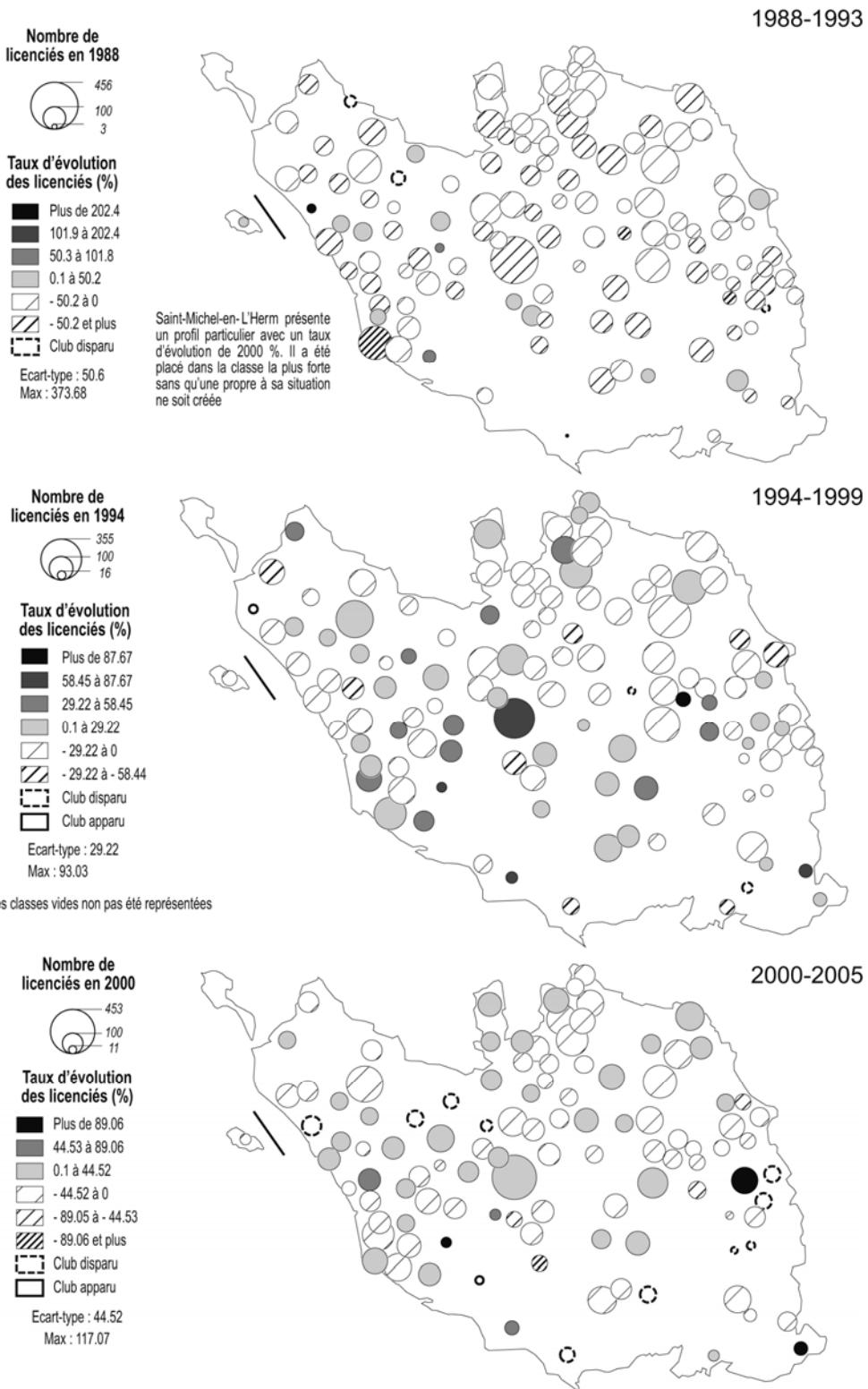
²² Ouest-France, 19-20 septembre 1987, *Challans-Hyères, premier rendez-vous avec la Nationale 2*

²³ Ouest-France, 12 septembre 1987, *Challans, deux coeurs pour séduire*

LE BASKET CHALLANDAIS DANS SON ESPACE LOCAL

En disparaissant de l'élite pour repartir deux divisions en-dessous, en Nationale 2, le Challans Basket Club Vendée s'inscrit dans un nouveau triptyque sportif où il dispute la place de référent à son voisin Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme s'en font l'écho les journaux quotidiens: «Les circonstances ayant amené les responsables challandais à renoncer au basket de haut-niveau, le Challans BC Vendée se retrouve donc en Nationale 2 aux côtés de son voisin, le BCL Saint-Gilles»²⁴. Cela permet la réapparition d'un derby aux couleurs vendéennes. Cependant, ce club connaît également par la suite un déclin de son niveau de pratique et ne parvient pas à se hisser à la place de club référent. Afin de mettre en évidence la réorganisation du triptyque, la volonté était de mener une analyse des adhésions dans les clubs de basket vendéens durant une période articulée autour de l'année 1987, et la descente du club de Challans. Malheureusement le comité départemental de basket-ball de Vendée n'a pas été en mesure de fournir des données antérieures à 1988, amputant ainsi la recherche de tout appui statistique antérieur à la descente du basket challandais. Malgré cette lacune, il est possible de poser un regard sur l'évolution des licenciés du basket vendéen de 1988 à 2005 (figure 73). Les périodes ont été choisies en fonction du parcours du club de Challans. De 1988 à 1993, le club ne parvient pas à se sortir totalement de la crise et connaît des descentes successives qui le mènent jusqu'en Régionale 3. Puis, en 1994, le club entame une remontée dans la hiérarchie sportive qui lui permet de retrouver son statut de leader du basket vendéen au terme de l'année 2000. Au court de la première période, l'ensemble du basket vendéen traverse une phase de déclin. Seuls de rares clubs connaissent des bilans positifs. Dans les environs immédiats de Challans, la quasi-totalité des clubs perdent des licenciés et deux disparaissent: Bois-de-Cené et Saint-Christophe-du-Ligneron. Saint-Hilaire-de-Riez présente une forte croissance due pour bonne part à la faiblesse du nombre de ses licenciés au début de la période (19 adhérents). Le Fenouiller, Saint-Réverend et Falleron sont les autres clubs de la périphérie challandaise qui connaissent un accroissement. Aucun ne pratique un basket compétitif. Si des particularités peuvent être trouvées, notons que Falleron est en entente avec la commune de Loire-Atlantique de Touvois et que Saint-Réverend ne comporte, pour sa part, que des équipes féminines tandis que Falleron et Le Fenouiller disposent des deux pratiques. La période suivante durant laquelle le basket challandais connaît à nouveau les promotions vers les divisions supérieures, le club présente un bilan positif alors que, même si cela semble s'être amélioré, le basket vendéen voit encore la plupart de ses clubs perdre des licenciés. Autour de Challans, Commequiers, Le Perrier et Soullans accompagnent le BB Challans dans sa progression quantitative tout comme Mache. Le Perrier et Soullans possèdent des équipes masculines et féminines et Commequiers et Mache sont exclusivement féminins. Enfin, les premières années 2000 se caractérisent, malgré un niveau de compétition retrouvé, par une diminution des effectifs du club de basket de Challans. Ce club, qui a renoué avec son ambition sportive, a mis en place une entente avec ses voisins dans les catégories de jeunes afin de «dynamiser le basket dans le nord-ouest Vendée» (cf. chapitre 7.1.3). Durant cette

²⁴ Ouest-France, 5-6 septembre 1987, *Challans-Saint-Gilles: déjà une question de suprématie*



Source : Comité départemental de basket de Vendée, 2005

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2006

Figure 73 – Évolution des licenciés dans les clubs vendéens de basket de 1988 à 2000

période, la dynamique du basket repose encore sur la pratique féminine. En effet, sur les quinze associations du département exclusivement féminines, neuf présentent un solde positif. «La Vendée ne possède pas les mêmes comportements que la région des Pays de la Loire et que la France, dans la mesure où elle propose une part des licenciés féminins largement majoritaire que ce soit au basket-ball ou au volley-ball» (Richard D., 1995)

Alors que Challans fait face à la crise, l'année 1987 marque pour Cholet, le commencement de son aventure dans l'élite nationale. À l'annonce de la saison 1987-1988, Challans espère entre 400 et 500 entrées payantes par match quand Cholet, nouvellement pensionnaire de l'élite, connaît 2000 spectateurs en moyenne. La pratique du basket d'élite des Pays de la Loire migre alors vers le Maine-et-Loire et se partage dorénavant entre Cholet et le chef-lieu du département de la Sarthe, Le Mans.

7.3 *Le renversement sportif nantais*

Comme les trajectoires des clubs de basket de Challans et de Cholet, celles du football et du rugby nantais se sont croisées. Dans ce cas, la rencontre a eu lieu dans le même espace et la migration ne fut pas géographique mais sportive.

7.3.1 LE CROISEMENT DE TRAJECTOIRES

UN CLUB EN PERTE DE VITESSE

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le SNUC, club phare du rugby nantais, figure encore parmi les meilleurs clubs français. Cependant, il commence à éprouver quelques difficultés à maintenir son niveau de pratique. Durant la décennie 1950, le club ne participe plus que par deux fois au championnat de première division: lors des saisons 1952-1953 et 1959-1960. Durant ces deux brèves apparitions, il se confronte encore à de grands noms du rugby français. Ainsi, et parmi d'autres, Mont-de-Marsan, Saint-Jean-de-Luz, Stade Toulousain, le Boucau, le Stade Rochelais ou bien encore le Biarritz Olympique, Tulle, La Voulte ou Graulhet viennent affronter le SNUC en terre nantaise. Le club peut encore s'enorgueillir de la présence d'un international, Michel Lecointre, qui donnera son nom à un autre stade de rugby de la ville. Au commencement des années 1960, le club disparaît de l'élite malgré l'augmentation du nombre de clubs dans le championnat de 1^{ère} division qui passe de 48 à 56 en 1960 puis à 64 en 1967 et atteint même 80 au milieu des années 1970. La perte de contact avec l'élite ne s'est pas faite brusquement. Les dirigeants du rugby local sont conscients du danger qui guette leur sport dès le début des années 1950. «Certains disent que le rugby est mort dans notre région parce que les résultats sont moyens et que les foules semblent s'en désintéresser pour le sport professionnel»²⁵. Ce sport professionnel correspond en priorité au football, désormais qualifié de sport favori par la presse locale, et son club référent, le FC Nantes. Face à ce constat, plusieurs tentatives

²⁵ L'Ouest-Matin, 23 juin 1952, *Pour sauver le rugby qui se meurt*

pour redynamiser le rugby local sont entreprises. De nombreux matches de gala sont organisés et les dirigeants comptent sur la qualité des clubs reçus pour attirer la population au stade. Ainsi, le 19 novembre 1950, le SNUC accueille la prestigieuse équipe des Wasps, meilleure équipe londonienne qui compte quinze internationaux dans ses rangs ; en 1952, c'est au tour de l'équipe galloise de Cardiff de venir affronter le SNUC dans la Cité des Ducs, etc. Parallèlement, le club du RACC, qui évolue pourtant dans des divisions modestes, dispute un match dans l'enceinte du stade Malakoff en octobre 1950. Cependant, le rugby ne parvient pas à retrouver sa place ni dans le cœur des Nantais ni sur la scène rugbystique nationale. Un certain optimisme demeure malgré tout et à l'annonce de la saison 1952-1953 : « ...On peut dire que les amateurs de rugby, ceux qui n'ont jamais douté dans les moments difficiles de l'avenir de leur club, seront comblés. »²⁶. Cet espoir se mêle à une certaine nostalgie comme l'illustre la presse locale lors de la venue du Stade Toulousain et « de [ses] 15 internationaux [qui] feront revivre les grandes rencontres d'antan »²⁷.

Les instances du rugby poursuivent leurs actions et dans les années 1950, le comité de rugby d'Anjou, dont fait alors partie le rugby local, organise un vaste programme de propagande dont les effets resteront très modestes. En juin 1959, le congrès national de la FFR se tient à la Baule car « les clubs de la région [...] , malgré leur éloignement des grands centres rugbystiques français, constituent un solide bastion du ballon ovale dans l'Ouest »²⁸. Le climat est toujours à l'optimisme, voire à l'utopie et les journaux pensent que « ce congrès devrait donner une belle impulsion à notre rugby régional et peut être même favoriser l'éclosion d'un club de rugby à la Baule ». Malgré la descente en 2^e division, l'optimisme subsiste pour l'avenir du rugby et « 1963-1964 verra sans doute le réveil du Stade Nantais, dont les raisons d'espérer, sont nombreuses » titre le journal *L'Éclair*²⁹.

L'ENVIRONNEMENT RUGBYSTIQUE

Le déclin sportif du SNUC peut-il expliquer à lui seul la disparition du rugby dans le paysage sportif nantais ? En définitive, ce déclin demeure relatif puisque le club se maintient dans les divisions nationales et conserve sa place de club référent la majorité des saisons. D'autres éléments doivent être mis en perspective pour saisir pleinement le mécanisme du renversement sportif nantais.

Si les dirigeants locaux tentent de le retenir dans la région et notamment à Nantes, le rugby s'affirme comme une discipline du Sud de l'hexagone. Cette concentration de la pratique de haut-niveau dans un espace restreint contribue à la disparition du rugby dans la région nantaise. Si le rugby se développe dans de nombreuses villes, y compris au nord de la Loire durant les premières années du siècle, le mouvement de repli sur ses terres d'élection s'amorce très tôt. « La bifurcation, à savoir le

²⁶ L'Ouest-Matin, 13 septembre 1952, non titré

²⁷ L'Ouest-Matin, 30 octobre 1952, *Dimanche, Le Snuc affronte le Stade Toulousain*

²⁸ L'Éclair, 3 septembre 1959, *Le congrès de la Fédération Française de rugby ce week-end à la Baule*

²⁹ L'Éclair, 8 mai 1963

passage d'une situation avantageuse à un retard irrattrapable, se produira avec la guerre de 1914-1918» (Ravenel L., 2004). La Cité des Ducs parvient à maintenir une pratique de haut-niveau plus longtemps mais la structure du rugby se renforce dans le Sud-Ouest et les déplacements nécessaires pour les rencontres deviennent rédhibitoires. Chaque match est synonyme de plusieurs journées de déplacements, situation difficile pour des joueurs amateurs et cauchemardesque pour les trésoriers de club. L. Ravenel (2004) souligne qu'«une fois la situation de faiblesse installée, l'organisation géographique de l'activité est devenue un frein majeur à son essor». La disparition du SNUC de l'élite s'inscrit donc dans un processus beaucoup plus vaste qui sévit à l'échelle nationale.

La situation est d'autant plus préjudiciable que le constat est identique pour la pratique de masse. La plupart des clubs se localisent dans le Sud-Ouest et dans les Pays de la Loire, la situation est très modeste. Ainsi, le rugby local ne repose pas sur un maillage associatif dense. Privé du soutien des patronages catholiques particulièrement actifs dans la région, le rugby local n'essaime pas dans l'ensemble des communes régionales et demeure circonscrit dans les principales villes des Pays de la Loire. Dans les années 1950, pour le seul département de la Loire-Atlantique, le football peut se prévaloir de 25 clubs dans la Division Honneur et près de 60 en Promotion Honneur ainsi que de nombreux autres dans les différents niveaux de compétition. À la même date, le rugby est pratiqué par seulement quinze clubs aux effectifs modestes dans l'ensemble de la région des Pays de la Loire (figure 74). Cette diffusion spécifique le prive de l'appui d'une pratique de masse durant cette crise du club référent. Dès lors, il est à l'image d'une tour très haute grâce au succès du SNUC mais très étroite par l'existence de rares clubs, qui face à la crise, s'effondre dans sa totalité.

À l'inverse, le football régional peut être perçu comme une pyramide qui demeure sans sommet pendant très longtemps mais dont la base est extrêmement large et solide, forte de plusieurs centaines d'associations. Le sommet apparaît dans les premières années 1960 avec l'accession du FC Nantes en 1^{ère} division professionnelle.

Clubs	Effectifs
SNUC (Nantes)	179
FCY (La Roche s/ Yon)	87
RACC (Nantes)	83
RC Trignac	70
Les Sables d'O.	65
SC Nazairien	63
CO Pontlieue (Le Mans)	58
Gallia Sports (Nantes)	57
SA Clisson	39
VS Nantais	39
Donges	33
SA Châteaubriant	32
Cholet	25
SCO Angers	18
AS Bouguenais-Rezé	7

Source : *L'Ouest-Matin*, 23 juin 1952

Brice TONINI - ©CNRS-ESO UMR 6590 - Cestian, 2007

Figure 74 – Les clubs de rugby des Pays de la Loire en 1952

7.3.2 CHANGEMENT DE DISCIPLINE RÉFÉRENTE ET MAINTIEN D'UN CENTRE

L'AVÈNEMENT DU FC NANTES

Créé en 1943 dans l'objectif d'atteindre l'élite le plus rapidement possible (cf. chapitre 4.2.2), le FC Nantes n'y parvient que 20 ans plus tard, en juin 1963. Lors de la décennie 1950, le club connaît également des difficultés. Lors de la saison 1949-1950, le club termine à la 17^{ème} place et doit être rétrogradé. Il ne se maintient que parce qu'aucun club ne demande l'accès à la D2³⁰. Les saisons suivantes, le FC Nantes termine en milieu de classement même s'il réussit quelques performances (4^{ème} lors de la saison 1951-1952). Au terme des années 1950, le FC Nantes n'est toujours pas parvenu à son objectif d'accéder en 1^{ère} division même si les dirigeants nantais, opiniâtres, déclarent «à chaque début de saison [...], on joue la montée» (Cadiou G., 1998). Malgré ces échecs répétés, le club connaît un engouement populaire de plus en plus fort et repose sur une pratique footballistique très forte. La presse régionale délaisse alors le rugby au profit du football. Les références au ballon ovale et plus particulièrement au SNUC disparaissent, de manière flagrante, dès le début des années 1950 alors que les mentions du FC Nantes deviennent quotidiennes. Plus qu'une montée, l'arrivée du club dans l'élite nationale est vécue au sein de l'agglomération nantaise comme une véritable délivrance. Enfin, la ville dispose d'un club «digne de son rang» dans la discipline sportive phare qu'est le football et peut affronter son rival du Stade Rennais pour la suprématie locale. D'autant qu'à cette période, le SCO d'Angers est présent dans l'élite depuis le milieu des années 1950 (montée lors de la saison 1955-1956). Nantes doit affirmer sa place dans son espace. Le club est alors aux prémices de son «jeu à la nantaise» qui fera sa fierté. Cette image attractive et performante repose sur un football spectaculaire, imité de celui des brésiliens. Le succès total du FC Nantes scelle le déclin du SNUC.

LE MAINTIEN D'UN CENTRE

Ce renversement se symbolise par le remplacement du rugby par le foot dans l'utilisation du stade Saupin. Construit prioritairement pour sa pratique, le rugby voit le stade Malakoff de plus en plus associé au football à tel point qu'en 1959, son utilisation par le SNUC ne va plus de soi: «nous pouvons déjà assurer les fervents de l'ovale que tous les matches de rugby importants de la saison auront lieu à Malakoff. Ceci grâce à des accords passés avec la Municipalité d'une part et le FC Nantes d'autre part»³¹. La lutte entre les deux sports est engagée pour se produire dans l'équipement sportif principal de la ville et l'avantage semble désormais aller au football même si le discours se veut consensuel: «Gageons qu'un public nombreux viendra encourager ceux qui, dans notre région, se dévouent au rugby; comme ils encouragent l'équipe du FCN aux débuts si brillants et prometteurs. Il

³⁰ L'accès aux divisions professionnelles repose alors sur l'autorisation d'un organisme de tutelle (Ravenel L., 1998)

³¹ L'Éclair, 17 septembre 1959, non titré

n'y a jamais eu de rivalité entre les deux sports: que le ballon soit rond ou ovale, c'est toujours le sport qui, par ses acteurs et son public, doit triompher»³². Pourtant, le spectacle rugbystique ne semble plus passionner les foules et «précisons tout de suite que pour les recettes, le FC Nantes a match gagné d'avance»³³. La presse qui, durant de longues années, a prôné la qualité du rugby nantais, change d'attitude et adopte une posture critique. Le compte-rendu du premier match de la saison relaté par *Le Phare* est éloquent. Le quotidien déplore que «seuls quelques mordus de la balle ovale et quelques curieux se rendirent à Malakoff pour assister à cette soi-disante «grande première» entre La Rochelle et le Snuc»³⁴. La situation du rugby prend toute son ampleur comparée au match du 1^{er} juin 1963, durant lequel, après vingt ans d'espérance, le FC Nantes accède à la 1^{ère} division devant 16959 spectateurs. Cette date symbolise le renversement sportif qu'a connu Nantes. Centre de la pratique sportive de la ville, le stade Malakoff est rebaptisé la même année, Stade Marcel Saupin en hommage au fondateur du FC Nantes. Affublé d'un nouveau nom, le stade s'éloigne du rugby et devient l'antre des «Canaris» qui l'érigeront en patrimoine nantais (cf. chapitre 2.1). Dans cette lutte pour la place de discipline référente, le basket n'est pas inexistant mais ne peut lutter face à la popularité du rugby et surtout du football malgré le «super-club de l'ABC» (cf. chapitre 4.2) en témoigne ce court extrait d'un quotidien régional: «Que devient l'ABC? la question nous est posée presque journalement par les nombreux amis du basket qui s'impatientent d'autant plus que les deux autres grands du sport nantais: le FC Nantes et le SNUC alimentent déjà abondamment la chronique»³⁵.

Dans une moindre mesure, un renversement similaire se produit à peu près à la même époque à la Roche-sur-Yon. Pendant longtemps, le rugby y fut le sport-roi. Durant la saison 1960-1961, «si le rugby est au creux de la vague, le ballon rond en est au sommet et le stade municipal vibre à leurs exploits» (Joussemet M & Frelin B., 2004). Si le parcours de la section foot du FCY sera cahotique, celui-ci prend le pas sur son cousin ovale. Le même phénomène existe également au Mans qui connut un «temps où le rugby était un sport favori des manceaux» (ADS, Ardos) avant que le MUC 72 ne s'affirme au premier plan aux côtés du Mans Sarthe Basket.

En définitive, à travers l'exemple du SNUC et de la ville de Nantes, c'est la disparition d'une discipline, le rugby, au profit d'une autre, le football, qui est retracée.

³² *Ibid.*

³³ L'Ouest-Matin, 9 janvier 1952, *Revue du rugby régional : de la triste mésaventure du Snuc...au magnifique renouveau du SC Nazairien*

³⁴ L'Éclair, 21 septembre 1959, *Snuc-Stade Rochelais*

³⁵ L'Éclair, 9 septembre 1959, *Que devient l'ABC ?*

3^{ème} Partie :

La situation contemporaine, la complexité à l'œuvre

Chapitre 8 :

La complexité de la réalité

La deuxième partie a permis, en proposant une relecture du siècle de pratique sportive, de saisir et d'expliquer les cas de figure à l'œuvre qui explicitent leurs dynamiques spatiales. Cependant, abordés distinctement, ils constituent une nomenclature des divers processus alors que la réalité n'a pas la courtoisie d'être aussi schématiquement organisée. L'enjeu de ce chapitre est de mettre en relation non seulement les hypothèses de travail les unes avec les autres mais aussi les différents niveaux d'organisation que sont le club, la discipline et le sport. Un tel objectif nécessite de s'appuyer sur un cadre de lecture précis qui, s'il sous-tend toujours une certaine modélisation, permet de ne pas se perdre au sein de la complexité existante. Le choix s'est porté sur le concept de panarchie. Précisons immédiatement que ce concept, aussi riche soit-il, est mobilisé ici seulement pour sa structure et quelques libertés ont été prises. À partir de ce cadre, une analyse de la situation actuelle de la dynamique sportive dans les Pays de la Loire est proposée.

8.1 Mise en perspective et ajustement à l'objet sportif

8.1.1 LE CONCEPT DE PANARCHIE

PRÉSENTATION DE LA PANARCHIE

Ce concept, né de l'écologie, part de l'idée simple que les systèmes naturels et humains évoluent en interaction et développent des liens qui se transforment au cours du temps. À l'évidence, l'objet de ce travail est différent et la question des systèmes naturels en est quasiment, si ce n'est totalement absent. Cependant, en s'articulant autour de la notion de cycle adaptatif, ce concept offre une possible solution à l'articulation de nos hypothèses de travail. Les systèmes, tant humains que naturels, ont en commun des cycles de changement que Holling appelle «panarchie»¹. «Ces cycles comprennent des phases successives de croissance, de maturité, de destruction et de renouvellement. Ils sont fondamentalement adaptatifs, c'est-à-dire capables de réagir et, devant des difficultés nouvelles, de préparer la voie à d'autres développements» (Decamps H. & O., 2004). À partir de là, il est possible de représenter la trajectoire d'un système (figure 75). La dimension temporelle de ces phases est également prise en compte: les flèches courtes et serrées indiquent une transformation lente et, à l'inverse, les flèches longues et espacées rendent compte d'une situation se transformant rapidement. Enfin, une sortie du cycle est possible vers un autre système de même ordre. Elle est figurée sur la gauche du schéma. Ainsi, tout cycle adaptatif se construit autour de «deux objectifs qui s'opposent et se succèdent: l'un de croissance et de maturation, l'autre de destruction créatrice et de

¹ Le mot « Panarchie » est composé du nom du dieu grec *Pan* et de hiérarchie

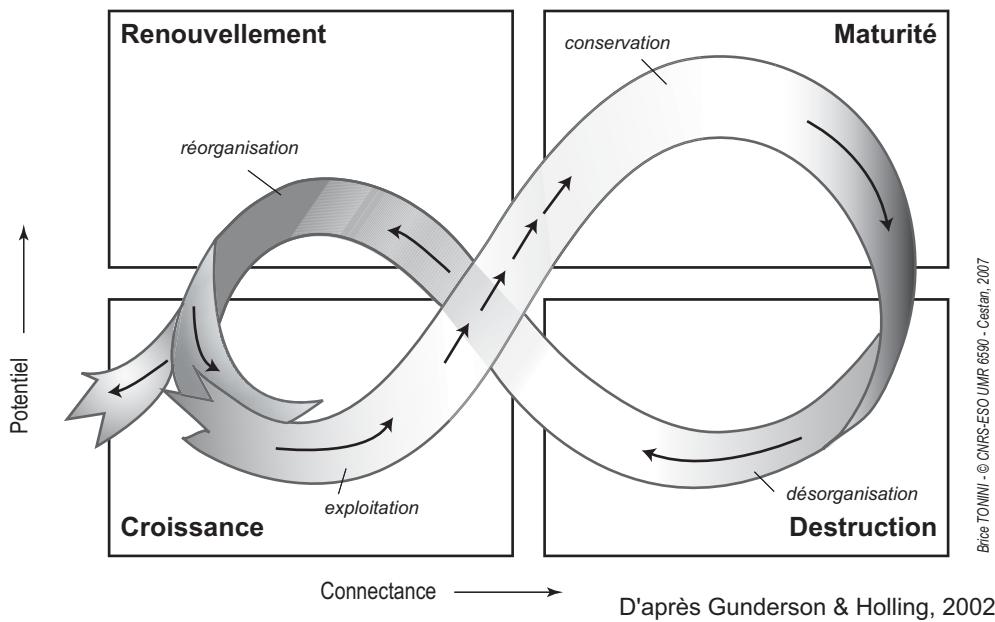


Figure 75 – Les cycles adaptatifs dans la théorie de la panarchie

renouvellement» (Decamps H. & O., 2004). En se fondant sur cette approche, nos hypothèses de travail peuvent trouver leur place. À la phase de croissance correspond l'émergence d'un nouveau système qui le conduit vers l'équilibre et donc le maintien de sa structure, c'est-à-dire dans sa phase de maturité. L'amorce de la désorganisation coïncide avec la crise qui se traduit par une réorganisation et un renouvellement du système. Seule l'hypothèse de la dynamique spatiale en tant qu'objectif pose un questionnement sur sa place au sein du cycle. Deux possibilités existent : elle peut accompagner le système durant sa période de conservation ou être placée au sein de la période de réorganisation. Il ne semble pas obligatoire d'opérer un choix définitif et les deux alternatives sont possibles.

Selon H. & O. Decamps (2004), «minimale à maturité, quand le système est le plus rigide, la résilience devient maximale au renouvellement du système, quand il est le plus inventif». Les auteurs insistent donc sur l'idée que les processus de résilience du système existent tout au long du cycle mais sont particulièrement difficiles lors de sa période de maturité. L'hypothèse de la résilience, que nous avons traitée distinctement à propos du maintien des structures, ne se limite donc pas dans le cadre de la panarchie à la phase d'équilibre du système, mais est présente tout au long du cycle. Cela ne va pas à l'encontre de notre propos mais lui apporte une nouvelle résonance. La résilience est surtout remarquable lorsqu'elle est la plus délicate, c'est-à-dire au sein de la phase de maturité. Cela rappelle aussi que la distinction des quatre hypothèses de travail est un artifice méthodologique voué à apporter une clarté à la démonstration et en aucun cas une réalité. La résilience et le maintien d'un équilibre sont présents tout au long de la trajectoire d'un système, de son émergence à sa réorganisation.

Ce concept ne se limite pas aux cycles adaptatifs mais souligne également qu'ils s'emboîtent les uns dans les autres selon différents niveaux (figure 76). Les auteurs prennent l'exemple de l'arbre qui

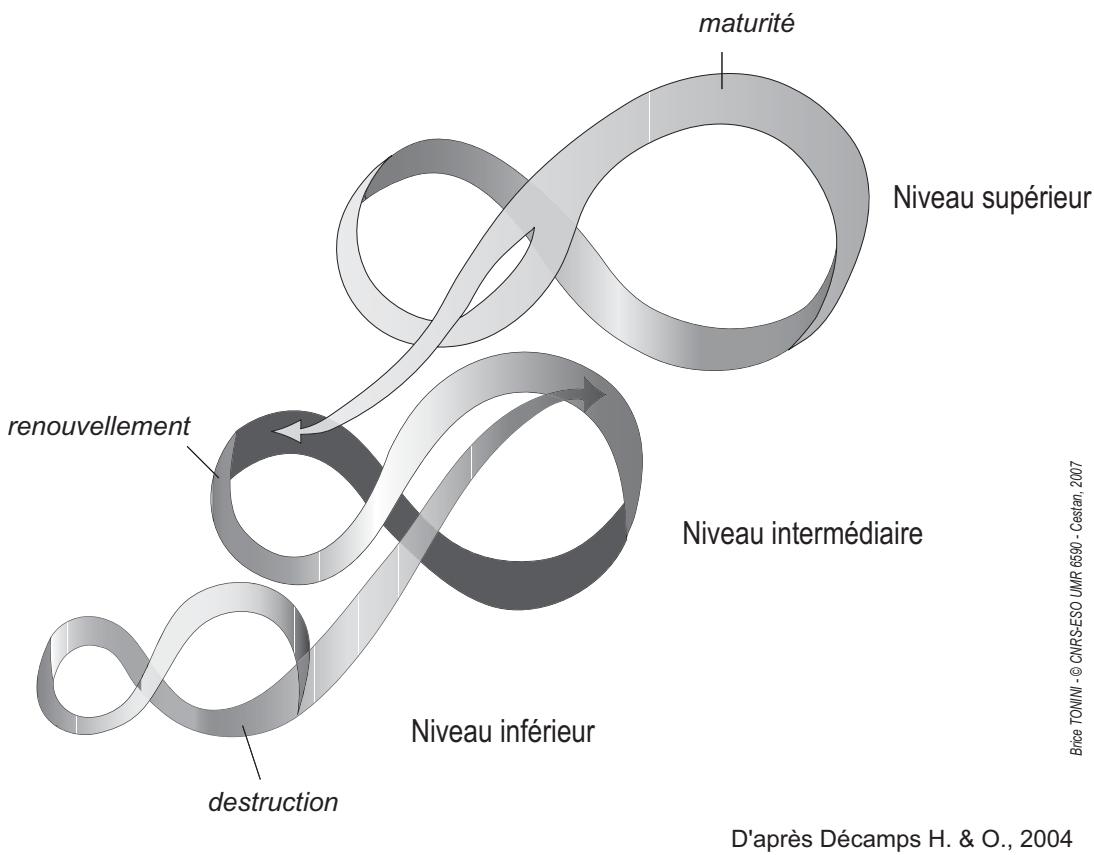


Figure 76 – Emboîtement des cycles adaptatifs à différentes échelles

s'intègre dans une parcelle forestière elle-même comprise dans un massif forestier. Ces niveaux d'organisation sont semi-autonomes et les interactions y sont nombreuses et variées. Le concept souligne également les rythmes propres des processus aux différents niveaux d'organisation, les niveaux inférieurs rapides introduisent des situations inédites dans le système alors que les niveaux plus élevés et plus lents lui confèrent sa continuité. L'approche retenue dans cette recherche correspond pleinement à cette idée. Le club s'intègre dans une discipline elle-même comprise dans le sport dans sa globalité. Chacun des niveaux d'ordre possède sa temporalité et participe à la mécanique générale. En associant les idées de cycles adaptatifs et d'emboîtement des échelles, le concept de panarchie offre donc un cadre de lecture adéquat à notre approche.

PRÉCAUTIONS ET DÉCALAGES AVEC L'OBJET SPORTIF

Si la panarchie offre un cadre porteur, il est mobilisé ici avec une certaine liberté. Il convient donc d'apporter quelques précisions. Il n'est pas question de mener une réflexion critique sur ce concept dont nous ne maîtrisons pas l'ensemble des éléments mais de pointer quelques divergences qui existent avec l'objet de notre recherche.

La première découle de l'idée que les rythmes des processus sont d'autant plus rapides que les niveaux d'organisation sont inférieurs. S'il apparaît effectivement que le club représente le niveau d'ordre dont

l'évolution est susceptible d'être la plus rapide, l'objet sportif déroge quelque peu à la règle pour les niveaux de la discipline et du sport, notamment dans sa dimension identitaire. En effet, c'est le niveau intermédiaire, celui de la discipline, qui s'affirme comme le plus lent à évoluer en contenant les ferment de la culture locale issue de la pratique sportive.

De plus, il semble nécessaire pour cette analyse de prendre en considération simultanément, plusieurs systèmes de même niveau d'ordre, particulièrement en ce qui concerne les associations. En effet, l'emboîtement des niveaux d'organisations se réalise également dans une logique pyramidale. Les associations sont les plus nombreuses, de l'ordre du millier, suivies par les disciplines, dont trois sont étudiées ici, mais plus d'une centaine existent. Au sommet, cela ne compose qu'une seule entité : le sport. C'est pourquoi, l'analyse des interactions entre les niveaux d'organisation doit tenir compte de cette particularité du phénomène sportif.

Enfin, l'axe d'analyse privilégié des différents niveaux d'ordre ressurgit à travers ce cadre comme le notent Decamps H. & O., (2004) : «en fait, change avec l'échelle, non pas le phénomène, mais l'influence relative des facteurs qui expliquent ce phénomène». Cela fait écho à l'attention portée sur les acteurs pour l'entrée par le club, aux interactions lorsque l'on regarde la discipline et sur la frontière si l'on s'intéresse au niveau d'organisation du sport. C'est donc à travers ce prisme que doit se lire la panarchie lorsqu'elle est mobilisée pour l'étude du phénomène sportif.

8.1.2 QUELS ENSEIGNEMENTS ?

En tenant compte du cadre adapté à l'objet sportif, quels enseignements ressortent des hypothèses de travail appliquées au siècle de pratique sportive ? L'intention n'est pas de répertorier l'ensemble des informations recueillies mais de mettre en évidence les grandes tendances de la situation actuelle. La recherche porte alors sur les interactions entre les hypothèses et l'emboîtement des niveaux d'organisation. Deux rapprochements privilégiés ressortent sans pour autant exclure le reste des hypothèses qui demeurent présentes en filigrane.

ÉMERGENCE ET RÉORGANISATION

À bien y regarder, les processus d'émergence et de réorganisation sont étroitement liés. L'apparition de l'un à un niveau d'organisation provoque le second aux autres niveaux. Si l'on regarde d'abord les processus d'émergence, on s'aperçoit qu'il en découle de nombreux mécanismes de réorganisation. Ainsi, l'apparition de nouvelles associations, qu'il s'agisse de logiques d'excellence ou de loisirs, induit une réorganisation de la discipline par le réajustement du triptyque concerné. L'existence du Football club des copains enrichit l'offre sportive footballistique tout comme l'avènement du FC Nantes a bouleversé la situation en place. Ainsi, à chaque extrémité du sport de masse, la pratique agonale et la pratique dionysiaque redéfinissent aussi les frontières entre les types de pratiques proposés par J.P. Augustin et R. Thomas (élite, masse et loisirs). L'émergence de la professionnalisation est un second exemple de la relation entre les deux processus. Pour les trois disciplines, la professionnalisation s'est

traduite par la réorganisation de leur pratique et la redéfinition des positions dans le triptyque. Référent du basket local, le club de Challans a redéfini en profondeur, en quittant l'élite nationale, l'organisation de cette discipline dans l'espace vendéen. Dans le même temps, l'avènement de la pratique professionnelle a provoqué une modification de la frontière du sport : il a éloigné l'élite de la pratique de masse et transféré une part importante du pouvoir aux acteurs économiques. Il a également transformé les rapports entre la pratique et sa société locale en mettant notamment la notion de spectacle au premier plan.

Le regard inverse, de la réorganisation vers l'émergence, est tout aussi porteur. La réorganisation des associations à travers le processus de rapprochements, a donné naissance à de nouveaux clubs. Ces derniers ont alors recomposé l'organisation des pratiques. Selon le même principe, le renversement sportif nantais a contribué à plonger le rugby local dans l'anonymat et, par là, participer aux difficultés de la discipline à voir de nouvelles associations émerger. Enfin, la disparition de Challans du basket d'élite a permis à la pratique féminine de s'affirmer davantage.

ÉMERGENCE ET OBJECTIF

Le second rapprochement est celui des processus d'émergence et de dynamique spatiale fondée sur un objectif. De nombreuses associations sont nées avec un objectif clair. À titre d'exemple, le FCN a été fondé pour être un grand club et le Rugby Club Grâce Guenrouet dans l'optique d'offrir une pratique conviviale. Favoriser l'émergence d'associations est un objectif commun aux instances sportives et aux collectivités territoriales, en particulier les communes. Ces émergences d'associations peuvent prendre plusieurs formes. En effet, sauf opérations spécifiques, telle que l'opération «100 villes-100 clubs», l'objectif est la plupart du temps d'accroître le nombre de pratiquants. Cette augmentation peut générer une demande suffisante pour la création d'une nouvelle association. Le parcours peut emprunter un chemin plus indirect. Une hausse de licenciés dans les associations existantes peut, en théorie, se traduire par une amélioration du niveau de compétition et donc une modification de l'organisation et de l'ambition du club. À terme, cette évolution est apte à provoquer le transfert de joueurs dont les motivations ne correspondent plus aux attentes du club vers la création de clubs fondés sur une autre logique de pratique (loisirs notamment). Mises en place pour développer la pratique sportive sous toutes ses formes, les politiques d'aide à l'adhésion en clubs (coupon-sport, chèque-sport, etc.) aboutissent principalement à un accroissement des licenciés de football et de basket.

À partir de ces conjugaisons entre hypothèses de travail et niveaux d'organisation, il est possible de proposer une lecture de la situation contemporaine.

8.2 *Lecture de la situation contemporaine*

Afin de proposer une réflexion critique sur la situation actuelle et l'identification des indices d'une dynamique spatiale, le choix a été fait de s'appuyer principalement sur la presse quotidienne. Ce choix

se justifie par la volonté de rendre compte de phénomènes en cours. Seuls les médias de la presse écrite quotidienne et, parfois, internet, permettent une telle réactivité par rapport à l'actualité. Le revers de cette capacité est le manque de recul face à l'évènement. Les discours comportent alors des informations emplies du climat ambiant et teintées d'impressions que seul le temps permet de corriger. Deux axes structurent le propos. Tout d'abord, la conjoncture sportive actuelle de la ville de Nantes offre une situation propice à l'analyse. Ensuite, le rugby régional compose aussi un objet d'analyse porteur.

8.2.1 NANTES EN CRISE ?

LA DESCENTE DU FC NANTES

« Nantes [...] n'échappe pas à la honte [...] un monument s'écroule »². L'actualité sportive nantaise a été marquée au printemps 2007 par la descente du FC Nantes en 2^e division après 44 années parmi l'élite. Le FCNA qui rappelait, non sans fierté, qu'il était le club le plus ancien parmi l'élite à n'avoir jamais connu de relégation a été rattrapé par la réalité sportive. Plus que la rétrogradation qui fait partie du jeu sportif et concerne, en définitive, à un moment à un autre, l'ensemble des associations, l'évènement est remarquable par les remous qu'il provoque en profondeur non seulement au sein du club mais aussi et surtout dans la société locale. De notre point de vue, la rétrogradation constitue une perturbation, les conséquences, une crise. Deux phases se sont succédées. D'abord, les mécanismes qui ont amené la situation de crise, puis les réactions face à la descente du FC Nantes.

Cette perturbation du FCN résulte bien d'un processus dont les prémisses datent de la fin des années 1990. À la suite de la saison 1994-1995, qui a vu la consécration du club et de son « jeu à la nantaise », une phase d'instabilité s'amorce et se poursuit jusqu'en 2007 où elle se concrétise par la descente du club. Lorsqu'à deux journées de la fin du championnat, la relégation devient officielle, la presse remarque que « les miracles n'auront pas lieu tous les ans pour des Nantais qui ne méritent finalement que cette descente aux enfers pour s'être depuis trop longtemps maintenant éloignés de ce qui fait l'efficacité au plus haut-niveau : la stabilité et la cohérence »³. L'entrée dans les années 2000 se marque en effet par une grande instabilité dans l'organisation du club. En 2000, le FC Nantes est racheté par la Socpresse après avoir échappé à la relégation lors de la dernière journée de championnat. En 2001, à la suite du titre de champion de France, qui ne sera qu'un trompe-l'œil, un nouvel administrateur est nommé. En 2004, le groupe Dassault devient propriétaire du club, et place, en juillet 2005, un nouveau président. À la fin de l'année 2006, le club réalise un coup d'éclat du club en recrutant une vedette du football. Ce recrutement symbolise l'instabilité du club en allant totalement à l'encontre de ses habitudes. En regardant un peu plus loin dans le passé, il est possible de déceler un premier indice de cette période d'instabilité en 1992. Le club est alors relégué en 2^e Division pour des raisons financières.

² Ouest-France, 10 mai 2007, *Nantes a de l'honneur mais n'échappe pas à la honte*

³ Ouest-France, 10 mai 2007, *Nantes a de l'honneur mais n'échappe pas à la honte*

Le nouveau président de l'époque parvient à rassembler de nombreux entrepreneurs de la région, transforme le club en SAOS et change le nom en FC Nantes Atlantique, réussissant à le maintenir *in extremis* en D1.

Certains acteurs du club usent de métaphores, volontairement très fortes, pour résumer la trajectoire du club. Ainsi, un dirigeant n'hésite pas à déclarer : « J'ai coutume de dire qu'on est en phase terminale d'un cancer qui nous ronge depuis de longues années [...] On a tendance à se focaliser sur le dernier épisode. Pourtant, il y a des vibrations depuis un moment. Elles se sont simplement accélérées cette année »⁴. Pour d'autres, les difficultés relèvent davantage d'une certaine sclérose du système, d'une « incapacité à se remettre en cause »⁵ alors que le contexte du football professionnel a considérablement évolué. La faute est alors rejetée sur une considération trop forte du passé, un aveuglement de la situation dû à un palmarès conséquent et l'impression d'une descente impossible.

La recherche des responsabilités a constitué un des exercices principaux de l'année 2007 autour du FC Nantes. À l'évidence, l'ensemble des acteurs ont leur part de responsabilités. Partant du terrain, les joueurs sont les premiers acteurs responsables, « ces ouvriers de luxe de l'entreprise FC Nantes auront montré bien trop d'inconstance dans leur investissement pour pouvoir prétendre à autre chose qu'un long calvaire en queue de peloton »⁶. Le club a même créé la sensation en engageant une véritable vedette du football national, champion du monde 1998, comme gardien de but. Ce recrutement témoigne avant tout d'une nouvelle politique du club au déficit des jeunes issus du centre de formation et de l'ingérence de la strate administrative, soucieuse d'une publicité, dans la strate technique, non demandeuse d'un tel élément. Longtemps, le FCN s'est fondé sur la formation de joueurs avant de les laisser partir. Malgré cette tendance récurrente au départ de ses meilleurs éléments, il parvenait à maintenir son identité sportive du « jeu à la nantaise » grâce à une équipe dont la plupart des membres avaient reçu une formation adéquate dès les catégories de jeunes. Désormais, « la formation nantaise n'est [...] pas mise au rang des priorités »⁷ et la rotation rapide des joueurs ne permet pas la continuité du style de jeu. Plus qu'un impact sur le plan sportif, ce changement contribue à distendre le lien entre le club et son environnement local (Croix A., 2007). Les entraîneurs sont également largement concernés même si, dans ce secteur, la préférence à un recrutement interne et local reste de mise. La rapidité de leur mandat est devenue une constante de l'univers footballistique qui en a fait le premier « fusible » face à une situation de crise. Enfin, en haut de la hiérarchie, président et actionnaires du club concentrent la majorité des avis dans la part des responsabilités.

Plus sûrement, ce sont les rapports entre ces acteurs qui contiennent les causes de la crise. Des joueurs qui décident de l'entraîneur, ou plutôt de leur limogeage et surtout des dirigeants qui gèrent une entreprise sans se soucier de sa spécificité sportive. H. Michel, ancien Canari et haute personnalité du

⁴ Ouest-France, 22 mai 2007, *Football : « Roussillon et Gripond ont fini le travail »*

⁵ Ouest-France, 12-13 mai 2007, *Jean-Marc Ayrault invite Dassault à vendre*

⁶ Ouest-France, 28 mai 2007

⁷ 20 minutes, édition Nantes, 15 mai 2007, *La maison jaune n'est plus un vivier*

football français, déclare en 2007 : « Je ne comprends pas que personne ne dit ou ne fait rien alors que voilà déjà cinq ou six ans que l'on voit les choses arriver [...] On a placé à la tête de ce club des gens qui ont oublié les valeurs du FC Nantes [...] »⁸. Les ferment de la crise sont donc à chercher dans la perte d'identité d'un club qui n'a pas su la sauvegarder dans un environnement changeant.

Pour le club, les impacts de la relégation sont énormes. Le budget du club est divisé par deux et passe de 45 à 22 millions d'euros. Les sponsors se sont mobilisés et réclament des précisions avant de s'engager de nouveau auprès du club. L'un des sponsors principaux du club, qui contribuait à hauteur d'1,5 millions d'euros par saison, souligne qu'il avait « basé toute [sa] communication sur le club ». S'il reconnaît que « ce partenariat n'est pas un investissement à fonds perdus [et a] accru [sa] notoriété », il considère également que « ce n'est plus possible » et désire « être informé de la vie du club. Je veux aussi donner mon avis »⁹. S'il continue à sponsoriser le club, le montant de l'apport financier est divisé par deux. Contrairement aux sponsors qui revoient leurs aides à la baisse, la municipalité de Nantes s'est engagée à maintenir son soutien car elle considère cette descente comme une année et une seule de purgatoire. L'affluence des matches est également touchée par l'évènement. Dès 2003, un léger déclin des abonnements apparaît avec 3800 résiliations entre 2002-2003 et 2003-2004 soit près de 18%. Ce déclin s'accentue aujourd'hui pour deux raisons. D'abord, de nombreux supporters appellent au boycott (cf. ci-après). De plus, la 2^e Division est synonyme de rencontres disputées les lundi et vendredi soir, difficilement compatibles avec l'activité professionnelle de nombreux spectateurs, notamment ceux qui habitent en dehors de l'agglomération.

Cet échec sportif concerne l'ensemble de la collectivité locale. Selon l'ancien président du Medef de Loire-atlantique, « Le FC Nantes en Ligue 2 ? Si ça devait perdurer, l'impact économique serait énorme pour la ville et la région [...] c'est [également] un problème d'image [...] au lieu que le club fasse partie des éléments positifs [...] ça devient un élément négatif. On n'est pas dans l'image d'une ville qui gagne »¹⁰. Cet avis est tempéré par d'autres, notamment le directeur de l'office de tourisme de Nantes pour qui « cette relégation n'est pas déterminante dans l'économie globale [...] Les clubs de foot apportent de la notoriété à une ville par effet de répétition du nom. Mais derrière, il n'y a aucun contenu »¹¹. Selon A. Croix (2007), le club « n'a jamais instauré une politique d'identité susceptible de retrouver l'adhésion du public ». Cependant, le slogan adopté par le club pour sa campagne d'abonnement lors de la saison 2007-2008, va à l'encontre de cet avis : « C'est ensemble que nous remonterons ». Malgré tout au moins une des tribunes sera fermée face à la baisse attendue des abonnements. De plus, de nombreux supporters nantais plaident pour un boycott comme l'illustre une lettre ouverte : « Ne reprenez pas d'abonnements et n'allez plus au stade [...] C'est aujourd'hui le seul moyen de faire avancer les choses et de se faire entendre »¹².

⁸ Ouest-France, 10 mai 2007, *Nantes a de l'honneur mais n'échappe pas à la honte*

⁹ Ouest-France, 12 mai 2007

¹⁰ Ouest-France, 12 mai 2007, *FCNA en L2 : « un impact économique énorme »*

¹¹ Ouest-France, 11 mai 2007, *La ville de Nantes pâtit-elle de la relégation ?*

¹² Ouest-France, 31 mai 2007

Aux joueurs, cadres sportifs et personnels administratifs du FCN

L'action entreprise depuis deux semaines par les principaux groupes de supporters actifs ne vous vise en aucun cas. Nous sommes confiants dans l'implication, la volonté de bien faire et les liens que vous avez tissé ou tisserez avec le FC Nantes. Nous sommes sûrs que chacun d'entre vous fait et fera le maximum pour hisser à nouveau le club vers les sommets qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Nous réclamons et continuerons de réclamer le **départ** de celui qui a faili faire disparaître ce club que nous aimons tous. Cet homme désigné par tous les joueurs, avec leur capitaine Landreau en tête, il y a plus d'un an est toujours là. Cet homme qui a créé une ambiance défectueuse, sournoise et malsaine au sein du personnel (cf interview de M. Landreau dans France Football), cet homme qui a réussi à dégoûter et faire partir les vrais symboles du FC Nantes c'est **Jean-Luc Gripont**.

Nous soutiendrons inconditionnellement les joueurs partout et toujours, mais il faut que GRIPOND S'EN AILLE ET VITE. La sérénité et l'avenir du FC NANTES en dépendent.

Rudi ROUSSILLON doit tenir sa promesse du 28 juin 2005 : « Gripont partira c'est sûr ».

LE FCN EST EN D2
LES COUPABLES DOIVENT DESORMAIS FAIRE LEUR AUTOCRITIQUE ... ET PARTIR !

A force de faire n'importe quoi avec n'importe qui, l'issue était inéluctable : notre FC Nantes jouera en seconde division la saison prochaine.

Les responsables ? Tout le monde les connaît. Cette descente en enfer, nous la devons aux actionnaires (la Socopres puis Serge Dassault) et dirigeants (JL. Gripont puis R. Roussillon) présents à la tête du club depuis le dernier titre national de 2001. Ces messieurs, complètement étrangers aux valeurs du FCN, uniques et guidés par l'appât du gain, ont conduit en seulement quelques années notre club mythique à la perte.

Coupables d'incompétence aggravée, ils doivent en tirer **LA conclusion** !

Le côté des supporters, même si avec la relégation le mal est déjà fait et bien fait, nous tous (ameureux du FC Nantes de tous horizons) n'avons plus le droit d'abandonner notre club ! Nous devons au contraire tout faire aujourd'hui pour l'aider à retrouver ses valeurs ainsi que le chemin de la première division !

Cela commence dès samedi prochain avec la réception de Toulouse pour le dernier match du FCN au stade de l'élite. Ce match sera très exposé médiatiquement et nous appellerons donc à la mobilisation générale.

Une manifestation contre la direction en place et pour la survie du FC Nantes aura lieu samedi en fin d'après-midi et nous mènera à la Beaujoire. Une pétition sera également disponible autour du stade et au lieu de rassemblement.

Il est primordial que le maximum de supporters soient présents. Mais surtout, anciens joueurs et dirigeants, sponsors et politiques locaux ne seront pas de trop pour nous aider dans cette action. Ce mouvement est un écho à la mobilisation à laquelle ont appelé les glorieux anciens dans leur communiqué du 9 mars. Nous avons entendu, à eux maintenant d'allier le geste à la parole, et d'activer à la prise de position. A eux de nous rejoindre malgré tout ce que ça leur coûte, car UNIS nous serons plus forts.

Ce rassemblement ne doit d'ailleurs pas être considéré comme un aboutissement, mais au contraire comme le début d'un mouvement au sein duquel, **TOUS ENSEMBLE** :

- nous dénoncerons la responsabilité de nos dirigeants du pire et demanderons l'arrêt immédiat de la lessive (page 7) visant les derniers gardiens de nos valeurs toujours en place,
- nous prendrons une position ferme en faveur du désengagement de l'actionnaire et le départ de ses hommes de main (meilleurs Roussillon et Gripont).

nous appellerons à un projet de reprise cohérent respectant l'histoire et les valeurs (politique de formation) de notre club mythique, le tout confié à d'anciens cadres mais surtout sans meilleurs Gripont et Roussillon.

LA BRIGADE LOIRE

SAMEDI 19 HEURES – TRAM 1 STATION HALICHÈRE
MANIFESTATION POUR LA SURVIE DU FOOTBALL CLUB DE NANTES

Publicité et photocopie vivement recommandées

Lettre ouverte des supporters aux responsables du FCNA

Affiche placardée dans les rues de Nantes (photo B. Tonini, 2007)



Autocollants (stickers) distribués gratuitement par les supporters

"FCN...Adieu"

Près d'un gris pont, enjambant la rivière,
Sur cette terre jaune, creusée de roux sillons
Par leurs illustres aînés qui y firent carrière,
Vivaient des canaris qui aimaient le pognon.

Ces canaris joyeux vivaient dans l'opulence;
Il se dit alement que même l'infirmerie,
Est la meilleure de France.
Et que dans ce cadre idyllique, jamais on ne s'ennuie.

Dans leur écrin vert appelé la Beaujoire,
Jadis la foule joyeuse, au bout d'un bras tendu,
Agitait leurs couleurs, parfois même un mouchoir,
Pour saluer les exploits d'une équipe invaincue !

Mais aujourd'hui, ce sont d'autres mouchoirs,
Qui vers des yeux rougis, viennent assécher les larmes,
Car c'est toujours ainsi, avec les marchands d'armes,
Qui sème la tristesse et le désespoir !

Monsieur Gripont, vous avez il y a peu, échoué en F1;
Aujourd'hui à Nantes, vous coulez la L1,
Aux ordres d'un "cher Dassault"é, qui doit en rire encore,
Car il vous a préparé, ainsi qu'à Roussillon,
Dans ses fabriques d'armes et usines d'aviation,
En guise de remerciements....des parachutes en or !

Poème paru dans Ouest-France, 22 mai 2007



Autocollant (sticker) placardé dans les rues de Nantes (photo B. Tonini, 2007)

Figure 77 – Exemples de réactions populaires face à la relégation du FCNA

La crise se manifeste également par un mouvement populaire particulièrement virulent. « Nantes est triste aujourd’hui et bien au-delà des passionnés du football »¹³. Cette courte phrase du député-maire de Nantes rend compte de l’impact de la relégation. Si comme le remarque également le maire, « une municipalité n’a pas à se mêler de la gestion d’un club professionnel », les faits démontrent que la collectivité s’y immisce et la ville évoque « un droit de regard »¹⁴. Les actions dans la ville de Nantes démontrent le profond mouvement de réactions engendré par cet échec sportif. Tags, autocollants, affiches, pétitions, manifestations sont autant d’actions engagées (figure 77). Notons également la création d’un blog internet à l’appellation éloquente¹⁵ ou la publication de poèmes. En touchant le cœur de la vie sociale, l’évènement ne pouvait être ignoré de la sphère politique. Selon un conseiller municipal UDF, « La responsabilité de la municipalité est évidente. Elle n’a rien fait de novateur. Elle n’a pas eu l’état d’esprit qu’il fallait pour accompagner les équipes de haut-niveau »¹⁶.

Au bilan, c’est l’ensemble de l’agglomération nantaise qui a réagi, rappelant ainsi la place centrale occupée par le club dans la communauté.

Malgré tout, la crise du FCNA n’ouvre pas un réel questionnement sur la réorganisation spatiale du club. Il demeure professionnel et s’engage dans un championnat toujours national où il ne compte demeurer qu’une année, et, même revue à la baisse, son imbrication locale (sponsors, lieu de pratique, etc.) reste forte. Mais elle pose deux questions: quel impact peut avoir la relégation sur l’image du club dans l’univers du football et surtout dans la ville? Et cette évolution de la représentation peut-elle ouvrir une place à une autre discipline? Cette seconde question ouvre la voie à une possible réorganisation spatiale des pratiques.

En effet, une réorganisation s’engage sur les places occupées par les différentes disciplines dans le paysage sportif nantais. Précisons que l’enjeu n’est pas de remplacer le football dont l’ancrage identitaire est extrêmement puissant, mais de parvenir à s’immiscer dans la lumière à côté de celui-ci. La crise du FCN est donc abordée comme un possible déclencheur d’une nouvelle hiérarchie des pratiques sportives et non comme l’indice d’une fin annoncée de sa domination.

Le FC Nantes doit choisir son avenir en décidant la place qu’il accorde à son passé. Plus précisément, le choix se porte sur la tentative de gommer les scories des années d’instabilité en préservant son passé antérieur ou d’essayer de se forger une identité totalement nouvelle. Effectivement, il semble impossible pour le club de ne pas réagir d’autant que, par une coïncidence malicieuse, la descente du club s’est conjuguée avec la destruction partielle du Stade Marcel Saupin (cf. chapitre 2.1), haut-lieu des exploits des Canaris jusqu’au début des années 1980. « L’esprit du club s’est-il envolé avec les gravats du stade où est né le jeu à la nantaise? »¹⁷ s’interroge alors un supporter. La voie de la réconciliation avec le public et la population locale a été adoptée en les invitant à participer à la

¹³ Ouest-France, 14 mai 2007, *FCNA : Ayraut charge Dassault*

¹⁴ Ouest-France, 22 mai 2007, *Rudi Roussillon forcément aux affaires*

¹⁵ <http://gripondcassetoi.blogspot.com>

¹⁶ Ouest-France, 23 mai 2007, *La descente des Canaris sur le terrain politique*

¹⁷ Ouest-France, 12-13 mai 2007, *À Nantes, le foot a surtout « perdu son âme »*

reconstruction de l'image du club à travers le choix d'un nouvel écusson. « L'opération restauration de l'image du FCNA passe par une consultation populaire »¹⁸ qui a pour finalité l'élection du nouvel écusson du club parmi les trois proposés. L'étude préalable à ces propositions témoigne des valeurs que le FC Nantes souhaite incarner. Comme le souligne le nouveau président du club : « nous sommes le club d'une ville, d'une région et d'un sport. Un blason participe de la personnalité et du caractère d'un club. Il doit s'inscrire dans la tradition »¹⁹. Cela s'accompagne d'un retour à l'appellation antérieure à 1992 avec la disparition du mot « atlantique ». Il est intéressant de remarquer que cette quête d'une nouvelle image passe, pour les trois propositions, par la référence à des éléments du passé et de l'espace d'ancrage à savoir : la date de création du club, huit étoiles (pour les huit titres de champions de France), le bateau (symbole de la ville de Nantes) et 5 hermines (symboles de la Bretagne). Ce dernier élément constitue un signe fort dans la volonté de s'inscrire dans une région traditionnelle plutôt qu'administrative²⁰. Ce signe fort se couple à la décision d'enlever le terme « atlantique » pour revenir à l'appellation d'origine du club. En dépit de ces efforts, l'image du club porte encore les stigmates de sa relégation et plus encore, des causes qui ont l'ont provoquée. Comme le note A. Croix (2007), « les « Canaris » s'effacent du paysage affectif des Nantais. Par quoi seront-ils remplacés ? ». Une occasion s'offre donc pour d'autres disciplines, et en particulier le basket et le rugby, de profiter de la conjoncture pour se faire une place parmi les disciplines mises en avant par la ville, d'autant que cela correspond à leurs objectifs.

RUGBY ET BASKET ENTRE PERTURBATION ET CRISE

La ville de Nantes n'a pas connu un début d'année 2007 particulièrement remarquable au plan sportif. En effet, parallèlement au « séisme » de la relégation du FCNA, les clubs phares des deux autres disciplines, l'Hermine et le SNUC- ont accompagné, à leur mesure, le club de football dans sa situation délicate. Selon un candidat UMP, « la descente du club [FCNA], mais aussi les difficultés de l'Hermine ou du Snuc, illustrent la médiocrité du bilan de Jean-Marc Ayrault et de son adjointe aux sports, Marie-Françoise Clergeau, en matière de sports de haut-niveau »²¹. Les échecs conjoints de trois des principaux clubs nantais ont amené une récupération politique de l'évènement qui, si elle a vite perdu tout crédit, met en évidence la conjoncture périlleuse de la pratique sportive nantaise.

Le club de rugby du SNUC, lancé dans une pratique très ambitieuse (cf. chapitres 4.2 & 8.2), dont l'objectif demeure l'accession à la pratique professionnelle, a connu un premier revers avec une descente de Fédérale 1 en Fédérale 2 en 2005. De perturbation, cette situation se rapproche de l'état de crise en 2007, avec une relégation en Fédérale 3 due, non à sa qualité sportive, mais à une situation financière en perdition avec un déficit d'environ 500 000 € malgré un budget de plus d'un million d'euros. Ce bilan financier est d'autant plus préoccupant qu'en 2005, le club présentait déjà un déficit,

¹⁸ Ouest-France, 3 octobre 2007, *Le futur blason du FCNA soumis à votre vote*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pour plus de précisions, <http://www.fcna.fr>

²¹ Ouest-France, 23 mai 2007, *La descente des Canaris sur le terrain politique*

à peu près équivalent, de 527 000 €. À cette occasion, la municipalité était intervenue pour équilibrer le budget en devenant, en contrepartie, propriétaires des installations. Face à ce nouvel échec de la gestion financière, la ville de Nantes refuse de renouveler son aide et selon l'adjointe aux sports, «les difficultés financières du SNUC ne concerne que lui...et lui seul»²². Cependant, le club conserve toute son ambition. Lors de sa relégation Fédérale 2 pour la saison 2006-2007, le SNUC sait qu'«un club qui descend est un club traumatisé [...] C'est une année de reconstruction et ce n'est pas simple»²³. Un an plus tard, le président déclare : «on a expliqué aux joueurs qu'on avait un projet sportif et que ça valait le coup de vivre cette aventure»²⁴. Les rêves de phénix du rugby nantais ne sont donc pas éteints même si le club traverse une phase critique et entame, une nouvelle fois, une phase de réorganisation. En août 2007, deux présidents sont à la tête du club : l'un est présent depuis plusieurs saisons et doit partir dans les prochains mois, le second reprend les rênes du club à la suite de la crise et doit organiser son futur. Parlant de son prédécesseur, le nouveau président déclare qu'«il ne s'occupe que du passé et donne une grande délégation sur le présent et l'avenir»²⁵. La direction bicéphale du SNUC offre donc une belle référence à Janus dans la dialectique entre passé et avenir. Son ambition et la réaction nécessaire face à la crise placent l'accent sur l'avenir. Ce choix se manifeste, pour l'heure, par une volonté d'ouverture maximale sur l'environnement local. Le club se veut désormais «le club des nantais [et] donc faire fi de l'image d'une entité trop fermée sur elle-même»²⁶. Le nouveau président réaffirme cette ambition au mois d'octobre 2007 en déclarant : «nous voulons que les Nantais s'approprient le club et viennent y vibrer, grâce à un jeu attractif, un accueil chaleureux et des animations variées [...]. Notre politique tarifaire est [...] nettement revue à la baisse afin de favoriser l'accessibilité à tous : un tarif unique de 3€»²⁷. Pour cela, il dispose d'une opportunité forte avec la Coupe du monde de rugby de 2007 (cf. chapitre 9.2).

Le club de l'Hermine a, quant à lui, un long moment d'incertitude. Après douze saisons de présence en Pro B, deuxième niveau national, le club est sportivement contraint de rejoindre la division inférieure, la nationale 1. Un mince espoir se dessine avec l'éventualité d'un repêchage administratif qui, selon le président de la ligue nationale de basket, «ne serait pas utopique pour le club classé premier relégable»²⁸. À l'orée de la saison pourtant, le discours et les espoirs du club étaient tout autre. «Le club se lasse de ce surplace et a bien l'intention de viser l'élite»²⁹. L'Hermine projette d'intégrer la Superligue qui verra le jour en 2009. Ce championnat remplacera l'actuelle Pro A et sera composé de quatorze clubs. Parmi ceux-ci, dix seront choisis sur critères sportifs et quatre seront sélectionnés sur des critères économiques. La mise en place de cette nouvelle formule témoigne du désir de spectacle et de popularité du ballon orange en France, en s'inspirant notamment de la NBA américaine. Elle

²² Ouest-France, 11 janvier 2007, *Rugby Stade Nantais : 500 000 € de déficit*

²³ Ouest-France, 2 mai 2007, *Saison de plomb pour le Stade Nantais*

²⁴ Ouest-France, 29 juin 2007, *Le Stade nantais UC repart en fédérale 3*

²⁵ Ouest-France, 20 août 2007, *Le Stade nantais repart de zéro*

²⁶ Ouest-France, 20 août 2007, *Le Stade Nantais repart de zéro*

²⁷ Ouest-France, 11 octobre 2007, *Christian Sommeria : « une nouvelle ère »*

²⁸ Ouest-France, 9 mai 2007, *Des adieux nantais teintés de mince espoir*

²⁹ Ouest-France, 20 septembre 2006, *À Nantes, le basket-ball vise le très haut-niveau*

représente aussi une opportunité pour le basket nantais. Si l'intégration sur des critères sportifs semble peu probable, une des quatre places réservées sur des critères économiques est envisageable. En effet, les exigences requises ne sont pas rédhibitoires : une salle d'au moins 5 000 places et un parking de 1 000 places à proximité représentent un équipement que Nantes possède déjà avec le Palais des Sports de Beaulieu. Le budget demandé de trois millions d'euros n'est pas inabordable même si celui de l'Hermine s'élève pour le moment à 1,3 millions d'euros³⁰. Cette ambition du basket nantais est légitime. «Compte tenu du nombre de joueurs de basket dans le département³¹, il paraît inacceptable pour une agglomération de la taille de Nantes, 600 000 habitants tout de même, de ne pas avoir de club de basket dans l'élite»³². Cette revendication d'une place au sommet de la hiérarchie nationale pose la question de la situation des autres clubs de l'agglomération. Selon le président de l'un de ces clubs, «l'idéal serait d'avoir un club en Pro A ; un en N1 ; un en N2 et deux ou trois en N3»³³. Une telle répartition trouve un écho dans les propos d'un autre président de club pour qui, «actuellement, la multiplication des clubs en N3 [...] ne favorise pas l'émergence d'une élite [...] En fait, on doit se demander ce que l'on veut pour le basket en Loire-Atlantique et non pas ce que l'on veut pour son club»³⁴. Nantes dispose de plus de la volonté de la fédération française de chercher «son salut dans les grandes villes»³⁵. Soucieuse de sortir d'un anonymat médiatique qu'elle juge injuste, la FFBB souhaite faire émerger des associations phares dans les grandes villes du pays, notamment par l'incitation des clubs à fusionner. Le président de la Fédération demande, parmi d'autres idées, «pourquoi Cholet et Nantes ne feraient-ils pas qu'un seul club?». Le secrétaire général de la LNB est plus réservé et conseille de ne pas toucher «aux cultures locales. Le Choletais, ce n'est pas le Pays nantais». Chacun opte pour une direction du regard de Janus et le président de la Ligue considère que «la culture, on la créera après, une fois que les nouveaux clubs auront été créés»³⁶. Qu'elle que soit la position, la volonté de la FFBB est à l'origine de la création de la Superligue à l'horizon 2009. Le club de l'Hermine peut toujours prétendre l'intégrer grâce à son maintien *in extremis* en Pro B. En effet, la fusion du Paris BR (Pro A) et de Levallois (Pro B) en vue de créer «une place forte de l'élite»³⁷ a laissé une place vacante en Pro B dont a bénéficié l'Hermine en tant que premier club relégable. La volonté de s'affirmer dans le paysage sportif nantais est d'autant plus forte que Le Mans, autre ville des Pays de la Loire, pourtant plus modeste, dispose de clubs de football et de basket dans l'élite.

³⁰ Les autres critères sont la présence de trois sponsors maillot, 10 joueurs professionnels, un centre de formation agréé et un parquet réservé à la seule pratique du basket

³¹ En 2006, il existe 19 844 licenciés de basket en Loire-Atlantique selon le ministère des sports

³² Ouest-France, 20 septembre 2006, *À Nantes, le basket-ball vise le très haut-niveau*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Le Monde, 3 avril 2003, *Le basket français cherche son salut dans les grandes villes*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Ouest-France, 7 juin 2007, *L'Hermine de Nantes va rester en Pro B*

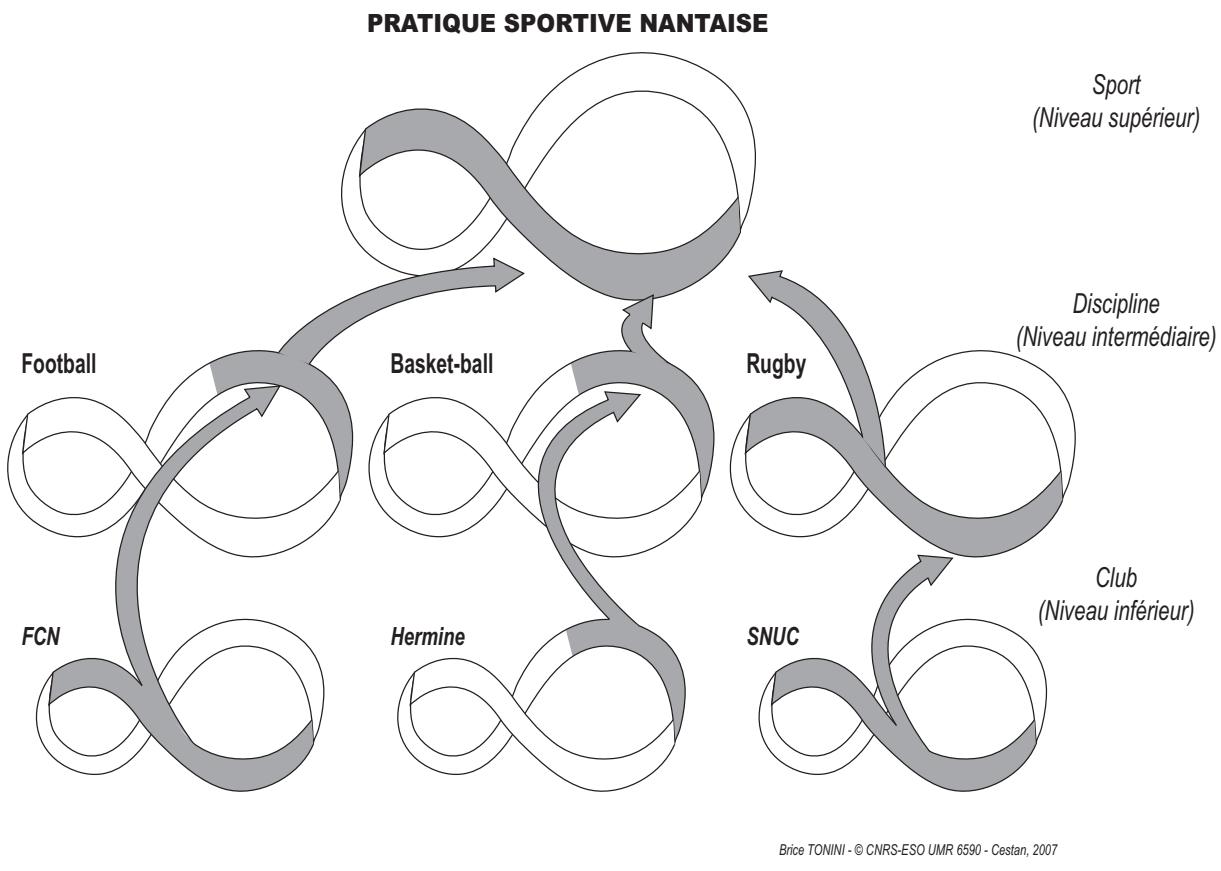


Figure 78 – Modélisation de la réorganisation de la pratique sportive nantaise

La position de l'Hermine à la tête du basket nantais est également renforcée par l'échec de l'union des clubs de Carquefou et de Sainte-Luce-sur-Loire en 2007. Le projet de rapprochement entre les deux clubs est fondé sur une volonté d'excellence sportive. Pensionnaires de N3, la mise en commun des potentiels vise l'accession à un niveau de compétition supérieur. Si le club de Sainte-Luce a adopté le projet à plus de 80 %, son homologue carquefolien s'y est opposé à 64 %. La tentative de rapprochement fait suite aux difficultés rencontrées par les clubs au cours des saisons précédentes. En 2005, l'USJA de Carquefou connaissait «un vent de révolte»³⁸ en raison de résultats sportifs médiocres et d'une politique générale du club contestée.

Le basket nantais comporte également d'autres clubs de bon niveau. Le Nantes Rezé Basket, équipe féminine, évolue en Nationale 1. Le club, qui vient de terminer la saison à la meilleure place depuis qu'il existe, affirme avoir atteint la fin de sa phase de réorganisation et se projeter désormais sur le long terme, «non pas parce que nous n'en avions pas les moyens, mais parce que cela a été un choix délibéré [...] Ce que l'on veut désormais, c'est construire sur la durée»³⁹. L'objectif, à terme, est

³⁸ Ouest-France, 14 juin 2005, *Basket-ball : le président Guichard s'explique*

³⁹ Ouest-France, 14 septembre 2007, *Basket-ball : Le Nantes Rezé Basket mise sur la durée*

l'accession à la ligue, c'est-à-dire la pratique professionnelle, «mais on sait que ce n'est pas encore pour demain»⁴⁰.

À l'issue de ce parcours incertain, l'Hermine est parvenue, du moins pour l'heure, à conserver sa position de club référent du basket nantais et son statut de club concurrent aux deux associations de Pro A que sont le Mans et Cholet. L'Anjou Basket Club (Angers), qui accompagnait l'Hermine, pour la place de repêchage de Pro B, a pour sa part, rejoint le championnat de Nationale 1.

La volonté d'accompagner le FCNA sur le devant de la scène sportive nantaise est donc commune au rugby et au basket. Ce dernier semble avoir une longueur d'avance. Effectivement, l'Hermine demeure présente dans la pratique professionnelle et fait partie du groupe «Élite» défini par la municipalité nantaise⁴¹. C'est donc l'ensemble de la pratique sportive nantaise qui est susceptible de se réorganiser (figure 78) sous l'impulsion des réorganisations du rugby et du football. Mais, si ni le basket ni le rugby ne saisissent l'opportunité de prendre une place aux côtés du FC Nantes parmi les clubs que la municipalité expose comme vitrine de sa pratique sportive, d'autres disciplines, y compris les pratiques auto-organisées, le feront vraisemblablement.

8.2.2 SITUATION DU RUGBY LOCAL

Avec seulement 34 clubs répertoriés par le comité territorial en 2007, le rugby régional constitue la discipline la moins développée des trois étudiées. Cette caractéristique lui confère l'avantage d'être également celle dont les perspectives sont les plus importantes et les évolutions les plus visibles. Au regard de sa situation contemporaine, un important mouvement de dynamique spatiale semble se dessiner. En effet, le rugby régional voit deux clubs s'affirmer à haut niveau et le reste de la discipline se réorganiser.

DES CLUBS AMBITIEUX

Les clubs de Saint-Nazaire (SNR) et de Nantes (SNUC) ont en commun d'afficher de grandes ambitions et de viser l'accession à la pratique professionnelle à moyen, voire à court terme. Pour atteindre cet objectif, ils empruntent des trajectoires très proches qui ont toutefois abouti à deux situations différentes qui soulignent la fragilité de l'entreprise.

Les deux clubs ont opté à peu près, au même moment, pour une pratique résolument agonale, à la fin des années 1990. Avant ce choix de pratique, SNR et SNUC se situent déjà parmi les meilleurs clubs régionaux, oscillant entre les 2^e et 3^e divisions. Le tournant se marque d'abord par la mise en place d'une politique très volontariste et une restructuration en profondeur des clubs. L'un des premiers éléments témoignant de l'ambition est le discours tenu par ces deux associations. À ce jeu, le SNUC

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ La ville de Nantes a défini un dispositif pour soutenir le sport de haut niveau, structuré en 2 groupes : le groupe «Élite» comprend les clubs des disciplines phares qui appartiennent à l'élite ; le groupe «Performance» accueille les clubs évoluant au niveau national. L'Hermine figure dans le premier, le SNUC dans le second

possède une longueur d'avance dans la mesure où, certainement du fait de son passé, il a toujours revendiqué sa position de premier club de la région. Les éditoriaux, traditionnellement écrits par le président, des fascicules du club sont sans équivoque. Dès la saison 1982-1983, le président déclare : « je suis persuadé que nous pouvons aborder cette saison avec optimisme. Je souhaite, en particulier, qu'un nouveau pas en avant puisse être franchi qui nous amènera, un jour ou l'autre, à l'accession en Nationale B ». À l'annonce de la saison 1986-1987, il est écrit : « nous avons songé aussi à asseoir plus solidement notre section de rugby tant sur le plan financier que sur le plan de l'impact au niveau du public, c'est pourquoi a été mise en place une nouvelle structure « Le SNUC Rugby Promotion » [...] ce dernier né du club attirera de plus en plus de fans soucieux de redonner au SNUC et au rugby l'importance et l'éclat qui furent les siens à Nantes ». En 1988-1989, les objectifs sont déjà affichés : « Cette année, le SNUC Rugby connaît un début de mutation importante, qui doit, et c'est notre objectif prioritaire, nous conduire à approcher « l'élite du rugby » dans les meilleurs délais ». Quatre ans plus tard, l'ambition reste identique : « Grâce à l'appui que je sais entier de M. le Député-Maire de Nantes, de M. le Président du Conseil Général de Loire-Atlantique, du Président du Conseil Régional, je crois pouvoir afficher ma confiance pour qu'un jour (puisse-t-il être proche !) le Stade Nantais regagne l'élite du rugby français ». Le propos est toutefois plus développé et le président poursuit en écrivant : « une nouvelle saison, une nouvelle équipe. Mais toujours le même projet : affirmer notre rang, dans notre région, en demeurant le Club fanion du Rugby ». Cette année-là, le président du comité régional de l'Atlantique vient appuyer la déclaration d'intention du SNUC et écrit, dans le même fascicule que « Nantes, capitale de la première région sportive de France, hors Île-de-France, mérite un grand club de rugby, ainsi, bien entendu, que tout le rugby régional qui attend sa locomotive avec impatience ».

À partir des années 2000, les articles de journaux consacrés au SNR et au SNUC rendent compte de leurs ambitions. En 2004, le SNR est promu en Fédérale 1 et « veut se structurer pour réussir son accession au plus haut niveau amateur »⁴². Lors de son arrivée au SNR pour la saison 2004-2005, le nouveau directeur sportif déclare qu'il a « senti un club qui voulait avancer, construire un projet ambitieux, partagé par les dirigeants, mais aussi la mairie et les partenaires [...] nous voulons accéder à la Pro D2 dans les deux prochaines saisons »⁴³. Entre 2005 et 2006, alors que les deux clubs sont pensionnaires de Fédérale 1, les titres se multiplient : « la montée dans la ligne de mire » ; « le SNUC est armé pour l'accession » ; « SNUC et Sporting dans la cour des ambitieux » ; « l'avenir prometteur du Sporting », etc⁴⁴. Engagés dans une pratique agonale depuis de nombreuses années, le passage à un niveau d'ambition supérieur s'est accompagné d'une période de transition. L'entraîneur du SNR explique, en 2001, que le club se trouve « dans une situation un peu « bâtarde » entre un rugby de village et quelque chose qui tend vers un peu plus de professionnalisme »⁴⁵. Pourtant, en 1998, le club

⁴² Ouest-France, 23 juin 2004, *Rugby : Le SNR recrute tous azimuts*

⁴³ Ouest-France, 18 août 2004, *Rugby : « J'ai senti un club qui voulait avancer »*

⁴⁴ Revue de presse d'articles de *Ouest-France* durant la saison 2005-2006

⁴⁵ Ouest-France, 9 janvier 2002, *Un XV encore en apprentissage*

est pensionnaire de la 3^{ème} division (Fédérale 3) et connaît de sérieuses difficultés : « Je pense qu'au moment où le rugby entre dans le professionnalisme, il y a pour nous, qui en sommes toujours au stade loisir, un sérieux problème qui se pose »⁴⁶ explique le président du SNR. Il s'agit de concilier les exigences d'un sport professionnel, ou du moins de haut niveau, avec le statut amateur des joueurs. De son côté, en 2002, « le SNUC se trouve indéniablement à la croisée des chemins »⁴⁷. En effet, le club vient alors de subir son troisième échec consécutif pour accéder en Nationale 1 (aujourd'hui renommée Fédérale 1). Il ne renonce cependant pas à devenir « le grand club de l'Ouest »⁴⁸. À ce moment là, la hiérarchie du rugby local est encore incertaine. Le SNUC, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon s'affrontent, au sein de la même poule de Fédérale 2, pour obtenir le statut de club référent. Le SNR connaît une progression plus rapide que son homologue nantais. Pensionnaire de Fédérale 3 en 1999 tandis que le SNUC accède en Fédérale 2, les deux clubs se retrouvent au même niveau en 2001. En 2005-2006, ils se rejoignent une nouvelle fois dans un même niveau de compétition, la Fédérale 1. Cette fois, c'est le SNUC, le nouveau venu alors que le SNR y a accédé deux saisons plus tôt. Le club nantais redescend de plus, dès la fin de la saison, laissant la place de club référent au SNR. Leurs parcours sportifs se ressemblent tout comme l'affichage de leurs ambitions à travers les médias.

Parallèlement aux discours, les deux associations ont également recours au recrutement et à la formation. En effet, pour tout club ambitieux, la mise en place d'une pratique performante en vue d'obtenir de bons résultats sportifs passe par ces deux axes. L'attraction de joueurs en provenance d'autres régions est une constante dans l'univers sportif de compétition. Toutefois, les aires sur lesquelles elle se réalise témoignent d'une prospection considérable de la part des dirigeants. Ce critère, bien que fortement révélateur du type de pratique, doit être appréhendé avec précautions. Nous avons déjà souligné qu'à partir d'une certaine distance, le recrutement s'accompagne nécessairement d'un déménagement et d'une installation dans la commune de pratique ou ses environs immédiats (cf. chapitre 1.1) limitant ainsi le critère du lieu de résidence. Le regard se porte ici sur les clubs précédents dans lesquels évoluaient les joueurs recrutés. La limite de l'information est alors de ne rendre compte que de la situation immédiatement antérieure alors que le contexte actuel se caractérise davantage par une grande mobilité des pratiquants au rythme des saisons sportives. Ainsi, un joueur recruté dans un club de l'autre côté de la France, peut être originaire du club et n'être parti que le temps d'une ou deux saisons. À l'inverse, un recrutement dans le club voisin peut concerner un joueur en provenance d'un pays étranger. Les nationalités des joueurs sont donc également regardées d'autant que les journaux, dont nous avons fait notre source principale, aiment à souligner ces recrutements internationaux. Là encore, la prudence est de mise. À titre d'exemple, le club de Saint-Nazaire a recruté, en 2002, un tahitien installé depuis plusieurs années dans la presqu'île guérandaise. Ces précisions apportées, les aires de recrutement conservent une pertinence

⁴⁶ Ouest-France, 31 décembre 1997-1^{er} janvier 1998, *L'exemple du Sporting, monument du rugby régional. « Ne pas sombrer dans le défaitisme »*

⁴⁷ L'Hebdo de Nantes, 20 juin 2002, *Rugby. SNUC : le bonheur passe par le Sud*

⁴⁸ *Ibid.*

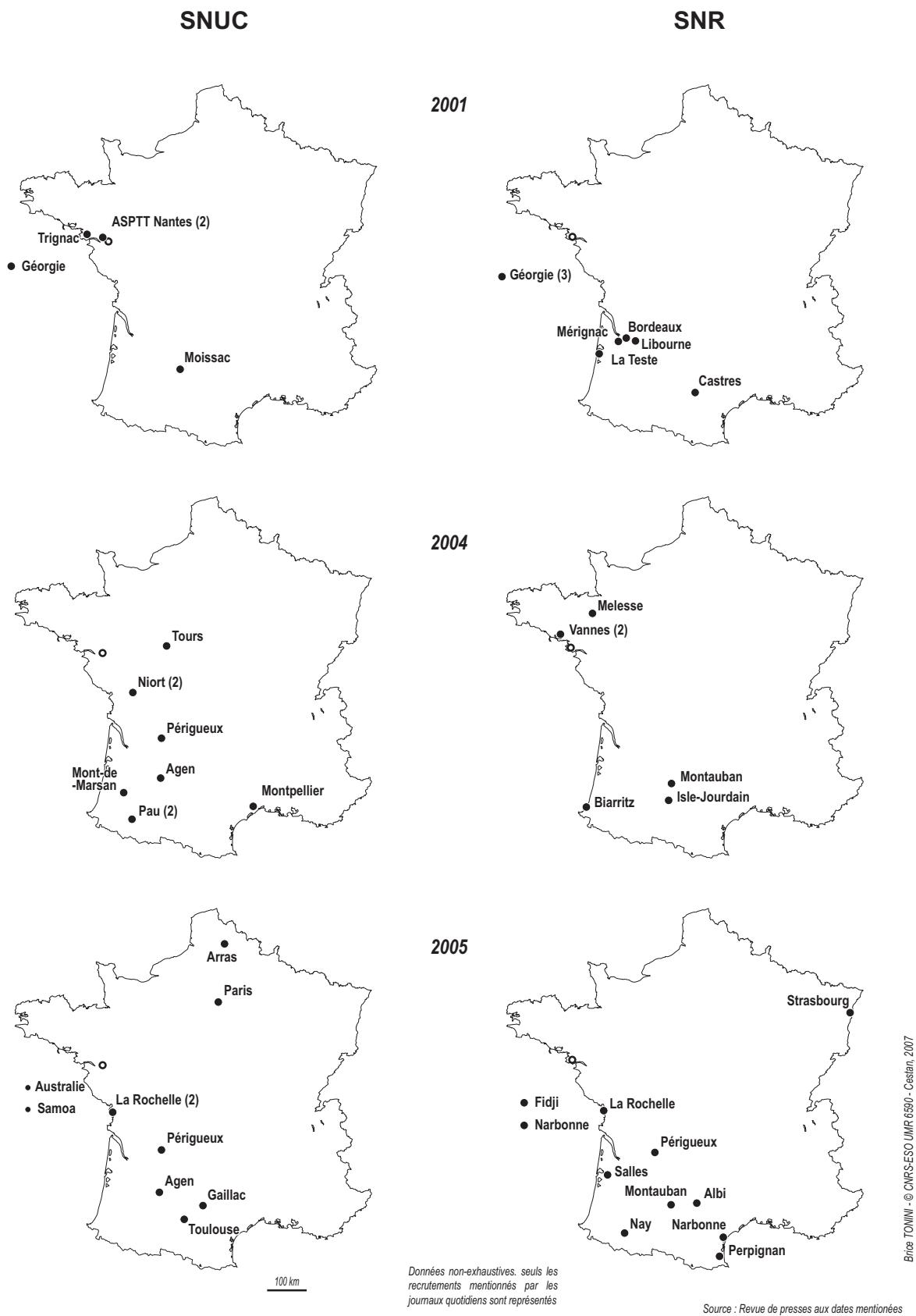


Figure 79 – Origines géographiques des joueurs recrutés par le SNUC et le SNR en 2001, 2004 et 2005

pour rendre compte de l'ambition d'un club. De ce point de vue, SNUC et SNR effectuent un travail d'attraction important (figure 79). Chaque saison, de nombreux joueurs arrivent de diverses origines. Il est intéressant de remarquer la part importante représentée par le Sud-Ouest, rappelant la très forte concentration de la discipline dans cette zone et probablement aussi l'imagerie populaire qui veut qu'un joueur de cette origine soit meilleur qu'un autre. La plupart de ces joueurs dispose de palmarès sportifs et de sélections nationales ou internationales.

Au niveau du recrutement, de véritables réseaux se mettent en place. À titre d'exemple, à la suite d'un entretien entre le président de la FFR et les dirigeants du SNR, il a été convenu que «la FFR communiquera aux joueurs pros non retenus dans leurs clubs dans les centres de formation, les coordonnées du Sporting nazairien, en essayant de les convaincre de poursuivre leur carrière de ce côté de la Loire»⁴⁹. En 2003, le club de Saint-Nazaire domine la Fédérale 2 et entrevoit l'accession en Fédérale 1. Si le centre de formation est déjà quasiment assuré d'obtenir sa labellisation par la FFR, le club se concentre déjà sur le recrutement futur. «Prenez une carte : Nantes, la Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Vannes. Il faudrait 120 joueurs capables de jouer le haut de la Fédérale 2. Or, on ne les génère pas. Il est donc indispensable de recruter»⁵⁰ selon le président du SNR.

S'ils sont «quasiment obligés de recruter de par leur situation géographique afin de goûter au haut niveau, les deux clubs phares du comité ne négligent pas pour autant la formation»⁵¹. Le club de Saint-Nazaire a créé son centre de formation en 2001. Il bénéficie d'un important partenaire financier avec le groupe EADS. En 2004, 26 élèves principalement issus de la région (Saint-Nazaire, Châteaubriant, Challans, Ancenis mais aussi Vannes ou Mayotte) sont inscrits dans ce centre qui s'enorgueillit d'avoir vu l'un des ses pensionnaires sélectionné en équipe de France amateur. Le centre de formation du SNUC date de 1998 et regroupe, en 2004, 24 élèves qui suivent leur scolarité à l'école du CENS (Centre éducatif Nantais pour Sportifs), aux côtés notamment des jeunes footballeurs du FCNA. Ces deux centres de formation ont bénéficié de la labellisation de la FFR en 2004. Outre une reconnaissance institutionnelle de la qualité du centre, la labellisation permet de bénéficier de nouvelles subventions de la part des services déconcentrés du ministère des sports.

Dans leurs courses à la pratique professionnelle, les deux clubs se tournent également vers les partenariats privés. En 2001, le club nantais est déjà appuyé par plus de 80 partenaires privés auxquels s'ajoute l'appui de la municipalité et de la FFR qui lui verse alors un demi-million de francs⁵² d'aide fédérale. En décembre 2003, le SNR a signé une convention de partenariat avec les Mutualités de Loire-Atlantique afin «de créer ensemble la première charte santé rugby pour septembre 2004»⁵³. En 2004, le SNUC poursuit sa politique ambitieuse et annonce : «nous avons lancé une campagne

⁴⁹ Ouest-France, 6 octobre 2004, *Rugby : L'avenir prometteur du Sporting et de Saint-Nazaire*

⁵⁰ Ouest-France, 2003, *Le Sporting doit encore se structurer*

⁵¹ Ouest-France, non daté, SNUC-SNR. *Un point commun : la formation*

⁵² Soit plus de 76 000 €

⁵³ Les mutualistes de Bretagne, mars 2004, *Partenaires du Sporting nazairien rugby. La santé dans la mêlée*

d'abonnement et nous agrandissons notre cercle de partenaires privés»⁵⁴. En 2006, le club nantais «s'est attaché les services à plein temps d'un responsable de la communication et du sponsoring». Le club compte alors 120 entreprises partenaires «contre 60 voilà deux saisons»⁵⁵. Parmi ce panel, les prestations sont diverses. Elles vont de la «carte prestige» qui donne accès à la rencontre et à la réception d'après-match à «un produit fini qui englobe la présence sur le maillot pour 50 000 euros»⁵⁶. Les clubs du SNUC et du SNR tirent respectivement 52.94 % et 42 % de leurs recettes du sponsoring (figure 80). Le club nazairien dispose également d'une cellule dédiée au partenariat. Selon l'un de ses responsables, elle travaille sur des réseaux d'entreprises afin de créer une émulation interne au monde économique. «On leur demande de devenir des moteurs pour en amener de nouvelles»⁵⁷ dans l'objectif d'atteindre un budget de 600 000 euros pour 2008. Les attentes sont également liées à l'imbrication dans la société locale. Le club «souhaite développer l'image d'une équipe qui gagne. La représentativité du club au sein de la ville n'est pas suffisante. Le rouge et noir doit envahir Saint-Nazaire»⁵⁸. Le SNR entame la saison 2007-2008, avec l'appui d'un nouveau sponsor qui soutient également club de Brive et de quelques autres clubs du Top 14.

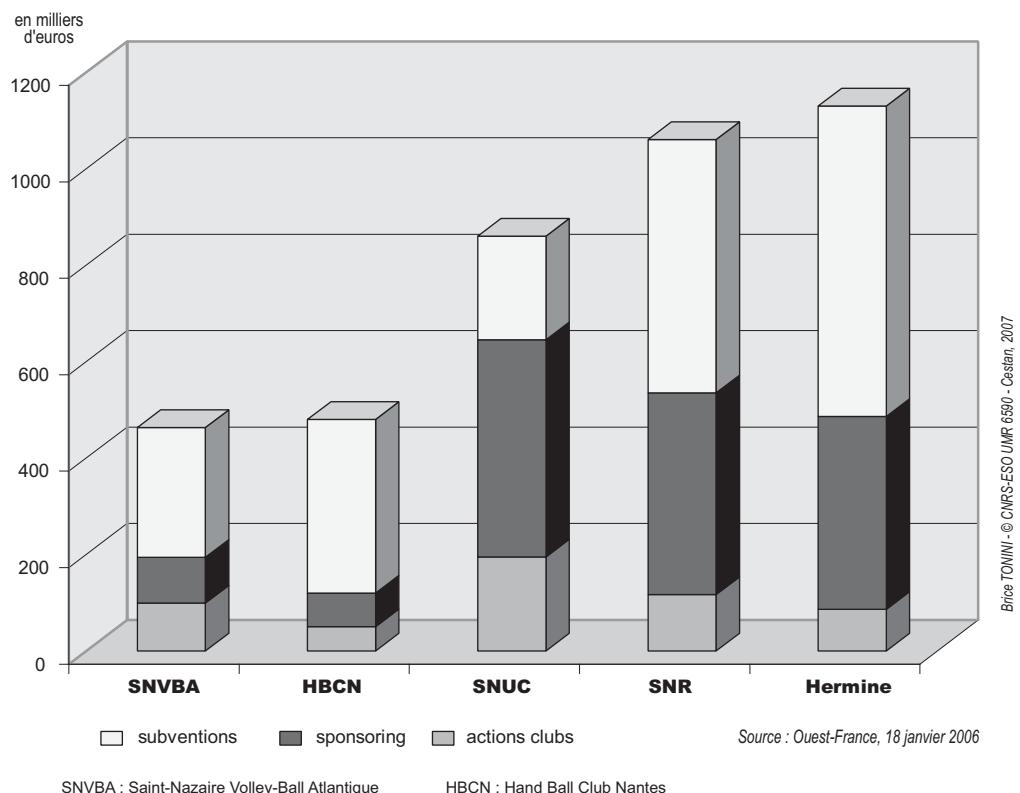


Figure 80 – Les budgets des principaux clubs sportifs de Loire-Atlantique en 2006

⁵⁴ Ouest-France, 13 juillet 2004, *Le SNUC est armé pour l'accession*

⁵⁵ Ouest-France, 18 janvier 2006, *La chasse aux partenaires est un vrai sport*

⁵⁶ *Ibid.*

Logiquement, l'ensemble de ces phénomènes s'inscrit dans le centre de la pratique sportive qu'est le stade. En 2004, année de son accession en Fédérale 1, le club de Saint-Nazaire connaît un évènement important en quittant le stade du Plessis, qu'il occupe depuis son origine, pour le nouveau complexe du Préhembert, qui a coûté plus de 4 millions d'euros. L'ampleur de l'investissement laisse entrevoir l'ambition du club et l'appui de la municipalité qui verse par ailleurs, 500 000 € de subventions au club⁵⁹. Selon les propos du président de la FFR, ce nouveau stade «n'est pas seulement un stade de rugby, mais aussi un lieu de projet»⁶⁰. Le SNUC dispose également de nouvelles infrastructures depuis la même année. Si le club conserve son stade, celui-ci a connu une profonde modernisation. Une nouvelle tribune a été construite d'une capacité d'environ 1400 places. À cela s'ajoutent la création d'un terrain d'entraînement en matière synthétique, la mise en place d'une salle de musculation et d'une salle de réception. À travers cette capacité d'accueil accrue, les deux clubs visent un soutien populaire accru. Durant la saison 2005-2006, le club a vu près de 3000 spectateurs en moyenne dans les tribunes du stade du Préhembert, chiffre dont le SNUC est envieux malgré des affluences régulièrement supérieures à 1000 spectateurs.

Depuis quelques années, SNUC et SNR sont donc en profonde restructuration afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. LE SNR semble tout prêt de les atteindre alors que le SNUC engage, pour sa part, une énième phase de réorganisation symbolisée, à l'instar du FCN, par l'adoption d'une nouvelle appellation. En effet, le club nantais va devenir Stade Nantais et donc abandonner la référence universitaire à la suite de la situation financière.

UN TRIPTYQUE QUI SE CONSOLIDE, SE DIVERSIFIE

La place de club référent se joue donc entre le SNUC et le SNR. Même si les évènements récents positionnent le premier entre «grandeur et décadence»⁶¹ et donnent une longueur d'avance à l'association nazairienne, le club nantais demeure un candidat sérieux à ce statut. Dans une perspective moins conjoncturelle, cette rivalité entre le SNUC et le SNR laisse entrevoir un avenir prometteur pour le rugby régional. Si la concentration de la pratique de haut-niveau dans le Sud-Ouest est une des causes des difficultés de l'émergence d'un rugby performant dans le reste de l'Hexagone (Ravenel L., 2004), les ambitions des clubs nantais et nazairien, auxquels on pourrait ajouter celle du club de Vannes (Morbihan)⁶², offrent une assurance pour le développement du rugby local. En effet, la présence d'au moins trois centres de la pratique permet de faire face aux aléas de relégation ponctuelle comme le connaît le SNUC pour la saison 2007-2008. Cela tend aussi à hisser le triptyque vers le haut de la hiérarchie sportive. Si le ou, à l'occasion, les clubs référents se situent au

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Le SNUC reçoit, pour sa part, environ 180 000 € par la ville de Nantes

⁶⁰ Ouest-France, 6 octobre 2004, *Rugby : L'avenir prometteur du Sporting et de Saint-Nazaire*

⁶¹ Ouest-France, 25 septembre 2007, *SNUC : Grandeur et décadence*

⁶² Le RC Vannes évolue en Fédérale 1 depuis 2006

plus haut niveau amateur, les clubs concurrents résident dans les divisions occupées auparavant par le SNUC et le SNR.

En effet, ces clubs concurrents connaissent, à l'instar des deux clubs précédents, une phase ascendante de leurs ambitions et de leur niveau sportif. Les clubs du RCSSBG, de Trignac ou de la Roche-sur-Yon font partie de ce type. Le club de Trignac, très attaché à son passé (cf. chapitre 6.2), compte affirmer sa place dans le paysage rugbystique. À la reprise de la saison 2005-2006, il déclare qu'il «a un projet de jeu bâti sur trois ans»⁶³. En 2000, le club descend en division régionale où il ne reste qu'une année. Revenu en Fédérale 3, fidèle à son habitude, le club entame la saison avec une équipe première formée à 90% au club. Le décalage est important par rapport à la politique du voisin nazairien. Le club vendéen de la Roche-sur-Yon, le FCY⁶⁴, a d'abord suivi le même chemin que Saint-Nazaire et le SNUC. Parti de la division d'Honneur, il accède à la Fédérale 3 en 1996, division qu'il domine largement, ne s'inclinant que devant le futur champion de France. Au sein de la même poule, se trouvent le SNUC, Saint-Nazaire et Vannes. La politique du club oscille alors entre l'intégration de jeunes joueurs issus du club et finaliste du championnat de France junior deux ans auparavant, et le recrutement d'éléments extérieurs. L'arrivée d'un nouveau président, industriel local, amène une hausse importante du budget. Pour la première saison en Fédérale 3, des joueurs en provenance de Roumanie, d'Auch, de Tyrosse mais aussi de Nantes et de Trignac, viennent renforcer l'équipe première. En 1999, le FCY accède en Fédérale 2 où il retrouve Saint-Nazaire. Le président déclare alors qu'«il faut avoir de l'ambition et s'en donner les moyens»⁶⁵. Pourtant, en 2004, le club redescend en Fédérale 3 pour plusieurs saisons et les ambitions sont revues à la baisse. L'année 2007 voit cependant le club connaître de nouveau la Fédérale 2 sans avoir réellement mené de politique dans ce sens. Il se trouve aujourd'hui devant un choix quant à sa pratique future. Le club de Saint-Sébastien-Basse-Goulaine fait également partie des clubs concurrents dans le triptyque rugbystique régional. Fruit d'une entente entre Saint-Sébastien et Basse-Goulaine, ce club a connu une trajectoire particulièrement intéressante dans le jeu de la dynamique spatiale des pratiques sportives. Alors qu'en mai 2003, le club retrouvait le championnat d'Honneur (1^{er} niveau régional) «après une chute dans les tréfonds du rugby régional»⁶⁶, le club est aujourd'hui aux côtés du SNUC en championnat de Fédérale 3 pour la position de club référent du rugby nantais. En quelques saisons, le club est passé, à l'échelon local, d'une pratique complémentaire à une possible place de leader et à l'échelon régional de celui de pratique complémentaire à celui de pratique concurrente. Après avoir passé plusieurs saisons en Régionale 3, le club entame une remontée dans la hiérarchie du rugby régional. En 2002, le club dispute le championnat de Régionale 2 et évoque le possible rapprochement avec le club voisin de Rezé pour donner jour à un «grand club du Sud-Loire»⁶⁷. Le club est familier du processus en étant

⁶³ Ouest-France, 16 septembre 2005, *Le RC Trignac en reconstruction*

⁶⁴ Football Club Yonnais

⁶⁵ Cité par Jousset M. & Frelin B., 2004

⁶⁶ Ouest-France, 7 mai 2003, *Le RCSSBG et Pornic ont régalé*

⁶⁷ Ouest-France, 19 février 2002, *Le rugby sur la voie du renouveau avec le RCSSBG. Comme un parfum d'antan...*

lui-même issu de la fusion en 1990 des clubs de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Basse-Goulaine. « L'un avait une équipe senior qui tenait la route, l'autre avait une école de rugby. Chacun y trouvait son compte »⁶⁸. Il n'aura cependant pas besoin de se rapprocher de l'association rezéenne. En 2005, le club accède en Fédérale 3 après avoir reçu le renfort de huit joueurs du SNUC qui ne se reconnaissaient plus dans la politique très ambitieuse du club phare nantais. D'autres clubs pourraient être présentés ici à l'image du club de Fontenay Luçon Rugby Sud Vendée (FLRSV). Né en 2005 de la fusion entre Fontenay-le-Comte et Luçon, le FLRSV accède en Fédérale 3 en 2007. Il voit alors son budget passer de 102 000 € à 197 500 € (soit une hausse de plus de 93 %), et met en place un poste de manager sportif, engage un second entraîneur et un kinésithérapeute.

À l'inverse, le club de l'ASPTT Nantes-Saint-Herblain quitte la Fédérale 3 pour rejoindre la division d'Honneur après neuf saisons à ce niveau. Le passage de témoin entre l'ASPTT et le RCSSBG est symbolisé par le transfert de l'entraîneur qui quitte le premier pour rejoindre le second. En septembre 2006, l'ASPTT Nantes devient officiellement l'ASPTT Nantes-Saint-Herblain avec la signature d'une convention officialisant le passage sous tutelle de la commune herblinoise. Ce choix résulte de trois ans de travail dicté avant tout par les difficultés financières liées au désengagement du partenaire originel, France Telecom, faisant suite à sa privatisation en 1997. Ce désengagement a provoqué une situation difficile pour le club comme le note le président de l'époque : « Boucler un budget était devenu mission impossible. Si la ville de Nantes faisait le maximum, cela ne nous suffisait pas. On s'est donc tourné vers Saint-Herblain qui n'avait pas de rugby et on a réussi à convaincre la municipalité »⁶⁹. De son côté, la commune de Saint-Herblain explique son implication « à la fois pour aider le club de rugby [et] pour des raisons de solidarité, de proximité et de citoyenneté en anticipant notamment sur le futur développement urbain du bourg »⁷⁰. Grâce à l'engagement d'un nouvel acteur, la municipalité de Saint-Herblain, à la place du partenaire originel, le club a trouvé la voie de la résilience. Le processus a été facilité par un accès aisément à l'association qui depuis « 10 ans [est] ouverte sur l'extérieur [...] Plus de la moitié des adhérents ne travaille ni à la Poste, ni à France Télécom »⁷¹. Pourtant, « l'enjeu [était] de taille : vaincre ou mourir »⁷². Les installations du club, qui étaient tombées en décrépitude, ont pu être rénovées et aujourd'hui, la question de la référence à l'ASPTT se pose. Si l'appellation comporte l'identité du club, sa nouvelle organisation n'y est plus attachée que par un regard sur le passé et il est vraisemblable qu'elle évolue prochainement. Le club doit se reconstruire après avoir enchaîné plusieurs saisons difficiles. En 2005, le club est repêché et peut poursuivre la compétition en Fédérale 3 après n'avoir gagné que deux matches en 22 rencontres. Pour la saison 2007-2008, le club n'a pas réussi à se maintenir une nouvelle fois et redescend dans les divisions régionales. Au travers de

⁶⁸ Ouest-France, 16 septembre 2005, *LE RCSSBG arrive à bon port*

⁶⁹ Ouest-France, 28 septembre 2006, *L'ASPTT Nantes change de patronyme*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Ouest-France, 27 novembre 2002, *Entretien avec le président de l'ASPTT Nantes Omnisports : « J'ai bon espoir que l'on s'en sorte »*

⁷² Ouest-France, 5 février 2002, *Enjeu de taille : vaincre ou mourir*

ces trajectoires diverses, d'autres clubs se caractérisent par une stabilité et un maintien de leur pratique. Ils contribuent à doter le rugby régional d'une structure solide.

Enfin, le rugby régional repose également sur plusieurs associations qui, bien que complémentaires avec un niveau de pratique et une ambition modestes, constituent des points d'ancrage solide. Il s'agit des clubs de Clisson et de Châteaubriant. Le Sport Athlétique Clisson (SAC) est né en 1908 à l'initiative d'un industriel local et de quelques universitaires. Durant tout le 20^e siècle, le club dispute les championnats régionaux et n'accède que durant une seule saison à la Fédérale 3 en 1981. Au tournant du siècle, le club est mis en sommeil par manque d'effectif. Cet arrêt de la pratique ne dure qu'une saison et le club reprend son activité dès 2000, grâce à l'opération «100 villes-100 clubs» (cf. chapitre 5.2). Après un siècle d'existence, «à Clisson, le rugby est une spécialité locale»⁷³. Âgé de 35 ans, le RC Baulois (Loire-Atlantique) est également un appui relativement solide pour le rugby régional. Après quelques saisons délicates, «l'Ovalie renaît du côté de la Baule»⁷⁴. Effectivement, sous l'impulsion de nouveaux joueurs qui «viennent de Pornic, Saint-Nazaire, Trignac ou Nantes où ils n'avaient plus leur place», le club connaît une nouvelle dynamique et voit sa pratique se stabiliser. Une fois encore, les ambitions des clubs référents provoquent des ondes de choc qui se répercutent tout au long du rugby régional. Le Vélo Sport Nantais (VSN) créé sa première section de rugby en 1906. Après de nombreuses années de concurrence avec le SNUC, le club connaît un important déclin de sa pratique qui le conduit à une mise en sommeil de ses activités dans la dernière décennie du 20^e siècle. En 2006, le club se réorganise et recommence sa pratique.

Simultanément à cette redéfinition des positions au sein du triptyque, de nouvelles associations apparaissent. À la fin de l'année 1998, trois nouvelles associations de rugby émergent dans les Pays de la Loire, à Renazé (Mayenne), Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) et Thouaré-sur-Loire (Loire-Atlantique) alors qu'un seul club disparaît, celui de Carquefou (Loire-Atlantique). Toutefois, parmi ces trois créations, seul le Racing Club Douessian (RCD) existe toujours en 2007. Le Rugby club de Thouaré (RCT) est un bel exemple des difficultés pour une nouvelle association de s'insérer durablement dans le paysage sportif. Le club de l'agglomération nantaise vise, dès son apparition, un ancrage dans un bassin sportif extra-communal. «Notre situation géographique, avec la proximité de Mauves, Le Cellier, Sainte-Luce et, de l'autre côté du pont, Le Loroux-Bottereau ou encore Saint-Julien-de-Concelles, sont autant de facteurs de développement»⁷⁵ explique le président. La principale difficulté est alors de trouver un équipement sportif adéquat à sa pratique. En effet, le club doit, à ses débuts, se contenter d'un terrain stabilisé, peu compatible avec les exigences du rugby. La municipalité fait la promesse d'un terrain engazonné pour la saison 1999-2000. En 2002, le RCT dispose d'un terrain aux abords duquel il doit construire des vestiaires en accord avec une convention

⁷³ Ouest-France, 21 septembre 2007, *À Clisson, le rugby est une spécialité locale*

⁷⁴ Ouest-France, 7 janvier 2004, *L'Ovalie renaît du côté de la Baule*

⁷⁵ Ouest-France, 10 décembre 1998, *Thouaré pour se stabiliser*

passée avec la commune en 2000. Le RCT ne parvient pas à financer les travaux et, en 2002, «la ville plaque le rugby»⁷⁶ scellant ainsi la fin du club de rugby.

À l'inverse, le parcours d'Ancenis rend compte d'un processus d'émergence et de pérennisation beaucoup plus stable. Le Rugby Club Pays d'Ancenis (RCPA) a connu un triplement de ses effectifs dans les catégories de jeunes en l'espace de deux saisons. Afin de structurer et de pérenniser la pratique, le club travaille en entente avec Segré (Maine-et-Loire) et Châteaubriant (Loire-Atlantique). Si, en 1978, un premier club de rugby est créé à Ancenis (Loire-Atlantique), le Rugby Ancenis Club (RAC) composé essentiellement de gendarmes, le club disparaît en 1982 avec le départ de la garnison. Il faut attendre dix ans pour que le rugby refasse son apparition. La volonté est alors de faire une place importante à la formation et d'ancrer le club dans un espace géographique ouvert, comme le laisse supposer son nom. Conscient de sa précarité, le club prend soin de ne pas se restreindre à l'échelle communale. Dès la saison 1992-1993, il organise une entente avec Clisson et Rezé pour constituer une équipe cadette. D'une quinzaine de licenciés, le club passe à une trentaine d'adhérents la saison suivante ce qui lui permet de créer une équipe junior, cette fois-ci, en entente avec Basse-Goulaine. La première équipe séniors apparaît en 1994 alors que le club dénombre une soixantaine de licenciés. Ils sont 80 en 1995 et le RCPA inaugure son club-house. En 1996, le club accède à la division d'honneur, plus haut niveau régional mais refuse l'accession car il ne dispose pas d'équipe séniors réserve, obligatoire à ce niveau. Le club est également engagé dans le vaste programme des festivités qui accompagnent la Coupe du monde de rugby (cf. chapitre 9.2). S'il ne vise pas à s'immiscer aux premiers rangs du rugby régional, le RCPA souhaite pratiquer un rugby compétitif et convivial, entre la pratique agonale et dionysiaque. «Nous allons travailler au développement du rugby en Pays d'Ancenis, avec les moyens modestes d'un club amateur, avec les soutiens que nous susciterons et surtout une volonté de prendre toute notre place dans le paysage sportif local» expliquent les dirigeants du club au bilan de la saison 2004-2005.

D'autres associations voient le jour dans les Pays de la Loire. Une nouvelle association apparaît en Vendée en 2005, le RC Les Herbiers (RCH). Après avoir réussi à obtenir un terrain pour sa pratique, le club s'est lancé dans le plus bas niveau de compétition fort d'une quarantaine de licenciés doté d'un budget modeste d'environ 7000 €. Les émergences se font aussi dans l'optique de nouvelles formes de pratique. Ainsi, en 2004, le paysage rugbystique nantais voit émerger une association de rugby féminin: l'association nantaise de rugby féminin (ANRF) mais aussi le club de rugby loisir des Brakass' (cf. chapitre 4.2). On peut également relever les prémisses d'une activité de rugby fauteuil⁷⁷.

L'émergence de clubs fortement ambitieux dont l'objectif est l'accession à la pratique professionnelle se traduit donc par une réorganisation importante du triptyque rugbystique dont les impacts sont susceptibles de se répercuter tout au long du système (figure 81).

⁷⁶ Ouest-France, 14-15 septembre 2002, *Thouaré-sur-Loire, la ville plaque le rugby*

⁷⁷ Le rugby fauteuil est un mélange de rugby et handball pour les personnes en fauteuil roulant

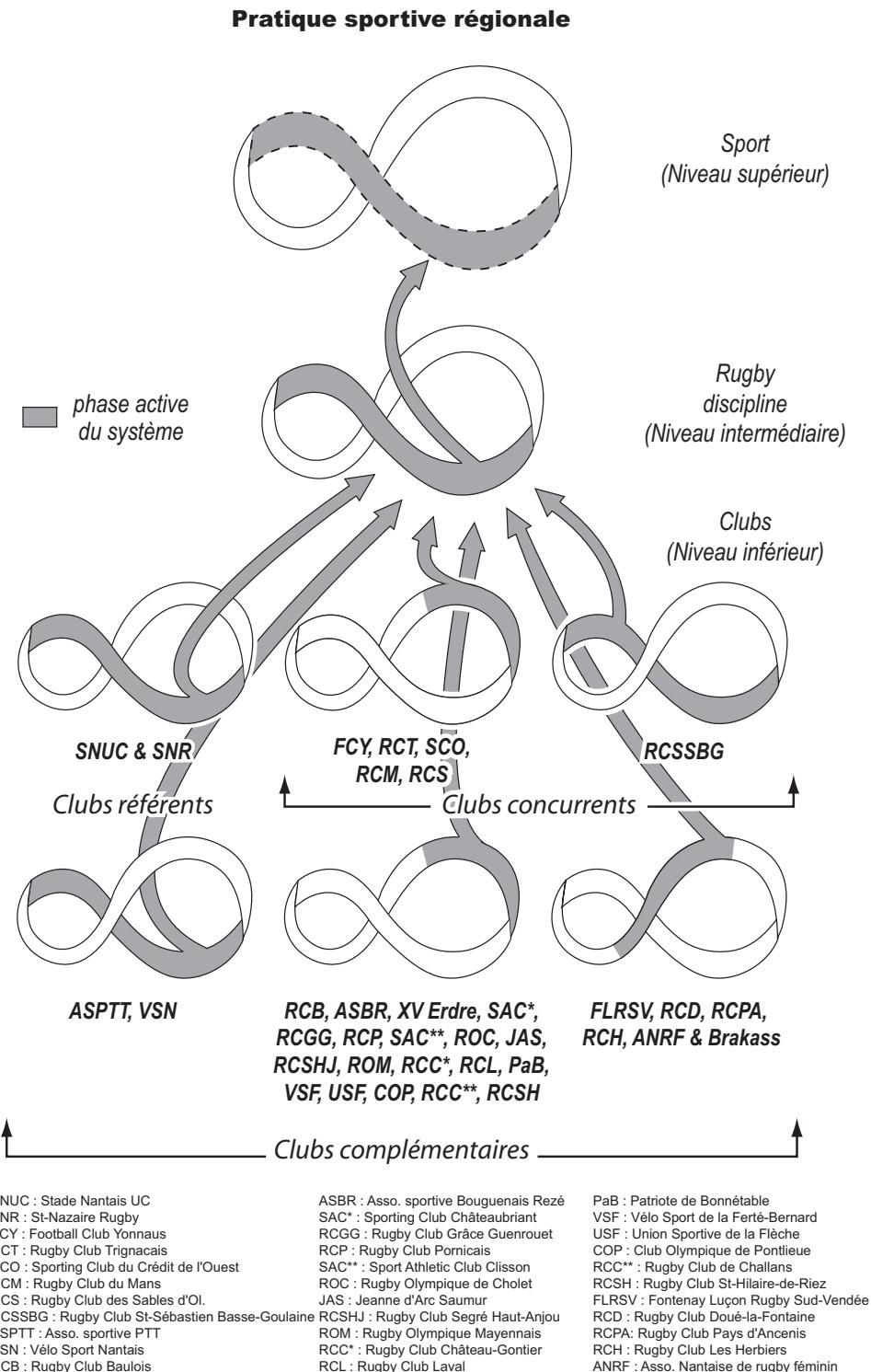


Figure 81 – Modélisation de la réorganisation sportive des Pays de la Loire

Ces mouvements semblent d'autant plus importants que le rugby, contrairement au foot et au basket, n'est pas entré dans la phase de saturation qui boucle le processus de diffusion. La dynamique de la discipline est réelle et une hausse importante est d'ores et déjà enregistrée par l'ensemble des clubs régionaux lors de la reprise de septembre 2007. Celle-ci attendue en raison de la Coupe du monde est porteuse d'espoir pour le rugby local même s'il est tout aussi probable que bon nombre de ces nouveaux licenciés abandonnent la pratique dans les mois qui viennent. De plus, lors du bilan de la saison 2003, le comité des Pays de la Loire affichait une baisse des licenciés de plus de 15%. Face à ce constat, le président du comité affirmait qu'«une évolution favorable du rugby dans les Pays de la Loire passe par l'émergence de locomotives et par l'amélioration des structures de formation»⁷⁸. Grâce à la labellisation des centres de formation du SNUC et du SNR et de la bonne santé de ces deux clubs, l'instance dirigeante du rugby peut être relativement optimiste sur la situation actuelle du rugby régional et de son devenir. À la suite de la Coupe du monde de rugby (cf. chapitre 9.2), le nombre de licenciés de rugby pourrait passer, selon les différentes perspectives, de 5600 en 2007 à près de 7000 pour la prochaine saison. Le comité territorial de rugby espère, grâce à cet engouement, créer de nouveaux clubs.

Si une analyse particulière ne leur est pas consacrée ici, les disciplines du football et du basket connaissent aussi des évolutions de leur organisation spatiale. En 2006, les clubs de Belligné et de la Chapelle-Saint-Sauveur (Loire-Atlantique) ont fusionné. Selon un dirigeant du nouveau club, «les effets de la fusion ont été bénéfiques à tous les niveaux»⁷⁹. Le potentiel d'encadrement a été augmenté tout comme la qualité de l'effectif. En 2007, c'est le quartier de Saint-Joseph-de-Porterie (Nantes) qui voit deux clubs de football fusionner: l'Amicale sportive de Saint-Joseph et l'Amicale laïque. La nouvelle association -le Saint-Joseph-de-Porterie football- ne regarde pas vers le passé et selon un dirigeant, «pour ne froisser personne, nous préférions partir sur un tout nouveau club et de nouvelles couleurs»⁸⁰. Le basket poursuit également sa politique de développement comme l'opération «Basket-école» en témoigne. Après avoir connu de sérieuses dissensions au sein des instances et quelques saisons difficiles, le basket régional connaît désormais une situation plus confortable et «la sérénité est enfin de retour»⁸¹. En 2003, «les quatre porte drapeaux de notre département [...] ont été sportivement relégués à la fin de la saison régulière. Malgré les repêchages de l'Hermine et de l'USJA, c'est un triste constat»⁸². En dépit de ces légères perturbations, le basket régional demeure une place forte de la pratique, en particulier «le basket nantais [qui] a une chance énorme: il a des racines profondes et les gens ont la volonté de s'en sortir»⁸³. De plus, la discipline dispose de puissantes locomotives avec les clubs professionnels du Mans et de Cholet et les ambitions de l'Hermine et de sa pratique féminine. Parfois, certains clubs parviennent à se hisser dans des niveaux de compétition

⁷⁸ Ouest-France, 16 juin 2003, *Frictions sur fond de chute des licenciés*

⁷⁹ Ouest-France, 20 janvier 2006, *Belligné-Sauveur : une fusion réussie*

⁸⁰ Ouest-France, 12 février 2007, *Un club de football unique pour le quartier*

⁸¹ Ouest-France, 8 juin 2004, *La sérénité est enfin de retour*

⁸² Ouest-France, 26 juin 2003, « *La solution, c'est travailler ensemble* »

⁸³ *Ibid.*

élevés sans avoir mis en place de stratégie réellement ambitieuse, ni même penser adapter l'organisation du club en accord avec le nouveau niveau de compétition. Le club de basket de Pont-Saint-Martin connaît de beaux succès sportifs grâce à son équipe senior féminine. Passée de Régionale 2 à Régionale 1 en 2006, l'équipe féminine accède en Nationale 3 en 2007 sans l'avoir réellement envisagé. S'il se réjouit de cette promotion, le club n'envisage pas une réorganisation importante.

En conclusion, de nombreux signes d'une dynamique spatiale sont visibles, par les voies des objectifs du système et de sa réorganisation qui mettent en jeu l'ensemble du système. Ces objectifs et réorganisations ont pour point commun de placer les collectivités et les partenaires financiers en position de pouvoir, c'est-à-dire que la maîtrise du système glisse dans la main d'acteurs non voués spécifiquement au monde sportif. Cela renvoie à l'instrumentalisation du sport.

Chapitre 9 :

Instrumentalisation du sport

La situation contemporaine du sport se caractérise également par l'affirmation de nouvelles formes de pratiques. Ces dernières, en procurant au système sportif, de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs, provoquent sa réorganisation qui se répercute dans les trois sous-systèmes et participent à un nouveau mouvement d'imbrication dans la vie sociale. Érigée en ressource sociale et spatiale, la pratique sportive devient un révélateur, un outil et un enjeu de la dynamique territoriale. Afin de s'interroger sur ce nouveau statut du sport, le propos se structure en deux points. Il s'agit d'abord de réfléchir sur les transformations actuelles de l'organisation du système. Puis, l'analyse se concentre sur un exemple particulier, que nous offre l'actualité, la Coupe du monde de rugby. Les actions menées à cette occasion sont révélatrices de l'instrumentalisation actuelle de la pratique sportive.

9.1 Les nouveaux enjeux du sport

Les évolutions contemporaines du sport l'ont fait sortir de sa position traditionnelle définie par des lieux et des temps spécifiques pour lui permettre d'inscrire sa marque dans l'ensemble de l'espace. Ce phénomène questionne sur le devenir du sport associatif. Il est présenté ici en deux temps. L'affirmation et l'organisation des sports libres¹ sont présentées dans un premier temps afin de pouvoir s'interroger, ensuite, sur les conséquences possibles pour la pratique associative.

9.1.1 ÉMERGENCES DE NOUVELLES PRATIQUES

LES SPORTS LIBRES

Dès la fin des années 1970, de nouvelles pratiques sportives émergent en marge du mouvement associatif. C'est «une véritable contre-société sportive» qui apparaît et «l'éthique sportive institutionnelle est aujourd'hui mise à mal par un nouveau système de normes» (Loret A., 2005 a.). Symbolisées par la génération «glisse»², ces nouvelles pratiques sportives s'affirment dans le paysage et génèrent une refonte des valeurs. Elles représentent l'émergence d'un sport sans frontière qui s'inscrit partout dans l'espace, sans temporalité précisément définies ou instances dirigeantes. Si bien qu'elles «s'approprient l'espace et les équipements d'une manière inédite» (Arpaillange C., Darlon C. & Montané M.A., 2002). Par définition, pratiquées sans licence, leur recensement est délicat.

¹ Les expressions «sport libre», «sport auto-organisé» ou «ludo-sport» sont employées ici comme synonymes. D'autres dénominations existent comme les «pratiques informelles» ou les «pratiques sauvages» mais sont désormais considérées, à raison, inadéquates à rendre compte de la réalité.

² Selon A. Loret (2007), «la glisse [...] n'est pas un simple répertoire de techniques. C'est aussi [...] un système de valeurs sportives «alternatives»». Cette expression témoigne davantage d'un glissement vers une nouvelle façon de faire du sport que de la qualification d'un mouvement commun à certaines pratiques sportives

Plusieurs moyens existent cependant. L'enquête constitue l'outil le plus adéquat à donner une idée de leur importance. Selon celle menée conjointement par le ministère des sports et l'INSEP en 2000, 36 millions de Français pratiquent une activité sportive alors que seulement 14 millions de licences sont délivrées par les fédérations. Au bilan, ce sont donc 22 millions de pratiquants qui s'adonnent aux différents sports auto-organisés. Marche, jogging, vélo, surf, planche à voile, escalade, pétanque mais aussi roller ou skate-board, etc. font partie de ces pratiques. Au sein de cette multitude, nous avons choisi de concentrer l'analyse autour des deux dernières citées : le roller et le skate auxquels nous avons ajouté le basket de rue³. Ce choix permet de rendre compte de l'importance du phénomène et de considérer les actions liées des pouvoirs publics, privés et sportifs. En effet, l'affirmation au sein de la société d'une pratique d'une telle ampleur ne peut laisser indifférent l'ensemble des acteurs ayant partie prenante dans la question sportive. Leurs réactions se réalisent principalement par le biais des équipements et aménagements effectués pour leur pratique.

Effectivement, même si bon nombre de ces pratiques ne supposent pas le recours à un quelconque équipement, les pouvoirs publics mettent en place des infrastructures adéquates et procèdent à des aménagements dans une double logique. Il s'agit tout d'abord et prioritairement de conserver une certaine mainmise sur ces pratiques et de prévenir les conflits d'usage sur l'espace public (et privé à l'occasion). L'enjeu est également d'inciter les pratiquants à se diriger à terme vers la pratique associative, aux acteurs connus, dont la lisibilité et la légitimité rassurent les pouvoirs publics. Les lieux de pratique conservent alors leur rôle de centre en offrant un espace privilégié pour saisir leur réalité. Toutefois, comme le soulignent P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy (1996), «l'équipement sportif de proximité ne fait pas l'objet d'une appropriation physique [...]. Au contraire, l'espace sportif semble partagé avec les usagers sportifs en provenance d'autres quartiers ou d'autres communes [...]. À l'opposé du stade qui concentre l'identification communautaire et exacerbe la notion de territoire (en temps qu'espace approprié), au sein des pratiques libres, l'équipement sportif ne met pas en jeu ces revendications et «l'accès à l'espace ne dépend pas d'un quelconque mérite [...]. Il suffit d'être là» (Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J., 1996). Ces équipements constituent donc davantage une fenêtre permettant d'identifier les sports libres, et à l'occasion de les quantifier, plutôt qu'une inscription concrète de leurs motivations.

Ce critère profite du récent recensement de l'ensemble des équipements sportifs (RES) réalisé par le ministère des sports dont les résultats sont accessibles en ligne depuis 2006⁴. Les équipements et aménagements dévolus aux sports libres sont, à leur image, très diversifiés. En cohérence avec le choix des disciplines, les skate-parks ont été retenus car ils sont utilisés par les pratiquants de skate-board et de roller. Pour le basket de rue, une seconde source est mobilisée. Il s'agit du recensement réalisé et

³ Ou *Street-basket*

⁴ <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr>

mis en ligne par la FFBB⁵, action qui témoigne, par ailleurs, d'une volonté de récupération de la pratique dans le carcan fédéral (cf. ci-après).

D'autres équipements sont également susceptibles de rendre compte de la montée en puissance des sports libres, notamment les parcours de santé ou les pistes cyclables. Mais, ils comportent l'inconvénient majeur d'une certaine ambiguïté quant à la part réelle de leur utilisation à des fins sportives.

Le terme de *skatepark* recouvre des réalités différentes qui peuvent aller d'une simple rampe à une installation complexe organisée autour de nombreux modules d'évolutions. Les Pays de la Loire comptabilisent 142 équipements de ce type en 2007 (figure 82.a) qui couvre la majorité de l'espace régional. D'Ouest en Est, la Basse-Loire, Nantes et Angers présentent de légères concentrations. Si le critère démographique transparaît derrière cette répartition, il semble devoir être accompagné par une volonté politique. En effet, ni Laval ni Le Mans et la Roche-sur-Yon ne connaissent des installations en accord avec l'importance de leur population. À une échelle plus fine, la ville de Nantes s'est dotée de deux structures en 2001 : l'une en centre ville, ouverte à tous ; l'autre en périphérie, plus imposante et destinée à un public mixte. Celle sise en centre ville « est destinée à apporter une solution satisfaisante, en substitution des pratiques sauvages en plusieurs lieux au cœur de la Ville, génératrice de nuisances sonores et de sentiments d'insécurité pour les piétons »⁶. Le second espace de skate

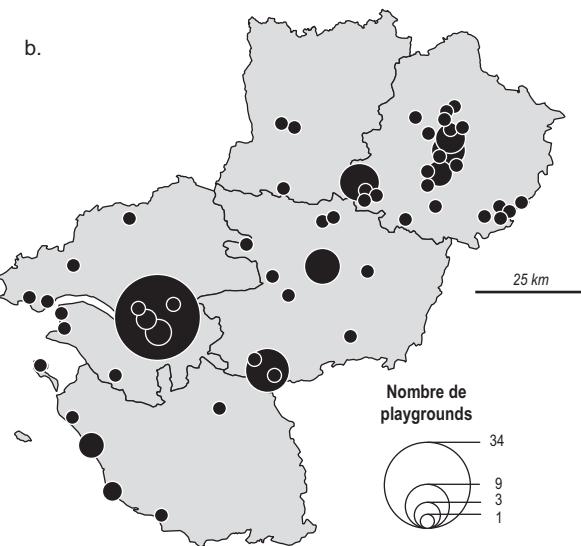
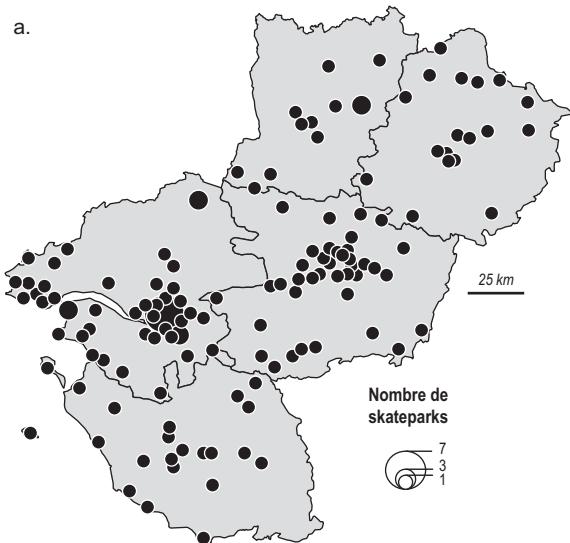


Figure 82 – Les *skateparks* et *playgrounds* dans les Pays de la Loire en 2007

⁵ <http://www.cyber-basket.com>

⁶ Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2000, *Pour les amateurs de glisse urbaine. Deux espaces de skate*, n°107

est un équipement couvert doté des divers modules dédiés aux différentes déclinaisons de la discipline. Selon la municipalité, «le projet prévoit l'accueil des individuels comme des groupes constitués, notamment les scolaires, selon une tarification qui sera adaptée à chacun des types d'usagers»⁷. En ce sens, il se situe à l'interface du sport auto-organisé et du sport fédéral. Autre exemple, la commune de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique), située dans l'agglomération nantaise a inscrit la construction d'un *skatepark* dans son budget en 2001. Cette décision est amplement présentée et détaillée en première page du magazine municipal⁸ où les avantages d'une pratique dans un cadre spécialement adapté sont mis en avant par rapport à une réalisation «sauvage» dans les rues ou espaces publics de la commune. D'une manière générale, les *skateparks* datent tous des premières années du 21^e siècle, preuve de leur affirmation dans la pratique sportive contemporaine.

La cartographie des *playgrounds*⁹ recensés par la FFBB (figure 82.b) met en évidence plusieurs phénomènes. Tout d'abord, ce sont, sans réelle surprise, les grandes villes des Pays de la Loire qui disposent de la plupart de ces 149 équipements. Cependant, quelques absences notables existent, en particulier à la Roche-sur-Yon ou à Saumur¹⁰, villes de plus de 30 000 habitants. À l'inverse, l'agglomération mancelle se caractérise par une forte présence de *playgrounds* tout comme Sablé-sur-Sarthe et Cholet. Dans ce dernier cas, la place particulière occupée par le basket explique vraisemblablement, pour bonne part, cet état de fait. L'élément le plus remarquable de cette distribution spatiale est la présence de ces équipements tout le long du littoral atlantique. Si cet espace connaît une pratique du basket associatif conséquente qui peut aider à la réalisation de ces *playgrounds*, la raison principale tient sans doute que ces équipements font partie de l'offre touristique. Comme pour les *skateparks*, derrière le vocable de *playground*, se cachent des réalités différentes. Si parfois, ils représentent de véritables équipements en réponse à une demande de la population, les *playgrounds* peuvent également n'être que des aménagements particulièrement succincts, et à l'occasion proches de l'insalubrité, au point que l'on peut se demander si leur présence dans l'inventaire dressé par les communes ne relève pas davantage d'un discours conforme «à l'air du temps» que de l'existence d'une réelle volonté de la politique sportive (figure 83).

Ces équipements témoignent de la vitalité de ces pratiques mais ne suffisent pas à rendre compte de la réalité. Une part importante de la pratique continue à se réaliser sur les trottoirs et rues des communes. La popularité de ce type d'utilisation de l'espace peut être esquissé par l'organisation de manifestations régulières. À Nantes, la *Rando Roller nantaise* a lieu chaque jeudi soir et effectue différents parcours, oscillant entre 15 et 20 kilomètres; à Angers, elle se décline, selon le niveau et la

⁷ *Ibid.*

⁸ La Chapelle-sur-Erdre. Le magazine des Chapelains, 2002, *État des lieux du sport, La Chapelle monte en puissance*, n°49

⁹ Le terme de *playgrounds* est préféré à celui de terrain de basket car c'est celui choisi par la FFBB et il permet, de plus, d'éviter tout risque d'ambiguité avec les équipements réservés à la pratique associative du basket

¹⁰ Villes qui dépassent toutes deux 30 000 habitants et figurent alors parmi les dix plus grandes villes régionales

difficulté, en deux manifestations, l'une mensuelle, l'autre bi-mensuelle et couvre, dans les deux cas, une quinzaine de kilomètres.

Des manifestations identiques existent, entre autres, à la Roche-sur-Yon, au Mans, à Châteaubriant, Luçon, Les Herbiers ou Les Sables-d'Olonne. Ces randonnées en roller dérangent la plupart du temps les pouvoirs publics pour des raisons de sécurité et de conflits d'usage de l'espace urbain. Elles importunent également les pouvoirs sportifs en se réalisant en dehors de leur champ d'action et en représentant, à première vue, une concurrence sur le marché de l'offre sportive. L'exemple des randonnées en Roller démontre une appropriation de l'espace public pour la pratique sportive. Ce principe se retrouve dans d'autres activités, en particulier celle de la course à pieds. Les «Foulées du tram» à Nantes, le «semi-marathon de Beaufort-en-Vallée» (Maine-et-Loire), les «foulées du Sillon de Bretagne» à Savenay (Loire-Atlantique), le «marathon des écluses» à Laval (Mayenne), «les foulées choletaises» à Cholet (Maine-et-Loire), etc. correspondent tout autant à l'affirmation de cette nouvelle façon de faire du sport. Toutes ces activités sportives ont pour point commun de ne pas se fonder exclusivement sur la recherche d'une performance et surtout de mêler des participants de tous niveaux.

Non encadrées par les clubs, et, en corollaire par les fédérations, ces pratiques de rue sont fréquemment récupérées par un autre acteur, les partenaires privés, à travers l'organisation de tournois: Le *France basket tour*, *Nike Raid Outdoor*, *Orangina Reebok Blacktop*, *Adidas Streetball Challenge*,



Source : photos personnelles

Bruno TONINI - © CNRS-ESPO UMR 6590 - Orléans, 2007

1- Playground du Parc de Procé à Nantes (Loire-Atlantique)

2- Playground de Carquefou (Loire-Atlantique)

3- Playground des Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire)

Figure 83 – Exemples de *playgrounds* en 2007

etc. Si certaines de ces manifestations disparaissent lorsqu'elles ne correspondent plus aux objectifs de l'entreprise organisatrice¹¹, d'autres continuent de rassembler de nombreux participants et, par là contribuent à leur reconnaissance. Fréquemment, ces tournois sont organisés avec la collaboration des fédérations qui trouvent un moyen de s'immiscer dans les pratiques libres.

Ces nouvelles pratiques, présentées ici dans le cadre urbain, posent des difficultés aux acteurs traditionnels du sport. Elles échappent aux instances sportives et contraignent les collectivités publiques à réexaminer leurs actions et leurs discours. Effectivement, les sports libres ne permettent pas l'utilisation des ressorts identitaire et de l'identification communautaire. Dès lors, les collectivités concentrent leur propos sur l'intégration de la question sportive dans les politiques urbaines, du développement territorial et la présente comme preuve qu'elles sont «des espaces qui bougent». En définitive, le regard de Janus se déplace du passé vers l'avenir.

LES SPORTS DE PLEINE NATURE

Le constat est quasiment identique pour les sports de pleine nature. S'ils sont exposés dans un point particulier, ce n'est pas qu'ils se détachent complètement des sports libres précédents mais parce qu'ils s'appuient également, avec force, sur d'autres enjeux. Comme elles, elles se réalisent le plus souvent sans licences et reposent sur un nouveau rapport à leur espace. Les activités de pleine nature (APPN) se caractérisent par des déplacements, avec ou sans engins, dans le milieu naturel, en contrôlant les risques éventuels. Ainsi définies, elles se fondent sur une relation fondamentale avec le lieu de réalisation, le plaçant même au cœur de la pratique. Par là, elles mettent en jeu deux logiques interdépendantes et relativement nouvelles pour le phénomène sportif, du moins à une telle ampleur. En effet, les APPN sont aujourd'hui largement mobilisées comme outil de développement territorial et comme produit d'appel touristique.

Les APPN profitent pleinement du développement du tourisme sportif. À l'instar des pratiques sportives, l'activité touristique rejette désormais massivement le concept «bronzer idiot» qui a structuré l'activité pendant les décennies précédentes en la focalisant sur le littoral. La volonté de développement d'une offre touristique sportive, permet à certaines communes de mieux valoriser leurs espaces. Sur le territoire français, le meilleur exemple est sans doute celui de l'Île de la Réunion qui a majoritairement axé son discours sur le tourisme sportif grâce à des conditions locales particulièrement favorables. Le climat, le relief, la richesse de la végétation et l'existence de zones particulièrement difficiles d'accès se conjuguent pour faire de l'Île, un terrain d'aventures sportives de grande qualité. De ce point de vue, «la Loire-Atlantique cumule les atouts: variété des environnements et des pratiques possibles, qualité des sites accessibles»¹². Il est riche d'enseignements de remarquer

¹¹ C'est le cas notamment de l'*Adidas Streetball Challenge* et de l'*Adidas Kid Foot* qui ont disparu à la fin des années 1990

¹² Loire-Atlantique, Le magazine du Conseil général, 2005, *Sport, pleine nature et patrimoine, trio gagnant*, n°38

qu'en 2000, le Conseil général de Loire-Atlantique ne mentionne à aucun moment une aide en faveur des sports de nature mais, à l'inverse, fait référence à plusieurs reprises à son soutien au sport compétitif, de masse comme de haut-niveau. « Nous avons la chance de compter en Loire-Atlantique des clubs de haut-niveau et des champions. Nous les soutenons car ils sont à la fois une excellente image de notre département et un exemple pour les jeunes [...]. D'autres interventions permettront de développer plus encore la pratique du sport de compétition»¹³. D'ailleurs, l'animation sportive du Conseil général vise «un objectif précis: inciter à la pratique volontaire et régulière d'un sport [en s'appuyant] sur le partenariat actif des communes et du milieu associatif sportif»¹⁴. Quelques années plus tard, en 2006, le soutien aux clubs et au haut-niveau est toujours très présent mais le Conseil général explique également que son «objectif premier est de permettre au plus grand nombre, quel que soit l'âge, le niveau ou la situation sociale, d'accéder à toutes les formes de pratiques sportives»¹⁵. L'évolution du discours est une preuve tangible de l'intérêt croissant suscité par les pratiques auto-organisées.

Les collectivités, pleinement conscientes de l'importance du phénomène, s'appuient sur l'engouement général pour promouvoir leurs territoires, et le cas échéant aider à construire leur légitimité. La volonté de renforcer la coopération entre les villes de Nantes et de Saint-Nazaire dans le cadre du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) se matérialise ainsi par l'organisation d'évènements sportifs. Dès 1999, «la Métropolitaine» voit le jour. Il s'agit alors de rallier les deux villes en vélo avec comme objectif «de promouvoir toutes les formes de pratique, dans un contexte familial, festif et patrimonial»¹⁶. La volonté est alors d'amener la population à découvrir la richesse des sites du département. Dans le même principe, l'opération «Loire à la rame» apparaît en 2001. Cette descente du fleuve vise le même objectif que le vélo. Elles participent aussi à la volonté de faire exister, de manière sensible, le territoire estuaire et de renouer le contact avec le fleuve.

Parallèlement à ce souci de faire découvrir les richesses locales, la participation de la pratique sportive à l'essor des territoires est largement soulignée. Ainsi, dans une de ses publications, le ministère des sports écrit: «Enjeu de taille pour les économies régionales et locales, les sports de nature le sont aussi pour l'aménagement du territoire, l'environnement et le tourisme»¹⁷, alors que l'enquête menée par le même ministère et l'INSEP considère que «l'engouement croissant pour les activités sportives de nature représente désormais un enjeu de développement économique et touristique majeur pour des espaces ruraux en voie de déprise». Si, à l'heure actuelle, ces pratiques se développent davantage aux

¹³ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2000, *Le sport au service de l'équilibre des territoires*, numéro spécial sport

¹⁴ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2000, *L'animation sportive fait bouger 1000 jeunes*, numéro spécial sport

¹⁵ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2006, *Le Département monte au fillet*, n°53

¹⁶ Nantes Passion, 2002, *Nantes/Saint-Nazaire à l'heure du sport*, n°125

¹⁷ Relais MJS, le magazine mensuel du ministère des sports, mai 2003, *Les sports de nature, un enjeu territorial*

marges des foyers de fortes densités de population, elles sont porteuses d'espoir pour le monde rural plus éloigné de cette ressource démographique.

Ces nouvelles pratiques ouvrent donc la frontière du sport vers d'autres activités, en particulier la sphère du tourisme. Toujours selon l'enquête du ministère des sports et de l'INSEP (2002), la majorité des pratiquants des sports de pleine nature sont des citadins. Les lieux d'activités sont donc une ressource spatiale, fréquemment située en espace rural et exploitée par le monde urbain.

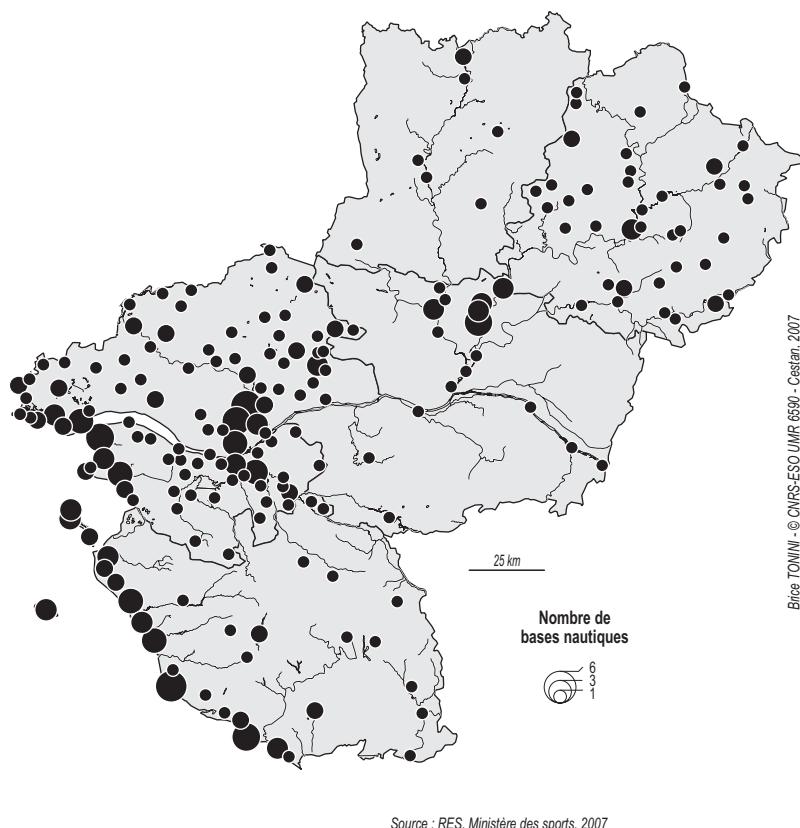


Figure 84 – Les bases nautiques dans les Pays de la Loire en 2007

Là aussi, le recours aux équipements et aménagements est possible. Dans le RES, nous avons retenu alors la famille d'équipement « site d'activités aquatiques et nautiques » au sein de laquelle les bases de canoë-Kayak ont été extraites. 234 bases de canoë, de mer ou de rivière, existent en Pays de la Loire (figure 84). L'élément remarquable, car totalement inédit dans le phénomène sportif, est la totale indépendance des équipements par rapport à la démographie. Ainsi quand Nantes ou Angers, les deux plus grandes villes des Pays de la Loire, comptent respectivement 4 et 1 bases de canoë, des communes telles que Cheffes ou Montreuil-sur-Maine (Maine-et-Loire), de 822 et 558 habitants, disposent de cinq et trois bases de canoë. Ce fait va pleinement dans le sens d'une voie de développement importante pour ces espaces le plus souvent bloqués par leur modestie démographique. D'ailleurs, parmi les communes disposant de tels équipements, seules 16% comptent également un club de canoë-kayak. À l'évidence, il existe un certain déterminisme naturel pour ces activités et, à de rares exceptions, la répartition spatiale des équipements suit le tracé des fleuves et rivières de la région.

Quelques zones ressortent: le littoral qui bénéficie d'un terrain de jeu incomparable avec l'océan et de l'activité touristique, une zone composée de l'Erdre et la Sèvre nantaise et enfin, les Basses vallées du Maine. Un autre constat évident est le large potentiel de développement de ces structures. En effet, de larges portions de cours d'eaux sont encore totalement vierges de toute base nautique. Si, en certains endroits, ce fait s'explique par des difficultés d'aménagements (accès à la rivière ou, à l'inverse, succession importante d'ouvrages hydrauliques) ou de conditions de navigation (débit trop faible)¹⁸, le potentiel d'équipement demeure particulièrement important. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces bases constituent le reflet statique et ponctuel d'une activité, par essence, mobile et itinérante. La cartographie des parcours de navigation permettrait donc de mieux définir le potentiel de développement réel et l'état de cette ressource spatiale. La similitude avec les sports libres urbains présentés auparavant apparaît aussi par l'organisation fréquente de grandes manifestations sportives populaires. Au roller se substitue le VTT pour les randonnées et dans la course à pied, les sentiers de terre remplacent l'asphalte. Dans les Pays de la Loire, les exemples sont nombreux. Parmi d'autres, citons le *Raid des Chaussées* dont le parcours suit la vallée de la Sèvre Nantaise en VTT, en canoë ou à pied; le *X-Trail des Pays de monts*, qui suit la côte atlantique à Saint-Jean-de-Monts (Vendée) sur près de 30 km; le *Trail Pégase* qui se déroule entre la vallée de la Mayenne et la Vallée du Vicoin, le *Trail des Forges*, dont le parcours dépasse 40 km et sillonne le sud du département de la Sarthe. Toutes ces épreuves sont ouvertes aux adultes comme aux enfants et visent à faire découvrir les paysages typiques des différents lieux où elles se déroulent. Le même principe se retrouve dans l'organisation des *Escapades Atlantique* par le Conseil général de Loire-Atlantique. Créeé en 2005, la manifestation a pour objectif de «concilier sport et environnement»¹⁹, de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel du département à travers la pratique des sports de pleine nature. Selon un élu du département, «la pratique sportive ne doit pas se limiter à une élite ou forcément à la recherche d'un résultat, à de la compétition. Notre volonté est d'ouvrir l'accès au sport sur tout le territoire en développant la convivialité et l'intégration sociale par la pratique [...] C'est aussi cela l'esprit des Escapades Atlantique. [...] La montée en puissance des activités de pleine nature nous a incité à imaginer une manifestation entièrement gratuite [...] L'enjeu est bien là: permettre l'accès aux sports de nature, en conservant la qualité des espaces concernés d'une part, en favorisant la découverte et la connaissance de notre patrimoine d'autre part»²⁰. Dès la première édition, plus de 10000 personnes y ont participé. En 2007, ils ont été 40 000.

Par sa forte implication dans les espaces naturels, les APPN profitent également du profond mouvement de développement durable. Ce fait est parfaitement illustré par l'Agenda 21 du sport. Ce dernier est issu, à l'origine, de la conférence de Rio en 1992. Il offre un cadre de travail aux collectivités

¹⁸ D'autres éléments sont également à considérer comme la capacité d'encadrement de ces pratiques et surtout les normes et la gestion des risques.

¹⁹ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général de Loire-Atlantique, *Le sport, plus vrai que nature*, n°59

²⁰ Loire-Atlantique, Le magazine du Conseil général, 2005, *Les Escapades Atlantique dans les starting-bloks*, n°38

locales et leurs habitants pour y mettre en œuvre le concept de développement durable. Confié par le mouvement sportif olympique au Conseil national des sports de nature (CNSN) en 2002, il vise à aider l'ensemble des sportifs et organisations liées, à prendre en compte les initiatives corrélées au développement durable. S'il est placé sous l'égide du sport de nature, il concerne néanmoins l'ensemble du phénomène. Au regard des 21 objectifs visés, apparaissent les différentes orientations vers lesquelles s'engage le système sportif et ses implications dans le développement territorial. Ainsi, il est recommandé d'intégrer des indicateurs relatifs au sport dans les dispositifs d'observation ou d'évaluation des politiques de développement (objectif 5), de faire du sport une source de richesses pour les territoires (objectif 20), etc. Ces nouvelles façons de faire du sport l'inscrivent donc dans les processus de mise en tourisme des territoires et dans les politiques de développement territorial. L'entrée par la thématique du développement durable n'exclue pas le sport traditionnel. Notamment lorsque les objectifs visent à favoriser la pratique des personnes handicapées (objectif 9), à promouvoir le sport comme élément du patrimoine de la société (objectif 12) ou prévenir et lutter contre toutes les formes de violences dans et autour du sport (objectif 13). En définitive, les nouvelles dispositions de la pratique sportive ne sont pas propres aux sports auto-organisés et concernent également la pratique traditionnelle.

9.1.2 INTERROGER LE COUPLE SPORT INSTITUTIONNEL / SPORT LIBRE

L'affirmation de ces nouvelles pratiques sportives revêt d'abord un intérêt dans cette étude par ce qu'elle peut induire comme conséquences pour la pratique sportive traditionnelle. La question de la concurrence ou de la complémentarité se pose une nouvelle fois. Les différents acteurs intervenants dans le domaine sportif doivent-ils obligatoirement faire un choix entre les deux formes? Le mouvement sportif associatif, tel qu'il est organisé depuis près d'un siècle, est-il encore viable dans un environnement qui évolue?

DE LA NÉCESSITÉ D'UN CHOIX

Si la disparition du sport associatif au profit du sport libre est utopique et désormais totalement démentie, l'engouement suscité par les sports auto-organisés n'est pas sans effet sur les pratiques traditionnelles. L'interrogation centrale est de savoir si les différents acteurs doivent nécessairement faire un choix entre les deux. Une chose est certaine, les collectivités territoriales et les partenaires privés s'investissent pleinement dans le sport libre, symbole de modernité et porteur de nouvelles valeurs dont certaines sont en profondes adéquations avec les préoccupations sociales actuelles. Il semble toutefois que sport libre et sport associatif soient davantage en relation de complémentarité plutôt que de concurrence. Plusieurs arguments appuient cette idée.

Certes, «ils sont de plus en plus à désérer les filières institutionnelles, souvent trop contraignantes, pour créer leur propre association afin de vivre différemment leurs passions pour le sport»²¹, et donc, par là, affaiblissent le sport associatif, «le passage d'une forme de pratique à une autre est courant et leur caractère de complémentarité intégré» (Chantelat P., Fodimbi M. & Camy J., 1998). À cela s'ajoute le fait que nombre des pratiques libres «se structurent sur le modèle fédéral [...] ou, comme le snowboard et le VTT, s'insèrent dans les fédérations existantes» (Arpaillange C., Darlon C. & Montané M.A., 2002). Une portion des pratiques auto-organisées ne représente, en ce sens, que la forme émergente initiale d'un sport associatif. Toutefois, le chemin inverse est tout aussi réel et diverses activités libres correspondent à des déclinaisons des sports traditionnels (football en salle ou *Street basket*). Quelque soit l'itinéraire emprunté, il est indéniable que les deux formes de pratiques sont liées.

Il arrive cependant qu'elles soient plus nettement séparées sans que cela ne suppose pour autant une réelle concurrence. Les pratiquants des sports auto-organisés ne sont pas toujours des cibles potentielles aisées pour le mouvement associatif. Certains sont totalement réfractaires à la pratique qui y est proposée. Comme le souligne E. Passavent (2000), à partir d'une enquête menée auprès des randonneurs rollers de Lille, plus des 3/4 des participants déclarent faire une activité sportive en dehors du cadre compétitif fédéral. Les sports libres s'alimentent donc entre eux sans que le sport traditionnel ne soit concerné.

À la suite de P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy (1998), nous pensons que «la véritable concurrence entre ces pratiques sportives se traduit par des arbitrages politiques en matière d'aménagement ou d'équipements sportifs». Par conséquent, la préférence semble aller vers les sports libres même s'il est possible que certains des nouveaux équipements soient également utilisés par des associations.

En définitive, les deux pratiques ne semblent pas exclusives l'une de l'autre d'autant que l'affirmation des sports libres, en réactualisant la question sportive, est également à l'origine d'une attention nouvelle. Les différents acteurs sont alors amenés à reconsiderer leurs actions et conceptions qu'ils ont du phénomène sportif si bien que l'on peut supposer que cela engendre aussi une nouvelle dynamique pour le sport traditionnel.

UNE RÉORGANISATION DU SYSTÈME

Si l'idée de complémentarité semble prendre le pas sur celle de la concurrence, il demeure que ces évolutions impliquent une réorganisation du système sportif. L'avènement des pratiques libres peut se traduire en pensée systémique, par une ouverture profonde de la frontière du sport. En ce sens, l'émergence des sports libres ne paraît pas constituer de réels dangers pour la pratique associative. Elle est même susceptible, à l'inverse, de lui impulser une nouvelle énergie en réactivant l'attention qui lui est portée et en introduisant dans son fonctionnement de nouveaux acteurs (comme le secteur

²¹ Ouest-France, 27 janvier 2006, *Les brakass une équipe de rugby loisir*

touristique) et de nouveaux enjeux (comme le développement durable). Cependant, cela n'est pas sans conséquence sur les niveaux d'ordre de la discipline et des associations.

En ce qui concerne la discipline, le mouvement de réaction face aux sports libres s'est traduit par la mise en place de stratégies d'intégration (Loret A. 2004) plutôt que d'adaptation. En effet, les fédérations ont réagi en mettant en place des commissions destinées à gérer ces nouvelles disciplines plutôt que de repenser leur logique de gestion. Ainsi, la fédération française de Roller-Skating (FFRS), créée en 1910, a intégré, au cours de l'évolution des façons de faire du patin à roulettes, de nouvelles disciplines. Aujourd'hui, elle comporte une commission destinée à la randonnée en roller. Apparue en 1996, cette discipline ne comptait que 46 licenciés en 1997, puis, 482 l'année suivante pour arriver à 8 871 licenciés en 2004²². Il faut noter que la progression spectaculaire de la randonnée ne s'est pas faite au détriment d'une autre discipline de la fédération. Le patinage artistique sur roulettes, la course, le skateboard, le roller acrobatique et le rink-hockey se sont maintenus ou ont connu une augmentation des licenciés. D'autres fédérations ont suivi le même processus en intégrant les nouvelles disciplines dans l'éventail des pratiques proposées. Cependant, une telle stratégie correspond davantage à la volonté de «transformer» les sports libres à leur image plutôt que d'accompagner leur développement. Dès lors, certaines pratiques ne s'engagent que timidement dans le sport associatif. Pour reprendre l'exemple de la FFSS, la discipline du skateboard, dont les équipements en accès libre apparaissent de façon importante, n'a pas connu une progression au sein de l'instance fédérale en adéquation avec la réalité. La commission apparaît également en 1996 et compte 275 licenciés. Ils seront 412 en 1997, 574 en 2000 et 1 409 en 2004. En huit saisons, le chiffre des licenciés a été multiplié par 5 alors que dans le même temps, celui de la randonnée l'a été par 192 ! Une part importante des pratiques échappe donc aux fédérations qui doivent repenser les modalités de leur réorganisation si elles souhaitent s'intégrer dans la nouvelle donne sportive.

Le véritable enjeu réside à l'échelle des associations. Soucieuses, comme l'ensemble du mouvement sportif traditionnel, de réagir, elles sont confrontées à la nécessité de repenser leur organisation de façon conséquente. Si l'on essaie de situer les sports libres dans notre système sportif articulé sur trois niveaux d'organisation, il apparaît qu'ils sous-tendent un niveau d'organisation supplémentaire. En refusant de s'affilier à une association, le pratiquant de sports libres s'affirme lui-même en tant que niveau d'ordre. Comme le note A. Loret (1996), «la première personne concernée par ce type d'activité est l'acteur, qui cherche à s'épanouir par sa propre pratique». Par conséquent, il faut se demander à quel niveau, l'individu peut s'introduire dans le système. Trois scénarios sont possibles, correspondant aux trois niveaux d'ordre.

Si l'individu s'insère dans le sport en général, la situation en place demeure. La frontière du sport s'élargit et les disciplines comme les clubs doivent accepter qu'une partie de la pratique sportive

²² D'après la fédération française de roller-skating.

échappe à leur pouvoir. Ce scénario ne semble pas être le plus probable à la vue des discours tenus par les pouvoirs sportifs.

L'individu peut potentiellement intégrer le système au niveau de la discipline. Toutefois, cette hypothèse est tout aussi improbable car il suppose une refonte complète des fédérations qui, pour l'heure, sont entièrement fondées sur leur maillage associatif et, d'après les indices précédents, tendent à vouloir imposer leur conception de leur façon de pratiquer.

Enfin, l'individu peut s'introduire à partir du niveau d'organisation des clubs. Si ce scénario est le plus plausible, il suppose leur réorganisation en accord avec les attentes et motivations de ses pratiquants. Divers indices démontrent que le mouvement sportif se dirige dans cette voie. A. Loret (2005 a.) souligne judicieusement le rejet de la pratique traditionnelle et la préférence accordée à de nouvelles valeurs à travers les slogans explicites de deux équipementiers majeurs de la pratique sportive: «Break the rules» et «Just do it»²³. Ces derniers témoignent donc d'un mouvement de «refus de l'organisation sportive, refus des contraintes sportives, refus de la discipline sportive, enfin désaffection des équipements sportifs traditionnels» (Basson J.C. & Smith A., 1998). Il est remarquable de constater que le sport s'est développé à la fin du 19^e siècle en opposition à la gymnastique. «Purement pédagogique, le sport s'opposa ainsi aux gymnastes qui, à l'inverse, prônaient la simple reproduction d'un geste que démontrait le maître» (Loret A., 1996). Au début du 21^e siècle, le passage de la reproduction à l'adaptation semble en passe de se renouveler mais, cette fois, c'est le sport associatif qui incarne la logique de reproduction et les sports libres, celle de l'adaptation. En effet, «tout au long du 20^e siècle, le caractère initialement novateur du sport [...] s'est figé dans des structures de plus en plus coercitives» (*ibid.*). Au long de son évolution, le sport associatif s'est de plus en plus engagé dans une logique compétitive, à tel point que l'éducateur est bien souvent totalement assimilé à l'entraîneur. Cette logique est profondément inadaptée aux nouvelles valeurs véhiculées par les sports libres et la résilience des clubs paraît devoir passer par une redéfinition de leurs objectifs.

La voie de la résilience des associations sportives semble alors passer par une mise au second plan de la dimension compétitive et, à l'inverse, la mise en exergue des activités de médiation sportive. Diverses voix s'élèvent pour que les clubs empruntent ce chemin. Selon les EGS, «la réalité est que les associations sportives n'ont pas pris conscience suffisamment, ne formalisent pas ou ne valorisent pas assez l'impact éducatif et social de leurs activités»²⁴. L'association «Fais-nous rêver» partage pleinement cet avis et représente l'un des plus fervents partisans de la redéfinition des finalités des associations sportives. Créeée en 1997, l'association se veut «l'agence de l'éducation par le sport». Elle œuvre alors pour le développement d'actions non compétitives par les clubs. Dans les Pays de la Loire, de nombreuses actions de clubs sont d'ores et déjà soutenues par l'association et répertoriées en différents thèmes: accessibilité sportive, éducation à la citoyenneté, prévention, insertion sociale des

²³ En français, «casse les règles» et «Simplement fais-le»

²⁴ États généraux du sport, 2002, *La fonction éducative du sport*

personnes handicapées. Elle souhaite aller plus loin et considère que « le club constitue aujourd’hui le moyen le plus efficace pour accompagner la construction de l’identité de chacun, par l’échange, le sens de l’effort, la mixité sociale, la solidarité ». Plus précisément, elle souhaite dépasser les offres sportives stéréotypées pour mettre en place une action plus adaptée. Ainsi, elle demande, par exemple, que les subventions ne soient plus attribuées principalement en fonction du nombre de licenciés et des résultats mais tiennent compte du caractère social de la pratique sportive.

D’une manière générale, la dimension sociale prend un nouvel essor au sein de la pratique associative. À titre d’exemple, les premières assises de l’éducation par le football se sont déroulées au mois d’octobre 2006 d’où il est ressorti la nécessité de « faire l’état des lieux éducatifs et sociaux de ce sport, prendre acte de ce qu’un bon projet d’éducation par le football doit être mené avec différents types d’acteurs et que les clubs doivent s’ouvrir à des compétences nouvelles »²⁵. Mais la dimension sociale n’est pas la seule prise en compte dans le processus de réorganisation des clubs. La volonté consiste également à simplement rendre optionnelle l’implication dans la sphère compétitive. Une proposition des EGS est alors de rénover le système d’adhésion des pratiquants en créant notamment une licence-service qui permettrait de ne plus considérer l’adhésion « comme un droit à la compétition mais comme une garantie de service ». Ils déclarent aussi que les associations doivent avoir des projets affirmés qui comprennent, non seulement les dimensions évidentes et actuelles d’apprentissage de la discipline, le goût de l’effort et l’apprentissage des règles, mais « également intégrer le rôle de l’association dans le développement local, tant au plan de l’éducation, de la transmission de valeurs humanistes, de la cohésion sociale, du besoin de pratiques récréatives, de la réponse aux demandes et préoccupations des familles ». Derrière ces réflexions sur le devenir du modèle fédéral réside une réaction évidente face à l’importance grandissante du sport libre. Si les instances sportives reconnaissent que « l’activité sportive constitue une liberté individuelle qui ne saurait être remise en cause », elles considèrent également que « le modèle fédéral doit conserver une vocation à intervenir sur ce niveau » même si c’est au prix d’une réorganisation.

Celle-ci se traduirait par une vraisemblable dynamique des associations, d’autant que le pouvoir central s’engage également dans cette voie. Outre les nombreuses prises de position sur le sport, et particulièrement sur ces valeurs, des différents candidats à l’élection présidentielle au cours de la dernière campagne, ce fait se vérifie par la campagne de promotion lancée par le gouvernement pour le sport à l’école. Celle-ci vise à augmenter le nombre d’heures consacrées à l’activité physique et, formule le souhait que les écoles proposent d’ici 2011, deux heures de sport supplémentaires quatre fois par semaines en dehors des heures d’école. L’objectif avoué est aussi de créer de nouveaux partenariats entre les clubs sportifs et les écoles.

L’émergence de nouvelles pratiques sportives a donc modifié et modifie encore aujourd’hui le système sportif. Doté de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs, il doit se réorganiser, transformant alors son

²⁵ Libération, 7 novembre 2006, *Football, jeu et enjeux citoyens*

rapport à l'espace. Passé et avenir sont amenés à se conjuguer d'une nouvelle façon. Cependant, les modalités de dynamiques spatiales analysées précédemment, ne sont pas obsolètes mais doivent intégrer ces évolutions du système.

9.2 *La Coupe du Monde de rugby*

Dans ce jeu de l'instrumentalisation du sport, un bel exemple, certes extrême, est fourni par la Coupe du monde rugby. Bon nombre des éléments présentés se retrouvent dans les actions menées en vue de cet événement. Troisième évènement sportif planétaire, après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, le tournoi²⁶ s'est déroulé, pour partie, dans la ville de Nantes, procurant ainsi une attention médiatique sans précédent au rugby local. Il permet alors de suivre, en temps réel, la tentative de légitimation et d'ancrage d'une discipline dans un espace. À travers cette épreuve, ce sont les images du rugby local et du territoire régional qui sont concernées. En effet, l'occasion est donnée à la ville de «se mettre aux couleurs du rugby». Le rugby régional espère alors faire découvrir sa discipline et affirmer sa place dans le paysage sportif local. L'espoir est d'autant plus légitime que l'engouement ne se limite pas à l'agglomération nantaise mais concerne l'ensemble des Pays de la Loire. L'analyse des discours et des stratégies mises en place apporte une intelligibilité nouvelle aux mécanismes de la dynamique des pratiques sportives. Dans un souci de clarté du propos, l'analyse se structure en deux temps. Il s'agit d'abord de revenir sur les nombreux discours et actions afin de s'intéresser ensuite, aux différents enjeux.

9.2.1 LE RUGBY SOUS LA LUMIÈRE

L'annonce d'un évènement sportif de cette ampleur concentre logiquement l'attention de tous. Plus que les références incessantes au rugby qui ne répondent qu'à l'euphorie du moment, la mise en exergue de la pratique locale est évocatrice. Dans le compte-rendu de la réunion de février 2002, le Conseil de développement de la communauté urbaine de Nantes, rappelle que «l'accueil de compétitions internationales, les spectacles sportifs de haut niveau sont des éléments de l'image de la métropole. En même temps qu'ils peuvent attirer de nouveaux licenciés dans les clubs, ces évènements, comme pour la culture, sont indispensables au rayonnement d'une ville»²⁷. L'organisation de trois matches de la Coupe du monde de rugby à Nantes va pleinement dans ce sens et derrière le panégyrique du rugby transparaît celui de l'espace d'accueil.

²⁶ Ce terme également utilisé pour évoquer la Coupe du monde de rugby est employé pour éviter de trop nombreuses répétitions

²⁷ Commission Développement sportif, Conseil de développement de Nantes Métropole, février 2002, Compte-rendu

LE RUGBY AU CŒUR DES DISCOURS

Fort logiquement, la presse quotidienne a consacré une place très importante à l'évènement. Les magazines issus des pouvoirs publics soulignent, chacun à leur échelle géographique, le succès de l'évènement et surtout l'engouement populaire. «Essai transformé pour la Loire-Atlantique qui a porté haut les couleurs du ballon [...] De Pornichet à Rezé, d'Ancenis à Châteaubriant, et partout où cette coupe du monde a ravi les cœurs»²⁸ titre le magazine du Conseil général de Loire-Atlantique. Pour la municipalité nantaise, «du stade de la Beaujoire, théâtre de la compétition, au centre-ville, cœur du dispositif événementiel, la sixième Coupe du monde de rugby a rendez-vous avec toute la ville»²⁹. Elle souligne que «Nantes souhaite faire de cet événement sportif mondial une grande fête populaire et faire vivre la ville à l'heure du ballon ovale»³⁰ et rappelle que depuis l'été 2006, «la mobilisation est lancée»³¹. Le président de la FFR en personne qualifie «Nantes [de] site de l'enthousiasme»³². Plus près de la côte atlantique, les communes de Pornichet et de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) sont également impliquées. La première en accueillant l'équipe du Pays de Galles, la seconde en mettant à sa disposition les équipements nécessaires à la préparation des matches. Dès lors, toutes deux multiplient les déclarations autour du ballon ovale: «Saint-Nazaire et Pornichet ont [...] choisi de s'habiller aux couleurs du Pays de Galles [et] les bars et restaurants de la ville vont vivre à 100% rugby»³³. De son côté la municipalité nazairienne considère que «depuis l'arrivée du Pays de Galles dans la région, les animations se sont succédées à Saint-Nazaire, ville plus que jamais étiquetée terre d'ovalie»³⁴. Les exemples sont extrêmement nombreux et tous contribuent à créer une attente de l'évènement et un engouement populaire maximal.

LE RUGBY AU CŒUR DE LA VILLE

Le discours sur le rugby ne se restreint pas à la presse écrite. Il s'imprime également *in situ*, dans les espaces publics, dans les commerces et les entreprises, dans les territoires du quotidien. «Nantes se transforme en ville rugby»³⁵. Cette formule résume bien la volonté des différents acteurs. Toutefois, ces derniers visent l'objectif plus ambitieux de faire vivre l'épreuve à l'ensemble de l'espace régional. Cependant, Nantes, et dans une moindre mesure, le département de la Loire-Atlantique, concentrent une part très importante de l'évènement. «Ambiance rugby dans le centre-ville»³⁶ titre un quotidien local pour rendre compte d'une alliance passée entre l'Union nantaise du commerce de détail (UNACOD) et Plein Centre, pour accompagner le tournoi mondial durant le mois de septembre.

²⁸ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2007, *C'était la fête de l'ovalie*

²⁹ Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2007, *Rugby : la Coupe du monde à Nantes*, n°177

³⁰ <http://nantes.fr>

³¹ Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2006, *Coupe du monde de rugby 2007. La mobilisation est lancée*, n°166

³² Ouest-France, 28 mars 2007, *Rugby : Lapasset : « Nantes, site de l'enthousiasme »*

³³ <http://www.mairie-pornichet.fr>

³⁴ <http://www.mairie-saintnazaire.fr>

³⁵ Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2007, *Rugby : la Coupe du monde à Nantes*, n°177

³⁶ Ouest-France, 30 mars 2007, *Ambiance rugby dans le centre-ville*

À cet effet, des bulletins d'inscription sont disponibles dans la plupart des magasins (figure 85). Diverses animations sont prévues comme un cinéma itinérant qui diffusera les matches historiques du XV de France, l'organisation d'un jeu de pronostics. Mais l'enjeu principal est d'inciter l'ensemble des magasins à décorer leur vitrine. Au final, ce sont 400 vitrines de commerçants nantais qui seront décorées aux couleurs du rugby. À côté des décorations multiples, l'inscription du rugby est visible par les retransmissions des matches que de très nombreux bars annoncent diffuser et la présence de trois écrans géants. Ces derniers existent, sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire, dans différentes villes du Maine-et-Loire, de Mayenne et de Sarthe «afin de donner une dimension

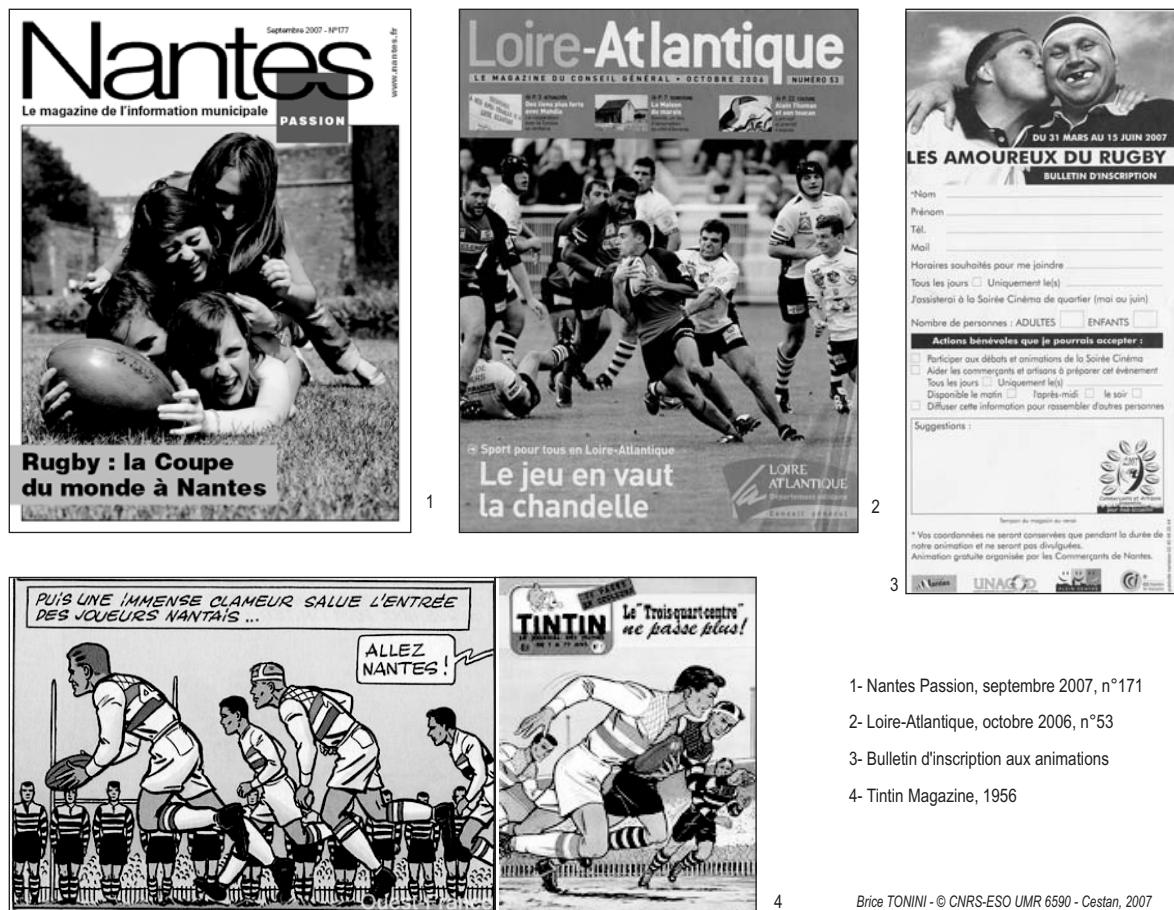


Figure 85 – Le rugby dans les médias régionaux à l'occasion de la Coupe du monde de 2007

européenne à l'événement»³⁷. Parmi les multiples animations de la ville, notons également celle organisée par le plus grand centre commercial de l'agglomération. «La fréquentation exceptionnelle attendue dans la galerie commerciale pour la rentrée 2007 feront de cette manifestation, gratuite pour le public et ouverte à tous, un levier de communication sans précédent pour le rugby dans la région»³⁸. L'un des

³⁷ <http://www.paysdelaloire-rugby.fr>

³⁸ <http://www.atlantis-nantes.com>

moments forts est la démonstration de pratique du rugby en fauteuil roulant, indice d'un discours très largement orienté vers les valeurs sociales et intégratives du rugby (cf. ci-après).

Les espaces publics de la ville se parent également de multiples références au ballon ovale (figure 86). Les stations de tramway entre la gare SNCF, lieu d'arrivée principal des touristes, et le centre de la ville, sont décorées aux couleurs des nations accueillies lors des matches: Angleterre, Samoa, Canada, Pays de Galles et Fidji. De plus, 71 portraits de Nantais posant avec un ballon de rugby sont parsemés dans les rues de la ville dans le cadre d'une opération intitulée «Le rugby à la nantaise». Selon son auteur, «c'est un clin d'œil au jeu à la nantaise dans le foot»³⁹. Il est alors peu probable qu'un nouvel arrivant dans la ville ne s'aperçoive pas de l'évènement qui se prépare. En outre, le square Jean-Baptiste Daviais, à proximité immédiate du centre ville, dispose d'une structure gonflable pour s'initier à la pratique du rugby. Une installation est également présente sur la Place Royale, lieu de rassemblement des habitants lors des grandes victoires sportives ou des manifestations. La ville est également sillonnée par un cycle de conférences, une exposition, la projection de documentaires, toutes dédiées au rugby ainsi que par quelques concerts. Les manifestations régulières de la ville suivent tout autant le mouvement. La Folie des plantes est une exposition florale annuelle organisée par la ville de Nantes. En 2007, «le service des Espaces verts se met au diapason de cette grande fête de l'ovalie» et s'intitule «essais et transformations» afin de valoriser les cultures des pays invités. Pour apporter, s'il en est besoin, une preuve supplémentaire de l'engagement complet de la vie sociale, une église invite l'ensemble de la population à venir suivre les rencontres (figure 86).

9.2.2 LE PASSÉ DU RUGBY LOCAL

Un second pan de la stratégie de communication réside dans un profond regard vers le passé à travers le palmarès et l'identité du SNUC mais aussi le souvenir de la Coupe du monde de football de 1998.

LE PALMARÈS DU SNUC

Les références au passé du plus prestigieux club de rugby nantais sont incessantes. En septembre 2006, un magazine local écrit que «ça fait déjà 102 ans que ce sport de voyous pratiqués par de vrais gentlemen fait la fierté de la ville»⁴⁰. L'accent est alors mis sur le club principal. Le site internet de la ville de Nantes lui accorde une large place. Il propose une large chronologie du club sous le titre «La véritable histoire du SNUC nantais» insinuant ainsi l'injustice de son anonymat. Plus qu'un rappel, c'est un véritable devoir de mémoire que souhaite effectuer la ville. «L'idée force» est de permettre à la population de se rappeler «lorsque Nantes était en terre d'ovalie»⁴¹. Dès lors, le titre de champion de France de 1917, celui de 2^{ème} division en 1934, la remontée éphémère en 1^{ère} Division (groupe B) en 1995 sont autant d'étapes du club qui ponctuent les propos entourant la Coupe du monde.

³⁹ Ouest-France, 17 août 2007, *Un photographe du rugby à la nantaise*

⁴⁰ Hommes Street Hommes, 2006, *Le SNUC rugby prêt pour 2007*, n°1, septembre, p.12-13

⁴¹ Nantes passion, le magazine de l'information municipale, 2004, *Lorsque Nantes était en terre d'ovalie*, n°147



Figure 86 – Affichage du rugby dans la ville de Nantes à l'occasion de la Coupe du monde de 2007

Ce rappel remonte le temps jusqu'à aujourd'hui où l'ambition du club est soulignée tout comme les appuis dont il dispose. Ainsi, venu à Nantes pour superviser l'organisation de la Coupe du monde, le président de la FFR déclare qu'il est « très attaché à ce club [le SNUC], c'est un point d'attache fort »⁴² rejoint en cela par le député-maire de Nantes qui souhaite « que la *World Cup* soit un tremplin pour le club »⁴³

Plus original, et donc plus évocateur, dans cette recherche de légitimation du ballon ovale dans l'espace régional des Pays de la Loire, le discours se fonde aussi sur la caution de noms célèbres. Nous avons déjà évoqué précédemment le soutien apporté par T. Castaignède, international au club du SNUC. Dans le même temps, le discours se fonde sur les œuvres de personnalités littéraire et du monde de la bande dessinée. L'œuvre de J. Gracq (1985), chère aux géographes et aux Nantais, fait une belle place au rugby nantais dans les souvenirs d'enfance de l'auteur. « Le stade du SNUC était une installation assez primitive, en bordure du canal Saint-Félix, dans l'île Gloriette, presque en face de l'actuel stade Marcel-Saupin [...] Du côté de la Loire, le terrain était clos, le long du quai Ferdinand-Favre, que par une palissade médiocrement élevée: on pouvait voir (mal) les matches sans bourse délier, soit en collant l'œil aux trous de la palissade, où les amateurs avaient fait sauter un à un, industrieusement, les nœuds du bois, soit en dépliant sur le trottoir désert du quai une échelle double, du haut de laquelle l'œil plongeait sans obstacle sur le terrain »⁴⁴. L'écrivain ne relate pas seulement des souvenirs du club nantais. À propos du club de rugby de Trignac, il se remémore « l'équipe des hauts fourneaux, célèbre, comme Bilbao pour les taureaux géants de sa plaza, pour son pack de superbes brutes, blindées par la fréquentation quotidienne de l'acier trempé, [qui] électrisait la foule indigène ». Le quotidien *Ouest-France* a intitulé un article « Le SNUC version Julien Gracq et...Jean Graton »⁴⁵. En effet, le célèbre dessinateur, père de Michel Vaillant, a consacré une histoire au club nantais dans un *Tintin Magazine* de 1956 (figure 85). À ce propos, le magazine municipal de Nantes écrit, non sans une certaine fierté, qu'aucune autre ville française ne peut se vanter d'un tel honneur. Ces hommages au rugby nantais, exhumés d'un passé presque totalement oubliés, ressortent sur le devant des discours sous l'impulsion de la presse quotidienne et locale et participent au souci de légitimation de la discipline.

À terme, se dégage un discours remarquable qui affiche le territoire local comme un espace largement ouvert au rugby depuis longtemps. Ainsi, les titres de la presse quotidienne et locale sont sans ambiguïté. « Saint-Nazaire, terre d'ovalie »⁴⁶, « Les Pays de la Loire « terre d'ovalie » »⁴⁷, « Nantes et Saint-Nazaire, bastions d'Ovalie »⁴⁸

⁴² Ouest-France, 4 juin 2004, *Rugby : La Coupe du monde 2007 au centre du débat*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ J. Gracq a consacré d'autres lignes au rugby nantais, cf. chapitre 4, figure 52

⁴⁵ Ouest-France, 27 septembre 2007, *Le SNUC version Julien Gracq et...Jean Graton*

⁴⁶ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2006, *Le jeu en vaut la chandelle*, n°53

⁴⁷ Ouest-France, 4 février 2004, *Les Pays de la Loire « terre de rugby »*

⁴⁸ Ouest-France, 30 novembre 2005, *Nantes et Saint-Nazaire, bastions d'Ovalie*

Ce rappel du passé du rugby local constitue un réel travail de légitimation de la pratique dans l'espace. L'identité rugbystique nantaise existe, elle a juste été oubliée. La volonté est donc de porter un regard vers un passé injustement délaissé.

LE SOUVENIR DE 1998

À côté de ce plaidoyer sur les racines locales du rugby, un regard sur un passé plus proche est également fortement mobilisé. En effet, le souvenir de la Coupe du monde de football de 1998 est omniprésent. À cette occasion, la ville de Nantes avait également accueilli trois rencontres qui avaient donné lieu à une fête populaire encore présente aujourd'hui dans tous les esprits. Ce succès est largement repris en tant que gage de savoir-faire dans l'organisation d'évènements d'une telle envergure. Ce recours semble légitime puisque le constat de réussite est unanimement partagé. Il est toutefois intéressant de souligner quelques omissions que nous nous garderons de juger volontaires. Au sein de multiples références à 1998, à aucun moment n'est mentionné le fait que Nantes avait eu la chance d'accueillir l'équipe du Brésil. Référence mondiale pour son jeu, l'équipe sud-américaine est également synonyme dans l'imagerie populaire de spectacle et de fête. Il ne s'agit pas ici de comparer le Pays-de-Galles, le Canada, l'Angleterre ou les Fidjis avec le Brésil mais seulement de poser quelques réserves sur leur capacité à susciter un tel engouement populaire. Une seconde absence existe également à un niveau plus large. Alors que d'ordinaire, le football est présenté comme le sport le plus populaire, jamais n'est évoquée l'éventualité d'une participation plus modeste pour le rugby, habituellement qualifié de sport d'initiés. Au-delà de ces quelques réserves, l'utilisation de la référence permet de rendre compte de la revendication d'un espace, en l'occurrence Nantes, en tant que centre d'une «pratique sportive qui se regarde»⁴⁹.

L'appui sur 1998 est réel dès le tout début de l'aventure. À la question «pourquoi Nantes a-t-elle été retenue pour accueillir la Coupe du monde de rugby?», le président du comité d'organisation nantais répond qu'outre la volonté de la FFR de sortir des espaces traditionnels de ce sport, Nantes «avait déjà accueilli la Coupe du monde de football en 1998 et cela s'était très bien passé»⁵⁰. D'ailleurs, le directeur lui-même a «également travaillé pour la Coupe du monde de football 1998»⁵¹ et fait le pari que la fête sera aussi belle. Durant l'été 2006, alors que les discours commencent à apparaître, le magazine municipal de Nantes écrit que «Nantes souhaite faire de cet événement sportif une grande fête populaire et faire vivre la ville à l'heure du ballon ovale. Et surtout l'inscrire dans la continuité de ce qui avait été réalisé en 1998 lors de la coupe du Monde de football»⁵². Les points communs se multiplient. Parmi les 500 volontaires recrutés pour l'organisation, beaucoup étaient déjà présents en 1998. Le rapprochement des syndicats des commerçants nantais, déjà évoqué, se réfère tout autant à

⁴⁹ Nous empruntons l'expression à A. Loret qui oppose le « sport qui se regarde » au « sport qui se pratique »

⁵⁰ Ouest-France, 10 août 2007, *Nantes veut transformer l'essai*

⁵¹ Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2007, *Le nouveau directeur du site de Nantes*, n°174

⁵² Nantes Passion, le magazine de l'information municipale, 2006, *Coupe du monde de rugby 2007. La mobilisation est lancée*, n°166

lui : « on espère qu'ils [les commerçants participant à l'opération] seront 1500 d'ici la mi-avril, comme en 1998 avec le mondial de foot »⁵³. À l'heure du bilan, le souvenir de 1998 est toujours présent mais le constat plus mitigé et les commerçants nantais soulignent que « l'enthousiasme n'est pas aussi grand »⁵⁴ qu'en 1998. Ils ne sont en effet que 400 à avoir suivi l'opération. Notons que la corde nostalgique du football local est également, à l'occasion, utilisée. « Pendant trois week-ends [...] le stade de la Beaujoire retrouvera l'ambiance des grands soirs, ceux d'un temps lointain où le FC Nantes enflammait les soirées d'une ville sevrée de nuits de braise où la Place Royale se muait en épicentre de toutes les folies »⁵⁵. Si les effets concrets de ces actions sont encore difficiles à mesurer avec précision, les objectifs visés sont nettement identifiés.

9.2.3 LES ENJEUX DE LA COUPE DU MONDE

POUR LE RUGBY LOCAL

« Il faut rappeler que la plupart de ces projets ont un objectif commun, qui est de profiter du 3^e événement sportif mondial pour développer l'image et la pratique du rugby dans notre région »⁵⁶, c'est l'objectif principal. Dans cette perspective, l'ensemble des associations ainsi que les comités départementaux de rugby sont impliqués. Tous ont mis en œuvre différentes manifestations à cette occasion. Entre autres, le comité départemental du Maine-et-Loire a organisé un projet intitulé « le 49 fête le rugby » ; celui de Mayenne, « la Coupe du monde des CLSH »⁵⁷ ; celui de Vendée, « Atlantique Vendée Beach rugby », etc. À ceci s'ajoute un tournoi interrégional cadets opposant des équipes des Pays de la Loire, de la Bretagne, du Centre, de l'Île-de-France, de la Normandie et du Poitou-Charentes, organisé à Nantes à la mi-octobre 2007 ou une rencontre entre les équipes féminines de Nantes et Cardiff. De plus, un partenariat entre le SNUC et l'école de Chantenay (quartier de la ville) a été mis en place. Le club accueille des classes de CM1 et CM2 pour leur faire découvrir le rugby. Les joueurs professionnels du club viennent à la rencontre des enfants. Le RCPA, club de rugby d'Ancenis, organise, en avril 2007, un tournoi de jeunes joueurs dont les équipes invitées paraissent donner un avant-goût de la Coupe du monde. Effectivement, une sélection nationale néo-zélandaise des moins de 17 ans, l'équipe des Saracens (Angleterre), des équipes Japonaises ou encore le Biarritz Olympique figurent parmi les participants. Le mois suivant, une Coupe du monde de rugby pour les jeunes a lieu à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique). Organisée par l'animation sportive départementale, la manifestation vise à participer à l'engouement pour le Mondial des « grands » en invitant les équipes de jeunes de 9 à 11 ans à concourir sous le nom d'une des équipes internationales. Ainsi, la Chapelle-sur-Erdre a vu l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Italie, l'Irlande et les Fidjii s'affronter. Selon l'adjoint aux sports de la commune, « c'est [...] l'occasion pour ces jeunes qui souhaiteraient prolonger

⁵³ Ouest-France, 30 mars 2007, *Ambiance rugby dans le centre-ville*

⁵⁴ Ouest-France, 24 août 2007, *Mobilisation en demi-teinte pour les commerçants*

⁵⁵ Ouest-France, 8 septembre 2007, *Nantes est déjà entré dans le Mondial*

⁵⁶ <http://www.paysdelaloire-rugby.fr>

⁵⁷ Centre de loisirs sans hébergement. Ces structures accueillent les enfants en dehors du temps scolaire

l'expérience, de savoir qu'il existe sur la communauté Erdre et Gesvres, un pôle de rugby à travers le XV de l'Erdre»⁵⁸. Les actions et enjeux dépendent aussi de la sphère économique. Dans sa brochure de présentation, le RCENA souligne son objectif d'«engager des partenariats nouveaux avec le monde du rugby local, pouvant donner lieu, par la suite à des collaborations inédites».

Mais plus que la pratique du rugby, et conformément au climat actuel, l'enjeu est surtout de promouvoir les valeurs de cette discipline. Selon le président du comité territorial de rugby des Pays de la Loire, «l'objectif est là: faire découvrir la culture et l'ambiance du rugby dans la région»⁵⁹. Cette glorification du ballon ovale s'appuie de façon plus ou moins consciente et voilée, sur l'image parfois ternie du football. L'idée peut être synthétisée, de façon volontairement manichéenne, par la formule «le rugby bon élève s'oppose au football mauvais élève». La référence au ballon rond ne correspond pas à la réalité du terrain puisque la volonté de développer le rugby ne s'appuie pas sur le souhait d'affaiblir le football mais la comparaison permet de mettre en lumière les ressorts utilisés. Le football, discipline de loin la plus populaire, est fréquemment critiqué pour l'attitude des joueurs envers l'arbitre, son caractère individualiste et, dans le pire des cas, pour la tenue de propos racistes et ce à tous les niveaux de pratique. À l'opposé, le discours proné par le rugby repose sur les vertus sociales et collectives de la discipline. Respect, abnégation, intégration, etc. sont alors des mots récurrents. Les acteurs engagés dans la campagne de promotion du rugby mettent en avant cet état de fait. Le propriétaire d'un bar au nom de l'inventeur du jeu, souhaite transmettre, dans son établissement, les valeurs du rugby qui sont «basées sur le respect, l'abnégation, le courage et la solidarité»⁶⁰. Pour le chargé de mission de l'opération *Rugbycité*, «C'est la notion d'équipe, les valeurs du rugby qu'il faut véhiculer»⁶¹. Cette opération a été créée en 2004 avec pour objectif d'utiliser les valeurs du rugby comme vecteur d'identification sociale. L'enjeu est alors de «faire entrer la discipline dans les quartiers dits sensibles ou difficiles»⁶². Appuyée par des partenaires originaux, à l'image de la Protection Judiciaire de la Police, l'association France Rugbycité, à l'origine de l'opération, a lancé un vaste programme d'accompagnement à la Coupe du monde. Dans les Pays de la Loire, chronologiquement, Laval, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Angers et Saint-Nazaire ont accueilli la manifestation sous forme d'un tournoi de rugby à 7⁶³ dont la finale régionale s'est tenue à Nantes. L'équipe vainqueur se rendra alors à Paris pour la finale nationale le week-end du 20 octobre, moment de la grande finale de la Coupe du monde. Par ailleurs, le souhait d'accroître les licenciés est présent puisque chaque jeune de cette opération souhaitant s'inscrire dans un club par le biais de l'association, voit sa première licence offerte.

⁵⁸ Ouest-France, 31 mai 2007, *Coupe du monde de rugby pour les jeunes*

⁵⁹ Ouest-France, 5 septembre 2007, *Jacques Troger : « On comble notre retard »*

⁶⁰ Ouest-France, 29 septembre 2007, *Le petit musée de l'ovalie*

⁶¹ Ouest-France, 5 juin 2007, *L'essai transformé des jeunes des quartiers*

⁶² Ouest-France, 31 mai 2007, *Quand le rugby a droit de cité*

⁶³ Le rugby à 7 est une déclinaison du rugby à 15. Plus dynamique et amputé des phases de jeu (mêlées, mauls notamment), il constitue une forme d'initiation performante. Son aspect spectaculaire va probablement lui permettre de devenir olympique lors de prochains JO, lui offrant alors une profonde reconnaissance

Les collectivités locales empruntent le même chemin. Dans son numéro de septembre 2007, le magazine du Conseil général de Loire-Atlantique écrit que «les valeurs éducatives tiennent une place prépondérante dans le sport et en particulier dans le rugby»⁶⁴. Pareillement, lors de la Coupe du monde pour les jeunes de la Chapelle-sur-Erdre, le vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique affirme : «nous souhaitons qu'à travers ce type d'animations, les enfants prennent conscience de certaines valeurs de citoyenneté et de solidarité que sont le fair-play, le respect de l'adversaire, la discipline, l'entraide et le collectif. La Coupe du monde, c'est l'occasion de mettre à l'honneur ces valeurs si présentes dans le rugby»⁶⁵. La dimension sociale se retrouve dans le match opposant l'équipe du Locquidy, lycée privé nantais, à des jeunes joueurs indiens de Calcutta issus d'une organisation destinée à venir en aide aux enfants des rues ou bien dans les animations d'initiation et de découverte du rugby fauteuil sur le parking d'un grand centre commercial (cf. chapitre 9.2.1).

Plus que d'accroître la pratique en profitant de la fantastique publicité pour le rugby faîte le tournoi mondial, la volonté de mettre en avant la dimension sociale de cette discipline est bien présente. Dans ce jeu, le football, dont le souvenir est évoqué lorsqu'il est synonyme de réussite, est à nouveau mobilisé lorsqu'il permet de souligner les atouts du ballon ovale.

POUR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Outre le rugby, la région des Pays de la Loire a également des intérêts à retirer de la Coupe du monde, sportifs bien sûr mais pas uniquement. L'ensemble du phénomène sportif est concerné par cette mise en lumière. En effet, s'ils ne sont pas toujours affichés de façons explicites, de nombreux sports sont évoqués. À plusieurs reprises, la manifestation mondiale du rugby est mobilisée comme un prétexte pour mettre en avant la qualité de la pratique sportive régionale. À titre d'exemple, à la fin de l'année 2006, le magazine du Conseil régional de Loire Atlantique est consacré à la pratique sportive. À la suite de la couverture, logiquement consacrée au rugby (figure 85), c'est toute la politique sportive du département qui est mise en avant. Ainsi, les soutiens aux clubs sportifs, aux bénévoles ou au haut-niveau sont présentés. Les nouvelles orientations du système sportif ne sont pas négligées. Le club sportif est affiché comme «un source de valeurs [mélant esprit collectif et enjeu social]»⁶⁶ et «même si le sport n'est pas une compétence obligatoire des Conseils généraux, les élus départementaux sont conscients que la pratique sportive est un vecteur d'épanouissement, d'intégration, et aussi un élément d'éducation [...]. Le Conseil général joue ainsi son rôle auprès du monde sportif, en soutenant chaque année environ 300 événements [sportifs]»⁶⁷. En septembre 2007, le même magazine annonce

⁶⁴ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2007, *La Loire-Atlantique en 1^{ere} ligne*, n°63

⁶⁵ Ouest-France, 31 mai 2007, *Une Coupe du monde de rugby pour les jeunes*

⁶⁶ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2006, *Le jeu en vaut la chandelle*, n°53

⁶⁷ *Ibid*

que «la 6^e édition de la coupe du monde de rugby passe par la Loire-Atlantique, forte de ses 210 000 licenciés toutes disciplines confondues»⁶⁸.

La Coupe du monde devient par là un instrument de construction d'une image dynamique et sportive. À l'échelle de la ville de Nantes, le jeu revêt un caractère plus ambigu. Face à la descente des clubs majeurs de la ville, la place de Nantes sur la scène sportive nationale a été remise en cause et son image ternie comme tend à le montrer le classement établi par le magazine *L'Équipe*. Au début du mois d'octobre 2007, le journal a publié son nouveau palmarès des villes de plus de 100 000 habitants⁶⁹. Trois villes des Pays de la Loire figurent dans le classement: Angers à la quatorzième place, Le Mans à la douzième et Nantes à la onzième position. Pour cette dernière, le résultat est décevant puisqu'en 2000, elle occupait la première place. C'est un nouveau revers pour la Cité des Ducs qui subit les premiers effets de la relégation du FCNA et des situations délicates de l'Hermine et du SNUC. Si cela n'est qu'un classement parmi les nombreux édités dans le monde sportif, il affiche clairement le déclin relatif de la ville dans le paysage sportif national. Il est alors remarquable de voir que le souvenir du succès de la Coupe du monde de football a été largement mobilisé. Ainsi, le football se trouve à la source du problème tout en étant une partie de la solution. La ville de Nantes souhaite aussi se servir de cette opportunité pour faire découvrir sa richesse à des fins touristiques. Sur les 100 000 billets vendus pour les trois matches, 50% des détenteurs sont des anglo-saxons. Le directeur adjoint de l'Office de tourisme déclare: «nous voulons que les gens qui viennent pour la Coupe du monde aient envie de revenir à Nantes en touristes ou pour des séminaires»⁷⁰. L'ambition est partagée par le service des sports de la ville qui voit l'occasion «de définir un peu plus la stratégie de communication, d'animation pour que les visiteurs étrangers gardent un souvenir qui ne soit pas seulement sportif de leur déplacement»⁷¹. Le pari est en passe d'être gagné puisque «Nantes devrait bientôt devenir première destination touristique en Loire-Atlantique. Sa fréquentation a été dopée par la réouverture du château des ducs, les attractions de l'île de Nantes et...la Coupe du monde de rugby»⁷². D'ailleurs le député-Maire de Nantes déclare, à l'occasion d'une réception réunissant l'ensemble des personnes ayant participé à l'évènement que «grâce à [leur] mobilisation, Nantes s'est fait connaître tant au niveau national qu'international. Nantes a séduit les visiteurs qui déclarent vouloir revenir pour un séjour touristique»⁷³.

À travers cet évènement, le sport s'affirme donc comme un instrument fort de tourisme. Le tournoi est d'autant plus attrayant de ce point de vue que, comme le remarque le directeur du Groupement d'intérêt public (GIP) en charge de l'évènement, «la coupe du monde de football en Allemagne (en 2006) vient de dévoiler un nouveau phénomène. De nombreux spectateurs étrangers se déplacent

⁶⁸ Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2007, *La Loire-Atlantique en 1^{re} ligne*, n°63

⁶⁹ L'Équipe magazine, 6 octobre 2007, *La grande ville la plus sport*

⁷⁰ Ouest-France, 24 août 2007, *Les stewards parés pour réceptionner l'Ovalie*

⁷¹ Ouest-France, 20 avril 2006, *Rugby : Un objectif : que la fête soit belle...*

⁷² Ouest-France, 24 octobre 2007, *entrefilet*

⁷³ Ouest-France, 24 octobre 2007, *Mondial de rugby : les acteurs locaux à l'honneur*

pour voir les matchs sur écrans géants et vivre ainsi l'événement localement ». La ressource touristique n'est donc plus limitée par la capacité du stade.

Les sponsors y ont également quelques intérêts. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nantes/Saint-Nazaire et Nantes métropole développement ont créé le Rugby club entreprise Nantes Atlantique (RCENA), association de type loi 1901, afin de promouvoir différents objectifs. Outre les structures fondatrices, ce «club» regroupe les représentants locaux des partenaires officiels de la Coupe du monde, les clubs du SNUC et du SNR ainsi que les associations de commerçants UNACOD et Plein Centre. L'enjeu est alors d'«être associé à la réflexion et à la mise en œuvre des opérations d'animations [...] et avoir la possibilité d'y inscrire sa stratégie de communication»⁷⁴. Fondé autour du rugby, le RCENA vise également le développement de relations commerciales avec des entreprises et des acteurs économiques étrangers, la promotion des potentialités économiques du territoire et développer de nouveaux contacts commerciaux. Derrière l'évènement se cache donc une importante stratégie de développement économique.

En définitive, le mois de septembre durant, «les Canaris cèdent la vedette aux rugbymen»⁷⁵, une situation que certains aimeraient voir se prolonger. L'engagement des collectivités territoriales dans l'organisation de ce grand évènement rugbystique ne répond pas qu'à des motivations altruistes. L'objectif est alors d'afficher et de démontrer la qualité de leur politique sportive et la richesse de leur territoire. En fin de compte, les logiques à l'œuvre sont proches de celles des pratiques libres. Elles dépassent allégrement les sentiers balisés par les instances sportives, c'est-à-dire des équipements sportifs et les associations, et ne se soucient plus guère des frontières administratives, notamment communales. Leur inscription dans des espaces, voire des territoires plus vastes, constitue un nouvel appel à la prise en considération de l'échelle intercommunale.

⁷⁴ Brochure de présentation du RCENA

⁷⁵ Ouest-France, 6 septembre 2007, *Rugby : Les Canaris cèdent la vedette aux rugbymen*

Chapitre 10 :

Vers un sport intercommunal

Tout au long de notre exposé, des indices de la pertinence d'une approche intercommunale du phénomène sportif se sont manifestés. Le caractère souvent trop exigu du territoire communal et la réalité de sa porosité ou les processus de rapprochement entre clubs sont, sans doute, les plus évidents. L'objet de ce chapitre est de questionner la pertinence de l'échelle intercommunale comme territoire d'organisation des pratiques sportives. Cette interrogation n'est pas nouvelle et, depuis quelques années, les analyses se succèdent et des textes de lois vont en ce sens. Pourtant, la quasi-totalité de ces derniers concernent les équipements sportifs sans accorder de place à la pratique en tant que telle. À la suite d'un rappel de la situation actuelle des rapports entre sport et intercommunalité, il s'agit de réfléchir sur l'introduction de cette échelle dans notre système sportif. Est-elle susceptible de s'intégrer sans amener de réels changements (résilience), ou, à l'inverse, constitue-t-elle un facteur probable de crise ? Ne peut-elle aller plus loin et être à l'origine de l'émergence d'un nouveau système ? C'est à ces questions que ce chapitre veut répondre. L'analyse n'aborde pas en profondeur les différences d'implication existantes entre les types d'établissements intercommunaux¹, mais pose quelques pistes de réflexion sur les potentialités de dynamique spatiale si le système sportif choisit de suivre cette voie.

10.1 La compétence intercommunale dans les textes

10.1.1 LES LOIS CHEVÈNEMENT & VOYNET

D'un point de vue législatif, l'année 1999 a été riche pour le sport avec la promulgation des lois Chevènement et Voynet², qui représentent les premiers textes définissant les compétences des collectivités locales en matière de sport. Quelques mots de présentation de ces lois s'imposent.

LA LOI CHEVÈNEMENT

La loi Chevènement est relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Dès lors, le législateur a réorganisé l'architecture de l'intercommunalité par rapport à la loi de 1992, qui repose désormais sur trois types d'EPCI: les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

¹ Pour une analyse très détaillée, le lecteur pourra se référer au travail de thèse de J. Chaboche, 2002

² Respectivement loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et loi n°99-533 du 25 juin 1999

La communauté urbaine (CU) est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants. Dans les Pays de la Loire, deux communautés urbaines existent: Nantes Métropole et Le Mans Métropole qui comptent respectivement 24 communes et 9 communes (figure 87). À celles-ci, il faut ajouter la CU d'Alençon dont 4 de ses 19 communes, sont ligériennes. Pour les CU, le sport est une compétence de plein droit comprise dans le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire. Elles peuvent accroître leurs actions sur le sport par l'adoption de compétences optionnelles. Cependant, aucune des trois n'a effectué cette démarche.

	Nombre de communes	Population
Nantes Métropole	24	581 000
Le Mans Métropole	9	188 200
CU d'Alençon*	19 dont 4 font partie des Pays de la Loire	50 000

* Il s'agit des 4 communes sarthoises de Arçonnay, Champfleur, Le Chevain et Sainte-Paterne

Brice TONINI - © CNRS-ESD/UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 87 - Les communautés urbaines dans les Pays de la Loire

	Nombre de communes	Population
CARENE	10	110 200
CA Angers Loire Métropole	31	283 000
CA Saumur Loire Développement	32	61 300
CA du Choletais	13	79 500
Laval Agglomération	20	93 500
Cap Atlantique*	15 dont 3 font partie du Morbihan*	64 000

* Il s'agit des communes de Pénestin, Camoëil et Férel

Brice TONINI - © CNRS-ESD/UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 88 – Les communautés d'agglomération dans les Pays de la Loire

La communauté d'agglomération (CA) est un EPCI comprenant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants. Pour les CA, le sport est une compétence optionnelle qu'elles peuvent choisir parmi d'autres. Lorsqu'elles le choisissent, elles ont alors à charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Les Pays de la Loire comptent six CA (figure 88) parmi lesquelles celle du Cap Atlantique qui comprend trois communes morbihannaises. Pour celles qui ont choisi de s'engager dans le domaine sportif, les actions concernent, d'une manière générale, uniquement les équipements sportifs les plus importants (piscine, grand stade).

Enfin, la communauté de commune (CC) est un EPCI qui regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. À l'instar des CA, elles peuvent choisir le sport dans le cadre d'une compétence optionnelle. Elles ont alors à charge la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements structurels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Cependant, l'engagement dans le sport est souvent délaissé au profit d'autres compétences. 132 communautés de communes existent en 2007 dans les Pays de la Loire³.

Ces trois types de structure couvrent la quasi-totalité de l'espace régional des Pays de la Loire (figure 89). En France, «plus de 60% des structures intercommunales interviennent aujourd'hui en matière sportive en accord avec les compétences optionnelles ou obligatoires définies par les lois de

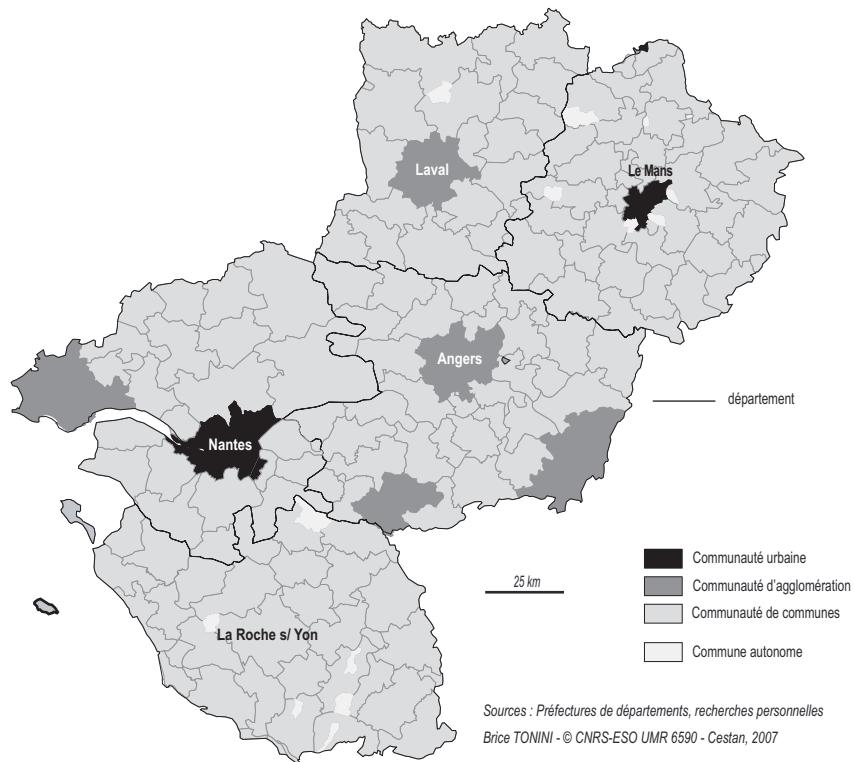


Figure 89 – Les EPCI dans les Pays de la Loire

³ La liste, trop longue, n'est pas insérée dans le texte sous forme de tableau mais placée en annexe.

1999 et 2004»⁴. Malgré quelques chiffres de cette teneur, il est encore très difficile de mesurer précisément l'action des EPCI en matière de sport. À notre connaissance, il n'existe pas d'enquête précise sur les actions des EPCI dans les Pays de la Loire. Seule une enquête menée en 2002⁵ fournit quelques indications. Sur les 89 EPCI ayant répondu, seulement 17% indiquent qu'ils ont choisi d'exercer une compétence dans le domaine du sport. Toutefois, l'absence de précisions sur la nature de ces EPCI ou de leurs engagements limite grandement les enseignements. En définitive, seule l'extrême faiblesse du nombre laisse entrevoir un relatif désintérêt pour le domaine.

La notion d'intérêt communautaire est au cœur de l'action des EPCI dans le domaine sportif. Si le législateur a intégré le sport dans les compétences, il a laissé une marge de manœuvre aux structures en stipulant qu'elles exercent leurs compétences sur les domaines reconnus d'intérêt communautaire. Or, la définition de ce dernier est laissée au libre arbitre de l'EPCI, obligeant ainsi les élus à une phase de discussion préalable à la mise en place des politiques sportives. À la suite de P. Bayeux (2002), «nous pensons que ces phases contraintes de discussion autour de «l'intérêt général communautaire sportif» sont susceptibles de modifier la nature même des politiques sportives et du rôle des organisations sportives». La fin de cette phase de discussion a été fixée officiellement au 18 août 2006, date à laquelle l'intérêt communautaire devait être défini. L'organisation de discussions et d'ateliers d'aide à l'exercice témoigne de sa difficulté. Dans les Pays de la Loire, le Conseil de développement de Nantes Métropole a organisé, en octobre 2004, un débat public intitulé «Sport et développement territorial, ouvrir un débat intercommunal». Pour sa part, le centre national de la Fonction publique (CNFPT) a proposé aux élus une journée de formation dans le cadre des «rencontres territoriales», intitulée «Sport et intercommunalité: quelles définitions de l'intérêt communautaire?». L'emploi du pluriel démontre l'éventail des possibilités parmi lesquelles les EPCI doivent faire un choix. Les diverses stratégies adoptées ont été catégorisées en quatre types par P. Bayeux (2002):

- Les intercommunalités d'intégration (tous les équipements sportifs sont transférés au niveau intercommunal)
- Les intercommunalités de projet (fondées sur des critères distinguant les équipements supra-communaux des autres)
- Les intercommunalités de prestations (le transfert se fonde sur les familles d'équipements indépendamment de leur taille ou leur fonction)
- Les intercommunalités de promotion (seuls les grands stades existants ou en projet sont transférés)

⁴ CNFPT, les rencontres territoriales, 2006

⁵ Munilla A., 2002

Une telle typologie rend compte de la diversité des actions et des positions des structures intercommunales. Elle démontre encore une fois la primauté du critère équipement dans leurs actions. S'il est indéniable que les EPCI sont à même d'offrir des équipements lourds que les communes ne pourraient supporter seules (la piscine en est le meilleur exemple), il est tout aussi vrai que la pratique sportive ne se limite pas à la seule question des infrastructures. D'autres actions existent dans les domaines de l'animation ou du soutien à des associations. Nous défendons l'idée que la loi Chevènement peut être le point de départ d'une réorganisation beaucoup plus importante du système sportif et, en corollaire, d'une dynamique spatiale très vive des pratiques.

LA LOI VOYNET

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi Voynet, modifie la loi Pasqua de février 1995. Elle vise une démocratie plus participative et un renforcement du développement durable par la mise en place des Pays. Ce dernier se définit comme un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Il compose un territoire de projet et privilégie donc, en ce sens, un regard porté vers le futur. 23 Pays existent dans les Pays de la Loire en 2007 (figure 90). En sus de ces structures, un second apport essentiel de la loi Voynet est la mise en place de neuf schémas de services collectifs parmi lesquels figure le sport. Ces schémas sont des outils de planification sur une période de 20 ans. Le schéma de services collectifs du sport (SSCS) a l'ambition d'être un instrument de cohérence et de mobilisation de tous les acteurs du



Figure 90 – Les « Pays » dans les Pays de la Loire

sport. Il s'appuie principalement sur l'échelle régionale pour son application. Le troisième objectif du schéma des services collectifs du Sport vise à «concevoir les politiques sportives des territoires du sport telles que les dessinent, par exemple, les bassins de vie ou d'emplois et toutes les formes nouvelles d'intercommunalité et de coopération intercommunale». Pour cela, entre autres actions, il identifie les territoires d'intervention prioritaire, guide la mise en place des services et équipements structurants, favorise la coordination des différents services publics impliqués dans le développement des pratiques sportives. Dans cette quête, le SSCS tient compte du rôle du sport dans le développement social des individus, de l'apparition de nouvelles pratiques sportives et de l'évolution de la demande. L'ambition à terme est de garantir une offre sportive diversifiée et de qualité, de garantir l'accès aux activités sportives et de compenser les déséquilibres entre les territoires. Ces «morceaux choisis» témoignent tous d'une nécessaire dynamique spatiale des pratiques sportives.

10.1.2 D'AUTRES INCITATIONS

Les textes de loi ont permis de relancer en profondeur la question de la coopération intercommunale dans la sphère sportive. De nombreux textes et études reconnaissent également la pertinence de cette approche.

LA LOI SRU

La loi relative à la sécurité et au renouvellement urbain (SRU) a été votée le 13 décembre 2000. Elle a mis en place les schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui questionnent également la sphère sportive. Ces derniers ont pour vocation de fixer les orientations générales de l'aménagement du territoire, continu et sans enclave, d'un ou plusieurs EPCI. Parmi d'autres prérogatives, le SCOT prend en considération les déplacements vers les équipements culturels, sociaux et de loisirs. Il est en étroite collaboration avec l'avènement intercommunal. À titre d'exemple, le SCOT de la région angevine correspond au périmètre du Pays Loire-Angers et intègre donc les CC de Vallée-Loire-Authion, du Loir, du secteur des Ponts-de-Cé et celle de Brissac ainsi que la CA d'Angers. Le SCOT de Nantes-Saint-Nazaire recouvre pour sa part cinq EPCI: Nantes Métropole, les CC Cœur d'Estuaire, Loire et Sillon, Erdre et Gèvres et la CARENE. De nombreux autres SCOT ont été définis dans l'espace régional. Fondés sur la volonté de lutter contre le déséquilibre entre les territoires et la préservation de l'environnement, ils portent, une nouvelle fois, l'attention sur les équipements et sur les sports de nature. Cette loi participe cependant à l'affirmation de l'échelle intercommunale et donc à l'évolution des pratiques sportives.

DES DISCOURS

Mis à part les textes de loi, les références à l'échelle intercommunale sont également omniprésentes dans les discours d'intentions des acteurs du système sportif. Parmi l'éventail existant, nous avons

choisi deux exemples qui témoignent de sa prise en considération et de l'ampleur des attentes placées en elle.

Conscient de l'évolution de l'environnement sportif, le CNOSF a publié un rapport durant l'année 2006, destiné à répondre à la question suivante: «Comment dynamiques fédérales et dynamiques territoriales peuvent-elles se conjuguer au service des besoins de la population française?» (CNOSF, 2006). Le rapport se fonde sur une enquête menée auprès de neuf fédérations⁶ afin de connaître leur réaction face au renforcement des politiques territoriales et la façon dont elles les intègrent dans leurs stratégies. Il ressort de ce travail un consensus sur les intérêts contenus dans le passage à une organisation intercommunale. En effet, les fédérations y voient un moyen de «mutualiser des moyens entre communes pour gérer des services communs et réaliser des équipements plus importants» (CNOSF, 2006). Elles envisagent également des coopérations entre clubs pouvant donner jour à une association plus importante et mieux structurée. Toutefois, quelques questions se posent sur le devenir de l'échelon communal et les changements à impulser au niveau des clubs. L'apparition d'un nouvel acteur dans le système ne semble pas poser de difficultés au mouvement sportif qui y voit même, à l'inverse, des pistes de développement.

Le second exemple choisi présente une autre vision du phénomène, celle des collectivités et de leur manière de mobiliser le sport dans les enjeux visés pour leur territoire. Le propos se fonde sur une étude menée par l'Agence pour l'information et la recherche sur les Équipements de sport et de loisirs (AIRES) et Entreprises Territoires et développement (ETD) à la demande du ministère des sports en 2007⁷. L'étude souligne que la mise en place de l'intercommunalité «dans le domaine du sport [...], a permis d'insuffler une vision stratégique en lieu et place des pratiques antérieures de gestion au cas par cas». Cela se traduit notamment par l'absence d'un axe totalement dévolu au sport au profit de sa présence, plus ou moins explicite, dans la très grande majorité des axes stratégiques. Selon l'étude, le sport est généralement présent dans les thématiques suivantes: le développement économique; les enjeux de qualité de vie ou d'amélioration du cadre de vie; les enjeux de cohésion sociale, d'insertion, d'éducation, de solidarité et les enjeux d'aménagement du territoire et de l'espace. Comme la précédente, cette étude démontre l'accueil favorable fait à l'échelon intercommunal. En outre, elle esquisse également une approche plus riche du phénomène sportif qui n'est plus cantonné aux seuls équipements, mais qui embrasse une large part des stratégies territoriales.

D'une manière générale, l'intercommunalité fait, d'ores et déjà, l'objet de nombreuses intentions de la part du phénomène sportif. Toutefois, les équipements sportifs, et dans une moindre mesure les sports de pleine nature, en concentrent la quasi-totalité. Notre hypothèse est que cette échelle constitue une voie d'avenir pour la pratique sportive, en mariant les avantages d'un potentiel accru par rapport à l'échelle communale et ceux d'un territoire qui demeure de proximité. Les Pays et les SCOT se

⁶ Parmi les trois disciplines de cette étude seule la FFF a été sondée

⁷ AIRES & ETD, 2007, *Le sport : un levier pour le développement durable des territoires*, 54 p.

construisent principalement sur les EPCI. Ce sont donc ces derniers qui constituent la base de l'analyse suivante.

10.2 Relecture de l'inscription spatiale des pratiques sportives

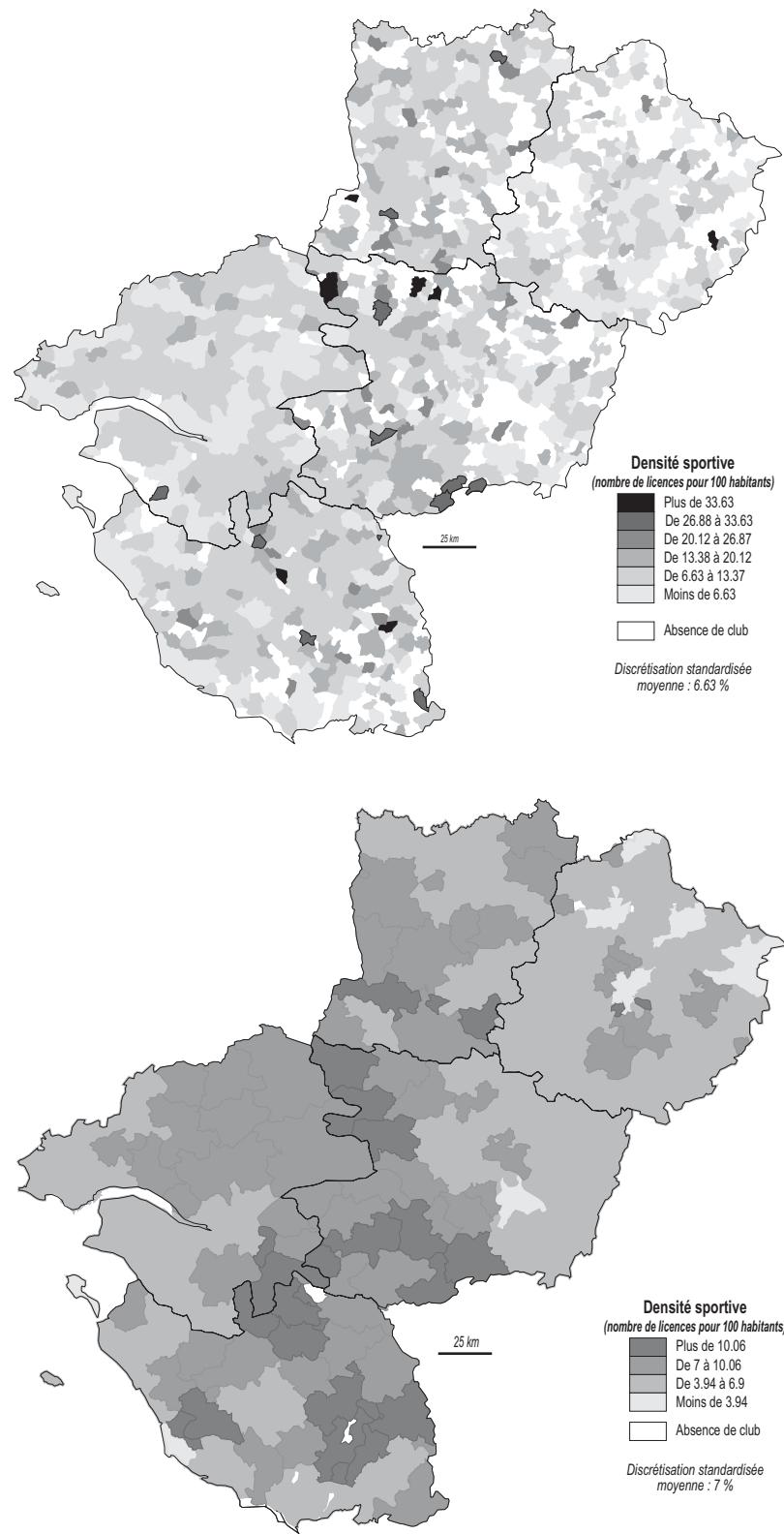
L'hypothèse qui guide cette relecture est que les EPCI sont l'échelle pertinente de l'organisation de la pratique sportive car elle permet une complémentarité optimale et une concurrence minimale. Le passage au niveau communautaire engage une nouvelle donne des pouvoirs à l'œuvre dans laquelle les collectivités publiques, et en l'occurrence les EPCI, gagnent en efficience. «Face aux besoins de modernisation d'un patrimoine vieillissant et face aux multiples fonctions – sociales, économiques, environnementales, communicationnelles... – assignées au sport dans la segmentation qui en est faite (haut niveau, loisir, associatif...), l'intercommunalité à fiscalité propre intéressé et mobilise en ce qu'elle sous-tend d'efficacité, de rationalité, d'équité et de meilleure utilisation des deniers publics» (Chaboche J., 2002). À la suite de cet auteur, nous pensons que les EPCI sont susceptibles d'engendrer «des effets territoriaux significatifs dans l'organisation et le développement du sport local». Potentiellement, ils peuvent être à l'origine de deux types de redistributions dans l'organisation spatiale des pratiques sportives: l'une quantitative, l'autre qualitative.

10.2.1 UNE REDISTRIBUTION QUANTITATIVE

La population sportive est une ressource limitée. Pratiquer un sport, quel qu'il soit, exige un réservoir démographique minimum qui varie d'une discipline à l'autre (cf. chapitre 2.1). En conséquence, les villes les plus peuplées disposent d'une offre sportive importante quand les communes les plus modestes sont contraintes, dans le meilleur des cas, à ne proposer qu'une seule activité. En appréhendant de manière très simple les EPCI comme la somme de population des communes qui les constituent, les écarts s'amenuisent.

UNE OPPOSITION URBAIN/RURAL ATTÉNUÉE

L'un des objectifs de la mise en place de l'intercommunalité est de lutter contre les déséquilibres entre les territoires et notamment celui existant entre le monde urbain et le monde rural même si les limites entre eux sont de moins en moins marquées. La mise en commun des populations sportives des trois disciplines fait évoluer le rapport de force. Une telle vision est extrêmement simplificatrice mais démontre un apport aisément visible de l'échelle intercommunale. En proposant une approche par une l'échelle géographique où la complémentarité prend le pas sur la concurrence, la cartographie ne distingue pas les trois disciplines mais les considèrent comme un tout. Le calcul et la représentation des taux de pénétration montrent alors une répartition plus homogène (figure 91). Les écart-types de la distribution des licenciés passent de 6.75 % à l'échelle communale à 3.06 % pour celle des EPCI, preuve d'une distribution statistique plus équilibrée. À l'évidence, l'atténuation des contrastes découle aussi



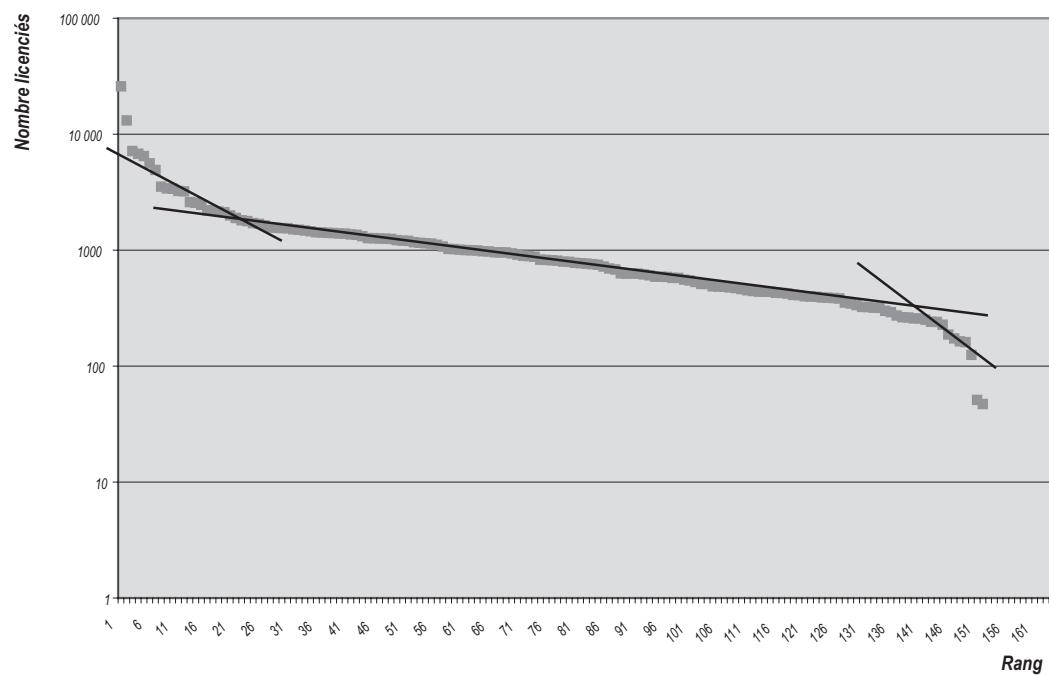
Brice TONINI - © CNRS/ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Sources : Ligues de Football, Basketball et Rugby, 2003 et INSEE RGP 1999

Figure 91 – Taux de pénétration par communes et par EPCI dans les Pays de la Loire en 2002

du jeu des calculs statistiques mais le phénomène demeure réel. La répartition n'est pas pour autant parfaitement équitable. Des zones de fortes pratiques s'opposent toujours à des espaces moins imprégnés. Cette première transposition à l'échelle des EPCI donne un aperçu des perspectives. Elle doit être précisée.

Précédemment, nous avons brièvement souligné que l'opposition entre espace urbain et espace rural ne permettait pas de rendre compte de façon satisfaisante de l'existence de discontinuités au sein de la loi rang-taille appliquée aux licenciés des trois disciplines. Recalculée à l'échelle des EPCI, elle ne met plus en évidence des discontinuités aussi marquées (figure 92). De ce constat émerge l'idée que ces communes, sises aux inflexions de la courbe issue de l'échelle communale, représentent des «anomalies» dues à la trop grande diversité de ce maillage. Leur intégration dans des regroupements permet de gommer les différences. Bien sûr cela suppose que l'on veuille gommer ces particularités et que l'on plaide pour une «normalité» ce qui est contestable. Au-delà de ce débat, cela démontre que l'échelle intercommunale va dans le sens de l'égalité d'accès à la pratique sportive si souvent appelée de leurs vœux par l'ensemble des acteurs du système sportif. Des situations extrêmes demeurent. Nantes Métropole (Loire-Atlantique) et la CA d'Angers (Maine-et-Loire) se caractérisent par des chiffres de licenciés particulièrement forts alors qu'à l'autre extrémité, les communautés de communes de Gennes (Maine-et-Loire) et surtout du Massif de Perseigne (Sarthe) présentent des chiffres étrangement faibles. La mise en commun des populations gomme quelque peu les disparités des taux de pratiques prises globalement. Elle permet aussi de proposer un panel de disciplines plus important.



Sources : Ligues régionales de Football, Basketball et Rugby, 2002

Brice TONINI - © CNRS-ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Figure 92 – Les discontinuités de la loi rang-taille appliquée à la pratique sportive dans les EPCI des Pays la Loire en 2002

UNE OFFRE SPORTIVE COMPLÈTE

Selon le même principe, le rapprochement des communes permet de dépasser le seuil de mono-activité identifié dans une fourchette de 1000 à 2000 habitants (cf. chapitre 2.1). Or, l'EPCI le moins peuplé, une nouvelle fois celui du Massif de Perseigne, dispose de 2039 habitants. En conséquence, chaque EPCI est susceptible de proposer plusieurs disciplines sportives. Au-delà de 10 000 habitants, ce ne sont plus deux mais les trois disciplines qui sont proposées par les communes. Or, 54 % des EPCI disposent de population supérieure à ce seuil. L'idée se vérifie au regard de la cartographie des sur-représentations (figure 93). Seuls de très rares EPCI présentent une sur-représentation unique. Notamment dans le département de la Mayenne où la pratique sportive des trois disciplines est particulièrement faible tout comme dans le nord de la Sarthe. On retrouve également l'unique sur-représentation footballistique dans le Sud-Vendée. La CC de Gennes, déjà évoquée pour l'étonnante faiblesse de sa pratique, fait également partie des exceptions. La CC de Sèvre-et-Moine se caractérise quant à elle par l'affirmation d'une pratique sportive largement tournée vers le basket. Ce constat plaide logiquement pour la mise en place d'une organisation sportive à l'échelle intercommunale qui est en mesure de proposer aux populations une offre sportive complète. L'existence de quelques exceptions ne remet pas en cause le phénomène. En effet, nous rappelons que cette cartographie met en évidence les sur-représentations des disciplines par rapport à la moyenne régionale. Ainsi, lorsqu'une discipline n'apparaît pas, cela ne signifie pas qu'elle n'existe pas. À cette échelle, chaque territoire dispose alors d'une offre de pratique diversifiée. Le rugby fait encore exception mais l'on peut imaginer qu'il y trouve aussi, dans son essor actuel, un terrain propice à de nouvelles implantations.

Cette richesse potentielle reste logiquement valable dans les probabilités d'existence d'autres pratiques associatives. Si nous ne les abordons pas dans cette étude, il est possible d'esquisser ce fait à partir de l'exemple des élèves scolarisés dans la commune du Pellerin. Une enquête menée auprès de cette population en 2005, a permis de recenser 113 réponses relatives à la pratique sportive en club (Clémenceau F., Jalaise A. & Podgorniak C., 2006). 84 jeunes déclarent pratiquer un sport au sein d'une association. Parmi eux, seulement 36 le font sur la commune du Pellerin et la majorité «s'expatrient» donc pour s'adonner à leur sport favori (figure 94). La proximité reste la norme puisque le plus souvent, ces flux se dirigent vers les communes limitrophes (Saint-Jean-de-Boiseau, Brains, Rouans). Les autres destinations s'expliquent, pour leur part, par la pratique d'une discipline confidentielle (trampoline ou tir à l'arc), l'attraction d'un club dynamique ou la nécessité d'un équipement spécifique telle qu'une piscine (Suaud C. & Tonini B., 2006). Outre la large ouverture de la frontière communale, le second fait remarquable est la très forte attraction de la CU Nantes Métropole. Bien que la commune du Pellerin soit située à la limite de l'espace intercommunal, très rares sont les jeunes se dirigeant vers d'autres EPCI.

Enfin, la perspective communautaire peut se prévaloir de deux derniers atouts. Tout d'abord, elle offre également la possibilité de concilier plus aisément, sur un même territoire, sports libres et pratiques

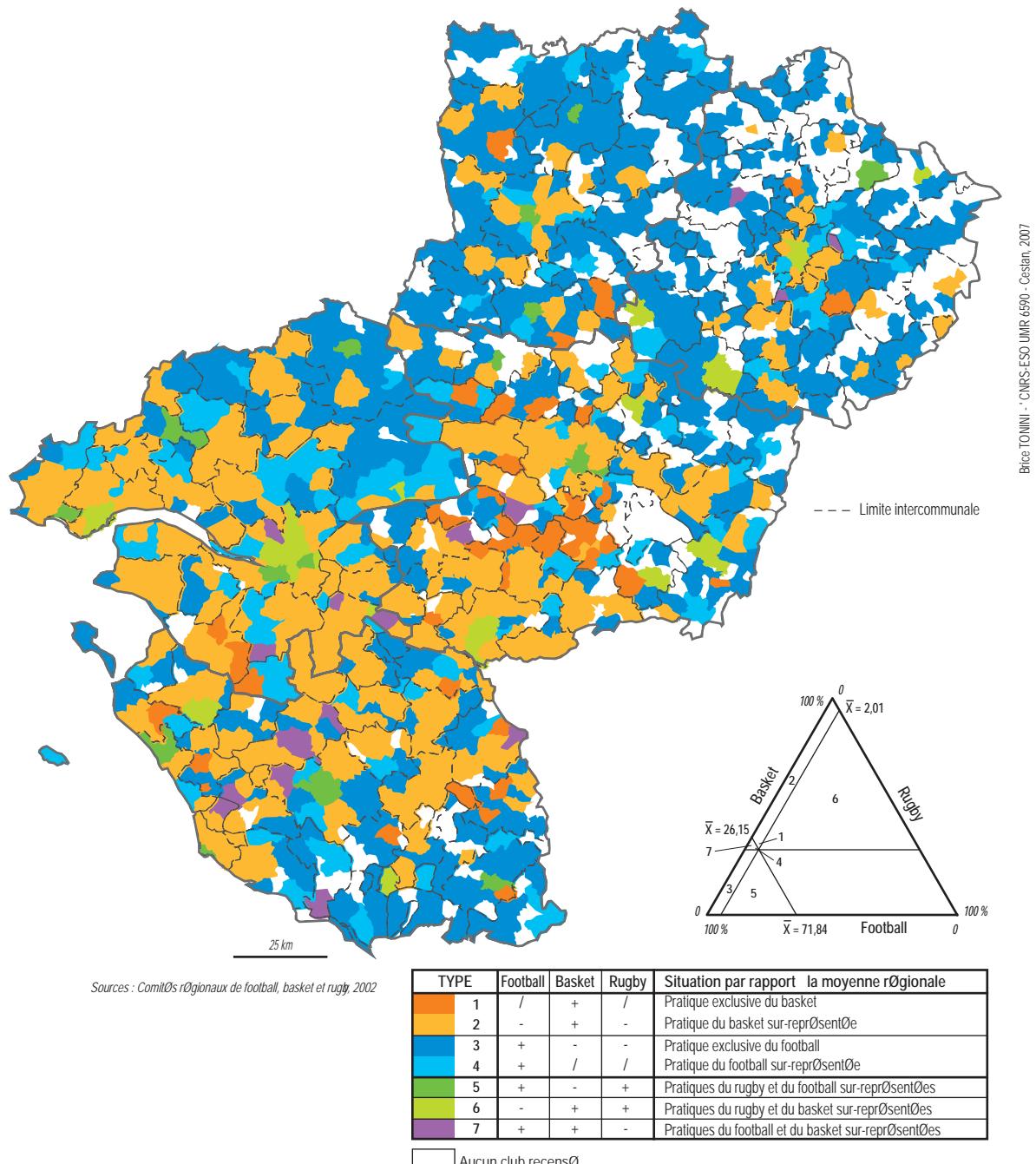


Figure 93 – Sur-représentation des pratiques du football, basket et rugby dans les EPCI des Pays de la Loire en 2002

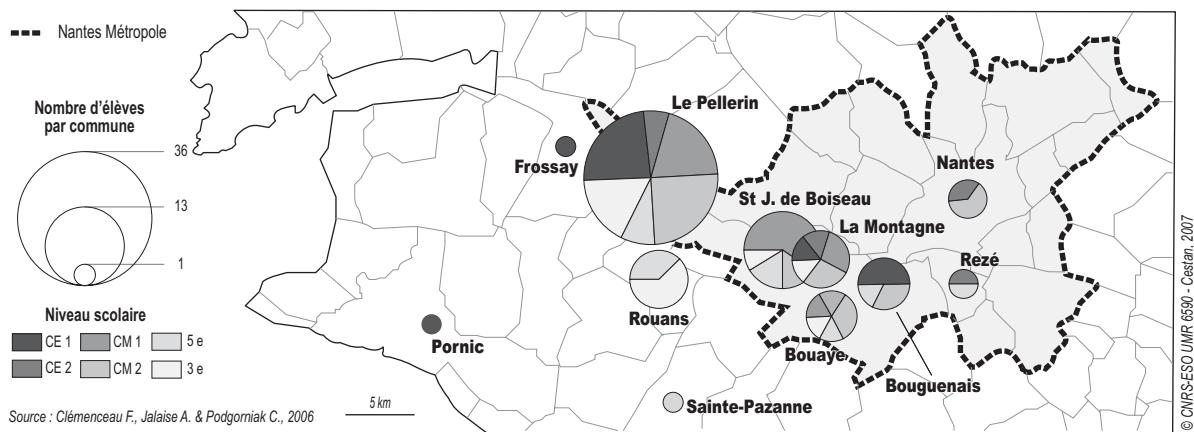


Figure 94 – Les lieux de pratiques sportives des élèves scolarisés au Pellerin (44) en 2005

traditionnelles. Les Pays et les SCOT ont pour points communs d'accorder une large place au cadre de vie et à la préservation des espaces et territoires.

Enfin, l'ensemble des EPCI jouit de points d'ancrages solides pour leur discipline sportive avec la présence d'associations très anciennes dont les patronages, ou leurs descendants, sont les meilleurs ambassadeurs. L'existence d'une pratique traditionnelle fermement implantée participe grandement à la construction de l'identité sportive non seulement pour les disciplines dont font partie les clubs en question mais aussi dans le champ plus large de la pratique générale. Un espace a besoin pour revendiquer la qualité de son activité sportive de s'appuyer sur une légitimité tirée de son passé. Ce dernier point attire l'analyse vers les apports potentiels du changement d'échelle d'un point de vue qualitatif.

10.2.2 UNE REDISTRIBUTION QUALITATIVE

Selon J. Chaboche (2002), «stimulé avant tout par des initiatives individuelles, il [le mouvement sportif] a eu plus souvent l'occasion de s'affronter que de coopérer, d'envisager le développement d'une discipline en ignorant l'autre, ou encore d'opposer pratique de loisir et pratique compétitive». La mise au premier plan de l'échelle intercommunale peut, en théorie, permettre de substituer l'intérêt communautaire à l'intérêt individuel. La mutualisation des moyens fournit alors la perspective d'une offre sportive plus diversifiée et surtout de meilleure qualité. Deux voies peuvent être explorées.

LES TRIPTYQUES

À la redistribution des potentiels en présence se conjugue celle des forces en présence. Selon le même principe qui a permis à beaucoup de clubs qui ont fusionné de connaître une amélioration de leur niveau et une croissance de leur ambition, la perspective de la mise en place d'une pratique intercommunale peut être appréhendée comme une potentielle réorganisation des triptyques existants. Alors que peu de communes disposaient d'au moins trois associations d'une même discipline (cf. chapitre 2.1), minimum nécessaire à la présence d'un triptyque complet, la grande

majorité des EPCI remplissent cette condition. En effet, 91% des EPCI de la région disposent d'au moins trois clubs de foot et 48% d'au moins trois clubs de basket. Le constat est moins probant pour le rugby puisque seule Nantes Métropole dépasse ce chiffre et concentre six clubs de rugby. Devant le nombre important d'EPCI, seuls quelques exemples sont présentés. Ils ont été choisis selon les critères suivants: tout d'abord, ceux comprenant une commune disposant d'un triptyque ont été écartés puisqu'en toute logique, ils bénéficient également de cette offre. À l'inverse, afin de démontrer au mieux les apports de l'échelle intercommunale, la préférence est allée aux EPCI les moins peuplés. Ainsi, un premier groupe composé de ceux de moins de 6 000 habitants a été composé pour le football, et un second par ceux de moins de 10 000 habitants pour le basket (figure 95).

	Ligues 1 & 2	Nationale, CFA, CFA2	Régionales	Départementales	Pas de senior ou compétition		Ligues 1 & 2	Nationale, CFA, CFA2	Régionales	Départementales	Pas de senior ou compétition
CC Pays de Montsurs				3		CC du Canton de Candé				4	1
CC Pays Grez en Bouère				4	1	CC Val de Moine				3	
CC Pays de l'Hermenault				5		CC Loire et Sarthe				2	1
CC de Bais			1	2		CC du Bocage				5	
CC d'Erve et Charnie				5		CC Ouest Anjou				4	1
CC de Vegne et Champagne			1	3		CC Haut Anjou				3	
CC du Bocage Cénomans				4		CC du Canton de Palluau				3	
CC de l'Antonnière			2	1		CC du Canton de Rocheservière				3	1
CC du Pays Marollais				3		CC du Loir				2	1
CC Portes du Maine Normand				5		CC Vihiersois Haut Layon			1	2	
CC de la Région de Noyant				4							

Source : Fédération française de basket, 2002

Brice TONIN - © CNRS/ESO UMR 6590 - Cestan, 2007

Source : Fédération française de football, 2002

Figure 95 – Offre de football des EPCI de moins de 5 000 habitants et de basket des EPCI de moins de 10 000 habitants en 2002

Le constat est flagrant. L'échelle intercommunale offre, même pour les moins peuplés des EPCI, la présence d'un nombre suffisant d'associations pour la mise en place de triptyques et donc d'un choix de pratique relativement complet. Cependant, la transposition à cette échelle ne suffit pas puisque la quasi-totalité des associations proposent des pratiques de faible niveau. En ce sens, elle doit s'accompagner d'une volonté collective de mettre en place une hiérarchie sportive. La solution du rapprochement entre clubs est pertinente mais réduit spatialement l'offre en la concentrant en un seul lieu. Une autre possibilité est de choisir unanimement, pour chaque EPCI, la distribution des statuts des différentes associations et de leur fournir les moyens adéquats. Ce partage de la ressource sportive peut également se faire au niveau des disciplines. À terme, l'objectif est alors de localiser les clubs référents des différentes disciplines dans différentes communes ainsi que les clubs concurrents et

complémentaires. Ainsi, une commune pourrait accueillir l'association référente de basket et une association concurrente de football tandis que sa voisine disposerait du club référent de football et, par exemple, d'un club complémentaire de basket. C'est alors la pratique sportive dans son ensemble qui est définie «d'intérêt communautaire».

UNE DÉCONSTRUCTION DES ASSOCIATIONS

Une projection plus ambitieuse dans l'échelle intercommunale consisterait à imaginer une pratique sportive totalement reconstruite. Aujourd'hui, organisée en association dont le socle est communal, le sport est contraint très régulièrement de mettre en place des ententes ou des fusions pour assurer la pérennité de sa pratique. Ce phénomène est particulièrement présent dans les catégories d'âge les plus jeunes. C'est par ce constat qu'une piste de réflexion s'ouvre. Un des principaux obstacles à la mise en place d'une pratique communautaire est l'attachement à son club. Pour simplifier la logique à l'œuvre, chaque commune souhaite avoir son équipe de football. Cette volonté peut être respectée si l'organisation de la pratique sur le territoire est pensée en terme de catégories d'âge et non plus en terme de discipline. Comme pour les triptyques et le partage des clubs référents, concurrents et complémentaires, une répartition spatiale envisageable serait d'implanter dans les différentes communes, une catégorie d'âge d'un club intercommunal. On peut alors projeter une implantation conforme à la provenance des licenciés qui tiendrait compte de la capacité de déplacement des individus. Ainsi, les seniors, à la mobilité importante, pourront pratiquer dans une commune sise un peu à l'écart des flux principaux. Cela va dans le sens de ne pas mettre spécifiquement en avant la catégorie senior, systématiquement placée en tant que vitrine de l'association. Par là, la logique suppose également une réactualisation des objectifs des clubs dans lesquels les questions de formation et de lien social prennent le pas sur la conception compétitive. Il est possible de composer une organisation intermédiaire où les équipes les plus jeunes disposeraient de plusieurs lieux pour exercer leur activité. En effet, les catégories poussin et benjamin sont les plus problématiques pour cette approche. Totalement dépendant en terme de mobilité, l'accès à plusieurs lieux permettrait une plus grande facilité d'accès à la pratique. De plus, ils la réalisent le plus souvent sous forme de déclinaisons de l'activité originelle (effectifs réduits notamment). L'initiation aux disciplines et une dimension compétitive largement secondaire permettent la mise en place d'exercices sous forme de jeu qui ne demandent pas d'effectifs complets. L'exemple de la pratique du basket dans la communauté de communes de la région de Nozay (Loire-Atlantique) rend compte de cette réalité. Cette CC compte sept communes et trois clubs de basket. Parmi ceux-ci, les clubs de la Grignonnais (Espoir Sportif de la Grignonnais) et de Saffré (Amicale Sportive de Saffré) connaissent un recrutement exclusivement communal⁸ et ne présente donc pas de réel intérêt pour l'analyse. Le troisième, celui de Nozay (Nozay Omnisports) est beaucoup plus riche. Fort de 262 licenciés, le club en recrute près de 90% au sein de l'EPCI. Il s'inscrit ainsi pleinement dans l'échelle intercommunale. En regardant plus précisément

⁸ Seul un licencié poussin de l'ES Grignonnais réside à Saint-Nazaire

l'origine géographique de ces derniers en fonction de leur catégorie⁹, plusieurs informations apparaissent (figure 96).

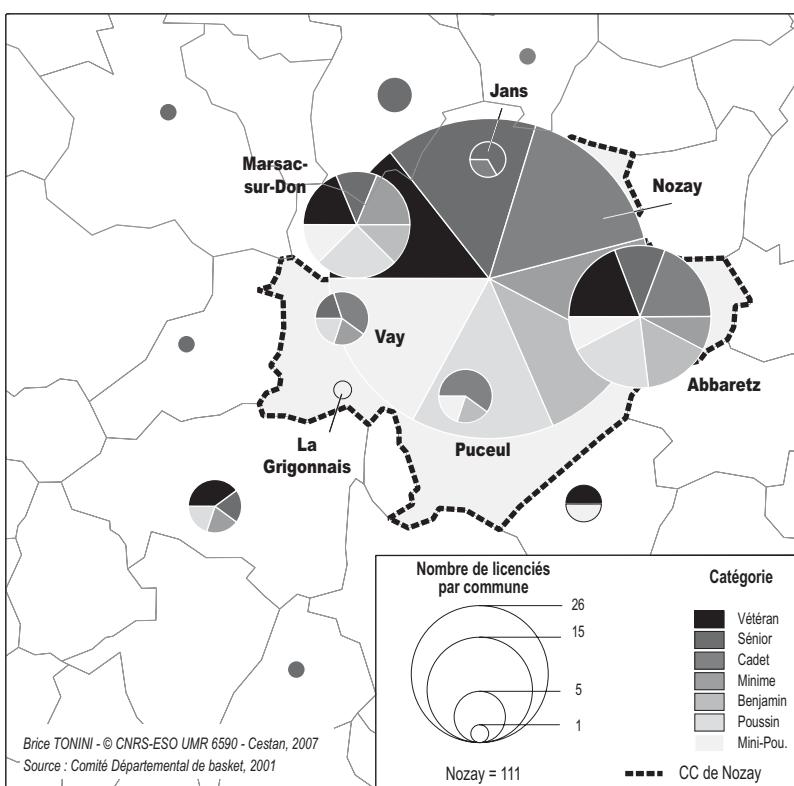


Figure 96 – Origines géographiques des licenciés de basket de Nozay (44) en 2001

La catégorie séniors est alimentée par de nombreuses communes, preuve de sa mobilité. L'éventail des provenances et les distances parcourues s'amenuisent à mesure que l'âge diminue. Pour les poussins et les mini-poussins, quelques origines plus lointaines existent, vraisemblablement en accompagnement de la pratique d'un des parents. Il est possible de remarquer que la catégorie des cadets est largement alimentée par les communes limitrophes du club et en particulier par des jeunes résidant à Abbaretz. L'établissement de l'équipe sur cette commune pourrait être une solution. Un second exemple permet de mieux appréhender le

phénomène. La communauté de communes de Grandlieu (Loire-Atlantique) comprend neuf communes et sept clubs de basket représentant 736 licenciés. 93% de ceux-ci émanent de la CC. Leurs lieux de résidence ont été considérés sans tenir compte du lieu de pratique (figure 97). À partir de cette cartographie, quelques pistes apparaissent. Les communes de Montbert et de Geneston concentrent près de la moitié des vétérans, celles de Pont-Saint-Martin et de La Chevrolière regroupent 40% des séniors et 44% des cadets résident à Geneston ou, à La Chevrolière. Ces espaces privilégiés de pratique selon l'âge pourraient donc être les lieux d'inscription choisis à l'échelle de l'EPCI. Le principe peut être appliqué également aux benjamins autour des trois communes de Saint-Philbert-de-Grandlieu, Saint-Colomban et Pont-Saint-Martin. Le choix entre les différentes communes peut s'appuyer, dans le cas du basket, sur la distinction du sexe. Pour reprendre la catégorie séniors, les pratiques masculine et féminine s'implanterait alors l'une à Pont-Saint-Martin, l'autre à La Chevrolière. Une telle approche remet en cause en profondeur la distribution spatiale des

⁹ Les catégories du basket sont les suivantes : vétéran (plus de 35 ans), séniors (de 18 à 35 ans), cadet (de 15 à 17 ans), minime (13 & 14 ans), benjamin (11 & 12 ans), poussins (9 & 10 ans) et mini-poussin (7 & 8 ans). Une catégorie Baby-basket (moins de 6 ans) existe aussi officiellement mais le club ne possède aucun licencié

pratiques sportives mais trace la voie à une meilleure répartition de l'offre en effaçant l'éparpillement de la ressource sportive démographique.

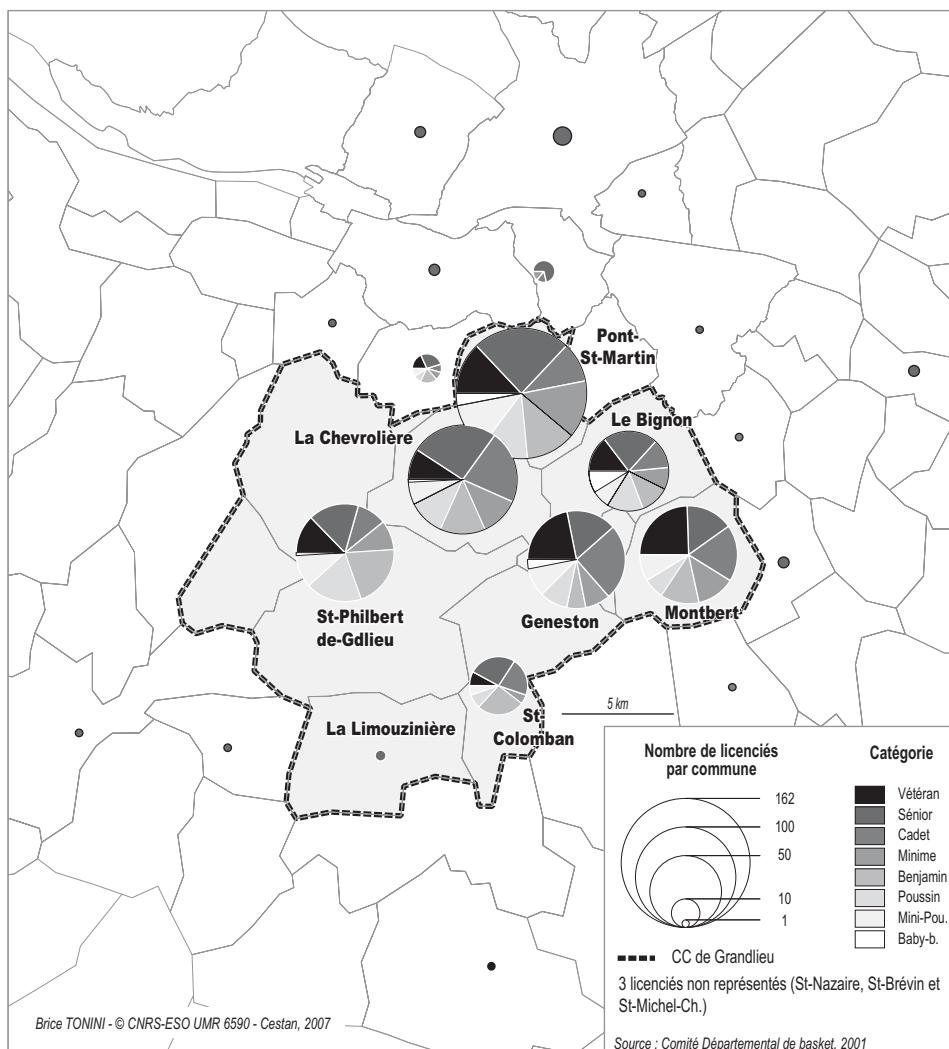


Figure 97 – Origines géographiques des licenciés de basket de la communauté de communes de Grandlieu (44) en 2001

Face à une crise, nous avons vu que le recours aux rapprochements entre associations était une solution largement adoptée¹⁰. Cela va pleinement dans le sens de l'intercommunalité. Fréquemment d'ailleurs, le monde du sport souligne que pour lui, l'intercommunalité existe dans les faits depuis de nombreuses années. Cela est peut-être le signe qu'il est prêt à s'investir dans cette trajectoire. L'impression se confirme au regard des réponses des OMS à propos de la définition de leur Bassin intercommunal d'activités physiques (BIAS). Invités à lister les communes qui, de leur avis, composent le « territoire dans lequel la population de [leur] commune pratique préférentiellement des activités sportives ainsi que des communes dont une part significative de la population sportive est

¹⁰ Selon l'enquête de la FNOMS (2001), 75 % des OMS sont favorables aux ententes entre clubs et 50 % aux fusions entre clubs

attirée par la [leur]»¹¹, les OMS ont mis à jour une nouvelle dimension du découpage territorial perçu. En effet, alors que les BIAS situés aux abords de grandes agglomérations sont construits sur un nombre restreint de communes (de 2 à 7 en général) et moins étendus que l'EPCI correspondant, ceux ressentis par les petites villes, comprennent de très nombreuses communes (souvent plus de 20) et dépassent le périmètre de l'EPCI pour s'approcher de celui des Pays. Ce décalage des territoires sportifs perçus est une donnée fondamentale pour le succès de l'entreprise intercommunale dans le phénomène sportif. La mise en place, encore rare, d'offices intercommunaux des sports¹² (OIS) correspond au souci de médiation entre la collectivité publique et les instances sportives. En effet, comme son homologue communal, l'OIS «a pour mission [...] de réfléchir et d'agir pour répandre dans les communes, la meilleure pratique possible de l'EPS et du sport [pour cela, il] se propose de recenser les besoins qui se font jour dans les communes [et] d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour leur satisfaction». De notre avis, il s'agit là d'un acteur majeur pour la création d'une pratique sportive intercommunale qui doit, soit permettre la mise en place d'une gestion adaptée selon le type d'espace (territoire plus petit dans les zones urbaines et plus étendu dans les zones rurales), soit contribuer à restructurer l'espace sportif (et sa perception) en organisant l'activité selon les pistes évoquées précédemment (déconstruction des associations sportives). Dans les deux cas, il semble qu'il faille d'abord que l'échelle intercommunale ne constitue pas une armature spatiale rigide mais, à l'inverse, relativement souple donc capable de s'adapter aux situations locales.

En conclusion, l'intercommunalité semble disposer de nombreux atouts dans la perspective du développement des pratiques sportives. Elle possède une légitimité en s'appuyant sur des mécanismes existants et en allouant à chaque EPCI, ou Pays, les ressources sportives nécessaires à une pratique riche et variée. Cela ne suffit cependant pas et il est nécessaire qu'une volonté des acteurs accompagne sa mise en place. Un regard vers l'avenir est donc indispensable. Ce faisant, elle peut, de surcroît, ambitionner de ne pas seulement subir le mouvement général qui plaide pour le rapprochement des communes mais peut prétendre l'anticiper et pourquoi pas le guider. Transposée à une nouvelle échelle d'organisation, les pratiques sportives ne peuvent s'appuyer sur le ressort identitaire et se trouvent même confrontées à lui de la part des communes et leurs volontés de conservatisme. L'enjeu pour les EPCI, mais aussi pour les Pays, est alors de parvenir à construire une véritable identité afin de composer des territoires à part entière. En somme, il s'agit donc de réussir à dépasser le regard sur le passé pour l'intégrer à celui sur l'avenir. Le mariage entre sport et intercommunalité est porteur d'optimisme puisque leurs intérêts sont réciproques. Si le sport a besoin d'une identité collective pour s'implanter et se développer, il est, dans le même temps, un acteur essentiel de cette construction identitaire.

¹¹ Enquête de la FNOMS, 2001

¹² Selon la même enquête, seulement 2 % des OMS déclarent qu'un OIS existe dans leur EPCI et 70 % soulignent qu'une telle structure n'est même pas envisagée.

Conclusion générale

Ce travail a révélé comment, derrière une apparente stabilité, se cachent de nombreux indices de dynamiques spatiales des pratiques sportives. Sans doute, pour conclure cette recherche, peut-on faire à nouveau référence aux mots de Jean Lacouture qui composent la citation liminaire. Si le ballon ovale est toujours aussi capricieux, il faut admettre aujourd’hui qu’un nouveau coup de pied est tapé qui concerne toutes les formes de ballon, avec l’espérance de mieux maîtriser ses rebonds. L’enjeu est d’autant plus grand que la remise en mouvement du ballon ne concerne plus seulement le champ sportif. Désormais, dans sa course, il vient «heurter» de plus en plus de secteurs d’activités. C’est pourquoi cette thèse ne se veut pas seulement une recherche sur la géographie du sport mais aussi et surtout un travail sur la dynamique des espaces et la construction des territoires pour lesquelles le sport représente une entrée féconde.

RÉORGANISATION OU PRÉMICES D’UN NOUVEAU SYSTÈME ?

La maturité se définit comme l’état de ce qui a atteint son plein développement. Notre recherche s’est fondée principalement sur le football, le basket et le rugby, trois disciplines présentes dès le début du siècle sur le territoire national comme sur le territoire régional. Elles se sont, toutes trois, profondément implantées dans le paysage sportif local, avec des fortunes diverses. Sous l’impulsion des patronages catholiques, particulièrement présents dans l’Ouest, le football et le basket se sont établis dans la majorité des communes tandis que le rugby est demeuré cloisonné dans quelques bastions isolés. Malgré les succès sportifs de la plupart de ces clubs, au fil du temps, la quantité l’a emporté sur la qualité et, au regard de la distribution sportive nationale, les Pays de la Loire sont devenus une terre de football et de basket. Lorsque de surcroît, le rugby local a perdu le contact avec l’élite, le ballon ovale a sombré dans un profond anonymat tandis que derrière ses porte-drapeaux professionnels que sont, entre autres, le FCNA, le MSB ou le Cholet Basket, les deux autres disciplines ont consolidé leur identification à l’espace régional. Ainsi, à la fin du 20^e siècle, l’identité sportive des Pays de la Loire repose en priorité sur l’attention portée à son passé. **La situation mise en place dès le premier tiers du 20^e siècle n’évolue plus ou peu et le constat plaide pour l’atteinte d’une géographie de la maturité.**

Cependant, une telle position suppose la considération exclusive du niveau d’organisation de la discipline. Au niveau inférieur, celui du club, les processus de créations et de disparitions sont extrêmement nombreux. Chaque saison sportive se marque par un renouvellement partiel des associations. Plus précisément, les émergences de clubs rendent compte d’une tendance à la diversification des types de pratiques proposés. Des associations de loisirs apparaissent et revendentiquent leur façon de concevoir le sport. Dès lors, les velléités compétitives et l’hégémonie fédérale sont remises en cause par l’affirmation de motivations sociales ou ludiques. Le rejet de la sphère compétitive n’est toutefois pas total. Simultanément, des associations se rapprochent à des fins de survie ou de progression. Elles recomposent ainsi la répartition spatiale des pratiques sportives. Au

niveau d'ordre supérieur, celui du sport dans sa globalité, la dynamique est tout aussi présente. Face à l'émergence de nouvelles pratiques, le sport ouvre sa frontière et se perméabilise. Il n'est plus circonscrit dans des temps et des espaces définis par les instances dirigeantes. Libres, ces pratiques impriment leurs empreintes partout et à n'importe quel moment, contraignant les acteurs à revoir leurs modalités d'intervention. Conjointement, le système sportif intègre de nouveaux secteurs dans son organisation et son fonctionnement. Les pratiques sportives deviennent des vecteurs du tourisme et des leviers du développement territorial. Par là, le regard de Janus se déporte vers l'avenir et remet en question, non seulement l'idée de la géographie sportive de la maturité, mais aussi le fondement même de l'organisation spatiale des pratiques sportives, au point de poser la question de l'émergence d'un nouveau système.

UN DOUBLE REGARD À PRÉSERVER

Regarder l'avenir ne signifie pas oublier le passé. Les évolutions contemporaines du sport ne se caractérisent pas, en premier lieu, par l'affirmation du poids accordé au futur. Le système sportif a toujours regardé devant lui et insisté sur sa volonté de développement. Le fait le plus marquant des évolutions actuelles est l'ambition de marier son devenir avec l'espace sur lequel il s'opère. En effet, plus qu'une prospective purement sportive, le mouvement actuel se dirige vers la prise en compte du développement territorial. Par là, le sport est instrumentalisé une nouvelle fois. Il ne s'agit plus d'appliquer dans un espace, des stratégies élaborées pour l'ensemble du territoire national, mais de les concevoir en fonction des spécificités sociales, culturelles, environnementales et sportives des territoires (du *top-down* au *bottom-up*). Ce nouvel état de fait est particulièrement fécond pour le géographe. Il est aussi un plaidoyer pour l'entrée choisie par cette recherche, celle de la position de Janus. S'il ne se concentre que sur son passé, le territoire court le risque de s'enfermer dans un processus de reproduction socio-spatiale peu encline à l'innovation et de connaître un décalage de plus en plus important avec la réalité sportive. Dans un environnement en pleine mutation, le système est obligé de réagir au risque de disparaître. En omettant ce même passé, il se hasarde à construire une pratique sportive sans repères ni fondations. Aujourd'hui, la répartition spatiale des pratiques sportives demeure fortement structurée autour de points d'ancrages apparus durant le premier tiers du 20^e siècle et qui se sont ensuite consolidés pendant une cinquantaine d'années. L'ouverture du système a commencé à se manifester à l'aube des années 1980 et paraît atteindre aujourd'hui une nouvelle bifurcation. Qu'il s'agisse de facteurs locaux ou impulsés par le législateur, les territoires sont dans l'obligation de se détacher en partie de leur passé ou, plus précisément, de composer avec lui pour regarder l'avenir.

Le mariage des développements sportif et territorial est lourd de conséquences en matière de gestion et d'organisation du système sportif. Chaque commune, EPCI, Pays, département et région révèle des enjeux plus ou moins en accord et plus ou moins intégrés aux situations en place ou aux problématiques globales du phénomène sportif. À titre d'exemple, les clubs et instances de basket du département de Loire-Atlantique, ne s'engagent que modestement dans les politiques de

développement de la pratique, étant d'ores et déjà à la tête d'une pratique particulièrement importante. À l'inverse, pour ceux des départements du Maine-et-Loire ou de la Mayenne, cet enjeu est primordial. Il est donc nécessaire que les collectivités territoriales partagent ce point de vue pour que le système avance en bonne entente.

Les intérêts propres, divers, voire à l'occasion opposés, rendent délicate et complexe la conjugaison des développements sportif et territorial. Se pose alors avec acuité la question de l'échelle pertinente de l'organisation et de la gestion des pratiques sportives. Cette thèse a montré que la commune, échelon traditionnel, ne correspond plus à la réalité du phénomène. De nombreuses réflexions sont menées à ce propos. Les EGS plaident pour l'adoption de la région comme espace de référence des politiques sportives. Si sa pertinence est incontestable, elle ne peut cependant, n'être qu'un cadre général de concertation et de médiation mais doit s'appuyer sur des échelles géographiques plus réactives pour rester proche de la réalité. Le phénomène sportif est sensible à la proximité. Notre postulat est que l'échelle intercommunale dans son architecture moderne, contient les fermentes de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du sport de demain.

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA QUESTION SPORTIVE

Cette thèse a visé à progresser dans la connaissance de l'objet sportif par le biais d'une grille d'analyse de son organisation et de son évolution, fondée sur la pensée systémique. L'un des enjeux et pourtant, préalable nécessaire à l'analyse du phénomène, est de parvenir à le circonscrire précisément. Précisément mais non exactement car, c'est là l'une de ses caractéristiques majeures, le sport ne se laisse pas aisément enfermer dans une définition trop exacte. À cet égard, le recours au concept de système sportif s'est révélé adapté. Pour définir notre objet de recherche, nous avons pris le parti de le considérer simultanément à partir de trois sous-systèmes: le club, la discipline et le sport dans sa globalité. À partir de là, un axe privilégié, mais non exclusif, a été défini: l'analyse des acteurs du club, des interactions de la discipline et de la frontière du sport.

Au niveau du club, les cinq familles principales d'acteurs (licenciés, collectivités territoriales, médias, sponsors, instances sportives) ont été présentées et analysées. Le comportement des licenciés est, à l'évidence, un élément explicatif majeur de la dynamique spatiale des pratiques sportives. Il a été abordé à partir des questions des lieux de pratiques, des lieux de résidence, et entre les deux, de leur mobilité. Leurs motivations à pratiquer leur activité sportive ont également été considérées tout comme leur identification à l'association ou à l'espace local. Le rôle des collectivités territoriales est tout aussi essentiel. Financeurs et gestionnaires des équipements, elles agissent aussi dans le système en se servant du sport pour construire leur image. Cette utilisation se retrouve avec les médias et les sponsors. Les premiers sont les garants de l'exposition médiatique du sport dans son espace tout autant que de sa représentation vue de l'extérieur. Les sponsors véhiculent également cette image tout en devenant des financeurs de plus en plus importants de la pratique. À l'analyse de ces acteurs, s'est adjointe une réflexion sur les équipements pour leur capacité à concentrer en un lieu et en un temps

précis, l'ensemble de ces acteurs. Qu'il s'agisse de processus de maintien (résilience) ou de dynamique (émergence, objectif ou crise), le comportement des acteurs est une clé de voûte incontournable pour l'analyse. En guise d'illustration, la résilience des patronages a été assurée par des licenciés qui ont préféré, dans leur majorité, la pratique sportive à la ferveur religieuse, mais aussi par des collectivités territoriales et des instances sportives qui ont remplacé le mouvement catholique pour gérer et organiser la pratique. De même, les différentes campagnes de promotion de la pratique impulsées par les instances sportives, s'appuient sur les médias et certains sponsors pour inciter les licenciés à exercer une activité, etc.

Ensuite, au niveau de l'organisation de la discipline, l'attention s'est concentrée sur le concept de **triptyque sportif**. Constitué d'un club référent, d'un ou plusieurs clubs concurrents et d'un ou plusieurs clubs compléments, il constitue un modèle fondamental de l'organisation spatiale du système. Il rend compte dans le même temps du principe central d'attraction/répulsion qui commande l'implantation des pratiques sportives. Selon l'hypothèse que plus une discipline est implantée et le nombre de pratiquants important, plus la demande est fine et diversifiée (de la pratique agonale à forte ambition à une pratique uniquement de loisirs), le triptyque sportif contribue aussi à informer de l'état de développement d'une discipline dans un espace à travers sa complexité. À travers ce prisme, il est alors possible de saisir la structure spatiale de la discipline et de mesurer les interactions entre clubs. L'émulation entre les clubs référents et concurrents du rugby de la Basse-Loire explique pour une bonne part, que le ballon ovale se soit maintenu tout au long du 20^e siècle. La volonté de disposer d'un club référent de haut-niveau a conduit la Ville de Nantes à créer le FCN en football mais aussi l'ABC Nantes en basket. Lorsque le SNUC s'est engagé pleinement dans la course à la pratique professionnelle, certains de ses licenciés ne se sont plus reconnus dans la politique sportive du club et se sont dirigés vers le RCSSBG amenant ce dernier d'une position de club complément à celle de concurrent.

Enfin, au niveau du sport, la frontière constitue l'élément primordial. Étroitement lié à sa définition, **délimiter la frontière du sport** revient à choisir quelles attentes sont placées dans sa pratique. Pris dans son acception restrictive, le sport dispose d'une frontière nettement délimitée, dessinée par la possession d'une licence. Seul le sport associatif est considéré et le phénomène perd en richesse car il ignore alors une partie importante de la réalité. Ce modèle qui a prévalu pendant la quasi-totalité du 20^e siècle repose sur une offre compétitive et la mise en place de l'hégémonie fédérale. La montée en puissance d'un nouveau type de pratique, caractérisé par le rejet plus ou moins fort de ce modèle, a poussé le système à ouvrir sa frontière. Le sport est alors appréhendé dans une acception plus large qui le transforme en nébuleuse complexe. Le processus se répercute dans l'ensemble des niveaux d'organisation. Les disciplines ont mis en place des offres de licences plus variées (licence loisirs) et les associations commencent à proposer de nouvelles formes d'activités sportives où la dimension sociale est mise en avant. La tendance actuelle se dirige vers la célébration du club en tant que lieu de formation du citoyen, d'apprentissage et d'éducation. De la sorte, et avec les précautions qui s'imposent, il est possible de s'interroger sur un éventuel retour vers le patronage.

Saisir l'organisation et l'évolution du système et, surtout sa projection spatiale, passe nécessairement par la considération de cette «épine dorsale». Chaque sous-système se définit par des acteurs, des interactions et une frontière qui n'ont pas été ignorés dans l'étude. Mais, chacun d'eux s'articule préférentiellement avec l'un de ses éléments. En résonance aux modifications actuelles du système sportif, le rôle des acteurs, leurs interactions et la frontière peuvent (doivent) être réinterrogés. En effet, actuellement, le nombre des acteurs du sport pris dans sa globalité se multiplie alors qu'à l'autre extrémité du système, la frontière du club s'ouvre vers de nouvelles modalités de pratique, de telle sorte que notre **ligne d'analyse**, rappelée au début du paragraphe, paraît s'inverser.

PERSPECTIVES

L'achèvement d'un travail de thèse est une étape qui conjugue l'aboutissement d'une première recherche aux perspectives de son enrichissement. Celui-ci peut se concevoir autour de quatre axes principaux.

La première perspective découle directement de la ligne de conduite adoptée dans ce travail. L'engagement volontaire dans des corpus théoriques particulièrement vastes et pluridisciplinaires représente un pari méthodologique de taille. Sans préjuger maîtriser ces outils en quelques années, il faut s'y engager en conservant à l'esprit que l'on n'en exploite qu'une partie. L'approfondissement des théories de la complexité, de la systémique ou de la panarchie, en partie reliées, forge donc une première voie de recherche ultérieure. Elles partagent la volonté de s'inscrire, en priorité, dans la transdisciplinarité. En ce sens, la poursuite des investigations sous cet édifice théorique s'accompagne nécessairement d'une ouverture de la thématique de recherche.

La perspective la plus courante de tout travail de thèse de géographie est la reconduite de l'analyse sur d'autres terrains d'étude soit dans une dimension comparative, soit dans la simple utilisation de la grille de lecture proposée. Nous pensons que dans le cas de notre étude, elle n'est possible qu'au prix d'adaptations importantes. Si la méthodologie systémique adoptée est susceptible d'être appliquée à tous les terrains d'étude, le choix des disciplines sportives s'est fait en intime accord avec l'espace d'analyse. En conséquence, une double entrée mariant discipline et espace est indispensable si bien que l'application à un autre espace ou à une autre échelle implique simultanément, une réflexion sur les disciplines étudiées, et inversement.

Au-delà de ces premiers axes «académiques», des perspectives thématique et méthodologique sont envisageables. Actuellement, le sport s'ouvre à de nouveaux secteurs tels que l'économie ou le tourisme. En privilégiant une entrée spatiale, le littoral pourrait être interrogé. Zone de tensions et de conflits multiples, dont les bassins de navigation sont une flagrante illustration (Tonini B. & Trouillet B., 2005), soumise à des rythmes saisonniers, le littoral se caractérise par une organisation spécifique de son offre sportive. Prestataires de services, en l'occurrence touristiques, et associations sportives doivent se partager, non la clientèle mais d'abord l'espace. L'adaptation la plus originale est alors de conjuguer ces exigences en transformant les clubs sportifs en prestataires de services durant

la saison estivale. Cette pratique est particulièrement courante pour les clubs de voile, de surf ou de canoë-kayak. Ces derniers se retrouvent également, à l'intérieur des terres, le long des rivières et cours d'eau. Ils participent alors à l'offre touristique des espaces, notamment ruraux. En effet, ces derniers s'appuient sur le «tourisme vert» dans leurs actions de développement territorial. Ce type de tourisme fait référence aux valeurs de nature et de paysage, à la découverte des richesses naturelles des lieux (Béteille R., 1996). Ce sont autant de caractéristiques sur lesquelles «surfent» les activités sportives de pleine nature. S'investir dans cette thématique revient à focaliser l'attention sur le développement territorial. L'objet sportif s'insère alors dans la sphère plus générale des loisirs tout en conservant bon nombre de ses attributs. Il perpétue notamment sa capacité à construire l'image renvoyée par l'espace et participe ainsi au processus de territorialisation. À de nouvelles pratiques correspondent de nouvelles perceptions de l'espace (Dewailly J.M. & Sobry C., 1997). Une telle assertion invite à s'engager dans un questionnement, nécessairement interdisciplinaire, qui apparaît, au terme de ce premier parcours de recherche, particulièrement fécond dans l'analyse des dynamiques territoriales, articulé autour de la notion de «territoire de qualité». Celle-ci est désormais présente dans la grande majorité des discours émanant des collectivités territoriales. Elle exprime la volonté de composer un territoire agréable pour ses habitants et attractif pour les populations extérieures. L'enjeu est de construire un nouveau type de label territorial conçu comme la concrétisation et la reconnaissance des projets menés parmi lesquels le sport et sa dynamique spatiale ne constituent qu'un élément parmi d'autres.

Ce dernier élément nous amène vers la question des politiques territoriales, et par là, vers une perspective méthodologique. Sous un angle appliqué, une suite possible de ce travail est la **construction d'un outil d'évaluation et d'aide à la décision** dans la définition des politiques territoriales. Pour ce faire, l'amélioration du système d'information géographique (SIG) élaboré pour cette recherche est envisageable (cf. annexe 1). Pour l'heure construit autour de caractéristiques générales, il pourrait être complété par l'intégration de nouvelles données et l'intégration d'autres échelles géographiques. Parmi d'autres, l'introduction d'une base de données des pratiquants constitue une perspective aussi difficile que porteuse. Le renseignement de leur parcours sportif (club précédent, niveaux de pratique, etc.) mais aussi leurs motivations (compétition, loisirs, convivialité, etc.), les raisons de leur inscription (pratique de haut-niveau, présence d'amis, image du club, etc.) ou de leurs déplacements pour les différents temps de la pratique (entraînement, match, rencontre avec les gens du club en dehors de l'association), qui sont autant d'indicateurs de leur identification territoriale, enrichiraient l'analyse. L'incorporation de données socio-démographiques plus fines doit également être examinée. Les dynamiques de population (arrivées massives ou départs importants) se répercutent sur la pratique sportive. Pareillement, le phénomène de péri-urbanisation a modifié en profondeur la composition des populations et donc la demande en matière de sport. Un travail proche est possible auprès des pratiquants libres autour d'un outil privilégié: l'enquête.

Dans sa nouvelle architecture, l'échelle intercommunale représente un espace propice à une telle perspective. Encore en phase de construction et de consolidation, les EPCI et les Pays se situent à un

moment de crise (dans le sens de moment du choix) dans l'élaboration de leurs politiques publiques et plus précisément sportives. L'application de notre recherche sur un tel espace permettrait de corriger et d'enrichir la méthodologie tout en contribuant aux tentatives de développement territorial. Si ce souhait sous-entend l'élargissement du questionnement vers d'autres disciplines sportives associatives ou non, il correspond d'abord à un repositionnement de notre objet d'étude dans un cadre plus général. Nous partageons l'avis de nombreux auteurs et chercheurs pour qui le sport constitue un reflet fidèle de la société. En ce sens, il est une entrée pertinente dans l'analyse des dynamiques spatiales mais, il n'en reste qu'une dimension parmi d'autres. Ainsi, c'est en toute logique, que cet outil méthodologique peut être envisagé dans une approche plus globale de la question des dynamiques spatiales et territoriales. L'ensemble des perspectives de recherche évoquées représente des objets potentiels pour nourrir cet axe méthodologique. Parmi elles, une voie particulièrement stimulante se dégage. En conservant la primauté des échelles de temps et d'espace, un tel outil peut être conçu pour appréhender la construction «des territoires de qualité» conçus comme la conjugaison harmonieuse du passé et de l'avenir.

Bibliographie

ANDREFF W., 2002, *L'économie du sport*, Paris, Presses universitaires de France, 5^e édition, 127 p.

ANDRIEU G., 2002, *Du sport aristocratique au sport démocratique. 1886-1936, histoire d'une mutation*, Paris, Actio, 159 p.

ARNAUD P. & CAMY J., 1986, *La naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 422 p.

ARNAUD P., 1995, *Une histoire du sport*, Paris, La documentation française, documentation photographique, n° 7029

ARPAILLANGE C., DARLON C. & MONTANÉ M.A., 2002, La réponse publique aux pratiques sportives auto-organisées : une double filière pour des territoires éclatés, *Sud-Ouest Européen*, n°13, Toulouse, p.95-100

ASCHAN-LEYGONIE C., 2000, Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux, *L'espace géographique*, n°1, p.64-77

ATTALI M., 2002, Sportif pour mieux servir la France, in Arnaud P. *et al.*, *Le sport et les Français pendant l'Occupation. 1940-1944*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 59-76

AUGUSTIN J. P. & GARRIGOU A., 1985, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 359 p.

AUGUSTIN J.P. & GARRIGOU A., 1988, Les sports collectifs et l'affirmation emblématique des groupes, *La revue de l'économie nationale. Espaces et temps associatifs*

AUGUSTIN J.P., 1989, Les espaces des sports collectifs : l'exemple du département des Landes, *Mappemonde. Les espaces du sport*, p. 29-31

AUGUSTIN J.P., 1995, *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan Université, 254 p.

AUGUSTIN J. P., 1998, Générations d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise, *Les annales de la recherche urbaine. Sports en ville*, n°79, p.5-13

AUGUSTIN J.P., 1999, L'évolution géopolitique des patronages catholiques : 1898-1998, in Cholvy G. & Travnouez Y., *Sport, culture et religion (1898-1998)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, p. 67-87

AUGUSTIN J. P., 2002, Pratiques sportives et territoires : les atouts des régions, *Sud-Ouest Européen*, n°13, p.3-10

AUGUSTIN J.P., 2002 b., Pratiques sportives et territoires : les atouts des régions, Bordeaux, Revue Sud-Ouest Européen, n°13, p. 3-10

AUGUSTIN J.P., 2002, Les dynamiques socio spatiales des pratiques sportives, in Huet A. & Saez G., *Le règne des loisirs*, Paris, L'Aube, p. 135-164

AUGUSTIN J.P., 2007, *Géographie du sport. Spatialités contemporaine et mondialisation*, Paris, Armand Colin, 220 p.

AVANZINI G., 1999, A y-t-il une vision chrétienne du sport ?, in Cholvy G. & Travnouez Y., *Sport, culture et religion (1898-1998)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, p. 337-343

BAGNASCO A. & LEGALES P., 1997, les villes européennes comme sociétés et acteurs, in *Ville en Europe*, Paris, La Découverte, 280 p.

BAILLET G. D., 2001, *Les grands thèmes de la sociologie du sport*, Paris, L'Harmattan, 256 p.

BALE J., 1989, *Sports geography*, New-York, E. & F.N. Spon, 268 p.

BARRAUD R., 2007, Vers un « Tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaaines. Héritage, évolution, adaptation, Université de Nantes, Thèse de doctorat de géographie, 407 p.

BASSON J.C. & SMITH A., 1998, La socialisation par le sport : revers et contre-pied, *Sports en ville, Les annales de la recherche urbaine*, n°79, p.33-39

BAUDELLE G. & REGNAULT H., 2004, *Échelles et temporalités en géographie*, Paris, Sedes, 174 p.

BAUDRY T., 2003, *Football et sociabilités locales. L'exemple du Football Club des Copains*, Université de Nantes, mémoire de maîtrise de sociologie, 163 p.

BAYEUX P., 1996, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

BAYEUX P., 2002, L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale ?, *Sud-Ouest Européen*, n° 13, p. 85-94

BERNARD Y., 2001, *Les patronages catholiques de garçons dans le diocèse de Nantes de 1844 à 1965*, Nantes, thèse d'Histoire contemporaine, Université de Nantes, 1002 p.

BESSY O. & HILLAIRET D., 2002, *L'innovation dans les équipements. Les espaces sportifs innovants*, Voiron, Presses universitaires du sport, tome 1, p. 344 p.

BÉTEILLE R., 1996, *Le tourisme vert*, Paris, Presse Universitaire de France, 127 p.

BODIN D. & HÉAS S., 2002, *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Éditions Chiron, 252 p.

BOUET M., 1968, *Signification du sport*, Paris, l'Harmattan, 670 p.

BODIS J.P., 1999, Les catholiques et le rugby, en France et ailleurs : des attitudes contrastées, in Cholvy G. & Travnouez Y., *Sport, culture et religion (1898-1998)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, p. 201-209

BOURG J.F., 1996, Sport, une économie-monde, in *L'état du monde 1997*, Paris, La Découverte

BOURG J. F. & J. J. GOUGUET, 1998, *Analyse économique du sport*, Paris, Presses universitaires de France, 380 p.

BOURG J.F. & NYS J.F., 2006, *Financement des clubs sportifs et stratégies des collectivités territoriales : nouveaux modèles, nouveaux enjeux*, Voiron, Presses universitaires du Sport, 229 p.

BOURMAUD O., 2002, *Pratiques sportives et territoire : l'exemple du basket-ball et du volley-ball à Nantes*, Université de Nantes, mémoire de maîtrise, 106 p.

BOUZILLÉ-POUPLARD E., 2002, *L'agriculture à l'épreuve de l'environnement. La diffusion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les Pays de la Loire. L'exemple du réseau agriculture durable*, Université de Nantes, Thèse de doctorat de géographie, 471 p.

BROMBERGER C., 1989, Le stade de football: une carte de la ville en réduction, *Espaces du sport, Mappemonde*, 2^{ème} trimestre, p. 37-40

BRUNET R., 1967, *Les phénomènes de discontinuités en géographie*, Paris, CNRS, Volume 7, 117 p.

BRUNET R., 1993, *Les mots de la géographie*, Paris, Reclus, 518 p.

BRUNET R., 2001, *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, 401 p.

BUSSET T. & JACCOUD C., 2001, *Sports en forme. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne, Antipodes, 262 p.

- CADIOU G., 1998, *La grande Histoire du football en Bretagne*, Le Faouët, Liv' éditions, 384 p.
- CAILLAT M., 2000, *Pensées critiques sur le sport*, Paris, L'Harmattan, 107 p.
- CALLÈDE J. P., 1993, *Histoire du sport en France. Du Stade Bordelais au S.B.U.C. 1889-1939*, Bordeaux, MSHA, 211 p.
- CALLÈDE J.P., 2000, *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 190 p.
- CARROUÉ L. ET AL., 2002, Limites et discontinuités en géographie, DIEM, 159 p.
- CHABOCHE J., 2002, *Intercommunalité, sport et développement territorial*, Université d'Orléans, thèse de géographie, 591 p.
- CHAMBAT P., 1986, Les fêtes de la discipline gymnastique et politique en France (1879-1914), in Arnaud P. & Camy J., *La naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 85-96
- CHANTELAT P., FODIMBI M. & CAMY J., 1996, *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- CHEVALIER H., 1992, La Saint-Denis de Mauves, société de football, in *Mauves, Histoire*, n°1, Nantes, Les Impressions nantaises, non paginé.
- CLÉMENCEAU F., JALAISE A. & PODGORNIK C., 2006, *Favoriser la pratique du sport auprès des jeunes : un vecteur de développement pour la commune du Pellerin*, Université de Nantes, Igarun, mémoire collectif de Master Pro 1 aménagement, 90 p.
- CLERC P., 2004, Lieu, encyclopédie en ligne *Hypergéo*
- CLERC P., 2004, Haut-lieu, encyclopédie en ligne *Hypergéo*
- CNOSF, 2006, *Politiques sportives fédérales et politiques territoriales. État des lieux et perspectives*, 67 p.
- CROIX A., 2007, Canaris : le patrimoine envolé ? in *Place publique*, n°3, p. 75-79
- CROSNIER D. & BOISSON J.P., 2004, *Un demi-siècle de licences sportives*, Stat-Info, bulletin de statistiques et d'études, n°04-06, Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.
- DAUPHINÉ A., 2003, Les théories de la complexité chez les géographes, Paris, Économica, 248 p.

DAVAULT C., 1995, La JSC Bellevue : l'autre football nantais, in Augustin J.P. & Callède J.P. (textes réunis par), *Sport, relations sociales et action collective*, Bordeaux, MSHA, p.144-163

DECAMPS H. & O., 2004, *Au printemps des paysages*, Paris, Buchet/Chastel, 235 p.

DESSERTINE D. & MARADAN B., 2001, *L'âge d'or des patronages (1919-1939). La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Paris, Ministère de la justice, 235 p.

DEWAILLY J.M. & SOBRY C., 1997, *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, L'Harmattan, 303 p.

DIETSCHY P. & CLASTRES P., 2006, *Sport, société et culture en France du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 254 p.

DUBREUIL B., 1987, La fédération catholique et la République (1898-1914), in Arnaud P. (Ss la dir), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870/1914*, Toulouse, Privat, p.207-221

DUMONS B., POLLET G. & BERJAT M., 1987, *Naissance du sport moderne*, Lyon, La Manufacture, 204 p.

DURET P., 2005, Le sport, « comme je veux et où je veux », in *Le nouvel observateur, la ferveur sportive*, n°60 Hors-série, octobre-novembre, p.76-77

DURRY J., 1992, Le professionnalisme, un problème dépassé, in Hubscher R., Durry J. & Jeu B, *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Armand Colin, p. 213-236

DURRY J., JEU B. & HUBSCHER R., 1992, *L'Histoire en mouvements : le sport dans la société française : XIXe – XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 559 p.

ELIAS N. et al., 1986, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 392 p.

ELISSALDE B., 2000, Géographie, temps et changement spatial, *L'espace géographique*, n° 3, p. 224-236

ELISSALDE B., 2002, Une géographie des territoires, *L'information géographique*, n°3, p. 193-205

ELLISALDE B., 2004, Structure spatiale, Encyclopédie en ligne *Hypergéo*

FAURE J. M., 1989, Les « footeux » de Voutré, in Bourdieu P., *Actes de la recherche en sciences sociales, l'espace des sports – 2*, n°80, p. 68-73

FLEURIEL S., 2002, Une vision désenchantée du rugby d'élite. Saint-Claude dans le Jura, *La création sociale. Sociétés, cultures, imaginaires*, Sociologie du sport, n°8, p. 73-95

FNOMS RESSOURCES, 2003, *Les Offices Municipaux du sport et l'intercommunalité*, n°6, 48 p.

FONTANEL J. & BENSAHEL L., 2001, *Réflexions sur l'économie du sport*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 288 p.

FRANÇOIS J.C., 2004, Discontinuité, encyclopédie en ligne *Hypergéo*

GARNIER A., 1991, Le Football-Club de Nantes, Champion de France, in Croix A. (Coord), *Nantes dans l'Histoire de France*, Nantes, Ouest-Éditions, p.227-245

GARRIER G., 1992, La lente marche de l'État, in Hubscher R., Durry J. & Jeu B, *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Armand Colin, p. 197-212

GASPARINI W., 1999, *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, La Découverte, 116 p.

GAY J.C., 1995, *Les discontinuités spatiales*, Paris, Economica, 112 p.

GAY-LESCOT J.L., 1991, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 253 p.

GIBAND D. & HOLZ J.M. (ss la dir.), 2007, *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 190 p.

GRACQ J., 1985, *La forme d'une ville*, Paris, J. Corti, 213 p.

GROENINGER F., 2004, *Sport, religion et nation*, Paris, l'Harmattan, 340 p.

GROLLEAU J.P. et al., 2002, *L'aventure du Rugby Club Trignacais, de 1912 à nos jours...*, Saint-Amand-Montrond, Bussière, 347 p.

GUAY D., 1993, *La culture sportive*, Paris, Presses Universitaires de France, 124 p.

GUMUCHIAN H., 2000, *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 425 p.

GUMUCHIAN H. et al., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, 186 p.

GUNDERSON L. & HOLLING C.S. (Ed.), 2002, *Panarchy: understanding transformations in human and natural systems*, Washington D.C., Island Press, 450 p.

HALBA B., 1997, *Économie du sport*, Paris, Économica, 112 p.

HAUMONT A., 1995, Les variations géographiques du sport, in Augustin J.P. & Callède J.P., *Sport, relations sociales et action collective*, Talence, MSHA, p.51-59

HELVIG L., 2007, *Le basket nantais dans l'entre-deux. Approche socio-historique (1920-2007)*, Université de Nantes, mémoire de Master Recherche de Sociologie, Parcours Corps et Sport, sous la co-direction de Suaud C. & Papin B., 196 p.

HOURCADE M., 1986, *Le sport-system*, Paris, Syros, 214 p.

JEU B., 1992 Formes de changements, force du changement, in Hubscher R., Durry J. & Jeu B., *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Armand Colin, p. 315-346

JOUSSEMET M. & FRELIN B., 2004, *FCY Rugby, 100 ans de passion à la Roche-sur-Yon*, Le Poiré-sur-Vie, 395 p.

KAHN C. & LANDAIS J., 1995, *Les années folles à Nantes, 1920-1930*, Nantes, Ouest-Éditions et Université Inter-Âges de Nantes, 262 p.

LACOMBE B., 1999, Culture et identité des patronages : laïques et catholiques aux prises, in Cholvy G. & Travnouez Y., *Sport, culture et religion (1898-1998)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, p. 157-168

LAGRÉE M., 1986, Sport et sociabilité catholique en France au début du XXème siècle, in Arnaud P. & Camy J., *La naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 327-337

LAIDET M., 1988, *Bilan géographique de l'infrastructure sportive municipale nantaise. Répartition et utilisation de l'équipement sportif en milieu urbain*, Université de Nantes, mémoire de maîtrise, 215 p.

LAJARDE R., 2002, Territoires au pluriel : projets et acteurs en recompositions, *L'information géographique*, vol. 66, p. 113-132

LAPIERRE J.W., 1992, *L'analyse de systèmes. L'application aux sciences sociales*, Paris, Syros, 229 p.

LAUNAY M., 1988, Que faire des patronages à Nantes en 1958 ?, in Cholvy G., *Le patronage : ghetto ou vivier ?*, Paris, Nouvelle Cité, p. 351-361,

LE BRETON D., 2005, Le jeu de vivre, in *Le nouvel observateur, la ferveur sportive*, n°60 Hors-série, octobre-novembre, p.12-13

LE BERRE M. 1992, Territoires, in Bailly A., Ferras R. & Pumain D. (ss la dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, p. 617-638

LEBLANC P. & FATES Y., 1989, Jeux et enjeux olympiques, *Mappemonde, Espaces du sport*, Reclus, n°2, p. 19-21

LEJEUNE D. 2001, *Histoire du sport. XIXe – XXe siècles*, Paris, Éditions Christian, 219 p.

LE MOIGNE J.L., 1990, *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, 178 p.

LEROUX E., 1984, *Nantes, Histoire d'une ville et de ses habitants. Des origines à 1914*, Paris, Éditions ACL, tome 1, 325 p.

LÉVY J. & LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.

LORET A., 2005, Breaking the rule, *La ferveur sportive, Le nouvel observateur*, hors-série, n°60, p 14-15

LORET A., 2004, *Concevoir le sport pour un nouveau siècle. Quelles stratégies de développement pour les organisations sportives ?*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, 237 p.

MAHÉ M., 1990, Historique du SNUC, *Les annales de Nantes et du Pays nantais*, n°216, non paginé.

MANGIN C., 200, Les lieux du stade, modèles et médias géographiques, *M@ppemonde*, p.36-40

MATHIEU D. & PRAICHEUX J., 1984, Chronique comtoise : le football en Franche-Comté, approche géographique générale, *Revue géographique de l'Est*, n°4, tome XXIV, p. 289-305

MATHIEU D. & PRAICHEUX J., 1987, *Sports en France*, Paris, Fayard/Reclus, 120 p.

MAUSS M., 1950, *Essai sur le don. 2^e partie de Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

MINIER P., 2003, *1943-2003, Football Club de Nantes, le doyen de l'élite*, Saint-Étienne, Éditions des Cahiers Intempestifs, 415 p.

MIGNON P. & TRUCHOT G., 2002, *Les pratiques sportives en France : enquête 2000*, Paris, Ministère des Sports, INSEP, 226 p.

MONNERET J., 1998, Les politiques sportives des collectivités territoriales, Paris, Vigot, 189 p.

MORIN E., 2000, Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur, Éditions du Seuil, 129 p.

MUNILLA A., 2002, *Sport et intercommunalité : l'exemple de la communauté urbaine de Nantes*, Université de Poitiers, mémoire de DESS « management des activités physiques et sportives », 94 p.

PADIOLEAU H., 1998, *Nantes, cité sportive. Des origines à 1918*, Montreuil-Bellay, CMD, 144 p.

PASSAVENT E., 2001, Genèse et développement de la Lille Friday Night Roller, *Autrement*, n°205, p. 117-137

PAXTON R. O., 2002, Vichy et le sport, in Arnaud P. *et al.*, *Le sport et les Français pendant l'Occupation. 1940-1944*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 19-27

PECH R. & THOMAS J., 1986, La naissance du rugby populaire à Toulouse (1893-1914), in Arnaud P. & Camy J., *La naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 97-126

PÉGUY C., 2001, Espace, temps, complexité. Vers une météo-géographie, Paris, Reclus, 282 p.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU O, 2003, *Nantes*, Plomelin, Éditions Palantines, 299 p.

PEYON J.P., 2001, Lieu de mémoire, mémoire des lieux, *ESO Travaux et Documents*, n°16, p. 47-49

PIARD C., 2002, in bodin & héas, *Introduction à la sociologie des sports*, Paris, Éditions Chiron, 252 p.

PINSON J.P., 2007, Rugby : l'estuaire est ovale, *Place publique*, n°5, p. 59-65

POCIELLO C. (ss la dir.), 1981, *Sports et société. Approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 377 p.

POCIELLO C., 1983, *Le rugby ou la guerre des styles*, Paris, A.M. Métaillé, 414 p.

POCIELLO C., 1994, XXX, in Clément J.P., Defrance J. & Pociello C., *Sport et pouvoir au XXe siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 139-176

POCIELLO C., 1995, *La culture sportive*, Paris, PUF, 287 p.

POCIELLO C., 1999, *Sports et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospectives*, Paris, Vigot, 223 p.

POYER A., 1996, Le sport vélocipédique à la conquête de l'espace sarthois avant 1914. Diffusion des sociétés et théâtres d'activités, in Arnaud P. & Terret T., *Le sport et ses espaces. XIXe – XXe siècles*, Paris, éditions du CHTS, 369 p.

PUMAIN D. & SAINT-JULIEN T., 1997, *L'analyse spatiale. 1- localisations dans l'espace*, Paris, A. Colin, 167 p.

PUMAIN D. & SAINT-JULIEN T., 2001, *Les intercations spatiales*, Paris, A. Colin, 191 p.

PUMAIN D., 2003, Une approche de la complexité en géographie, *Géocarrefour. Les références des géographes*, vol. 78, n°1, p. 25-32

RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques, 249 p.

RAVENEL L., 1998, *La géographie du football en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 143 p.

RAVENEL L., 2004, *Pourquoi n'y a-t-il pas de rugby en Normandie : un essai d'explication géographique*, Norois, n°190, p. 85-95

RENARD J., 1975, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise*, Université de Paris 1, Doctorat d'État, 948 p.

REYNAUD A., 1992, Territoires, in Bailly A., Ferras R. & Pumain D., *Encyclopédie de géographie*, p. 599-616

RICHARD D., 1995, *La santé du volley-ball et du basket-ball en Vendée*, Université de Nantes, Mémoire de maîtrise de géographie urbaine, IGARUN, 254 p.

RIVALS C., 2000, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, Portet-sur-Garonne, Empreintes Éditions, 2 tomes, 239 et 233 p.

ROBERT S., 1997, *Une structuration inachevée : processus à l'œuvre dans la formation d'un sport-basket de haut-niveau en France (Formes et en jeux, 1920-1997)*, Université de Nantes, Thèse de Troisième cycle de sociologie, sous la direction de J.M. Faure, 429 p.

SAINT-JULIEN T., 1985, *La diffusion spatiale des innovations*, Paris, Reclus, 37 p.

SEIDLER E., 1964, *Le sport et la presse*, Paris, Armand Colin, 271 p.

SUAUD C., 1989, Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise, in Bourdieu P., *Actes de la recherche en sciences sociales, l'espace des sports- 1*, n°79, p. 2-20

SUAUD C., TONINI B., 2006, Sport, in *Participation et engagement des jeunes dans la Cité*, Atlas Social, MSH Ange-Guépin, Cestan, Cens, p.13-18

TERRET T., 1996, *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 250 p.

THOMAS R., 1987, *Les choix dans la pratique sportive. Analyse des facteurs d'influence, conséquences pédagogiques*, Université de Tours, Doctorat d'État, 845 p.

TONINI B., 2001, *Géographie du sport : l'exemple de la pratique du rugby dans l'Ouest*, Mémoire de DEA, Université de Nantes - Igarun, ss la dir. de J.P. Peyon, 113 p.

TONINI B. & TROUILLET B., 2005, Les bassins de navigation : éléments d'une typologie. Étude sur la façade Atlantique à partir de la réglementation, in Bernard N., *Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.29-48

TROUILLET B., 2004, *La « mer côtière » d'Iroise à Finisterre. Étude géographique d'ensembles territoriaux en construction*, Université de Nantes, thèse de doctorat de géographie, 293 p.

VIGARELLO G., 1994, préface, in *Sports et pouvoirs au XXe siècle : enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20-années 90)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 204 p.

VIGARELLO G., 2000, *Passion sport. Histoire d'une culture*, Paris, Textuel, 191 p.

VIGARELLO G., 2002, *Du jeu ancien au show sportif. LA naissance d'un mythe*, Paris, Le Seuil, 233 p.

VIGNEAU F., 1998, *Les espaces du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

VON BERTALANFFY L., 1968, *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 308 p.

WAHL A., 1986, Football et idéologie au début du XXe siècle, les fonctions du football, in Arnaud P. & Camy J., *La naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 299-307

WAHL A., 1998, Les patronages et le football (1895-1918), in Cholvy G. & Travnouez Y., *Sport, culture et religion (1898-1998)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, p. 193-199

WALLISER B., 1997, *Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse des systèmes. Essai*, Paris, Seuil, 247 p.

WEBER E., 1987, Préface, in Arnaud P. (ss la dir.), *Les athlètes de la République : gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Toulouse, Privat, 423 p.

Communications orales non publiées

AUGUSTIN J.P., 2002, *Territorialisation des pratiques. Espace géographique et espace social*, Nantes, séminaire de l'École Doctorale Droit et Changement Social du 7 février 2002

DERÉZE G., 2007, *Le stade ovale du sport collectif ? Une découverte éloignée, empirique et elliptique du rugby*, Béziers, colloque international « Rugby, médias, éducation et transmissions des valeurs, 13, 14 & 15 juin 2007

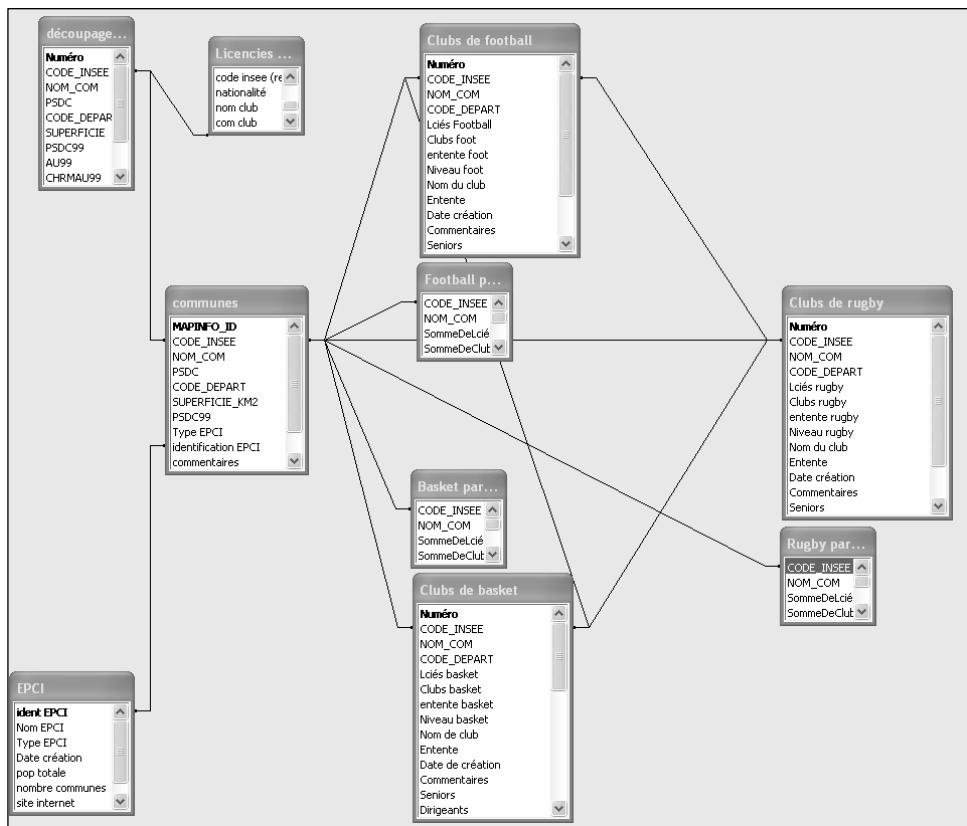
RETAILLEAU M., 2004, *Sport et développement territorial. Ouvrir un débat intercommunal*, Nantes, Forum-débat public, 25 octobre 2004

Annexes

Annexe 1 :

Système d'information géographique

Le SIG prend appui sur deux logiciels: Access dans lequel est structurée la base de données et Mapinfo qui en permet la transcription cartographique. La base de données est structurée autour de deux grandes familles: le référentiel à l'espace et le référentiel sportif. Au total, dix tables composent le SIG qui ont toutes pour point commun (clé primaire) le code INSEE des communes.



Les relations entre les tables de la base de données

Chaque table permet de caractériser chaque association, commune ou EPCI considérée dans cette étude. Leur mise en commun offre une base à l'analyse de la dynamique spatiale des pratiques sportives.

LE RÉFÉRENTIEL ESPACE

Trois tables sont composées de critères spatiaux:

Table des communes			
NOM_COM	ABBARETZ		
MAPINFO_ID	1	Code EPCI	<input type="text"/>
CODE_INSEE	44001	Type EPCI	<input type="text"/>
CODE_DEPART	44	Nom EPCI	<input type="text"/>
SUPERFICIE_KM	60,06	Communauté de communes de la région de	<input type="text"/>
PSDC	1572	Nozay	<input type="text"/>
PSDC99	1513		
commentaires	<input type="text"/>		

Formulaire de saisie des communes

La première concerne le découpage communal de la région des Pays de la Loire. Chacune des 1504 communes est alors caractérisée par dix critères soit spécifiques et informatifs, soit destinés à permettre la relation avec d'autres tables. Les critères principaux sont :

- Le code INSEE de la commune permettant son géoréférencement sous le logiciel de cartographie (CODE_INSEE)
- Les chiffres de la population communale d'après les recensements INSEE de 1990 et 1999 (PSDC & PSDC99)
- Son EPCI d'appartenance (Nom EPCI)

Découpage INSEE	
Numéro	<input type="text"/>
CODE_INSEE	44001
NOM_COM	ABBARETZ
AU99	000
CHRMAU99	DE
ARTMAU99	
NOMMAU99	COMMUNE APPARTENANT A L'ESPACE A DOMINANTE RURALE
TYPE	DR

Formulaire du découpage INSEE

Une autre table rend compte du découpage INSEE. Elle vient en complément de la précédente en précisant le caractère urbain ou rural des communes.

La présence du code INSEE permet la relation avec la table précédente dont elle constitue un prolongement.

Le champ «AU99» rend compte de l'appartenance ou non à une aire urbaine¹. Le cas échéant, l'aire urbaine d'appartenance est indiquée dans le champ «NOMMAU99».

Dans notre recherche, le champ «TYPE» a été le plus utilisé. «DR» signifie «espace à Dominante Rurale», «AU» signifie «Aire Urbaine» et «CM», «Communes

¹ Pour de plus amples informations sur la définition d'une aire urbaine et la nomenclature des codes correspondants, nous renvoyons le lecteur au site internet de l'INSEE: <http://www.insee.fr>

Multipolarisées». Dans notre cartographie, les communes multipolarisées ont été assimilées à l'espace urbain.

Table des EPCI		
Nom	Communauté de communes de Grandlieu	
identifiant	1	date création 1993
Type	cc	nombre de communes de l'EPCI 9
Pop totale	0	
commentaires		
Site	http://www.cc-grandlieu.fr	

Formulaire de saisie des EPCI

Enfin, la dernière rend compte du découpage intercommunal des EPCI. Elle permet le regroupement des différentes communes à cette nouvelle échelle. C'est par cette addition des entités communales (par leur code INSEE) que la retranscription cartographique du maillage des EPCI a été opérée.

LE RÉFÉRENTIEL SPORTIF

Ce référentiel repose sur les trois disciplines du football, du basket et du rugby. Deux tables sont consacrées à chacune de ces disciplines. L'une se fonde sur les associations, l'autre sur la commune. Cette distinction est nécessaire puisqu'une commune peut disposer de plusieurs clubs d'une même discipline. Dès lors, l'entrée par l'espace communal doit permettre l'addition de l'ensemble des associations présentes sur son territoire. Ainsi, les tables basées sur la commune renseignent sur la somme des licenciés (précisée par catégorie) par discipline, le nombre de clubs. Les informations sont plus précises dans la table des associations qui fournit le nom, la date de création, le niveau de jeu, le nombre d'équipes, etc.

Ces caractéristiques ont permis notamment la construction de la typologie des types de pratiques.

Le bandeau situé à la droite des formulaires est voué à une sélection rapide par département.

Clubs de football		2001-2002	
Numéro	21	Nom du club	FC Brennois-Boiséen
NOM_COM	BRAINS	Date création	1993
CODE_INSEE	44024	Code département	44
Loisirs Football	114		
Seniors			
Dirigeants			
Le nombre d'équipes n'a pas été divisé pour les ententes. Apparemment, le nombre d'équipes ne tient pas compte des poussins	Clubs foot 0.5	divers	1993 est l'année de fusion avec st jean de boiseau pas création du club.
Nombre d'équipes:	7	Niveau foot 10	
dont équipes seniors:	3	Entente <input checked="" type="checkbox"/> Oui	
		entente foot St Jean de Boiseau	
		Nombre de sponsors:	Le nombre de sponsors est celui annoncé sur le site web du club

Exemple de formulaire de saisie d'un club de football

La dernière table repose sur les licenciés. Année de naissance, sexe, lieu d'habitation, nom et lieu du club de pratique font partie des renseignements contenus. Elle ne concerne dans cette étude que la discipline du basket en Loire-Atlantique mais comprend déjà plus de 20 000 occurrences.

Table des licenciés	
Numéro	1
année naissance	1963
sexe	FE
catégorie	NJ
com résidence	ABBARETZ
code insee (resid)	44001
nom club	ST MICHEL B
com club	JANS
code insee (club)	4407 6

Formulaire de saisie d'un licencié

Non nominative, cette table est une précieuse source de renseignements.

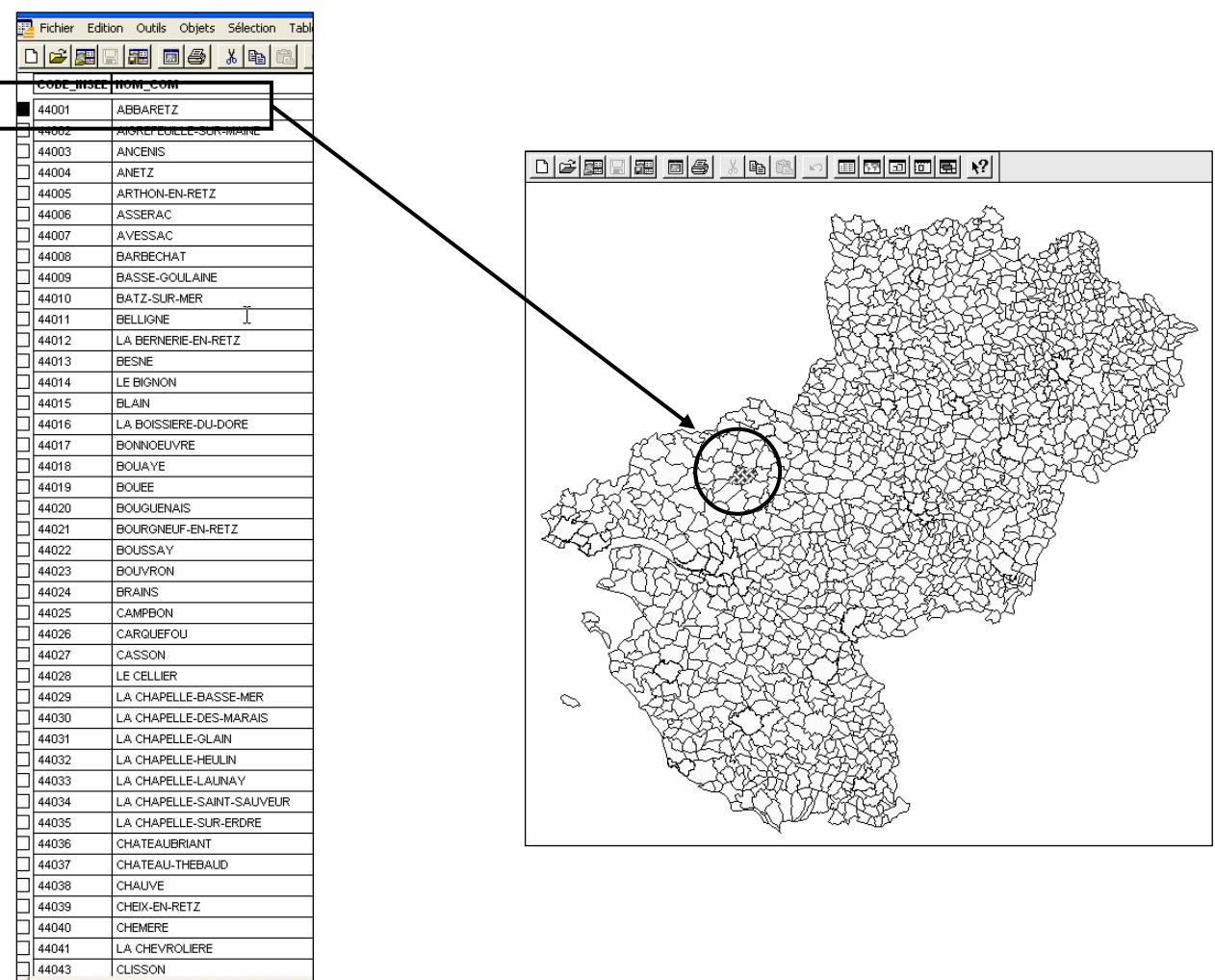
L'âge des licenciés (année naissance) permet une approche fine de la composition des associations

Le sexe est, dans le cas présent du basket, important car les pratiques féminine et masculine se partage équitablement les licences.

Le type de licenciés (catégorie) rend compte des joueurs et des dirigeants

Enfin, la mobilité des licenciés est appréhendée à travers les autres champs de la table grâce à la connaissance des lieux de pratiques (com club) et des lieux de résidence (com résidence) de chacun des licenciés.

Le transfert vers le logiciel de cartographie *Mapinfo* est fondé principalement sur le découpage communal. Autour de ce référentiel commun, l'ensemble des informations contenues dans la table de données peut être retranscrit dans l'entité graphique correspondante.



Annexe 2

Liste des communautés de communes des Pays de la Loire

CC de Grandlieu	CC de Brissac	CC Loir et Berce
CC du Castelbriantais	CC du Bocage	CC du Val de Braye
CC de Vallet	CC de la rØgion de DouØ la Fontaine	CC du Pays des BriØres et du Gesnois
CC d'Erdre et Gesvres	CC des Coteaux du Layon	CC des Alpes Mancelles
CC du Pays d'Ancenis	CC du canton de BaugØ	CC de la Champagne Conlinoise
CC Loire et Sillon	CC de Sud Loire	CC de Vegre et Champagne
CC Loire Divatte	CC Ouest Anjou	CC du Pays Calaisien
CC entre Erdre et Brivet	CC Haut Anjou	CC des Portes du Maine
CC du Sud Estuaire	CC du canton de Saint Florent le Vieil	CC Maine 301
CC de la rØgion de Nozay	CC de Villaines la Juhel	CC du Pays Belmontais
CC Coeur Pays de Retz	CC du Pays du Craonnais	CC de LucØ
CC de la rØgion de Blain	CC du Pays de l'ErnØe	CC du Massif de Perseigne
CC de la rØgion de Machecoul	CC du Pays d'Evron	CC des Pays de LouØ
CC du Pays de GuØmØnØ	CC de Bais	CC du Pays Yonnais
CC Loire-Atlantique MØridionale	CC du Pays de Mayenne	CC du Pays nØ de la Mer
CC du canton de St-Gildas-des-Bois	CC du Pays de ChØteau Gontier	CC du Pays de Sainte Hermine
CC de Pomic	CC du Bocage Mayennais	CC des Deux Lays
CC de la VallØe de Clisson	CC de Meslay du Maine	CC du Pays Moutierrois
CC du secteur de Derval	CC de la rØgion de CossØ le Vivien	CC du canton de Mortagne sur SØvre
CC SØvre, Maine et Goulaine	CC de Saint Aignan-RenazØ	CC Cite de LumiØre
CC Coeur d'Estuaire	CC du Pays de Loiron	CC Atlancia des Vals de la Vie et du Jaunay
CC du Centre Mauges	CC des Avaloirs	CC des Olonnes
CC du Canton de CandØ	CC du Pays de MontsØrs	CC du Marais Breton Nord
CC de Beaufort-en-Anjou	CC d'Erve et Charnie	CC du Pays de Fontenay le Comte
CC de la rØgion de Noyant	CC le Horps-Lassay	CC du Pays de Pouzauges
CC Loir et Sarthe	CC du Pays de GrØs en BouØre	CC OcØan Marais de Monts
CC des portes de L'Anjou	CC du canton de Pontvallain	CC de Vie et Boulogne
CC de la rØgion de ChemillØ	CC du Sud Est du Pays Manceau	CC du Pays des Herbiers
CC du secteur des Ponts de CØ	CC du district de SablØ sur Sarthe	CC de Montaigu
CC Loire Layon	CC du Pays SillØ	CC du canton de RocheserviØre
CC de la rØgion du Lion d'Angers	CC des Portes du Maine Normand	CC du Talmondais
CC de Loire Longue	CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	CC du Pays de l'Hermenault
CC de PouancØ-CombrØe	CC du Pays Malicornais	CC du Pays des Essarts
CC de la VallØe Loire-Authion	CC de l'OrØe de BercØ Belinois	CC du Pays Mareuillais
CC Layon Val d'YvrØme	CC des Rives de Sarthe	CC de l'Auzance et de la Veronne
CC du Canton de Champtoceaux	CC du Val du Loir	CC du canton de Saint Fulgent
CC de Gennes	CC Aune et Loir	CC du canton de Palluau
CC du canton de Montrevault	CC du Bassin Ludois	CC des Isles du Marais Poitevin
CC du Loir	CC de l'AntonniØre	CC de l'Ile de Noirmoutier
CC Vihierois Haut Layon	CC du Pays FlØchois	CC Marais et Bocage
CC du canton de SegrØ	CC du Pays Marollais	CC VendØe - SØvre -Autise
CC Val de Moine	CC du Bocage Cenomans	CC du Pays des Achards
CC de SØvre et Moine	CC du Pays Bilurien	CC du Pays de la Chataigneraie
CC du Saosnois	CC du Val de Sarthe	CC du Pays de Redon

Table des figures

Figure 1 – Synopsis de la problématique.....	22
Figure 2 – Clubs et licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002	32
Figure 3 – Extraits de discours sur la qualité des pratiques sportives.....	35
Figure 4 – Panneau d'affichage à l'entrée de Carquefou (44) en 2002.....	35
Figure 5 – Panneaux d'affichage des collectivités locales mêlées aux sponsors. Stade SNUC, 2002	36
Figure 6 – Organisation des instances sportives en France	39
Figure 7 – Part des communes disposant d'équipements pour la pratique du football, du rugby et du basket dans les Pays de la Loire en 2006	40
Figure 8 – Les équipements sportifs du football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2006.....	41
Figure 9 – Évolution des types de pratiques sportives de 1960 à 2020	42
Figure 10 – Organisation de la pratique sportive de masse	43
Figure 11 – Mouvements de création et de disparition des clubs de basket vendéens entre 1988 et 2004	48
Figure 12 – Les aires de compétitions sportives de quelques clubs des Pays de la Loire en 2002	51
Figure 13 – Les 26 comités territoriaux métropolitains de rugby	52
Figure 14 – Licenciés des principaux sports collectifs en France en 2006	53
Figure 15 – Le triptyque sportif	55
Figure 16 – Les modèles caractéristiques du triptyque sportif	57
Figure 17 – Localisation des sièges sociaux et des lieux de pratique des clubs de football à Nantes en 2002	69
Figure 18 – Les licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002.....	72
Figure 19 – Population et licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002.....	73
Figure 20 – Taux de pénétration du football, basket et rugby dans les Pays de la Loire en 2002.....	74
Figure 21 – Origines géographiques des licenciés de quelques clubs de basket de Loire-Atlantique en 2001	75
Figure 22 – Exemples de triptyques sportifs dans les Pays de la Loire	76
Figure 23 – Taille des communes et présence des clubs	77
Figure 24 – Comparaison de la périphérie choletaise et des Pays de la Loire	78
Figure 25 – Taille des communes et présence de clubs de basket : comparaison de la périphérie choletaise et des Pays de la Loire.....	79
Figure 26 – La pratique du basket dans les villes principales des Pays de la Loire	79
Figure 27 – Taille des communes et seuils de diversification sportive.....	80
Figure 28 – Communes de moins de 2 000 habitants ayant plusieurs clubs sportifs en 2002	81
Figure 29 – Offre sportive des communes ayant au moins trois clubs de basket en 2002	82
Figure 30 – Offre sportive des communes ayant au moins trois clubs de football en 2002.....	83
Figure 31 – Espace d'action des instances ligériennes du football.....	85
Figure 32 – Origines géographiques des licenciés de basket de Sablé-sur-Sarthe (72) en 2003.....	86
Figure 33 – Mise en abîme de triptyques du rugby	88
Figure 34 – Les discontinuités de la loi rang-taille appliquée à la pratique sportive dans les communes des Pays de la Loire en 2002	91
Figure 35 – Sur-représentation des pratiques du football, basket et rugby dans les communes des Pays de la Loire en 2002	92
Figure 36 – Représentation de l'équilibre dynamique d'un système.....	96
Figure 37 – Types de pouvoir	100
Figure 38 – Trajectoire d'une dynamique spatiale comme objectif du système	101

Figure 39 – Courbe logistique de la diffusion spatiale d'une innovation.....	103
Figure 40 – « Cône » des trajectoires possibles du système suite à une crise	104
Figure 41 – Les hypothèses de travail comme architecture de l'analyse	106
Figure 42 – Les périodisations du sport au 20 ^e siècle	110
Figure 43 – Dynamique de création des associations sportives en Loire-Atlantique de la fin du 19 ^e siècle à 1945	113
Figure 44 – Les clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique en 1914	115
Figure 45 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique entre 1920 et 1940	119
Figure 46 – Dynamique de création des associations sportives en Loire-Atlantique de 1946 à 1996	120
Figure 47 – Évolution des clubs et licenciés sportifs en France de 1949 à 2003	122
Figure 48 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique de 1950 à 1980.....	123
Figure 49 – Dynamique de création des clubs de football, basket et rugby en Loire-Atlantique de 1990 à 2000.....	126
Figure 50 – Évolution des licenciés de football, basket et rugby dans les Pays de la Loire de 1980 à 2000.....	127
Figure 51 – Évolution des licenciés de football par départements des Pays de la Loire de 1992 à 2002	127
Figure 52 – Souvenirs rugbystiques de Julien Gracq.....	128
Figure 53 – Les lieux de pratique et sièges sociaux du SNUC	131
Figure 54 – Témoignages du rugby « sport-roi » des Pays de la Loire	133
Figure 55 – Les licenciés de football du FCC.....	141
Figure 56 – Palmarès de la pratique d'élite du football de 1894 à 2007	146
Figure 57 – Palmarès de la pratique d'élite du basket de 1921 à 2007	149
Figure 58 – Palmarès de la pratique d'élite du rugby de 1892 à 2007	151
Figure 59 – Projet sportif du haut-niveau local de Saint-Herblain (44) en 2007.....	156
Figure 60 – Les campagnes de promotion de la pratique sportive	159
Figure 61 – Les « coupons-sport » en Loire-Atlantique en 2004.....	164
Figure 62 – Les disciplines sportives bénéficiaires des aides à l'adhésion à Angers (49) en 2007.....	165
Figure 63 – Les partenariats de l'opération « basket-école » dans le Maine-et-Loire en 2007	167
Figure 64 – Discours sur les ressemblances entre les œuvres catholiques et le sport	170
Figure 65 – Licenciés et sociétés affiliées à l'USFSA en France de 1900 à 1948	172
Figure 66 – Les patronages catholiques en Loire-Atlantique de 1914 à 1955	173
Figure 67 – Origines géographiques des jeunes licenciés (non séniors) du RCT en 1996.....	182
Figure 68 – Le logo du FC Rezé.....	188
Figure 69 – Évolution des licenciés du FC Brennois-Boiséen de 1992 à 2007	191
Figure 70 – Noms d'associations sportives issues de fusions	194
Figure 71 – Les communes dont les clubs de football sont fusionnés en 2007	195
Figure 72 – Les changements d'appellation du club de basket de Challans (85) de 1936 à 2007	200
Figure 73 – Évolution des licenciés dans les clubs vendéens de basket de 1988 à 2000	202
Figure 74 – Les clubs de rugby des Pays de la Loire en 1952	205
Figure 75 – Les cycles adaptatifs dans la théorie de la panarchie	212
Figure 76 – Emboîtement des cycles adaptatifs à différentes échelles	213
Figure 77 – Exemples de réactions populaires face à la relégation du FCNA	219
Figure 78 – Modélisation de la réorganisation de la pratique sportive nantaise	224
Figure 79 – Origines géographiques des joueurs recrutés par le SNUC et le SNR en 2001, 2004 et 2005	228

Figure 80 – Les budgets des principaux clubs sportifs de Loire-Atlantique en 2006	230
Figure 81 – Modélisation de la réorganisation sportive des Pays de la Loire.....	236
Figure 82 – Les <i>skateparks</i> et <i>playgrounds</i> dans les Pays de la Loire en 2007	241
Figure 83 – Exemples de <i>playgrounds</i> en 2007.....	243
Figure 84 – Les bases nautiques dans les Pays de la Loire en 2007	246
Figure 85 – Le rugby dans les médias régionaux à l'occasion de la Coupe du Monde de 2007.....	255
Figure 86 – Affichage du rugby dans la ville de Nantes à l'occasion de la Coupe du Monde de 2007	257
Figure 87 – Les communautés urbaines dans les Pays de la Loire	266
Figure 88 - Les communautés d'agglomération dans les Pays de la Loire	266
Figure 89 – Les EPCI dans les Pays de la Loire.....	267
Figure 90 – Les « Pays » dans les Pays de la Loire	269
Figure 91 – Taux de pénétration par communes et par EPCI dans les Pays de la Loire en 2002	273
Figure 92 – Les discontinuités de la loi rang-taille appliquée à la pratique sportive dans les EPCI des Pays de la Loire en 2002.....	274
Figure 93 – Sur-représentation des pratiques du football, basket et rugby dans les EPCI des Pays de la Loire en 2002.....	276
Figure 94 – Les lieux de pratiques sportives des élèves scolarisés au Pellerin (44) en 2005.....	277
Figure 95 – Offre de football des EPCI de moins de 5 000 habitants et de basket des EPCI de moins de 10 000 habitants en 2002.....	278
Figure 96 – Origines géographiques des licenciés de basket de Nozay (44) en 2001	280
Figure 97 – Origines géographiques des licenciés de basket de la communauté de communes de Grandlieu (44) en 2001	281

Table des sources

Le Phare

Le Phare, 25 mai 1907, *non titré*

Le Phare, 8 juin 1907, *Naissance du Stade Nantais Université Club*

L'éclair

L'Éclair, 3 septembre 1959, *Le congrès de la Fédération Française de rugby ce week-end à la Baule*

L'Éclair, 9 septembre 1959, *Que devient l'ABC ?*

L'Éclair, 17 septembre 1959, *non titré*

L'Éclair, 21 septembre 1959, *Snuc-Stade Rochelais*

L'Éclair, 23 septembre 1959, *Derby local : RC Trignacais-Sporting Club Nazairien*

L'Éclair, 8 mai 1963

L'Ouest Matin

L'Ouest-Matin, 6 juillet 1950, *Réunion de présentation de l'ABC*

L'Ouest-Matin, 28 septembre 1950, *Derby local entre le RC Trignac et le Sporting Club Nazairien*

L'Ouest-Matin, 1er octobre 1950, *Demain, traditionnel derby local Trignac-St-Nazaire*

L'Ouest-Matin, 9 janvier 1952, *Revue du rugby régional : de la triste mésaventure du Snuc...au magnifique renouveau du SC Nazairien*

L'Ouest-Matin, 23 juin 1952, *Pour sauver le rugby qui se meurt*

L'Ouest-Matin, 13 septembre 1952, *non titré*

L'Ouest-Matin, 17 septembre 1952, *Grand Derby Régional, Snuc-RC Trignacais*

L'Ouest-Matin, 30 octobre 1952, *Dimanche, Le Snuc affronte le Stade Toulousain*

Ouest-France

Ouest-France, 24 septembre 1970, *Renaissance de la société sportive « Les lévriers vendéens »*

Ouest-France, 25 septembre 1970, *Vers le sport spectacle grâce au renfort (accru) des USA*

Ouest-France, 30 avril 1971, *ESM Challans et ABC Nantes accèdent à la Nationale I et sont en demi-finale de Nationale II*

Ouest-France, 26 septembre 1985, *Semaine, sport pour tous*

Ouest-France, 10 mai 1987, *Le comité des clubs de haut-niveau. Le petit dernier aura du pain sur la planche*

Ouest-France, 23-24 mai 1987, *Challans refuse la fusion avec Cholet n'était pas à la bonne place*

Ouest-France, 5-6 septembre 1987, *Challans-Saint-Gilles : déjà une question de suprématie*

Ouest-France, 12 septembre 1987, *Challans, deux cœurs pour séduire*

Ouest-France, 17 septembre 1987, *On ne peut pas laisser tomber l'entreprise basket à Challans*

Ouest-France, 19-20 septembre 1987, *Challans-Hyères, premier rendez-vous avec la Nationale 2*

Ouest-France, 22 septembre 1987, *SCM-Le Mans, des ambitions mesurées*

Ouest-France, 31 décembre 1997-1^{er} janvier 1998, *L'exemple du Sporting, monument du rugby régional. « Ne pas sombrer dans le défaitisme »*

Ouest-France 10 décembre 1998, *non titré*

Ouest-France, 10 décembre 1998, *Thouaré pour se stabiliser*

Ouest-France, 9 janvier 2002, *Un XV encore en apprentissage*

Ouest-France, 5 février 2002, *Enjeu de taille : vaincre ou mourir*

Ouest-France, 19 février 2002, *Le rugby sur la voie du renouveau avec le RCSSBG. Comme un parfum d'antan...*

Ouest-France, 14-15 septembre 2002, *Thouaré-sur-Loire, la ville plaque le rugby*

Ouest-France, 27 novembre 2002, *Entretien avec le président de l'ASPTT Nantes Omnisports : « J'ai bon espoir que l'on s'en sorte »*
Ouest-France, 2003, *Le Sporting doit encore se structurer*
Ouest-France, 30 janvier 2003, *Le rugby de clocher a trouvé son village. La passion donne des ailes*
Ouest-France, 26-27 avril 2003, *Déjà quelques belles pages sportives.*
Ouest-France, 7 mai 2003, *Le RCSSBG et Pornic ont régale*
Ouest-France, 8 mai 2003, *Vertou, les deux clubs de basket fusionnent*
Ouest-France, 2 juin 2003, *Une semaine pour choisir son sport*
Ouest-France, 16 juin 2003, *Frictions sur fond de chute des licenciés*
Ouest-France, 26 juin 2003, *« La solution, c'est travailler ensemble »*
Ouest-France, 7 janvier 2004, *L'Ovalie renaît du côté de la Baule*
Ouest-France, 4 février 2004, *Les Pays de la Loire « terre de rugby »*
Ouest-France, 23 février 2004, *Le Mans, la ville aux 40 000 sportifs. Une enveloppe de près de 9 millions d'euros pour soutenir 106 clubs*
Ouest-France, 1^{er} avril 2004, *Un dimanche au...Football-club brennois boiséen. L'exemple d'une fusion vraiment réussie*
Ouest-France, 4 juin 2004, *Rugby : La Coupe du monde 2007 au centre du débat*
Ouest-France, 8 juin 2004, *La sérénité est enfin de retour*
Ouest-France, 23 juin 2004, *Rugby : Le SNR recrute tous azimuts*
Ouest-France, 13 juillet 2004, *Le SNUC est armé pour l'accession*
Ouest-France, 18 août 2004, *Rugby : « J'ai senti un club qui voulait avancer »*
Ouest-France, 24 septembre 2004, *Basket-ball : pour ne pas refaire l'ascenseur*
Ouest-France, 6 octobre 2004, *Rugby : L'avenir prometteur du Sporting et de Saint-Nazaire*
Ouest-France, 26 octobre 2004, *Le foot loisir, juste pour le plaisir de jouer*
Ouest-France, 14 juin 2005, *Basket-ball : le président Guichard s'explique*
Ouest-France, 16 septembre 2005, *Le RC Trignac en reconstruction*
Ouest-France, 16 septembre 2005, *LE RCSSBG arrive à bon port*
Ouest-France, 30 novembre 2005, *Nantes et Saint-Nazaire, bastions d'Ovalie*
Ouest-France, 18 janvier 2006, *La chasse aux partenaires est un vrai sport*
Ouest-France, 20 janvier 2006, *Belligné-Sauveur : une fusion réussie*
Ouest-France, 27 janvier 2006, *Les brakass une équipe de rugby loisir*
Ouest-France, 20 avril 2006, *Rugby : Un objectif : que la fête soit belle...*
Ouest-France, 20 septembre 2006, *À Nantes, le basket-ball vise le très haut-niveau*
Ouest-France, 28 septembre 2006, *L'ASPTT Nantes change de patronyme*
Ouest-France, 11 janvier 2007, *Rugby Stade Nantais : 500 000 € de déficit*
Ouest-France, 12 février 2007, *Un club de football unique pour le quartier*
Ouest-France, 28 mars 2007, *Rugby : Lapasset : « Nantes, site de l'enthousiasme »*
Ouest-France, 30 mars 2007, *Ambiance rugby dans le centre-ville*
Ouest-France, 2 mai 2007, *Saison de plomb pour le Stade Nantais*
Ouest-France, 9 mai 2007, *Des adieux nantais teintés de mince espoir*
Ouest-France, 10 mai 2007, *Nantes a de l'honneur mais n'échappe pas à la honte*
Ouest-France, 11 mai 2007, *La ville de Nantes pâtitira-t-elle de la relégation ?*
Ouest-France, 12-13 mai 2007, *FCNA en L2 : « un impact économique énorme »*
Ouest-France, 12-13 mai 2007, *À Nantes, le foot a surtout « perdu son âme »*
Ouest-France, 12-13 mai 2007, *Jean-Marc Ayrault invite Dassault à vendre*
Ouest-France, 14 mai 2007, *FCNA : Ayrault charge Dassault*
Ouest-France, 22 mai 2007, *Rudi Roussillon forcément aux affaires*
Ouest-France, 22 mai 2007, *Football : « Roussillon et Gripond ont fini le travail »*
Ouest-France, 23 mai 2007, *La descente des Canaris sur le terrain politique*
Ouest-France, 28 mai 2007, *non titré*
Ouest-France, 31 mai 2007, *non titré*

Ouest-France, 31 mai 2007, *Coupe du monde de rugby pour les jeunes*
Ouest-France, 31 mai 2007, *Quand le rugby a droit de cité*
Ouest-France, 5 juin 2007, *L'essai transformé des jeunes des quartiers*
Ouest-France, 7 juin 2007, *L'Hermine de Nantes va rester en Pro B*
Ouest-France, 29 juin 2007, *Le Stade nantais UC repart en fédérale 3*
Ouest-France, 10 août 2007, *Nantes veut transformer l'essai*
Ouest-France, 17 août 2007, *Un photographe du rugby à la nantaise*
Ouest-France, 20 août 2007, *Le Stade nantais repart de zéro*
Ouest-France, 24 août 2007, *Mobilisation en demi-teinte pour les commerçants*
Ouest-France, 24 août 2007, *Les stewards parés pour réceptionner l'Ovalie*
Ouest-France, 5 septembre 2007, *Jacques Troger : « On comble notre retard »*
Ouest-France, 6 septembre 2007, *Rugby : Les Canaris cèdent la vedette aux rugbymen*
Ouest-France, 8 septembre 2007, *Nantes est déjà entré dans le Mondial*
Ouest-France, 14 septembre 2007, *Basket-ball : Le Nantes Rezé Basket mise sur la durée*
Ouest-France, 21 septembre 2007, *À Clisson, le rugby est une spécialité locale*
Ouest-France, 25 septembre 2007, *SNUC : Grandeur et décadence*
Ouest-France, 27 septembre 2007, *Le SNUC version Julien Gracq et...Jean Graton*
Ouest-France, 29 septembre 2007, *Le petit musée de l'ovalie*
Ouest-France, 3 octobre 2007, *Le futur blason du FCNA soumis à votre vote*
Ouest-France, 11 octobre 2007, *Christian Sommeria : « une nouvelle ère »*
Ouest-France, non daté, *SNUC-SNR. Un point commun la formation*

L'Écho de la Presqu'île

L'Écho de la Presqu'île, 3 mars 2006, *non titré*

20 minutes

20 minutes, édition Nantes, 15 mai 2007, *La maison jaune n'est plus un vivier*

L'Hebdo de Nantes

L'Hebdo de Nantes, 20 juin 2002, *Rugby. SNUC : le bonheur passe par le Sud*

Hommes Street Hommes

Hommes Street Hommes, 2006, *Le SNUC rugby prêt pour 2007*, n°1, septembre, p.12-13

Loire-Atlantique (magazine du conseil général)

Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2000, *Le sport au service de l'équilibre des territoires*, numéro spécial sport
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2000, *L'animation sportive fait bouger 1 000 jeunes*, numéro spécial sport
Loire-Atlantique, Le magazine du Conseil général, 2005, *Sport, pleine nature et patrimoine, trio gagnant*, n°38
Loire-Atlantique, Le magazine du Conseil général, 2005, *Les Escapades Atlantique dans les starting-blocks*, n°38
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2006, *Le jeu en vaut la chandelle*, n°53
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2006, *Le Département monte au filet*, n°53
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général de Loire-Atlantique, 2007, *Le sport, plus vrai que nature*, n°59
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2007, *La Loire-Atlantique en 1ere ligne*, n°63
Loire-Atlantique, le magazine du Conseil général, 2007, *C'était la fête de l'ovalie*, n°64

Nantes Passion

Nantes Passion, 2000, *Pour les amateurs de glisse urbaine. Deux espaces de skate*, n°107

Nantes Passion, 2002, *Nantes/Saint-Nazaire à l'heure du sport*, n°125
Nantes passion, 2004, *Lorsque Nantes était en terre d'ovalie*, n°147
Nantes Passion, 2006, *Coupe du monde de rugby 2007. La mobilisation est lancée*, n°166
Nantes Passion, 2006, *Coupe du monde de rugby 2007. La mobilisation est lancée*, n°166
Nantes Passion, 2007, *Le nouveau directeur du site de Nantes*, n°174
Nantes Passion, 2007, *Rugby : la Coupe du monde à Nantes*, n°177

L'Équipe

L'Équipe, *Au nord, rien de nouveau*, édition en ligne du 23 janvier 2006
L'Équipe magazine, 6 octobre 2007, *La grande ville la plus sport*

Le Monde

Le Monde, 3 avril 2003, *Le basket français cherche son salut dans les grandes villes*
Le Monde, *Le rugby français rechigne à dépasser ses frontières naturelles*, édition en ligne du 08 mai 2004
Le Monde, *Le rugby cherche ses marques en dehors du Sud-Ouest*, édition en ligne du 16 septembre 2006

Libération

Libération, 7 novembre 2006, *Football, jeu et enjeux citoyens*

INSEE

INSEE des Pays de la Loire, Population des communes de Loire-Atlantique ; 1801-1990, Chiffres n°11, Mars 1998 pas au bon endroit
INSEE des Pays de la Loire, Population des communes de la Vendée ; 1801-1990, Chiffres n°21, Janvier 1999

Stat-Info

Stat-Info, 2004, Un demi-siècle de licences sportives, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, n°04-06

Site internet

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>
Ministère de l'Éducation Nationale : <http://education.gouv.fr>
Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique : <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr>
Ligue Nationale de Rugby : <http://www.lnr.fr>
Fédération Française de Basketball : <http://www.basketfrance.com>
Fédération Française de Basketball (recensement des *playgrounds*) : <http://www.cyber-basket.com>
Fédération Sportive et Culturelle de France : <http://www.fscf.asso.fr>
Comité Régional de Rugby des Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire-rugby.fr>
Football Club de Nantes Atlantique : <http://www.fcna.fr>
Stade Nantais UC Rugby (44) : <http://www.snuclrugby.com>
Club de rugby de Trignac (44) : <http://www.rugby-trignac.com>
Club de basket de Challans (85) : <http://www.challans-basket.com>
Club de football de Rezé (44) : <http://www.fcreze.free.fr>
Club de football de Sablé (72) : <http://www.sablefc.fr>
Rugby Club Grâce Guenrouet : <http://rcgg.monsite.wanadoo.fr>
Office Municipal des Sports de Saint-Herblain : <http://www.oms-saint-herblain.org>
Ville du Mans : <http://www.ville-lemans.fr>
Ville de Nantes : <http://www.nantes.fr>
Ville d'Angers : <http://www.angers.fr>
Ville de Pornichet (44) : <http://www.mairie-pornichet.fr>

Ville de Saint-Nazaire : <http://www.mairie-saintnazaire.fr>

Pôle commercial Atlantis : <http://www.atlantis-nantes.com>

Blog de réaction à la crise du FCNA (2006-2007) : <http://gripondcassetoi.blogspot.com>

Table des matières

Remerciements	3
Note au lecteur	5
Table des abréviations	7
Sommaire	11
Introduction	13
1^{ère} partie : L'organisation du sport	29
Chapitre 1 : trois entrées, trois systèmes : la complexité du sport.....	31
1.1 Le club	31
111 Les acteurs du club.....	32
112 Le type de pratique	41
113 Les temporalités du club	48
1.2 La discipline	50
121 La fédération, organisateur des relations entre clubs	50
122 Le triptyque sportif.....	55
123 Les temporalités de la discipline	58
1.3 Le sport.....	59
131 La frontière du sport.....	60
132 Les acteurs du sport.....	63
133 Les temporalités du sport	65
Chapitre 2 : La structure spatiale des pratiques sportives	67
2.1 Les centres et périphéries de la pratique.....	67
211 À l'échelle du club	68
212 À l'échelle de la discipline	71
213 À l'échelle du sport	80
2.2 Les discontinuités spatiales.....	84
221 Les frontières administratives	85

222 La mise en abîme du triptyque	87
223 Les interfaces du sport	89

Chapitre 3 : Les hypothèses de travail 95

3.1 L'inertie spatiale comme reflet d'un équilibre.....	95
311 Présentation de l'hypothèse	95
312 Le concept de résilience	97
3.2 La dynamique spatiale comme objectif.....	98
321 Présentation de l'hypothèse	98
322 De l'objectif à la stratégie.....	100
3.3 Naissance d'un système	102
331 Présentation de l'hypothèse	102
332 Le cadre théorique et son application au sport	102
3.4 Les crises et la réorganisation du système	104
341 Présentation de l'hypothèse	104
342 Les caractéristiques des crises	104

2^{ème} partie : Un siècle de pratique ; entre inertie et mobilité 107

Chapitre 4 : Émergences du sport 109

4.1 De la diffusion spatiale d'une innovation à la « sportivisation » de la société..	109
411 Périodisations	110
412 La complexification du système	111
4.2 L'émergence des associations.....	128
421 Associations réceptrices de l'innovation	128
422 Associations à logique d'excellence sportive	136
423 Associations de compléments, d'enrichissement	140
4.3 La professionnalisation.....	142
431 Le sport professionnel, un nouveau système ?	143
432 Trois disciplines, trois époques	145

Chapitre 5 : La dynamique spatiale comme objectif du système 153

5.1 Développer la pratique, pouvoirs normatif et indicatif.....	153
511 Les collectivités locales à l'œuvre	153
512 Le mouvement sportif	157
5.2 Densifier la pratique, pouvoirs allocatif et rémunérateur	160
521 Harmoniser la pratique	160
522 Les populations cibles	163

Chapitre 6 : Permanence des structures 169

6.1 Les patronages catholiques.....	169
611 Un contexte favorable, le sport à la rescoufse des œuvres catholiques.....	169
612 La vitalité de l'action catholique stimulée par les laïcs.....	172
613 Divergences et résilience.....	176
6.2 Le rugby de la Basse-Loire; une exception qui dure.....	180
621 Un club dans sa commune.....	180
622 Une concurrence salvatrice	184

Chapitre 7 : Réorganisation spatiale des pratiques 189

7.1 Les rapprochements entre associations	189
711 Fusion et entente	189
712 Perdurer ou progresser	190
713 Recomposition du paysage sportif	193
7.2 Le basket challandais	197
721 Victime de la professionnalisation	197
722 Réinsertion dans un nouveau triptyque	199
7.3 Le renversement sportif nantais	203
731 Le croisement de trajectoires.....	203
732 Changement de discipline référente et maintien d'un centre	206

3^{eme} partie : la situation contemporaine, la complexité à l'œuvre 209

Chapitre 8 : La complexité de la réalité 211

8.1 Mise en perspective et ajustement à l'objet sportif..... 211

811 Le concept de panarchie 211

812 Quels enseignements ? 214

8.2 Lecture de la situation contemporaine..... 215

821 Nantes en crise ? 216

822 Situation du rugby local..... 225

Chapitre 9 : Instrumentalisation du sport 239

9.1 Les nouveaux enjeux du sport 239

911 Émergences de nouvelles pratiques 239

912 Interroger le couple sport institutionnel / sport libre 248

9.2 La coupe du monde de rugby..... 253

921 Le rugby sous la lumière 253

922 Le passé du rugby local 256

923 Les enjeux de la coupe du monde 260

Chapitre 10 : Vers un sport intercommunal..... 265

10.1 La compétence intercommunale dans les textes..... 265

1011 Les lois Chevènement & Voynet..... 265

1012 D'autres incitations..... 270

10.2 Relecture de l'inscription spatiale des pratiques sportives 272

1021 Une redistribution quantitative 272

1022 Une redistribution qualitative 277

Conclusion 285

Bibliographie..... 293

Annexes..... 305

Table des figures..... 315

Table des sources 319

Table des matières 325



Dynamique spatiale des pratiques sportives. Des patronages à l'intercommunalité.

L'exemple du football, basketball et rugby dans les Pays de la Loire

RÉSUMÉ - Omniprésentes dans la société contemporaine, les pratiques sportives participent à la construction des territoires par le double jeu du passé et de l'avenir. Leur dynamique peut être appréhendée à travers cette dialectique qui met en jeu des logiques propres. À un passé qui permet la mise en exergue du ressort identitaire répond le désir d'une offre sportive toujours accrue pour le futur. À travers cette double inscription dans le temps, le sport compose une entrée riche dans l'analyse des dynamiques spatiales grâce à son imbrication croissante dans la vie sociale. Appréhendé comme un système complexe, le phénomène sportif est alors analysé selon trois niveaux d'organisation considérés simultanément : le club, la discipline et le sport afin de rendre compte des modalités de son évolution spatiale et des enjeux qui lui sont liés. La recherche se structure autour de l'exemple du football, du basket-ball et du rugby dans les Pays de la Loire, de la fin du 19^e siècle à nos jours.

MOTS-CLÉS : Pratiques sportives, dynamique spatiale, système, Pays de la Loire, football, basketball, rugby, géographie sociale

Spatial dynamics of sportive practices. From *patronages* to *intercommunalité*. The example of football, basketball and rugby in *Pays de la Loire*

ABSTRACT - Omnipresent in the contemporary society, sportive practices participate in the construction of territories through the double game of the past and the future. Thanks to this dialectic, which activates a specific logic, their dynamic can be apprehended. The past is used in order to build the identity of a geographical space whereas the future is represented by the will of permanently developing the offer in sports. Through this double inscription in time, sport represents a rich entry in the analysis of spatial dynamics thanks to its increasing overlap in social life. Apprehended as a complicated system, sport is thus analysed according to three different organisation levels, all considered at the same time: club, discipline and sport, in order to give an account of the modalities of its spatial evolution and of its stakes. This research is done around the example of football, basketball and rugby in the *Pays de la Loire*, from the end of the 19th Century to our days.

KEYWORDS : Sportive practices, spatial dynamic, system, *Pays de la Loire*, football, basketball, rugby, social geography

DISCIPLINE : Géographie

LABORATOIRE :

CESTAN - ESO (UMR 6590 CNRS)
Université de Nantes
BP 81227 - 44312 Nantes Cedex 3